

Groupe de discussion CLOSM-CRTC Plan de travail 2007-2010

Perfectionnement

- Ateliers thématiques
 - nouveaux médias
 - développements technologiques qui auront un impact sur les CLOSM
 - aspects juridiques- où les CLOSM devraient mettre leurs énergies
- Partage des meilleurs pratiques

CRTC

- Informer les CLOSM des enjeux qui leurs sont prioritaires ie les processus à venir et les renouvellement de licences
- Développer des indicateurs de rendements. Évaluation qualitative et quantitative des mémoires.
- Rencontre entre certains membres du groupe de discussion et les membres du Conseil (avec l'aide du Champion)

Groupe de discussion

- Nomination d'un co-président au groupe de discussion
- Profiter de d'autres réunions d'envergure lors des réunions du groupe de discussion pour profiter de synergie et d'économies
- Faire une liste des organismes qui ont été invité, qui sont « membre » du groupe de discussion.
- Faire une liste des organismes qui peuvent être intéressé par les travaux du groupe de discussion (notamment APFC et FRIC)
- Fréquences des réunion, au début, deux à trois fois par année

Responsibilities of the CRTC under Section 41 of the *Official Languages Act*

Designation of the CRTC

On February 3, 2003, the Standing House of Commons Committee on Official Languages recommended that the Government of Canada add the CRTC to the list of designated federal institutions in the 1994 accountability framework.

On August 22, 2003, after the government accepted the standing committee's recommendation, the Minister of Canadian Heritage informed the CRTC of its designation under section 41 and pointed out that the decision was driven by the key role the Commission plays in official language minority communities.

Accountability framework for implementation of sections 41 and 42 of the OLA

The framework covers 33 federal institutions whose work in the economic, cultural and human resources sectors is essential to enhancement of the vitality of official language minority communities. Every designated institution is required to develop an action plan for implementing Part VII of the OLA that takes into account the results of consultations with official language minority communities.

The Department of Canadian Heritage acts as interdepartmental coordinator for implementation of section 41 of the OLA and provides guidance and support for institutions covered by the 1994 Accountability framework. Institutions are required to submit an action plan to the department annually and report on the results obtained during the year.

The Minister also made clear the CRTC's duty to develop, following consultation with official language minority communities, an official languages action plan that takes into account the needs of those communities so that the Commission can, within the confines of its mandate, include appropriate measures when planning its activities. The first action plan was adopted in 2004-2005.

Recent amendment to the OLA

In November 2005, the GOC amended the OLA through Bill S-3. The amendments included:

- 1) duty of federal institutions to implement the federal commitment through **positive measures**;

- 2) specific power of the Governor in Council to make regulations under Part II of the Act; and
- 3) justiciability of Part VII

Section 41 of the amended OLA

(1) The Government of Canada is committed to (a) enhancing the vitality of the English and French linguistic minority communities in Canada and supporting and assisting their development; and (b) fostering the full recognition and use of both English and French in Canadian society.

(2)¹ Every federal institution has the duty to ensure that **positive measures** are taken for the implementation of the commitments under subsection (1). For greater certainty, this implementation shall be carried out while respecting the jurisdiction and powers of the provinces.

(3) The Governor in Council may make regulations in respect of federal institutions, other than the Senate, House of Commons, Library of Parliament, office of the Senate Ethics Officer or office of the Ethics Commissioner, prescribing the manner in which any duties of those institutions under this Part are to be carried out.

Justiciability of Part VII since November 2005

Bill S-3 introduced new powers under the OLA, where under new subsection 77(1) of the OLA, application may be made for remedy before the Federal Court for the failure of federal institutions to perform their duty under Part VII.

Audit by the Office of the Commissioner of Official Languages (OCOL)

Between October 2005 and April 2006, the OCOL conducted an audit of the CRTC to determine the extent to which the Commission was meeting its obligations. The report was published in February 2007 (posted on the Internet at:

http://www.ocol-clo.gc.ca/archives/audit_verification/2007/CRTC/CRTC_e.htm).

Of the 10 recommendations made, the main ones were to:

- make staff, more importantly managers and executives, aware of their obligations under section 41 of the OLA
- carry out structured consultations with official language minority communities

¹ Subsections 2 and 3 of section 41 strengthen the federal government's commitment to the vitality of communities and promotion of the full recognition of both official languages. Those subsections and section 77, which provides for court remedy in respect of Part VII, were introduced by Bill S-3, which was passed in November 2005.

- review its policies to ensure that they take section 41 of the OLA into account, and implement an internal policy on implementation of Part VII of the Act.

While the OCOL was generally very pleased with the Commission's proposed measures and timeframe for implementing the overall recommendations, it was not satisfied with measures proposed to address to of its recommendations

Regarding its recommendation on the review of a number of specific CRTC's policies, the OCOL mentioned that the CRTC should immediately identify any of its policies that may have an impact on the vitality and development of official language minority communities and the promotion of Canada's linguistic duality, and ensure that section 41 is taken into account when such policies are reviewed.

With respect to its recommendation on the need for the Commission to establish a structured and coordinated process for consulting official language minority communities, it indicated that the working group proposed by the Commission should hold regional meetings to facilitate the local participation of linguistic community representatives.

The OCOL is planning to follow up on its recommendation 12 months following the release of its report, which means February 2008.

Revised action plan

The Commission is in the process of finalizing its revised action plan which addresses the recommendation of the OCOL. The revised action plan will soon be submitted to Canadian Heritage.

2007-2008 Report of the Official languages Commissioner

The Official languages Commissioner released its annual report on May 15, 2007.

In its report (page 29), the Commissioner mentions that certain institutions play an important role by allowing Canadians from different linguistic communities to see each other and learn about each other's reality:

"This is not only true for television, but also for radio, literature, film, theatre and the visual arts. Canada can and must do more to encourage this type of exchange and learning. This is not simply a matter of translating documents or offering interpretation services; it requires an investment in content that reflects the experience and reality of the other official language community. Among the

institutions that can play a more significant role in this respect are Canadian Heritage, the Canada Council for the Arts, the National Film Board of Canada, national museums, the Canadian Radio-television and Telecommunications Commission, and the National Gallery of Canada.”

Impact of OLA on CRTC's policy reviews and decisions

While the Commission has responsibilities to fulfill its obligations under the OLA, the Commission made it clear to the OCOL that given its legislative obligations under the *Broadcasting Act*, positive measures cannot always be taken. In other words, Part VII of the OLA does not prevail over the Broadcasting and Telecommunications Acts.

It should also be noted that section 3 (d) (iii) of the *Broadcasting Act* makes reference to linguistic duality and this should also be taken into consideration where appropriate.

PC DOC # 761930
16 mai 2007

Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes

MINISTRE ET HAUTS FONCTIONNAIRES RESPONSABLES

Ministre du Patrimoine canadien : Beverly J. Oda
Président par intérim : Konrad von Finckenstein
Championne des langues officielles : Diane Rhéaume

Mandat

Le Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC) a pour mandat de réglementer et de surveiller tous les aspects du système canadien de la radiodiffusion et des télécommunications, conformément aux objectifs énoncés aux articles 3 et 5 de la Loi sur la radiodiffusion, à l'article 7 de la Loi sur les télécommunications et à la Loi sur Bell Canada.

PRINCIPAUX RÉSULTATS PAR CATÉGORIE D'INTERVENTION

Sensibilisation

Le Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC) a organisé une journée thématique sur les langues officielles qui a permis de sensibiliser les employés, y compris la haute gestion, à l'importance du caractère bilingue du Canada. Par ailleurs, le nouveau président a été sensibilisé aux différents enjeux et obligations découlant de la *Loi sur les langues officielles* (LLO) lors de diverses rencontres, et il comprend l'importance que le CRTC doit y accorder.

Consultations

Les vice-présidents du Conseil ainsi que des conseillers ont rencontré des représentants des CLOSM en région pour mieux cerner leurs réalités et faire mieux comprendre le fonctionnement du CRTC en tant que tribunal administratif. De plus, dans le cadre de l'examen de sa politique télévisuelle, le Conseil a encouragé les CLOSM à participer aux processus publics pour qu'elles puissent faire part de leurs priorités.

Communications

Le CRTC s'est fixé comme objectif de s'assurer que les CLOSM reçoivent de l'information pratique et actualisée concernant ses activités. À ce sujet, le Conseil est en voie d'élaborer une page Web qui traitera des activités liées aux deux objectifs énoncés à l'article 41 de la LLO et qui compléteront les renseignements diffusés par avis publics dans les médias.

Coordination et liaison

Le CRTC a nommé trois coordonnateurs sectoriels, et participe de façon régulière aux rencontres des coordonnateurs nationaux responsables de la mise en œuvre de l'article 41 de la LLO. Il fait également partie de deux groupes de travail interministériels en culture coordonnés par PCH, le groupe de travail interministériel en chanson-musique et le groupe de travail sur les arts médiatiques, et a fait une présentation lors des réunions.

Financement et prestation de programmes

Le CRTC est un tribunal administratif et, à ce titre, il ne gère pas de programmes ou services, ni ne finance des activités. Toutefois, plusieurs des activités du CRTC, telles l'octroi, le renouvellement ou les modifications de licences, l'élaboration de politique de même que la réglementation et la surveillance de tous les aspects du système canadien de radiodiffusion, activités accomplies dans le cadre de la *Loi sur la radiodiffusion* et la *Loi sur les télécommunications*, servent à atteindre les objectifs énoncés à l'article 41 de la LLO. Au cours de l'année 2006-2007, par exemple, le Conseil a approuvé plusieurs services de radiodiffusion francophone et octroyé deux licences radiophoniques aux CLOSM.



MISE EN ŒUVRE DE L'ARTICLE 41 DE LA LOI SUR LES LANGUES OFFICIELLES (LLO)

CONSEIL DE LA RADIODIFFUSION ET DES TÉLÉCOMMUNICATIONS CANADIENNES (CRTC)

COMMENTAIRES SUR LE BILAN DE RÉALISATIONS (2006-2007)

Sensibilisation

Le Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC) a organisé une journée thématique sur les langues officielles qui a permis de sensibiliser les employés, y compris la haute gestion, à l'importance du caractère bilingue du Canada. Il n'est pas spécifié toutefois dans le bilan si cette activité visait aussi à démontrer l'engagement du CRTC à l'égard des communautés de langue officielle en situation minoritaire (CLOSM). Patrimoine canadien (PCH) encourage le Conseil à mettre sur pied d'autres initiatives comme celle-là afin de sensibiliser son personnel de façon régulière à ses obligations à l'égard de la dualité linguistique et du développement des CLOSM. Dans son plan d'action 2006-2009, le Conseil prévoit élaborer une politique interne sur les langues officielles, ce qui devrait contribuer à introduire un changement durable dans la culture organisationnelle.

Le nouveau président a été sensibilisé aux différents enjeux et obligations découlant de la *Loi sur les langues officielles* (LLO) lors de diverses rencontres et comprend l'importance que le CRTC doit y accorder. Le *Bulletin 41-42* est distribué aux coordonnateurs sectoriels et aux directions générales et demeure aussi un outil précieux de sensibilisation. Il serait intéressant d'évaluer l'intérêt des lecteurs pour ce bulletin.

Consultation

PCH soutient l'initiative du CRTC visant à mettre sur pied un groupe de discussion afin de permettre aux CLOSM de faire valoir leurs priorités et de mieux comprendre le mandat du CRTC. Dans le but de connaître les préoccupations des anglophones du Québec, le CRTC devra s'assurer que ces derniers y sont représentés. Les vice-présidents radiodiffusion et télécommunications ainsi que certains conseillers ont rencontré des représentants des CLOSM en région pour mieux cerner leurs réalités et faire mieux comprendre le fonctionnement du CRTC en tant que tribunal administratif. Comme le CRTC est centralisé, il est essentiel qu'il saisisse toutes les occasions de prendre le pouls des communautés régionales en assistant aux rencontres interministérielles organisées par PCH en région ou en profitant de déplacements de son personnel en région pour rencontrer des représentants communautaires.

Dans le cadre de l'examen de sa politique télévisuelle, laquelle peut avoir une incidence sur les CLOSM, le Conseil a encouragé les CLOSM à participer aux consultations publiques pour qu'elles puissent faire part de leurs priorités. Il a tenu compte de l'ensemble des objectifs stipulés dans ses lois habilitantes, dont celui de la dualité linguistique, et les a traités sur un pied d'égalité.

Communications

Dans son plan d'action, le CRTC prévoit développer une page Web consacrée à la mise en œuvre de l'article 41 de la Loi et destinée aux CLOSM. En plus des renseignements sur les processus publics qui pourraient les intéresser, les membres des communautés y trouveront de l'information pratique et adaptée au public sur les activités du CRTC. Bien que les CLOSM soient régulièrement informées des avis publics par des annonces dans les médias minoritaires, la présence de cette information sur une page Web devrait augmenter leur participation aux audiences publiques et favoriser une plus grande compréhension du mandat du CRTC.

Coordination et liaison

Le CRTC a nommé trois coordonnateurs sectoriels, et PCH l'encourage à assurer une communication régulière entre eux et la coordonnatrice nationale. Le Conseil participe activement aux rencontres des coordonnateurs nationaux organisées par PCH, mais il est encouragé à assurer une plus grande continuité de sa représentation à ces rencontres. Le CRTC est également invité à deux groupes de travail interministériels en culture coordonnés par PCH : le groupe de travail interministériel en chanson-musique et le groupe de travail sur les arts médiatiques. Il s'implique dans ces groupes de travail en y faisant des présentations lorsque nécessaire. Sa participation et sa contribution sont grandement appréciées.

Financement et prestation de programmes

Le CRTC est un tribunal administratif et ne gère pas de programmes. Dans le cadre de ses obligations en vertu de l'article 41 de la LLO, il doit s'assurer que la perspective des CLOSM est prise en compte dans ses activités. Entre autres, le CRTC renouvelle

ou modifie des licences de radiodiffusion. C'est ainsi qu'en 2006-2007, il a approuvé plusieurs services de radiodiffusion francophone et octroyé deux licences radiophoniques aux CLOSM.

Reddition de comptes

Le sommaire des réalisations du CRTC pour l'année 2006-2007 devrait mettre davantage en valeur ses réalisations importantes. Il est aussi essentiel que le CRTC suive les lignes directrices sur les plans d'action et les bilans de réalisations élaborées par PCH. Il peut d'ailleurs utiliser les outils que PCH a fournis lors de l'atelier de décembre 2006 pour mieux suivre son rendement en ce qui touche à la mise en œuvre de l'article 41 de la LLO. Il pourrait ainsi formuler des résultats plus précis dans son bilan de réalisations. PCH peut fournir des conseils à cet égard.

COMMENTAIRES SUR LE PLAN D'ACTION (2007-2009)

PCH appuie le CRTC dans sa démarche de révision de son plan d'action à la lumière des recommandations faites par le Commissaire aux langues officielles dans son rapport de vérification de février 2007. Le CRTC terminera la mise à jour de son plan après avoir consulté les CLOSM lors de la rencontre du groupe de discussion prévue à l'automne 2007.



Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications du Canada

RAPPORT ANNUEL DES RESULTATS
MISE EN OEUVRE DE L'ARTICLE 41
DE LA LOI SUR LES LANGUES OFFICIELLES
2008-2009

Mai 2009

Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes

Renseignements généraux

Institution fédérale :	Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC)
Adresse :	Les terrasses de la Chaudière Édifice Central 1, promenade du Portage Gatineau (Québec) J8X 4B1
Site Web :	www.crtc.gc.ca
Ministre responsable :	L'honorable James Moore
Hauts fonctionnaires responsables de la mise en oeuvre de la Partie VII de la LLO :	Konrad Von Finckenstein , Président Robert Morin , Secrétaire général Renée Fairweather , Directrice générale, Communications stratégiques et Championne des langues officielles
Mandat de l'institution fédérale :	Établi par le Parlement en 1968, le Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC) est un organisme public autonome constitué en vertu de la <i>Loi sur le Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes</i> (L.R.C. 1985, chap. C-22, modifiée). Le CRTC rend compte au Parlement par l'entremise du ministre du Patrimoine canadien. Le CRTC surveille et régleme les systèmes de radiodiffusion et de télécommunication au Canada. Les pouvoirs du CRTC en matière de réglementation de la radiodiffusion découlent de la <i>Loi sur la radiodiffusion</i> (L.C. 1991, chap. 11, modifiée). Ses pouvoirs de réglementation des télécommunications découlent de la <i>Loi sur les télécommunications</i> (L.C. 1993, chap. 38, modifiée) et de la <i>Loi sur Bell Canada</i> (L.C. 1987, ch. 19, modifiée).

Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes

Coordonnatrice nationale responsable de la mise en oeuvre de l'article 41 :

Annie Laflamme

Directrice, Politiques et demandes relatives à la télévision de langue française

CRTC

Ottawa (Ontario)

K1A 0N2

annie.laflamme@crtc.gc.ca

Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes

Coordonnateurs sectoriels :	<p>Lyne Cape Gestionnaire, Analyse et politiques en matière de la radio de langue française CRTC Ottawa (Ontario) K1A 0N2 lyne.cape@crtc.gc.ca</p> <p>Peter Foster Directeur général par intérim, Politiques et demandes relatives à la télévision CRTC Ottawa (Ontario) K1A 0N2 peter.foster@crtc.gc.ca</p> <p>Mario Bertrand Directeur par intérim, Mise en oeuvre de la concurrence et technologie CRTC Ottawa (Ontario) K1A 0N2 mario.bertrand@crtc.gc.ca</p> <p>Imen Arfaoui Analyste technique, Politique sur la convergence, Élaboration de politiques et recherche CRTC Ottawa (Ontario) K1A 0N2 imen.arfaoui@crtc.gc.ca</p>
-----------------------------	---

Sommaire de la contribution de l'institution
à l'atteinte des résultats visés

Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes

Au cours de l'année 2008-2009, le CRTC a atteint, dans les limites de son mandat, plusieurs résultats découlant des activités suivantes : la sensibilisation, la consultation, les communications, la coordination et la liaison, ainsi que la reddition de comptes. En tant que tribunal administratif, le CRTC ne gère pas de programmes ou de services et ne finance pas d'activités. Cependant, plusieurs de ses activités contribuent à la mise en œuvre de l'article 41 de la *Loi sur les langues officielles* (LLO).

Conformément aux exigences liées à sa désignation en vertu de l'article 41 de la LLO, le CRTC dresse un bilan détaillé de ses activités en 2008-2009. Celles-ci sont regroupées selon les catégories d'intervention suivantes établies par Patrimoine canadien :

- Sensibilisation

Des activités interactives et des séances de sensibilisation et d'information tenues au cours de l'année ont permis aux employés, aux cadres et aux conseillers du CRTC de bien comprendre leurs obligations à l'égard de l'article 41 de la LLO et de mieux cerner la réalité et les besoins des communautés de langue officielle en situation minoritaire (CLOSM). En 2008-2009, un rapport et une étude ont été publiés à l'occasion d'un processus découlant d'un décret du gouvernement C.P **2008-1293** en vue d'*examiner des services de radiodiffusion de langues anglaise et française dans les communautés francophones et anglophones minoritaires du Canada*. De plus, le CRTC a élaboré une politique interne relative à l'article 41 de la LLO. Ces publications et ces processus accompagnés de présentations à l'interne ont eu une incidence importante sur l'amélioration du niveau d'engagement et de sensibilisation du président, des conseillers et de la haute gestion quant aux CLOSM.

- Consultations

Les CLOSM ont eu la possibilité de faire valoir leurs besoins et leurs priorités auprès du CRTC lors des deux rencontres qui ont eu lieu dans le cadre du groupe de discussion CRTC-CLOSM créé à cet effet. Les CLOSM ont également répondu en grand nombre aux appels aux observations, déposé des interventions et participé aux processus publics du CRTC ayant incidence sur les communautés, dont le processus découlant du décret du gouvernement C.P **2008-1293**. Grâce aux rencontres du groupe de discussion CRTC-CLOSM, une synergie s'est créée entre les représentants des CLOSM qui ont élaboré des interventions de qualité conjointement.

- Communications

La trousse d'information électronique dédiée aux CLOSM est sur le nouveau site Web du CRTC et les informations sont mises à jour. La page reflète les rencontres du groupe de discussion et les activités et processus du CRTC pertinents aux CLOSM. Des articles ont été soumis au Bulletin 41-42; un groupe de contact à l'interne est créé pour fournir des renseignements aux petits radiodiffuseurs incluant les CLOSM; un calendrier des processus pertinents aux CLOSM est distribué lors des rencontres du groupe de discussion CRTC-CLOSM en vue d'informer les CLOSM et de faciliter leur participation à ces processus.

- Coordination et liaison

En 2008-2009, le CRTC bénéficie d'une collaboration accrue avec ses principaux partenaires grâce à sa participation active aux rencontres des coordonnateurs nationaux responsables de la mise en œuvre de l'article 41 de la LLO et à son accès aux outils pertinents tels que le portail 41. Le CRTC a également comparu devant des comités parlementaires.

- Activités du CRTC en lien avec la mise en œuvre de l'article 41 de la LLO

N'ayant pas de programmes de commandite, de subventions ou de contributions, cette section est intitulée « Activités du CRTC en lien avec la mise en œuvre de l'article 41 de la LLO ». Plusieurs des activités du CRTC, accomplies dans le cadre de la *Loi sur la radiodiffusion* et de la *Loi sur les télécommunications*, telles l'octroi, le renouvellement ou la modification de licences,

Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes

l'élaboration de politiques et la réglementation et surveillance de tous les aspects du système canadien de radiodiffusion et de télécommunication, servent à atteindre les objectifs énoncés à l'article 41 de la LLO. Au cours de l'année 2008-2009, les activités courantes du Conseil ont permis, entre autres, d'examiner la radiodiffusion canadienne par les nouveaux médias (2008-11), de faire l'examen des services de radiodiffusion de langues anglaise et française dans les communautés francophones et anglophones minoritaires du Canada (2008-12), et de publier une Politique réglementaire des entreprises de distribution de radiodiffusion et des services de programmation facultatifs, incluant des dispositions relatives aux règles d'accès pour les services de langue minoritaire et relative à la programmation locale dans les petits marchés (2008-100). Suite au processus 2008-12, le Conseil, davantage sensibilisé aux réalités des CLOSM, reconnaît le besoin de mettre en place une lentille 41 en vue de systématiser l'analyse d'impact des processus décisionnels du Conseil sur les CLOSM.

- **Reddition de comptes**

Conformément aux exigences liées à sa désignation en vertu de l'article 41 de la LLO, le CRTC élabore un rapport détaillé de ses activités réalisées au cours de l'année et en fait le dépôt annuellement.

Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes

Rapport détaillé des résultats

A. SENSIBILISATION (Activités internes)

Activités de formation, d'information, d'orientation, de sensibilisation, de communication, etc., menées à l'**interne** dans le but de sensibiliser les employés et/ou la haute direction de l'institution fédérale à la dualité linguistique et aux priorités des CLOSM; contrats de rendement des cadres supérieurs et programmes de reconnaissance; prise en compte du point de vue des CLOSM dans les recherches, les études et les enquêtes effectuées à l'interne.]

Activités réalisées en vue d'atteindre le résultat visé	Extrants	Progrès réalisés en vue de l'atteinte du résultat visé
Organisation d'une activité interactive à l'occasion des Rendez-vous de la francophonie pour promouvoir la dualité linguistique Préparation et distribution de sondages	- En mai 2008, et en mars 2009, l' activité intitulée <i>Devinez qui Devinez quoi</i> est mise sur pied conjointement entre le Comité des langues officielles et le Comité de la diversité et de l'équité en emploi, fait participer la championne des LO, le Président du CRTC et la haute gestion; des sondages distribués aux participants (100 participants en 2008 et 200 en 2009) démontrent un taux élevé de satisfaction -100% ; des cartes d'invitation , des certificats de reconnaissance distribués aux équipes et des tirages pour une journée de congé	- Degré très élevé d'engagement de la part de la haute gestion, incluant le Président et le Secrétaire Général, appuyant la championne des LO, la coordonnatrice nationale et les coordonnateurs sectoriels en vue de promouvoir la dualité linguistique et de sensibiliser l'ensemble des employés à l'importance de l'usage du français et de l'anglais, à la LLO, aux objectifs de l'article 41 et aux CLOSM
Participation au Salon de l'orientation à l'intention des nouveaux employés	- En juin 2008, le Comité des langues officielles, avec l'appui de la championne des LO et de la haute gestion, met sur pied le kiosque des langues officielles , affichant une présentation électronique portant sur la LLO, les CLOSM, la francophonie et la dualité linguistique; le kiosque des LO gagne le premier prix pour l'aspect visuel	- Niveau très élevé d'implication de la championne des LO, de la coordonnatrice nationale et des coordonnateurs sectoriels dans la mise en œuvre de ces activités
Mise en place des vendredis français	- Depuis octobre 2008, les employés des divisions de TV française et anglaise participent aux exercices linguistiques dans le cadre des vendredis français	- Bon niveau de sensibilisation face à l'importance de la dualité linguistique

Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes

<p>Information au Conseil et présentations sur les objectifs de l'article 41 et sa mise en œuvre</p> <p>Réservation, à la suite des présentations, d'une période d'échanges, de discussions et de questionnement avec les conseillers et le Président en vue de vérifier le niveau de compréhension au sujet des CLOSM et de l'article 41 en préparation à l'audience publique « <i>Examen des services de radiodiffusion de langues anglaise et française dans les communautés francophones et anglophones minoritaires du Canada</i> »</p>	<p>- Entre juin 2008 et février 2009, 15 Présentations, incluant séances de breffage au Comité d'audition de l'audience sur les services aux CLOSM ainsi qu'au Conseil en janvier 2009 par la coordonnatrice nationale et l'ensemble de l'équipe travaillant sur le processus en préparation à l'audience publique qui a eu lieu le 13 janvier en vue d'examiner les services de radiodiffusion de langues anglaise et française dans les communautés francophones et anglophones minoritaires du Canada</p> <p>- le 19 janvier 2009, décision prise par le Conseil sur recommandation du Président d'appliquer une lentille 41 en élaborant un document d'analyse d'impact sur les CLOSM dans les processus décisionnels du Conseil, décision entérinée par le Conseil en février 2009 lors de la réunion du Conseil</p>	<p>- Niveau accru de compréhension de la part du Président, des conseillers, de la haute gestion et des employés de leurs obligations envers les CLOSM et l'article 41 de la LLO : 100% des membres du Conseil comprennent les enjeux relatifs aux CLOSM et de leurs responsabilités envers la mise en œuvre de l'article 41</p> <p>- Degré accru d'engagement du Président et des membres du Conseil et de la haute direction en vue d'introduire un changement durable en intégrant l'article 41 à la culture organisationnelle et en systématisant l'analyse d'impact</p>
<p>Cueillette de renseignements auprès des CLOSM en vue de mieux cerner leurs besoins et réalités.</p>	<p>- 2 Procès-verbaux résultant de 2 rencontres avec le groupe de discussion CRTC-CLOSM en mars 2008 à Halifax et en septembre 2008 à Québec démontrent les renseignements recueillis auprès des CLOSM reflétant leurs besoins et préoccupations</p>	<p>- Amélioration du niveau de connaissance et compréhension améliorée par l'ensemble des employés du CRTC incluant la coordonnatrice nationale et les coordonnateurs sectoriels ainsi que les services juridiques et des membres du Conseil incluant le Président des besoins, priorités et défis des CLOSM</p>

Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes

<p>Élaboration d'une Politique interne et des lignes directrices relatives à l'article 41 de la LLO</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Politique sur les langues officielles incluant les parties IV, V, VI, et VII de la LLO - Copies de la politique distribuées au Comité sur les LO à la réunion de mars 2009. La sera mise en vigueur à l'été 2009 suite à l'approbation de la haute gestion. 	<ul style="list-style-type: none"> - Degré d'appui très élevé de la part de la championne des LO, de la coordonnatrice nationale et de la haute gestion ainsi que des services juridiques afin d'introduire un changement durable au sein du Conseil en intégrant les objectifs de l'article 41 à la culture organisationnelle - Niveau de sensibilisation accru des membres du Comité sur les LO et de la haute gestion incluant les coordonnateurs sectoriels face aux obligations découlant de l'article 41
<p>Publication du rapport sur <i>les services de radiodiffusion de langues anglaise et française dans les communautés francophones et anglophones minoritaires du Canada</i> suite au décret du gouvernement</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Rapport publié le 30 mars 2009 et recommandations formulées 	<ul style="list-style-type: none"> - Amélioration des niveaux de sensibilisation de la part du président et des conseillers du CRTC et de la haute gestion des obligations vis-à-vis des CLOSM et de l'article 41 - En mars 2009, 261 visites sur http://www.crtc.gc.ca/eng/backgrnd/language/ol0903-lo0903.htm et 133 visites sur http://www.crtc.gc.ca/fra/backgrnd/language/ol0903-lo0903.htm

Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes

Rapport détaillé des résultats

B. CONSULTATIONS (Partage d'idées et d'information avec les CLOSM)

[Activités (ex. comités, discussions, réunions) par lesquelles l'institution fédérale consulte les CLOSM et échange ou dialogue avec elles pour cerner leurs besoins et leurs priorités ou pour comprendre les incidences possibles sur leur développement; activités (ex. tables rondes, groupes de travail) pour explorer les possibilités de collaboration dans le cadre du mandat actuel de l'institution fédérale ou dans le cadre de l'élaboration d'un nouveau programme ou d'une nouvelle politique; participation à des consultations des CLOSM coordonnées par d'autres instances gouvernementales; consultations des CLOSM par les bureaux régionaux pour connaître leurs préoccupations et leurs besoins]

Résultats visés : Établissement de liens durables entre l'institution fédérale et les CLOSM. L'institution et les CLOSM comprennent leurs besoins et leurs mandats respectifs.		
Activités réalisées en vue d'atteindre le résultat visé	Extrants	Progrès réalisés en vue de l'atteinte du résultat visé
<p>Organisation de rencontres avec les CLOSM dans le cadre du groupe de discussion CRTC – CLOSM créé en 2007</p> <p>Préparation d'une feuille d'appréciation</p>	<p>- En 2008, 2 rencontres tenues en mars à Halifax et en septembre à Québec</p> <p>- 2 procès-verbaux, ordres du jour, listes des participants, calendrier des processus pertinents distribués aux 25 représentants des CLOSM, feuille démontrant l'appréciation des CLOSM</p> <p>- 60 courriels échangés en 2008 avec les membres du groupe de discussion représentant les CLOSM</p>	<p>- 100% de satisfaction des participants face à la nature et la qualité des échanges et aux documents distribués</p> <p>- Degré élevé d'amélioration du dialogue mutuel lors de la troisième rencontre avec les CLOSM à Québec</p> <p>- Nombre d'échanges de courriels démontre un niveau élevé de communication régulière, de collaboration entre le CRTC et les CLOSM</p> <p>- La nature des liens d'excellente qualité entre les CLOSM et le CRTC grâce au groupe de discussion CRTC-CLOSM</p> <p>- Meilleure niveau de collaboration entre les représentants des CLOSM</p>

Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes

<p>Appel aux observations, incluant les observations par les CLOSM, en vue d'<i>examiner les services de radiodiffusion de langues anglaise et française dans les communautés francophones et anglophones minoritaires du Canada</i></p>	<p>- Audiences publiques du 13 janvier 2009 sur des enjeux concernant les CLOSM; 11 intervenants sur 25 représentaient les CLOSM et 18 interventions sur 52 provenaient des CLOSM</p>	<p>- Taux élevé de participation et volume d'interventions significatif de la part des CLOSM exprimant leurs besoins et priorités lors des processus publics du CRTC et les encourageant ainsi à continuer à participer dans les processus les concernant</p> <p>- Excellente qualité des interventions des représentants des CLOSM démontrant le niveau de concertation et de synergie entre eux grâce au groupe de discussion CRTC-OLMC; les représentants des CLOSM ont travaillé de concert pour déposer les interventions</p> <p>- Niveau accru de compréhension mutuelle CLOSM-CRTC</p>
<p>Participation à diverses réunions avec les CLOSM coordonnées par le CRTC, Patrimoine canadien et/ou d'autres ministères et organismes centraux et communautaires</p>	<p>- Rencontre de l'AGA de l'Alliance des producteurs francophones du Canada (APFC) en Décembre 2008</p> <p>- Rencontre d'un coordonnateur sectoriel avec le groupe de travail de la musique, mars 2009</p> <p>- Rencontre de la coordonnatrice nationale avec le groupe de travail sur les arts médiatiques, février 2009</p>	<p>- Meilleur niveau de compréhension des enjeux et défis des CLOSM dans le contexte de l'industrie musicale et de la production télévisuelle et cinématographique</p>

Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes

Rapport détaillé des résultats

C. COMMUNICATIONS (Transmission d'information aux CLOSM)

[Activités de communications **externes** visant à informer les CLOSM des activités, des programmes et des politiques de l'institution fédérale et à promouvoir le caractère bilingue du Canada; inclusion des CLOSM dans toutes les listes d'information et de distribution; utilisation du site Web de l'institution fédérale pour communiquer avec les CLOSM]

Résultats visés :
 La culture des CLOSM reflète une compréhension étendue du mandat de l'institution fédérale. Les CLOSM reçoivent de l'information pertinente et à jour au sujet des activités de l'institution fédérale.

Activités réalisées en vue d'atteindre le résultat visé	Extrants	Progrès réalisés en vue de l'atteinte du résultat visé
Rédaction d'articles relatifs à l'article 41 dans Bulletin 41-42	<p>- 2 Articles publiés en 2008 dont un sur la création du groupe de discussion intitulé « <i>Dialogue prometteur entre le CRTC et les communautés</i> » dans Vol. 14, N.1, hiver 2008; et un autre article sur une activité promouvant la dualité linguistique dans Vol. 14, N.3, automne 2008, p.15 intitulé « <i>Devinez qui, Devinez quoi</i> » accessibles sur http://www.pch.gc.ca/pgm/lo-ol/bllletin/index-fra.cfm</p>	<p>- Les institutions fédérales et les membres du groupe de discussion CRTC-OLMC ont accès à de l'information pertinente concernant les initiatives du CRTC relatives aux CLOSM et à la dualité linguistique</p>

Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes

<p>Préparation et distribution d'un calendrier des processus pertinents aux CLOSM en vue de faciliter leur participation aux processus publics du CRTC</p>	<p>- Calendrier des processus publics concernant les CLOSM distribué aux 25 représentants des CLOSM lors des rencontres du groupe de discussion; 8 processus pertinents identifiés</p>	<p>- 100% des représentants des CLOSM membres du groupe de discussion sont mieux informés et reçoivent une information pertinente au sujet des processus publics du CRTC les concernant.</p>
<p>Création d'une trousse d'information électronique et gérer le contenu de la page web dédiée aux CLOSM</p>	<p>- Page web dédiée aux CLOSM contenant le plan d'action triennal 2008-2011 et les rapports annuels des résultats 2006-2007 et 2007-2008 ainsi que le calendrier des processus pertinents aux CLOSM, les procès-verbaux des rencontres du groupe de discussion et des liens aux institutions fédérales telles que Patrimoine canadien; la page est en reconstruction sur le nouveau site du CRTC http://www.crtc.gc.ca/fra/BACKGRND/language/lo-ol.htm</p>	<p>- Accès amélioré des communautés à une information pertinente et à jour sur la page site dédiée aux LO et aux CLOSM. Entre septembre 2008 et mars 2009, 518 visites sur la page http://www.crtc.gc.ca/eng/backgrnd/language/ol-lo.htm, 35 visites sur http://www.crtc.gc.ca/eng/backgrnd/language/plan2008.htm et 207 visites sur http://www.crtc.gc.ca/fra/BACKGRND/language/lo-ol.htm. De décembre à février 2009, les données ne sont pas disponibles pour la page en français.</p>
<p>Identification de personnes ressources au sein du CRTC pour répondre aux demandes de renseignements des petits groupes, CLOSM incluses; installation d'une ligne téléphonique sans frais 1-866-781-1911; impression des cartes d'affaire faisant la promotion de ce service</p>	<p>Un « centre de référence » crée pour les petits radiodiffuseurs au sein - Ligne téléphonique et cartes d'affaires distribués à la clientèle lors des conférences</p>	<p>- 70 nombre d'appels pris en moyenne par mois par le personnel de ce groupe bilingue, contribuant ainsi à promouvoir la pleine reconnaissance et l'usage du français et de l'anglais, tel que prévu dans l'article 41 de la LLO et à informer un bon nombre de radiodiffuseurs issus des CLOSM</p>
<p>Publication du rapport de surveillance en 2008 placé sur le site du CRTC contient des données sur les industries et les marchés de radiodiffusion et télécommunications</p>	<p>- rapport publié et lien envoyé aux membres du groupe de discussion CRTC-CLOSM par courriel le 7 avril 2009</p>	<p>- 100% des membres du groupe de discussion en ont pris connaissance et ont la possibilité de mieux se familiariser avec le mandat et les activités du CRTC</p>

Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes

<p>Collaboration avec les partenaires (Patrimoine canadien et le Commissariat aux langues officielles)</p>	<p>- 1 rencontre avec Patrimoine canadien en mars 2008 et courriels échangés avec l'équipe de la Concertation interministérielle de Patrimoine canadien en 2009 concernant le plan d'action et le rapport des résultats - Plusieurs rencontres avec le Commissariat aux LO : avec la vérificatrice pour le suivi à la mise en œuvre des recommandations du rapport de vérification de 2007; avec le personnel chargé de traiter les plaintes</p>	<p>- Degré accru d'échanges, de collaboration et de communication avec les partenaires</p>
<p>Comparution de la coordonnatrice nationale le 28 avril 2008 au Comité sénatorial permanent des langues officielles, la 39ème législature, 2ème session</p> <p>Comparution due président du CRTC, du vice-président – Radiodiffusion, Michel Arpin; le directeur exécutif de la radiodiffusion, Scott Hutton, et le directeur de l'analyse de l'industrie, Steve Delaney, devant le Comité permanent du patrimoine canadien de la Chambre des communes le 25 mars 2009 pour traiter de l'évolution de l'industrie de la télévision au Canada et son impact sur les communautés locales.</p>	<p>- Comparution et discours</p>	<p>- Meilleur niveau de connaissance des pratiques mises en place par le CRTC</p>

Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes

Rapport détaillé des résultats

E. FINANCEMENT ET PRESTATION DE PROGRAMMES

[Mise en oeuvre des programmes et prestation des services de l'institution fédérale; financement, seule ou en collaboration avec d'autres institutions fédérales, de projets des CLOSM; intégration des besoins des CLOSM à la prestation des programmes et services de l'institution fédérale]

Résultats visés		
Les CLOSM font partie de la clientèle régulière de l'institution fédérale et ont un accès adéquat à ses programmes et services; les besoins des CLOSM (ex: dispersion géographique, possibilités de développement) sont pris en compte.		
Activités réalisées en vue d'atteindre le résultat visé	Extrants	Progrès réalisés en vue de l'atteinte du résultat visé
Sans objet, voir section F		

Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes

Rapport détaillé des résultats

F. Activités du CRTC en lien avec la mise en œuvre de l'article 41 LLO

Note : En tant que tribunal administratif, le CRTC ne gère pas de programmes ou de services et ne finance pas d'activités. Cependant, le CRTC, dans l'exercice de son mandat, attribue, renouvelle ou modifie des licences de radiodiffusion, élabore des lignes directrices de politiques en plus de réglementer et de surveiller tous les aspects du système canadien de radiodiffusion. Ces activités sont accomplies dans le cadre de la *Loi sur la radiodiffusion*¹. Plusieurs de ces activités servent à atteindre les objectifs énoncés à l'article 41 de la LLO. L'énumération ci-après n'est pas exhaustive.

Activités réalisées en vue d'atteindre le résultat visé	Extrants	Progrès réalisés en vue de l'atteinte du résultat visé
<p>Identification des politiques qui ont une incidence sur les CLOSM et la promotion de l'usage du français et de l'anglais, et au moment de leur révision, s'assurer qu'elles tiennent compte de l'article 41</p> <p>Publication d'avis de consultation pour informer les canadiens y compris les CLOSM des instances publiques afin de maximiser leur participation aux audiences publiques ayant une incidence sur les communautés concernant</p> <ul style="list-style-type: none"> - l'attribution, le renouvellement et les modifications des licences de radiodiffusion; - l'élaboration de nouvelles politiques ou l'examen des politiques existantes et autres décisions - autres décisions 	<ul style="list-style-type: none"> - La mise sur pied, en 2008, d'un Fonds canadien de la radio communautaire soutenant le secteur de la radio communautaire et de campus et qui est admissible à recevoir des contributions financières versées par les stations de radio commerciales au titre du développement du contenu canadien - Avis public 2008-28, <i>Ajout de France 24 (français) et de France 24 (anglais) aux listes des services par satellite admissibles à une distribution en mode numérique</i> - Avis public 2008-89, <i>Appel aux observations sur l'ajout proposé de LUXE.TV aux listes des services par satellite admissibles à une distribution en mode numérique</i> approuvé dans l'Avis Public 2008-115 - Decision 2008-312, <i>Star Choice</i> de se conformer avec une 	<ul style="list-style-type: none"> - Taux élevé de participation efficace des CLOSM aux audiences publiques les concernant faisant en sorte que le Conseil prenne en compte leurs réalités et besoins dans l'ensemble de ses processus - Niveau amélioré de reconnaissance et de l'usage du français et de l'anglais dans la société canadienne en ajoutant France 24, service de nouvelles internationales en anglais en français, et approbation de LUXE TV, un service en français du Luxembourg à la liste des services non canadiens admissibles à la distribution au Canada - Accès accru à des services de radiodiffusion de langues officielles au Canada

¹ Au cours de l'année 2007-2008, il n'y a pas eu de processus publics en télécommunication ayant une incidence sur les CLOSM

Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes

	<p>ordonnance en vertu de l'article 9(1)(h) de la Loi sur la radiodiffusion (ordonnance de distribution 2007-3) ordonnant la distribution du Réseau de l'information aux abonnés au numérique vivant dans les marchés anglophones</p> <p>-Avis public 2008-100, <i>Politique réglementaire des entreprises de distribution de radiodiffusion et des services de programmation facultatifs</i>, paragraphes 85 et 86, et 335-384, relatifs respectivement aux règles d'accès pour les services de langue minoritaire et à la programmation locale dans les petits marchés</p> <p>- Avis public 2008-101, <i>Appel aux observations sur un projet de cadre de réglementation visant les entreprises de vidéo sur demande</i>, paragraphe 75</p> <p>- Avis de consultation 2008-103, <i>Proposition de conditions de licence pour les services spécialisés canadiens concurrents consacrés aux genres d'intérêt général des sports et des nouvelles nationales</i></p> <p>- Avis Public 2008-11 de l'Audience publique du 17 février 2009 « <i>La radiodiffusion canadienne par les nouveaux médias</i> » et comparation des représentants des CLOSM</p> <p>- Avis public 2008-12 de l'Audience publique du 13 janvier 2009, <i>Examen des services de radiodiffusion de langues anglaise et française dans les communautés francophones et anglophones</i></p>	<p>- Accès à la radiodiffusion amélioré au sein des CLOSM grâce aux modifications prises par le Conseil tenant compte des intérêts des CLOSM</p> <p>- Niveau accru de prise en considération des préoccupations, besoins et priorités des CLOSM dans les processus du CRTC</p> <p>-Volume élevé (35%) d'interventions déposées par les CLOSM sur le nombre d'interventions totales reçues et d'excellente qualité grâce au niveau de concertation entre les représentants dû au groupe de discussion CLOSM-CRTC, exprimant leurs besoins</p>
--	---	--

Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes

	<p><i>minoritaires du Canada</i> » sollicitant les observations des CLOSM et de leurs représentants sur des enjeux les concernant; sur 52, 18 interventions déposées par les représentants des CLOSM;</p> <p>- Avis de consultation 2009-113, <i>Renouvellements de licences de stations privées de télévision traditionnelle, avril 2009</i></p> <p>- Avis de consultation 2009-2 ciblant les besoins des CLOSM en matière de radio dans la région Ottawa-Gatineau et leur prise en compte dans l'évaluation des demandes par le Conseil</p> <p>- Avis d'audience 2009-2-2, Examen de la demande présentée par Pelmorex Communications Inc. visant la distribution obligatoire au service numérique de base, aux termes de l'article 9(1)h) de la <i>Loi sur la radiodiffusion</i>, des entreprises nationales de programmation spécialisées appelées The Weather Network et MétéoMédia</p> <p>- Avis de consultation 2009-157 Demande présentée par Evanov Communications Inc., au nom d'une société devant être constituée, en vue d'obtenir une licence de radiodiffusion afin d'exploiter une entreprise de programmation de radio FM commerciale de langue française à Québec.</p>	<p>et défis et les documents d'analyse de qualité permettent d'introduire un changement dans la culture organisationnelle en améliorant l'attitude des membres du Conseil, de la haute gestion et des employés à l'égard des CLOSM</p> <p>- Bon niveau de participation des représentants clés des CLOSM</p> <p>- Accès accru de services de radiodiffusion aux canadiens incluant les CLOSM</p>
<p>Création, le 2 décembre 2008, d'un groupe de travail mandaté de se pencher sur la transition numérique afin d'élaborer des solutions visant à maintenir l'accès à la programmation pour tous les canadiens, les CLOSM incluses.</p>	<p>- Groupe de travail</p>	<p>- Niveau amélioré de sensibilisation de l'impact de la transition de l'analogique au numérique le 31 août 2011 sur les canadiens, incluant les CLOSM</p>

Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes

<p>Étude, par Bryanaert et associé.e.s, sur l'étendue des services disponibles de radio, de télévision, de câblodistribution et d'Internet haute vitesse pour les communautés de langues anglaise et française minoritaires du Canada</p>	<p>-Étude, Sons et images, recensant les services disponibles aux CLOSM et analyse quantitative, intitulée « <i>Les services de radio, de télédiffusion et de câblodistribution dans les communautés de langues officielles en situation minoritaire</i> »</p>	<ul style="list-style-type: none">- Très bonne prise de connaissance des services disponibles dans les CLOSM permettant de mieux prendre en compte leurs réalités- Très bonne qualité de données a permis d'informer et de sensibiliser approximativement 25% des employés du CRTC, incluant le Président, les conseillers et la haute gestion, ainsi que l'ensemble des intervenants de l'audience publique du 13 janvier sur les CLOSM du Canada- 100% des personnes qui ont pris connaissance de ces études sont aptes à mieux identifier l'étendue des services auxquels ont accès les CLOSM
---	--	--

Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes

Rapport détaillé des résultats

G. REDDITION DE COMPTES [Activités par lesquelles l'institution fédérale intègre son travail de mise en œuvre de l'article 41 de la LLO aux mécanismes ministériels de planification et de reddition de comptes (ex.: rapport sur les plans et priorités, rapport ministériel sur le rendement, plan d'affaires ministériel, bilan de réalisations pour la mise en œuvre de l'article 41 de la LLO, etc.); évaluations et vérifications internes des programmes et des services; examen régulier des programmes et des services ainsi que des politiques par les cadres supérieurs de l'institution fédérale pour assurer la mise en œuvre de l'article 41 de la LLO]

Résultats visés		
L'objectif de l'institution fédérale		
Activités réalisées en vue d'atteindre le résultat visé	Extrants	Progrès réalisés en vue de l'atteinte du résultat visé
<ul style="list-style-type: none"> - Dépôt annuel du rapport des résultats présentant la façon dont le CRTC s'acquitte de ses responsabilités en vertu de l'article 41 de la LLO - Établissement de la lentille 41 (analyse d'impact) - Intégration des activités relatives à l'article 41 de la LLO dans le RPP et les réalisations dans les RMR et dans le plan triennal du CRTC 	<ul style="list-style-type: none"> - Rapport des résultats soumis, prend compte des perspectives des CLOSM suite aux réunions du groupe de discussion - Lentille 41 - Sections relatives aux LO dans les rapports du CRTC : Rapport sur les plans et priorités (RPP), Rapport ministériel sur le rendement (RMR), Plan triennal du CRTC 	<ul style="list-style-type: none"> - Niveau accru de compréhension des cadres et employés du CRTC de leurs obligations vis-à-vis de l'article 41 de la LLO - Enclenchement d'un changement d'attitude et de culture organisationnelle durables permettant de mener une analyse d'impact et de prendre en considération les besoins des CLOSM - Degré élevé de conformité du CRTC avec les exigences requises

Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes



M. Graham Fraser
Commissaire aux langues officielles
344, rue Slater
Ottawa (Ontario) K1A 0T8

Audrey O'Brien
Greffier de la Chambre des communes
Édifice du Centre
Pièce 229 N
Ottawa (Ontario) K1A 0A6

Paul Bélisle
Greffier du Sénat et des Parlements
Édifice du Centre
Pièces 185 S
Ottawa (Ontario) K1A 0A4

Sylviane Lanthier, présidente
Francis Potié, directeur général
Association de la presse francophone (APF)
267, rue Dalhousie
Ottawa (Ontario) K1N 7E3

Serge Quinty
Marielle Beaulieu
Fédération des communautés francophones et acadiennes du Canada (FCFA)
Place de la francophonie
450, rue Rideau, bureau 300
Ottawa (Ontario) K1N 5Z4
Téléphone: (613)241-7600
Télécopieur: (613)241-6046
Courriel: info@fcfa.ca

Fortner Anderson
David Teasdale

Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes

Quebec production Committee

4200 boul. Saint-Laurent, bureau 708

Montréal (Québec) H2W 2R2

cqgcr@cam.org

www.cqgcr.ca

Pierre Bourbeau

Annick Schulz

Fédération culturelle canadienne-française (FCCF)

Place de la francophonie

450, rue Rideau, bureau 405

Ottawa (Ontario) K1N 5Z4

Courriel : fccf@zof.ca

Site Web : www.fccf.ca

Benoît Henri, Directeur général

Alliance nationale de l'industrie musicale (ANIM)

450 Rideau, bureau 401,

Ottawa, K1N 5Z4

François Côté

Alliance des radios communautaires du Canada (ARC)

325, rue Dalhousie, 2^e étage

Ottawa (Ontario) K1N 7G2

Mark Chatel

Annabelle Cloutier

Suzette Lagacé

Alliance des producteurs francophones du Canada (APFC)

a/s Balestra Productions

375 A, boul. St-Laurent

Ottawa (Ontario) K1K 2Z7

Canada

Robert Donnelly

President

Quebec Community Groups Network (QCGN)

1255 University Avenue, Suite 1000

Montreal (Quebec)

H3B 3W6

Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes

Telephone: (514) 868-9044, (toll-free): 1 (877) 868-9044

Fax: (514) 868-9049

info@qcgn.ca

Cyrilda Poirier

Fédération des francophones de Terre-Neuve et du Labrador (FFTNL)

65, chemin Ridge, bureau 233

St-John's (Terre-Neuve-et-Labrador)

A1B 4P5 Canada

Elise Arsenault

Société Saint-Thomas-d'Aquin (SSTA)

5, Ave Maris Stella

Summerside (Î.-P.-É.)

C1N 6M9

Jean Léger

Fédération acadienne de la Nouvelle-Écosse

La Maison acadienne- 54, rue Queen

Dartmouth (Nouvelle-Écosse)

B2Y 1G3

Madeleine Faucher

Assemblée de la francophonie de l'Ontario

1173 ch. Cyrville, bureau 306

Ottawa (Ontario) K1J 7S6

Daniel Boucher

Société franco-manitobaine

383, boulevard Provencher, pièce 212

Saint-Boniface (Manitoba) R2H 0G9

Denis Desgagné, Directeur général

Denis Desgagné

Assemblée communautaire fransaskoise

3850, rue Hillsdale, bureau 220,

Regina, Saskatchewan, S4S 7J5

Isabelle Lorin

Association canadienne-française de l'Alberta

303-8627 91 Street NW,

Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes

Edmonton, AB T6C 3N1

Stéphane Audet

Fédération des francophones de la Colombie-Britannique

1575, 7e avenue Ouest

Vancouver (CB) V6J 1S1

Léo-Paul Provencher

Fédération Franco-TéNOise

5016 48th St

Yellowknife NT, X1A 2N9

Jeanne Beaudouin

Association Franco-yukonnaise

302 rue Strickland, Whitehorse, Yukon

Y1A 2K1

Kirwan Cox

English Language Arts network (ELAN)

309B 4710 Saint Ambroise

Montreal, QC

H4C 2C7

Daniel Cuerrier

Jason Doiron

Association des francophones du Nunavut

CP 880, Iqaluit, NU X0A 0H0

Bruno Godin

Société des Acadiens et Acadiennes du Nouveau-Brunswick

702, rue Principale, bureau 204

Petit-Rocher, NB

E8J 1V1

Aurore Thériault

Front des réalisateurs indépendants du Canada

Place de la Francophonie

450 rue Rideau, bureau 405

Ottawa, Ontario, K1N 5Z4

<http://www.crtc.gc.ca/fra/acrtc.htm>

MISE EN ŒUVRE DE L'ARTICLE 41 DE LA LOI SUR LES LANGUES OFFICIELLES (LLO)

CONSEIL DE LA RADIODIFFUSION ET DES TÉLÉCOMMUNICATIONS CANADIENNES (CRTC)

COMMENTAIRES SUR LE RAPPORT DES RÉSULTATS (2007-2008)

Sensibilisation

Le Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC) a organisé des activités interactives et des séances de sensibilisation dans le but de permettre aux employés, aux cadres et aux conseillers de mieux comprendre leurs obligations vis-à-vis la mise en œuvre de l'article 41 de la *Loi sur les langues officielles* (LLO). Patrimoine canadien (PCH) encourage le CRTC à trouver des moyens de mesurer les résultats à cet égard, comme des sondages, afin de s'assurer que ses objectifs sont atteints. Au moins six présentations ont été offertes sur la partie VII de la LLO au secrétaire général et au président du CRTC ainsi qu'à tous les conseillers et cadres. Le CRTC confirme donc sa volonté d'introduire un changement durable dans sa culture organisationnelle. Patrimoine canadien l'encourage à poursuivre dans cette direction, tel que décrit dans le plan d'action 2008-2011.

Consultations

En 2007-2008, le CRTC a démontré une ferme volonté de rapprochement avec les communautés de langue officielle en situation minoritaire (CLOSM) en créant un groupe de discussion regroupant des représentants communautaires et des employés du Conseil. La création de ce groupe démontre l'engagement du CRTC et lui a permis d'établir une relation extrêmement constructive avec les CLOSM. Il est important de maintenir et de renforcer cette relation, compte tenu des grands enjeux qui seront abordés au cours des prochaines années. PCH félicite le CRTC de ses efforts et l'invite à poursuivre dans cette voie. De plus, PCH est heureux de constater que le CRTC a rencontré le Réseau culturel francophone de Terre-Neuve-et-Labrador pour discuter de la mise sur pied d'une radio communautaire. Cette rencontre a permis au CRTC de bien prendre la mesure de la réalité des francophones habitant dans cette province. De plus, le CRTC a assisté à une activité organisée par le *Quebec Community Groups Network* (QCGN) intitulée « *Community Revitalisation : Trends and Opportunities for the English-Speaking Communities* ». En participant à cette activité organisée par la communauté anglophone au Québec, le CRTC peut mieux comprendre la réalité de cette dernière au Canada et ainsi améliorer ses efforts de mise en œuvre de l'article 41 de la LLO.

Communications

Bien que le plan d'action 2006-2009 mentionne la création d'une page web pour aider les CLOSM à mieux comprendre les processus publics qui les concernent, cette activité n'a pas été réalisée en 2007-2008. PCH croit comprendre que cette initiative est déjà en voie de réalisation. Par ailleurs, le CRTC a su profiter de la rencontre du groupe de discussion pour présenter aux 25 organismes présents le calendrier des processus publics et expliquer le fonctionnement pertinent à leur intervention. Le CRTC a fait profiter les autres institutions fédérales de cette mesure en publiant un article à ce sujet dans le *Bulletin 41-42* à l'hiver 2008.

Coordination et liaison

Au cours des dernières années, le CRTC a consacré des ressources supplémentaires à la coordination, ce qui lui a permis de mettre sur pied et d'animer le groupe de discussion et de participer plus activement aux activités interministérielles reliées à la mise en œuvre de l'article 41. Patrimoine canadien invite le CRTC à poursuivre l'élan donné au cours des dernières années. Le Conseil maintient en effet des contacts réguliers avec d'autres partenaires fédéraux afin d'échanger des bonnes pratiques. Cependant, le rapport de résultats ne fait pas mention des activités et du rôle des coordonnateurs sectoriels au CRTC. Comme il est important d'animer ce réseau, le CRTC est invité à le réunir régulièrement. Il serait également important de souligner, dans les futurs rapports, les contributions de la championne des langues officielles et de la coordonnatrice nationale à l'atteinte des résultats.

Financement et prestation de programmes

Dans le cadre de ses obligations en vertu de l'article 41 de la LLO, le CRTC doit s'assurer que la perspective des CLOSM est prise en compte dans ses activités. Entre autres, il renouvelle ou modifie des licences de radiodiffusion. C'est ainsi qu'en 2007-2008, il a permis qu'une station francophone (RDI) diffuse à l'extérieur du Québec et une autre anglophone (News World) au Québec. De plus, il a permis la création d'un fonds pour la radio communautaire. Il serait important que le CRTC continue de favoriser ainsi un accès équitable aux licences pour les CLOSM et tienne compte des réalités et des besoins de communautés dans l'ensemble de ses décisions.

Reddition de comptes

Les futurs rapports des résultats du CRTC devraient mettre en valeur l'implication du champion et les activités de son réseau de coordonnateurs sectoriels. Soulignons que le plan d'action 2008-2011 est assorti d'indicateurs de mesure des résultats plus précis, ce qui devrait permettre au CRTC de mieux mettre en valeur les progrès qu'il y aura. Il demeure entendu que le CRTC peut faire appel à PCH au besoin pour des conseils.

COMMENTAIRES SUR LE PLAN D'ACTION (2008-2011) ET PISTES D'ACTION

Sensibilisation

Dans son plan d'action, le CRTC prévoit améliorer ses activités internes visant à sensibiliser les employés et la haute gestion en planifiant des sessions de formation portant sur l'article 41 de la LLO. Il a l'intention d'intégrer des renseignements sur la mise en œuvre de l'article 41 de la LLO dans les séances d'orientation destinées aux nouveaux employés et conseillers du CRTC, ce qui est louable. Il prévoit aussi créer un programme d'activités de reconnaissance, une pratique qui est encouragée par PCH. Le CRTC pourrait intégrer des objectifs précis en matière de langues officielles aux contrats ou aux évaluations de rendements des cadres supérieurs, ce qui pourrait contribuer à introduire un changement durable dans la culture organisationnelle.

Consultations

Le CRTC prévoit entreprendre plusieurs activités pour bien comprendre les besoins des CLOSM. Son plan d'action inclut notamment des activités de consultation afin d'assurer une approche active et intégrée envers la prise en compte des priorités des CLOSM. Le groupe de discussion est une excellente initiative à poursuivre à cet égard. Par ailleurs, comme le prévoit la Feuille de route pour la dualité linguistique canadienne, le CRTC examine comment les CLOSM sont desservies par le système de radiodiffusion actuel, afin de vérifier plus particulièrement s'il en reflète toute la diversité. Les résultats de cet examen permettront au CRTC de mieux comprendre les besoins des CLOSM et de s'assurer qu'on en tient compte.

Communications

Le plan d'action mentionne quelques moyens pour informer les CLOSM sur des activités du CRTC dont la création d'une trousse d'information électronique. Il serait important que le plan d'action et le rapport des résultats en cours soient accessibles sur le site Web de l'institution. PCH encourage le CRTC à continuer à soumettre des articles pour le *Bulletin 41-42*, tel que prévu dans le plan d'action en cours, afin de souligner des initiatives et réalisations d'intérêt pour les CLOSM et d'autres parties intéressées par la mise en valeur des deux langues officielles.

Coordination et liaison

Il est important que le CRTC continue de travailler en collaboration avec d'autres institutions fédérales, notamment par le biais du Réseau des champions des langues officielles et du Réseau des coordonnateurs nationaux responsables de la mise en œuvre de l'article 41 de la LLO. Tel qu'il a été mentionné dans l'analyse du rapport des résultats, PCH encourage le CRTC à animer son réseau de coordonnateurs sectoriels également. PCH souhaite maintenir son excellente collaboration avec l'équipe de coordination du CRTC.

Reddition de comptes

Dans son plan d'action, le CRTC a développé des indicateurs de résultats précis, ce qui devrait l'aider à mettre en valeur ses réalisations importantes dans son prochain rapport des résultats. De plus, le CRTC prévoit établir une stratégie d'évaluation, avec la participation des CLOSM. Il serait important que le CRTC précise, dans les prochains rapports, de quoi il s'agit et quelle aura été l'incidence de cette nouvelle stratégie. L'intégration des objectifs de l'article 41 de la LLO aux Rapports sur les plans et priorités et aux Rapports sur le rendement, prévue dans le plan d'action, serait une pratique exemplaire.

Le rapport des résultats pour l'exercice 2008-2009 doit être remis à PCH d'ici le 31 mai 2009.



Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes

RAPPORT ANNUEL DES RESULTATS

MISE EN ŒUVRE DE L'ARTICLE 41
DE LA LOI SUR LES LANGUES OFFICIELLES

2009-2010

Mai 2010

Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes

Renseignements généraux

Institution fédérale :	Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC)
Adresse :	Les terrasses de la Chaudière Édifice Central 1, promenade du Portage Gatineau (Québec) J8X 4B1
Site Web :	www.crtc.gc.ca
Ministre responsable :	L'honorable James Moore
Hauts fonctionnaires responsables de la mise en oeuvre de la Partie VII de la LLO :	Konrad von Finckenstein , Président Robert Morin , Secrétaire général Renée Fairweather , Directrice générale, Communications stratégiques et Championne des langues officielles
Mandat de l'institution fédérale :	Établi par le Parlement en 1968, le Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC) est un organisme public autonome constitué en vertu de la <i>Loi sur le Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes</i> (L.R.C. 1985, chap. C-22, modifiée). Le CRTC (ci-après le Conseil) rend compte au Parlement par l'entremise du ministre du Patrimoine canadien. Le Conseil surveille et réglemente les systèmes de radiodiffusion et de télécommunications au Canada. Les pouvoirs du Conseil en matière de réglementation de la radiodiffusion découlent de la <i>Loi sur la radiodiffusion</i> (L.C. 1991, chap. 11, modifiée). Ses pouvoirs de réglementation des télécommunications découlent de la <i>Loi sur les télécommunications</i> (L.C. 1993, chap. 38, modifiée) et de la <i>Loi sur Bell Canada</i> (L.C. 1987, ch. 19, modifiée).
Coordonnatrice nationale responsable de la mise en oeuvre de l'article 41 :	Renée Gauthier Gestionnaire principale, Télévision de langue française CRTC

Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes

	<p>Ottawa (Ontario) K1A 0N2 renee.gauthier@crtc.gc.ca</p>
Coordonnateurs sectoriels :	<p>Peter Foster Directeur général, Politiques et demandes relatives à la télévision CRTC Ottawa (Ontario) K1A 0N2 peter.foster@crtc.gc.ca</p> <p>Mario Bertrand Directeur, Mise en œuvre de la concurrence et technologie CRTC Ottawa (Ontario) K1A 0N2 mario.bertrand@crtc.gc.ca</p> <p>Imen Arfaoui Ingénieure, Politique sur la convergence, Élaboration de politiques et recherche CRTC Ottawa (Ontario) K1A 0N2 imen.arfaoui@crtc.gc.ca</p> <p>Michael Craig Gestionnaire, Analyse et politiques en matière de la radio CRTC Ottawa (Ontario) K1A 0N2 Michael.craig@crtc.gc.ca</p> <p>Claude Brault Analyste principal Politique et demandes relatives à la distribution (819) 997-6064 claud.brault@crtc.gc.ca</p>

Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes

Sommaire des contributions de l'institution

Au cours de l'année 2009-2010, le Conseil a atteint, dans les limites de son mandat, plusieurs résultats découlant des activités suivantes : la sensibilisation, la consultation, les communications, la coordination et la liaison, ainsi que la reddition de comptes. En tant que tribunal administratif, le Conseil ne gère pas de programmes ou de services et ne finance pas d'activités. Plusieurs de ses activités contribuent, toutefois, à la mise en œuvre de l'article 41 de la *Loi sur les langues officielles* (LLO).

Conformément aux exigences liées à sa désignation en vertu de l'article 41 de la LLO, le Conseil dresse un bilan détaillé de ses activités en 2009-2010. Celles-ci sont regroupées selon les catégories d'intervention suivantes établies par Patrimoine canadien :

- *Sensibilisation*

La championne des langues officielles joue un rôle de leadership important dans la promotion et l'utilisation des deux langues officielles au sein du Conseil. Elle préside le comité interne sur les langues officielles (LO) et fait un rappel régulier lors des rencontres de la haute gestion sur les obligations de l'organisme à l'égard de toutes les parties de la LLO auxquelles est assujéti le Conseil. Également, la championne des langues officielles co-préside l'événement interactif annuel visant la sensibilisation à la dualité linguistique à l'échelle du Conseil. Par ailleurs, une série de présentations relatives à la lentille 41 (intégration des objectifs de l'article 41 de la LLO en menant une analyse d'impact) dispensée à l'ensemble du Conseil, y compris les conseillers et les coordonnateurs sectoriels, met l'emphase sur l'importance de mener une analyse d'impact des demandes et des processus décisionnels du Conseil sur les communautés de langue officielle en situation minoritaire (CLOSM). Les analystes ont accès à des outils tels qu'au document *Obligations du CRTC en vertu de l'article 41, partie VII, de la Loi sur les langues officielles, Promotion du français et de l'anglais*, affiché sur l'intranet, pour mener une analyse d'impact prenant en compte les besoins et les intérêts des CLOSM. Ainsi, l'intégration de la lentille 41 à l'échelle du Conseil est systématique. De plus, l'inclusion d'une disposition relative à l'article 41 de la LLO dans les contrats de rendement des cadres supérieurs a pour effet d'améliorer la compréhension de ces derniers quant à leurs responsabilités de s'assurer de la mise en œuvre des objectifs de l'article 41.

- *Consultations*

Lors de la rencontre du groupe de discussion qui a eu lieu à Winnipeg les 24 et 25 septembre 2009, les CLOSM ont eu la possibilité de faire valoir leurs besoins et leurs priorités auprès du Conseil. Ils ont également exprimé leur satisfaction à l'égard de ce groupe en participant à un sondage.

- *Communications*

Les CLOSM sont au courant qu'une page web sur le site du Conseil leur est dédiée. Les CLOSM y trouvent les rapports annuels, les plans d'action, les procès-verbaux des rencontres, ainsi que le calendrier des processus pertinents. Ce calendrier a également été distribué lors de la rencontre du groupe de discussion CRTC-CLOSM en vue d'informer les représentants des CLOSM et de faciliter leur participation aux processus qui les concernent. De plus, des visites rendues aux CLOSM et aux radiodiffuseurs en milieu linguistique minoritaire ont permis aux Président et conseillers de mieux saisir les réalités des communautés. Outre ces initiatives, le Conseil a fait paraître un article dans le Bulletin 41-42, soit une publication distribuée à la fois aux employés du Conseil et aux organismes représentant les CLOSM.

- *Coordination et liaison*

Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes

En 2009-2010, le Conseil a participé aux rencontres des coordonnateurs nationaux, aux ateliers des pratiques exemplaires et au 40^{ème} anniversaire de la *Loi sur les langues officielles* ainsi qu'aux rencontres en région avec les CLOSM. Le Conseil a aussi collaboré étroitement avec le bureau du commissaire aux langues officielles en prévision de la publication du rapport de suivi à la vérification menée en 2007.

- *Activités du Conseil en lien avec la mise en œuvre de l'article 41 de la LLO*

N'ayant pas de programmes de commandite, de subventions ou de contributions, cette section est intitulée « Activités du CRTC en lien avec la mise en œuvre de l'article 41 de la LLO ». Plusieurs des activités du Conseil accomplies dans le cadre de la *Loi sur la radiodiffusion* et de la *Loi sur les télécommunications*, telles l'octroi, le renouvellement ou la modification de licences, l'élaboration de politiques et la réglementation et surveillance de tous les aspects du système canadien de radiodiffusion et de télécommunication, servent à atteindre les objectifs énoncés à l'article 41 de la LLO. Au cours de l'année 2009-2010 les activités courantes du Conseil ont permis, entre autres : l'octroi d'une licence d'exploitation autorisant la mise sur pied de la première radio communautaire francophone de la région d'Ottawa : la Radio de la communauté francophone d'Ottawa (RCFO) (2009-481) ; la révision de la politique relative à la radio communautaire et de campus (2009-418) touchant plusieurs radios œuvrant au sein des CLOSM ; le versement de contributions annuelles de base au titre du développement du contenu canadien (DCC) de la part des stations privées dont Astral Média radio Inc; et la diffusion d'une couverture en langue française des Jeux olympiques d'hiver 2010 à l'échelle du pays, permettant aux communautés linguistiques minoritaires de langue française d'avoir accès à une diffusion des Jeux olympiques de Vancouver dans leur langue (lettre à la présidente de la CPAC datée du 10 février 2010).

- *Reddition de comptes*

En vue de mieux évaluer les progrès réalisés en matière d'intégration des objectifs de l'article 41 de la LLO, le Conseil déploie des efforts continus pour améliorer la surveillance de l'ensemble de ses processus. L'intégration des objectifs de l'article 41 dans le cadre de rendement des gestionnaires a pour effet de mieux définir la structure d'imputabilité tout en permettant aux gestionnaires de s'assurer de la mise en œuvre de l'article 41 au sein de leur division. Conformément aux exigences liées à sa désignation en vertu de l'article 41 de la LLO, le Conseil élabore un rapport détaillé de ses activités réalisées au cours de l'année et en fait le dépôt annuellement auprès du ministère du Patrimoine canadien.

Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes

A. SENSIBILISATION (Activités internes)

Activités de formation, d'information, d'orientation, de sensibilisation, de communication, etc., menées à l'interne dans le but de sensibiliser le Président, les conseillers, les employés et la haute direction de l'institution fédérale à la dualité linguistique et aux priorités des CLOSM; contrats de rendement des cadres supérieurs et programmes de reconnaissance; prise en compte du point de vue des CLOSM dans les recherches, les études et les enquêtes effectuées à l'interne.

Résultats visés : Introduction d'un changement durable dans la culture organisationnelle de l'institution fédérale; tous les employés et les cadres connaissent et comprennent leurs responsabilités à l'égard de l'article 41 de la <i>Loi sur les langues officielles</i> et des CLOSM.		
Activités réalisées en vue d'atteindre le résultat visé	Extrants	Progrès réalisés en vue de l'atteinte du résultat visé
<p>Organisation de présentations portant sur la lentille 41 (intégration des objectifs de l'article 41 de la LLO en menant une analyse d'impact)</p> <p>Distribution des présentations</p>	<p>- Entre septembre et novembre 2009, des présentations portant sur la mise en œuvre de l'article 41 de la <i>Loi sur les langues officielles</i> ont été données par les coordonnateurs sectoriels aux employés et cadres des directions générales de la radiodiffusion, de la distribution et de l'élaboration de politiques et de recherche; Présentations électroniques dans les deux langues officielles distribuées aux membres de ces groupes</p>	<p>- Niveau amélioré d'intégration des objectifs de l'article 41 de la LLO dans la culture organisationnelle du Conseil :</p> <p>- Degré élevé de sensibilisation au sein de l'organisation; 80 personnes, incluant cadres et employés ayant reçu ces présentations démontrent une meilleure compréhension face à l'importance de mener une analyse d'impact relative aux répercussions que peuvent avoir les processus du Conseil sur les CLOSM. Le Président est grandement sensibilisé aux langues officielles et à l'importance de tenir compte des CLOSM dans les processus décisionnels. Lors des rencontres avec la haute direction, le Président et la championne aux langues officielles rappellent les obligations du Conseil face aux LO et aux CLOSM</p>
<p>Rédaction et publication d'un document relatif à la lentille 41</p>	<p>- Document intitulé <i>Obligations du CRTC en vertu de l'article 41, partie VII, de la Loi sur les langues officielles, Promotion du français et de l'anglais</i>, mis en ligne sur le site interne du Conseil afin que tous les employés puissent y accéder et se renseigner sur la façon de mettre en œuvre de la lentille 41. Les documents présentés aux réunions du Conseil contiennent une provision (section 3) relative aux LO sur la page intitulée <i>Aperçu du document</i>. Le Conseil se trouve ainsi en position de mieux tenir compte les</p>	<p>- Les conseillers et le Président mieux sensibilisés aux enjeux touchant les CLOSM sont en mesure de mieux saisir l'impact de leurs décisions sur les communautés</p>

Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes

	considérations relatives aux CLOSM dans ses délibérations	
Planification des activités du Comité sur les langues officielles	- Compte 19 membres représentant tous les secteurs du Conseil, incluant la championne des langues officielles. 5 rencontres annuelles et ordres du jour : rencontres le 3 décembre 2009, le 18 janvier 2010, le 1 ^{er} février 2010, le 22 février 2010, le 11 mars 2010; diverses rencontres en préparation de l'activité « <i>Deviez qui? Devinez quoi?</i> »	-Taux élevé de participation et d'implication de la championne et des coordonnateurs sectoriels. La championne des LO remplit son rôle de leadership en s'assurant que tous les membres participent et sont pleinement sensibilisés face à l'importance de reconnaître et de promouvoir la dualité linguistique au sein du Conseil.
Publication et distribution d'un calendrier biannuel identifiant les activités organisées en matière de langues officielles et les dates à retenir pour les deux années à venir	- Calendriers distribués à l'ensemble des employés du Conseil	-Approximativement, 400 employés sont tenus au courant des activités organisées en matière de langues officielles et des dates à retenir pour les deux années à venir -Taux élevé de participation et de sensibilisation à l'importance de la dualité linguistique. L'ensemble des employés, des coordonnateurs sectoriels ainsi que la haute direction et la championne des langues officielles participent pleinement à cette activité et se trouvent conscientisés davantage à l'importance de la dualité linguistique
Organisation d'un événement annuel interactif visant à promouvoir la dualité linguistique	- L'événement « <i>Devinez qui, devinez quoi?</i> » a eu lieu le 26 mars 2009	- Niveau d'engagement soutenu de la part de la championne des langues officielles, des coordonnateurs sectoriels et de la haute gestion
Partage de l'information et échanges avec les coordonnateurs sectoriels	- Des courriels envoyés aux coordonnateurs sectoriels	-Les coordonnateurs sectoriels reçoivent des courriels réguliers les tenant au fait des rencontres, des développements et du suivi relatif à la progression de la mise en œuvre de l'article 41
Inclusion d'une disposition relative à l'article 41 de la LLO dans les contrats de rendement des cadres supérieurs	- Disposition précisant l'engagement de la haute gestion (<i>faire preuve de leadership dans l'implantation et la communication de la politique sur les LO du Conseil</i>), les mesures de rendement (<i>participation aux sessions de sensibilisation et partage de l'information avec les employés, surveillance et mise en œuvre des procédures portant sur l'article 41 de la LLO</i>) et les résultats attendus (<i>gestionnaires et employés connaissent leurs responsabilités et obligations reliées à la politique sur les LO; les deux langues officielles sont utilisées dans les réunions et</i>	- Niveau accru de compréhension de la haute gestion de leurs obligations vis-à-vis de l'article 41 de la LLO. Les cadres supérieurs tenus de se conformer à leurs obligations face à l'article 41 de la LLO assurent la mise en œuvre de l'article 41 de la LLO au sein de leurs divisions

Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes

	<i>opérations au quotidien; mesures positives mises en place pour intégrer les objectifs de l'article 41; documenter)</i>	
Mise en place de programmes de reconnaissance	- Programme Agathe Loiseau : prix discerné annuellement	Reconnaissance d'un groupe ou d'un employé qui favorise et prône l'utilisation des langues officielles en milieu de travail promouvant ainsi l'importance de la dualité linguistique
Prise en compte du point de vue des CLOSM dans les recherches, les études et les enquêtes effectuées à l'interne	- Le procès-verbal de la rencontre du groupe de discussion CRTC-CLOSM, tenue à Winnipeg les 24 et 25 septembre 2009, rend compte des priorités des CLOSM et de leurs besoins et préoccupations	- Les analystes du Conseil ont accès aux procès-verbaux affichés sur la page site dédiée aux CLOSM et s'en servent au besoin pour mieux comprendre les enjeux relatifs aux communautés et mener leur analyse d'impact (lentille 41)
Approbation de la politique relative aux LO	- Politique approuvée en novembre 2009 par la haute gestion	- Niveau de sensibilisation très élevé au sein du Conseil, incluant le Président et les conseillers

Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes

Rapport détaillé des résultats

B. CONSULTATIONS (Partage d'idées et d'information avec les CLOSM)

Activités (ex. comités, discussions, réunions) par lesquelles l'institution fédérale consulte les CLOSM et échange ou dialogue avec elles pour cerner leurs besoins et leurs priorités ou pour comprendre les incidences possibles sur leur développement; activités (ex. tables rondes, groupes de travail) pour explorer les possibilités de collaboration dans le cadre du mandat actuel de l'institution fédérale ou dans le cadre de l'élaboration d'un nouveau programme ou d'une nouvelle politique; participation à des consultations des CLOSM coordonnées par d'autres instances gouvernementales; consultations des CLOSM par les bureaux régionaux pour connaître leurs préoccupations et leurs besoins.

Résultats visés : Etablissement de liens durables entre l'institution fédérale et les CLOSM; l'institution et les CLOSM comprennent leurs besoins et leurs mandats respectifs.		
Activités réalisées en vue d'atteindre le résultat visé	Extrants	Progrès réalisés en vue de l'atteinte du résultat visé
<p>Organisation de rencontres avec les CLOSM dans le cadre du groupe de discussion CRTC – CLOSM créé en 2007</p> <p>Envoi de courriels et échanges avec les CLOSM</p> <p>Préparation et distribution d'un sondage</p>	<p>- En 2009, 1 rencontre tenue à Winnipeg les 24 et 25 septembre</p> <p>- Procès-verbal, ordre du jour, liste des participants, calendrier des processus pertinents distribués aux représentants des CLOSM. Tous les documents sont bilingues</p> <p>- Une cinquantaine de courriels échangés avec les membres du groupe de discussion représentant les CLOSM</p> <p>- Sondage distribué aux membres du groupe de discussion suite à la rencontre</p>	<p>- Taux élevé de participation (21 membres). L'ensemble des organisations représentant les CLOSM, la coordonnatrice nationale et les coordonnateurs sectoriels représentant les différentes divisions du Conseil y compris les télécommunications ont pleinement participé à cette rencontre</p> <p>- Lien durable établi entre le Conseil et les CLOSM grâce à ce groupe créé en 2007. Les rencontres ont mené à un niveau de communication très efficace entre le Conseil et les CLOSM. Le dialogue soutenu depuis la première rencontre jusqu'à la dernière a grandement amélioré le niveau de compréhension des besoins et des mandats respectifs</p> <p>50% de participation au sondage. Ces membres du groupe de discussion démontrent un niveau de satisfaction élevé face à l'existence de ce forum qui leur permet d'exprimer leurs besoins et leurs préoccupations, les sensibilise au mandat du Conseil et à l'importance d'intervenir dans les processus qui les concernent, tout en leur fournissant les outils nécessaires et facilitant la collaboration avec les autres membres. Certains ont exprimé le besoin de mettre à la disposition des CLOSM davantage d'outils et de ressources en vue de faciliter leur participation aux processus du Conseil</p>

Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes

<p>Rencontres avec les CLOSM :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Radio Fredericton inc. (CJPN-FM) - Radio MirAcadie inc. - Radio Beauséjour inc. - Association des francophones du Nunavut - L'Office des télécommunications éducatives de langue française de l'Ontario (TFO) - la Coopérative radio Halifax Métro – CKRH-FM <p>- English Language Arts Network (ELAN)</p>	<p>- Dès janvier 2009, le Président et les conseillers ont rendu des visites aux radiodiffuseurs en milieu linguistique minoritaire</p> <p>- Rencontre en été 2009 entre les représentants d'ELAN à Montréal et la conseillère représentant la région du Québec, Mme Suzanne Lamarre</p>	<p>-Amélioration du dialogue mutuel et établissement de liens avec les communautés permettant au Président et aux conseillers de mieux saisir les réalités des CLOSM et des radiodiffuseurs en milieu linguistique minoritaire</p> <p>- Cette rencontre a permis à la communauté anglophone de Montréal d'exprimer ses préoccupations face aux enjeux actuels, ce qui s'est traduit par la participation efficace de cette communauté aux processus qui la concernent, notamment : l'examen du cadre politique pour la télévision communautaire (2009-661) et l'examen de la radio de campus et communautaire (2009-418)</p>
<p>Participation à la rencontre interministérielle provinciale en Alberta</p>	<p>- Rencontre avec les CLOSM, le 16 octobre 2009</p> <p>- Gabarit résumant les activités et résultats du Conseil</p>	<p>-Amélioration du niveau de compréhension des CLOSM du fonctionnement du Conseil. Cette rencontre a permis aux CLOSM de recevoir de l'information pertinente concernant le processus de révision de la politique sur la radio communautaire et de campus en particulier, et les demandes de radio en général</p>

Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes

Rapport détaillé des résultats

C. COMMUNICATIONS (Transmission d'information aux CLOSM)

Activités de communications **externes** visant à informer les CLOSM des activités, des programmes et des politiques de l'institution fédérale et à promouvoir le caractère bilingue du Canada; inclusion des CLOSM dans toutes les listes d'information et de distribution; utilisation du site Web de l'institution fédérale pour communiquer avec les CLOSM

Résultats visés :		
La culture des CLOSM reflète une compréhension étendue du mandat de l'institution fédérale; les CLOSM reçoivent de l'information pertinente et à jour au sujet des activités de l'institution fédérale.		
Activités réalisées en vue d'atteindre le résultat visé	Extrants	Progrès réalisés en vue de l'atteinte du résultat visé
Rédaction d'un article paru dans le Bulletin 41-42	<ul style="list-style-type: none"> - 1 article publié en octobre 2009, volume 15, numéro 2, intitulé <i>les CLOSM ont fait valoir leurs points de vue devant le Conseil. L'avenir sous le signe des nouveaux médias</i> http://pch.gc.ca/pgm/lo-ol/bllletin/index-fra.cfm. - Copies du Bulletin 41-42 distribuées par lien électronique aux coordonnateurs sectoriels, à la coordonnatrice nationale, à la championne des langues officielles, aux gestionnaires, aux conseillers, aux membres du comité sur les langues officielles du Conseil, ainsi qu'à l'ensemble des membres du groupe de discussion CRTC-CLOSM 	- Niveau de compréhension accru parmi les CLOSM du mandat du Conseil et de ces limites grâce aux échanges réguliers de courriels et des rencontres du groupe de discussion
Envoi de courriels et échanges informant les CLOSM des processus pertinents et des publications pertinentes; échanges réguliers	<ul style="list-style-type: none"> - Courriels envoyés sur une base régulière aux membres des CLOSM. (une quarantaine de courriels) - Courriels répondant par voie électronique ou téléphonique aux demandes d'information des CLOSM. - Courriel informant les CLOSM de la publication par la Fédération des 	- Renforcement d'une compréhension mutuelle et niveau de communication efficace et régulière permettant de garder les CLOSM informées à l'égard des activités et des processus qui les concernent

Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes

	communautés francophones et acadienne du Canada (FCFA) de <i>La mise en œuvre de la Loi sur les langues officielles : une nouvelle approche - une nouvelle vision</i> sur http://www.fcfa.ca/ .	
Création d'un point de service unique pour les petits radiodiffuseurs au sein du Conseil, CLOSM incluses : ce groupe de personnes-ressources répond aux demandes de renseignements des petites entreprises (y compris celles issues des CLOSM) au sujet de la radiodiffusion (radio, télé et distribution)	<ul style="list-style-type: none"> - Présence d'au moins un des membres du point de service unique lors des conférences auxquelles les CLOSM sont conviées, afin d'informer ces dernières de l'existence du service. - Une ligne téléphonique sans frais 1-866-781-1911, affichée au moyen de cartes d'affaire et d'un lien sur la page Web dédiée aux CLOSM 	- 180 appels provenant des CLOSM ont été traités par le personnel bilingue du point de service unique entre le 1 ^{er} avril 2009 et le 31 mars 2010 contribuant à améliorer la compréhension des CLOSM du mandat du Conseil
Préparation, distribution et publication d'un calendrier identifiant les processus pertinents pour les CLOSM, en vue de faciliter leur participation aux processus publics du Conseil	- Calendrier des processus publics concernant les CLOSM distribué aux représentants des CLOSM lors des rencontres du groupe de discussion CRTC-CLOSM et publié sur la page dédiée aux LO sur le site du Conseil	- 100% des représentants des CLOSM membres du groupe de discussion sont mieux informés et reçoivent une information pertinente au sujet des processus publics du Conseil les concernant

Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes

<p>Mise à jour de la page Web dédiée aux CLOSM</p>	<p>- Page Web dédiée aux CLOSM contenant : le plan d'action triennal 2008-2011, les rapports des résultats annuels, le calendrier des processus pertinents aux CLOSM et les procès-verbaux des rencontres du groupe de discussion CRTC-CLOSM http://www.crtc.gc.ca/fra/5000/lo_ol/lo-ol.htm</p> <p>- Ajout d'un lien relatif au secteur des télécommunications conduisant à la page dédiée aux CLOSM sur la page Web du site du Conseil : http://www.crtc.gc.ca/fra/telecom.htm</p>	<p>- Accès amélioré des CLOSM à une information pertinente et à jour sur la page web dédiée aux LO et aux CLOSM. Entre avril 2009 et août 2009, il y a eu 200 visites sur la page principale de langue anglaise sur laquelle le trafic a doublé au courant de cette période alors que sur la page de langue française le trafic semble s'améliorer). Pour l'année en cours, approximativement, 450 visites ont été effectuées sur la page anglaise http://www.crtc.gc.ca/eng/5000/lo_ol/ol-lo.htm, 350 visites effectuées sur la page http://www.crtc.gc.ca/fra/5000/lo_ol/lo-ol.htm de la page dédiée aux LO et aux CLOSM sur le site web du Conseil; 170 visites effectuées à la version anglaise du Plan d'action triennal concernant la mise en oeuvre de l'article 41, sur http://www.crtc.gc.ca/eng/backgrnd/language/plan2008.htm. L'intérêt accru d'accéder à cette page est dû au niveau accru de sensibilisation et de communication avec les membres du groupe de discussion CRTC-CLOSM</p>
--	--	---

Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes

<p>Préparation de la mise sur pied d'un point de service unique destiné aux petits fournisseurs (incluant les CLOSM) du secteur des télécommunications</p>	<p>-- De façon informelle, deux personnes ressource au sein du Conseil ont répondu, tout au long de l'année, aux demandes de renseignements des petites entreprises de télécommunications.</p> <p>-Afin d'officialiser l'existence de ce service, le groupe s'est doté d'un nom officiel -Télécoms Info (en français) et Info Telecoms (en anglais)-, d'un numéro de téléphone sans frais et d'une adresse courriel (infotelecom@crtc.gc.ca).</p> <p>-Le point de service unique destiné au secteur des télécommunications sera officiellement lancé au cours de l'année 2010-2011</p>	<p>- 60 appels répondus en moyenne par mois par deux personnes-ressource bilingues, contribuant ainsi à promouvoir la pleine reconnaissance et l'usage du français et de l'anglais, tel que prévu dans l'article 41 de la LLO et à informer un bon nombre de petits fournisseurs de télécommunications issus des CLOSM</p>
<p>Publication du <u>Rapport de surveillance des communications 2009</u> disponible sur le site Web du Conseil qui contient des données sur l'industrie et les marchés de radiodiffusion et télécommunications</p>	<p>- Rapport publié sur le site Web du Conseil où il peut être aisément consulté par les membres du groupe de discussion CRTC-CLOSM</p>	<p>- 100% des membres du groupe de discussion ont pu en prendre connaissance et ainsi mieux se familiariser avec le mandat et les activités du Conseil</p>
<p>Publication des <u>résultats financiers des stations de télévision conventionnelle</u> sur le site Web du Conseil. Ce rapport fournit des renseignements sur la rentabilité, les revenus et les dépenses du secteur pour la période allant du 1^{er} septembre 2008 au 31 août 2009</p>	<p>- Rapport publié le 18 mars 2010 et lien envoyé aux membres du groupe de discussion CRTC-CLOSM par courriel le 19 mars 2010</p>	<p>-100% des membres du groupe de discussion ont pu en prendre connaissance et ainsi mieux se familiariser avec les radiodiffuseurs et l'industrie</p>
<p>Publication des <u>résultats financiers des entreprises de distribution de radiodiffusion canadiennes</u> sur le site Web du Conseil</p>	<p>- Rapport publié le 18 mars 2010 et lien envoyé aux membres du groupe de discussion CRTC-CLOSM par courriel le 19 mars 2010</p>	<p>-100% des membres du groupe de discussion ont pu en prendre connaissance et ainsi mieux se familiariser avec les radiodiffuseurs et l'industrie</p>

Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes

Publication du rapport ministériel sur le rendement 2008-2009	<p>- Rapport affiché sur le site Intranet du Conseil et sur le site du Secrétariat du Conseil du Trésor http://www.tbs-sct.gc.ca/dpr-rmr/2008-2009/inst/rtc/rtctb-fra.asp.</p> <p>- Courriel envoyé aux membres du groupe de discussion le 25 novembre 2009 les informant de la publication de ce rapport</p>	- 100% des membres du groupe de discussion ont pu en prendre connaissance et ainsi mieux se familiariser avec les activités du Conseil et les résultats qui en découlent, les langues officielles comprises
Achats médias du Conseil dans les médias de langues minoritaires	- 591 encarts publicitaires ont été publiés dans les journaux des CLOSM entre le 1 ^{er} avril 2009 et le 31 mars 2010 afin d'annoncer les processus du CRTC concernant ces dernières	- Niveau de communication et d'échanges réguliers avec le public, incluant les CLOSM, en utilisant les placements médias pour annoncer ses processus publics

Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes

D. COORDINATION ET LIAISON

(N'inclut pas le financement – Coordination à l'interne et liaison avec d'autres institutions gouvernementales)

[Activités de coordination (recherches, études, réunions, etc.) menées par l'institution fédérale elle-même avec d'autres institutions fédérales ou d'autres ordres de gouvernement; participation à des activités organisées par d'autres institutions fédérales, d'autres ordres de gouvernements, etc.; participation des champions des langues officielles, des coordonnateurs nationaux et régionaux, etc., à divers forums gouvernementaux]

Résultats visés : Collaboration avec de multiples partenaires pour favoriser le développement et l'épanouissement des CLOSM et partager les pratiques exemplaires.		
Activités réalisées en vue d'atteindre le résultat visé	Extrants	Progrès réalisés en vue de l'atteinte du résultat visé
Participation aux rencontres des coordonnateurs nationaux responsables de la mise en œuvre de l'article 41 de la LLO	<ul style="list-style-type: none"> - 3 rencontres des coordonnateurs nationaux (juin et octobre 2009, ainsi que février 2010) - 1 rencontre le 3 décembre 2009, atelier des meilleures pratiques à laquelle participe la coordonnatrice nationale et donne une présentation sur le groupe de discussion CRTC-CLOSM; Présentation électronique bilingue distribuée aux participants; participation de 3 employés du Conseil et de la coordonnatrice nationale 	-Niveau de réseautage et de collaboration accru et partage de meilleures pratiques entre les partenaires en vue de favoriser le développement et l'épanouissement des CLOSM
Participation au 40 ^{ème} anniversaire de la Loi sur les langues officielles	<ul style="list-style-type: none"> - Présence du Conseil (2 employés) le 4 et 5 septembre 2009 	- Degré accru d'échanges, de collaboration et de communication accru avec les partenaires
Collaboration avec les partenaires (Patrimoine canadien et le Commissariat aux langues officielles)	<ul style="list-style-type: none"> - 1 rencontre entre les gestionnaires de Patrimoine canadien incluant le bureau régional de Montréal en septembre 2009 et les gestionnaires du Conseil, dont la coordonnatrice nationale et le coordonnateur sectoriel Peter Foster - Rencontres multiples avec la 	

Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes

	<p>vérificatrice du Commissariat aux langues officielles (CLO) pour assurer le suivi à la mise en œuvre des recommandations du rapport de vérification de 2007; liste identifiant les politiques du Conseil pouvant avoir incidence sur les CLOSM; Rapport publié le 13 octobre 2009 sur le site du Commissariat aux LO http://www.ocol-clo.gc.ca/html/audit_verification_102009_f.php; Déclaration de la FCFA</p>	<p>La Fédération des communautés francophones et acadienne (FCFA) du Canada a reconnu les efforts considérables que déploie le Conseil pour mieux répondre aux besoins des CLOSM</p>
<p>Participation à la rencontre interministérielle provinciale en Alberta</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Rencontre avec les CLOSM, le 16 octobre 2009 - Gabarit résumant les activités et résultats du Conseil 	<ul style="list-style-type: none"> - Renforcement des liens avec les partenaires établis et création de nouveaux partenariats avec les membres des CLOSM - Partage d'information et échanges relatif aux pratiques mises en place par le CRTC, contribuant à favoriser un degré de connaissance accru au sein des CLOSM ainsi que de la part de la coordonnatrice nationale et sectoriel impliqués dans la création du gabarit

Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes

Rapport de l'organisme

E. FINANCEMENT ET PRESTATION DE PROGRAMMES

Mise en oeuvre des programmes et prestation des services de l'institution fédérale; financement, seule ou en collaboration avec d'autres institutions fédérales, de projets des CLOSM; intégration des besoins des CLOSM à la prestation des programmes et services de l'institution fédérale

Résultats visés : Les CLOSM font partie de la clientèle régulière de l'institution fédérale et ont un accès adéquat à ses programmes et services; les besoins des CLOSM (ex. dispersion géographique, possibilités de développement) sont pris en compte.		
Activités réalisées en vue d'atteindre le résultat visé	Extrants	Progrès réalisés en vue de l'atteinte du résultat visé
Sans objet, voir section F		

Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes

Rapport détaillé des résultats

F. ACTIVITÉS DU CRTC EN LIEN AVEC LA MISE EN ŒUVRE DE L'ARTICLE 41 LLO

Note : En tant que tribunal administratif, le Conseil ne gère pas de programmes ou de services et ne finance pas d'activités. Cependant, dans l'exercice de son mandat, attribue, renouvelle ou modifie des licences de radiodiffusion, élabore des lignes directrices de politiques réglementaires en plus de réglementer et de surveiller tous les aspects du système canadien de radiodiffusion. Ces activités sont accomplies dans le cadre de la *Loi sur la radiodiffusion*. Plusieurs de ces activités servent à atteindre les objectifs énoncés à l'article 41 de la *LLO*. L'énumération ci-après n'est pas exhaustive.

Résultats visés :

- Participation des CLOSM aux processus ayant une incidence sur celles-ci.
- Promotion de l'accès à des services de radiodiffusion de langues officielles en milieu minoritaire;
- Encourager les efforts des titulaires de radiodiffusion pour que la production et la diffusion d'émissions produites en région soient accrues;
- Promotion de la pleine reconnaissance et l'usage du français et de l'anglais dans la société canadienne.

Activités réalisées en vue d'atteindre le résultat visé	Extrants	Progrès réalisés en vue de l'atteinte du résultat visé
<p>Identification des politiques qui ont une incidence sur les CLOSM et la promotion de l'usage du français et de l'anglais, et au moment de leur révision, s'assurer qu'elles tiennent compte de l'article 41</p> <p>Publication d'avis de consultation pour informer les Canadiens, y compris les CLOSM, des instances publiques afin de maximiser leur participation aux audiences publiques ayant une incidence sur les communautés concernant :</p> <ul style="list-style-type: none"> - l'attribution, le renouvellement et les modifications des licences de radiodiffusion; - l'élaboration de nouvelles politiques ou l'examen des politiques existantes - autres décisions 	<ul style="list-style-type: none"> - Liste envoyée au CLOSM identifiant les politiques ayant une incidence sur les CLOSM - Examen du cadre politique pour la télévision communautaire 2009-661. - Examen de la radio de campus et communautaire 2009-418. - Avis de consultation sur un projet de cadre de réglementation visant les entreprises de vidéo sur demande 2008-101 et Politique réglementaire de radiodiffusion 2010-190 - Instance de politique portant sur une approche par groupe de propriété à l'égard de l'attribution de licences à des services de télévision et sur certaines questions relatives à la télévision traditionnelle 2009-411. Politique réglementaire 2010-167, 	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre accru de processus prenant en compte l'incidence sur les CLOSM - Taux élevé de participation efficace des CLOSM aux audiences publiques les concernant faisant en sorte que le Conseil prenne en compte leurs réalités et besoins dans l'ensemble de ses processus - Volume élevé (35%) d'interventions de qualité déposées par les CLOSM par rapport au nombre total d'interventions reçues. Le Conseil note que la concertation que permet le groupe de discussion CLOSM-CRTC a un effet positif sur la qualité des interventions soumises. Les besoins et défis des CLOSM sont mieux exprimés, ce qui contribue à une meilleure compréhension de la part des membres du Conseil, de la haute gestion et des employés, face aux difficultés vécues par les CLOSM

Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes

	<p>Ordonnance de radiodiffusion <u>2010-168</u> et <u>Rapport sur les conséquences et pertinence d'un système de compensation pour la valeur des signaux de télévision locale</u></p> <p>- Avis de consultation 2009-113, Renouvellements de licences de stations privées de télévision traditionnelle, avril 2009 Décision <u>2009-279</u></p> <p>- Avis de consultation 2009-2 ciblant les besoins des CLOSM en matière de radio dans la région Ottawa-Gatineau et leur prise en compte dans l'évaluation des demandes par le Conseil Décision <u>2009-481</u></p> <p>- Avis d'audience 2009-2-2, Examen de la demande présentée par Pelmorex Communications Inc. visant la distribution obligatoire au service numérique de base, aux termes de l'article 9(1)<i>h</i> de la <i>Loi sur la radiodiffusion</i>, des entreprises nationales de programmation spécialisée appelées The Weather Network et MétéoMédia – Ordonnance de radiodiffusion <u>2009-240</u></p> <p>-Ordonnance de radiodiffusion <u>2009-542</u> visant la distribution obligatoire, en vertu de l'article 9(1)<i>h</i> de la <i>Loi sur la radiodiffusion</i>, et enjoignant aux entreprises de distribution de radiodiffusion (EDR) par câble de classes 1 et 2, aux entreprises de distribution par satellite de</p>	<p>- Changement dans la culture organisationnelle du Conseil : niveau accru de prise en considération des préoccupations, besoins et priorités des CLOSM dans les processus du Conseil</p> <p>- Accès accru pour les canadiens et canadiennes, CLOSM comprises, à des services de radiodiffusion dans les deux langues officielles, incluant les CLOSM, grâce aux modifications prises par le Conseil tenant compte des intérêts des communautés</p>
--	---	--

Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes

<p>Publication d'avis et de décisions de télécommunication, en vue de promouvoir l'accès aux services de télécommunication dans les deux langues officielles ainsi que la pleine reconnaissance et l'usage du français et de l'anglais dans la société canadienne.</p> <p>Examen de l'accès aux services de télécommunication de base, ce qui aidera le Conseil à déterminer son rôle, le cas échéant, quant à l'accès aux services Internet haute vitesse dans le contexte du service de base.</p> <p>Mise en œuvre des décisions de télécom 2007-50 et 2008-1 autorisant</p>	<p>radiodiffusion directe (SRD) et aux entreprises de distribution par système de distribution multipoint (SDM) de distribuer la programmation de La Magnétothèque à leur service de base (analogique ou numérique)</p> <p>Politique réglementaire de radiodiffusion CRTC 2009-406 (paragraphe 22) à l'égard du Fonds pour l'amélioration de la programmation locale (FAPL); Liste révisée des stations de télévision éligibles ; Décisions de politique découlant de l'audience publique du 27 avril 2009</p> <p>- Politique réglementaire de télécom CRTC 2009-379. Cadre de réglementation concernant l'abstention de la réglementation des services locaux de détail dans les territoires de desserte des petites entreprises de services locaux titulaires</p> <p>Avis de consultation de télécom 2009-575. Détermination, étendue et priorité des questions liées à l'obligation de servir, à l'objectif du service de base et au régime de subvention du service local.</p> <p>- Avis de consultation de télécom CRTC 2010-43, Décisions de télécom CRTC 2007-50 et 2008-1</p>	<p>-Prise en compte des points de vue des CLOSM dans les processus pertinents. Dans sa formule d'allocation des fonds pour l'amélioration de la programmation locale, le Conseil tient compte des marchés francophones et anglophones et de l'incidence sur les CLOSM</p> <p>-Niveau accru de reconnaissance et de promotion de l'usage du français et de l'anglais dans la société canadienne : le Conseil ordonne aux entreprises du secteur des télécoms de fournir à leurs abonnés des documents de communication dans les deux langues</p> <p>L'expansion de la large bande a été approuvée pour plusieurs communautés: 159 sur le territoire de Telus au Québec, Alberta et Colombie-Britannique; 16 sur le territoire de MTS en Alberta; 112 sur le territoire de Bell/Bell Aliant en Ontario et Québec. Cet accès permet aux institutions et aux citoyens, CLOSM comprises, de bénéficier d'un accès à l'information, à des services et à des opportunités qui seraient</p>
--	---	---

Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes

<p>l'utilisation des fonds des comptes de report pour étendre les services à large bande à certaines collectivités rurales et éloignées.</p> <p>Amélioration du soutien et maintien de l'appui continu en ce qui concerne l'administration de la Liste nationale de numéros de télécommunication exclus lancée en septembre 2008.</p>	<p>- Décisions de télécom CRTC 2007-50 et 2008-1</p> <p>- Liste nationale de numéros de télécommunication exclus; réceptionnistes dans les deux langues officielles.</p>	<p>autrement inaccessibles</p> <p>Service offert dans les deux langues officielles; les communications entre le personnel et les consommateurs, ou les télévendeurs, s'effectuent dans la langue de leur choix.</p>
<p>Mise en place de mesures positives visant à ce que les CLOSM aient accès à une couverture dans leur langue des Jeux olympiques de 2010</p>	<p>- Lettre datée du 11 février 2010 envoyée par le Conseil à la présidente de la Chaîne d'affaires publiques par câble inc. (CPAC) http://www.crtc.gc.ca/fra/archive/2010/lb100211.htm; Lettre de remerciement du Commissaire aux langues officielles</p> <p>- Courriels échangés avec la FCFA précédant cette décision</p>	<p>-- Autorisation accordée pour diffuser la couverture en langue française des Jeux olympiques d'hiver de Vancouver (initialement diffusée au Québec par V) à l'échelle du pays. L'objectif étant de s'assurer que le plus grand nombre possible de Canadiens et de Canadiennes a accès à la couverture des Jeux olympiques et paralympiques d'hiver de 2010 dans leur langue maternelle officielle, considérant qu'une semaine avant les Jeux, certains francophones de la Colombie-Britannique n'avaient accès à aucune diffusion en français</p> <p>- Les CLOSM ont pu avoir accès dans leur langue à une couverture d'un événement d'importance nationale assurant la promotion de la pleine reconnaissance et l'usage du français et de l'anglais dans la société canadienne</p>
<p>Intégration des objectifs de l'article 41 de la LLO par la mise en œuvre de la lentille 41 (analyse d'impact)</p>	<p>- Aperçu du document (section 3), avis de consultation et décisions</p>	<p>- Une analyse d'impact des processus décisionnels du Conseil sur les CLOSM est faite pour chaque enjeu examiné par le Conseil ayant une incidence sur les CLOSM. Des questions pertinentes aux CLOSM sont posées dans les avis de consultation</p> <p>- 10 processus (ci-haut nommés) et 5 décisions rendues au cours de l'année, ainsi que 10 autres processus entre juillet à décembre 2009 sont identifiés comme ayant une incidence sur les CLOSM et prennent en compte les besoins et points de vue de celles-ci : intégration systématique reflétée dans la section 3 de l'aperçu de document</p> <p>- Les documents d'information et les notes rédigés par le personnel pour le Conseil font état des répercussions possibles sur les CLOSM, le cas échéant, ce qui contribue à sensibiliser les conseillers face aux besoins et enjeux liés aux CLOSM</p>

Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes

Rapport détaillé des résultats

G. REDDITION DE COMPTES [Activités par lesquelles l'institution fédérale intègre son travail de mise en œuvre de l'article 41 de la LLO aux mécanismes ministériels de planification et de reddition de comptes (ex.: rapport sur les plans et priorités, rapport ministériel sur le rendement, plan d'affaires ministériel, bilan de réalisations pour la mise en œuvre de l'article 41 de la LLO, etc.); évaluations et vérifications internes des programmes et des services; examen régulier des programmes et des services ainsi que des politiques par les cadres supérieurs de l'institution fédérale pour assurer la mise en œuvre de l'article 41 de la LLO]

Résultats visés : Plaine intégration de l'article 41 de la LLO et de la perspective des CLOSM aux politiques, et activités de l'institution fédérale; la structure d'imputabilité, les évaluations internes, les examens de politiques permettent de déterminer comment mieux intégrer la perspective des CLOSM.		
Activités réalisées en vue d'atteindre le résultat visé	Extrants	Progrès réalisés en vue de l'atteinte du résultat visé
Dépôt annuel du rapport des résultats présentant la façon dont le Conseil s'acquitte de ses responsabilités en vertu de l'article 41 de la LLO	- Rapport des résultats déposé à temps, prend compte des perspectives des CLOSM suite aux réunions du groupe de discussion	- Enclenchement d'un changement d'attitude et de culture organisationnelle durables et degré élevé de conformité du Conseil avec les exigences requises
Établissement de la lentille 41 (analyse d'impact)	- Section 3 de l'Aperçu du document : les documents présentés au FTM contiennent une provision concernant la considération des LO. Des outils de mise en œuvre de la lentille 41 disponibles aux analystes leur permettent de mieux déterminer les dossiers ayant incidence sur les CLOSM et en faire état dans les notes acheminées aux réunions du Conseil pour considération	- Tous les dossiers présentés au Conseil aux fins de décision doivent faire état de la prise en compte des enjeux liés aux CLOSM dans l'analyse, permettant au Président et aux conseillers de mieux saisir l'impact de leurs décisions sur les communautés; Niveau élevé d'intégration de la lentille 41 au sein du Conseil
Intégration des objectifs de l'article 41 dans le cadre de rendement des gestionnaires	- Disposition ajoutée en avril 2009. Les gestionnaires, mieux sensibilisés aux objectifs de l'article 41, auront à leur disposition des outils qui permettront à leurs analystes de mener une analyse d'impact des dossiers traités sur les communautés	- Structure d'imputabilité mieux définie; - Capacité de mieux mettre en œuvre la lentille 41 - Niveau élevé d'intégration des objectifs de l'article 41 de la LLO au sein du Conseil
Intégration des activités relatives à l'article 41 de la LLO dans le Rapport sur les plans et priorités (RPP) et les réalisations dans les Rapport ministériel sur le rendement (RMR) et dans le Plan triennal du Conseil	- Sections relatives aux LO dans les rapports du Conseil : Rapport sur les plans et priorités (RPP), Rapport ministériel sur le rendement (RMR), Plan triennal du Conseil	

Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes

Approbation de la politique interne relative aux langues officielles et à l'article 41	-Politique interne approuvée par la haute gestion	
Surveillance continue de l'ensemble des processus pour évaluer le progrès quant à l'intégration de la lentille 41	-Instruments de mesure (sondages), indicateurs de surveillance (reflétés dans ce rapport) et système de surveillance/ registre des ordres du jour incluant tout dossier comprenant des considérations relatives aux LO.	-Capacité de mieux évaluer le progrès et l'intégration systématique de la lentille 41 et d'en faire la reddition de compte

Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes

Liste de distribution

M. Graham Fraser
Commissaire aux langues officielles
344, rue Slater
Ottawa (Ontario) K1A 0T8

Audrey O'Brien
Greffière de la Chambre des communes
Édifice du Centre
Pièce 229 N
Ottawa (Ontario) K1A 0A6

Garry O'Brien
Greffier du Sénat et des Parlements
Édifice du Centre
Pièces 185 S
Ottawa (Ontario) K1A 0A4

Sylviane Lanthier, présidente
Francis Potié, directeur général
Association de la presse francophone (APF)
267, rue Dalhousie
Ottawa (Ontario) K1N 7E3
Courriel : apf@apf.ca
Web : <http://apf.ca>

Serge Quinty, directeur des communications
Suzanne Bossé, directrice générale
Fédération des communautés francophones et acadiennes du Canada (FCFA)
Place de la francophonie
450, rue Rideau, bureau 300
Ottawa (Ontario) K1N 5Z4
Téléphone: (613)241-7600
Courriel: info@fcfa.ca

Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes

David Teasdale

Quebec Association for Anglophone Community Radio (QAACR)

(819) 822-1838

dteasdale77@yahoo.ca

chantal@chipfm.com

Raymonde Boulay Leblanc, Présidente

Éric Dubeau, directeur général

Fédération culturelle canadienne-française (FCCF)

Place de la francophonie

450, rue Rideau, bureau 405

Ottawa (Ontario) K1N 5Z4

Téléphone : (613) 241-8700 poste 22

Courriel : info@fccf.ca

Site Web : www.fccf.ca

Benoit Henry, Directeur général

Robert Paquette, Président

Alliance nationale de l'industrie musicale (ANIM)

450 Rideau, bureau 401,

Ottawa, K1N 5Z4

Téléphone : (613) 241-1456

Courriel : bhenry@anim.ca

François Côté, Secrétaire général

Michèle Leblanc, Présidente

Alliance des radios communautaires du Canada (ARC)

325, rue Dalhousie, 2^e étage

Ottawa (Ontario) K1N 7G2

Natalie McNeil

Alliance des producteurs francophones du Canada (APFC)

a/s Balestra Productions

375 A, boul. St-Laurent

Ottawa (Ontario) K1K 2Z7

Canada

Sylvia Martin Laforge, Directrice générale

Quebec Community Groups Network (QCGN)

1255 University Avenue, Suite 1000

Montreal (Quebec)

Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes

H3B 3W6

Telephone: (514) 868-9044, (toll-free): 1 (877) 868-9044

info@qcgn.ca

Brian Baker

Directors' Guild of Canada / Guilde canadienne des réalisateurs

4200 boul. Saint-Laurent, bureau 708

Montréal (Québec) H2W 2R2

Courriel : rodney.gibbons@sympatico.ca

Cyrilda Poirier

Fédération des francophones de Terre-Neuve et du Labrador (FFTNL)

65, chemin Ridge, bureau 230

St-John's (Terre-Neuve-et-Labrador)

A1B 4P5 Canada

Courriel : info@fftnl.ca

Web : <http://www.francotnl.ca>

Gabriel Arsenault, Directeur général

Société Saint-Thomas-d'Aquin (SSTA)

5, Ave Maris Stella

Summerside (Î.-P.-É.)

C1N 6M9

Courriel : info@ssta.org

Web : <http://www.ssta.org>

Jean Léger, Directeur général

Fédération acadienne de la Nouvelle-Écosse (FANE)

La Maison acadienne- 54, rue Queen

Dartmouth (Nouvelle-Écosse)

B2Y 1G3

Courriel : fane@fane.ns.ca

Web : <http://www.federationacadienne.ca>

Manon Henrie-Cadieux

Assemblée de la francophonie de l'Ontario (AFO)

1173 chemin Cyrville, bureau 306

Ottawa (Ontario) K1J 7S6

Courriel: info@afo.franco.ca

Web: <http://afo.franco.ca>

Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes

Daniel Boucher, Président-Directeur général
Société franco-manitobaine
383, boulevard Provencher, pièce 212
Saint-Boniface (Manitoba) R2H 0G9

Denis Desgagné, Directeur général
Assemblée communautaire fransaskoise (ACF)
3850, rue Hillside, bureau 220
Regina, Saskatchewan, S4S 7J5
Courriel: acf@sasktel.net
Web: <http://www.fransaskois.sk.ca>

Isabelle aurin, Directrice des communications
Association canadienne-française de l'Alberta
8627, rue Marie-Anne-Gaboury, bureau 303
Edmonton, Alberta
T6C 3N1
Courriel : acfa@acfa.ab.ca
Web : <http://www.acfa.ab.ca>

Mylaine Letellier, Coordonnatrice des communications
Christine Sotteau, Directrice générale
Fédération des francophones de la Colombie-Britannique
1575, 7e avenue Ouest
Vancouver (CB) V6J 1S1
Courriel : ffcb@ffcb.bc.ca
Web : <http://www.lacolombiebritannique.ca>

Francis Lemieux, Directeur général
Fédération Franco-TéNOise
C.P. 1325
Yellowknife NT, X1A 2N9
Courriel: dgfft@franco-nord.com
Web: <http://franco-nord.com>

Régis St-Pierre
Association Franco-yukonnaise
C.P.5205, 302 rue Strickland
Whitehorse, Yukon
Y1A 2K1

Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes

Courriel : afy@afy.yk.ca
Web : <http://www.afy.yk.ca>

Guy Rodgers, Directeur général
English Language Arts network (ELAN)
460 St-Catherine St West, Suite 610,
Mtl H3B 1A7
Courriel : guyrodgers@quebec-elan.org

Daniel Cuerrier, Directeur général
Caroline Pelletier, Coordinatrice radio
Association des francophones du Nunavut
CP 880, Iqaluit, NU X0A 0H0
(867) 979-4606 poste 24
Courriel : communications@nunafranc.ca
Web : <http://www.nunafranc.ca>

Bruno Godin, Directeur général
Société de l'Acadie du Nouveau-Brunswick (SANB)
702, rue Principale, bureau 204
Petit-Rocher, NB
E8J 1V1
Courriel : sanbdg@nb.aibn.com
Web : <http://www.sanb.ca>

Jean-Pierre Caissie, Directeur général
Marie Cadieux, Présidente
Front des réalisateurs indépendants du Canada
Place de la Francophonie
450 rue Rideau, bureau 405
Ottawa, Ontario, K1N 5Z4
Courriel : info@fricanada.org

Kirwan Cox
Quebec Production Committee
5 St-Anselme, Rigaud,
Quebec, J0P 1P0

Vous pouvez consulter ce rapport sur http://www.crtc.gc.ca/fra/5000/lo_ol/lo-ol.htm

Ébauche du Plan de travail 2010-12-Groupe de discussion CRTC-CLOSM

L'ordre par priorité :

- 1) Revue du mandat/gouvernance/membership
- 2) Fonds d'amélioration de la programmation locale (FAPL)
- 3) Renforcer les télévisions éducatives/communautaires
- 4) Renouvellement des licences des réseaux
- 5) Rapports du CRTC
- 6) Prochaine Loi sur la radiodiffusion
- 7) Appui à la recherche

Mandat du groupe	<ul style="list-style-type: none"> • Au-delà d'un forum d'information à un sens, le groupe devrait être un mécanisme d'échange à deux sens • Que le Conseil rende compte de la façon dont les interventions des CLOSM sont prises en considération
Gouvernance et composition (membres)	<ul style="list-style-type: none"> • Présence d'un représentant du CLO aux rencontres (fait) • Présence d'un représentant de PDR (fait)
Nombre de rencontres	<ul style="list-style-type: none"> • Deux par année
Coordination inter-CLOSM	<ul style="list-style-type: none"> • Création d'un sous-comité avec implication du CRTC pour les suivis
Ressources et financement/appui à la recherche	<ul style="list-style-type: none"> • Demande du CRTC au SCT? • Répartir les informations financières par langue

Processus CRTC/Lois et règlements			
Fonds : FAPL	Renouvellements	Octroi de licences/distribution	Lois
Contributions des EDR Priorité : que le niveau de contribution au FAPL demeure à 1,5 % indéfiniment ; et éligibilité pour production de langue anglaise au Québec	SRC : mise à jour sur les intentions du CRTC sur la question de la consolidation du financement; décisions préoccupantes de la SRC en Alberta, à Terre-Neuve, etc.	Renforcer les télévisions éducatives/communautaires <ul style="list-style-type: none"> • Distribution nationale de TFO • Canal éducatif/régional de langue anglaise au Québec 	<ul style="list-style-type: none"> • Se préparer à une loi unifiée radiodiffusion/télécommunications; • Obligations en termes de contenu canadien sur les plateformes néomédiatiques; • Accès à la large bande partout au Canada; • Inclusion d'une disposition semblable à la Partie 56 de la Loi sur les télécommunications
Accès (TFO) au FAPL			
Définition de la production régionale de langue anglaise au Québec pour FMC et CRTC	Augmentation du nombre de productions régionales anglo-québécoises sur les chaînes privées et CBC		
Exigences et conditions(SRC) : Notion de « strings attached » : Radio-Canada ne doit pas uniquement utiliser le FAPL pour financer des productions maison mais doit aussi avoir recours à des producteurs indépendants			
<p>Autres priorités : Rapports du CRTC- Inclure un item récurrent à l'ordre du jour où l'on pourrait connaître la progression de divers dossiers/enjeux identifiés par le Groupe (fait); La réaction du CRTC au rapport de suivi du commissaire (octobre 2009) : lettre pourrait être diffusée aux membres du Groupe; et le Rapport du CRTC Mars 30, 2009 (disponibilité des services de radiodiffusion dans les deux langues officielles au sein des CLOSM)</p>			

Draft-Work plan 2010-12-Discussion Group CRTC-OLMC

Priorities :

- 1) Revision of mandate/governance and membership
- 2) Local programming improvement Fund (LPIF)
- 3) Strengthen community and educational TV
- 4) Network television licence renewals
- 5) CRTC Reports
- 6) New Broadcasting Act
- 7) Research support

Mandate	<ul style="list-style-type: none"> • Going beyond a one-way information forum, the group should facilitate two-way communication • CRTC should report to OLMC on how their interventions are taken into account
Governance and composition of membership	<ul style="list-style-type: none"> • OCOL (done) • CRTC Policy Development and Research (PDR) (done)
Number of meetings	<ul style="list-style-type: none"> • 2 per year
CRTC-OLMC Coordination	<ul style="list-style-type: none"> • Creation of a sub-committee with CRTC involvement to ensure follow-up
Research funding and support	<ul style="list-style-type: none"> • CRTC request funding from Treasury Board? • Break down of financial data by language

CRTC procedures/Acts and regulations			
LPIF	Licence Renewals	Licensing and distribution	Acts
BDU contributions : priority: level of contribution to LPIF remains 1,5 %; eligibility of English language production in Quebec	SRC : update CRTC intentions with regard to consolidation of financing; decisions of SRC in Alberta, Newfoundland, etc.	Strengthen community and educational TV <ul style="list-style-type: none"> • National distribution of TFO • Educational/regional English-language TV in Quebec 	<ul style="list-style-type: none"> • Be prepared for one ACT (BRO and Telecom); • Obligations with regard to CAN CON on new media platforms • Access to high speed throughout Canada; • Inclusion of a regulation similar to section 56 of Telecom Act
TFO access to LPIF			
Regional definition of English-Quebec production for both CMF and CRTC	Increase of English-Quebec regional production on private stations and CBC		
Conditions for SRC : « strings attached » : Radio-Canada should not use LPIF to finance only in-house productions, but also independent production			

Other : **CRTC Reports**- include item on agenda about issues of interest to OLMC (done); reaction to the OCOL report (octobre 2009): Letter to be distributed to the group and CRTC March 30, 2009 report (availability of broadcasting services in both languages within OLMC)

Rapports du CLO-OCOL report: Ombres sur le paysage télévisuel canadien/Shadows over the Canadian Television landscape

http://www.ocol-clo.gc.ca/html/stu_etu_012009_f.php

http://www.ocol-clo.gc.ca/html/stu_etu_012009_e.php

2010-2012 Work Plan

OLMC-CRTC Discussion Group

Priorities:

- 1) Discussion group structure
- 2) Discussion group objectives
- 3) Issues of interest

Discussion group structure	Joint action / co-ordination among OLMCs (and with other FIs (federal institutions), e.g., Canadian Heritage, without the CRTC's participation)
	Mid-year virtual meeting (in addition to the mandatory annual meeting) with all discussion group members
	Sub-committee: FCFA, APFC, ARC, ELAN, English Quebec Production Committee; Term: One year Role: Meetings and follow up on specific issues

Discussion group objectives	<ul style="list-style-type: none"> - Community of thought Feed and expand debate at the community and sector levels - Enhance knowledge of common issues: document; explain in plain language - Identify tools for feeding debate: mandatory meetings, occasional meetings as needed
	Develop a concerted approach that focuses on the issues <ul style="list-style-type: none"> - Joint action by OLMCs - Co-operation with the FIs - Filing joint submissions to the CRTC as part of its public processes
	Strategic surveillance (issues of interest) <ul style="list-style-type: none"> - Joint action by OLMCs - Co-operation with the CRTC (point of contact)

Broadcasting and telecommunications issues of interest to OLMCs – exchange of information on processes in which OLMCs can participate by filing interventions on the areas of interest to them	Access to public broadcasting and telecommunications services
	Reflection of OLMCs' realities and needs within the system (broadcasting and telecommunications) <ul style="list-style-type: none"> - Licensing and licence renewals - Production (funding from the LPIF) - Specific issues, e.g., new media, Canadian content
	Research- support for research (on various issues of interest) to support the preparation of interventions for filing under CRTC public processes)
	Other issues that do not affect the CRTC, such as tax credits or funding for research will be addressed with the appropriate FI

**BILAN SUR LES LANGUES OFFICIELLES
2011-2012 /
REVIEW ON OFFICIAL LANGUAGES 2011-2012**

Prepared by / préparé par :

Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes/
Canadian Radio-television and Telecommunications Commission
(CRTC)

Minister responsible / Ministre responsable :

Name / Nom : James Moore, Minister of Canadian Heritage and Official Languages /
Ministre du Patrimoine canadien et des Langues officielles

Senior official(s) responsible for official languages (e.g. Official Languages Champion) /
Haut(s) fonctionnaire(s) responsable(s) des langues *officielles*) :

Leonard Katz, Acting Chairman / président par intérim

John Traversy, Secretary General / Secrétaire général

Scott Hutton, Official Languages Champion / champion des langues officielles

Name of the national coordinator(s) for section 41 of the *Official Languages Act (OLA)* and/or
person responsible for official languages / Nom du(des) coordonnateur (s) national(ux) pour l'article
41 de la *Loi sur les langues officielles (LLO)* et/ou personne responsable des langues officielles:

Name / Nom : Renée Gauthier

Exact title / Titre exact : Senior Manager, French Language Television, TV Policy and Applications /
Gestionnaire principale, Programmation de langue française, Politiques et demandes relatives à la
télévision

Telephone number / Numéro de téléphone: (819) 997-4835

Email / Courriel : renee.gauthier@crtc.gc.ca

Name(s) of the regional contact person(s) for section 41 of the *OLA* (if applicable) /
Noms de(s) personne(s) ressource(s) en région pour l'article 41 de la *LLO* (si applicable) :

Name / Nom : N/A

General Information

Renseignements généraux

Context

Contexte

In accordance with sections 44 and 48 of the *Official Languages Act (OLA)*, the Minister of Canadian Heritage and the President of the Treasury Board must each submit an annual report to Parliament on matters relating to official languages under their mandate.

The President of the Treasury Board must report on the status of Parts IV, V and VI of the *OLA* in federal institutions.

The Minister of Canadian Heritage must report on the implementation of Part VII (sections 41 and 42) of the *OLA* by federal institutions.

The information provided by your institution through this questionnaire will be used to analyze your performance and to produce both the President of the Treasury Board's and the Minister of Canadian Heritage's 2011-12 annual reports on official languages.

The first two blocks of questions (governance and monitoring) allow you to take stock of the overall management of the official languages file in your institution. In order to facilitate your work and to show consistency across the various parts of the *OLA*, these blocks cover Parts IV, V, VI and VII of the *OLA*.

As other blocks of questions are used to evaluate the application of the parts of the *OLA* specifically under the mandate of President of the Treasury Board or the Minister of Canadian Heritage, these blocks consist of separate questions. The questions clarify the results that the Treasury Board Secretariat and Canadian Heritage could bring out in their respective annual reports on official languages for 2011-12.

Conformément aux articles 44 et 48 de la *Loi sur les langues officielles (LLO)*, le ministre du Patrimoine canadien et le président du Conseil du Trésor doivent chacun déposer un rapport annuel au Parlement sur les questions relevant de leur mission en matière de langues officielles.

Le président du Conseil du Trésor doit faire rapport en ce qui concerne les parties IV, V et VI de la *LLO* au sein des institutions fédérales.

Le ministre du Patrimoine canadien doit faire rapport de la mise en œuvre de la partie VII (article 41 et 42) de la *LLO* par les institutions fédérales.

Les renseignements fournis par le truchement de ce questionnaire serviront à analyser votre rendement et à rédiger les rapports annuels sur les langues officielles de 2011-2012 du président du Conseil du Trésor et du ministre du Patrimoine canadien.

Les deux premiers blocs de questions (gouvernance et surveillance) permettent de faire le point sur la gestion de l'ensemble du dossier des langues officielles au sein de votre institution. Dans le but de faciliter votre travail et de démontrer une cohérence d'action par rapport aux différentes parties de la *LLO*, ces blocs portent donc sur les parties IV, V, VI et VII de la *LLO*.

Comme les autres blocs de questions servent à évaluer l'application de parties de la *LLO* relevant spécifiquement du mandat du président du Conseil du Trésor ou du ministre du Patrimoine canadien, ils comportent des questions distinctes. Ces questions servent à préciser les résultats que le Secrétariat du Conseil du Trésor et Patrimoine canadien pourraient faire ressortir dans leur apport annuel respectif sur les langues officielles 2011-12.

Instructions

Please return this duly completed document to us in both official languages **no later than May 31, 2012**, to:
OLReview-BilanLO@tbs-sct.gc.ca;
portail41-gateway41@pch.gc.ca

For more information, please contact the Official Languages Centre of Excellence (613-948-3575) or the Interdepartmental Coordination Directorate at Canadian Heritage (819-994-3509).

A hard copy of this document has to be sent to the Official Languages Secretariat of Canadian Heritage, the Office of the Commissioner of Official Languages and to both Parliamentary Standing Committees on Official Languages. You will find their addresses below:

Mr. Graham Fraser
 Commissioner of Official Languages
 Office of the Commissioner of Official Languages
 Canada Building
 344 Slater Street
 Ottawa, Ontario K1A 0T8

Mr. Simon Larouche
 Committee Clerk
 House of Commons Standing Committee on Official Languages
 House of Commons of Canada
 131 Queen Street, 6th Floor
 Ottawa, Ontario K1A 0A6

Mrs. Danielle Labonté
 Clerk
 Senate Standing Committee on Official Languages
 Senate of Canada
 Chambers Building, Room 1051
 40 Elgin Street
 Ottawa, Ontario K1A 0A4

Quantitative data for the Treasury Board Secretariat

If your institution is part of the core public administration, please note that the statistical data extracted from the Position and Classification Information System (PCIS) and from Burolis as of March 31, 2012 will be used.

If your institution is not part of the core public administration, please complete the statistical appendices in the Official Languages Information System (OLIS II) attached to your template and return them to us with your review. Please note that the statistical data extracted from the Regulations Management System as of March 31, 2012 will be used for this purpose.

Instructions

Veillez nous retourner le présent document dûment rempli dans les deux langues officielles **au plus tard le 31 mai 2012**, à : OLReview-BilanLO@tbs-sct.gc.ca;
portail41-gateway41@pch.gc.ca

Pour plus de renseignements, prière de communiquer avec le Centre d'excellence en langues officielles (613-948-3575) ou avec la Direction de la concertation interministérielle à Patrimoine canadien (819-994-3509).

Une copie papier de ce document doit être acheminée au Commissariat aux langues officielles ainsi qu'aux deux comités parlementaires permanents des langues officielles dont vous trouverez les adresses ci-dessous :

Monsieur Graham Fraser
 Commissaire aux langues officielles
 Commissariat aux langues officielles
 Édifice Canada
 344, rue Slater
 Ottawa (Ontario) K1A 0T8

Monsieur Simon Larouche
 Greffier du Comité
 Comité permanent des langues officielles de la Chambre des communes
 Chambre des communes du Canada
 131, rue Queen, 6^e étage
 Ottawa (Ontario) K1A 0A6

Madame Danielle Labonté
 Greffière
 Comité sénatorial permanent des langues officielles
 Sénat du Canada
 Édifice Chambers, Bureau 1051
 40, rue Elgin
 Ottawa (Ontario) K1A 0A4

Données quantitatives pour le Secrétariat du Conseil du Trésor

Si votre institution fait partie de l'administration publique centrale, veuillez noter que nous utiliserons les données statistiques tirées du Système d'information sur les postes et la classification (SIPC) et de Burolis, en date du 31 mars 2012.

Si votre institution ne fait pas partie de l'administration publique centrale, veuillez remplir les annexes statistiques du Système d'information sur les langues officielles II (SILO II) jointes à votre gabarit et nous les retourner avec votre bilan. Veuillez prendre note que nous utiliserons les données statistiques tirées du Système de gestion du Règlement en date du 31 mars 2012.

Scale of measurement elements

Nearly Always	In 90% or more of cases
Very often	Between 70% and 89% of cases
Often	Between 50% and 69% of cases
Sometimes	Between 25% and 49% of cases
Almost never	In less than 25% of cases or in rare instances
N/A	Does not apply to your institution
Entirely agree	Completely agree with the statement
Some shortcomings	Shortcomings are sometimes noted
Many shortcomings	Shortcomings are often noted
Not really agree	Do not much agree with the statement
N/A	Does not apply to your institution
Yes	Completely agree with the statement
No	Completely disagree with the statement
N/A	Does not apply to your institution
Regularly	With some regularity
Sometimes	From time to time, but not on a regular basis
Almost never	Rarely, or in less than 25% of cases
N/A	Does not apply to your institution

Barème pour les éléments de mesure

Presque toujours	Dans 90 % des cas ou plus
Très souvent	Entre 70 % et 89 % des cas
Souvent	Entre 50 % et 69 % des cas
Quelquefois	Entre 25 % et 49 % des cas
Presque jamais	Dans moins de 25 % des cas ou en de rares occasions
S/O	Ne s'applique pas dans le contexte de votre institution
Tout à fait d'accord	Totalement en accord avec l'énoncé
Certains manquements	Il arrive parfois que des manquements soient observés
Nombreux manquements	Il arrive assez souvent que des manquements soient observés
Pas vraiment d'accord	Plutôt en désaccord avec l'énoncé
S/O	Ne s'applique pas dans le contexte de votre institution
Oui	Totalement en accord avec l'énoncé
Non	Totalement en désaccord avec l'énoncé
S/O	Ne s'applique pas dans le contexte de votre institution
Régulièrement	Avec une certaine assiduité
De temps à autre	Ici et là dans le temps sans régularité
Presque jamais	En de rares occasions ou dans moins de 25 % des cas
S/O	Ne s'applique pas dans le contexte de votre institution

Bilan sur les langues officielles 2011-2012 / Review on Official Languages 2011–2012

The following document aims to take stock of the status of official languages in your institution. It is divided in three sections:

- The first section consists of joint questions on Parts IV, V, VI, VII of the *Act*. The answers will therefore be used by the Treasury Board Secretariat and by Canadian Heritage. These questions are in regards to governance and monitoring of official languages.
- The second section consists of questions related to the responsibilities of the Treasury Board, such as Communications with and Services to the Public in both official languages, language of work and human resources management. This section also includes narrative questions on these themes.
- The third section consists of questions related to the responsibilities of Canadian Heritage. These essay questions relate to Part VII of the Act and, more specifically, to the implementation of the federal commitment towards enhancing the vitality and development of official language minority communities and the promotion of French and English in Canadian society (section 41 of the *OLA*).

Le présent document vise à dresser un bilan de la situation des langues officielles dans votre institution. Il est divisé en trois sections :

- La première section comprend des questions communes aux parties IV, V, VI et VII de la *Loi*. Les réponses seront donc utilisées par le Secrétariat du Conseil du Trésor et par Patrimoine canadien. Ces questions se rapportent à la gouvernance et la surveillance des langues officielles.
- La deuxième section traite des questions liées aux attributions du Conseil du Trésor, soit les communications avec le public et la prestation des services dans les deux langues officielles, la langue de travail et la gestion des ressources humaines. Elle englobe aussi des questions à développement sur l'un ou l'autre de ces thèmes.
- La troisième partie comprend des questions relevant de Patrimoine canadien. Il s'agit de questions à développement touchant la partie VII de la *LLO* et, plus précisément, la mise en œuvre de l'engagement fédéral à l'égard de l'épanouissement et du développement des minorités de langue officielle et de la promotion du français et de l'anglais dans la société canadienne (article 41 de la *LLO*).

**Common questions from Treasury Board Secretariat and Canadian Heritage /
Questions communes du Secrétariat du Conseil du Trésor et de Patrimoine canadien**

1 - Governance of the Official Languages / Gouvernance des langues officielles

Note: Please refer to the scale included in the *General Information* section /
Nota : Veuillez utiliser le barème présenté dans la section *Renseignements généraux*.

Indicator 1 – Effectiveness of measures in place to ensure strong leadership in the area of official languages throughout the institution. / Indicateur 1 – Efficacité des mesures prises pour assurer un leadership fort en matière de langues officielles au sein de l'ensemble de l'institution.

Measurement Criterion / Critère de mesure	Measure / Mesure
<p>1. The institution has a distinct action plan or has integrated precise and complete objectives in another planning instrument in order to ensure respect of its obligations with regard to Parts IV, V, VI and VII (section 41) of the <i>OLA</i>.</p> <p>L'institution a un plan d'action distinct sur les langues officielles ou a intégré des objectifs précis et complets dans un autre instrument de planification de façon à veiller au respect de ses obligations en vertu des parties IV, V, VI et VII (article 41) de la <i>LLO</i>.</p>	X
	Yes /Oui (joindre copie en annexe)
	No /Non (Explain/Expliquer)
<p>Clarifications / précisions (optional / facultative):</p> <p>The Canadian Radio-television and Telecommunications Commission (CRTC) is developing a three-year action plan for the implementation of section 41 of the <i>Official Languages Act</i> and annual reports on results. The 2011–2014 Results-Based Action Plan and the 2010–2011 Report on Results can be found in the <u>Official Languages and Minority Communities</u>¹ section of the CRTC Web site.</p> <p>Le Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications (CRTC) élabore un plan d'action triennal relatif à la mise en œuvre de l'article 41 de la <i>Loi sur les langues officielles</i> et des rapports annuels sur les résultats. Le Plan d'action 2011-2014, ainsi que le rapport des résultats 2010-2011 peuvent être consultés dans la section <u>Langues officielles et communautés minoritaires</u>² sur le site web du CRTC.</p>	
<p>2. Obligations arising from Parts IV, V, VI and VII (section 41) of the <i>OLA</i>, are on the Senior Management Committee's agenda.</p> <p>Les obligations découlant des parties IV, V, VI et VII (article 41) de la <i>LLO</i> sont à l'ordre du jour du Comité de la haute direction de l'institution.</p>	
	x
	Regularly / Régulièrement
	Sometimes / De temps à autre
	Almost never / Rarement
	N/A / S/O (Explain/Expliquer)

¹ http://www.crtc.gc.ca/eng/5000/lo_ol/ol-lo.htm

² http://www.crtc.gc.ca/fra/5000/lo_ol/lo-ol.htm

Review of Official Languages 2011–2012 / Bilan sur les langues officielles 2011-2012

Measurement Criterion / Critère de mesure	Measure / Mesure

Review of Official Languages 2011–2012 / Bilan sur les langues officielles 2011-2012

<p>3. The champion (and/or co-champion), the person or persons responsible for Parts IV, V, VI and VII (section 41) of the OLA meet to discuss the topic of official languages.</p> <p>Le champion (et/ou le co champion), la ou les personnes responsables des parties IV, V, VI et VII (article 41) de la LLO se réunissent pour discuter du dossier des langues officielles.</p>	x	Regularly / Régulièrement
		Sometimes / De temps à autre
		Almost never / Rarement
		N/A / S/O (Explain/Expliquer)
<p>Clarifications / précisions (optional / facultatif):</p> <p>In 2011–2012, the official languages (OL) champion, the national coordinator responsible for the implementation of section 41 of the OLA, legal counsel responsible for official languages at CRTC and the sector coordinators for Official Languages met to discuss the following:</p> <ul style="list-style-type: none"> internal OL policy, including Part VII of the OLA; issues affecting OLMCs identified in various CRTC public proceedings; and the 2011–2014 Results-Based Action Plan and the <u>2010–2011 Report on Results</u>.³ <p>Au cours de 2011-2012, le champion des LO, la coordonnatrice nationale responsable de la mise en œuvre de l'article 41 de la LLO et le conseiller juridique responsable du dossier des langues officielles au CRTC ainsi que les coordonnateurs sectoriels pour les langues officielles se sont rencontrés afin de discuter entre autres :</p> <ul style="list-style-type: none"> de la politique interne relative aux LO y compris la partie VII; des enjeux relatifs aux CLOSM identifiés dans le cadre de divers processus publics du Conseil ayant incidence sur ces communautés; et du plan d'action triennal 2011-2014 et du <u>rapport des résultats 2010-2011</u>⁴. 		
<p>4. The performance agreements of executives and managers include clear performance objectives related to Parts IV, V, VI and VII (section 41) of the OLA.</p> <p>Les ententes de rendement des cadres et des gestionnaires comprennent des objectifs de rendement clairs à l'égard de la mise en œuvre des parties IV, V, VI et VII (article 41) de la LLO.</p>	x	Yes /Oui
		No /Non
		N/A / S/O (Explain/Expliquer)
<p>Clarifications / précisions (optional / facultatif):</p> <p>2011–2012 performance agreements for EXs and non-EXs receiving performance pay indicated the following:</p> <p>Commitment: Provides leadership in the implementation and communication of the CRTC's Official Languages Policy. Performance measures</p>		

³ http://www.crtc.gc.ca/eng/5000/lo_ol/olc11-loc11.htm

⁴ http://www.crtc.gc.ca/fra/5000/lo_ol/loc11-olc11.htm

Review of Official Languages 2011–2012 / Bilan sur les langues officielles 2011-2012

- Participates in information sessions on the new policy and shares information with employees.
- Implements and monitors the application of procedures regarding section 41 of the OLA.

Expected results

- Managers and employees are aware of their responsibilities and accountabilities under the CRTC's Official Languages Policy.
- Both official languages are used in staff meetings and day-to-day operations.
- Positive measures are taken to implement section 41 and are documented.

L'entente de rendement 2011-2012 des EX et des non-EX rémunérés au rendement comprenait le texte suivant :

Engagement: Fait preuve de leadership dans l'implantation et la communication de la Politique sur les langues officielles du CRTC.

Mesures de rendement :

- Participe aux sessions sur la nouvelle politique et partage l'information avec les employés
- Mets en œuvre et surveille l'application des procédures portant sur l'article 41 de la Loi sur les langues officielles.

Résultats attendus :

- Les gestionnaires et les employés connaissent leurs responsabilités et obligations reliées à la politique sur les langues officielles du CRTC.
- Les deux langues officielles sont utilisées dans les réunions d'employés et dans les opérations quotidiennes.
- Des mesures positives sont prises pour mettre en place l'article 41 et le tout est documenté.

5. An official languages committee, network or working group made up of representatives from different sectors/regions of your institution holds meetings to deal horizontally with questions related to Parts IV, V, VI and VII (section 41) of the OLA.

Un comité, un réseau ou un groupe de travail sur les langues officielles composé de représentants des différents secteurs/régions de votre institution se réunit pour traiter de façon horizontale des questions touchant les parties IV, V, VI et VII (article 41) de la LLO.

x	Regularly / Régulièrement
	Sometimes / De temps à autre
	Almost never / Rarement
	There is no such committee / Un tel comité n'existe pas
	N/A / S/O (Explain/Expliquer)

Clarifications / précisions (optional / facultatif):

The Official Languages Committee, established in 2003, is chaired by the Official Languages Champion and is composed of representatives from each sector of the CRTC. Its mandate is to promote the equitable use of both official languages, to encourage employees and managers to respect the spirit of the *Official Languages Act* and to inform them of the obligations set out in Parts IV, V and VII of the Act. The Committee meets twice a year to organize CRTC-wide awareness activities, and also develops official languages strategies and best practices.

Le comité sur les langues officielles, créé en 2003, est présidé par le champion des langues officielles et est formé de représentants de chacun des secteurs du CRTC. Son mandat est de promouvoir l'usage des deux langues officielles de façon équitable et de sensibiliser les employés et les gestionnaires au respect de l'esprit de la *Loi sur les langues officielles* et plus précisément, aux obligations stipulées aux parties IV, V et VII de la loi. Ce comité se réunit deux fois par année pour planifier des activités de

sensibilisation à l'échelle du CRTC et élabore également des stratégies et des pratiques exemplaires en matière de langues officielles.

**Common questions from Treasury Board Secretariat and Canadian Heritage
 Questions communes du Secrétariat du Conseil du Trésor et de Patrimoine canadien**

2 - Monitoring of Official Languages / Surveillance des langues officielles

Note: Please refer to the scale included in the *General Information* section /
 Nota : Veuillez utiliser le barème présenté dans la section *Renseignements généraux*.

**Indicator 1 – Effectiveness of measures in place to regularly monitor the implementation of the OLA.
 / Indicateur 1 - Efficacité des mesures prises pour assurer une surveillance régulière de la mise en œuvre de la LLO au sein de l'institution.**

Measurement Criterion / Critère de mesure	Measure / Mesure	
1. Measures are regularly taken to ensure that employees are well aware of the federal government's obligations related to Parts IV, V, VI and VII (section 41) of the OLA. Des mesures sont prises régulièrement pour s'assurer que les employés sont bien au fait des obligations reliées aux parties IV, V, VI et VII (article 41) de la LLO.	x	Yes /Oui
		No /Non
		N/A / S/O (Explain/Expliquer)

Clarifications / précisions (optional / facultatif): Partie VII

- **Horizontal communication:** As part of the public proceedings affecting OLMCs, the Official Languages Champion, the national coordinator for the implementation of section 41 of the OLA and senior management as a whole ensure that Lens 41 (an impact analysis enabling the objectives of section 41 of the OLA to be incorporated into deliberations leading up to CRTC decisions) is implemented so that issues relating to OLMCs are taken into account in all decisions affecting those communities.
- **Involvement of sector coordinators:** Sector coordinators participate in group meetings of the CRTC-OLMC Discussion Group and are responsible for sharing information with their teams to make them aware of the OLMCs' needs. They are also responsible for ensuring the systematic implementation of Lens 41 in all of their sector's proceedings that have an impact on OLMCs. As experts in their fields (e.g. engineering, law, economics), sector coordinators are also responsible for responding to specific requests from OLMCs.
- **Posting of tools:** The document entitled *Obligations of the CRTC with Respect to Section 41, Part VII of the Official Languages Act – Enhancement of English and French* and the criteria for the implementation of Lens 41 are posted on the Zone, the CRTC's intranet.
- **Frequency:** The CRTC's bilingual newsletter (e-mail messages sent to all of CRTC, including the regional offices) reminds employees of the CRTC's official languages obligations.
- May 2011 issue of Frequency: **Word of the Day – OLMC: What does this mean?**
- As part of the orientation program known as CRTC-U, information and awareness sessions for new employees, including presentations on the CRTC's official languages obligations, are given.

Measurement Criterion / Critère de mesure	Measure / Mesure	
<ul style="list-style-type: none"> • Communication horizontale : dans le cadre des processus publics ayant incidence sur les CLOSM, le champion des langues officielles, la coordonnatrice nationale pour la mise en œuvre de l'article 41 de la <i>Loi sur les langues officielles</i> (LLO) et la haute direction dans son ensemble s'assurent que la lentille 41 (une analyse d'impact permettant l'intégration des objectifs de l'article 41 de la LLO dans les délibérations menant aux décisions du Conseil) est appliquée en vue de tenir en compte les enjeux relatifs aux CLOSM dans tout processus décisionnel affectant les communautés; • Implication des coordonnateurs sectoriels: les coordonnateurs sectoriels participent aux rencontres du groupe de discussion CRTC-CLOSM et se chargent de partager l'information avec leurs équipes en vue de les sensibiliser aux besoins des CLOSM et d'assurer la mise en œuvre systématique de la lentille 41 dans tout les processus relevant de leur secteur et ayant incidence sur les CLOSM; étant également des experts dans leurs domaines (par exemple, ingénieurs, avocats, économistes), les coordonnateurs sectoriels se chargent de répondre aux requêtes spécifiques provenant des CLOSM; • Affichage d'outils : un outil intitulé <i>Obligations du CRTC en vertu de l'article 41, partie VII, de la Loi sur les langues officielles – Promotion du français et de l'anglais</i> ainsi que les critères de mise en œuvre de la lentille 41 sont affichés sur la Zone, l'intranet du Conseil; • Envoi de fréquences (messages courriels à l'échelle du Conseil) bilingues, y compris aux bureaux régionaux font le rappel des obligations du CRTC en matière de langues officielles. • Fréquence envoyée en mai 2011 : Mot du jour- CLOSM : qu'est-ce que cela signifie? • Séances d'information et de sensibilisation pour les nouveaux employés, connues sous le nom de CRTC-U, incluent des présentations sur les obligations du CRTC en matière de langues officielles. 		
<p>2. Mechanisms are in place to regularly monitor the implementation of Parts IV, V, VI and VII (section 41) of the OLA and to inform the deputy head of the results.</p> <p>Des mécanismes sont en place afin d'assurer un suivi régulier de la mise en œuvre des parties IV, V, VI et VII (article 41) de la LLO et pour informer l'administrateur général des résultats.</p>	x	Yes / Oui
		No / Non
		N/A / S/O (Explain/Expliquer)
<p>Clarifications / précisions (optional / facultatif): <u>partie VII / Part VII</u></p>		
<p>All public hearing briefing materials and all memoranda for CRTC meetings include mechanisms to monitor the implementation of the OLA. For example, the "Document at a Glance" cover page for CRTC meeting documents has a section where staff can indicate whether there are any official languages and minority community issues. Where such issues exist, employees must check the appropriate box and specify where in the document the analysis can be found. This allows the Broadcasting Branch, in consultation with the other sectors, to implement, monitor and report on section 41, Part VII of the OLA.</p>		
<p>Furthermore, a discussion of any relevant OLMC considerations and an impact analysis of the proceedings affecting the development and vitality of OLMCs occurs where relevant, through the application of Lens 41.</p>		
<p>Files are discussed at CRTC meetings, informing all advisors, the Vice-Chairperson and the Chairman of issues relating to OLMCs that will be subject to deliberations and decision making.</p>		
<p>Tous les documents d'information concernant les audiences publiques et toutes les notes de service</p>		

Measurement Criterion / Critère de mesure	Measure / Mesure
--	-------------------------

destinés aux réunions du Conseil incluent des mécanismes pour assurer un suivi de l'implantation de la LLO, par exemple: La page de présentation « Aperçu du document » des documents destinés aux réunions du Conseil comporte une section où le personnel peut indiquer si le dossier présente des enjeux à l'égard des langues officielles et des communautés minoritaires. Le cas échéant, le personnel doit cocher la case correspondante et préciser exactement où se trouve l'analyse dans le document. Ce mécanisme permet à la direction générale de la radiodiffusion en consultation avec les autres secteurs, d'appliquer, de surveiller et de faire rapport sur l'article 41, partie VII, de la LLO;

De plus, lorsqu'appropriée, une discussion sur les enjeux propres aux CLOSM et une analyse d'impact du processus ayant une incidence sur le développement et l'épanouissement des CLOSM a lieu par le biais de l'application de la lentille 41.

Les dossiers sont discutés lors des rencontres du Conseil informant ainsi l'ensemble des conseillers, le vice-président et le président du Conseil des enjeux relatifs aux CLOSM qui feront l'objet de délibérations et de processus décisionnels.

<p>3. Activities are carried out to regularly measure the satisfaction of the public regarding the availability and quality of the services offered in both official languages.</p>	<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="width: 10%;"></td> <td style="padding: 2px;">Yes / Oui</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center; padding: 2px;">x</td> <td style="padding: 2px;">No / Non</td> </tr> <tr> <td></td> <td style="padding: 2px;">N/A / S/O (Explain/Expliquer)</td> </tr> </table>		Yes / Oui	x	No / Non		N/A / S/O (Explain/Expliquer)
	Yes / Oui						
x	No / Non						
	N/A / S/O (Explain/Expliquer)						

Des activités sont réalisées au cours de l'exercice pour mesurer la disponibilité et la qualité des services offerts dans les deux langues officielles.

Clarifications / précisions (optional / facultatif):

Although there is no activity for measuring the use of one's preferred official language, Chairman Konrad von Finckenstein (end of term: January 2012), regularly reminded his steering committee of the importance of both official languages in all that the CRTC does. In addition, he actively promoted both official languages on a regular basis.

The minutes of a meeting of the CRTC's steering committee reflect his commitment to official languages. At the Operations Committee meeting on October 7, 2009, the Chairman said, "Official languages should be on our mind in all that we do. We must promote, enhance and encourage respect for both official languages."

The CRTC carefully analyzes the results of the PSES. As a follow-up to the 2011 survey, an action plan will be developed in 2012, and the Official Languages Committee will analyze the responses pertaining to the official languages and make appropriate recommendations.

Bien qu'il n'y ait pas d'activité pour mesurer l'utilisation de la langue officielle de préférence, le président, Konrad von Finckenstein (fin de mandat, janvier 2012), rappelait régulièrement à son comité de direction l'importance des langues officielles dans tout ce que le CRTC fait. De plus, il faisait la promotion active et régulière des langues officielles.

Le procès-verbal d'une réunion du comité de direction du CRTC reflète son engagement envers les langues officielles.

Réunion du comité des opérations, 7 octobre 2009, le président a mentionné: "Official languages should be on our mind in all that we do. We must promote, enhance and encourage respect for both official languages."

Measurement Criterion / Critère de mesure	Measure / Mesure	
<p>Le CRTC analyse avec attention les résultats des sondages auprès des fonctionnaires fédéraux. Pour faire suite au sondage 2011, le comité sur les langues officielles fera l'analyse des réponses sur les langues officielles et fera des recommandations jugées pertinentes.</p>		
<p>4. Mechanisms are in place to ensure that the institution remains systematically informed of official language minority communities' needs.</p> <p>Des moyens sont pris pour s'assurer que l'institution se tient systématiquement au fait des besoins des communautés de langue officielle en situation minoritaire.</p>	<p>X</p>	<p>Yes / Oui</p>
		<p>No / Non</p>
		<p>N/A / S/O (Explain/Expliquer)</p>
<p>Clarifications / précisions (optional / facultatif):</p>		
<ul style="list-style-type: none"> - <u>CRTC-OLMC Discussion Group</u>: Through this discussion group, the CRTC keeps abreast of OLMC needs in the two sectors under its purview: broadcasting and telecommunications. At meetings of the Discussion Group, which includes representatives of English-speaking communities in Quebec and French-speaking communities outside Quebec, time is set aside for the OLMCs to speak. They have the opportunity to present and debate issues that affect them while expressing their needs, which are noted in the minutes posted on the CRTC's Web site (http://www.crtc.gc.ca/eng/5000/lo_ol/ol-lo.htm), allowing necessary action to be taken. <ul style="list-style-type: none"> o The Discussion Group is a forum for exchange, communication and cooperation where OLMCs and CRTC staff can find ways to maximize the OLMCs' participation in the CRTC's public proceedings and take the required action, so the CRTC can ensure that the realities the OLMCs face are taken into account in its analysis and deliberations and ultimately its decisions. - <u>Regular contact and discussions</u>: In addition to the Discussion Group, OLMCs and CRTC staff maintain regular contact, both formal and informal, and engage in discussions, which foster ongoing dialogue and increased mutual understanding. CRTC experts and the sector coordinators are often required to respond to individual requests from OLMCs. <ul style="list-style-type: none"> o <u>Mailing list of organizations representing OLMCs that belong to the Discussion Group</u>: The list is posted on the following page: http://www.crtc.gc.ca/eng/proceed-process.htm. o <u>Regular e-mails</u>: OLMCs receive targeted e-mails informing them when public notices pertaining to relevant proceedings have been posted, so that they can participate. They are also informed when the associated decisions are posted. For example, on March 3, 2012, OLMCs received an e-mail informing them of Broadcasting Regulatory Policy CRTC 2012-181, Broadcasting Participation Fund (http://www.crtc.gc.ca/eng/archive/2012/2012-181.htm). o <u>Schedule of upcoming relevant proceedings</u>: Before and during meetings, OLMCs receive schedules of public proceedings affecting all sectors of the CRTC. Sector coordinators explain the objectives of these proceedings, and discussions allow the OLMCs to express their interests and receive clarification while noting the dates and deadlines for their participation in these proceedings. - <u>CRTC public proceedings in which OLMCs participate</u>: By filing interventions and appearing at public hearings, OLMCs make the CRTC aware of their views and needs. 		
<ul style="list-style-type: none"> - <u>Le groupe de discussion CRTC-CLOSM</u> : par le biais de ce groupe de discussion, le Conseil se tient au fait des besoins des CLOSM dans les deux secteurs qui lui incombent : la radiodiffusion 		

Measurement Criterion / Critère de mesure	Measure / Mesure
	<p>et les télécommunications. Lors des rencontres de ce groupe, qui regroupe des représentants des communautés de langue anglaise au Québec et des communautés de langue française hors Québec, des périodes sont réservées à la voix de CLOSM. Celles-ci ont l'opportunité de présenter et débattre les enjeux qui les concernent tout en exprimant leurs besoins, lesquels sont pris en note dans les procès-verbaux affichés sur la page http://www.crtc.gc.ca/fra/5000/lo_ol/lo-ol.htm, permettant que les suivis nécessaires soient assurés ;</p> <ul style="list-style-type: none"> o Le groupe de discussion est un forum d'échanges, de communication et de collaboration permettant aux CLOSM et au personnel du CRTC d'identifier les moyens et de faire les suivis nécessaires pour maximiser la participation des CLOSM aux processus publics du CRTC afin que ce dernier puisse tenir compte de leurs réalités dans les analyses et les délibérations menant aux décisions qu'il prend ; <p>- <u>Liens mutuels et échanges réguliers</u> : en plus de ce groupe, les CLOSM et le personnel du CRTC maintiennent des liens réguliers, formels et informels, et des échanges mutuels lesquels favorisent un dialogue continu et une compréhension accrue mutuelle; les experts du CRTC et les coordonnateurs sectoriels sont souvent appelés à répondre à des requêtes individuelles provenant des CLOSM ;</p> <ul style="list-style-type: none"> o <u>Maintien d'une liste de distribution d'organisations représentant les CLOSM membres du groupe de discussion</u> affichée sur la page http://www.crtc.gc.ca/fra/process-proceed.htm; o <u>Envoi de courriels réguliers</u> : les CLOSM reçoivent des courriels ciblés les informant des publications d'avis publics dans le cadre de processus pertinents afin qu'elles puissent y participer et de décisions découlant de processus pertinents. Par exemple, le 3 mars 2012, les CLOSM ont reçu un courriel les informant de la politique réglementaire 2012-181, Fond de participation à la radiodiffusion http://www.crtc.gc.ca/fra/archive/2012/2012-181.htm o <u>Distribution des calendriers de processus pertinents à venir</u> : les CLOSM reçoivent, avant et lors les rencontres, des calendriers de processus publics touchant tous les secteurs du Conseil ; les coordonnateurs sectoriels expliquent les objectifs de ces processus et les échanges permettent aux CLOSM de signifier leurs intérêts et de recevoir des clarifications tout en prenant connaissance des dates et des échéanciers pour leur participation à ces processus. <p>- <u>Les processus publics du Conseil auxquels participent les CLOSM</u> : en présentant des interventions et en comparaisant aux audiences publiques, les CLOSM font valoir leurs positions et leurs besoins au Conseil.</p>

Review of Official Languages 2011–2012 / Bilan sur les langues officielles 2011-2012

5. Mechanisms are in place to determine and document the impact of the institution's decisions on the implementation of section 41 of the OLA (such as adopting or reviewing a policy, creating and abolishing a program, or establishing or eliminating a service point).

Des mécanismes sont en place pour déterminer et documenter l'impact des décisions prises par l'institution sur la mise en œuvre de l'article 41 de la LLO (par exemple, des décisions ayant trait à l'adoption ou à la révision d'une politique, à la création ou à l'abolition d'un programme ou à la mise en place ou à l'élimination d'un point de service)

x	Yes / Oui
	No / Non
	N/A / S/O (Explain/Expliquer)

Clarifications / précisions (optional / facultatif):

Since the CRTC is an administrative tribunal with quasi-judicial functions, its public proceedings, published on the CRTC Web site (<http://www.crtc.gc.ca/fra/process-proceed.htm>), allow it to consult the public, including OLMCs, and conduct impact analyses (under Lens 41).

To document the proceedings that have an impact on OLMCs and take into account the issues faced by OLMCs in its analyses, deliberations and decisions, the CRTC has developed the following tools:

- Lens 41, in the document entitled *Obligations of the CRTC with Respect to Section 41, Part VII of the Official Languages Act – Enhancement of English and French*, and the criteria for the implementation of Lens 41 are posted on the Zone, the CRTC's intranet.
- The "Document at a Glance" cover page attached to documents intended for CRTC meetings, which now has a section where staff can indicate whether there are any official languages and minority community issues. Where such issues exist, employees must check the appropriate box and specify where in the document the analysis can be found.

Puisque le CRTC est un tribunal administratif avec des fonctions quasi-judiciaires, les mécanismes qui permettent au Conseil de consulter le public, y compris les CLOSM, et de mener des analyses d'impact (application de la lentille 41) sont ses processus publics, publiés sur son site web

<http://www.crtc.gc.ca/fra/process-proceed.htm>;

En vue de documenter les processus qui ont une incidence sur les CLOSM et qui tiennent compte des enjeux propres aux CLOSM dans ses analyses, ses délibérations et ses décisions, le CRTC a élaboré les outils suivants :

- La lentille 41 dans le document intitulé *Obligations du CRTC en vertu de l'article 41, partie VII, de la Loi sur les langues officielles – Promotion du français et de l'anglais*, ainsi que les critères de mise en œuvre de la lentille 41 sont affichés sur la Zone, l'intranet du Conseil;
- La page de couverture « Aperçu du document » jointe aux documents destinés aux réunions du Conseil comporte désormais une partie où le personnel peut indiquer si le dossier présente des enjeux à l'égard des langues officielles et des communautés minoritaires. Le cas échéant, le personnel doit cocher la case correspondante et préciser exactement où se trouve l'analyse dans le document.

Review of Official Languages 2011–2012 / Bilan sur les langues officielles 2011-2012

6. Audit activities are undertaken, either by the internal audit unit or by other units, to evaluate to what extent official languages obligations are implemented. Des activités de vérification sont menées, soit par l'unité de vérification interne ou par d'autres unités, afin d'évaluer le degré d'application des exigences en matière de langues officielles.	x	Yes / Oui
		No / Non
		N/A / S/O (Explain/Expliquer)
Clarifications / précisions (optional / facultatif):		
Accountability allows the CRTC to assess progress and make adjustments where needed. La reddition de compte permet au CRTC d'évaluer les progrès et de faire des ajustements là où il y a lieu.		
7. When the institution's monitoring activities or mechanisms show shortcomings or deficiencies steps are taken and documented to improve/rectify the situation with due diligence. Lorsque les activités ou mécanismes de suivi révèlent des manquements ou des lacunes, des mesures sont mises de l'avant et documentées pour améliorer/rectifier la situation dans les meilleurs délais.	x	Yes / Oui
		No / Non
		N/A / S/O (Explain/Expliquer)
Clarifications / précisions (optional / facultatif):		
<ul style="list-style-type: none"> - During public proceedings, information sharing between sector coordinators allows the CRTC to find out if there are issues facing OLMCs. Measures are taken to ensure that an impact analysis of the proceedings on OLMCs is conducted from the beginning to the end of the proceedings. This impact analysis is documented and reflected in the annual report on results. - During the reporting process, internal horizontal communication and coordination allow the CRTC to determine whether there are improvements to be made over the next year. <hr/> <ul style="list-style-type: none"> - Lors d'un processus public, le partage d'information entre les coordonnateurs sectoriels permet d'identifier s'il y a des enjeux qui concernent les CLOSM; ainsi des mesures sont prises pour assurer qu'une analyse d'impact du processus sur les CLOSM sera menée du début à la fin du processus; cette analyse d'impact est documentée et reflétée dans le rapport des résultats annuel. - Lors du processus de reddition de compte, la coordination et la communication horizontale à l'interne permet au Conseil de déterminer s'il y a des améliorations à apporter au cours de l'année suivante. 		

**Questions from Treasury Board Secretariat
Questions du Secrétariat du Conseil du Trésor**

Note: Please refer to the scale included in the *General Information* section /
Nota : Veuillez utiliser le barème présenté dans la section *Renseignements généraux*.

Si vous répondez souvent, quelquefois, ou presque jamais à l'une ou l'autre des questions, vous pouvez indiquer, si vous le désirez, dans la section «Précisions» les mesures que vous avez prises pour améliorer la situation.

3 - Communications with and Services to the Public in Both Official Languages / Communications avec le public et prestation des services dans les deux langues officielles

***In offices designated bilingual for Communications with and Service to the Public purposes/
Dans les bureaux désignés bilingues aux fins des communications avec le public et prestation des services***

Indicator 1 – Effectiveness of measures in place to ensure the availability and quality of communications and services in both official languages to members of the public by offices and facilities designated bilingual. / Indicateur 1 – Efficacité des mesures prises pour assurer la disponibilité et la qualité des communications et des services offerts au public dans les deux langues officielles par les bureaux désignés bilingues.

Measurement Criterion / Critère de mesure	Measure / Mesure	
a) All services are offered <i>simultaneously</i> in both official languages and are of equal quality. Tous les services sont offerts <i>simultanément</i> dans les deux langues officielles et sont de qualité égale.	x	Nearly always / Presque toujours
		Very often / Très souvent
		Often / Souvent
		Sometimes / Quelquefois
		Almost never / Presque jamais
		N/A / S/O
b) All oral and written communications are in the official language chosen by the public when the office is designated bilingual. Toutes les communications orales et écrites se font dans la langue officielle choisie par le public lorsque le bureau est désigné bilingue.	x	Nearly always / Presque toujours
		Very often / Très souvent
		Often / Souvent
		Sometimes / Quelquefois
		Almost never / Presque jamais
		N/A / S/O

Review of Official Languages 2011–2012 / Bilan sur les langues officielles 2011-2012

<p>c) All material is produced in both official languages and is simultaneously issued in full in both official languages when the material comes from a designated bilingual office.</p> <p>Tout le matériel est produit dans les deux langues officielles et est diffusé simultanément et intégralement dans les deux langues officielles lorsque le matériel vient d'un bureau désigné bilingue.</p>	x	Nearly always / Presque toujours
		Very often / Très souvent
		Often / Souvent
		Sometimes / Quelquefois
		Almost never / Presque jamais
		N/A / S/O
<p>d) The English and French versions of Web sites are simultaneously posted in full and are of equal quality.</p> <p>Les versions française et anglaise du contenu des sites Web sont affichées intégralement et simultanément et sont de qualité égale.</p>	x	Nearly always / Presque toujours
		Very often / Très souvent
		Often / Souvent
		Sometimes / Quelquefois
		Almost never / Presque jamais
		N/A / S/O
<p>e) The English and French versions of electronic communications to the public are simultaneously sent in full and are of equal quality.</p> <p>Les versions française et anglaise des communications électroniques transmises au public sont disponibles intégralement et simultanément et sont de qualité égale.</p>	x	Nearly always / Presque toujours
		Very often / Très souvent
		Often / Souvent
		Sometimes / Quelquefois
		Almost never / Presque jamais
		N/A / S/O
<p>f) The institution has adapted its programs and services in light of the analysis grid provided by the Office of the Chief Human Resources Officer, following the Supreme Court of Canada's decision on Caldech/Desrochers.</p> <p>L'institution a adapté ses programmes et ses services à la lumière de la grille d'analyse du Bureau du dirigeant principal des ressources humaines, dans le cadre de la décision Caldech/Desrochers de la Cour suprême du Canada.</p>		Yes / Oui
		No / Non
	x	N/A / S/O (Explain/Expliquer)
<p>Clarifications / précisions (optional / facultatif)</p> <p>The CRTC is an administrative tribunal with quasi-judicial functions. It holds public proceedings in order to make decisions. The Caldech/Desrochers decision does not apply to the CRTC.</p> <hr/> <p>Le CRTC est un tribunal administratif avec des fonctions quasi-judiciaires. Il gère des processus publics afin de parvenir à ses décisions. La décision Caldech/Desrochers ne s'applique pas au CRTC.</p>		

Review of Official Languages 2011–2012 / Bilan sur les langues officielles 2011-2012

Indicator 2 – Effectiveness of measures in place to ensure the active offer of communications and services to the public in both official languages in offices and facilities designated bilingual. / Indicateur 2 – Efficacité des mesures prises pour assurer l'offre active des communications et services au public dans les deux langues officielles dans les bureaux désignés bilingues.

Measurement Criterion / Critère de mesure	Measure / Mesure	
<p>a) All signs identifying the institution's offices or facilities are in both official languages at all locations.</p> <p>Tous les panneaux et enseignes identifiant les bureaux de l'institution sont dans les deux langues officielles dans tous ses bureaux.</p>	x	Nearly always / Presque toujours
		Very often / Très souvent
		Often / Souvent
		Sometimes / Quelquefois
		Almost never / Presque jamais
		N/A / S/O
<p>b) Appropriate measures are taken to greet the public in person in both official languages.</p> <p>Des mesures appropriées sont prises pour accueillir en personne le public dans les deux langues officielles.</p>	x	Nearly always / Presque toujours
		Very often / Très souvent
		Often / Souvent
		Sometimes / Quelquefois
		Almost never / Presque jamais
		N/A / S/O
<p>c) Appropriate measures are taken to greet the public by telephone in both official languages.</p> <p>Des mesures appropriées sont prises pour accueillir le public dans les deux langues officielles au téléphone.</p>	x	Nearly always / Presque toujours
		Very often / Très souvent
		Often / Souvent
		Sometimes / Quelquefois
		Almost never / Presque jamais
		N/A / S/O
<p>d) Appropriate measures are taken to greet the public in both official languages using recorded messages.</p> <p>Des mesures appropriées sont prises pour accueillir le public dans les deux langues officielles sur les messages enregistrés.</p>	x	Nearly always / Presque toujours
		Very often / Très souvent
		Often / Souvent
		Sometimes / Quelquefois
		Almost never / Presque jamais
		N/A / S/O
<p>Clarifications / précisions (optional / facultatif)</p>		

Review of Official Languages 2011–2012 / Bilan sur les langues officielles 2011-2012

Indicator 3 – Effectiveness of measures in place to ensure that official languages obligations for signage that includes words, written notices and standardized public announcements inside or outside the institution's offices or facilities regarding the health, safety and security of members of the public are respected. / Indicateur 3 – Efficacité des mesures prises pour assurer que les obligations en matière de langues officielles relatives aux moyens de signalisation comportant des mots, des avis écrits et des messages publics normalisés visant la santé ou la sécurité du public que l'institution utilise à l'intérieur ou à l'extérieur de ses bureaux sont respectées.

Measurement Criterion / Critère de mesure	Measure / Mesure	
<p>a) All the institution's signage regarding the health, safety and security of members of the public is in both official languages.</p> <p>Toute signalisation de l'institution visant la santé et la sécurité du public est dans les deux langues officielles.</p>	x	<p>Nearly always / Presque toujours</p> <p>Very often / Très souvent</p> <p>Often / Souvent</p> <p>Sometimes / Quelquefois</p> <p>Almost never / Presque jamais</p> <p>N/A / S/O</p>
<p>b) All announcements regarding the health, safety and security of members of the public are in both official languages.</p> <p>Tout message visant la santé et la sécurité du public est dans les deux langues officielles.</p>	x	<p>Nearly always / Presque toujours</p> <p>Very often / Très souvent</p> <p>Often / Souvent</p> <p>Sometimes / Quelquefois</p> <p>Almost never / Presque jamais</p> <p>N/A / S/O</p>
<p>Clarifications / précisions (optional / facultatif)</p> <p>Most of the CRTC's health and safety signage depicts icons to communicate important information (for example, a graphic of a first aid kit). All verbal or written messages issued by the Gatineau offices regarding safety are conveyed in both official languages simultaneously.</p> <hr/> <p>La majorité des affiches du CRTC portant sur la santé et la sécurité affichent des icônes pour communiquer l'information importante, par exemple, des graphiques pour les trousseaux de premiers soins. Tous les messages verbaux ou écrits provenant des bureaux de Gatineau concernant la sécurité sont communiqués dans les deux langues officielles de façon simultanée.</p>		

Review of Official Languages 2011–2012 / Bilan sur les langues officielles 2011-2012

Indicator 4 – Effectiveness of measures in place to ensure that third parties acting on behalf of offices or facilities designated bilingual respect the linguistic obligations of those offices or facilities. / Indicateur 4 – Efficacité des mesures prises pour s’assurer que les tiers qui agissent pour le compte des bureaux désignés bilingues se conforment aux obligations linguistiques de ces bureaux.

Measurement Criterion / Critère de mesure	Measure / Mesure	
<p>a) Contracts or agreements with third parties include clauses setting out the office or facility’s linguistic obligations with which the third party must comply.</p> <p>Les marchés et accords conclus avec des tiers comprennent des clauses qui énoncent les obligations linguistiques des bureaux auxquelles les tiers doivent se conformer.</p>	x	Nearly always / Presque toujours
		Very often / Très souvent
		Often / Souvent
		Sometimes / Quelquefois
		Almost never / Presque jamais
		N/A / S/O
<p>b) Measures are taken to verify if these clauses are respected.</p> <p>Des dispositions sont prises pour vérifier si ces clauses sont respectées.</p>		x
	Very often / Très souvent	
	Often / Souvent	
	Sometimes / Quelquefois	
	Almost never / Presque jamais	
	N/A / S/O	
<p>c) The institution has taken into consideration the analysis grid for the implementation of the Caldech/Desrochers decision in its service contracts and agreements with third-parties.</p> <p>Dans la mise en place de marchés et d’accords conclus avec des tiers, l’institution a tenu compte de la grille d’analyse pour la mise en œuvre de la décision Caldech/Desrochers.</p>	x	
		Very often / Très souvent
		Often / Souvent
		Sometimes / Quelquefois
		Almost never / Presque jamais
		N/A / S/O
		Caldech ne s’applique pas au CRTC.
Clarifications / précisions (optional / facultatif)		
<p>When there are language requirements, the CRTC ensures that they are reflected in the statement of work.</p>		
<p>We use training participants’ formal evaluations and employee feedback to assess the quality of services offered.</p>		
<p>Lorsqu’il y a des obligations linguistiques, le CRTC s’assure qu’ils soient reflétés dans l’énoncé de travail du contrat.</p>		
<p>De plus, nous utilisons les évaluations formelles des participants aux formations ou la rétroaction des employés pour évaluer la qualité des services offerts.</p>		

Review of Official Languages 2011–2012 / Bilan sur les langues officielles 2011-2012

Indicator 5 – Effectiveness of measures in place to ensure that offices or facilities designated bilingual use media effectively and efficiently to communicate with members of the public in the official language of their choice. / Indicateur 5 - Efficacité des mesures prises pour assurer que les bureaux désignés bilingues utilisent les médias de façon efficace pour communiquer avec le public dans la langue officielle de son choix.

Critère de mesure	Mesure	
<p>Your institution selects and uses media that reach the targeted public in the most efficient way possible in the official language of their choice.</p> <p>Votre institution choisit et utilise les médias qui lui permettent de joindre de la manière la plus efficace le public visé dans la langue officielle de son choix.</p>	x	Nearly always / Presque toujours
		Very often / Très souvent
		Often / Souvent
		Sometimes / Quelquefois
		Almost never / Presque jamais
		N/A / S/O
<p>Clarifications / précisions (optional / facultatif)</p>		
<p>Since June 2011, the CRTC has used Twitter accounts—one in French and one in English—in addition to traditional media, to disseminate information simultaneously and with the same quality, to the public and the organizations it regulates. The information is disseminated through both accounts. This interactive tool allows the CRTC to effectively respond to and interact with the public in their language of choice.</p>		
<p>En plus des médias traditionnels, le CRTC utilise, depuis juin 2011, deux comptes Twitter, l'un en français et l'autre en anglais, pour diffuser de l'information, simultanément et de même qualité, à la population et aux organismes qu'il réglemente. Cet outil interactif permet au CRTC de répondre et d'interagir efficacement avec la population dans la langue de choix du demandeur.</p>		

4 – Language of Work / Langue de travail

In regions designated bilingual for language-of-work purposes / Dans les régions désignées bilingues aux fins de la langue de travail

Indicator 1 – Effectiveness of measures in place to encourage the use of both official languages in the work place as a means of creating and maintaining a work environment conducive to the effective use of both official languages. / Indicateur 1 – Efficacité des mesures mises en place pour encourager l'utilisation des deux langues officielles dans le milieu de travail en vue de créer et de maintenir un milieu de travail propice à l'utilisation des deux langues officielles.

Measurement Criterion / Critère de mesure	Measure / Mesure	
a) Senior management communicates effectively in both official languages with employees. La haute direction communique efficacement dans les deux langues officielles avec les employés.	X	Nearly always / Presque toujours
		Very often / Très souvent
		Often / Souvent
		Sometimes / Quelquefois
		Almost never / Presque jamais
		N/A / S/O
b) Senior management encourages employees to use their preferred official language in the workplace. La haute direction encourage le personnel à utiliser la langue officielle de son choix au travail.	X	Nearly always / Presque toujours
		Very often / Très souvent
		Often / Souvent
		Sometimes / Quelquefois
		Almost never / Presque jamais
		N/A / S/O
c) Incumbents of bilingual or either / or positions are supervised in their preferred official language, regardless of whether the supervisors are located in bilingual or unilingual regions. Les titulaires de postes bilingues ou réversibles sont supervisés dans la langue officielle de leur choix, indépendamment du fait que les superviseurs sont situés dans des régions bilingues ou unilingues.	X	Nearly always / Presque toujours
		Very often / Très souvent
		Often / Souvent
		Sometimes / Quelquefois
		Almost never / Presque jamais
		N/A / S/O
d) Employees obtain personal and central services in their preferred official language even when these services are provided by unilingual regions. Les employés obtiennent des services personnels et centraux dans la langue officielle de leur choix même lorsque ces services proviennent de régions unilingues.	x	Nearly always / Presque toujours
		Very often / Très souvent
		Often / Souvent
		Sometimes / Quelquefois
		Almost never / Presque jamais
		N/A / S/O
e) Employees obtain training and professional development in their preferred official language. Les employés obtiennent de la formation et du perfectionnement professionnel dans la langue officielle de leur choix.	x	Nearly always / Presque toujours
		Very often / Très souvent
		Often / Souvent
		Sometimes / Quelquefois
		Almost never / Presque jamais
		N/A / S/O

Measurement Criterion / Critère de mesure	Measure / Mesure	
<p>f) Meetings are conducted in both official languages and employees may use their preferred official language during meetings.</p> <p>Les réunions sont menées dans les deux langues officielles et les employés peuvent utiliser la langue officielle de leur choix durant les réunions.</p>	X	<p>Nearly always / Presque toujours</p> <p>Very often / Très souvent</p> <p>Often / Souvent</p> <p>Sometimes / Quelquefois</p> <p>Almost never / Presque jamais</p> <p>N/A / S/O</p>
<p>g) Documentation and regularly and widely used work instruments and electronic systems are available in the preferred official language of employees.</p> <p>La documentation, les instruments de travail et les systèmes informatiques d'usage courant et généralisé sont disponibles dans la langue officielle de choix des employés.</p>	x	<p>Nearly always / Presque toujours</p> <p>Very often / Très souvent</p> <p>Often / Souvent</p> <p>Sometimes / Quelquefois</p> <p>Almost never / Presque jamais</p> <p>N/A / S/O</p>
<p>h) It is possible for employees to write documents in their official language of choice.</p> <p>Le personnel a la possibilité de rédiger des documents dans la langue de son choix.</p>	x	<p>Nearly always / Presque toujours</p> <p>Very often / Très souvent</p> <p>Often / Souvent</p> <p>Sometimes / Quelquefois</p> <p>Almost never / Presque jamais</p> <p>N/A / S/O</p>
<p>Clarifications / précisions (optional / facultatif)</p>		
<p>According to the PSES, employees had a high level of satisfaction with the use of their official language of choice. A weakness was identified with respect to employees' perceptions of the opportunity to write in their language of choice. On this issue, however, there was an increase in the positive response rate, compared with the 2008 survey. An action plan will be developed during year 2012, which will address this and other issues.</p>		
<p>Selon le sondage auprès des fonctionnaires fédéraux, les employés ont indiqués un haut de satisfaction envers l'utilisation de la langue officielle de leur choix. Un élément le plus faible identifié est relié à la perception des employés sur la possibilité d'écrire dans la langue de leur choix. Pour ce point, le taux de réponse positive est cependant en augmentation en comparaison avec le sondage de 2008. Un plan d'action sera développé au cours de l'année 2012 qui portera sur cet enjeux et sur certains autres aussi.</p>		

***In regions designated bilingual for language-of-work purposes /
Dans les régions désignées bilingues aux fins de la langue de travail***

Indicator 2 – Effectiveness of measures in place to ensure that Web sites intended for employees are available simultaneously in both official languages. / Indicateur 2 – Efficacité des mesures prises pour assurer la disponibilité simultanée et la qualité des sites Web bilingues destinés aux employés et des communications électroniques bilingues qui leur sont transmises.

Measurement Criterion / Critère de mesure	Measure / Mesure	
<p>a) The English and French versions of the Web sites intended for employees are simultaneously posted in full and are of equal quality.</p> <p>Les versions française et anglaise des sites Web destinés aux employés sont affichées intégralement et simultanément et sont de qualité égale.</p>	x	Nearly always / Presque toujours
		Very often / Très souvent
		Often / Souvent
		Sometimes / Quelquefois
		Almost never / Presque jamais
		N/A / S/O
<p>b) The English and French versions of electronic communications sent to employees are of equal quality and are available simultaneously in full.</p> <p>Les versions française et anglaise des communications électroniques transmises aux employés sont diffusées intégralement et simultanément et sont de qualité égale.</p>	x	Nearly always / Presque toujours
		Very often / Très souvent
		Often / Souvent
		Sometimes / Quelquefois
		Almost never / Presque jamais
		N/A / S/O
Clarifications / précisions (optional / facultatif)		

In unilingual regions / Dans les régions unilingues

Indicator 3 – Effectiveness of measures in place concerning language of work in unilingual regions. / Indicateur 3 – Efficacité des mesures prises relativement à la langue de travail dans les régions unilingues.

Measurement Criterion / Critère de mesure	Measure / Mesure	
a) The language of work is the one that predominates in the province or territory where the work unit is located. La langue de travail est celle qui prédomine dans la province ou le territoire où se situe l'unité de travail.	x	Nearly always / Presque toujours
		Very often / Très souvent
		Often / Souvent
		Sometimes / Quelquefois
		Almost never / Presque jamais
		N/A / S/O
b) Employees who are responsible for providing bilingual services to the public or to employees in bilingual regions have regularly and widely used work instruments in both official languages. Les instruments de travail d'usage courant et généralisé sont disponibles dans les deux langues officielles pour le personnel devant offrir des services bilingues au public ou aux employés d'une région désignée bilingue.	x	Nearly always / Presque toujours
		Very often / Très souvent
		Often / Souvent
		Sometimes / Quelquefois
		Almost never / Presque jamais
		N/A / S/O
Clarifications / précisions (optional / facultatif)		

Anywhere in Canada / Partout au pays

Indicator 4 – Effectiveness of measures in place to ensure the right to file grievances in the preferred official language anywhere in Canada. / Indicateur 4 – Efficacité des mesures prises pour assurer le droit de déposer un grief dans la langue officielle de son choix partout au pays.

Measurement Criterion / Critère de mesure	Measure / Mesure	
a) Employees have the right to file grievances in their preferred official language anywhere in Canada. Les employés peuvent déposer un grief dans la langue officielle de leur choix partout au Canada.	x	Nearly always / Presque toujours
		Very often / Très souvent
		Often / Souvent
		Sometimes / Quelquefois
		Almost never / Presque jamais
		N/A / S/O
Clarifications / précisions (optional / facultatif)		

5 – Human Resources Management / Gestion des ressources humaines

Indicator 1 – Effectiveness of measures in place concerning human resources management. /

Indicateur 1 – Efficacité des mesures prises relativement à la gestion des ressources humaines.

Measurement Criterion / Critère de mesure	Measure / Mesure	
<p>a) Overall, the institution has the necessary resources to fulfill its linguistic obligations related to services to the public and language of work.</p> <p>L'institution dispose globalement des ressources nécessaires pour pouvoir s'acquitter de ses obligations linguistiques en matière de service au public et de langue de travail.</p>	x	Entirely agree / Tout à fait d'accord
		Some shortcomings / Certains manquements
		Many shortcomings / Nombreux manquements
		Not really agree / Pas vraiment d'accord
		N/A / S/O
<p>b) Administrative measures are put in place to always ensure that the bilingual requirements of a function are met in order to offer services to the public and to employees in the official language of their choice when required by Treasury Board policies.</p> <p>Des mesures administratives sont prises pour que les fonctions bilingues soient toujours assurées afin d'offrir des services au public et aux employés dans la langue de leur choix lorsque requis par les politiques du Conseil de Trésor.</p>	x	Nearly always / Presque toujours
		Very often / Très souvent
		Often / Souvent
		Sometimes / Quelquefois
		Almost never / Presque jamais
	N/A / S/O	
<p>c) The language requirements of bilingual positions are established objectively. The linguistic profiles reflect the duties of employees or their work units as well as the obligations with respect to service to the public and language of work.</p> <p>Les exigences linguistiques des postes bilingues sont établies objectivement. Les profils linguistiques correspondent au travail des employés ou de leurs unités de travail et tiennent compte des obligations linguistiques relatives au service au public et à la langue de travail.</p>	x	Nearly always / Presque toujours
		Very often / Très souvent
		Often / Souvent
		Sometimes / Quelquefois
		Almost never / Presque jamais
	N/A / S/O	
<p>d) Bilingual positions are staffed by candidates who are bilingual upon appointment.</p> <p>Les postes bilingues sont dotés par des candidats qui sont bilingues à la nomination.</p>	x	Nearly always / Presque toujours
		Very often / Très souvent
		Often / Souvent
		Sometimes / Quelquefois
		Almost never / Presque jamais
	N/A / S/O	

<p>e) Employees who take language training to meet the language requirements of their position do so before assuming their duties or as soon as possible thereafter.</p> <p>La formation linguistique pour satisfaire aux exigences linguistiques des postes est suivie avant d'assumer les fonctions du poste ou le plus tôt possible.</p>	<table border="1"> <tr><td>x</td><td>Nearly always / Presque toujours</td></tr> <tr><td></td><td>Very often / Très souvent</td></tr> <tr><td></td><td>Often / Souvent</td></tr> <tr><td></td><td>Sometimes / Quelquefois</td></tr> <tr><td></td><td>Almost never / Presque jamais</td></tr> <tr><td></td><td>N/A / S/O</td></tr> </table>	x	Nearly always / Presque toujours		Very often / Très souvent		Often / Souvent		Sometimes / Quelquefois		Almost never / Presque jamais		N/A / S/O
x	Nearly always / Presque toujours												
	Very often / Très souvent												
	Often / Souvent												
	Sometimes / Quelquefois												
	Almost never / Presque jamais												
	N/A / S/O												
<p>f) Language training is granted for career advancement.</p> <p>La formation linguistique est accordée pour la progression de carrière.</p>	<table border="1"> <tr><td>x</td><td>Nearly always / Presque toujours</td></tr> <tr><td></td><td>Very often / Très souvent</td></tr> <tr><td></td><td>Often / Souvent</td></tr> <tr><td></td><td>Sometimes / Quelquefois</td></tr> <tr><td></td><td>Almost never / Presque jamais</td></tr> <tr><td></td><td>N/A / S/O</td></tr> </table>	x	Nearly always / Presque toujours		Very often / Très souvent		Often / Souvent		Sometimes / Quelquefois		Almost never / Presque jamais		N/A / S/O
x	Nearly always / Presque toujours												
	Very often / Très souvent												
	Often / Souvent												
	Sometimes / Quelquefois												
	Almost never / Presque jamais												
	N/A / S/O												
<p>g) The institution provides working conditions conducive to the use and development of second-language skills of employees returning from language training and, to that end, gives employees all reasonable assistance, particularly by ensuring that they have access to the tools necessary for learning retention.</p> <p>L'institution assure des conditions de travail propices à l'utilisation et au perfectionnement des compétences en langue seconde des employés de retour de formation linguistique et leur fournit à cette fin toute aide raisonnable, notamment en s'assurant qu'ils ont accès aux outils nécessaires au maintien de l'acquis.</p> <p>h) Total cost of language training</p> <p>Coût total de la formation linguistique</p>	<table border="1"> <tr><td>x</td><td>Nearly always / Presque toujours</td></tr> <tr><td></td><td>Very often / Très souvent</td></tr> <tr><td></td><td>Often / Souvent</td></tr> <tr><td></td><td>Sometimes / Quelquefois</td></tr> <tr><td></td><td>Almost never / Presque jamais</td></tr> <tr><td></td><td>N/A / S/O</td></tr> </table> <p style="text-align: right;">\$ 221 684\$</p>	x	Nearly always / Presque toujours		Very often / Très souvent		Often / Souvent		Sometimes / Quelquefois		Almost never / Presque jamais		N/A / S/O
x	Nearly always / Presque toujours												
	Very often / Très souvent												
	Often / Souvent												
	Sometimes / Quelquefois												
	Almost never / Presque jamais												
	N/A / S/O												
<ul style="list-style-type: none"> Number of employees targeted by these costs / Nombre d'employés visés par ces coûts 	<p style="text-align: center;">112 Employees / Employés</p>												

Clarifications / précisions (optional / facultatif)

Identified costs include the salary of an AS-01, whose duties involve the development of CRTC employees' French-as-a-second-language skills. Costs also include all amounts that were paid to the private sector for our employees' language skills development.

All employees who request it are accepted into the CRTC's second-language skills development or retention program.

Les coûts identifiés comprennent le salaire d'une AS-01 dont les tâches visent le développement des employés du CRTC en français, langue seconde. Les coûts comprennent aussi tous les montants qui ont été versés au secteur privés pour le développement des compétences linguistiques de nos employés.

Tous les employés qui en font la demande sont acceptés au programme de développement ou de maintien des acquis en langue seconde du CRTC.

6 – Other questions related to Parts IV, V, and VI of the OLA / Autres questions reliées aux parties IV, V et VI de la LLO

Note : Please respond to the following questions in both official languages. /

Nota: Veuillez répondre aux questions qui suivent dans les deux langues officielles

<p>Q1.As a follow up to the review of your services and programs in light of the Caldech/Desrochers decision, how many of them must be adapted to reflect the principle of substantive equality as stated in the decision? Have the necessary changes been made, if warranted?</p>	<p>Q1. Comme suite à la revue de vos services et programmes, à la lumière de la décision Caldech/Desrochers, combien d'entre eux doivent être adaptés pour tenir compte du principe d'égalité réelle énoncé dans la décision? Avez-vous apporté les changements nécessaires, le cas échéant?</p>
<p>A1</p> <p>N/A</p>	<p>R1</p> <p>N/A</p>

<p>Q2. In line with our role as enabler, which would give deputy heads the responsibility of applying the <i>OLA</i>, what type of support would your institution expect from the Official Languages Centre of Excellence? What tools would be useful to you to support you in this new role and in implementing the new Treasury Board official languages policy suite, expected to be approved by Treasury Board in 2012?</p>	<p>Q2. Dans le contexte du rôle d'agent habilitant qui accorderait aux administrateurs généraux la responsabilité de l'application de la <i>LLO</i>, quelles seraient les attentes de votre institution concernant le rôle d'appui du Centre d'excellence en langues officielles? Quels outils vous seraient utiles pour vous appuyer dans votre nouveau rôle et la mise en œuvre de la nouvelle suite de politiques en matière de langues officielles du Conseil du Trésor dont on anticipe l'approbation en 2012?</p>
<p>A2</p> <ol style="list-style-type: none"> 1- Facilitate the exchange of information between departments through events, messages and social media-type tools. 2- Disseminate information to organizations regarding changes in policies, Qs&As, best practices, what is expected of the organizations, etc. 3- Serve as a centre of expertise that provides advanced technical information to organizations that have very specific questions. 	<p>R2</p> <ol style="list-style-type: none"> 1- Faciliter l'échange d'information entre les ministères par le biais d'événements, de messages et par des outils semblables à aux médias sociaux; 2- Diffuser l'information auprès des organisations, par exemple: les changements aux politiques, des Q & R, des bonnes pratiques et les attentes envers les organisations. 3- Agir à titre de centre d'expertise qui offre de l'information technique et avancée aux organisations ayant des questions très précises.

<p>Q3. As a result of changes to the role of the Treasury Board Secretariat, whereby greater responsibility is given to institutions, and considering emerging issues of increasing complexity in terms of official languages (Caldech/Desrochers decision), have you examined your organization's official languages function to ensure it adequately meets requirements in terms of level of authority, resources and expertise? If a review was undertaken, what were the results?</p>	<p>Q3. À la suite des changements dans le rôle du Secrétariat du Conseil du Trésor qui donnent une plus grande responsabilité à votre institution et de l'émergence d'enjeux de plus en plus complexes en matière de langues officielles (décision Caldech/Desrochers), avez-vous examiné votre organisation de la fonction des langues officielles pour vous assurer qu'elle réponde adéquatement aux besoins en termes du niveau d'autorité, de ressources et d'expertise? Si un examen a été fait, quels en sont les principaux résultats?</p>
<p>A3 Yes, the CRTC has analyzed the impact of the Caldech/Desrochers decision and determined that it does not apply to the organization's activities.</p>	<p>R3 Oui, l'organisation a analysé l'impact de la décision Caldech/Desrochers et a conclu qu'elle ne s'appliquait pas aux activités du CRTC.</p>

<p>Q4. How does your organization ensure that the availability of services to the public and linguistic capacity in both official languages is taken into consideration in any strategic or operational review of your current programs? (e.g., Administrative Services Review, Strategic and Operating Review, Deficit Reduction Action Plan)</p>	<p>Q4. Comment votre institution s'assure-t-elle que la disponibilité des services au public dans les deux langues officielles et la capacité linguistique sont prises en compte dans tout examen stratégique et opérationnel de vos programmes? (ex. revue des services administratifs, revue stratégique et opérationnelle, plan d'action pour la lutte au déficit)</p>
<p>A4</p> <p>Only the Compliance and Enforcement sector is subject to the strategic and operational review. To date, there has been no impact on the official languages.</p> <p>For all other CRTC sectors, linguistic capacity is taken into consideration during annual human resources planning.</p>	<p>R4</p> <p>Seul le secteur de Conformité et enquête est sujet à l'examen stratégique et opérationnel. À ce jour, il n'y a eu aucun impact sur les langues officielles.</p> <p>Pour l'ensemble des autres secteurs du CRTC, l'examen de la capacité linguistique est pris en compte lors de la planification annuelle des ressources humaines.</p>

<p>Q5. What are your institution's main challenges currently with regards to official languages and what measures are you taking to meet them?</p>	<p>Q5. Quels sont les principaux défis auxquels doit faire face votre institution en matière de langues officielles présentement et quelles mesures prenez-vous pour les assumer?</p>
<p>A5</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. The PSES showed that the CRTC needs to focus on documents written in the employee's language of choice. <ul style="list-style-type: none"> • Further to the survey results, an action plan will be developed over the next year. 2. The CRTC operates on a very strict schedule with deadlines that are usually tight. The organization must ensure that gains in efficiency do not have an adverse effect on the official languages. <ul style="list-style-type: none"> • The Official Languages Committee will be consulted for recommendations to submit to the CRTC Steering Committee. 	<p>R5</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Le sondage auprès des fonctionnaires fédéraux nous a démontré que le CRTC doit s'attarder sur les documents écrits dans la langue de choix de l'employé. 2. Le CRTC fonctionne selon un calendrier très rigide et des échéanciers normalement serrés. L'organisation doit s'assurer que les gains en efficacité ne se fassent au détriment des langues officielles. <ul style="list-style-type: none"> • Le comité sur les langues officielles sera consulté pour soumettre des recommandations au comité de direction du CRTC.

Q6. What is your institution's most important accomplishment this year, whether it be in terms of services to the public, language of work or equitable participation?	Q6. Quelle est la plus grande réussite de votre institution, que ce soit en matière de services au public, de langue de travail ou de participation équitable?
A6 <ul style="list-style-type: none">- For the second time in five years, the CRTC will have the honour of receiving the Public Service Award of Excellence in the official languages category (2007 and 2012).- The CRTC implemented the "Word of the Day" initiative, which allows employees to learn and practise one new word per day in their second official language. Each week, employees receive at least one technical word relating to the organization's mandate and one common expression with its equivalent in the other official language.- Over 100 CRTC employees, accounting for nearly a quarter of the staff, participated in a language learning activity in 2011-2012.	R6 <ul style="list-style-type: none">-Pour la 2^e fois en cinq ans, le CRTC aura l'honneur de recevoir le prix de la fonction publique sur les langues officielles (2007, 2012);-Le CRTC a mis en place l'initiative « Mot du jour ». Cette initiative permet aux employés d'apprendre un mot par jour dans leur langue seconde et de le pratiquer. Chaque semaine, les employés reçoivent au moins un mot technique en lien avec le mandat de l'organisation et une expression commune avec son équivalence dans la langue seconde.-Plus de 100 employés du CRTC ont participé à une activité d'apprentissage de la langue au cours de l'année 2011-2012, ce qui représente près du quart du nombre total d'employés.

<p>Q7. Does your institution use social media to communicate and/or offer services to the public? If so, what Web 2.0 tools are used and what measures are in place to ensure that communications and services are available in both official languages and are of equal quality?</p>	<p>Q7. Votre institution utilise-t-elle les médias sociaux pour communiquer avec et/ou offrir des services au public? Si oui, quels outils Web 2.0 sont utilisés et quelles mesures sont en place pour s'assurer que les communications et les services sont disponibles dans les deux langues officielles et sont de qualité égale?</p>
<p>A7</p> <p>The CRTC uses Twitter to communicate with industry and the public. The CRTC always uses two accounts simultaneously—one in French and English. The CRTC's Communications sector has the required skills and ensures that the messages are of the same quality in both official languages.</p>	<p>R7</p> <p>Le CRTC utilise Twitter. Le CRTC utilise toujours deux comptes simultanément pour communiquer avec le public, français et anglais. Le secteur des communications du CRTC possède les compétences et s'assure que les messages sont de qualités égales.</p>

Questions from Canadian Heritage

Questions de Patrimoine canadien

7 – Development of official language minority communities and promotion of English and French in the Canadian society (part VII of the OLA) / Développement des communautés de langue officielle en situation minoritaire et promotion du français et de l'anglais dans la société canadienne (partie VII de la LLO)

Note : Please respond to the following questions in both official languages.

Nota: Veuillez répondre aux questions qui suivent dans les deux langues officielles

Ongoing Dialogue / Des dialogues continus

(consultations / discussions / formal or informal exchanges)

(consultations / discussions / échanges formels ou informels)

<p>1. How does your institution ensure that it is aware of the priorities and needs of French-speaking communities outside Quebec and English-speaking communities in Quebec? Please specify the methods used, the organizations involved and the tangible results of initiatives taken by your institution on/in the communities.</p>	<p>1. Comment votre institution s'assure-t-elle de connaître les priorités et les besoins des communautés francophones de l'extérieur du Québec et des communautés d'expression anglaise au Québec? Veuillez préciser les moyens utilisés, les organismes touchés et les résultats concrets des initiatives prises par votre institution sur/dans les communautés.</p>
<p>The CRTC primarily keeps abreast of the priorities and needs of OLMCs by using the following two mechanisms:</p> <ul style="list-style-type: none"> - The CRTC-OLMC Discussion Group, which had its seventh meeting in November 2011. - CRTC public proceedings that are relevant to OLMCs. By filing interventions and appearing at public hearings, OLMCs make the CRTC aware of their views and needs. <p>Established in 2007, the CRTC-OLMC Discussion Group, which is composed of organizations that represent OLMCs, the national coordinator for the implementation of section 41 and CRTC sector coordinators, meets twice a year to allow OLMCs to inform the CRTC of their needs and priorities, and to discuss public proceedings that have an impact on the OLMCs and facilitate their participation in proceedings that concern them. Since it was established, the Discussion Group has met seven times. The last meeting was held in November 2011. The minutes of these meetings are posted on the CRTC's Web site (http://www.crtc.gc.ca/eng/5000/lo_ol/ol-lo.htm).</p> <p>At the last meeting of the Discussion Group, the following organizations (advocacy groups and cultural organizations representing English-speaking and French-speaking minority communities) and others had the opportunity to express themselves, especially during the time reserved for the OLMCs to speak:</p> <ul style="list-style-type: none"> - The Federation of Francophone and Acadian communities of Canada (FCFA) 	

- L'Alliance des producteurs francophones du Canada (APFC)
- Quebec English Production Committee (QEPC)
- English Language Arts Network (ELAN)

The minutes of the meeting are available at http://www.crtc.gc.ca/eng/5000/lo_ol/rp111130.htm.

OLMCs also participated in public proceedings concerning them by submitting their interventions and appearing at hearings:

- QEPC and ELAN participated in the public proceedings involving group-based licence renewals for private English-language television groups. Their views on the issue were taken into consideration in Broadcasting Decision CRTC 2011-441, in which the CRTC amended its definition of regional programming to include English-language production in Montreal and recommended that the Canada Media Fund (CMF) do the same.

Output

- In paragraph 105 of the decision, the CRTC asked each of the four ownership groups to submit detailed production plans containing information on their proposed outreach efforts for the next broadcast year. The information was to include specific details on the number and nature of their outreach efforts, including attendance at regional production festivals, conferences and/or visits by programming executives to actively engage with regional producers, including OLMC producers. This information was also to include descriptions of projects in development with regional producers and actual production activity in the regions.

Results: The results will be revealed in the medium- and long-term through partnerships and collaborations between broadcasters and independent OLMC producers.

In Broadcasting Decision CRTC 2011-494 (Continued operation of analog television rebroadcasting transmitters in mandatory markets and associated technical changes):

- The CRTC approved applications made by the CBC to continue to operate 22 analog television rebroadcasting transmitters until August 31, 2012, in markets identified as mandatory for conversion to digital transmission.
- As part of the proceedings leading up to this decision, the CRTC analyzed the impact of the conversion from analog to digital on OLMCs. Taking into account the interests of OLMCs across Canada in its decision-making process, the CRTC decided to allow the CBC to continue broadcasting in analog until August 31, 2012.
- In a news release issued on August 16, 2011, the FCFA commended the CRTC for its decision.

Result: The FCFA's President said that this decision gives one year's respite to Francophones who do not subscribe to cable or satellite TV but want to continue receiving CBC's signal free of charge, which they are entitled to. In other words, OLMCs will continue to receive CBC's analog signals.

Note: This list is not exhaustive.

Le CRTC se tient au fait des priorités et des besoins des CLOSM principalement par le biais de deux mécanismes :

- Le groupe de discussion CRTC-CLOSM qui a eu sa 7^{ème} rencontre en novembre 2011);
- Les processus publics du Conseil qui sont pertinents aux CLOSM. En présentant des interventions et en comparaisant aux audiences publiques, les CLOSM font valoir leurs positions et leurs besoins auprès du Conseil.

Le groupe de discussion CRTC-CLOSM créé en 2007, composé d'organismes représentant les CLOSM, de la coordonnatrice nationale pour la mise en œuvre de l'article 41 et de coordonnateurs sectoriels du CRTC, se réunit 2 fois par année pour permettre aux CLOSM d'exprimer leurs besoins et leurs priorités et pour discuter des processus publics ayant incidence sur les communautés et faciliter ainsi la participation de celles-ci aux processus qui les concernent. De puis sa création, le groupe de discussion s'est réuni sept fois. La dernière rencontre a eu lieu en novembre 2011. Les procès-verbaux de ces rencontres sont affichés sur http://www.crtc.gc.ca/fra/5000/lo_ol/lo-ol.htm.

Lors de la dernière rencontre du groupe de discussion, les organismes suivants (organismes porte-paroles, culturels, représentant les communautés de langue anglaise et de langue française en situation minoritaire) entre autres, ont eu l'opportunité de s'exprimer notamment lors de la période réservée à la voix des CLOSM :

- La Fédération des communautés francophones et acadiennes du Canada (FCFA)
- L'Alliance des producteurs francophones du Canada (APFC)
- Quebec English Production Committee (QEPC)
- English Language Arts Network (ELAN)
- Le procès-verbal de la rencontre peut être consulté sur http://www.crtc.gc.ca/fra/5000/lo_ol/rp111130.htm

Les CLOSM ont également participé à des processus publics qui les concernent en déposant leurs interventions et en comparaisant aux audiences, entre autres :

- QEPC et ELAN ont participé au processus public de Renouvellement des licences par groupe de propriété pour les groupes de télévision privés de langue anglaise. Leurs positions ont été prises en compte dans la *Décision de radiodiffusion CRTC 2011-441*. Dans cette décision, le Conseil a modifié sa définition de programmation régionale pour inclure la production anglophone à Montréal; il a aussi recommandé au Fonds des médias du Canada (FMC) de faire la même chose.
Extrait
- Dans le paragraphe 105 de la décision, le Conseil a demandé à chacun des quatre groupes de propriété de lui soumettre des plans de production détaillés accompagnés d'informations sur leurs projets d'efforts de sensibilisation pour la prochaine année de radiodiffusion. Ces renseignements devraient comprendre des détails précis sur la quantité et la nature de leurs efforts de sensibilisation, notamment sur leur participation à des festivals régionaux de production, à des congrès et/ou des visites des directeurs de programmation destinés à encourager des collaborations efficaces avec les producteurs régionaux, y compris les producteurs des communautés de langue officielle en situation minoritaire. Ces informations devraient aussi comprendre des descriptions de projets de développement avec des producteurs régionaux et une véritable activité de production dans les régions ;
Résultat : le résultat sera démontré à moyen et long-terme à travers les partenariats et les collaborations accrues entre radiodiffuseurs et producteurs indépendants issus des CLOSM.

Dans sa décision 2011-494 Poursuite de l'exploitation des réémetteurs de télévision analogique dans les marchés à conversion obligatoire et modifications techniques qui s'y rattachent

- le Conseil a approuvé les demandes de la Société Radio-Canada en vue de poursuivre jusqu'au 31 août 2012 l'exploitation de 22 réémetteurs de télévision analogique dans les

marchés à conversion obligatoire au numérique ;

- Dans le cadre du processus menant à cette décision, le Conseil a analysé l'impact de la conversion de l'analogique au numérique sur les CLOSM. Ainsi, en tenant compte des intérêts des CLOSM à travers le Canada dans son processus décisionnel, le Conseil a décidé de permettre à la SRC de continuer à diffuser en analogique jusqu'au 31 août 2012;
- Dans un communiqué publié le 16 août 2011, la FCFA a félicité le Conseil pour cette décision.

Résultat : Selon les mots de la présidente de la FCFA, « Cette décision donne un répit d'un an aux francophones qui ne sont pas abonnés à la télévision par câble ou par satellite mais tiennent à continuer à recevoir gratuitement le signal de Radio-Canada et ils y ont droit ». En d'autres termes, les CLOSM continuent de bénéficier des signaux analogiques de la SRC.

Note : cette liste n'est pas exhaustive.

Key Collaborations / Des collaborations clés

(coordination and/et liaison)

<p>2. Did your institution collaborate with other federal institutions as part of a program, project or other initiative aimed at the development of official-language minority communities (OLMCs) or the promotion of English and French in Canadian society? Describe this collaboration or partnership. Who were your partners and what are the tangible results for OLMC development or the recognition and use of English and French in Canadian society?</p>	<p>2. Est-ce que votre institution a collaboré avec d'autres institutions fédérales dans le cadre d'un programme, d'un projet ou de toute autre initiative visant le développement des communautés de langue officielle en situation minoritaire (CLOSM) ou la promotion du français et de l'anglais dans la société canadienne? Décrivez cette collaboration ou ce partenariat. Qui étaient les partenaires et quels en sont les résultats concrets sur le développement des CLOSM ou la reconnaissance et l'usage du français et de l'anglais dans la société canadienne.</p>
---	---

Collaboration with Canadian Heritage

The CRTC participates in all the meetings of the national coordinators responsible for the implementation of section 41 of the OLA (February 23, 2011, Montreal, April 13 and June 16, 2011, October 27, 2011) and information workshops (January 26, 2012).

Example of initiative and collaboration

At the April 13 meeting of the national and regional coordinators responsible for the implementation of section 41 of the OLA, which focussed on English-speaking communities in Quebec, a follow-up table was provided, summarizing the information shared at the workshops held on February 23 and April 13. Those responsible for the implementation of section 41 of the OLA at CRTC (the OL Champion, national coordinator and sector coordinators) helped develop the key elements of the follow-up table, reflecting the collaboration opportunities and mechanisms for dialogue between the CRTC and OLMCs, particularly English-speaking communities in Quebec. This table was completed at the meeting of June 16, allowing dialogue to begin between government institutions, including the CRTC, and English-speaking communities in Quebec at the workshops held in Montreal on June 16, 2011.

The following Anglophone OLMCs are identified in the follow-up table:

- Quebec Association of Anglophone Community Radio (now the National Campus and Community Radio Association [NCRA])
- Quebec Community Groups Network (QCGN)
- Quebec English-Language Production Committee (QEPC)

Concrete results (reflected in the follow-up table)

- Ad hoc meetings: ELAN and QEPC had the opportunity to meet individually with CRTC managers and advisors in Montreal on a number of occasions (including April 28, 2011) to discuss issues of concern and future proceedings of interest to them. These issues and proceedings were identified in advance by ELAN and QEPC.
- Information sharing: OLMCs, including English-speaking communities in Quebec, receive targeted e-mails informing them of proceedings, decisions and publications that concern them.
- Discussion forum: These communities participated in the CRTC-OLMC Discussion Group meeting held in November 2011 and were able to express their interests and needs (refer to the minutes posted on http://www.crtc.gc.ca/eng/5000/lo_ol/rp111130.htm).
- Participation in public proceedings: These communities have made their views known at a several public proceedings affecting their vitality, including Broadcasting Decision CRTC 2011-441 and Broadcasting Notice of Consultation CRTC 2011-788 (Review of the Local Programming Improvement Fund).

These concrete results demonstrate the following:

- The CRTC has identified clear and specific opportunities for collaboration with Francophone and Anglophone OLMCs (CRTC-OLMC Discussion Group, telephone and e-mail discussions, communications material, specific Web pages and, in particular, Lens 41). These opportunities for collaboration are documented in the minutes posted in the Official Languages and Minority Communities section of the CRTC Web site (http://www.crtc.gc.ca/eng/5000/lo_ol/ol-lo.htm). Section 3 of the "Document at a Glance" cover page indicates if there are any issues related to OLMCs. OLMCs submit interventions in proceedings that affect them. The analysis documents and relevant CRTC decisions take into account the issues faced by OLMCs.
- Collaboration with our partners through meetings held twice a year helps improve the CRTC's relationships with the communities. The result is an increased understanding of mutual needs and expectations.

In addition, with respect to reporting, the CRTC staff works closely with the Interdepartmental Coordination Directorate, Official Languages Support Programs. Through this collaboration, summaries of the reports that the Minister of Canadian Heritage and Official Languages submit annually to Parliament on the achievements of designated federal institutions are produced. The main benefit of this collaboration is the improved quality of our reporting as a federal institution.

Collaboration avec Patrimoine canadien

Le Conseil participe à toutes les rencontres des coordonnateurs nationaux pour la mise en œuvre de l'article 41 de la LLO (23 février 2011, Montréal, le 13 avril et le 16 juin 2011, le 27 octobre 2011) et les ateliers d'information (26 janvier 2012).

Exemple d'initiative et de collaboration

Lors de la rencontre du 13 avril des coordonnateurs nationaux et régionaux responsables de la mise en œuvre de l'article 41 de la *Loi sur les langues officielles* focalisée sur les

communautés de langue anglaise au Québec, il a été question de fournir un tableau de suivis captant des renseignements partagés lors des ateliers du 23 février et du 13 avril. Les responsables de la mise en œuvre de l'article 41 de la LLO au sein du Conseil (champion des LO, coordonnatrice nationale et coordonnateurs sectoriels) ont contribué à élaborer les grandes lignes dans le tableau de suivi reflétant les opportunités de collaboration et les mécanismes de dialogue entre le Conseil et les CLOSM en particulier communautés d'expression anglaise du Québec (CEAQ). Ce tableau a été complété à la rencontre du 16 juin permettant ainsi de démarrer le dialogue entre les institutions fédérales, y compris le CRTC et les CEAQ aux ateliers tenus à Montréal le 16 juin 2011.

Les CLOSM anglophones identifiées dans ce tableau de suivi :

- Quebec Association of Anglophone Community Radio (maintenant, National Campus and Community Radio Association, NCRA)
- Quebec Community Groups Network (QCGN)
- Quebec English-Language Production Committee (QEPC)

Résultat concret (reflété dans le tableau des suivis):

- Rencontres ponctuelles : ELAN et QEPC ont eu l'opportunité de rencontrer de façon individuelle et à plusieurs reprises (entre autres, le 28 avril 2011) des gestionnaires du Conseil et des conseillers à Montréal afin de discuter des enjeux qui les préoccupent et des processus à venir qui les interpellent. Ces enjeux et processus ont été identifiés à l'avance par ELAN et QPC;
- partage d'information : les CLOSM y compris les CEAQ reçoivent de façon ciblée des courriels les informant de processus, de décisions et de publications qui les concernent;
- forum d'échanges: Ces communautés ont participé, entre autres, à la rencontre du groupe de discussion CRTC-CLOSM tenue en novembre 2011 et ont pu exprimer leurs intérêts et leurs besoins (se référer au procès-verbal affiché sur http://www.crtc.gc.ca/fra/5000/lo_ol/rp111130.htm)
- participation aux processus publics : Ces communautés ont fait valoir leurs positions dans plusieurs processus publics ayant incidence sur leur vitalité dont *Décision de radiodiffusion CRTC 2011-441* et *l'avis de consultation de radiodiffusion CRTC 2011-788 (examen du Fonds de l'amélioration de la programmation locale)*.

Ces résultats concrets démontrent que :

- Le CRTC a identifié des pistes de collaboration claires et précises avec les CLOSM francophones et anglophones (groupe de discussion CRTC-CLOSM, échanges par appels téléphoniques et par courriels, matériel de communication, pages webs spécifique, et surtout la lentille 41). Ces opportunités de collaboration sont documentées dans les procès-verbaux affichés sur la page web des Langues officielles et des communautés minoritaires http://www.crtc.gc.ca/fra/5000/lo_ol/lo-ol.htm, la section 3 des aperçus de document indiquant s'il y a enjeu relatif aux CLOSM, les interventions des CLOSM aux processus qui les concernent, les documents d'analyse prenant en compte les enjeux propres aux CLOSM et dans les décisions pertinentes du Conseil.
- la collaboration avec nos partenaires contribue à l'amélioration des liens du CRTC avec les communautés à travers les rencontres organisées bi-annuellement. Le résultat étant une compréhension accrue des attentes et des besoins mutuels.

De plus, en vue de la reddition de compte, le personnel du CRTC collabore étroitement avec la Direction de la concertation interministérielle, Programme d'appui aux langues officielles. Les extraits de cette collaboration sont les résumés des rapports que le ministère du Patrimoine canadien et des langues officielles déposent annuellement auprès du Parlement portant sur les

Réalisations des institutions fédérales désignées. Le principal fruit d'une telle collaboration est l'amélioration de la qualité de notre reddition de compte en tant qu'institution fédérale.

<p>3. Did your institution collaborate with other stakeholders (municipalities, provinces, territories, private sector) as part of a program, project or other initiative aimed at the development of OLMCs or the promotion of English and French in Canadian society? Describe this collaboration or partnership. Who were your partners and what are the results for OLMC development or the recognition and use of English and French in Canadian society?</p>	<p>3. Est-ce que votre institution a collaboré avec d'autres intervenants (municipalités, provinces, territoires, secteur privé) dans le cadre d'un programme, d'un projet ou de toute autre initiative visant le développement des CLOSM ou la promotion de l'anglais et du français dans la société canadienne? Décrivez cette collaboration ou ce partenariat, qui étaient les partenaires et quels en sont les résultats concrets sur le développement des CLOSM ou la reconnaissance et l'usage du français et de l'anglais dans la société canadienne.</p>
---	---

The CRTC raises industry awareness in both of the sectors it regulates—broadcasting and telecommunications—through public proceedings affecting OLMCs which incorporate Lens 41.

For example, in the proceedings leading up to Broadcasting Decision CRTC 2011-441, the players involved—Bell Media Inc., Shaw Media Inc., Rogers Media Inc. and Corus Entertainment Inc.—answered questions about the issue of OLMCs, particularly Anglophone OLMCs, being reflected on-screen on the two English conventional television stations in Montreal, CFCF and CKMI. ELAN and QEPC filed interventions and their views were taken into account in the CRTC's decision. Moreover, the decision included a change that was favourable to the OLMCs (see paragraphs 102 to 107 of the decision at <http://www.crtc.gc.ca/eng/archive/2011/2011-441.htm>).

In response to Broadcasting Notice of Consultation CRTC 2011-525 (Development of a regulatory framework for the French-language television market, licence renewals for Astral Media Inc., Quebecor Media Inc. and Serdy Media Inc., and review of certain conditions of licence for V Interactions Inc.), the broadcasters concerned also answered questions about OLMCs being reflected on-screen in Canada.

FCFA, FCCF and APFC filed interventions and appeared at the public hearing held on December 5, 2011, in Quebec City and Montreal.

In addition to benefitting from awareness promotion among broadcasters, not only do OLMCs have access to services in their language, but the OLMCs and the realities they face are also increasingly reflected in the Canadian broadcasting system.

With respect to annual reporting, the CRTC coordinates and works closely with members of the OLMC-CRTC Discussion Group (representatives of Anglophone and Francophone OLMCs) to develop its three-year action plan and annual reports on results for the implementation of section 41 of the OLA.

Le Conseil sensibilise l'industrie des deux secteurs qu'il règlemente, la radiodiffusion et les télécommunications, dans le cadre de ses processus publics ayant incidence sur les CLOSM et

ce, en intégrant la lentille 41.

À titre d'exemple, dans le cadre du processus menant à la *Décision de radiodiffusion CRTC 2011-441*, les joueurs concernés, Bell Media Inc., Shaw Media Inc., Rogers Media Inc. ainsi que Corus Entertainment Inc. ont répondu à des questions concernant le reflet des CLOSM notamment, les CLOSM anglophones, sur les écrans des deux stations de télévision conventionnelle de langue anglaise à Montréal, CFCF et CKMI. ELAN et QEPC ont déposé des interventions et leurs points de vue ont été pris en compte dans le processus décisionnel du Conseil. De plus, la décision a intégré un changement favorable aux CLOSM (se référer à la décision, paragraphes 102 à 107 au lien suivant <http://www.crtc.gc.ca/fra/archive/2011/2011-441.htm>).

Dans le cadre du processus Développement d'un cadre réglementaire pour le marché télévisuel de langue française, renouvellements des licences d'Astral Media inc., de Quebecor Média inc. et de Serdy Média inc., et réévaluation de certaines conditions de licences de V Interactions inc. (*Avis de consultation de radiodiffusion CRTC 2011-525*), les radiodiffuseurs concernés ont également répondu à des questions concernant le reflet des CLOSM au Canada. La FCFA, la FCCF et l'APFC ont déposé des interventions et ont comparu à l'audience publique qui a eu lieu le 5 décembre 2011 à Québec et à Montréal.

Au-delà de la sensibilisation des radiodiffuseurs, les CLOSM bénéficient non seulement d'un accès à des services dans leur langue mais également d'un reflet accru de leurs communautés et de leurs réalités au sein du système de radiodiffusion canadien.

Dans le cadre de la reddition de compte annuelle, le Conseil coordonne et collabore étroitement avec les membres du groupe de discussion CRTC-CLOSM (les représentant des CLOSM anglophones et francophones) en vue de l'élaboration de son plan d'action triennal et des rapports des résultats annuels pour la mise en œuvre de l'article 41 de la LLO.

Tangible Support / Des appuis concrets

<p>4. Within your institution, are there programs or initiatives of particular interest to OLMCs? Describe these programs or initiatives and explain their impacts on OLMC development and the promotion of official languages in Canadian society.</p>	<p>4. Existe-t-il, au sein de votre institution, des programmes ou initiatives qui intéressent particulièrement les CLOSM? Veuillez décrire ces programmes ou initiatives et expliquer quels en sont les impacts sur le développement des CLOSM et la promotion des langues officielles dans la société canadienne.</p>
--	--

In 2011–2012, OLMCs participated in public proceedings affecting them. English-speaking communities in Quebec participated in the following:

- Broadcasting Notice of Consultation CRTC 2011-379 (Licence renewals for the Canadian Broadcasting Corporation's French- and English-language services)
- Broadcasting Notice of Consultation CRTC 2010-952 (Group-based licence renewals for English-language television groups), which resulted in Broadcasting Decision CRTC 2011-441
- Broadcasting Notice of Consultation CRTC 2011-788 (Review of the Local Programming

Improvement Fund)

The French-language communities outside Quebec participated in the following:

- Broadcasting Notice of Consultation CRTC 2011-788 (Review of the Local Programming Improvement Fund)
- Broadcasting Notice of Consultation CRTC 2011-525 (Development of a regulatory framework for the French-language television market, licence renewals for Astral Media Inc., Quebecor Media Inc. and Serdy Media Inc., and review of certain conditions of licence for V Interactions Inc.) (FCFA's submission: September 22, 2011). OLMCs (APFC, FCCF and FCFA) filed interventions and appeared at the public hearing to make their views known, particularly with regard to the renewal of TVA Group Inc.'s licences, its national distribution and related obligations affecting OLMCs.

The fact that the OLMCs' views were taken into account during the proceedings initiated via Broadcasting Notice of Consultation CRCT 2011-525 is reflected in the following decisions:

- [2012-242](#) Quebecor Media Inc., on behalf of TVA Group Inc. (across Canada)
- [2012-243](#) V Interactions Inc.
- [2012-244](#) Astral Media
- [2012-245](#) Canal Évasion Inc.
- [2012-247](#) GlassBOX Television Inc.

(See <http://www.crtc.gc.ca/eng/whatsnew/2012/a0426.htm>.)

In those decisions, the CRTC set a general expectation for all broadcasters:

The Commission expects the licensee to ensure that the programming broadcast by the service adequately reflects all of Quebec's regions, including those outside of Montreal, as well as all of Canada's regions. The Commission also expects the licensee to provide opportunities for producers working in these regions to supply programming for the service.

Conditions of license specific to TVA Group Inc. (Appendix 2 of Broadcasting Decision CRTC 2012-242)

3. The licensee shall devote at least \$20 million per broadcast year to programs acquired from independent production companies.
4. The licensee shall broadcast a minimum of six special events per year reflecting Francophone life outside of Quebec.
5. The licensee shall broadcast a weekly 30-minute program on Francophone life outside of Quebec

See <http://www.crtc.gc.ca/eng/archive/2012/2012-242.htm>.

Expectation of TVA Group Inc. specifically: *The licensee will, at a minimum, conduct an annual survey of the official-language minority communities in order to improve dialogue between the licensee and these communities and to ensure that the concerns and realities of Francophones living outside Quebec are taken into account.*

Description of the Local Programming Improvement Fund (LPIF): In 2008, the CRCT determined that it would be appropriate to increase BDU financial contributions to Canadian programming,

and that the additional contribution would be directed to a new fund designed to improve the quality of local programming in smaller markets. Accordingly, the Commission established the Local Programming Improvement Fund ("LPIF" or "the Fund") to support the production of such programming provided by private and public conventional television stations operating in non-metropolitan markets. The objectives identified involved ensuring that viewers in smaller Canadian markets continue to receive a variety of local programming, especially local news, and that viewers in French-language markets not be disadvantaged by the small size of these markets.

Impact of the LPIF on OLMCs

In 2011, in Broadcasting Notice of Consultation CRTC 2011-788 (<http://www.crtc.gc.ca/eng/archive/2011/2011-788.htm>), the CRTC requested written comments and proposals from the public in order to review the Fund's performance and effectiveness in supporting the production of local programming.

In its submission dated February 15, 2012, filed under Broadcasting Notice of Consultation CRTC 2011-788, which is available on the CRTC's Web site at <https://services.crtc.gc.ca/pub/instances-proceedings/Default-Default.aspx?S=C&PA=B&PT=NC&PST=A&Lang=e>, FCFA emphasized the OLMCs' satisfaction with the impact of the LPIF on French-language minority communities (expansion of CBC's news desks in the Atlantic provinces; increased original, local news stories; deployment of journalists).

The CRTC will take into account the interventions of OLMCs in its decision-making processes. Where applicable, medium- and long-term impacts on OLMCs could include increased services in linguistic minority communities, OLMCs' being better reflected in the broadcasting system and the promotion of linguistic duality in Canadian society.

Au cours de 2011-2012, les CLOSM ont participé aux processus publics qui les concernent. Les communautés de langue anglaise au Québec ont participé aux processus suivants :

- Avis de consultation de radiodiffusion CRTC 2011-379, Renouvellements de licences des services de langue française et de langue anglaise de la Société Radio-Canada ;
- Avis de consultation de radiodiffusion CRTC 2010-952, Renouvellement des licences par groupe de propriété pour les groupes de télévision de langue anglaise menant à la *Décision de radiodiffusion CRTC 2011-441*;
- Avis de consultation de radiodiffusion CRTC 2011-788, Examen du Fonds pour l'amélioration de la programmation locale (FAPL).

Les Communautés de langue française hors Québec ont participé aux processus suivants :

- Avis de consultation de radiodiffusion CRTC 2011-788, Examen du Fonds pour l'amélioration de la programmation locale (FAPL);
- Avis de consultation de radiodiffusion CRTC 2011-525, Développement d'un cadre réglementaire pour le marché télévisuel de langue française, renouvellements des licences d'Astral Media inc., de Quebecor Média inc. et de Serdy Média inc., et réévaluation de certaines conditions de licences de V Interactions inc.(mémoire de la

FCFA, 22 septembre 2011). Les CLOSM (APFC, FCCF, FCFA) ont déposé des interventions et comparu à l'audience publique pour faire valoir leurs positions notamment au sujet du renouvellement de licences de Groupe TVA inc, de sa distribution nationale et de ses obligations afférentes qui touchent les CLOSM.

La prise en compte des positions des CLOSM dans le processus initié par l'avis de consultation de radiodiffusion CRCT 2011-525 est reflétée dans les décisions suivantes :

2012-242 Québecor Média inc., au nom de Groupe TVA inc.

L'ensemble du Canada

2012-243 V Interactions inc.

2012-244 Astral Media

2012-245 Canal Évasion inc.

2012-247 GlassBOX Television Inc.

À consulter sur le lien suivant : <http://www.crtc.gc.ca/fra/whatsnew/2012/a0426.htm>

Dans ces décisions, le Conseil a exprimé une attente générique pour l'ensemble des radiodiffuseurs :

Attente : Le Conseil s'attend à ce que le titulaire veille à ce que les émissions diffusées par le service reflètent adéquatement toutes les régions du Québec, y compris celles à l'extérieur de Montréal, de même que toutes les régions du Canada. Le Conseil s'attend de plus à ce que le titulaire fournisse aux producteurs œuvrant dans ces régions l'occasion de produire des émissions destinées à son service.

Conditions de licence spécifiques à TVA (annexe 2 de la décision 2012-242)

3. Le titulaire doit consacrer au moins 20 millions de dollars par année de radiodiffusion à des émissions acquises de sociétés de production indépendante.
4. Le titulaire doit diffuser au moins six événements spéciaux par année de radiodiffusion reflétant la réalité francophone hors Québec.
5. Le titulaire doit diffuser une émission hebdomadaire d'une durée de 30 minutes sur la vie francophone hors Québec. À consulter sur <http://www.crtc.gc.ca/fra/archive/2012/2012-242.htm>

Attente spécifique à TVA : le titulaire mène au moins un sondage annuel auprès des communautés de langue officielle en situation minoritaire afin d'améliorer le dialogue entre le titulaire et ces communautés et d'assurer que les préoccupations et les réalités des francophones hors Québec sont prises en compte;

Description du FAPL : en 2008, le Conseil avait décidé qu'il était approprié d'augmenter les contributions financières des entreprises de distribution de radiodiffusion (EDR) à la programmation canadienne et que cette contribution supplémentaire serait versée à un nouveau fonds destiné à améliorer la qualité de la programmation locale dans les petits marchés. Le Conseil a donc établi le Fonds pour l'amélioration de la programmation locale (FAPL ou « le Fonds ») afin d'appuyer la production de telles émissions distribuées par les stations de télévision traditionnelle privées et publiques exploitées dans des marchés non métropolitains. Parmi les objectifs identifiés étaient que les téléspectateurs des petits marchés canadiens continuent de recevoir une diversité de programmation locale, en particulier des émissions de nouvelles locales et que les téléspectateurs des marchés de langue française ne soient pas désavantagés par la taille réduite de ces marchés.

Impact du FAPL sur les CLOSM:

En 2011, dans l'avis de consultation CRTC 2011-788 (<http://www.crtc.gc.ca/fra/archive/2011/2011-788.htm>), le Conseil sollicite des observations et des propositions écrites du public afin d'examiner le rendement du Fonds et son efficacité à soutenir la production de programmation locale.

Dans son mémoire daté 15 février 2012 déposé dans le cadre de l'avis de consultation de radiodiffusion CRTC 2011-788, qui peut être consulté sur le site du CRTC <https://services.crtc.gc.ca/pub/instances-proceedings/Default-Default.aspx?S=C&PA=B&PT=NC&PST=A&Lang=fra> la FCFA note la satisfaction des CLOSM face aux impacts du FAPL sur les communautés de langue française en situation minoritaire (expansion des bureaux de nouvelles de la SRC dans les provinces de l'Atlantique; augmentation de reportages locaux originaux; déploiement de journalistes).

Dans la Politique réglementaire 2011-507, *Mise en œuvre de la politique relative à la radio de campus et à la radio communautaire*, le Conseil a pris en compte les besoins de CLOSM dans le paragraphe 14 : *les parties liées à la radio de campus et à la radio communautaire...craignent que des obligations fermes à cet égard ne soient pas réalistes pour les stations en régions rurales ou pour celles qui desservent des communautés de langue officielle en situation minoritaire, étant donné le faible nombre de personnes susceptibles de participer à l'exploitation de ces stations.*

Les CLOSM ont également participé aux processus suivants :

Avis de consultation 2011-216 (Appel aux observations sur le Plan structurel et opérationnel proposé par le Fonds canadien de la radio communautaire)
<https://services.crtc.gc.ca/pub/ListeInterventionList/Default-Default.aspx?en=2011-216&dt=i&lang=e> (Société radio communautaire Victoria, NCRA et ARC-C)

Avis de consultation 2011-174 (Appel aux observations sur les exigences au titre du contenu canadien et de la participation bénévole dans le secteur de la radio de campus et de la radio communautaire): <https://services.crtc.gc.ca/pub/ListeInterventionList/Default-Default.aspx?en=2011-174&dt=c&Lang=e> (SRCV, NCRA, ARC-C)

Le Conseil tiendra compte des interventions des CLOSM dans les processus décisionnels auxquels participent les CLOSM. Le cas échéant, les impacts à moyen et long-terme sur les CLOSM pourraient être des services accrus dans les milieux linguistiques minoritaires, un reflet amélioré des CLOSM au sein du système de radiodiffusion et la promotion de la dualité linguistique au sein de la société canadienne.

<p>5. Did your institution provide funding for projects or activities organized by OLMC organizations or organizations dedicated to the promotion of English and/or French in Canadian society? Describe the most significant projects or activities and explain their impacts on OLMC development and the promotion of official languages in Canadian society.</p>	<p>5. Votre institution a-t-elle financé des projets ou activités des organismes des CLOSM ou d'organismes voués à la promotion du français et/ou de l'anglais dans la société canadienne? Veuillez décrire les activités ou projets les plus significatifs et expliquer quels en sont les impacts sur le développement des CLOSM et la promotion des langues officielles dans la société canadienne.</p>
--	--

N/A

<p>6. Does your institution provide forms of support other than funding to OLMC organizations or organizations dedicated to the promotion of English and/or French in Canadian society? Describe these types of support and explain the impacts for OLMC development and the promotion of official languages in Canadian society.</p>	<p>6. Votre institution offre-t-elle d'autres formes d'appui que du financement à des organismes des CLOSM ou à des organismes voués à la promotion du français et/ou de l'anglais dans la société canadienne? Veuillez décrire ces autres types d'appui et expliquer quels en sont les effets concrets sur le développement des CLOSM et la promotion des langues officielles dans la société canadienne.</p>
---	--

In Broadcasting Decision CRTC 2011-163, the Commission approved the acquisition of CTVglobemedia by BCE Inc. The CRTC's policy for ownership transactions in the broadcasting sector requires the buyer to make specific commitments to fund initiatives that will improve the broadcasting system. In addition to improving access to local programming, including access for OLMCs, this transaction will enable the creation of an independent fund to help pay the costs of public interest groups that participate in Commission broadcasting proceedings. In Broadcasting Regulatory Policy 2012-181, the Commission approved the establishment of the Broadcasting Participation Fund. The \$3M fund will be used to assist in the representation, research and advocacy of public interest and consumer groups, including OLMCs, across Canada in both official languages.

In addition to formal consultation mechanisms (i.e. CRTC public proceedings that OLMCs participate in to make their views known and the CRTC-OLMC Discussion Group), the CRTC maintains an ongoing dialogue with OLMCs:

- Regular contact and discussions: OLMCs and CRTC staff maintain regular contact, both formal and informal, and engage in discussions, which foster ongoing dialogue and increased mutual understanding. CRTC experts and the sector coordinators are often required to respond to individual requests from OLMCs.
 - o Mailing list of organizations representing OLMCs that belong to the Discussion Group: The list is posted at <http://www.crtc.gc.ca/eng/proceed-process.htm>.
 - o Regular e-mails: OLMCs receive targeted e-mails informing them when public

notices pertaining to relevant proceedings have been posted, so that they can participate. They are also informed when the associated decisions are posted. For example, on March 3, 2012, OLMCs received an e-mail informing them of Broadcasting Regulatory Policy CRTC 2012-181, Broadcasting Participation Fund (<http://www.crtc.gc.ca/eng/archive/2012/2012-181.htm>).

- In paragraph 17 of this regulatory policy, the CRTC determined that the mandate for the Broadcasting Participation Found (BPF) set out in Broadcasting Decision CRTC 2011-163 (Change in effective control of CTVglobemedia Inc.'s licensed broadcasting subsidiaries) was still appropriate, but that references to the official languages should be reinforced.
- Schedule of upcoming relevant proceedings: Before and during meetings CRTC-OLMC Discussion Group meetings, OLMCs receive schedules of public proceedings affecting all sectors of the CRTC. Sector coordinators explain the objectives of these proceedings, and discussions allow the OLMCs to express their interests and receive clarification while noting the dates and deadlines for their participation in these proceedings.

Dans la Décision de radiodiffusion CRTC 2011-163, le Conseil a approuvé l'acquisition de CTVglobemedia par BCE inc. En vertu de la politique du CRTC sur les transactions en matière de propriété dans le secteur de la radiodiffusion, l'acheteur doit prendre des engagements précis en vue de financer des initiatives visant à renforcer le système de radiodiffusion. Cette transaction permet, en plus d'améliorer l'accès à la programmation locale, dont l'accès pour les CLOSM, la création d'un fonds indépendant pour aider à défrayer les groupes de défense des intérêts publics qui participent aux instances du CRTC sur la radiodiffusion. Dans la Politique réglementaire de radiodiffusion 2012-181, le Conseil a approuvé la mise sur pieds du Fonds de participation à la radiodiffusion. Ce fonds de 3 millions de dollars sert à appuyer les dépenses de représentation, de recherche et de dépense des intérêts publics dans les deux langues officielles des organismes de défense de l'Intérêt public et des groupes de consommateurs de l'ensemble du Canada, y compris les CLOSM.

En plus des mécanismes de consultation formelle soit les processus publics du Conseil auxquels participent les CLOSM pour faire valoir leurs positions, et du groupe de discussion CRTC-CLOSM, le Conseil maintient un dialogue mutuel et continu avec les CLOSM :

- Liens mutuels et échanges réguliers : les CLOSM et le personnel du CRTC maintiennent des liens réguliers, formels et informels, et des échanges mutuels lesquels favorisent un dialogue continu et une compréhension accrue mutuelle; les experts du CRTC et les coordonnateurs sectoriels et autres membres du personnel sont souvent appelés à répondre à des requêtes individuelles provenant des CLOSM ;
 - Maintien d'une liste de distribution d'organisations représentant les CLOSM membres du groupe de discussion, liste qui est affichée sur la page <http://www.crtc.gc.ca/fra/process-proceed.htm>,
 - Envoi de courriels réguliers : les CLOSM reçoivent des courriels ciblés les informant de publication d'avis publics dans le cadre de processus pertinents afin qu'elles puissent y participer et de décisions découlant de processus pertinents. Ex. entre autres, le 3 mars 2012, les CLOSM ont reçu un courriel les informant de la politique réglementaire de radiodiffusion CRTC 2012-181, Fonds de participation à la radiodiffusion (FPR) <http://www.crtc.gc.ca/fra/archive/2012/2012-181.htm>
 - Dans cette politique réglementaire (au paragraphe 17), le Conseil estime que le

mandat du FPR énoncé dans la décision de radiodiffusion CRTC 2011-163 (Modification du contrôle effectif des filiales de radiodiffusion autorisées de CTVglobemedia Inc) demeure approprié, mais que les références aux langues officielles doivent être renforcées ;

Distribution de calendrier de processus pertinents à venir : les CLOSM reçoivent avant et lors des rencontres du groupe de discussion CRTC-CLOSM des calendriers de processus publics touchant tous les secteurs du CRTC ; les coordonnateurs sectoriels expliquent les objectifs de ces processus et les échanges permettent aux CLOSM de signifier leurs intérêts et de recevoir des clarifications tout en prenant connaissance des dates et des échéanciers pour leur participation à ces processus.

Tangible Results / Des résultats concrets

<p>7. If your institution had to highlight <u>only one key initiative</u> in relation to the development of OLMCs, which one would it be? What are the tangible impacts of this initiative on/in the communities? What do you think is the determining success factor for this initiative?</p>	<p>7. Si votre institution devait souligner <u>une seule de ses initiatives</u> ayant contribué au développement des CLOSM, quelle serait-elle ? Quels sont les effets concrets de cette initiative dans/pour les CLOSM? Quel est, selon vous, le principal facteur de succès de cette initiative ?</p>
<p>During the proceedings that resulted in Telecom Regulatory Policy CRTC 2011-291, the CRTC examined broadband Internet access. In this policy, the CRTC recognizes the growing importance of broadband Internet access to Canadians. The Commission also noted that fast, widely accessible broadband Internet access at reasonable rates is becoming increasingly important in order for Canadians to meet a number of social, economic and cultural objectives. Having access to broadband Internet services enables users, including those from official language minority communities, to:</p> <ul style="list-style-type: none"> • communicate more easily with each other; • access on-line stores to purchase products that are not easily acquired (e.g. users in remote areas can purchase books in their language of choice); • actively participate in on-line discussions; • take advantage of many government services; • conduct research; • access audio and video streaming in the language of their choice; and • participate in videoconferences of reasonable quality using on-line services. 	<p>Durant le processus qui a mené à la Politique réglementaire de télécom CRTC 2011-291, le Conseil a, entre autres, examiné l'accès Internet à large bande. Dans cette Politique, le Conseil a reconnu l'importance grandissante pour les Canadiens de l'accès Internet à large bande. Le Conseil a entre autre noté que l'omniprésence et la vitesse des services d'accès Internet à large bande à des tarifs raisonnables deviennent de plus en plus importantes dans l'atteinte de plusieurs objectifs de nature sociale, économique et culturelle des Canadiens. Avoir accès à un service d'accès Internet à large bande permet entre autre aux utilisateurs, incluant les utilisateurs provenant des communautés de langue officielle en situation minoritaire, de pouvoir:</p> <ul style="list-style-type: none"> • communiquer plus facilement entre eux ; • accéder les boutiques en ligne pour acquérir des produits difficilement accessibles (par exemple : achat de livres dans la langue de leur choix par les utilisateurs dans les régions éloignées) ; • participer activement aux discussions en ligne; • tirer profit des nombreux services gouvernementaux; • effectuer des recherches;

To accommodate such uses, the CRTC determined the suitable target speeds for broadband Internet access service to be at least 5 Mbps for downloading and 1 Mbps for uploading. The CRTC intends to achieve its objectives by the end of 2015. Telecom Regulatory Policy CRTC 2011-291 can be consulted at <http://www.crtc.gc.ca/eng/archive/2011/2011-291.htm>.

- avoir accès à du contenu audio et vidéo en continu dans la langue de leur choix;
- participer à des vidéoconférences de qualité raisonnable en utilisant les services en ligne.

Pour accommoder de telles utilisations, le Conseil a estimé que des vitesses cibles appropriées pour le service d'accès Internet à large bande soit au moins de 5 Mbps (vitesse de téléchargement) et de 1 Mbps (vitesse de téléversement). Le Conseil a fixé l'atteinte de ses objectifs pour la fin de 2015. La Politique réglementaire peut être consultée sur

<http://www.crtc.gc.ca/fra/archive/2011/2011-291.htm>

<p>8. If your institution had to highlight <u>only one key initiative</u> in relation to the promotion of English and French in Canadian society (do not confuse with obligations related to service to the public or language of work, e.g. bilingual Web site, language training for staff), which one would it be? What are the tangible results of this initiative in Canadian society? What do you think is the determining success factor for these initiatives?</p>	<p>8. Si votre institution devait souligner <u>une seule de ses initiatives</u> ayant contribué à la promotion du français et de l'anglais dans la société canadienne, (ne pas confondre avec les obligations relatives au service au public ou à la langue de travail, comme les sites Web bilingues ou la formation linguistique du personnel)? Quelle serait-elle ? Quels sont les effets concrets de cette initiative dans la société canadienne? Quel est, selon vous, le principal facteur de succès de cette initiative ?</p>
<p>Further to its <u>Closed Captioning Policy</u> in 2007, and again reiterated in its <u>Accessibility Policy</u> in 2009, the Commission directed the broadcasting industry to establish English- and French-language working groups to find solutions to closed captioning problems that had been highlighted by the users of closed captioning.</p> <p>In December 2011 and February 2012, further to the submission of the French-language working group's final report, the Commission approved quality standards for French-language closed captioning. <u>Broadcasting Regulatory Policies 2011-741 and 2011-741-1</u> set out the mandatory standards that will be enforced as conditions of licence on all major private French-language broadcasters as of 1 September 2012. The mandatory standards include, but are not limited to, an 85% accuracy rate for live programming, criteria for correcting captioning errors in content that is rebroadcast, and the establishment of a maximum 5 second lag time (averaged over the program) for live programming.</p> <p>The Commission expects the quality of French-language closed captioning to increase significantly due to the new mandatory standards and the on-going work of the French-language working group.</p> <p>The Commission will be issuing a regulatory policy in the near future with respect to quality standards for English-language closed captioning.</p>	<p>Après la publication de sa <u>politique de sous-titrage codé pour malentendants</u> en 2007, et de nouveau dans sa <u>politique sur l'accessibilité</u> adoptée en 2009, le Conseil a ordonné à l'industrie de la radiodiffusion de créer des groupes de travail sur le sous-titrage, un de langue française et un de langue anglaise, dont le mandat consisterait à trouver des solutions aux problèmes signalés par les utilisateurs du sous-titrage codé.</p> <p>En décembre 2011 et en février 2012, après examen du rapport définitif du Groupe de travail sur le sous-titrage de langue française, le Conseil a approuvé des normes de qualité en la matière. Dans les politiques réglementaires de radiodiffusion <u>2011-741 et 2011-741-1</u>, le Conseil a formulé les normes obligatoires qu'il imposera, par condition de licence, à tous les principaux télédiffuseurs privés de langue française à compter du 1^{er} septembre 2012. Ces normes prévoient notamment un taux de précision de 85 % dans le cas des émissions en direct, des critères régissant la correction des erreurs présentes dans les sous-titres lorsqu'il y a rediffusion et un délai maximal de cinq secondes, en moyenne pendant la durée de l'émission, entre la bande audio et les sous-titres dans le cas d'une émission en direct.</p> <p>Compte tenu de ces nouvelles normes obligatoires et de la poursuite des travaux du Groupe de travail sur le sous-titrage de langue française, le Conseil s'attend à une nette amélioration de la qualité des sous-titres en français.</p>

	<p>Le Conseil publiera sous peu une politique réglementaire qui prévoirait des normes de qualité concernant le sous-titrage en anglais.</p>
--	---

<p>9. What key achievement with a regional impact (success stories or results on/in the community or on the promotion of English and French in Canadian society) does your institution want to highlight?</p>	<p>9. Quel « bon coup » ayant un impact régional (succès ou résultats dans les CLOSM ou pour la promotion de l'anglais ou du français dans la société canadienne) votre institution veut-elle souligner?</p>
<p>In accordance with Broadcasting Regulatory Policy CRTC 2011-295 (Direct-to-home satellite distribution policy – Distribution of local conventional television stations and simultaneous substitution), OLMCs will receive additional eligible regional stations, including CBLFT Toronto and CBKFT Regina, and an increased primary listening area.</p> <p>The Broadcasting Regulatory Policy can be consulted at http://www.crtc.gc.ca/eng/archive/2011/2011-295.htm.</p> <p>In Broadcasting Decision CRTC 2011-494 (Continued operation of analog television rebroadcasting transmitters in mandatory markets and associated technical changes), the CRTC approved applications made by the CBC to continue to operate 22 analog television rebroadcasting transmitters until August 31, 2012, in markets identified as mandatory for conversion to digital transmission, some of which serve OLMCs</p>	<p>Conformément à la politique réglementaire de radiodiffusion CRTC 2011-295, Politique sur la distribution par satellite de radiodiffusion directe – distribution de stations locales de télévision traditionnelle et substitution simultanée, les CLOSM bénéficieront des stations régionales éligibles supplémentaires, dont CBLFT Toronto et CBKFT Régina, et d'un rayonnement accru de celles-ci</p> <p>La Politique réglementaire peut être consultée sur http://www.crtc.gc.ca/fra/archive/2011/2011-295.htm</p> <p>Dans la décision de radiodiffusion CRTC 2011-494, Poursuite de l'exploitation des réémetteurs de télévision analogique dans les marchés à conversion obligatoire et modifications techniques qui s'y rattachent, le Conseil a approuvé les demandes de la Société Radio-Canada en vue de poursuivre jusqu'au 31 août 2012 l'exploitation de 22 réémetteurs de télévision analogique dans les marchés à conversion obligatoire au numérique, dont certains desservent les CLOSM.</p>

REVIEW ON OFFICIAL LANGUAGES 2011-2012

Prepared by

Canadian Radio-television and Telecommunications Commission
(CRTC)

Minister responsible

Name James Moore, Minister of Canadian Heritage and Official Languages /

Senior official(s) responsible for official languages (e.g. Official Languages Champion)

Leonard Katz, Acting Chairman
John Traversy, Secretary General
Scott Hutton, Official Languages Champion

Name of the national coordinator(s) for section 41 of the *Official Languages Act (OLA)* and/or
person responsible for official languages
Renée Gauthier

Exact title: Senior Manager, French Language Television, TV Policy and Applications Telephone
number: (819) 997-4835

Email: renee.gauthier@crtc.gc.ca

Name(s) of the regional contact person(s) for section 41 of the *OLA* (if applicable) /

Name / Nom : N/A

General Information

Context

In accordance with sections 44 and 48 of the *Official Languages Act (OLA)*, the Minister of Canadian Heritage and the President of the Treasury Board must each submit an annual report to Parliament on matters relating to official languages under their mandate.

The President of the Treasury Board must report on the status of Parts IV, V and VI of the *OLA* in federal institutions.

The Minister of Canadian Heritage must report on the implementation of Part VII (sections 41 and 42) of the *OLA* by federal institutions.

The information provided by your institution through this questionnaire will be used to analyze your performance and to produce both the President of the Treasury Board's and the Minister of Canadian Heritage's 2011-12 annual reports on official languages.

The first two blocks of questions (governance and monitoring) allow you to take stock of the overall management of the official languages file in your institution. In order to facilitate your work and to show consistency across the various parts of the *OLA*, these blocks cover Parts IV, V, VI and VII of the *OLA*.

As other blocks of questions are used to evaluate the application of the parts of the *OLA* specifically under the mandate of President of the Treasury Board or the Minister of Canadian Heritage, these blocks consist of separate questions. The questions clarify the results that the Treasury Board Secretariat and Canadian Heritage could bring out in their respective annual reports on official languages for 2011-12.

Review on Official Languages 2011–2012

The following document aims to take stock of the status of official languages in your institution. It is divided in three sections:

- The first section consists of joint questions on Parts IV, V, VI, VII of the *Act*. The answers will therefore be used by the Treasury Board Secretariat and by Canadian Heritage. These questions are in regards to governance and monitoring of official languages.
- The second section consists of questions related to the responsibilities of the Treasury Board, such as Communications with and Services to the Public in both official languages, language of work and human resources management. This section also includes narrative questions on these themes.
- The third section consists of questions related to the responsibilities of Canadian Heritage. These essay questions relate to Part VII of the Act and, more specifically, to the implementation of the federal commitment towards enhancing the vitality and development of official language minority communities and the promotion of French and English in Canadian society (section 41 of the *OLA*).

Note : only the section related to part VII is posted on Official Languages and Minority Communities

http://www.crtc.gc.ca/eng/5000/lo_ol/ol-lo.htm

Common questions from Treasury Board Secretariat and Canadian Heritage Monitoring of Official Languages

Indicator 1 – Effectiveness of measures in place to regularly monitor the implementation of the OLA. / Indicateur 1 - Efficacité des mesures prises pour assurer une surveillance régulière de la mise en œuvre de la LLO au sein de l'institution.

Measurement Criterion / Critère de mesure	Measure / Mesure	
1. Measures are regularly taken to ensure that employees are well aware of the federal government's obligations related to Parts IV, V, VI and VII (section 41) of the OLA.	x	Yes
		No
		N/A (Explain)
Clarifications (optional): <u>Parti VII</u> <ul style="list-style-type: none"> • <u>Horizontal communication</u>: As part of the public proceedings affecting OLMCs, the Official Languages Champion, the national coordinator for the implementation of section 41 of the OLA and senior management as a whole ensure that Lens 41 (an impact analysis enabling the objectives of section 41 of the OLA to be incorporated into deliberations leading up to CRTC decisions) is implemented so that issues relating to OLMCs are taken into account in all decisions affecting those communities. • <u>Involvement of sector coordinators</u>: Sector coordinators participate in group meetings of the CRTC-OLMC Discussion Group and are responsible for sharing information with their teams to make them aware of the OLMCs' needs. They are also responsible for ensuring the systematic implementation of Lens 41 in all of their sector's proceedings that have an impact on OLMCs. As experts in their fields (e.g. engineering, law, economics), sector coordinators are also responsible for responding to specific requests from OLMCs. • <u>Posting of tools</u>: The document entitled <i>Obligations of the CRTC with Respect to Section 41, Part VII of the Official Languages Act – Enhancement of English and French</i> and the criteria for the implementation of Lens 41 are posted on the Zone, the CRTC's intranet. • <u>Frequency</u>: The CRTC's bilingual newsletter (e-mail messages sent to all of CRTC, including the regional offices) reminds employees of the CRTC's official languages obligations. • May 2011 issue of Frequency: <u>Word of the Day – OLMC: What does this mean?</u> • As part of the orientation program known as CRTC-U, information and awareness sessions for new employees, including presentations on the CRTC's official languages obligations, are given. 		
2. Mechanisms are in place to regularly monitor the implementation of Parts IV, V, VI and VII (section 41) of the OLA and to inform the deputy head of the results.	x	Yes
		No
		N/A (Explain)
Clarifications (optional): <u>Part VII</u> <p>All public hearing briefing materials and all memoranda for CRTC meetings include mechanisms to monitor the implementation of the OLA. For example, the "Document at a Glance" cover page for CRTC</p>		

Measurement Criterion / Critère de mesure	Measure / Mesure
---	------------------

meeting documents has a section where staff can indicate whether there are any official languages and minority community issues. Where such issues exist, employees must check the appropriate box and specify where in the document the analysis can be found. This allows the Broadcasting Branch, in consultation with the other sectors, to implement, monitor and report on section 41, Part VII of the OLA.

Furthermore, a discussion of any relevant OLMC considerations and an impact analysis of the proceedings affecting the development and vitality of OLMCs occurs where relevant, through the application of Lens 41.

Files are discussed at CRTC meetings, informing all advisors, the Vice-Chairperson and the Chairman of issues relating to OLMCs that will be subject to deliberations and decision making.

<p>3. Mechanisms are in place to ensure that the institution remains systematically informed of official language minority communities' needs.</p>	<p>X</p>	<p>Yes</p>
		<p>No</p>
		<p>N/A (Explain)</p>

Clarifications (optional):

- CRTC-OLMC Discussion Group: Through this discussion group, the CRTC keeps abreast of OLMC needs in the two sectors under its purview: broadcasting and telecommunications. At meetings of the Discussion Group, which includes representatives of English-speaking communities in Quebec and French-speaking communities outside Quebec, time is set aside for the OLMCs to speak. They have the opportunity to present and debate issues that affect them while expressing their needs, which are noted in the minutes posted on the CRTC's Web site (http://www.crtc.gc.ca/eng/5000/lo_ol/ol-lo.htm), allowing necessary action to be taken.
 - o The Discussion Group is a forum for exchange, communication and cooperation where OLMCs and CRTC staff can find ways to maximize the OLMCs' participation in the CRTC's public proceedings and take the required action, so the CRTC can ensure that the realities the OLMCs face are taken into account in its analysis and deliberations and ultimately its decisions.
- Regular contact and discussions: In addition to the Discussion Group, OLMCs and CRTC staff maintain regular contact, both formal and informal, and engage in discussions, which foster ongoing dialogue and increased mutual understanding. CRTC experts and the sector coordinators are often required to respond to individual requests from OLMCs.
 - o Mailing list of organizations representing OLMCs that belong to the Discussion Group: The list is posted on the following page: <http://www.crtc.gc.ca/eng/proceed-process.htm>.
 - o Regular e-mails: OLMCs receive targeted e-mails informing them when public notices pertaining to relevant proceedings have been posted, so that they can participate. They are also informed when the associated decisions are posted. For example, on March 3, 2012, OLMCs received an e-mail informing them of Broadcasting Regulatory Policy CRTC 2012-181, Broadcasting Participation Fund (<http://www.crtc.gc.ca/eng/archive/2012/2012-181.htm>).
 - o Schedule of upcoming relevant proceedings: Before and during discussion-group meetings, OLMCs receive schedules of public proceedings affecting all sectors of the CRTC. Sector coordinators explain the objectives of these proceedings, and discussions allow the OLMCs to express their interests and receive clarification while noting the dates

Measurement Criterion / Critère de mesure	Measure / Mesure
and deadlines for their participation in these proceedings.	
- <u>CRTC public proceedings in which OLMCs participate:</u>	By filing interventions and appearing at public hearings, OLMCs make the CRTC aware of their views and needs.

4. Mechanisms are in place to determine and document the impact of the institution's decisions on the implementation of section 41 of the OLA (such as adopting or reviewing a policy, creating and abolishing a program, or establishing or eliminating a service point).

x	Yes
	No
	N/A (Explain)

Clarifications (optional):

Since the CRTC is an administrative tribunal with quasi-judicial functions, its public proceedings, published on the CRTC Web site (<http://www.crtc.gc.ca/fra/process-proceed.htm>), allow it to consult the public, including OLMCs, and conduct impact analyses (under Lens 41).

To document the proceedings that have an impact on OLMCs and take into account the issues faced by OLMCs in its analyses, deliberations and decisions, the CRTC has developed the following tools:

- Lens 41, in the document entitled *Obligations of the CRTC with Respect to Section 41, Part VII of the Official Languages Act – Enhancement of English and French*, and the criteria for the implementation of Lens 41 are posted on the Zone, the CRTC's intranet.
- The "Document at a Glance" cover page attached to documents intended for CRTC meetings, which now has a section where staff can indicate whether there are any official languages and minority community issues. Where such issues exist, employees must check the appropriate box and specify where in the document the analysis can be found.

5. When the institution's monitoring activities or mechanisms show shortcomings or deficiencies steps are taken and documented to improve/rectify the situation with due diligence.	x	Yes
		No
		N/A (Explain)
Clarifications (optional): <ul style="list-style-type: none"> - During public proceedings, information sharing between sector coordinators allows the CRTC to find out if there are issues facing OLMCs. Measures are taken to ensure that an impact analysis of the proceedings on OLMCs is conducted from the beginning to the end of the proceedings. This impact analysis is documented and reflected in the annual report on results. - During the reporting process, internal horizontal communication and coordination allow the CRTC to determine whether there are improvements to be made over the next year. <hr/>		

Questions from Canadian Heritage

7 – Development of official language minority communities and promotion of English and French in the Canadian society (part VII of the OLA)

Ongoing Dialogue

How does your institution ensure that it is aware of the priorities and needs of **French-speaking communities** outside Quebec and **English-speaking communities** in Quebec? Please specify the methods used, the organizations involved and the tangible **results** of initiatives taken by your institution on/in the communities.

The CRTC primarily keeps abreast of the priorities and needs of OLMCs by using the following two mechanisms:

- The CRTC-OLMC Discussion Group, which had its seventh meeting in November 2011.
- CRTC public proceedings that are relevant to OLMCs. By filing interventions and appearing at public hearings, OLMCs make the CRTC aware of their views and needs.

Established in 2007, the CRTC-OLMC Discussion Group, which is composed of organizations that represent OLMCs, the national coordinator for the implementation of section 41 and CRTC sector coordinators, meets twice a year to allow OLMCs to inform the CRTC of their needs and priorities, and to discuss public proceedings that have an impact on the OLMCs and facilitate their participation in proceedings that concern them. Since it was established, the Discussion Group has met seven times. The last meeting was held in November 2011. The minutes of these meetings are posted on the CRTC's Web site (http://www.crtc.gc.ca/eng/5000/lo_ol/ol-lo.htm).

At the last meeting of the Discussion Group, the following organizations (advocacy groups and cultural organizations representing English-speaking and French-speaking minority communities) and others had the opportunity to express themselves, especially during the time reserved for the OLMCs to speak:

- The Federation of Francophone and Acadian communities of Canada (FCFA)
- L'Alliance des producteurs francophones du Canada (APFC)
- Quebec English Production Committee (QEPC)
- English Language Arts Network (ELAN)

The minutes of the meeting are available at http://www.crtc.gc.ca/eng/5000/lo_ol/rp111130.htm.

OLMCs also participated in public proceedings concerning them by submitting their interventions and appearing at hearings:

- QEPC and ELAN participated in the public proceedings involving group-based licence renewals for private English-language television groups. Their views on the issue were taken into consideration in Broadcasting Decision CRTC 2011-441, in which the CRTC amended its definition of regional programming to include English-language production in Montreal and recommended that the Canada Media Fund (CMF) do the same.

Output

- In paragraph 105 of the decision, the CRTC asked each of the four ownership groups to submit detailed production plans containing information on their proposed outreach efforts for the next broadcast year. The information was to include specific details on the number and nature of their

outreach efforts, including attendance at regional production festivals, conferences and/or visits by programming executives to actively engage with regional producers, including OLMC producers. This information was also to include descriptions of projects in development with regional producers and actual production activity in the regions.

Results: The results will be revealed in the medium- and long-term through partnerships and collaborations between broadcasters and independent OLMC producers.

In Broadcasting Decision CRTC 2011-494 (Continued operation of analog television rebroadcasting transmitters in mandatory markets and associated technical changes):

- The CRTC approved applications made by the CBC to continue to operate 22 analog television rebroadcasting transmitters until August 31, 2012, in markets identified as mandatory for conversion to digital transmission.

- As part of the proceedings leading up to this decision, the CRTC analyzed the impact of the conversion from analog to digital on OLMCs. Taking into account the interests of OLMCs across Canada in its decision-making process, the CRTC decided to allow the CBC to continue broadcasting in analog until August 31, 2012.

- In a news release issued on August 16, 2011, the FCFA commended the CRTC for its decision.

Result: The FCFA's President said that this decision gives one year's respite to Francophones who do not subscribe to cable or satellite TV but want to continue receiving CBC's signal free of charge, which they are entitled to. In other words, OLMCs will continue to receive CBC's analog signals.

Note: This list is not exhaustive.

Key Collaborations

Did your institution collaborate with **other federal institutions** as part of a program, project or other initiative aimed at the development of official-language minority communities (OLMCs) or the promotion of English and French in Canadian society? Describe this collaboration or partnership. Who were your partners and what are the tangible **results** for OLMC development or the recognition and use of English and French in Canadian society?

Collaboration with Canadian Heritage

The CRTC participates in all the meetings of the national coordinators responsible for the implementation of section 41 of the OLA (February 23, 2011, Montreal, April 13 and June 16, 2011, October 27, 2011) and information workshops (January 26, 2012).

Example of initiative and collaboration

At the April 13 meeting of the national and regional coordinators responsible for the implementation of section 41 of the OLA, which focussed on English-speaking communities in Quebec, a follow-up table was provided, summarizing the information shared at the workshops held on February 23 and April 13. Those responsible for the implementation of section 41 of the OLA at CRTC (the OL Champion, national coordinator and sector coordinators) helped develop the key elements of the follow-up table, reflecting the collaboration opportunities and

mechanisms for dialogue between the CRTC and OLMCs, particularly English-speaking communities in Quebec. This table was completed at the meeting of June 16, allowing dialogue to begin between government institutions, including the CRTC, and English-speaking communities in Quebec at the workshops held in Montreal on June 16, 2011.

The following Anglophone OLMCs are identified in the follow-up table:

- Quebec Association of Anglophone Community Radio (now the National Campus and Community Radio Association [NCRA])
- Quebec Community Groups Network (QCGN)
- Quebec English-Language Production Committee (QEPC)

Concrete results (reflected in the follow-up table)

- Ad hoc meetings: ELAN and QEPC had the opportunity to meet individually with CRTC managers and advisors in Montreal on a number of occasions (including April 28, 2011) to discuss issues of concern and future proceedings of interest to them. These issues and proceedings were identified in advance by ELAN and QEPC.
- Information sharing: OLMCs, including English-speaking communities in Quebec, receive targeted e-mails informing them of proceedings, decisions and publications that concern them.
- Discussion forum: These communities participated in the CRTC-OLMC Discussion Group meeting held in November 2011 and were able to express their interests and needs (refer to the minutes posted on http://www.crtc.gc.ca/eng/5000/lo_ol/rp111130.htm).
- Participation in public proceedings: These communities have made their views known at a several public proceedings affecting their vitality, including Broadcasting Decision CRTC 2011-441 and Broadcasting Notice of Consultation CRTC 2011-788 (Review of the Local Programming Improvement Fund).

These concrete results demonstrate the following:

- The CRTC has identified clear and specific opportunities for collaboration with Francophone and Anglophone OLMCs (CRTC-OLMC Discussion Group, telephone and e-mail discussions, communications material, specific Web pages and, in particular, Lens 41). These opportunities for collaboration are documented in the minutes posted in the Official Languages and Minority Communities section of the CRTC Web site (http://www.crtc.gc.ca/eng/5000/lo_ol/ol-lo.htm). Section 3 of the "Document at a Glance" cover page indicates if there are any issues related to OLMCs. OLMCs submit interventions in proceedings that affect them. The analysis documents and relevant CRTC decisions take into account the issues faced by OLMCs.
- Collaboration with our partners through meetings held twice a year helps improve the CRTC's relationships with the communities. The result is an increased understanding of mutual needs and expectations.

In addition, with respect to reporting, the CRTC staff works closely with the Interdepartmental Coordination Directorate, Official Languages Support Programs. Through this collaboration, summaries of the reports that the Minister of Canadian Heritage and Official Languages submit annually to Parliament on the achievements of designated federal institutions are produced. The main benefit of this collaboration is the improved quality of our reporting as a federal institution.

Did your institution collaborate with **other stakeholders** (municipalities, provinces, territories, private sector) as part of a program, project or other initiative aimed at the development of OLMCs or the promotion of English and French in Canadian society? Describe this collaboration or partnership. Who were your partners and what are the results for OLMC development or the recognition and use of English and French in Canadian society?

The CRTC raises industry awareness in both of the sectors it regulates—broadcasting and telecommunications—through public proceedings affecting OLMCs which incorporate Lens 41.

For example, in the proceedings leading up to Broadcasting Decision CRTC 2011-441, the players involved—Bell Media Inc., Shaw Media Inc., Rogers Media Inc. and Corus Entertainment Inc.—answered questions about the issue of OLMCs, particularly Anglophone OLMCs, being reflected on-screen on the two English conventional television stations in Montreal, CFCF and CKMI. ELAN and QEPC filed interventions and their views were taken into account in the CRTC's decision. Moreover, the decision included a change that was favourable to the OLMCs (see paragraphs 102 to 107 of the decision at <http://www.crtc.gc.ca/eng/archive/2011/2011-441.htm>).

In response to Broadcasting Notice of Consultation CRTC 2011-525 (Development of a regulatory framework for the French-language television market, licence renewals for Astral Media Inc., Quebecor Media Inc. and Serdy Media Inc., and review of certain conditions of licence for V Interactions Inc.), the broadcasters concerned also answered questions about OLMCs being reflected on-screen in Canada.

FCFA, FCCF and APFC filed interventions and appeared at the public hearing held on December 5, 2011, in Quebec City and Montreal.

In addition to benefitting from awareness promotion among broadcasters, not only do OLMCs have access to services in their language, but the OLMCs and the realities they face are also increasingly reflected in the Canadian broadcasting system.

With respect to annual reporting, the CRTC coordinates and works closely with members of the OLMC-CRTC Discussion Group (representatives of Anglophone and Francophone OLMCs) to develop its three-year action plan and annual reports on results for the implementation of section 41 of the OLA.

Tangible Support

Within your institution, are there **programs or initiatives of particular interest to OLMCs**? Describe these programs or initiatives and explain their impacts on OLMC development and the promotion of official languages in Canadian society.

In 2011–2012, OLMCs participated in public proceedings affecting them. English-speaking communities in Quebec participated in the following:

- Broadcasting Notice of Consultation CRTC 2011-379 (Licence renewals for the Canadian Broadcasting Corporation's French- and English-language services)
- Broadcasting Notice of Consultation CRTC 2010-952 (Group-based licence renewals for English-language television groups), which resulted in Broadcasting Decision CRTC 2011-441
- Broadcasting Notice of Consultation CRTC 2011-788 (Review of the Local Programming Improvement Fund)

The French-language communities outside Quebec participated in the following:

- Broadcasting Notice of Consultation CRTC 2011-788 (Review of the Local Programming Improvement Fund)
- Broadcasting Notice of Consultation CRTC 2011-525 (Development of a regulatory framework for the French-language television market, licence renewals for Astral Media Inc., Quebecor Media Inc. and Serdy Media Inc., and review of certain conditions of licence for V Interactions Inc.) (FCFA's submission: September 22, 2011). OLMCs (APFC, FCCF and FCFA) filed interventions and appeared at the public hearing to make their views known, particularly with regard to the renewal of TVA Group Inc.'s licences, its national distribution and related obligations affecting OLMCs.

The fact that the OLMCs' views were taken into account during the proceedings initiated via Broadcasting Notice of Consultation CRCT 2011-525 is reflected in the following decisions:

- 2012-242 Quebecor Media Inc., on behalf of TVA Group Inc. (across Canada)
- 2012-243 V Interactions Inc.
- 2012-244 Astral Media
- 2012-245 Canal Évasion Inc.
- 2012-247 GlassBOX Television Inc.

(See <http://www.crtc.gc.ca/eng/whatsnew/2012/a0426.htm>.)

In those decisions, the CRTC set a general expectation for all broadcasters:

The Commission expects the licensee to ensure that the programming broadcast by the service adequately reflects all of Quebec's regions, including those outside of Montreal, as well as all of Canada's regions. The Commission also expects the licensee to provide opportunities for producers working in these regions to supply programming for the service.

Conditions of license specific to TVA Group Inc. (Appendix 2 of Broadcasting Decision CRTC 2012-242)

3. The licensee shall devote at least \$20 million per broadcast year to programs acquired from independent production companies.
4. The licensee shall broadcast a minimum of six special events per year reflecting Francophone life outside of Quebec.
5. The licensee shall broadcast a weekly 30-minute program on Francophone life outside of

Quebec

See <http://www.crtc.gc.ca/eng/archive/2012/2012-242.htm>.

Expectation of TVA Group Inc. specifically: *The licensee will, at a minimum, conduct an annual survey of the official-language minority communities in order to improve dialogue between the licensee and these communities and to ensure that the concerns and realities of Francophones living outside Quebec are taken into account.*

Description of the Local Programming Improvement Fund (LPIF): In 2008, the CRCT determined that it would be appropriate to increase BDU financial contributions to Canadian programming, and that the additional contribution would be directed to a new fund designed to improve the quality of local programming in smaller markets. Accordingly, the Commission established the Local Programming Improvement Fund ("LPIF" or "the Fund") to support the production of such programming provided by private and public conventional television stations operating in non-metropolitan markets. The objectives identified involved ensuring that viewers in smaller Canadian markets continue to receive a variety of local programming, especially local news, and that viewers in French-language markets not be disadvantaged by the small size of these markets.

Impact of the LPIF on OLMCs

In 2011, in Broadcasting Notice of Consultation CRTC 2011-788 (<http://www.crtc.gc.ca/eng/archive/2011/2011-788.htm>), the CRTC requested written comments and proposals from the public in order to review the Fund's performance and effectiveness in supporting the production of local programming.

In its submission dated February 15, 2012, filed under Broadcasting Notice of Consultation CRTC 2011-788, which is available on the CRTC's Web site at <https://services.crtc.gc.ca/pub/instances-proceedings/Default-Default.aspx?S=C&PA=B&PT=NC&PST=A&Lang=e>, FCFA emphasized the OLMCs' satisfaction with the impact of the LPIF on French-language minority communities (expansion of CBC's news desks in the Atlantic provinces; increased original, local news stories; deployment of journalists).

The CRTC will take into account the interventions of OLMCs in its decision-making processes. Where applicable, medium- and long-term impacts on OLMCs could include increased services in linguistic minority communities, OLMCs' being better reflected in the broadcasting system and the promotion of linguistic duality in Canadian society.

Did your institution provide **funding for projects or activities** organized by OLMC organizations or organizations dedicated to the promotion of English and/or French in Canadian society? Describe the most significant projects or activities and explain their impacts on OLMC development and the promotion of official languages in Canadian society.

N/A

Does your institution provide forms of support other than funding to OLMC organizations or organizations dedicated to the promotion of English and/or French in Canadian society? Describe these types of support and explain the impacts for OLMC development and the promotion of official languages in Canadian society.

In Broadcasting Decision CRTC 2011-163, the Commission approved the acquisition of CTVglobemedia by BCE Inc. The CRTC's policy for ownership transactions in the broadcasting sector requires the buyer to make specific commitments to fund initiatives that will improve the broadcasting system. In addition to improving access to local programming, including access for OLMCs, this transaction will enable the creation of an independent fund to help pay the costs of public interest groups that participate in Commission broadcasting proceedings. In Broadcasting Regulatory Policy 2012-181, the Commission approved the establishment of the Broadcasting Participation Fund. The \$3M fund will be used to assist in the representation, research and advocacy of public interest and consumer groups, including OLMCs, across Canada in both official languages.

In addition to formal consultation mechanisms (i.e. CRTC public proceedings that OLMCs participate in to make their views known and the CRTC-OLMC Discussion Group), the CRTC maintains an ongoing dialogue with OLMCs:

- Regular contact and discussions: OLMCs and CRTC staff maintain regular contact, both formal and informal, and engage in discussions, which foster ongoing dialogue and increased mutual understanding. CRTC experts and the sector coordinators are often required to respond to individual requests from OLMCs.
 - o Mailing list of organizations representing OLMCs that belong to the Discussion Group: The list is posted at <http://www.crtc.gc.ca/eng/proceed-process.htm>.
 - o Regular e-mails: OLMCs receive targeted e-mails informing them when public notices pertaining to relevant proceedings have been posted, so that they can participate. They are also informed when the associated decisions are posted. For example, on March 3, 2012, OLMCs received an e-mail informing them of Broadcasting Regulatory Policy CRTC 2012-181, Broadcasting Participation Fund (<http://www.crtc.gc.ca/eng/archive/2012/2012-181.htm>).
 - o In paragraph 17 of this regulatory policy, the CRTC determined that the mandate for the Broadcasting Participation Fund (BPF) set out in Broadcasting Decision CRTC 2011-163 (Change in effective control of CTVglobemedia Inc.'s licensed broadcasting subsidiaries) was still appropriate, but that references to the official

languages should be reinforced.

- Schedule of upcoming relevant proceedings: Before and during meetings CRTC-OLMC Discussion Group meetings, OLMCs receive schedules of public proceedings affecting all sectors of the CRTC. Sector coordinators explain the objectives of these proceedings, and discussions allow the OLMCs to express their interests and receive clarification while noting the dates and deadlines for their participation in these proceedings.

Tangible Results

If your institution had to highlight **only one key initiative** in relation to the **development of OLMCs**, which one would it be? What are the tangible impacts of this initiative on/in the communities? What do you think is the determining success factor for this initiative?

During the proceedings that resulted in Telecom Regulatory Policy CRTC 2011-291, the CRTC examined broadband Internet access. In this policy, the CRTC recognizes the growing importance of broadband Internet access to Canadians. The Commission also noted that fast, widely accessible broadband Internet access at reasonable rates is becoming increasingly important in order for Canadians to meet a number of social, economic and cultural objectives. Having access to broadband Internet services enables users, including those from official language minority communities, to:

- communicate more easily with each other;
- access on-line stores to purchase products that are not easily acquired (e.g. users in remote areas can purchase books in their language of choice);
- actively participate in on-line discussions;
- take advantage of many government services;
- conduct research;
- access audio and video streaming in the language of their choice; and
- participate in videoconferences of reasonable quality using on-line services.

To accommodate such uses, the CRTC determined the suitable target speeds for broadband Internet access service to be at least 5 Mbps for downloading and 1 Mbps for uploading. The CRTC intends to achieve its objectives by the end of 2015. Telecom Regulatory Policy CRTC 2011-291 can be consulted at <http://www.crtc.gc.ca/eng/archive/2011/2011-291.htm>.

If your institution had to highlight only one key initiative in relation to the **promotion of English and French in Canadian society** (do not confuse with obligations related to service to the public or language of work, e.g. bilingual Web site, language training for staff), which one would it be? What are the tangible results of this initiative in Canadian society? What do you think is the determining success factor for these initiatives?

Further to its Closed Captioning Policy in 2007, and again reiterated in its Accessibility Policy in 2009, the Commission directed the broadcasting industry to establish English- and French-language working groups to find solutions to closed captioning problems that had been highlighted by the users of closed captioning.

In December 2011 and February 2012, further to the submission of the French-language working group's final report, the Commission approved quality standards for French-language closed captioning. Broadcasting Regulatory Policies 2011-741 and 2011-741-1 set out the mandatory standards that will be enforced as conditions of licence on all major private French-language broadcasters as of 1 September 2012. The mandatory standards include, but are not limited to, an 85% accuracy rate for live programming, criteria for correcting captioning errors in content that is rebroadcast, and the establishment of a maximum 5 second lag time (averaged over the program) for live programming.

The Commission expects the quality of French-language closed captioning to increase significantly due to the new mandatory standards and the on-going work of the French-language working group.

The Commission will be issuing a regulatory policy in the near future with respect to quality standards for English-language closed captioning.

What key achievement with a **regional impact** (success stories or results on/in the community or on the promotion of English and French in Canadian society) does your institution want to highlight?

In accordance with Broadcasting Regulatory Policy CRTC 2011-295 (Direct-to-home satellite distribution policy – Distribution of local conventional television stations and simultaneous substitution), OLMCs will receive additional eligible regional stations, including CBLFT Toronto and CBKFT Regina, and an increased primary listening area.

The Broadcasting Regulatory Policy can be consulted at <http://www.crtc.gc.ca/eng/archive/2011/2011-295.htm>.

In Broadcasting Decision CRTC 2011-494 (Continued operation of analog television rebroadcasting transmitters in mandatory markets and associated technical changes), the CRTC approved applications made by the CBC to continue to operate 22 analog television rebroadcasting transmitters until August 31, 2012, in markets identified as mandatory for conversion to digital transmission, some of which serve OLMCs

Plan de collaboration 2010-12

Groupe de discussion CRTC-CLOSM

Priorités :

- 1) Structure du groupe de discussion
- 2) Objectifs du groupe de discussion
- 3) Enjeux d'intérêt

Structure du groupe de discussion	Concertation/coordination inter-CLOSM (et avec les autres IF, ex. Patrimoine canadien, sans la participation du CRTC)
	Rencontre virtuelle mi-annuelle (en plus de la rencontre statutaire annuelle) avec l'ensemble des membres du groupe de discussion
	Sous-comité :FCFA, APFC, ARC, ELAN, English Quebec production Committee; Durée : un an; Rôle : rencontres et suivis sur des dossiers spécifiques

Objectifs du groupe de discussion	<ul style="list-style-type: none"> - Communauté de pensée Nourrir et enrichir la réflexion communautaire et sectorielle - Approfondir la connaissance des enjeux communs : documenter; vulgariser - Identifier les outils pour nourrir la réflexion : rencontres statutaires; rencontres occasionnelles au besoin
	<p>Développer une approche concertée autour des enjeux</p> <ul style="list-style-type: none"> - Concertation inter-CLOSM - Collaboration avec les institutions fédérales (IF) - Déposer auprès du CRTC des mémoires communs dans le cadre des processus publics du Conseil.
	<p>Assurer une veille stratégique (surveillance des enjeux d'intérêt)</p> <ul style="list-style-type: none"> - Concertation inter-CLOSM - Collaboration avec le CRTC (point de contact)

Jeux en radiodiffusion et en télécommunications d'intérêt aux CLOSM- échanges d'information sur les processus auxquels les CLOSM peuvent participer pour déposer leurs interventions sur les enjeux d'intérêt	Accessibilité à des services publics en radiodiffusion et en télécommunications
	<p>Reflet et besoins des CLOSM au sein du système (radiodiffusion et télécommunications)</p> <ul style="list-style-type: none"> - Octroi de licences et renouvellements - Production (financement du FAPL) - Dossiers spécifiques ex. Nouveaux médias, contenu canadien
	<p>Recherche- appui à la recherche (sur les différents enjeux d'intérêt en vue de préparer les interventions à déposer dans le cadre des processus publics du Conseil)</p> <p>Autres dossiers ne concernant pas le CRTC tels que les crédits d'impôts ou les ressources pour la recherche seront traités avec les IF pertinentes</p>

BILAN DE LA MISE EN ŒUVRE DE L'ARTICLE 41 DE LA LOI SUR LES LANGUES OFFICIELLES 2012-2013¹

Préparé par :

Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications
canadiennes.

¹ Rapport affiché sur http://www.crtc.gc.ca/fra/5000/lo_ol/lo-ol.htm

Ministre responsable :

Nom : James Moore, Ministre du Patrimoine canadien et des Langues officielles

Administrateur général :

Nom : Jean-Pierre Blais, Président et premier dirigeant

Champion des langues officielles (ou autre(s) fonctionnaire(s) responsable(s) des langues *officielles* (ex : champion des langues officielles) :

Nom : Scott Hutton, Directeur Exécutif, Radiodiffusion

Nom du coordonnateur national ou de la personne-ressource responsable de la mise en œuvre de l'article 41 (partie VII) de la *Loi sur les langues officielles* :

Nom : Renée Gauthier

- Titre exact : Gestionnaire principale, Programmation de langue française, Politiques et demandes relatives à la télévision
- Numéro de téléphone : (819) 997-4835
- Courriel : renee.gauthier@crtc.gc.ca

Noms de(s) personne(s)-ressource(s) en région pour l'article 41 de la LLO (si applicable) :

Nom : N/A

- Titre exact : _____
- Numéro de téléphone : _____
- Courriel : _____

Renseignements généraux

Contexte

Conformément à l'article 44 de la *Loi sur les langues officielles (LLO)*, le ministre du Patrimoine canadien doit déposer un rapport annuel au Parlement sur les questions relevant de sa mission en matière de langues officielles. Par conséquent, le Ministre doit faire rapport de la mise en œuvre de l'article 41 (partie VII) de la *LLO* par les institutions fédérales.

Les renseignements fournis par le truchement de ce questionnaire serviront à rédiger le *Rapport annuel sur les langues officielles de 2012-2013* du ministre du Patrimoine canadien.

Les questions à développement servent à compiler les résultats de la mise en œuvre de l'article 41 de la *LLO* que Patrimoine canadien pourrait faire ressortir dans ce rapport annuel.

Instructions

Veillez retourner le présent questionnaire dûment rempli dans les deux langues officielles à Patrimoine canadien **au plus tard le 31 mai 2013**, à :

portail41-gateway41@pch.gc.ca.

Pour plus de renseignements, prière de communiquer avec la Direction de la concertation interministérielle à Patrimoine canadien (819-994-3577 ou portail41-gateway41@pch.gc.ca).

Une copie papier de ce document devrait être acheminée au Commissariat aux langues officielles ainsi qu'aux deux comités parlementaires permanents des langues officielles dont vous trouverez les adresses ci-dessous :

Monsieur Graham Fraser
Commissaire aux langues officielles
Commissariat aux langues officielles
Édifice Canada
344, rue Slater
Ottawa (Ontario) K1A 0T8

Madame Isabelle Dumas
Greffière du Comité
Comité permanent des langues officielles de la
Chambre des communes
Chambre des communes du Canada
131, rue Queen, 6e étage
Ottawa (Ontario) K1A 0A6

Madame Danielle Labonté
Greffier
Comité sénatorial permanent des langues
officielles
Sénat du Canada
Édifice Chambers, Bureau 1051
40, rue Elgin
Ottawa (Ontario) K1A 0A4

Veillez noter

Il incombe aux institutions fédérales de communiquer leurs résultats relatifs à la mise en œuvre de la partie VII de la LLO aux intervenants communautaires intéressés (par exemple, la Fédération des communautés francophones et acadienne du Canada (FCFA), le Quebec Community Group Network (QCGN), etc.).

Développement des communautés de langue officielle en situation minoritaire (CLOSM) et promotion du français et de l'anglais dans la société canadienne (article 41, partie VII de la Loi sur les langues officielles)

Nota: Veuillez répondre aux questions qui suivent dans les deux langues officielles.

Des résultats concrets

1- Quelles initiatives marquantes votre institution veut-elle souligner concernant le développement des communautés de langue officielle en situation minoritaire (francophones de l'extérieur du Québec et anglophones du Québec)? Quels sont les effets concrets de ces initiatives dans/pour les communautés? Quel est le principal facteur de succès de ces initiatives ?

Radiodiffusion

Le Fonds de participation à la radiodiffusion² a été approuvé par le Conseil en 2012 (PR 2012-181-1)³. Parmi les mandats de ce fonds⁴ :

- contribuer aux dépenses des groupes de consommateurs et aux organismes de défense de l'intérêt public représentant l'intérêt public et les intérêts des utilisateurs non commerciaux qui participent aux instance du CRTC en radiodiffusion en vertu de la *Loi sur la radiodiffusion*;
- soutenir la recherche, l'analyse et la défense des intérêts menées dans les deux langues officielles qui sont directement reliées aux instances courantes du CRTC en radiodiffusion en vertu de la *Loi sur la radiodiffusion*;

Résultat concret: Les CLOSM, entre autres, pourront présenter une demande de remboursement de frais et devront démontrer qu'elles sont admissibles en précisant de quelle façon les coûts réclamés répondent aux critères de financement ;

Facteur de succès : Le Fonds permettra aux CLOSM admissibles de participer davantage aux processus publics du CRTC qui les concernent et de déposer des interventions fondées sur des recherches et des analyses. Le Fonds sera admissible aux organisations francophones et anglophones qui répondent aux critères établis et sera rétroactif au 26 Mars 2012.

Télévision

Le Conseil a assorti les licences de Shaw Direct⁵ et Bell TV⁶ de conditions assurant la distribution de 43 stations de télévision conventionnelles additionnelles sur leurs plateformes de distribution de radiodiffusion par satellite.

² À noter, le Fonds de participation à la radiodiffusion est un fonds indépendant qui n'est pas géré par le CRTC.

³ <http://www.crtc.gc.ca/fra/archive/2012/2012-181-1.htm>

⁴ (paragraphe 6 de la PR 2012-181) <http://www.crtc.gc.ca/fra/archive/2012/2012-181.htm>

⁵ Shaw Direct - Renouvellement de licence <http://www.crtc.gc.ca/fra/archive/2012/2012-606.htm>

Résultat concret : Depuis le 1er novembre 2012, les CLOSM ont un accès accru à de la programmation dans leur langue.

Groupe de discussion CRTC CLOSM

La 8^{ème} rencontre du groupe de discussion CRTC-CLOSM (30 janvier 2013)

Lors de la dernière rencontre du groupe de discussion, les organismes représentant les CLOSM (porte-paroles, culturels, représentant les communautés de langue anglaise et de langue française en situation minoritaire) ont eu l'opportunité de s'exprimer, notamment lors de la période réservée à la voix des CLOSM⁷. Les CLOSM ont alors fait valoir leur satisfaction suite à l'annonce que le Premier dirigeant du CRTC participera en personne aux rencontres du groupe de discussion, lesquelles auront lieu deux fois par année.

Les CLOSM ont également participé à des processus publics qui les concernent en déposant leurs interventions et en comparaisant aux audiences, entre autres, celle relative au renouvellement de licences des services de langue française et de langue anglaise de la Société Radio-Canada⁸.

Résultat concret : Participation accrue des CLOSM dans les processus publics qui les concernent, permettant ainsi au CRTC de tenir compte de leurs besoins et réalités dans le cadre de ses instances et de jauger la portée de ses décisions sur les CLOSM⁹.

⁶ Bell TV – Renouvellement de licence <http://www.crtc.gc.ca/fra/archive/2012/2012-608.htm>

⁷ Le procès-verbal de la rencontre peut être consulté sur http://www.crtc.gc.ca/fra/5000/lo_ol/rp111130.htm

⁸ <http://www.crtc.gc.ca/fra/archive/2011/2011-379.htm>

⁹ Tel que le démontrent les exemples cités dans ce rapport.

2- Quelles initiatives marquantes votre institution veut-elle souligner concernant la promotion du français et de l'anglais dans la société canadienne (ne pas confondre avec les obligations relatives au service au public ou à la langue de travail, comme les sites Web bilingues et la formation linguistique du personnel)? Quels sont les effets concrets de ces initiatives dans la société canadienne? Quel est le principal facteur de succès de ces initiatives ?

Politiques sociales

Politique réglementaire de radiodiffusion CRTC 2012-362, *Normes de qualité du sous-titrage codé de langue anglaise*¹⁰ ;

Politique réglementaire de radiodiffusion CRTC 2011-741, *Normes de qualité du sous-titrage codé de langue française*¹¹ ;

Politique réglementaire de radiodiffusion CRTC 2011-741-1, *Normes de qualité du sous titrage codé de langue française – Application, surveillance et le mandat futur du Groupe de travail sur le sous-titrage de langue française*¹²

Ces trois politiques établissent des normes de qualité spécifiques pour le sous-titrage en anglais et en français et inclut les taux de précision suivantes:

- Pour la programmation en direct de langue française, les radiodiffuseurs doivent atteindre un taux d'exactitude d'au moins 85% en moyenne durant l'émission
- Pour la programmation en direct de langue anglaise, les radiodiffuseurs doivent atteindre un taux d'exactitude d'au moins 95% en moyenne durant l'émission
- Pour la programmation préenregistrée français et en anglais, les radiodiffuseurs doivent cibler un taux d'exactitude de 100%

Résultat concret : Ces trois politiques réglementaires permettront aux utilisateurs de sous-titrage de langue française et de langue anglaise, y compris ceux dans les CLOSM, d'avoir accès à un sous-titrage de haute qualité et fiable, permettant aux canadiens d'avoir accès à une programmation dans les deux langues officielles tout en promouvant les valeurs et la culture de leur deuxième langue officielle.

Radio

Sirius Canada et XM Canada - renouvellement de licence, décision de radiodiffusion CRTC 2012-629¹³, le 16 Novembre 2012.

Le Conseil a imposé des conditions de licence pour assurer un financement par Sirius / XM à MUSICACTION et FACTOR en plus des contributions financières obligatoires au Fonds de la radio communautaire du Canada (le FRCC).

Il est également important de noter que la portion restante de contributions discrétionnaires Sirius / XM au développement du contenu canadien doit être allouée à des initiatives de langue française et anglaise. Plus précisément, au moins 45% de sa contribution discrétionnaire doivent être alloués à des initiatives dans chaque langue tandis que les 10% restants sont à la discrétion de Sirius / XM.

Des résultats tangibles: les contributions obligatoires à FACTOR et MUSICACTION assurent un soutien durable et prévisible pour la création musicale de langue française et de langue

¹⁰ <http://www.crtc.gc.ca/fra/archive/2012/2012-241.htm>

¹¹ <http://www.crtc.gc.ca/fra/archive/2011/2011-741.htm>

¹² <http://www.crtc.gc.ca/fra/archive/2011/2011-741-1.htm>

¹³ <http://www.crtc.gc.ca/fra/archive/2012/2012-629.htm>

anglaise.

- Les cotisations obligatoires au FRCC appuieront les stations de radio communautaires opérant dans les deux langues, française et anglaise à travers le pays (y compris celles opérant dans les CLOSM). Le FRCC est un fonds certifié par le CRTC à recevoir du financement canadien de développement de contenu du secteur de la radiodiffusion commerciale. Depuis sa certification, il a distribué plus de 1,75 million de dollars à 82 campus et aux stations de radios communautaires à travers le pays.
- Veiller à ce qu'un niveau équitable de cotisations discrétionnaires du titulaire au développement du contenu canadien soit dépensé dans chacune des communautés francophones et anglophones du Canada.

3- Quels « bons coups » ayant un impact régional (succès ou résultats dans les CLOSM ou pour la promotion de l'anglais ou du français dans la société canadienne) votre institution veut-elle souligner?

Radiodiffusion

Dans la décision de radiodiffusion Astral Media inc. – renouvellements de licence par groupe¹⁴, le Conseil a ajouté « l'attente de reflet des CLOSM » suivante pour quatorze¹⁵ des services francophones d'Astral:

Le titulaire veille à ce que les émissions diffusées par le service reflètent adéquatement toutes les régions du Québec, y compris celles à l'extérieur de Montréal, de même que toutes les régions du Canada. Le Conseil s'attend de plus à ce que le titulaire fournisse aux producteurs œuvrant dans ces régions l'occasion de produire des émissions destinées à ce service.

Résultat concret : cette attente permettra d'améliorer le reflet des CLOSM sur les écrans et d'accroître les productions provenant de producteurs de langue officielle en milieu minoritaire. Les retombées seront donc d'ordre culturel et économique.

Dans la décision de radiodiffusion Groupe TVA inc. – Renouvellements de licence¹⁶, le Conseil a maintenu l'ordonnance de distribution obligatoire de TVA au service de base dans les marchés de langue anglaise en vertu de l'article 9(1)h) de la *Loi sur la radiodiffusion* et a exprimé l'attente de reflet des CLOSM pour le réseau TVA de même que pour l'ensemble des services spécialisés de Groupe TVA visés (addickTV, Argent, MOI & cie¹⁷, Prise 2 et Le Canal Nouvelles).

Résultat concret : les CLOSM hors Québec continueront d'avoir accès au service de langue française TVA, ce qui revêt une importance exceptionnelle en contribuant de façon significative à l'atteinte des objectifs énoncés dans la Loi, notamment en ce qui a trait au reflet de la dualité linguistique et à l'amélioration du service offert aux CLOSM. De plus, le reflet des CLOSM sur les écrans de ces services sera amélioré et les productions provenant de producteurs issus des CLOSM seront accrues. Les retombées seront donc d'ordre culturel et économique.

Dans la décision de radiodiffusion 2012-697, CJNT-DT Montréal – Acquisition d'actif¹⁸, le Conseil a approuvé l'acquisition par Rogers de la station de télévision CJNT-DT, une station de télévision traditionnelle à caractère ethnique de Montréal, ainsi que sa conversion en station de langue anglaise. Dans cette transaction, Rogers s'engage à consacrer 3% de leurs dépenses de programmation nationales de leurs services admissibles à la production d'émissions de langue anglaise par des sociétés de production indépendantes au Québec. Ces services comprennent toutes les stations City, les services spécialisés OLN, Biography et Channel et G4TechTV.

Le Conseil a aussi imposé à CJNT-DT la condition de licence suivante :

¹⁴ <http://www.crtc.gc.ca/fra/archive/2012/2012-241.htm> ,

¹⁵ Canal D, canal Vie, Historia, MusiMax, MusiquePlus, Séries+, Vrak.TV, Ztélé, Family Channel, Mpix, Super Écran, The Movie Network, Disney Junior, Cinépop

¹⁶ <http://www.crtc.gc.ca/fra/archive/2012/2012-242.htm>

¹⁷ Autrefois appelée « Casa »

¹⁸ <http://www.crtc.gc.ca/fra/archive/2012/2012-697.htm>

Le titulaire doit, au plus tard à compter du 1^{er} septembre 2013, diffuser un minimum de 15,5 heures de programmation locale originale par semaine. Cette programmation sera composée d'une émission du matin locale de langue anglaise d'une durée de trois heures diffusée du lundi au vendredi qui comprend une importante quantité de nouvelles locales, de bulletins de météo et de circulation, d'entrevues et d'événements communautaires. La programmation locale originale sera également composée d'une émission hebdomadaire de trente minutes consacrée aux sports professionnel, amateur, universitaire, collégial locaux et aux ligues mineures de la grande région de Montréal.

Résultats concrets :

- accès accru à des services de télévision locale pour les anglophones en milieu minoritaire ;
- reflet accru de cette communauté sur les ondes ;
- maintien des productions de langue anglaise issue des CLOSM ;
- reconnaissance de la CLOSM montréalaise par le Conseil et emphase sur l'importance de la production locale.

Dans cette décision, le Conseil note que les avantages tangibles proposés s'ajoutent aux dépenses normales de Rogers relatives à ses autres exigences et qu'ils bénéficient aux communautés de Montréal de même qu'à l'ensemble du système canadien de radiodiffusion. Le Conseil note aussi que l'émission du matin proposée offrirait à la communauté minoritaire de langue anglaise de Montréal une programmation qui n'existait pas dans le marché de Montréal. En outre, la présence d'une station locale de Citytv augmenterait la diversité des voix dans ce marché.

Télécommunications

Le CRTC reconnaît que l'accès à des services Internet à large bande offre des avantages importants aux consommateurs, notamment ceux qui vivent dans des CLOSM. Cet accès permet aux Canadiens de consulter, de communiquer, de partager des renseignements et des connaissances dans la langue officielle de leur choix, sans égard à l'endroit où ils se trouvent. Au cours de l'année, le CRTC a pris les mesures suivantes pour mieux servir son objectif d'augmenter son offre de services Internet à large bande :

- La concurrence locale est maintenant installée, ou le sera sous peu, dans plusieurs petites régions rurales desservies par de petits fournisseurs de services titulaires.

Résultat concret : La concurrence entre les services de téléphonie locale devrait provoquer des offres de services novateurs, comme des services d'internet haute vitesse, à des prix raisonnables.

- Les décisions accordant des services d'accès à haute vitesse de gros veillent à ce qu'un marché de gros concurrentiel soit disponible pour les fournisseurs de services indépendants.

Résultat concret : La création d'une concurrence suffisante pour répondre aux besoins des consommateurs y compris ceux qui vivent dans une CLOSM. Ceci favorise une certaine discipline en matière de tarification, de l'innovation et un plus grand choix pour les consommateurs dans les marchés des services Internet de détail.

- Le Conseil a reconnu que les télécommunications sont essentielles dans le Nord, du fait qu'elles ouvrent les portes aux personnes habitant les régions éloignées, appuient la souveraineté dans l'Arctique et la sécurité nationale, permettent de développer les

ressources et garantissent l'accès à des services semblables à ceux offerts dans le Sud. À la fin de l'année 2012, le CRTC a amorcé une révision¹⁹, entre autres, du Plan de modernisation de Norouestel Inc.²⁰ pour améliorer et étendre les services Internet à haute vitesse dans le Nord.

Résultat concret : L'objectif est d'assurer l'accès des citoyens du Nord, y compris ceux qui vivent des CLOSM, à des services semblables à ceux offerts ailleurs au pays, ainsi que des services dans leur propre langue officielle.

- En 2008, le CRTC a déterminé que les fonds recueillis dans ces comptes allaient servir à améliorer l'accès à Internet haute vitesse (large bande) dans les collectivités non desservies. Par la suite, le CRTC a approuvé l'utilisation de 400 millions de dollars pour la fourniture des services à large bande à 287 collectivités en Ontario, au Québec, au Manitoba, en Alberta et en Colombie-Britannique. Cette expansion de services à large bande s'est poursuivie en 2012 et se terminera en 2014.

Résultat concret: À la suite de ce plan d'expansion de la large bande, en date du 31 Mars 2013, Internet haute vitesse a été mis à disposition dans un grand nombre de communautés, y compris les CLOSM : dans 12 communautés au Québec, 11 collectivités de l'Ontario, 11 collectivités du Manitoba, 32 communautés en Alberta, et 68 communautés en Colombie-Britannique. Ces communautés ont désormais une plus grande capacité de consulter, de communiquer et de partager des informations et des connaissances dans la langue officielle de leur choix. Cette expansion de la large bande permet aux CLOSM d'avoir un accès accru à du contenu francophone sur les nouvelles plateformes.

¹⁹ Avis de consultation de télécom CRTC 2012-669, réexamen du cadre réglementaire Northwestel Inc., plan de modernisation, et questions connexes

²⁰ Northwestel Inc. est un fournisseur régional de télécommunications servant les territoires du Nord Ouest, Yukon, Nunavut et le nord de la Colombie Britannique.

REVIEW ON THE IMPLEMENTATION OF SECTION 41 OF THE *OFFICIAL LANGUAGES ACT*¹

2012-2013

Prepared by:
Canadian Radio-Television and Telecommunications
Commission

¹ Report posted on http://www.crtc.gc.ca/eng/5000/lo_ol/ol-lo.htm

Minister responsible:

Name / : James Moore, Minister of Canadian Heritage and Official Languages

Deputy Head :

Name: Jean-Pierre Blais, Chair and Chief Executive Officer

Official Languages Champion (or other senior official(s) responsible for official languages) /

Name: Scott Hutton, Executive Director, Broadcasting

Name of the national coordinator or contact person responsible for the implementation of section 41 (Part VII) of the *Official Languages Act* /

Name: Renée Gauthier

- Exact title / Titre exact : Senior Manager, French Language Television, Television Policy and Applications
- Telephone number / Numéro de téléphone : (819) 997-4835
- Email: renee.gauthier@crtc.gc.ca

Name(s) of the regional contact person(s) for section 41 of the *OLA* (if applicable) /

Name: N/A

- Exact title: _____
- Telephone number: _____
- Email: _____



Conseil de la radiodiffusion et des
télécommunications canadiennes

Canadian Radio-television and
Telecommunications Commission

Ottawa, Canada
K1A 0N2

Notre référence : 490769

Le 31 mai 2010

Madame Judith A. LaRocque
Sous-ministre
Patrimoine canadien
25, rue Eddy
Gatineau (Québec) K1A 0M5

Madame,

C'est avec plaisir que je vous transmets le rapport des résultats 2009-2010 du Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC) relatif à la mise en œuvre de l'article 41 de la *Loi sur les langues officielles* (LLO).

Tel que reflété dans le rapport, l'année 2009-2010 se distingue par un niveau accru d'intégration des objectifs de l'article 41 de la LLO et des points de vue des communautés de langue officielle en situation minoritaire (CLOSM) dans les activités et processus décisionnels du CRTC. Une telle intégration résulte de la mise en œuvre de la *lentille 41* au sein du CRTC et des liens durables établis avec les communautés grâce au groupe de discussion CRTC-CLOSM créé en 2007.

Au cours de l'année 2009-2010, les CLOSM ont participé à plusieurs processus qui les concernent, notamment ceux relatifs à l'examen de la radio de campus et communautaire ainsi qu'à l'examen du cadre politique pour la télévision communautaire, faisant valoir leurs positions et sensibilisant davantage le CRTC à leurs besoins et intérêts. Alors qu'une telle participation était le résultat immédiat des rencontres du groupe de discussion CRTC-CLOSM, l'impact majeur des décisions du CRTC, à moyen et à long terme, est l'accès accru à des services de radiodiffusion et de télécommunication dans les deux langues officielles en milieu minoritaire. À titre d'exemple, les canadiens en général et les CLOSM en particulier bénéficieront davantage de la large bande étendue, en raison des décisions du CRTC approuvant une telle expansion dans certains territoires.

Par ailleurs, le CRTC a officiellement déclaré qu'il encourageait les radiodiffuseurs à s'assurer que le plus grand nombre de Canadiens et de Canadiennes ait accès à la couverture des Jeux olympiques et paralympiques d'hiver de 2010 dans leur langue maternelle officielle. Il a donc autorisé la Chaîne d'affaires publiques par câble inc. à diffuser la programmation olympique produite par V en langue française à l'échelle du pays.

Canada

- 2 -

En conclusion, c'est avec plaisir que je note l'intégration accrue de la dualité linguistique au cœur de la culture organisationnelle du CRTC et une meilleure compréhension des enjeux et des besoins des CLOSM.

Le CRTC continuera à déployer des efforts, dans les limites de son mandat, en vue de contribuer à l'épanouissement des CLOSM au Canada.

Veuillez recevoir, Madame, l'expression de mes sentiments distingués.

Le Secrétaire général

Robert A. Morin

Section 41 Information

Under section 41 of the OLA¹:

41(1) The Government of Canada is committed to

(a) enhancing the vitality of the English and French linguistic minority communities² in Canada and supporting and assisting their development; and

(b) fostering the full recognition and use of both English and French in Canadian society.

Designated Agencies and Action Plan

Since 1994, more than 30 federal institutions whose activities are deemed to be of vital importance to the development of official language minority communities (OLMCs) have been called on, under the *Accountability Framework for the Implementation of Sections 41 and 42 of the OLA*³, to make special efforts to implement the federal government's commitments under Part VII of the OLA. In 2003, the *Official Languages Accountability and Coordination Framework*⁴ reiterated the responsibilities of all federal institutions, including those responsibilities relating to Part VII of the OLA. These responsibilities provide, among other things, that OLMCs must be consulted regarding policy and program issues that concern them, where required.

That same year (2003), Canadian Heritage designated the CRTC as one of the federal institutions required to prepare an action plan for implementing section 41, Part VII, of the OLA and to report on its achievements.

Bill S-3 and Enforceability

In 2005, with the enactment of Bill S-3, the OLA was amended. Pursuant to subsection 77(1), Part VII of the OLA became enforceable: any person may apply to a court for a remedy where a federal institution has failed to act on or has breached its duties to take positive measures to support the development of OLMCs and foster linguistic duality.

¹ Ibid, available on http://laws.justice.gc.ca/en/showdoc/cs/O-3.01/bo-ga:l_VII/en#anchorbo-ga:l_VII

² The definition of an official language minority community (OLMC) is available at the following address: http://www.ic.gc.ca/epic/site/com-com.nsf/en/h_00001e.html

³ Department of Canadian Heritage, available on <http://www.pch.gc.ca/pgm/lo-ol/ci-ic/impl-eng.cfm>

⁴ Ibid, available on <http://www.pch.gc.ca/pgm/lo-ol/pubs/plan/2007-2008/109-eng.cfm>

CRTC Positive measures

- Three year Action Plan, 2008-2011 and annual report on results
- Discussion Group CRTC-OLMC created in 2007 and met three times since
- Information and awareness sessions to Commissioners and management
- Systematic approach of impact analysis (lens 41)
- CRTC relevant processes

A number of the CRTC's activities carried out under the *Broadcasting Act* and the *Telecommunications Act*, such as the issuance, renewal and amendment of licences, the development of policies and regulations, and the supervision of all aspects of the Canadian broadcasting and telecommunications systems, contribute to the achievement of objectives set out in section 41 of the OLA.

During 2008-2009, the Commission's ongoing activities made it possible, among others, to *review Canadian Broadcasting in New Media (2008-11)*, *review English- and French-language broadcasting services in English and French minority communities in Canada (2008-12)*, and publish the *Regulatory frameworks for broadcasting distribution undertakings and discretionary programming services*, including paragraphs addressing minority language access rules and local programming in smaller markets(2008-100).

Following Public Hearing 2008-12, the Commission, better aware of OLMC realities, recognises the need to establish lens 41 systemizing impact analysis on OLMC of the Commission's decisional processes.

Le 31 mai 2007

Madame Judith A. Larocque
Sous-ministre du Patrimoine canadien
25, rue Eddy, 12^e étage
Gatineau (Québec)
K1A 0M5

Madame Larocque,

Il me fait plaisir de vous faire parvenir le plan d'action triennal 2007-2010 de la mise en œuvre de l'article 41 de la *Loi sur les langues officielles* (LLO) que nous avons amendés suite aux recommandations que nous avons récemment reçues par le Commissariat aux langues officielles dans son rapport de vérification sur la mise en œuvre de l'article 41 de la partie VII de la *Loi* au CRTC.

Ce plan démontre la volonté du Conseil de continuer à favoriser l'épanouissement des minorités francophones et anglophones du Canada et à appuyer leur développement ainsi qu'à promouvoir la pleine reconnaissance et l'usage du français et de l'anglais dans la société canadienne.

Je veux porter à votre attention le fait que le CRTC prend très au sérieux les commentaires et les recommandations écrites dans le rapport de vérification du Commissariat aux langues officielles concernant la mise en œuvre de l'article 41 de la LLO au CRTC. En effet, les modifications apportés à notre plan d'action initial démontre notre volonté de respecter pleinement ses obligations en vertu de la Loi, et ce, dans les limites de son mandat.

Je vous prie d'agréer, madame la sous-ministre, l'expression de mes sentiments distingués.

Le Secrétaire général,

Robert A. Morin

p.j. plan d'action triennal 2007-2010 de la mise en œuvre de l'article 41 de la *Loi sur les langues officielles*

31 mai 2007

Madame Judith A. LaRocque
Sous-ministre, ministère du Patrimoine canadien
25, rue Eddy, 12^e étage
Gatineau (Québec) K1A 0M5

Madame LaRocque,

Il me fait plaisir de vous transmettre l'État des réalisations 2006-2007 découlant du plan d'action 2006-2009 du CRTC sur la mise en œuvre de l'article 41 de la *Loi sur les langues officielles* (LLO). J'en profite également pour vous informer que notre plan d'action triennal sera révisé cette année afin d'intégrer les recommandations de la vérification du Commissariat aux langues officielles. Je vous ferai parvenir le plan d'action révisé une fois sa mise à jour finalisée.

L'état des réalisations reflète la volonté du CRTC de continuer à assurer, dans les limites de son mandat, un meilleur équilibre des services canadiens de radiodiffusion en milieu minoritaire. Les actions et initiatives prises par le CRTC ont contribué à favoriser l'épanouissement des minorités francophones et anglophones du Canada. De plus, elles ont contribué à encourager la pleine reconnaissance de l'usage du français et de l'anglais dans la société canadienne.

En tant que tribunal administratif, le CRTC ne gère pas de programmes ou de services, ni ne finance des activités. Cependant plusieurs de ses activités, telles l'octroi, le renouvellement ou les modifications de licences, l'élaboration de nouvelles politiques ou l'examen de politiques existantes, ainsi que la réglementation et la surveillance de tous les aspects du système canadien de radiodiffusion, lesquelles sont accomplies dans le cadre de ses lois habilitantes, servent à atteindre les objectifs énoncés à l'article 41 de la LLO. Comme vous le constaterez, pour l'année 2006-2007, certaines activités courantes du Conseil ont permis d'atteindre les objectifs suivants : la promotion de l'accès à des services de radiodiffusion en milieu minoritaire, le fait

.../2

- 2 -

d'encourager les efforts des titulaires de radiodiffusion pour que la production et la diffusion d'émissions produites en région soient accrues et, finalement, la promotion de la pleine reconnaissance et l'usage du français et de l'anglais dans la société canadienne.

En espérant le tout conforme à vos attentes, veuillez agréer, madame la Sous-ministre, l'expression de mes sentiments distingués.

Le Secrétaire général,

Copie originale signée

Robert A. Morin

p.j. - État des réalisations 2006-2007 du CRTC dans le cadre de la mise en œuvre de l'article 41 de la *Loi sur les langues officielles*;



MEMORANDUM NOTE DE SERVICE

To À	Robert A. Morin]	Security Classification - Classification de sécurité
			Our File - Notre référence PCDOC : 751973
From De	Len Katz]	25 mai 2007

Subject
Sujet **État des réalisations du CRTC concernant la mise en œuvre de l'article 41 de la *Loi sur les langues officielles* (LLO).**

CONTEXTE

Le CRTC est l'une des 33 institutions désignées en vertu de la *Loi sur les langues officielles* (LLO). En tant qu'institution désignée, le CRTC doit se doter d'un plan d'action pluriannuel et faire un bilan annuel de ses réalisations, et ce, par l'entremise de Patrimoine canadien qui agit en tant que coordonateur interministériel de la LLO.

Vous trouverez ci-joint l'État des réalisations du Conseil pour l'exercice financier 2006-2007. Ce document a été rédigé selon les spécifications requises par Patrimoine canadien et il fournit un compte rendu des activités et des mesures positives accomplies dans le plan d'action 2006-2009 du CRTC pour la mise en œuvre de la LLO.

Patrimoine canadien demande à ce que ce document soit remis au plus tard le 31 mai 2007 (voir lettre de la Sous-ministre du Patrimoine canadien ci-jointe).

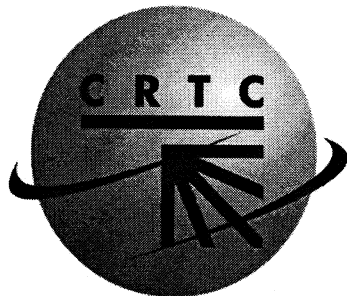
PROCHAINES ÉTAPES

Vous devez approuver l'État des réalisations et signer la lettre de transmission du document à la Sous-ministre du Patrimoine canadien. Par la suite, l'État des réalisations du CRTC sera transmis aux organismes suivants :

Comité permanent de la Chambre des communes sur les langues officielles
Comité permanent du Sénat sur les langues officielles
Commissaire aux langues officielles
Groupes et organismes des CLOSM

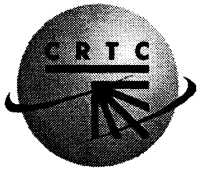
Pour de plus amples renseignements, n'hésitez pas à communiquer avec Annie Laflamme au 819-994-1752 qui est la coordonatrice nationale de la mise en œuvre de l'article 41 de la LLO au Conseil.

- p.j - État des réalisations axé sur les résultats pour la mise en œuvre de la LLO pour l'exercice financier 2006-2007;
- Lettre à Judith Larocque, sous-ministre du Patrimoine canadien, présentant l'État des réalisations 2006-2007;
- Lettre de Judith Larocque au CRTC



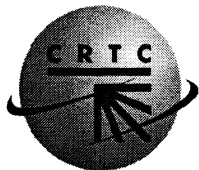
Consultations avec les communautés de
langues officielles et autres rencontres
reliées à la mise en œuvre de l'article 41
de la *Loi sur les langues officielles*

PCDOC 816634



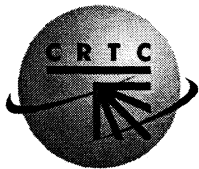
Consultations avec les communautés de langues officielles et autres rencontres

- Évènement : rencontre des coordonnateurs nationaux responsables de la mise en oeuvre de l'article 41 de la *Loi sur les langues officielles* au sein des ministères et organismes fédéraux désignés
- Lieux et date : Ottawa , 28 février 2007 (une journée)
- Représentants : Joëlle Paré, stagiaire au CRTC
- Faits saillants (objectifs) :
 - Ateliers sur la mesure du rendement
 - Enjeux des communautés francophones du Nord



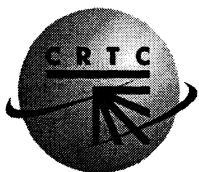
Consultations avec les communautés de langues officielles et autres rencontres

- Évènement : Comparution de Scott Hutton auprès du Comité permanent du Patrimoine
- Lieux et date : Ottawa, mars 2007
- Représentants : Scot Huton
- Faits saillants (objectifs) :
 - Réponses aux questions du Comité permanent du Patrimoine



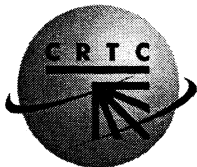
Consultations avec les communautés de langues officielles et autres rencontres

- Évènement : Présentation des responsabilités découlant de l'article 41 LLO au Secrétaire général du CRTC
- Lieux et date : CRTC, avril 2007 ??
- Représentants : Véronique Lehoux, avocate
- Faits saillants (objectifs) :
 - Présentation des responsabilités découlant de l'article 41 LLO au Secrétaire général du CRTC



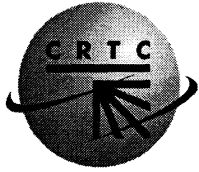
Consultations avec les communautés de langues officielles et autres rencontres

- Évènement : Présentation des responsabilités découlant de l'article 41 LLO au Président du CRTC
- Lieux et date : CRTC, avril 2007
- Représentants :
 - Véronique Lehoux, avocate
- Faits saillants (objectifs) :
 - Présentation des responsabilités découlant de l'article 41 LLO au Président du CRTC



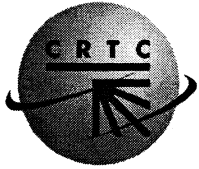
Consultations avec les communautés de langues officielles et autres rencontres

- Évènement : Rencontre des coordonnateurs nationaux responsables de la LLO
- Lieux et date : St-John, Terre-Neuve, (28 au 30 mai 2007)
- Représentants : Frédéric B. Janelle, alyste principal, télévision francophone au CRTC
- Faits saillants (objectifs) :
 - Séances de formation concernant la mise en œuvre de l'article 41 de la LLO
 - Présentation des meilleurs pratiques des institutions fédérales
 - Présentation d'outils et de guides de travail



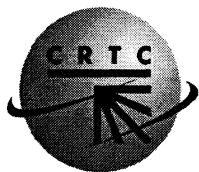
Consultations avec les communautés de langues officielles et autres rencontres

- Évènement : lancement du premier rapport annuel du commissaire aux langues officielles, monsieur Graham Fraser
- Lieux et date : Ottawa, le 15 mai 2007 (3 heures)
- Représentants :
 - Frédéric B. Janelle, analyste principal, télévision francophone au CRTC
- Faits saillants (objectifs) :
 - Participation au lancement (points saillants du rapport), réseautage



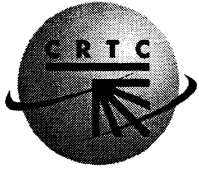
Consultations avec les communautés de langues officielles et autres rencontres

- Évènement : présentation de l'ARC du Canada, de l'Association des radios communautaires du Québec et l'Association des radios de campus
- Lieux et date : réunion du Conseil du mois de mai 2007
- Représentants : Les Conseillers du CRTC et la haute gestion
- Faits saillants (objectifs) :
Ces associations ont fait part au Conseil de leurs réalités, défis et enjeux.



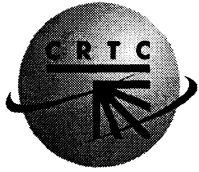
Consultations avec les communautés de langues officielles et autres rencontres

- Évènement : Présentation des responsabilités découlant de l'article 41 LLO au FTM (devant l'ensemble des conseillers)
- Lieux et date : CRTC, 20 juin 2007
- Représentants :
 - Véronique Lehoux, avocate ?
 - Annie Laflamme, directrice télévision francophone et coordonatrice des langues officielles ?
- Faits saillants (objectifs) :
 - Présentation des responsabilités découlant de l'article 41 LLO au membres du FTM



Consultations avec les communautés de langues officielles et autres rencontres

- Évènement : rencontre avec Patrimoine canadien concernant le plan d'action et l'état des réalisations (art. 41 LLO)
- Lieux et date : Bureaux de Patrimoine canadien, 17 août 2007 (2 heures)
- Représentants :
 - Frédéric B. Janelle, analyste principal, télévision francophone au CRTC
 - Annie Laflamme, directrice télévision francophone et coordonatrice des langues officielles au CRTC
 - Joëlle Paré, stagiaire au CRTC
- Faits saillants (objectifs) :
- Discussion concernant le suivi de plan d'action actuel, la révision du plan d'action et l'organisation de la première réunion du groupe de discussion CLOSM-CRTC



Consultations avec les communautés de langues officielles et autres rencontres

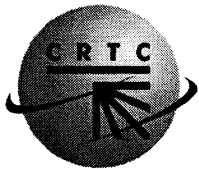
- Évènement : Première réunion du groupe de discussion CLOSM-CRTC
- Lieux et date : Ottawa, 27 septembre 2007 (demi journée)

- Représentants :

Valérie Dionne	Conseillère principale au Secrétaire général et conseillère juridique au CRTC
Renée Fairweather	Directrice des communications et championne des langues officielles au CRTC
Peter Foster	Gestionnaire télévision au CRTC
Paul Godin	Directeur principal des télécommunications
Frédéric B. Janelle	Analyste principal, télévision francophone au CRTC
Annie Laflamme	Directrice télévision francophone et coordonatrice des langues officielles au CRTC
Robert A. Morin	Secrétaire général du CRTC
Robert Ramsay	Directeur principal en matière de radio au CRTC

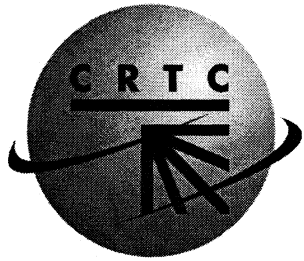
- Faits saillants (objectifs) :

- Présentation des objectif, du mandat du groupe de discussion et des membres du groupe
- Processus publics actuels et à venir du CRTC
- Ébauche de plan de travail



Consultations avec les communautés de langues officielles et autres rencontres

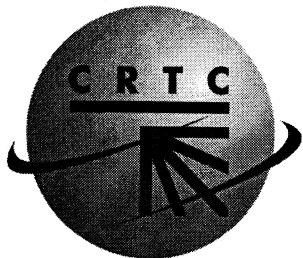
- Évènement : Rencontre des coordonnateurs nationaux responsables de la LLO
- Lieux et date : 4 octobre 2007, Ottawa (toute la journée)
- Représentants : Frédéric B. Janelle, analyste principal, télévision francophone au CRTC
- Faits saillants (objectifs) :
 - Sensibiliser les institutions fédérales à la possibilité d'agir en faveur du développement et de la vitalité des jeunes des minorités linguistiques;
 - Favoriser le renforcement des liens entre les jeunes des CLOSM et les institutions fédérales ;
 - Créer des ponts entre les jeunes de la minorité et ceux de la majorité dans une perspective de dualité linguistique.



Consultations avec les communautés de langues officielles et autres rencontres

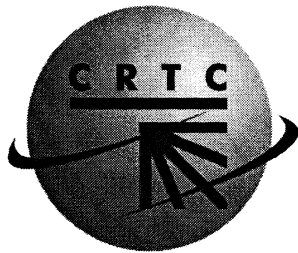
- Évènement : Rencontre des coordonnateurs nationaux responsables de la mise en œuvre de l'article 41 de la LLO
- Lieux et date : Gatineau, 29 novembre 2007
- Représentants : Frédéric B. Janelle
- Faits saillants (objectifs) : Exemples de bonnes pratiques. Le CRTC présente l'exemple du groupe de discussion CLOSM-CRTC qui a été mis en place par le CRTC en 2007

- Évènement : Rencontre des coordonnateurs nationaux responsables de la mise en œuvre de l'article 41 de la LLO
- Lieux et date : Gatineau, 21 Février 2008
- Représentants : Frédéric B. Janelle; Shereen Ghattas
- Faits saillants (objectifs) :



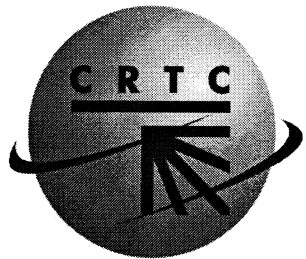
Consultations avec les communautés de langues officielles et autres rencontres

- Évènement :
- Lieux et date :
- Représentants :
- Faits saillants (objectifs) :



Consultations avec les communautés de langues officielles et autres rencontres

- Évènement :
- Lieux et date :
- Représentants :
- Faits saillants (objectifs) :



Consultations avec les communautés de langues officielles et autres rencontres

- Évènement :
- Lieux et date :
- Représentants :
- Faits saillants (objectifs) :

Par courriel : affairesreglementaires@radio-canada.ca

M. Steve Guiton
Vice-président et chef des affaires réglementaires
Société Radio-Canada
181, rue Queen
Ottawa (Ontario) K1P 1K9

Objet : Demande de rencontre afin de discuter de la juridiction du Conseil en matière de langues officielles

Nous prenons note de votre lettre datée du 3 octobre 2014 dans laquelle vous mentionnez vouloir rencontrer le personnel du Conseil. Selon la teneur de votre lettre, nous comprenons que cette rencontre a pour but de discuter de l'impact de l'arrêt récent de la Cour fédérale concernant CBEF Windsor du 8 septembre 2014 et des impacts juridiques tant pour la Société que pour le Conseil.

Dans un premier temps, nous considérons utile de mettre de l'avant notre compréhension des obligations du Conseil en matière de réglementation concernant la programmation offerte aux communautés de langue officielle en situation minoritaire (CLOSM). Selon la *Loi sur la radiodiffusion* (LR), le Conseil réglemente et surveille tous les aspects du système canadien de radiodiffusion en vue de mettre en œuvre la politique canadienne de radiodiffusion.

Cette réglementation et la surveillance du système doit, entre autre, tenir compte des caractéristiques de la radiodiffusion auprès des Canadiens de langues française et anglaise ainsi que des conditions différentes d'exploitation auxquelles sont soumises les entreprises de radiodiffusion. Aussi, le Conseil s'assure qu'une gamme de services de radiodiffusion en français et en anglais est progressivement offerte à tous les Canadiens, au fur et à mesure de la disponibilité des moyens.

Le Conseil doit également tenir compte de la *Loi sur les langues officielles* (LLO) afin de veiller à ce que des mesures positives soient prises afin de favoriser l'épanouissement des minorités francophones et anglophones du Canada, d'appuyer leur développement et de promouvoir la pleine reconnaissance de l'usage du français et de l'anglais dans la société canadienne. La compréhension de personnel du Conseil quant à la mise en application de la LR et de la LLO a toujours été que les dispositions de ces lois respectives ne sont pas en contradiction l'une avec l'autre mais sont plutôt complémentaires.

Dans le contexte particulier de l'arrêt récent de la Cour fédérale concernant CBEF Windsor en date du 8 septembre 2014, qui est à l'origine de votre lettre du 3 octobre dernier, je note les trois éléments principaux mentionnés dans le jugement de l'honorable juge Martineau concernant les questions de compétences du CRTC et du commissariat aux langues officielles ainsi que de l'application de la LLO et de la LR¹ :

1. La Société est assujettie à la LLO;
2. Le Commissaire aux langues officielles a la compétence d'enquêter sur les plaintes déposées à l'encontre de la Société en vertu de la LLO;
3. Bien que la Cour fédérale ait des compétences au sens strict en vertu de l'article 77 de la LLO, selon le modèle de la compétence concurrente, le CRTC constitue en vertu de la LR le forum privilégié pour débattre de l'impact des compressions budgétaires au niveau de la programmation et pour prescrire tout autre remède approprié dans les circonstances.

À la lecture de la décision précitée, je suis noté également que la Cour Fédérale, au paragraphe 44 de sa décision mentionne qu' « ... à cause des chevauchements possibles de compétences découlant de la LLO et de la LR, la meilleure façon de concilier les questions linguistiques avec les activités de radiodiffusion de la Société, c'est d'adopter le modèle des compétences concurrentes qui a été proposé dans la décision interlocutoire de la Cour. Il faut donc que les questions de protection des CLOSM puissent être examinées et décidées indépendamment du mandat de régulation que le législateur a pu conférer à un organisme spécialisé comme le CRTC. »

Considérant ce qui précède, le personnel du Conseil est d'avis que malgré le fait que le Conseil est le forum privilégié pour débattre et entendre toutes les questions traitant de la radiodiffusion, que le Commissariat aux langues officielles a également une compétence concurrente en matière de la promotion des langues officielles ce qui fait en sorte que cette institution a le loisir d'investiguer ou non toute plainte à l'encontre de la Société.

¹ Canada (Commissaire aux Langues officielles) c CBC/Radio-Canada, CF849 (2014). P. 58

Dans ce contexte, veuillez m'indiquer si une réunion en personne est toujours nécessaire ou si les informations contenu dans cette lettre sont suffisante pour répondre à votre lettre du 3 octobre dernier.

Salutations cordiales,

Le directeur exécutif,
Radiodiffusion,

Originale signée par

Scott Hutton

**Follow-up report to the Commissioner of Official Languages Audit
February 2007**

Introduction

- The objectives of the Broadcasting Act related to linguistic duality (sections 3 (1) c) k) m) t) are compatible with those of OLA;
- The objectives of OLA should be weighted against the objectives of the Act throughout the Commission's operations;
- The Commission takes into account the objectives of section 41 and its obligations with regard to OLMC in its public processes, in the development and review of its policies and in its plans;
- The Commission complies with its reporting obligations and submits an annual report on results to Canadian Heritage.

	The Commissioner's Recommendations	CRTC actions prior to February 2007 audit	CRTC actions since February 2007 audit
1	Develop a policy and guidelines	- The CRTC complies with the Canadian Public Service Agency policies	Developed, to be approved
2	Human and financial resources required to fulfill its official languages obligations	- OL champion within the CRTC - National coordinator - Sectorial coordinators (TV, radio, PDR)	- Ad hoc funding from TBS - 1 human resources hired for a determinate period (end of march 2009) - OL champion designated within the CRTC - National coordinator - Sectorial coordinators (TV, radio, PDR)
3	Mandatory awareness sessions on part VII of the OLA for managers and senior executives	- CRTC executive committee discusses official languages, in particular, in case of a complaint or the approval of official documents	- Various presentations to the Chair, to Commissioners and senior management in the context of awareness activities - Articles written in bulletin 41-42 (winter 2008 and fall 2008) and distribution within the CRTC - Interactive activities, spring 2008 (<i>Guess who, Guess what</i>) - Orientation Fair , booth on OL (Oct 2008)

4	<p>Action plan covering both of the CRTC's areas and activity and based on the results of recent consultation with OLMC, contains clear objectives and positive measures, deadlines and performance indicators.</p>	<p>- The three year action plan for the implementation of section 41 and the report on results 2004-2005 on the website</p>	<p>- the 2008-2011 Action Plan submitted in March 2008 to Canadian Heritage includes clear objectives and positive measures (awareness, consultation, communications, coordination and liaison, reporting) : will be used at the national coordinators' meeting in February 2009 as a model. - The report on results takes into account the perspectives of OLMC, including Anglophone communities in Quebec, following the two meetings with the discussion group in September 2007 and March 2008; reports on results related to promotion and use of French; includes performance indicators</p>
5	<p>An information kit for licence applicants to help them prepare applications;</p> <p>Designate resource persons to deal with requests to facilitate access to OLMC</p>	<p>- CRTC Intranet contains a section on OL including information on language at work and links to access the annual OL reports on results as well as to the Canadian Public Service Agency</p> <p>- The CRTC offers bilingual services and posts its documents in both languages on its website</p>	<p>- Page dedicated to OLMC on CRTC website and regularly updated http://www.crtc.gc.ca/frn/BACKGRND/language/index.htm - This page contains the three year action plan 2008-2011 and annual reports on results 2006-2007 and 2007-2008 as well as relevant processes to communication</p> <p>- OLMC are made aware of and prepared for processes through the discussion group - creation of an 'entry point' or a 'reference center' for small broadcasters ; the staff is bilingual contributing to the promotion and use of French and English, as per section 41 of OLA</p>
6	<p>Mechanism to inform licence applicants and broadcasters and licences companies of the CRTC obligations under section 41</p>	<p>- Relevant policies and processes, impacting on OLMC include, if necessary, measures in favour of OLMC</p>	<p>- Web page dedicated to OL on CRTC website</p> <p>- Relevant processes and policies, impacting on OLMC, include, if necessary, measures in favour of these communities</p>

7	<p>Policy review : TV, community radio, commercial radio, increase the availability of specialty services for cable subscribers in OLMC;</p> <p>Identify which policies have a significant impact on OLMC and the promotion and use of French and English, and ensure section 41 of the OLA is taken into account when these policies are reviewed</p>	<p>- The CRTC has adopted several policies stemming from the Broadcasting Act and the Telecommunications Act impacting the vitality and development of OLMC, for instance, a policy to increase the availability to cable subscribers of specialty services in the minority official language (CRTC 2001-25) imposing on cable distributors to distribute programming produced in conventional French language http://www.crtc.gc.ca/archive/FRN/Notices/2001/PB2001-25.htm</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Process stemming from OIC P. C. 2008-1293 on broadcasting services available to French and English minority communities in Canada; - Public Notice 2007-10: Review of the regulatory frameworks for broadcasting distribution undertakings and discretionary programming services; - Decision 2007-246: mandatory distribution of services under section 9 (1) (h) of the Act and the mandatory distribution of RDI to digital basic service by Broadcasting Distribution Undertaking in Anglophone markets and Newsworld in Francophone markets; - The implementation, in 2008, of Canadian Community Radio Fund supporting community and campus radio eligible to receive Canadian Content Development funding by commercial radio stations and to receive payment as tangible benefits stemming from ownership transactions of commercial radio stations; - Review of Canadian broadcasting in new media (winter 2009); - License renewal of conventional TV groups (TVA, CTV, etc.) (April 2009) ; - License renewal of CBC (fall 2009) ; - Policy review of community and campus radio and community TV (fall 2009); - Licence renewal of discretionary services (winter 2010); <p>In Public Notice 2008-100, Regulatory frameworks for broadcasting distribution undertakings and discretionary programming services, the CRTC shows that it differentiates between public interest</p>
---	--	---	---

			<p>in general and OLMC interest , in paragraphs 85 and 86, and 335-384, respectively related to access rules for minority language services and local programming in small markets</p> <p>http://www.crtc.gc.ca/archive/fr/notices/2008/pb2008-100.htm</p> <p>(calendar in appendix)</p>
8	<p>A structured and coordinated process for consulting OLMC and provincial and national representatives</p> <p>Ongoing feedback mechanism to help them participate</p>	<ul style="list-style-type: none"> - In 2001, the CRTC held public consultations in Canada to examine French broadcasting services offered to OLMC - In 2004-2005, the CRTC consulted seven national organisations representing OLMC and presented it first action plan 2004-2005 to Canadian Heritage - In 2005, the CRTC held a second consultation with the seven same national organisations 	<ul style="list-style-type: none"> - Creation of a discussion group in 2007 composed of 24 regional, provincial and national OLMC members - Three meetings: September 2007, March 2008, and September 2008 - Minutes, calendars of hearings, ongoing communication and follow-up
9	<p>Establish an evaluation framework for the implementation of section 41</p> <p>Introduce monitoring mechanisms</p> <p>Evaluate results and take appropriate action in cases of non-compliance</p>	<ul style="list-style-type: none"> - The CRTC publishes an annual monitoring report on the Broadcasting Act containing a section on OL - complaint mechanism 	<ul style="list-style-type: none"> - CRTC Annual report on results is used as the evaluation mechanism - The CRTC publishes an annual monitoring report on the <i>Broadcasting Act</i> containing a section on OL referring to OLMC and recent CRTC activities including the implementation of a discussion group and the publication of a three-year action plan 2008-2011 - The CRTC needs the assistance and expertise of the Commissioner of OL to develop an evaluation framework and monitoring mechanisms
10	<p>Include a provision on implementation of section 41 in the CRTC manager's performance appraisal process</p>		<ul style="list-style-type: none"> - Provision on employment equity and the use of OL encourages linguistic duality : <i>Create an environment that embraces diversity and is conducive to the use of both official languages in</i>

			<p><i>the workplace</i> -For 2009-2010, the provision in relation with section 41 foresees the creation of a lasting change in the organisational culture: <i>managers know and understand their responsibilities with regard to section 41 of OLA and OLMC.</i></p>
--	--	--	--

Appendix
Discussion group OLMC_CRTC
CRTC Public hearings Calendar

Activities and Processes	Date
Television distribution rules and discretionary services policy	April 2008
Licence renewals for private conventional television stations: TVA, Télé- Québec, CanWest and CTVgm	April 2009
Review of Broadcasting Services offered in English and French in French- and English-Language Minority Communities in Canada <ul style="list-style-type: none"> - Public Hearing - Report to GOC 	January 2009 31 March 2009
New Media proceeding: <ul style="list-style-type: none"> - Public Hearing 	February 2009
Licence renewals for discretionary services	Winter 2010
Review of community TV, and community and campus radio policies	Fall 2009
Radio (emerging artists): <ul style="list-style-type: none"> - Consultations - Call for comments on a proposed definition for emerging Canadian artists on commercial radio 	April 2008
CBC licence renewals (radio and television)	Fall 2009

**Follow-up report to the Commissioner of Official Languages Audit
February 2007**

Introduction

- The objectives of the Broadcasting Act related to linguistic duality (sections 3 (1) c) k) m) t) are compatible with those of OLA;
- The objectives of OLA should be weighted against the objectives of the Act throughout the Commission's operations;
- The Commission takes into account the objectives of section 41 and its obligations with regard to OLMC in its public processes, in the development and review of its policies and in its plans;
- The Commission complies with its reporting obligations and submits an annual report on results to Canadian Heritage.

	The Commissioner's Recommendations	CRTC actions prior to February 2007 audit	CRTC actions since February 2007 audit
1	Develop a policy and guidelines	- The CRTC complies with the Canadian Public Service Agency policies	Developed, to be approved
2	Human and financial resources required to fulfill its official languages obligations	- OL champion within the CRTC - National coordinator - Sectorial coordinators (TV, radio, PDR)	- Ad hoc funding from TBS - 1 human resources hired for a determinate period (end of march 2009) - OL champion designated within the CRTC - National coordinator - Sectorial coordinators (TV, radio, PDR)
3	Mandatory awareness sessions on part VII of the OLA for managers and senior executives	- CRTC executive committee discusses official languages, in particular, in case of a complaint or the approval of official documents	- Various presentations to the Chair, to Commissioners and senior management in the context of awareness activities - Articles written in bulletin 41-42 (winter 2008 and fall 2008) and distribution within the CRTC - Interactive activities, spring 2008 (<i>Guess who, Guess what</i>) - Orientation Fair , booth on OL (Oct 2008)

4	<p>Action plan covering both of the CRTC's areas and activity and based on the results of recent consultation with OLMC, contains clear objectives and positive measures, deadlines and performance indicators.</p>	<p>- The three year action plan for the implementation of section 41 and the report on results 2004-2005 on the website</p>	<p>- the 2008-2011 Action Plan submitted in March 2008 to Canadian Heritage includes clear objectives and positive measures (awareness, consultation, communications, coordination and liaison, reporting) : will be used at the national coordinators' meeting in February 2009 as a model. - The report on results takes into account the perspectives of OLMC, including Anglophone communities in Quebec, following the two meetings with the discussion group in September 2007 and March 2008; reports on results related to promotion and use of French; includes performance indicators</p>
5	<p>An information kit for licence applicants to help them prepare applications;</p> <p>Designate resource persons to deal with requests to facilitate access to OLMC</p>	<p>- CRTC Intranet contains a section on OL including information on language at work and links to access the annual OL reports on results as well as to the Canadian Public Service Agency</p> <p>- The CRTC offers bilingual services and posts its documents in both languages on its website</p>	<p>- Page dedicated to OLMC on CRTC website and regularly updated http://www.crtc.gc.ca/frn/BACKGRND/language/index.htm - This page contains the three year action plan 2008-2011 and annual reports on results 2006-2007 and 2007-2008 as well as relevant processes to communication</p> <p>- OLMC are made aware of and prepared for processes through the discussion group - creation of an 'entry point' or a 'reference center' for small broadcasters ; the staff is bilingual contributing to the promotion and use of French and English, as per section 41 of OLA</p>
6	<p>Mechanism to inform licence applicants and broadcasters and licences companies of the CRTC obligations under section 41</p>	<p>- Relevant policies and processes, impacting on OLMC include, if necessary, measures in favour of OLMC</p>	<p>- Web page dedicated to OL on CRTC website</p> <p>- Relevant processes and policies, impacting on OLMC, include, if necessary, measures in favour of these communities</p>

7	<p>Policy review : TV, community radio, commercial radio, increase the availability of specialty services for cable subscribers in OLMC;</p> <p>Identify which policies have a significant impact on OLMC and the promotion and use of French and English, and ensure section 41 of the OLA is taken into account when these policies are reviewed</p>	<p>- The CRTC has adopted several policies stemming from the Broadcasting Act and the Telecommunications Act impacting the vitality and development of OLMC, for instance, a policy to increase the availability to cable subscribers of specialty services in the minority official language (CRTC 2001-25) imposing on cable distributors to distribute programming produced in conventional French language http://www.crtc.gc.ca/archive/FRN/Notices/2001/PB2001-25.htm</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Process stemming from OIC P. C. 2008-1293 on broadcasting services available to French and English minority communities in Canada; - Public Notice 2007-10: Review of the regulatory frameworks for broadcasting distribution undertakings and discretionary programming services; - Decision 2007-246: mandatory distribution of services under section 9 (1) (h) of the Act and the mandatory distribution of RDI to digital basic service by Broadcasting Distribution Undertaking in Anglophone markets and Newsworld in Francophone markets; - The implementation, in 2008, of Canadian Community Radio Fund supporting community and campus radio eligible to receive Canadian Content Development funding by commercial radio stations and to receive payment as tangible benefits stemming from ownership transactions of commercial radio stations; - Review of Canadian broadcasting in new media (winter 2009); - License renewal of conventional TV groups (TVA, CTV, etc.) (April 2009) ; - License renewal of CBC (fall 2009) ; - Policy review of community and campus radio and community TV (fall 2009); - Licence renewal of discretionary services (winter 2010); <p>In Public Notice 2008-100, Regulatory frameworks for broadcasting distribution undertakings and discretionary programming services, the CRTC shows that it differentiates between public interest</p>
---	--	---	---

			<p>in general and OLMC interest , in paragraphs 85 and 86, and 335-384, respectively related to access rules for minority language services and local programming in small markets</p> <p>http://www.crtc.gc.ca/archive/frn/notices/2008/pb2008-100.htm</p> <p>(calendar in appendix)</p>
8	<p>A structured and coordinated process for consulting OLMC and provincial and national representatives</p> <p>Ongoing feedback mechanism to help them participate</p>	<ul style="list-style-type: none"> - In 2001, the CRTC held public consultations in Canada to examine French broadcasting services offered to OLMC - In 2004-2005, the CRTC consulted seven national organisations representing OLMC and presented it first action plan 2004-2005 to Canadian Heritage - In 2005, the CRTC held a second consultation with the seven same national organisations 	<ul style="list-style-type: none"> - Creation of a discussion group in 2007 composed of 24 regional, provincial and national OLMC members - Three meetings: September 2007, March 2008, and September 2008 - Minutes, calendars of hearings, ongoing communication and follow-up
9	<p>Establish an evaluation framework for the implementation of section 41</p> <p>Introduce monitoring mechanisms</p> <p>Evaluate results and take appropriate action in cases of non-compliance</p>	<ul style="list-style-type: none"> - The CRTC publishes an annual monitoring report on the Broadcasting Act containing a section on OL - complaint mechanism 	<ul style="list-style-type: none"> - CRTC Annual report on results is used as the evaluation mechanism - The CRTC publishes an annual monitoring report on the <i>Broadcasting Act</i> containing a section on OL referring to OLMC and recent CRTC activities including the implementation of a discussion group and the publication of a three-year action plan 2008-2011 - The CRTC needs the assistance and expertise of the Commissioner of OL to develop an evaluation framework and monitoring mechanisms
10	<p>Include a provision on implementation of section 41 in the CRTC manager's performance appraisal process</p>		<ul style="list-style-type: none"> - Provision on employment equity and the use of OL encourages linguistic duality : <i>Create an environment that embraces diversity and is conducive to the use of both official languages in</i>

Graham Fraser

Office of the Commissioner of Official Languages
344, Slater street, 3rd floor
Ottawa, Ontario, K1A 0T8

Mr Fraser,

On behalf of the Canadian Radio-television and Telecommunications Commission (CRTC), I am forwarding our follow-up report to the audit related to the implementation of Section 41 of Part VII of the *Official Languages Act*.

As indicated in the attached report, the CRTC has responded to the recommendations formulated in the 2007 audit report by implementing positive and concrete measures to fulfill its obligations with respect to official language minority communities (OLMC).

In particular, the CRTC is proud of the creation of a working group OLMC-CRTC which mandate is to provide a forum where the CRTC and the communities identify means to maximise communities' participation to public processes that have an impact on their vitality and development allowing the Commission to take communities' situations into account in its decisions making. Following a meeting with this group, the CRTC updated its action plan (2008-2011) reflecting the OLMC's perspectives.

Furthermore, the CRTC made special efforts aiming at improving the Commission's members and senior management awareness to the obligations stemming from section 41 of OLA. Consequently, all new Commissioners, of which eight were appointed since the audit, and six in the last year, have been informed of their responsibilities regarding the OLMC.

The CRTC wishes, however, to optimize its results by complying fully with its obligations. For this purpose and due to its lack of resources and expertise in the area, the CRTC would require the support of the Commissioner of Official Languages in order to develop and implement an evaluation framework as recommended in your audit report.

I would like to draw to your attention that the implementation of these measures has been made possible with the additional *ad hoc* funding that the CRTC received from the Treasury Board Secretariat. However, as of April 2009, the CRTC will no longer have access to such additional funding; therefore, its budget and resources will be limited. This poses a great challenge on the Commission's ability to pursue the efforts initiated in this file.

Enclosed, the follow-up report and appendix including new dates of proceedings

		<p><i>the workplace</i></p> <p>-For 2009-2010, the provision in relation with section 41 foresees the creation of a lasting change in the organisational culture: <i>managers know and understand their responsibilities with regard to section 41 of OLA and OLMC.</i></p>
--	--	---

Appendix
Discussion group OLMC_CRTC
CRTC Public hearings Calendar

Activities and Processes	Date
Television distribution rules and discretionary services policy	April 2008
Licence renewals for private conventional television stations: TVA, Télé- Québec, CanWest and CTVgm	April 2009
Review of Broadcasting Services offered in English and French in French- and English-Language Minority Communities in Canada <ul style="list-style-type: none"> - Public Hearing - Report to GOC 	January 2009 31 March 2009
New Media proceeding: <ul style="list-style-type: none"> - Public Hearing 	February 2009
Licence renewals for discretionary services	Winter 2010
Review of community TV, and community and campus radio policies	Fall 2009
Radio (emerging artists): <ul style="list-style-type: none"> - Consultations - Call for comments on a proposed definition for emerging Canadian artists on commercial radio 	April 2008
CBC licence renewals (radio and television)	Fall 2009

24 September 2007

Mr. Graham Fraser
Commissioner of Official Languages
344 Slater Street
Ottawa, ON K1A 0T8

Dear Sir:

I am pleased to send to you the achievements report stemming from the 2006–2007 CRTC action plan pursuant to the implementation of section 41 of the *Official Languages Act* (OLA).

The achievements report reflects the CRTC's willingness to continue, within the limits of its mandate, to ensure a better balance of Canadian broadcasting services within minority communities. The concrete actions taken by the CRTC have contributed to enhance the vitality of English and French linguistic minority communities in Canada and support their development. These actions also promoted the full recognition and use of English and French in Canadian society.

As an administrative tribunal, the CRTC does not manage programs or services, nor does it fund activities. However, many of its activities, such as the issuance, renewal and amendment of licences, the development of policy guidelines and the regulation and monitoring of all aspects of the Canadian broadcasting system, all of which are pursuant to the *Broadcasting Act* and the *Telecommunications Act*, contribute to attaining the objectives set out in section 41 of the OLA. As you will note, for the year 2006–2007, the Commission's day-to-day operations have resulted in attaining the following objectives: the promotion of access to broadcasting services in minority markets, the encouragement of the efforts of broadcasting licensees to increase production and broadcasting of regionally produced programming and, lastly, the promotion of the full recognition and use of English and French in Canadian society.

In response to your recommendations contained in your audit report on the implementation of section 41 of part VII of the OLA to the CRTC, issued in February 2007, we are currently preparing a new 2007–2010 action plan for the implementation of section 41 of the OLA after consultation with the OLMCs. I will send you the revised action plan as soon as it is finalized.

We hope that our achievements will meet your expectations.

Yours sincerely,

Robert A. Morin
Secretary General

Encl. Achievements Report stemming from the 2006–2007 CRTC
action plan

Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes

MINISTRE ET HAUTS FONCTIONNAIRES RESPONSABLES

Ministre du Patrimoine canadien et des Langues officielles : James Moore

Président : Konrad von Finckenstein

Championne des langues officielles : Renée Fairweaether

Mandat

Établi par le Parlement en 1968, le Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC) est un organisme public autonome constitué en vertu de la Loi sur le Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes. Le CRTC rend compte au Parlement par l'entremise de la ministre du Patrimoine canadien. Le Conseil possède le pouvoir de réglementer et de surveiller tous les aspects du système canadien de radiodiffusion de même que les entreprises et les fournisseurs de services de télécommunications qui sont du ressort fédéral. Les pouvoirs du CRTC en matière de réglementation de la radiodiffusion découlent de la Loi sur la radiodiffusion. Ses pouvoirs de réglementation des télécommunications découlent de la Loi sur les télécommunications et de la Loi sur Bell Canada.

PRINCIPAUX RÉSULTATS PAR CATÉGORIE D'INTERVENTION

Sensibilisation

Des activités interactives et des séances de sensibilisation tenues au cours de l'exercice 2007-2008 ont permis aux employés, aux cadres et aux conseillers du CRTC de mieux comprendre leurs obligations vis-à-vis de l'article 41 de la *Loi sur les langues officielles* (LLO) et de mieux cerner la réalité et les besoins des communautés de langue officielle en situation minoritaire (CLOSM).

Consultations

Les CLOSM ont eu la possibilité de faire valoir leurs besoins et leurs priorités auprès du CRTC, notamment par l'entremise du groupe de discussion CRTC-CLOSM créé à cet effet. Le groupe a eu l'occasion de se réunir deux fois en 2007-2008. ~~Deux autres~~ Une autre rencontre ~~ests~~ sont prévues en 2008-2009.

Communications

Une page Web dédiée aux CLOSM a été développée pour refléter, entre autres, les rencontres du groupe de discussion et les activités et processus du CRTC pertinents aux CLOSM.

Coordination et liaison

Au cours de l'exercice 2007-2008, le CRTC a participé activement et de façon assidue aux rencontres des coordonnateurs nationaux responsables de la mise en œuvre de l'article 41 de la LLO. Ces activités ont permis d'améliorer la coordination, l'échange d'information et les connaissances relatives aux CLOSM.

Financement et prestation de programmes

En tant que tribunal administratif, le CRTC ne gère pas de programmes ou de services et ne finance pas d'activités. Cependant, plusieurs des activités du CRTC accomplies dans le cadre de la *Loi sur la radiodiffusion* et de la *Loi sur les télécommunications* (l'octroi, le renouvellement ou les modifications de licences, l'élaboration de politiques et la réglementation et la surveillance de tous les aspects du système canadien de radiodiffusion) servent à atteindre les objectifs énoncés à

l'article 41 de la LLO. Ainsi, en 2007-2008, le CRTC octroyé des licences de radios communautaires de langue française et créé ~~un~~ le Fonds canadien des radios communautaires du Canada. De plus, le Conseil a exigé la distribution obligatoire au service de base numérique des entreprises de distribution des services spécialisés d'information canadiens suivants : accordé la permission à une station francophone (RDI dans les marchés de langue anglaise et Newsworld dans les marchés de langue française de manière à s'assurer que les CLOSM aient accès à un service spécialisé d'information dans leur langue.) d'opérer hors Québec et à station anglophone (News World) d'opérer au Québec.

Grâce à un financement obtenu du Secrétariat du Conseil du Trésor, le CRTC a retenu les services d'une analyste sur les langues officielles, de février 2008 à mars 2009 et a pu organiser les rencontres du groupe de discussion CRTC-CLOSM.

Reddition de comptes

Conformément aux exigences liées à sa désignation en vertu de l'article 41 de la LLO, le CRTC a dressé un bilan détaillé de ses activités réalisées en 2007-2008.

Conseil de radiodiffusion et télécommunications du Canada
Ébauche, Février 2008

**Politique relative à la mise en œuvre de l'article 41
de la *Loi sur les langues officielles* au CRTC**

Date d'entrée en vigueur

La présente politique entre en vigueur le (inclure date)

Introduction

La politique et les lignes directrices du CRTC sur la mise en œuvre de l'article 41 de la *Loi sur les langues officielles* (LLO) offre au Président, aux vice-présidents, aux conseillers, aux gestionnaires et au personnel du Conseil un outil stratégique qui permet d'encadrer les activités appuyant, dans les limites du mandat du CRTC, la mise en œuvre des objectifs de l'article 41 de la LLO. Les objectifs de la politique sont compatibles avec les objectifs de la *Loi sur la radiodiffusion* relatifs à la dualité linguistique.

L'énoncé de politique vise la responsabilisation du CRTC et de ses employés et reflète leur engagement quant à la prise de mesures positives en vue de mettre en œuvre les objectifs de l'article 41 de la LLO.

Énoncé

En vertu de l'article 41 de la LLO, le gouvernement fédéral « s'engage à favoriser l'épanouissement des minorités francophones et anglophones du Canada et à appuyer leur développement, ainsi qu'à promouvoir la pleine reconnaissance et l'usage du français et de l'anglais dans la société canadienne ». En tant qu'organisme désigné, le CRTC s'engage à contribuer activement à favoriser le développement et l'épanouissement des communautés de langues officielles en situation minoritaire (CLOSM) et à encourager la pleine reconnaissance et l'usage des deux langues officielles dans la société canadienne, et ce dans les limites de son mandat établi en vertu de ses lois habilitantes.

Portée

Le CRTC s'engage à l'égard de l'article 41 de la LLO, et ce dans les limites de son mandat établi en vertu de ses lois habilitantes. Les objectifs de la LLO doivent être soupesés avec les objectifs de la *Loi sur la radiodiffusion* laquelle, selon l'article 82 de la LLO, a la primauté.

Objectifs de la politique

En appui aux objectifs de l'article 41 de la LLO, c'est-à-dire favoriser l'épanouissement des minorités francophones et anglophones du Canada, appuyer leur développement, et promouvoir la pleine reconnaissance et l'usage du français et de l'anglais dans la société canadienne, les objectifs de la présente politique sont les suivants :

- Connaître et comprendre les réalités des CLOSM;

Conseil de radiodiffusion et télécommunications du Canada

Ébauche, Février 2008

- Sensibiliser les directions générales et le personnel du CRTC aux besoins et réalités des CLOSM;
- Faciliter la participation des CLOSM aux processus ayant une incidence sur leur épanouissement et leur développement, et prendre en compte leurs besoins et priorités en les informant des rouages des processus publics du CRTC;
- Collaborer avec les institutions fédérales et partager l'information en vue de favoriser le développement et l'épanouissement des CLOSM.
- Veiller à ce que les CLOSM aient un accès à des services de radiodiffusion et de télécommunications dans la langue de leur choix en encourageant et incitant les radiodiffuseurs à appuyer une programmation diversifiée, locale et régionale.

L'atteinte de ces objectifs tient compte des enjeux liés aux deux secteurs réglementés du CRTC, soient la radiodiffusion et les télécommunications.

Initiatives et Résultats attendus

Le plan d'action 2007-2010 détaille les activités et résultats attendus qui sont les suivants :

Sensibilisation

- Les employés et les cadres connaissent et comprennent leurs responsabilités à l'égard de l'article 41 de la LLO et des CLOSM;
- Le CRTC tient compte de ses obligations concernant la mise en œuvre de l'article 41 de la LLO dans la réalisation de ses activités.

Consultations

- Les CLOSM ont des forums pour exprimer leurs priorités;
- Les CLOSM ont l'occasion de participer aux processus d'élaboration de politique et aux processus de consultation menant aux prises de décisions.

Communications

- Les CLOSM reçoivent de l'information actualisée et pertinente sur les activités du CRTC, en particulier, celles ayant une incidence sur leur épanouissement et développement.

Coordination et liaison

- Les partenaires, la coordonnatrice nationale et les coordonnateurs sectoriels, les institutions fédérales et acteurs concernés, collaborent pour favoriser le développement et l'épanouissement des CLOSM et partager les pratiques exemplaires.

Financement et prestations de programmes

- En tant que tribunal administratif, le CRTC ne gère pas de programmes ou de services, et ne fournit pas de financement.

Activités du CRTC ayant une incidence sur les CLOSM

Conseil de radiodiffusion et télécommunications du Canada

Ébauche, Février 2008

- L'attribution, le renouvellement ou la modification des licences de radiodiffusion, l'élaboration de politiques, la réglementation et la surveillance du système de radiodiffusion canadien, ainsi que la réalisation des objectifs de la politique canadienne de télécommunication et le maintien de la conformité des services et tarifs des entreprises canadiennes permettent au CRTC de tenir compte, dans les limites de son mandat, des objectifs de l'article 41 de la LLO

Reddition de comptes

- Le bilan des réalisations, le plan triennal et le rapport sur les plans et priorités du CRTC tiennent pleinement compte de l'article 41 de la LLO et de la situation des CLOSM.

Autorité responsable

La présente politique est approuvée par les membres à temps plein du Conseil du CRTC.

Application

La présente politique s'applique à l'ensemble du CRTC, plus particulièrement à ses directions générales responsables de la réglementation et des politiques et des recherches en matière de radiodiffusion et télécommunications.

Mécanismes de mise en œuvre

- Ressources financières et humaines adéquates. Un budget annuel sera octroyé.
- Mise en place au sein du CRTC d'un réseau de coordonnateurs sectoriels représentant chacun des secteurs du CRTC;
- Mise en place d'un groupe de discussion composé de représentants des CLOSM et du personnel du CRTC. Le groupe de discussion fournit un forum où le CRTC et les CLOSM identifient des moyens qui maximisent la participation de ces dernières aux processus publics du CRTC.

Rôles et responsabilités

La mise en œuvre des objectifs de l'article 41 de la LLO est une responsabilité partagée au sein du CRTC. Dans ce contexte, un éventail d'intervenants ont un rôle direct de catalyseurs à jouer dans le soutien et la mise en œuvre de la politique et ses lignes directrices, dont notamment :

Les membres du Comité sur les langues officielles incluant :

- La championne des langues officielles, Directrice générale, Communications stratégiques;
 - La coordonnatrice nationale, Directrice des Politiques et demandes relatives à la télévision de langue française.
- Le Président du CRTC s'assure que les ressources appropriées sont allouées;
 - Les membres du comité sur les langues officielles au CRTC sont responsables de sensibiliser les employés et gestionnaires aux obligations découlant de la LLO dont celles relatives à l'article 41 de la LLO;

Conseil de radiodiffusion et télécommunications du Canada

Ébauche, Février 2008

- La direction des Communications peut être appelée à fournir les services de soutien aux initiatives de communication, dont l'élaboration des documents d'information à l'intention du personnel et des CLOSM;
- Mise en œuvre et évaluation- la championne et la coordonnatrice nationale établiront, de concert avec les employés concernés, des échéanciers précis pour
 - la réalisation de activités, et
 - le suivi continu des résultats escomptés.

Reddition de comptes

Le CRTC met à jour un plan d'action triennal sur la mise en œuvre de l'article 41 de la LLO et rend compte des résultats et des réalisations dans le bilan des réalisations annuel soumis à la ministre du Patrimoine canadien qui en fait rapport au Parlement.

Conseil de radiodiffusion et télécommunications du Canada

Ébauche, Février 2008

Lignes directrices de la politique

Considérations opérationnelles

1. *Coûts* : mettre en oeuvre les activités pertinentes aux objectifs et résultats escomptés;
2. *Temps* : respecter, dans la mesure du possible, les délais et les échéanciers de la mise en place des activités, des évaluations des résultats et des redditions de compte;
3. *Approbation* : faire approuver les activités formelles par la championne et la coordonnatrice nationale;
4. *Planification* : intégrer les objectifs et les résultats dans les plans et rapports organisationnels annuels (RSR et RPP);
5. *Mesure du rendement* : assurer la disponibilité des données de base requises pour mesurer le progrès résultant des initiatives mises en place.

Considérations générales

1. *Secteurs* : s'assurer que les directions générales du CRTC sont impliquées dans la conception et la planification des activités et qu'elles sont représentées dans les comités et les groupes formés;
2. *Ressources* : s'assurer que les ressources humaines et financières mobilisées correspondent à la nature et à la portée des résultats attendus;
3. *Résultats* : axer les efforts sur l'atteinte des objectifs;
4. *Pertinence* : s'assurer que les activités et initiatives sont conformes avec la politique, son énoncé, ses objectifs et lignes directrices;
5. *Faisabilité* : s'assurer de la faisabilité des objectifs et des indicateurs établis.

Considérations spécifiques

1. *Groupes visés* : s'assurer que les activités visent équitablement les communautés francophones et anglophones en milieu minoritaire;
2. *Communication* : assurer une communication adéquate et fournir un message clair et pertinent aux intervenants (les CLOSM, les partenaires fédéraux et les cadres et employés du CRTC) concernant les objectifs et les résultats à atteindre; assurer une communication régulière avec la haute gestion sur les obligations du CRTC vis-à-vis de l'article 41 de la LLO;
3. *Participation* : s'assurer que les CLOSM sont informées des résultats obtenus et des processus publics ayant une incidence sur leur développement;
4. *Rétroaction* : permettre aux groupes ciblés d'exprimer leurs commentaires;
5. *Outils de travail* : développer les outils nécessaires en vue d'appuyer la politique, son énoncé et ses objectifs;
6. *Collaboration* : travailler de concert avec les CLOSM et leurs représentants, et avec les institutions fédérales.

Conseil de radiodiffusion et télécommunications du Canada
Ébauche, Février 2008

Principes

Engagement

Toutes les directions générales concernées participent à l'engagement pris par le CRTC envers l'article 41 de la LLO;

Équité/accessibilité

Les activités visent équitablement les communautés francophones et anglophones en milieu minoritaire;

Équilibre

Les enjeux liés aux deux secteurs réglementés par le CRTC, la radiodiffusion et les télécommunications, sont pris en compte lors de la conception et la planification des activités;

Clarté

Les employés du CRTC comprennent leur engagement vis-à-vis de l'article 41 de la LLO et les CLOSM sont bien informés des processus du CRTC;

Confiance

Les relations établies avec les CLSOM sont fondées sur la confiance et le respect mutuel;

Coopération

Le CRTC collabore avec les institutions fédérales en vue de maximiser les retombées des initiatives et d'assurer l'atteinte des objectifs relatifs à la LLO.

PLAN D'ACTION 2007-2010 AXÉ SUR LES RÉSULTATS

MISE EN OEUVRE DE L'ARTICLE 41
DE LA *LOI SUR LES LANGUES OFFICIELLES*

Février 2008

Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications du Canada

Renseignements généraux et période couverte

Institution fédérale : Adresse : Site Web :	Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications du Canada (CRTC) Les Terrasses de la Chaudière Édifice Central 1, promenade du Portage Gatineau (Québec) J8X 4B1 www.crtc.gc.ca
Ministre responsable :	L'honorable Beverly J. Oda
Haut(s) fonctionnaire(s) responsable(s) de la mise en oeuvre de la Partie VII de la LLO (ex.: sous-ministre adjoint, champion des langues officielles) :	Mme Diane Rhéaume, Championne des langues officielles

Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications du Canada

<p>Mandat de l'institution fédérale (4 à 5 lignes) :</p>	<p>Établi par le Parlement en 1968, le Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC) est un organisme public autonome constitué en vertu de la <u>Loi sur le Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes</u> (L.R.C. 1985, chap. C-22, modifiée). Le CRTC rend compte au Parlement par l'entremise de la ministre du Patrimoine canadien.</p> <p>Le CRTC possède le pouvoir de réglementer et de surveiller tous les aspects du système canadien de radiodiffusion de même que les entreprises et les fournisseurs de services de télécommunications qui sont du ressort fédéral. Les pouvoirs du CRTC en matière de réglementation de la radiodiffusion découlent de la <u>Loi sur la radiodiffusion</u> (L.C. 1991, chap. 11, modifiée). Ses pouvoirs de réglementation des télécommunications lui viennent de la <u>Loi sur les télécommunications</u> (L.C. 1993, chap. 38, modifiée) et la <u>Loi sur Bell Canada</u> (L.C. 1987, ch. 19, modifiée).</p>
<p>Coordonnateur national responsable de la mise en oeuvre de l'article 41 :</p> <p>Titre exact :</p> <p>Adresse postale :</p> <p>Courriel :</p>	<p>Annie Laflamme</p> <p>Directrice par intérim, Politiques et demandes relatives à la télévision de langue française</p> <p>CRTC</p> <p>Ottawa (Ontario)</p> <p>K1A 0N2</p> <p>annie.laflamme@crtc.gc.ca</p>

Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications du Canada

<p>Coordonnateurs sectoriels : Titres exacts : Adresses postales : Courriels :</p>	<p>Robert Ramsay Directeur principal, Politiques et demandes relatives à la radio CRTC Ottawa (Ontario) K1A 0N2 robert.ramsay@crtc.gc.ca</p> <p>Peter Foster Gestionnaire des services de télévision conventionnelle de langue anglaise CRTC Ottawa (Ontario) K1A 0N2 peter.foster@crtc.gc.ca</p> <p>Paul Godin Directeur général p.i., Concurrence, coûts des services et tarifs CRTC Ottawa (Ontario) K1A 0N2 paul.godin@crtc.gc.ca</p>
<p>Période couverte par le plan d'action :</p>	<p>2006-2009</p>

Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications du Canada

Sommaire de la contribution prévue de l'institution à l'atteinte des résultats visés

Pour les années 2006-2009, le CRTC envisage de réaliser, dans les limites de son mandat, plusieurs objectifs qui s'inscrivent dans les catégories suivantes : la sensibilisation, la consultation, les communications, la coordination, la liaison et la reddition de comptes. En tant que tribunal administratif, le CRTC ne gère pas de programmes ou de services, ni ne finance des activités, cependant plusieurs de ses activités s'inscrivent dans la mise en œuvre de l'article 41 de la *Loi sur les langues officielles (LLO)*.

En ce qui a trait à la sensibilisation, plusieurs activités sont prévues. À titre d'exemple, des séances d'informations sont prévues auprès d'employés et de la haute gestion quant aux manières d'intégrer l'article 41 de la LLO dans les activités courantes du CRTC et pour leur faire part des besoins et priorités des communautés de langues officielles en milieu minoritaire (CLOSM).

Des consultations sont prévues avec les CLOSM dans le but de leur permettre de faire valoir leurs besoins et leurs priorités auprès du CRTC, notamment par l'entremise du coordonnateur national.

En ce qui concerne les communications, l'objectif est de fournir aux CLOSM de l'information actualisée et pertinente au sujet des activités du CRTC. De plus, au cours de l'année, le coordonnateur national décidera de la pertinence d'élaborer une page Web qui traitera des activités du CRTC qui sont liées aux deux objectifs énoncés à l'article 41 LLO : favoriser l'épanouissement des minorités francophones et anglophones du Canada, appuyer leur développement et promouvoir la pleine reconnaissance et l'usage du français et de l'anglais dans la société canadienne.

De plus, lors des trois prochaines années, le Conseil procèdera à un examen de diverses politiques de radiodiffusion, tel que mentionné au plan de travail triennal 2006-2009 du CRTC publié le 28 avril 2007. Dans le cadre de ces examens, un processus public d'observations écrites et d'audiences permettra aux communautés de langues officielles tout comme au public en général de faire valoir leurs préoccupations auprès du Conseil.

Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications du Canada

Plus précisément, plusieurs des activités du CRTC, telles l'octroi, le renouvellement ou les modifications de licences, l'élaboration de nouvelles politiques ou l'examen de politiques existantes, et la réglementation et la surveillance de tous les aspects du système canadien de radiodiffusion, lesquelles sont accomplies dans le cadre de la *Loi sur la radiodiffusion* et ainsi que certaines des activités en vertu de la *Loi sur les télécommunications*, serviront à atteindre les objectifs énoncés à l'article 41 de la LLO.

Notamment, les activités courantes du Conseil, permettent, s'il y a lieu, d'atteindre les objectifs suivants : la promotion de l'accès à des services de radiodiffusion en milieu minoritaire, le fait d'encourager les efforts des titulaires de radiodiffusion pour que la production et la diffusion d'émissions produites en région soient accrues et, finalement, la promotion de la pleine reconnaissance et l'usage du français et de l'anglais dans la société canadienne. Conformément aux exigences liées à la reddition de compte, un bilan détaillé annuel des activités réalisées par le CRTC sera déposé à Patrimoine canadien.

Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications du Canada

Plan d'action 2007-2010

Ébauche- Février 2008

A. SENSIBILISATION

Résultats visés :

Les employés et les cadres connaissent et comprennent leurs responsabilités à l'égard de l'article 41 de la *Loi sur les langues officielles* et des CLOSM; le CRTC tient compte de ses obligations concernant la mise en œuvre de l'article 41 de la LLO dans la réalisation de ses activités.

Activités	Extrants	Indicateurs de résultats visés		Indicateur	Résultat interméd.	Source/méthode	Échéance	Responsabilité
Planifier des sessions de sensibilisation et de formation aux employés et haute direction sur la partie VII de 41 LLO et réalités des CLOSM (activité de lancement, présentations, invitation d'artistes et de conférenciers, célébrer la Francophonie)	Calendrier des sessions planifiées; sessions aux employés (multisectoriels) et cadres; liste des noms	Nombre et % d'employés comprenant leurs responsabilités à l'égard de l'article 41 de la LLO; degré de connaissance face à cet engagement; Niveau de l'engagement; degré de visibilité du champion; % des activités et décisions du CRTC tenant compte de l'article 41 de la LLO et des perspectives des CLOSM						Champion (ne) des langues officielles au CRTC Directrice des Politiques et demandes relatives à la télévision de langue française
Transmettre les messages par le champion	Messages clés					ur		
Créer des outils de communication/Diffuser largement l'information sur S-3 et sur les avantages et meilleures pratiques de la mise en œuvre de 41 LLO (coordonnateurs	Courriels; affichage sur intranet; bulletins d'information; fiches de renseignement bulletins 41-42;	Nombre et profil des récipiendaires; ratio entre le nombre de courriels envoyés/ouverts; fréquence de	Mise en place de mécanismes de communication Employés, cadres et bureaux régionaux ont	Efficacité des messages; impact sur le suivi, les activités et les décisions; Niveau de l'engagement/efforts				

Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications du Canada

nationaux, sectoriels, régionaux, responsables des langues officielles; directions générales et bureaux régionaux)	aide-mémoire	parution du bulletin; qualité et pertinence du contenu	pris connaissance du contenu des messages diffusés; ils sont bien informés et comprennent l'importance de l'engagement fédéral envers 41 LLO	des employés et cadres du CRTC à respecter leurs obligations à l'égard de 41 LLO et des CLOSM				
--	--------------	--	--	---	--	--	--	--

Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications du Canada

Objectifs : sensibilisation et communication.

Sensibiliser les employés et haute direction du CRTC aux réalités des CLOSM et à l'article 41 LLO et communiquer l'importance de sa mise en œuvre

Activité	Extrant	Indicateur	Résultat	Indicateur	Résultat interméd.	Source/méthode	Échéance	Responsabilité
Informer les CLOSM sur les activités et processus du CRTC	Avis publics; page web		Les CLOSM sont mieux informés du mandat, activités et processus du CRTC et des programmes et services qui ont une incidence sur les CLOSM	Degré d'accès des CLOSM à une information pertinente; % des CLOSM ayant été informés; volume des CLOSM rejointes par les annonces; visibilité des programmes et services du CRTC	Meilleure participation des CLOSM aux activités et processus du CRTC	Entrevues avec les représentants et membres des CLOSM		Champion (ne) des langues officielles au CRTC Directrice des Politiques et demandes relatives à la télévision de langue française
Gérer le contenu du site Web	Pages Web du site http://zone/ol/frn/RTC ; trousse d'information électronique	Nombre de visites sur le site; volume de pages pertinentes sur le site; niveau de trafic sur le site; qualité du contenu du matériel diffusé	Mise en place d'un outil de communication approprié	Qualité et pertinence de l'outil et de son contenu	Meilleur accès des CLOSM à une information actuelle	Revue de la documentation		
Inscrire 41 LLO à l'ordre du jour des rencontres d'équipe et de haute gestion	Inscription de 41 LLO dans l'ordre du jour des rencontres	Nombre de rencontres incluant 41 LLO; importance accordée à 41 LLO	Intégration des objectifs dans les décisions du CRTC	Degré d'intégration; nombre de décisions intégrant les objectifs de 41 LLO	Mise en œuvre de 41 LLO et perspectives des CLOSM prises en compte	Revue des ordres du jour; entrevues avec le personnel		Personnel

Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications du Canada

Objectifs : sensibilisation et communication.								
Sensibiliser les employés et haute direction du CRTC aux réalités des CLOSM et à l'article 41 LLO et communiquer l'importance de sa mise en œuvre en radiodiffusion et en télécommunications								
Activité	Extrant	Indicateur	Résultat	Indicateur	Résultat Interméd.	Source/méthode	Échéance	Responsabilité
Organiser des activités en vue de promouvoir la pleine reconnaissance et l'usage du français et de l'anglais dans la société canadienne	Activités de reconnaissance: Vendredis français/ English Fridays	Nombre d'activités; nombre et listes des participants	Participation d'employés et cadres aux activités organisées	Taux de participation aux activités; niveau de succès des activités organisées	Meilleure reconnaissance et meilleur usage des deux langues	Examen des calendriers; entrevues avec les organisateurs et participants		Champion (ne) des langues officielles au CRTC Directrice des Politiques et demandes relatives à la télévision de langue française
Inviter des représentants des CLOSM à donner des présentations sur l'importance de favoriser leur épanouissement et appuyer leur développement	Présentations (5 sur trois ans)	Nombre de présentations et degré de réalisation par rapport au nombre planifié; nombre et qualités des présentations; profil des représentants	Participation d'employés et cadres aux présentations; échanges, et interaction avec les représentants des CLOSM;	% de participation; degré d'intérêt, d'échanges et d'interaction; qualité des présentations; degré de prise de connaissance; impact sur les attitudes, les activités et les décisions du CRTC	Une meilleure compréhension vis-à-vis des CLOSM, de leurs besoins et réalités	Enquête (sondages, entrevues) auprès des employés et cadres du CRTC et membres du CLOSM Revue des présentations		
Identifier des personnes ressources pour répondre aux demandes de renseignements des CLOSM	Personnes ressources identifiées	Nombre et profil des personnes ressources;	Meilleur service offert aux CLOSM; liens créés entre personnel du CRTC et représentants des CLOSM	Degré de satisfaction des membres et représentants des CLOSM; nombre de contacts formels et informels	Meilleur accès des CLOSM aux services du CRTC; meilleure collaboration, échanges et interactions mutuels; meilleure connaissance des mandats respectifs	Enquêtes sondages, entrevues) auprès du personnel du CRTC et auprès des Représentants et membres des CLOSM		Employés des politiques

Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications du Canada

Objectifs : sensibilisation et communication.								
Sensibiliser les employés et haute direction du CRTC aux réalités des CLOSM et à l'article 41 LLO et communiquer l'importance de sa mise en œuvre								
Activité	Extrant	Indicateur	Résultat	Indicateur	Résultat Interméd.	Source/méthode	Échéance	Responsabilité
Élaborer une stratégie de communication (interne et externe)	Plan de communication approuvé	Degré d'avancement de l'élaboration et de la réalisation de la stratégie	Meilleur accès des intervenants externes et internes à un message cohérent et clair et à de l'information pertinente	% et profil des intervenants ayant pris connaissance de la stratégie	Engagement accru à l'égard de 41 LLO et mise en œuvre	Sondages et entrevues avec les intervenants (ministères, CLOSM, personnel du CRTC)		Direction des Communications
Créer un comité sur les langues officielles	Comité formé de représentants de chacun des secteurs du CRTC	Nombre, profil des participants; nombre et fréquence des réunions;	Sensibilisation accrue à 41 LLO et aux besoins des CLOSM; mise en place de politiques internes sur LLO et élaboration de lignes directrices et de pratiques exemplaires	Niveau de sensibilisation; % d'employés et cadres qui tiennent compte de LLO et aux obligations des parties IV, V, VII	Mise en œuvre de 41 LLO	Entrevues avec le personnel du CRTC; revue des politiques internes et des comptes rendus des réunions et activités du comité		

Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications du Canada

Objectif : Consultations

Consulter les CLOSM pour leur permettre d'exprimer leurs besoins et priorités et de participer aux prises de décision du CRTC

Activité	Extrant	Indicateur	Résultat	Indicateur	Résultat interméd.	Source/Méthode	Échéance	Responsabilité
Créer un groupe de discussion avec les CLOSM	Groupe de discussion; mandat précis	Liste des noms, profil; nombre des membres/representants des CLOSM et du personnel du CRTC;	Participation des représentants des CLOSM; dialogue suivi, communication ouverte et échanges avec les CLOSM sur leurs besoins et priorités; meilleure collaboration entre les CLOSM	taux de participation; et % des CLOSM consultés; degré de connaissance des besoins et priorités des CLOSM; niveau de collaboration entre CLOSM et nombre et qualité de mémoires conjoints	Changement d'attitude; une meilleure compréhension vis-à-vis des CLOSM; intégration de leurs besoins, priorités et perspectives dans les processus et prises de décision du CRTC (télédiffusion et télécomm.); meilleure participation des CLOSM aux processus du CRTC et audiences publiques	Examen des procès-verbaux, comptes rendus; enquêtes auprès du personnel du CRTC et les représentants des CLOSM		<p>Champion (ne) des langues officielles au CRTC</p> <p>Directrice des Politiques et demandes relatives à la télévision de langue française</p> <p>Personnel du CRTC</p>
Tenir des réunions annuelles	Réunions annuelles; consultations; calendrier; procès-verbaux; comptes rendus et rapports;	fréquence des réunions; nombre de consultations prévues/réalisées; nombre et qualité du matériel produit						
Planifier des consultations								
Cueillir des renseignements auprès des CLOSM en vue de mieux cerner leurs besoins et réalités	Questionnaire; entrevues; sondages; Rapport de résultats	Nombre d'informants; éventail des questions; volume et contenu des constats	Échanges entre CLOSM et personnel du CRTC; familiarisation avec les préoccupations et besoins des CLOSM	Degré de compréhension des besoins et réalités des CLOSM; % des CLOSM consultés	Meilleure connaissance des besoins et réalités des CLOSM; capacité accrue du personnel du CRTC à intégrer les besoins et réalités des CLOSM dans les activités et décisions du CRTC (radiodiffusion et télécomms.)	Enquêtes (sondages, entrevues) auprès du personnel du CRTC et auprès des Représentants et membres des CLOSM;		
Favoriser les occasions de contact et de rencontres	Rencontres et contacts	Fréquence et nombre de rencontres et contacts formels et informels				Revue du contenu du matériel produit		

Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications du Canada

Analyser les données; Identifier les barrières	Rapports d'analyse; liste des barrières identifiées; Recommandations	Nombre et qualité des rapports	Capacité accrue du personnel du CRTC à intégrer les résultats d'analyse dans les activités, processus, décisions du CRTC	Efficacité à intégrer; nombre de décisions prises tenant compte des recommandations	Mise en œuvre de 41 LLO	Analyse de rapports et recommandations		Analystes, Politiques et demandes relatives à la télévision de langue française
---	--	--------------------------------	--	---	-------------------------	--	--	---

Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications du Canada

Objectifs : <i>Coordination et liaison</i>								
Collaborer et coordonner l'information résultant des rencontres et consultations en vue de mieux l'intégrer et mettre en œuvre 41 LLO								
Activité	Extrant	Indicateur	Résultat	Indicateur	Résultat interméd.	Source/Méthode	Échéance	Responsabilité
Créer un réseau de coordonnateurs au CRTC (nationaux, régionaux, multisectoriels)	Réseau de coordonnateurs	Liste de noms, profil; nombre de coordonnateurs	Meilleure coordination de l'information et amélioration des échanges multisectoriels concernant les CLOSM	Fréquence des échanges et du dialogue; impact sur les deux secteurs du CRTC (radiodiffusion et télécommunication)	Intégration accrue de l'information et mise en œuvre de 41 LLO; Engagement accru vis-à-vis des CLOSM; dialogue et échanges mutuels; Maximisation des retombées des initiatives fédérales dans l'ensemble des CLOSM au Canada	Notes et comptes rendus; entrevues avec les coordonnateurs;		Coordonnateurs nationaux et sectoriels
Tenir des rencontres régulières entre coordonnateurs pour échanger et coordonner les résultats des rencontres	Rencontres; documents colligés	Fréquence des rencontres; nombre des participants; nombre des documents colligés						
Créer et maintenir des contacts réguliers avec d'autres partenaires pour promouvoir la dualité linguistique	Rencontres interministérielles, contacts publics et privés	Nombre et profil des participants; % des nouveaux partenaires; fréquence des rencontres et contacts	Création et renforcement de liens; renforcement de la dualité linguistique	Impact des liens sur la dualité linguistique et taux de collaboration; entre les partenaires				
Effectuer des études et recherches conjointes (données de base; tendances; diversité et répartition géographique)	Rapports d'études et de recherche	Nombre et fréquence des publications; qualité du contenu	Partage et intégration des résultats des recherches dans l'élaboration des politiques	Degré d'utilisation des résultats de recherche et niveau d'intégration	Meilleure atteinte des objectifs et mise en œuvre de 41 LLO	Rapports de recherche; examens des politiques		

Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications du Canada

des CLSOM; impact de la technologie)			Collaborati on accrue entre les partenaires	Degré de collaboration;				
Développer des pratiques exemplaires	Guide de pratiques exemplaires				Meilleure atteinte des objectifs et mise en œuvre de 41 LLO			
Planifier et organiser des séances et ateliers de travail (sur les pratiques exemplaires; création d'outils et de guides))	Ateliers et séances de travail; calendriers	Nombre et fréquence des ateliers; degré de tenue des ces ateliers et de leur succès ; taux de participation et profil des participants;	Partage et intégration des pratiques exemplaires développe ment d'outils de travail	Nombre et pertinence d'outils de travail développés;				

Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications du Canada

Objectif : Prestations de programmes et élaboration de politiques								
Respecter les objectifs de 41 LLO lors de l'attribution, renouvellement, modification des licences de radiodiffusion, l'élaboration des politiques, la réglementation et surveillance du système de radiodiffusion, et lors de la réalisation des objectifs de la politique de télécommunications								
Activité	Extrant	indicateur	Résultat	Indicateur	Résultat interméd.	Source/Méthode	Échéance	Responsabilité
Tenir des audiences publiques concernant l'attribution, le renouvellement et la modification des licences	Audiences; licences	Nombre d'audiences et de licences	Licences accordées en fonction de l'intégration de 41 LLO dans les plans d'action des entreprises	% d'augmentation des licences tenant compte des besoins des CLOSM; nombre des licences modifiées en fonction des besoins identifiés des CLOSM	Meilleur accès des CLOSM à des programmes adaptés à leurs besoins	Revue des avis, ordonnances et transcriptions; plans d'action des entreprises		
Encourager et inciter les radiodiffuseurs d'appuyer la production et la diffusion d'émissions régionales			Diffusion accrue de la programmation régionale; meilleur accès des CLOSM à une programmation adaptée	Nombre et % d'émissions régionales; taux de satisfaction des CLOSM par rapport à la programmation	Mise en oeuvre de 41 LLO (dualité linguistique renforcée); Vitalité des communautés renforcée;	Entrevues et sondages auprès des télédiffuseurs et des représentants des CLOSM		
Surveiller la conformité des services et des tarifs des entreprises de télécommunications canadiennes	Services et tarifs conformes à la loi;	Conformité des rapports financiers	Respect de la loi des télécommunications permettant au CRTC d'atteindre les objectifs de 41 LLO ; meilleur accès des CLOSM	% d'augmentation des clients desservis des CLOSM	Capacité accrue des CLOSM à bénéficier de services dans la langue de leur choix (partie IV de LLO)	Rapports financiers		
Informar les entreprises de télécoms de l'importance de respecter l'article 41 dans la prestation de services	Services bilingues et bonnes pratiques	Nombre d'employés bilingues	Renforcement de la dualité linguistique à travers le pays; meilleur accès des CLOSM à des services dans la langue de choix	Niveau d'amélioration de la dualité linguistique; taux de satisfaction des CLOSM par rapport aux prestations de services		Entrevues et sondages avec les employés et ressources humaines des entreprises et avec les CLOSM		

Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications du Canada

Objectif : <i>Prestations de programmes et élaboration de politiques</i>								
Respecter les objectifs de 41 LLO lors de l'attribution, renouvellement, modification des licences de radiodiffusion, l'élaboration des politiques, la réglementation et surveillance du système de radiodiffusion, et lors de la réalisation des objectifs de la politique de télécommunications								
Activité	Extrant	Indicateur	Résultat	Indicateur	Résultat Interméd.	Source/Méthode	Échéance	Responsabilité
Élaborer et mettre en œuvre des lignes directrices internes sur les LO intégrant les obligations du CRTC en vertu de l'article 41 (dans les limites de son mandat)	Lignes directrices approuvées; stratégie de mise en œuvre; structure d'imputabilité	Degré de mise en œuvre des lignes directrices	Alignement du CRTC avec les exigences relatives à son titre d'organisme désigné; mise en place de mécanismes de mise en œuvre et des mesures et programmes; imputabilité accrue	Nombre et efficacité des mesures prises par le CRTC; degré de satisfaction dans les évaluations de Patrimoine Canada; degré de respect des lignes directrices et de la réalisation de la structure d'imputabilité	Mise en œuvre de 41 LLO; Conformité du CRTC aux exigences de 41 LLO	Rapports de vérification		
Publier et diffuser les lignes directrices à travers l'organisation (intranet, courriels)	Publications; nombre de courriels; nombre de visites du site	Nombre de publications; degré de diffusion	Prise de connaissance des lignes directrices; intégration des objectifs des lignes directrices dans les rapports annuels	% et nombre de personnel informés; niveau d'intégration au sein de l'organisme et dans les plans d'action des télédiffuseurs et entreprises de télécommunications		Rapports annuels		
Examiner les politiques à la lumière de 41 LLO	Ébauches; nouvelles éditions; rapports d'évaluation	Qualité et conformité des nouvelles éditions avec 41 LLO; nombre des politiques examinées; nombre de rapports faisant état de 41 LLO; fréquence de l'élaboration du rapport	Conformité avec 41 LLO; mise en place de mesure positives découlant des politiques; imputabilité accrue	Degré de conformité et de mise en œuvre des politiques; nombre et efficacité des mesure positives; degré de réalisation de la structure d'imputabilité		Rapports d'évaluation		
Déterminer quelles politiques et processus publics ont une incidence importante sur	Listes; recommandations	Nombre des politiques/processus Identifiés et modifiés en fonction de 41 LLO	Politiques ayant incidence déterminante sur les CLOSM	Degré d'intégration de 41 LLO dans les				

Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications du Canada

les CLOSM et la dualité linguistique et intégrer 41 LLO								
--	--	--	--	--	--	--	--	--

Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications du Canada

Objectif : Reddition de comptes								
Élaborer des plans d'action et des bilans de réalisation annuels reflétant l'engagement du CRTC envers l'article 41 de LLO								
Activité	Extrant	Indicateur	Résultat	Indicateur	Résultat interméd.	Source/Méthode	Échéance	Responsabilité
Établir un plan d'action (PA) et un cadre de mesure du rendement (CMR)	Plan et cadre approuvés	Degré d'exhaustivité et de faisabilité du PA; degré d'élaboration et de la réalisation du plan d'action; taux de respect des échéanciers	Mise en oeuvre et intégration des objectifs de 41 LLO et des perspectives des CLSOM dans les politiques et processus du CRTC	Degré de mise en oeuvre; nombre de politiques et % des processus intégrant les objectifs de 41 LLO et les perspectives des CLOSM	Le CRTC satisfait aux exigences requises	Revue des PA, des CMR; examen des politiques et évaluation du bilan		
Produire un bilan des réalisations	Bilan	Taux de respect des délais de production	Responsabilité et engagements accrus envers la mise en oeuvre de 41 LLO					
Établir une stratégie d'évaluation (faisant participer les CLOSM)	Stratégie approuvée	Degré de mise en oeuvre de la stratégie et du respect des échéanciers (évaluations sommatives et formatives)	Leçons apprises et ajustements faits selon les recommandations des évaluations	Qualité et fréquence des rapports d'évaluation; faisabilité des recommandations; nombre des ajustements faits aux politiques	Meilleure intégration des perspectives des CLOSM et mise en oeuvre de 41 LLO	Rapports d'évaluations		Évaluateurs
Intégrer les objectifs de 41 LLO aux rapports annuels (RPP et RSR)	Inclusion des objectifs de 41 LLO				Pleine intégration de 41 LLO et ses exigences au sein de l'organisme			

Rapport de Suivi à la vérification du Commissariat aux langues officielles Février 2007

Introduction

- Les objectifs de *la Loi sur la radiodiffusion (la Loi)* relatifs à la dualité linguistique (paragraphe 3 (1) c) k) m) t) sont compatibles avec ceux de la LLO;
- Les objectifs de la LLO doivent être soupesés avec les autres objectifs de la Loi lorsque le Conseil exerce ses fonctions;
- Le Conseil prend en compte les objectifs de l'article 41 et ses obligations à l'égard des CLOSM dans ses processus publics, dans l'élaboration et l'examen des politiques et dans ses plans;
- Le Conseil remplit ses obligations de reddition de compte et soumet un rapport annuel des résultats au ministère de Patrimoine canadien.

	Recommandations du CLO	Actions du CRTC avant la vérification, février 2007	Actions du CRTC depuis la vérification, février 2007
1	Élaborer des politiques et des lignes directrices	- Le CRTC se remet aux diverses politiques de l'Agence de gestion des ressources humaines de la fonction publique du Canada	Élaborées; en voie d'approbation
2	Ressources humaines et financières nécessaires pour remplir ses obligations en matière de LO	- Championne des LO désignée au sein du CRTC - Coordinatrice nationale - Coordinateurs sectoriels (TV, radio, PDR)	- Financement ponctuel du Secrétariat au Conseil du Trésor - 1 ressource humaine embauchée pour une période déterminée (fin mars 2009) - Championne des LO désignée au sein du CRTC - Coordinatrice nationale - Coordinateurs sectoriels (TV, radio, PDR)
3	Séances obligatoires de sensibilisation à la partie VII de la LLO pour gestionnaires et cadres supérieurs	- Le comité de direction du CRTC discute des langues officielles, notamment lors d'une plainte ou de l'approbation de documents officiels	- Multiples présentations au Président, aux conseillers et à la haute direction dans le cadre d'activités de sensibilisation - Rédaction d'articles dans le bulletin 41-42 (hiver 2008 et automne 2008) et distribution au sein du CRTC

			<ul style="list-style-type: none"> - Activités interactives, printemps 2008 (<i>Devinez qui Devinez quoi</i>) - Salon de l'orientation et kiosque sur les langues officielles (octobre 2008)
4	<p>Plan d'action qui tient compte des deux secteurs d'activité du CRTC et des résultats des consultations avec les CLOSM et contient des objectifs clairs, des mesures positives, d'échéanciers, d'indicateurs de rendement</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Le Plan d'action triennal pour la mise en œuvre de l'article 41 ainsi que le rapport des résultats 2004-2005 affichés sur le site web 	<ul style="list-style-type: none"> - Le Plan d'action triennal 2008-2011 soumis en mars 2008 à Patrimoine canadien contient des objectifs clairs et des mesures positives (sensibilisation, consultation, communication, coordination et liaison, reddition de comptes) : serait utilisé à la rencontre des coordonnateurs nationaux, en février 2009, comme modèle. - Le rapport des résultats tient compte de la perspective des CLOSM, incluant les perspectives des communautés anglophones du Québec, suite aux deux réunions du groupe de discussion de septembre 2007 et mars 2008 et fait état d'activités de promotion de l'usage du français et de l'anglais; contient des indicateurs de rendement
5	<p>Trousse d'information pour les requérants pour les aider à présenter des demandes de licence;</p> <p>Désigner des personnes- ressources pour répondre aux demandes de renseignements, en vue de faciliter l'accès aux CLOSM</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Le site intranet du CRTC contient un onglet Langues officielles incluant de l'information portant sur la langue de travail et des liens pour accéder au rapport annuel des résultats sur les LO et au site de l'Agence de gestion des ressources humaines de la Fonction publique du Canada - le CRTC offre des services bilingues et affiche ses documents sur le site dans les deux langues 	<ul style="list-style-type: none"> - Page dédiée aux CLOSM sur le site du CRTC et mise à jour régulière http://www.crtc.gc.ca/frn/BACKGRND/language/index.htm - Cette page contient le plan d'action triennal 2008-2011 et les rapports annuels des résultats 2006-2007 et 2007-2008 ainsi que les processus pertinents aux CLOSM. - Les CLOSM sont préparées aux processus par l'entremise du groupe de discussion - création d'une « porte d'entrée » ou d'un « centre de référence » pour les petits radiodiffuseurs; le personnel de ce groupe est bilingue, contribuant ainsi à promouvoir la pleine reconnaissance et

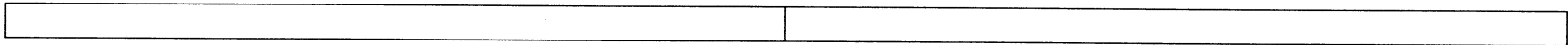
			l'usage du français et de l'anglais, tel que prévu dans l'article 41 de la LLO
6	Mécanisme pour informer les demandeurs de licence et radiodiffuseurs et les compagnies titulaires de licence des obligations du Conseil en vertu de l'article 41	- Processus et politiques pertinents, avec incidence sur les CLOSM, incluent, si nécessaire, des mesures envers celles-ci	- Page Web dédiée aux langues officielles sur le site du CRTC - Processus et politiques pertinents, avec incidence sur les CLOSM, incluent, si nécessaire, des mesures envers celles-ci
7	Réviser les politiques : télévision, radio communautaire, radio commerciale, accroître la disponibilité de services spécialisés pour abonnés du câble dans les CLOSM; Déterminer quelles politiques ont une incidence sur les CLOSM et la promotion de l'usage du français et de l'anglais, et au moment de leur révision, s'assurer qu'elles tiennent compte de l'article 41	- Le CRTC a adopté plusieurs politiques découlant de la Loi sur la radiodiffusion et de la Loi sur les télécommunications qui ont une incidence sur l'épanouissement et le développement des CLOSM, par exemple, <i>la Politique en vue d'accroître la disponibilité des services spécialisés dans la LO de la minorité pour les abonnés du câble</i> (CRTC 2001-25) imposant aux câblodistributeurs l'obligation de distribuer une programmation produite dans des stations de télévision traditionnelles de langue française. http://www.crtc.gc.ca/archive/FRN/Notices/2001/PB2001-25.htm	- Processus découlant du décret C.P. 2008-1293 traitant des services de radiodiffusion dans les langues française et anglaise dans les communautés francophones et anglophones minoritaires du Canada; - Avis Public 2007-10 : l'examen des cadres de réglementation des entreprises de distribution de radiodiffusion et des services de programmation facultatifs; - Décision 2007-246 sur la distribution obligatoire de services en vertu de l'article 9 (1) (h) de la Loi et distribution obligatoire de RDI au service de base numérique des entreprises de distribution de radiodiffusion dans les marchés anglophones et de News World dans les marchés francophones; - La mise sur pied, en 2008, d'un Fonds canadien de la radio communautaire soutenant le secteur de la radio communautaire et de campus et qui est admissible à recevoir des contributions financières versées par les stations de radio commerciales au titre du développement du contenu canadien ainsi qu'à recevoir des versements à titre d'avantages tangibles découlant de transactions de propriété entre les stations de radio commerciale;

			<ul style="list-style-type: none"> - Examen du rôle de la radiodiffusion canadienne dans les nouveaux médias (hiver 2009); - Renouvellement des licences des grands groupes stations de télévisions en direct (TVA, CTV, etc.) (avril 2009) ; - Renouvellement des licences de Radio-Canada (automne 2009) ; - Examen des politiques de la radio communautaire et campus et de la télévision communautaire (automne 2009); - Renouvellement des licences des services facultatifs, hiver 2010. <p>Dans l'Avis public 2008-100, <i>Politique réglementaire des entreprises de distribution de radiodiffusion et des services de programmation facultatifs</i>, le CRTC démontre, aux paragraphes 85 et 86, et 335-384, relatifs respectivement aux règles d'accès pour les services de langue minoritaire et à la programmation locale dans les petits marchés, qu'il distingue entre les intérêts du public en général et ceux des CLOSM</p> <p>http://www.crtc.gc.ca/archive/frn/notices/2008/pb2008-100.htm</p> <p style="text-align: center;">(calendrier en annexe)</p>
8	<p>Mécanisme structuré et coordonné pour consulter les CLOSMs et représentants nationaux et provinciaux</p> <p>Mécanisme de rétroaction continue pour les guider à participer</p>	<ul style="list-style-type: none"> - En 2001, le CRTC a tenu des consultations publiques au Canada pour examiner l'ensemble des services de radiodiffusion de langue française offerts aux CLSOM - En 2004-2005, le CRTC a consulté sept organismes nationaux représentant des CLOSM et a présenté son premier plan d'action 2004-2005 à 	<ul style="list-style-type: none"> - Mise sur pied d'un groupe de discussion créé en 2007 composé de 24 membres nationaux et régionaux et provinciaux des CLOSM - Trois réunions en septembre 2007, en mars 2008, et en septembre 2008 - procès-verbaux, calendriers des processus,

		<p>Patrimoine canadien</p> <ul style="list-style-type: none"> - En 2005, le CRTC a tenu une seconde consultation auprès des 7 mêmes organismes nationaux 	contacts réguliers et suivis
9	<p>Établir un cadre d'évaluation de la mise en œuvre de l'article 41</p> <p>Mettre en place des mécanismes de surveillance</p> <p>Évaluer les résultats et prendre les mesures nécessaires dans les cas de non-conformité</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Le CRTC publie un rapport annuel de surveillance de la Politique sur la radiodiffusion contenant une rubrique sur les LO - mécanisme de plaintes 	<ul style="list-style-type: none"> - Rapport annuel des résultats est le mécanisme d'évaluation du CRTC - Le CRTC publie un rapport annuel de surveillance de la Politique sur la radiodiffusion contenant une rubrique sur les LO faisant référence aux CLOSM et aux activités récentes du CRTC vis-à-vis de celles-ci dont la mise sur pied du groupe de discussion et la publication de plan d'action triennal 2008-2011 - Le CRTC nécessite l'appui et l'expertise de Commissariat aux langues officielles en vue d'élaborer et de mettre en œuvre un cadre d'évaluation et des mécanismes de surveillance
10	<p>Inclure dans le mécanisme d'évaluation du rendement des gestionnaires une disposition sur la mise en œuvre de l'article 41 de la LLO</p>		<ul style="list-style-type: none"> - Disposition sur l'équité en emploi et les langues officielles favorise la dualité linguistique: <i>créer un environnement propice à la diversité et à l'usage du français et de l'anglais au travail</i> - Prévus pour 2009-2010, la disposition relative à l'article 41 prévoit la création d'un changement durable dans la culture organisationnelle: <i>les gestionnaires connaissent et comprennent leurs responsabilités à l'égard de l'article 41 de la Loi sur les langues officielles (LLO) et des CLOSM.</i>

Annexe
Groupe de discussion CLOSM-CRTC
Calendrier des processus publics du CRTC

Activités et Processus	Date
Règles sur la distribution de la télévision et la politique sur les services facultatifs	Avril 2008
Renouvellement des licences des stations conventionnelles de télévision privées : TVA, TQS, Télé Québec, et du côté anglophone CanWest et CTVgm	Avril 2009
Examen des services de radiodiffusion offerts en langues française et anglaise aux communautés francophones et anglophones minoritaires du Canada - Audience publique - Rapport au gouvernement	Janvier 2009 31 mars 2009
Nouveaux Médias : - Audience	Février 2009
Renouvellement des licences des services spécialisés	Hiver 2009
Examen des politiques relatives à la télévision communautaire et radio campus et communautaire	Automne 2009
Radio (artistes émergents): - Consultations - Appel aux observations sur un projet de définition des artistes canadiens émergents à la radio commerciale	avril 2008
Renouvellement des licences de Radio-Canada (radio et télévision)	Automne 2009



Groupe de discussion CLOSM-CRTC
Plan de travail
Halifax, Mars 2008

	Année 2008-2009	Année 2009-2010
Ateliers thématiques	<ul style="list-style-type: none"> • Radiodiffusion 101-mandat du CRTC : • Accès aux services de radiodiffusion par le CLOSM; • Radio communautaire, les différents modèles; • Information financière : données et statistiques (radio, télévision et distribution, incluant les dépenses à titre d'émissions canadiennes; • Rapport sur les exigences imposées aux télédiffuseurs, radiodiffuseurs, distributeurs. 	<ul style="list-style-type: none"> • Mise à jour : <ul style="list-style-type: none"> - Information financière : données et statistiques (radio, télévision et distribution; incluant les dépenses à titre d'émissions canadiennes et dépenses à titre d'émissions canadiennes) - Rapport sur les exigences imposées aux télédiffuseurs, radiodiffuseurs, distributeurs; - Nouvelles technologies.
Processus publics du CRTC	<ul style="list-style-type: none"> • Examen du Règlement sur la distribution et la politique sur les services facultatifs; • Examen sur les Nouveaux médias; • Renouvellement des licences de la télévision en direct; • Examen de la politique sur la TV communautaire • Artistes émergents 	<ul style="list-style-type: none"> • Examen de la politique sur les Radios communautaires; • Renouvellement de licence de Radio-Canada (télé et radio)
Outils et processus	<ul style="list-style-type: none"> • Nouvelles du jour • Liste d'envoi • Surveiller site du CRTC • Discussions avec personnel • Création d'un sous-groupe 	<ul style="list-style-type: none"> • Nouvelles du jour • Liste d'envoi • Surveiller site du CRTC • Discussions avec personnel • Création d'un sous-groupe
Sensibilisation du CRTC aux CLOSM/	<ul style="list-style-type: none"> • Conseillers, champion • Réunion du Conseil • Présentations 	<ul style="list-style-type: none"> • Conseillers, champion • Réunion du Conseil • Présentations

**Groupe de discussion CLOSM-CRTC
Calendrier des processus publics du CRTC
Halifax, Mars 2008**

Activités et Processus	Date
Règles sur la distribution de la télévision et la politique sur les services facultatifs	Avril 2008
Renouvellement des licences des stations conventionnelles de télévision privées : TVA, TQS, Télé Québec, et du côté anglophone CanWest et CTVgm	Automne 2008-Hiver 2009
Nouveaux Médias : <ul style="list-style-type: none"> - Rapport - Avis Public - Audience 	Mai 2008 Juin 2008 Octobre-Novembre 2008
Renouvellement des licences des services spécialisés	Hiver 2008-Printemps 2009
Télévision communautaire	
Radio (artistes émergents): <ul style="list-style-type: none"> - Consultations - Appel aux observations sur un projet de définition des artistes canadiens émergents à la radio commerciale 	Présent 25 avril ¹
Renouvellement des licences de Radio-Canada (radio et télévision)	Automne 2009-Hiver 2010

¹ <http://www.crtc.gc.ca/archive/FRN/Notices/2008/pb2008-16.htm>

C R T C

Réunion du Conseil/Membres à temps plein / RCR / RCT
Commission/Full-Time Members Meeting / BCM / TCM

APERÇU DU DOCUMENT / DOCUMENT AT A GLANCE

Rapport des résultats 2008-2009 relatif à la mise en oeuvre de l'article 41 de la Loi sur les langues officielles

1.	RENSEIGNEMENTS DE BASE / PRIMARY INFORMATION
	<p>A) TYPE DE RÉUNION / MEETING TYPE : C/FTM X ___ BCM ___ TCM ___</p> <p>B) DATE DE LA RÉUNION / DATE OF MEETING: 21 ET 22 MAI, 2009</p> <p>C) BUT / PURPOSE : (Veuillez en cocher un/please choose one) PRESENTATION ___ DECISION <u>X</u> INFORMATION ___ CONSULTATION ___</p> <p>D) TITRE DU DOCUMENT / TITLE OF DOCUMENT : <i>Rapport des résultats 2008-2009 relatif à la mise en oeuvre de l'article 41 de la Loi sur les langues officielles</i> <i>Report on Results 2008-2009 related to the implementation of section 41 of the Official Languages Act</i></p> <p>E) LANGUE DU DOCUMENT/LANGUAGE OF DOCUMENT : ENGLISH X ___ FRANÇAIS ___ X ___</p> <p>F) TRADUCTION PRÉVUE POUR LE / TRANSLATION EXPECTED ON : N/A ___ DATE ___</p>
2.	BRÈVE DESCRIPTION DU DOCUMENT / BRIEF DESCRIPTION OF THE ITEM
	<p>Conformément aux exigences liées à sa désignation en vertu de l'article 41 de la LLO, le CRTC dresse un bilan détaillé de ses activités en 2008-2009. Celles-ci sont regroupées selon les catégories d'intervention suivantes établies par Patrimoine canadien : sensibilisation, consultation, communications, coordination et liaison, activités propres au CRTC, redditions de compte.</p> <p>In accordance with the requirements underlined in its designation under section 41 of the OLA, the CRTC has prepared a detailed status report on its activities in 2008-2009. These are grouped into the following categories of action as established by Canadian Heritage: awareness, consultations, communications, coordination and liaison, CRTC activities, accountability</p>
3.	RÉSULTAT VISÉ / EXPECTED OUTCOME
	<p>Approbation du rapport afin qu'il soit transmis à Patrimoine canadien au plus tard le 29 mai 2009</p> <p>Approval of the report to send it to Heritage Canada by May 29, 2009</p>
4.	PERSONNE-CLÉ / CONTACT INFORMATION

	<p>Nom / OPI* name: Shereen Ghattas Titre / Title: Analyste Direction / Directorate: politiques et demandes relatives à la télévision de langue française No de téléphone / Telephone no.: (819) 953-9152 Date du document / Document date: 8 mai 2009 <i>(* Officer of Primary Interest/personne-ressource – un nom)</i></p>
5.	NOTES

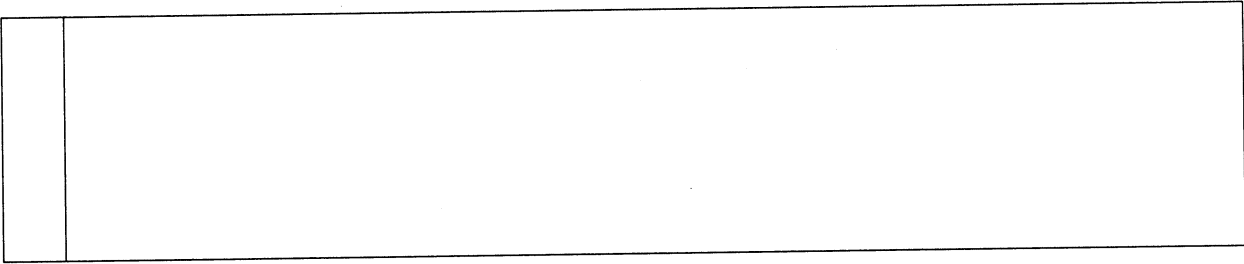
C R T C

Réunion du Conseil/Membres à temps plein / RCR / RCT
Commission/Full-Time Members Meeting / BCM / TCM

APERÇU DU DOCUMENT / DOCUMENT AT A GLANCE

Report on Results 2008-2009 related to the implementation of section 41 of the Official Languages Act

1.	RENSEIGNEMENTS DE BASE / PRIMARY INFORMATION
	<p>A) TYPE DE RÉUNION / MEETING TYPE : C/FTM <input checked="" type="checkbox"/> BCM <input type="checkbox"/> TCM <input type="checkbox"/></p> <p>B) DATE DE LA RÉUNION / DATE OF MEETING: 21-22 MAY 2009</p> <p>C) BUT / PURPOSE : <i>(Veuillez en cocher un/please choose one)</i> PRESENTATION <input type="checkbox"/> DECISION <input checked="" type="checkbox"/> INFORMATION <input type="checkbox"/> CONSULTATION <input type="checkbox"/></p> <p>D) TITRE DU DOCUMENT / TITLE OF DOCUMENT : <i>(tel qu'il devrait apparaître dans l'ordre du jour/ as it should appear on the Agenda)</i> <i>Report on Results 2008-2009 related to the implementation of section 41 of the Official Languages Act</i></p> <p>E) LANGUE DU DOCUMENT/LANGUAGE OF DOCUMENT : ENGLISH <input checked="" type="checkbox"/> FRANÇAIS <input checked="" type="checkbox"/></p> <p>F) TRADUCTION PRÉVUE POUR LE / TRANSLATION EXPECTED ON : N/A <input type="checkbox"/> DATE <input type="checkbox"/></p>
2.	BRÈVE DESCRIPTION DU DOCUMENT / BRIEF DESCRIPTION OF THE ITEM
	<p>In accordance with the requirements underlined in its designation under section 41 of the OLA, the CRTC has prepared a detailed status report on its activities in 2008-2009. These are grouped into the following categories of action as established by Canadian Heritage: awareness, consultations, communications, coordination and liaison, CRTC activities, accountability</p>
3.	RÉSULTAT VISÉ / EXPECTED OUTCOME
	Approval of the report to send it to Heritage Canada by May 29, 2009
4.	PERSONNE-CLÉ / CONTACT INFORMATION
	<p>Nom / OPI* name: Shereen Ghattas Titre / Title: Analyst Direction / Directorate: French Language Television Policy and Applications No de téléphone / Telephone no.: (819) 953-9152 Date du document / Document date: May 8 2009 <i>(* Officer of Primary Interest/personne-ressource – un nom)</i></p>
5.	NOTES



Ottawa, le X, 2009

Madame Judith A. Laroque
Sous-ministre
Patrimoine canadien
25, rue Eddy
Gatineau (Québec) K1A 0M5

Madame,

Il me fait plaisir de vous faire parvenir le rapport des résultats 2008-2009 du Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC) relatif à la mise en œuvre de l'article 41 de la *Loi sur les langues officielles*.

Le rapport des résultats découlant du plan d'action triennal 2008-2011 du CRTC reflète l'engagement du Conseil de continuer, dans les limites de son mandat, à favoriser l'épanouissement des minorités francophones et anglophones du Canada et à appuyer leur développement ainsi qu'à promouvoir la pleine reconnaissance et l'usage du français et de l'anglais dans la société canadienne.

L'année 2008-2009 se distingue par l'audience publique tenue le 13 janvier 2009 en vue d'examiner les services de radiodiffusion de langues anglaise et française dans les communautés linguistiques en situation minoritaire (CLOSM) du Canada, tel que demandé par le gouvernement.

Tout en faisant valoir leurs points de vue, la majorité des intervenants, dont les membres de notre groupe de discussion CRTC-CLOSM mis en place en 2007, ont mis l'accent sur l'importance que les CLOSM soient reflétées dans le système de radiodiffusion. Les recommandations découlant de cette audience ont paru dans le rapport que le CRTC a soumis au gouvernement le 30 mars 2009. Vous pouvez consulter ce rapport sur <http://www.crtc.gc.ca/fra/backgrnd/language/ol0903-lo0903.htm>

Plus spécifiquement, le rapport met en relief l'importance des nouveaux médias et leur rôle de faire rayonner la culture des CLOSM. Le Conseil invite donc les différents paliers du gouvernement d'investir en vue de rendre accessible l'internet à large bande au sein des CLOSM situées dans les régions rurales éloignées incluant celles à faible densité. Le Conseil estime que l'investissement financier doit être précédé de développement des capacités techniques des radiodiffuseurs communautaires.

De plus, le Conseil s'est doté d'une politique relative aux langues officielles incluant la partie VII, article 41.

Le Conseil continuera, dans les limites de son mandat, à déployer des efforts en vue de contribuer à l'épanouissement des CLOSM au Canada.

Veillez recevoir l'expression de mes sentiments distingués.

Le secrétaire général

Robert A. Morin

I am pleased to send you the report on results 2008-2009 of the Canadian Radio-television and Telecommunications Commission (CRTC) related to the implementation of section 41 of the Official Language Act.

The report on results stemming from the three year action plan 2008-2011 of the CRTC reflects the Commission's commitment to continue, within the limits of its mandate, to enhance the vitality of the English and French linguistic minority communities in Canada and support and assist their development; and foster the full recognition and use of both English and French in Canadian society.

The year 2008-2009 is characterized by the public hearing held on January 13 2009 in view of Reviewing English- and French-language broadcasting services in English and French linguistic minority communities in Canada as requested by the government.

While expressing their views, the majority of interveners, including members of our discussion group CRTC-OLMC created in 2007, emphasized the importance that OLMC be reflected in the broadcasting system. The recommendations from this hearing are published in the report that the CRTC submitted to the government on March 30, 2009. You may consult this report on <http://www.crtc.gc.ca/eng/backgrnd/language/ol0903-1o0903.htm>

More specifically, the report emphasizes the importance of new media and their role in enhancing OLMC's vitality. The Commission invites the different levels of government to invest in order to make broad band internet available in OLMC located in remote rural areas including those with a low population density. It is in the Commission's view that financial investment should be preceded by technical capacity development of community broadcasters.

Moreover, the Commission developed an internal policy related to Official Languages including part VII, section 41.

The Commission will continue to deploy efforts, within the limits of its mandate, in view of contributing to the vitality of OLMC in Canada.

Sincerely,

Secretary General

Robert A. Morin

I am pleased to send you the Canadian Radio-television and Telecommunications Commission's (CRTC) *2008-2011 Action Plan* and *2007-2008 Report on Results* related to the implementation of section 41 of the *Official Languages Act*.

The *Action Plan* and *Report on Results* reflect the CRTC's willingness to continue, within the limits of its own mandate, to enhance the vitality of English and French linguistic minority communities in Canada and support their development, and to promote the full recognition and use of English and French in Canadian society.

We are particularly proud to have created a discussion group with representatives of official languages communities. The group's mandate is to provide a forum in which the CRTC and the discussion group can identify ways to maximize community participation in the CRTC's public proceedings while allowing us to better understand their realities.

In our view, the participation of community representatives at these meetings is consistent with the principle of active citizen participation, which was identified by the Commissioner of Official Languages as being one of the principles to ensuring the implementation of section 41 of the *Official Languages Act*.

The *2008-2011 Action Plan* also anticipates awareness, communication, co-ordination and accountability activities.

Sincerely,

Robert A. Morin
Secretary General

Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications du Canada

6

PLAN D'ACTION 2008-2011 AXÉ SUR LES RÉSULTATS

**MISE EN OEUVRE DE L'ARTICLE 41
DE LA *LOI SUR LES LANGUES OFFICIELLES***

Mai 2008

Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications du Canada

Renseignements généraux et période couverte

<p>Institution fédérale : Adresse : Site Web :</p>	<p>Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications du Canada (CRTC) Les Terrasses de la Chaudière Édifice Central 1, promenade du Portage Gatineau (Québec) J8X 4B1</p> <p>www.crtc.gc.ca</p>
<p>Ministre responsable :</p>	<p>L'honorable Josée Verner</p>
<p>Haut(s) fonctionnaire(s) responsable(s) de la mise en oeuvre de la Partie VII de la LLO (ex.: sous-ministre adjoint, champion des langues officielles) :</p>	<p>Konrad von Finckenstein, Président Robert Morin, Secrétaire général Renée Fairweather, Directrice générale, Communications stratégiques, championne des langues officielles</p>
<p>Mandat de l'institution fédérale:</p>	<p>Établi par le Parlement en 1968, le Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC) est un organisme public autonome constitué en vertu de la <i>Loi sur le Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes</i> (L.R.C. 1985, chap. C-22, modifiée). Le CRTC rend compte au Parlement par l'entremise de la ministre du Patrimoine canadien.</p> <p>Le CRTC possède le pouvoir de réglementer et de surveiller tous les aspects du système canadien de radiodiffusion de même que les entreprises et les fournisseurs de services de télécommunications qui sont du ressort fédéral. Les pouvoirs du CRTC en matière de réglementation de la radiodiffusion découlent de la <i>Loi sur la radiodiffusion</i> (L.C. 1991, chap. 11, modifiée). Ses pouvoirs de réglementation des télécommunications lui viennent de la <i>Loi sur les télécommunications</i> (L.C. 1993, chap. 38, modifiée) et la <i>Loi sur Bell Canada</i> (L.C. 1987, ch. 19, modifiée).</p>

Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications du Canada

<p>Coordonnateur national responsable de la mise en oeuvre de l'article 41 : Titre exact : Adresse postale : Courriel :</p>	<p>Annie Laflamme Directrice, Politiques et demandes relatives à la télévision de langue française CRTC Ottawa (Ontario) K1A 0N2 annie.laflamme@crtc.gc.ca</p>
<p>Coordonnateurs sectoriels : Titres exacts : Adresses postales : Courriels :</p>	<p>Robert Ramsay Directeur principal, Politiques et demandes relatives à la radio CRTC Ottawa (Ontario) K1A 0N2 robert.ramsay@crtc.gc.ca</p> <p>Peter Foster Gestionnaire des services de télévision conventionnelle de langue anglaise CRTC Ottawa (Ontario) K1A 0N2 peter.foster@crtc.gc.ca</p> <p>Paul Godin Directeur général p.i., Concurrence, coûts des services et tarifs CRTC Ottawa (Ontario) K1A 0N2 paul.godin@crtc.gc.ca</p>
<p>Période couverte par le plan d'action :</p>	<p>2008-2011</p>

Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications du Canada

Sommaire des progrès visés en vue de l'atteinte des résultats

Pour les années 2008-2011, en vue de mettre en œuvre l'article 41 de la LLO, le CRTC envisage d'entreprendre les activités suivantes : la sensibilisation, la consultation, les communications, la coordination, la liaison et la reddition de comptes. En tant que tribunal administratif, le CRTC ne gère pas de programmes ou de services et ne fournit pas de financement. Toutefois, plusieurs de ses activités visent la mise en œuvre de l'article 41 de la *Loi sur les langues officielles (LLO)*.

Dans le cadre de la sensibilisation, des activités de formation, d'information, d'orientation, d'enquêtes et de collecte de données sont prévues dans le but de sensibiliser le personnel et la haute direction à l'engagement du CRTC, en tant qu'organisme désigné, vis-à-vis de l'article 41 de la LLO ainsi qu'à l'importance de tenir compte des réalités des CLOSM dans les activités et décisions du CRTC.

Des consultations auprès des CLOSM sont menées dans le but de leur donner l'opportunité de faire valoir leurs points de vue et d'exprimer leurs priorités. Un groupe de discussion est créé à cet effet.

Des activités de communication permettent aux CLOSM de mieux participer aux processus publics du CRTC en leur fournissant une information pertinente et actualisée au sujet des activités du CRTC. Une page internet sur les activités du CRTC relatives à la mise en œuvre de l'article 41 de la LLO sera créée et mise à jour.

Durant la période prévue, tel que mentionné dans le plan de travail triennal 2006-2009 du CRTC publié le 28 avril 2007, le CRTC procédera à un examen de diverses politiques de radiodiffusion. Dans le cadre de ces examens, un processus public d'observations écrites et d'audiences permettra aux CLOSM tout comme au public en général de fournir leurs commentaires au Conseil.

De plus, plusieurs des activités du CRTC, telles l'octroi, le renouvellement ou les modifications de licences, l'élaboration de nouvelles politiques ou l'examen de politiques existantes, et la réglementation et la surveillance de tous les aspects du système canadien de radiodiffusion, lesquelles sont accomplies dans le cadre de la *Loi sur la radiodiffusion* et ainsi que certaines des activités en vertu de la *Loi sur les télécommunications*, serviront à atteindre les objectifs énoncés à l'article 41 de la LLO.

Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications du Canada

Les activités courantes du CRTC permettent, dans les limites de son mandat, d'atteindre les objectifs suivants : la promotion de l'accès à des services de radiodiffusion en milieu minoritaire, l'encouragement des titulaires de radiodiffusion d'accroître la production et la diffusion d'émissions produites en région, et la promotion de la pleine reconnaissance et de l'usage du français et de l'anglais dans la société canadienne. Conformément aux exigences liées à la reddition de compte un état des réalisations détaillé annuel des activités réalisées par le CRTC sera déposé à Patrimoine canadien.

Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications du Canada

Plan d'action 2008-2011

Plan d'action détaillé

A. SENSIBILISATION

Résultats visés : Introduction d'un changement durable dans la culture organisationnelle de l'institution fédérale; tous les employés et les cadres connaissent et comprennent leurs responsabilités à l'égard de l'article 41 de la Loi sur les langues officielles (LLO) et des CLOSM.		
<ul style="list-style-type: none"> • Les employés et les cadres connaissent et comprennent leurs responsabilités à l'égard de l'article 41 de la LLO et des CLOSM; • Le CRTC tient compte de ses obligations concernant la mise en œuvre de l'article 41 de la LLO dans la réalisation de ses activités sous la Loi de la Radiodiffusion et la Loi sur les Télécommunications. 		
Activités	Extrants	Indicateurs de mesure du résultat visé
Tenir des sessions de sensibilisation et de formation pour les employés et la haute direction portant sur la partie VII de l'article 41 de la LLO et sur les réalités vécues des CLOSM	Calendrier des sessions planifiées; sessions aux employés et cadres; événements interactifs impliquant la participation des employés	Nombre et % d'employés, conseillers et bureaux régionaux comprenant leurs responsabilités à l'égard de l'article 41 de la LLO; degré de connaissance face à cet engagement
Intégrer des renseignements sur la mise en œuvre de l'article 41 de la LLO dans les séances d'orientation destinées aux nouveaux employés et conseillers du CRTC	Fiches de renseignements	
Diffuser l'information sur les objectifs de l'article 41 de la LLO et sur les avantages et les meilleures pratiques de la mise en œuvre de l'article 41 de la LLO (coordonnateurs nationaux, sectoriels, responsables des langues officielles; directions générales et bureaux régionaux)	Matériel de diffusion	
Organiser des activités en vue de : <ul style="list-style-type: none"> • promouvoir la pleine reconnaissance et l'usage du français et de l'anglais dans la société canadienne • sensibiliser les employés et la haute direction à l'importance de favoriser l'épanouissement des minorités francophones et anglophones du Canada, et d'appuyer leur développement 	Activités de reconnaissance: activité de lancement, présentations, invitation d'artistes et de conférenciers, célébrer la Francophonie	<ul style="list-style-type: none"> • % des employés reconnaissant l'engagement fédéral envers la dualité linguistique; • % des employés reconnaissant l'importance de favoriser l'épanouissement et d'appuyer le développement des CLOSM

Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications du Canada

<p>Cueillir des renseignements auprès des CLOSM en vue de mieux cerner leurs besoins et réalités</p> <p>Analyser les données; Identifier les barrières</p>	<p>Questionnaires; rencontres avec le groupe de discussion; Rapport d'analyse des résultats; comptes rendus Liste des barrières identifiées; Recommandations</p>	<p>Degré de familiarisation des employés avec les préoccupations et besoins des CLOSM;</p> <p>Degré d'intégration de l'article 41 de la LLO dans les rapports, décisions et pratiques (pertinentes aux CLOSM) du CRTC</p>
<p>Élaborer et mettre en œuvre une politique et des lignes directrices internes sur les langues officielles intégrant les obligations du CRTC en vertu de l'article 41 de la LLO, et ce, dans les limites de son mandat en vertu de ses Lois sur la radiodiffusion et les Télécommunications</p> <p>Publier et diffuser la politique et les lignes directrices au sein de l'organisation</p>	<p>Politiques et lignes directrices internes Intranet, courriels</p>	

Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications du Canada

Plan d'action détaillé

B. CONSULTATIONS

Résultats visés : Établissement de liens durables entre l'institution fédérale et les CLOSM; l'institution et les CLOSM comprennent leurs besoins et leurs mandats respectifs.		
<ul style="list-style-type: none"> • Les CLOSM ont des forums pour exprimer leurs priorités; • De liens durables sont établis entre les CLOSM et le CRTC, lesquels connaissent leurs mandats respectifs; • Les CLOSM ont l'occasion de participer aux processus publics d'élaboration de politique et aux processus de consultations publiques menant aux prises de décisions. 		
Activités	Extrants	Indicateurs de mesure du résultat visé
Créer un groupe de discussion avec les CLOSM	Groupe de discussion; mandat précis	<p>Nombre de réunions par année;</p> <p>% des participants par rapport aux invités ;</p> <p>Degré d'échanges et niveau de collaboration entre CLOSM et personnel du CRTC; durabilité des liens;</p> <p>Degré de prise de connaissance vis-à-vis des CLOSM, de leurs besoins et réalités; impact sur les attitudes, les activités et les décisions du CRTC</p>
Favoriser les occasions de contact et de rencontres entre CLOSM et CRTC (lors d'assemblées générales annuelles et/ou lors d'événements)	Rencontres et contacts (au moins deux rencontres annuelles)	
Participer à diverses réunions avec les CLOSM coordonnées par le CRTC, Patrimoine canadien et/ou d'autres ministères et organismes centraux et communautaires	Participations annuelles du CRTC à ces réunions (au moins deux participations annuelles)	
Inviter des représentants des CLOSM à faire des présentations au CRTC sur l'importance de favoriser leur épanouissement et appuyer leur développement	Présentations (5 sur trois ans)	

Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications du Canada

Plan d'action détaillé

C. COMMUNICATIONS

Résultats visés : La culture des CLOSM reflète une compréhension étendue du mandat de l'institution fédérale; les CLOSM reçoivent de l'information pertinente et à jour au sujet des activités de l'institution fédérale. <ul style="list-style-type: none"> • Les CLOSM reçoivent de l'information actualisée et pertinente sur les activités du CRTC, en particulier, celles ayant une incidence sur leur épanouissement et leur développement. 		
Activités	Extrants	Indicateurs de mesure du résultat visé
Informer les CLOSM sur les activités et processus du CRTC/ contribuer au bulletin 41-42/page internet dédiée aux CLOSM	Articles pour le bulletin 41-42 (au moins 3 articles en trois ans); page internet	Volume d'utilisation de la page internet; degré d'accès des CLOSM à une information actuelle; qualité et pertinence du contenu du matériel diffusé; Niveau de visibilité des processus et activités du CRTC; Niveau de collaboration, d'échanges et d'interactions mutuelles entre les CLOSM et les personnes ressources du CRTC; degré de connaissance des mandats respectifs
Créer et gérer le contenu de la page internet et créer une trousse d'information électronique	Pages internet du site; trousse d'information électronique	
Identifier des personnes ressources au sein des différents secteurs du CRTC pour répondre aux demandes de renseignements des CLOSM	Personnes ressources identifiées	

Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications du Canada

Plan d'action détaillé

D. COORDINATION ET LIAISON

Résultats visés : Collaboration avec de multiples partenaires pour favoriser le développement et l'épanouissement des CLOSM et partager les pratiques exemplaires.		
<ul style="list-style-type: none"> Les partenaires, les coordonnateurs nationaux et sectoriels, les institutions fédérales et les acteurs concernés, collaborent pour favoriser le développement et l'épanouissement des CLOSM et partagent les pratiques exemplaires. 		
Activités	Extrants	Indicateurs de mesure du résultat visé
Créer et maintenir des contacts réguliers avec d'autres partenaires pour la mise en œuvre de l'article 41 Participer <ul style="list-style-type: none"> à des groupes interministériels; aux rencontres des coordonnateurs nationaux 	Rencontres interministérielles, contacts publics et privés Information recueillie concernant la mise en œuvre de l'article 41 de la LLO	Niveau de collaboration et d'échanges d'information; degré de partage des pratiques exemplaires; Degré de satisfaction des CLOSM vis-à-vis des initiatives fédérales
Tenir des rencontres régulières entre coordonnateurs sectoriels au sein du CRTC pour échanger et coordonner les résultats des rencontres	Rencontres; documents colligés	
Effectuer, au besoin, des études et recherches conjointes (données de base; tendances; diversité et répartition géographique des CLOSM; impact de la technologie)	Rapports d'études et de recherche	

Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications du Canada

Plan d'action détaillé

E. FINANCEMENT ET PRESTATION DE PROGRAMMES

En tant que tribunal administratif, le CRTC ne gère pas de programmes ou de services, et ne finance pas d'activités. Cependant, le CRTC, dans l'exercice de son mandat en radiodiffusion, attribue, renouvelle ou modifie des licences de radiodiffusion, élabore de nouvelles politiques ou examine des politiques existantes, en plus de réglementer et de surveiller tous les aspects du système canadien de radiodiffusion. Ces activités sont accomplies dans le cadre de la *Loi sur la radiodiffusion*. De plus, le Conseil exerce les pouvoirs et fonctions que lui confèrent la *Loi sur les télécommunications* de manière à réaliser les objectifs de la politique canadienne de télécommunication et à assurer la conformité des services et des tarifs des entreprises canadiennes avec les dispositions de l'article 27 de cette loi. Plusieurs de ces activités servent à atteindre les objectifs énoncés à l'article 41 de la *LLO*. L'énumération ci-après n'est pas exhaustive.

Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications du Canada

F. Activités du CRTC ayant une incidence sur les CLOSM

Résultats visés : L'attribution, le renouvellement ou la modification des licences de radiodiffusion, l'élaboration de politiques, la réglementation et la surveillance du système de radiodiffusion canadien, ainsi que la réalisation des objectifs de la politique canadienne de télécommunication et le maintien de la conformité des services et tarifs des entreprises canadiennes permettent au CRTC de tenir compte, dans les limites de son mandat, des objectifs de l'article 41 de la LLO.		
Activités	Extrants	Indicateurs de mesure du résultat visé
<p>Examiner les politiques du CRTC en matière de radiodiffusion à la lumière de l'article 41 de la LLO, selon les échéanciers prévus dans le plan triennal du CRTC</p> <hr style="border-top: 1px dashed black;"/> <p>Déterminer quelles politiques et processus d'attribution, de renouvellement et de modification pourraient avoir une incidence importante sur les CLOSM ou sur la promotion de la dualité linguistique canadienne et s'assurer que l'article 41 de la LLO sera pris en compte au moment de leur examen</p>	<p>Politiques identifiées et mises à jour</p>	<p>Niveau de participation des CLOSM; degré de prise en considération de leurs préoccupations et priorités dans les décisions du CRTC</p>
<p>Informer les CLOSM des instances publiques à venir afin de maximiser leur participation aux audiences publiques ayant incidence sur les CLOSM concernant</p> <ul style="list-style-type: none"> • l'attribution, le renouvellement et les modifications des licences de radiodiffusion; • l'élaboration de nouvelles politiques ou l'examen des politiques existantes et autres décisions 	<p>Audiences publiques et licences attribuées, modifiées, renouvelées</p> <p>Nouvelles politiques élaborées, politiques existantes examinées, décisions rendues</p>	

Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications du Canada

Plan d'action détaillé

G. REDDITION DE COMPTES

Résultats visés : L'état des réalisations, le plan triennal et le rapport sur les plans et priorités du CRTC tiennent pleinement compte de l'article 41 de la LLO et de la situation des CLOSM.		
Activités	Extrants	Indicateurs de mesure du résultat visé
Produire un état des réalisations annuel	État des réalisations	Degré de prise en compte des recommandations découlant des évaluations dans les politiques et plans du CRTC; Degré de conformité du CRTC aux exigences requises
Établir une stratégie d'évaluation (faisant participer les CLOSM)	Stratégie approuvée	
Intégrer les objectifs de l'article 41 de la LLO aux rapports annuels (RPP et RSR)	Inclusion des objectifs de l'article 41 de la LLO	

Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications du Canada

Liste de distribution

Monsieur Graham Fraser
Commissaire aux langues officielles
344, rue Slater
Ottawa (Ontario) K1A 0T8

Audrey O'Brien
Greffière de la Chambre des communes
Édifice du Centre
Pièce 228 N
Ottawa (Ontario) K1A 0A6

Paul Belisle
Greffier du Sénat et des Parlements
Édifice du Centre
Pièces 185 S
Ottawa (Ontario) K1A 0A4

Serge Quinty
Marielle Beaulieu
Fédération des communautés francophones et acadiennes du Canada (FCFA)
Place de la francophonie
450, rue Rideau, bureau 300
Ottawa (Ontario) K1N 5Z4
Téléphone: (613)241-7600
Télécopieur: (613)241-6046
Courriel: info@fcfa.ca

Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications du Canada

Pierre Bourbeau

Sylvie Ross

Fédération culturelle canadienne-française (FCCF)

Place de la francophonie

450, rue Rideau, bureau 405

Ottawa (Ontario) K1N 5Z4

Courriel : fccf@zof.ca

Site Web : www.fccf.ca

Sylviane Lanthier, Présidente

Francis Potié, directeur général

Association de la presse francophone (APF)

267, rue Dalhousie

Ottawa (Ontario) K1N 7E3

Benoit Henri

Alliance nationale de l'industrie musicale (ANIM)

450 Rideau, bureau 401, Ottawa, K1N 5Z4

François Côté

Alliance des radios communautaires du Canada (ARC)

325, rue Dalhousie, 2^e étage

Ottawa (Ontario) K1N 7G2

Marc Chatel

Suzette Lagacé

Alliance des producteurs francophones du Canada (APFC)

a/s Productions Phare Est

140, rue Botsford, bureau 20

Moncton (Nouveau-Brunswick) E1C 4X5

Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications du Canada

Keven Dobie

Quebec Community Groups Network (QCGN)

1040 Belvedere, suite 219

Sillery, QC G1S 3G3

Cyrilda Poirier

Xavier George

Fédération des francophones de Terre-Neuve et du Labrador (FFTNL)

65, chemin Ridge, bureau 233

St-John's (Terre-Neuve-et-Labrador)

A1B 4P5 Canada

Lizanne Thorne

Société Saint-Thomas-d'Aquin (SSTA)

5, Ave Maris Stella

Summerside (Î.-P.-É.)

C1N 6M9

Jean Léger

Fédération acadienne de la Nouvelle-Écosse

La Maison acadienne- 54, rue Queen

Dartmouth (Nouvelle-Écosse)

B2Y 1G3

Madeleine Faucher

Assemblée de la francophonie de l'Ontario

1173 ch. Cyrville, bureau 306

Ottawa (Ontario) K1J 7S6

Daniel Boucher

Société franco-manitobaine

383, boulevard Provencher, pièce 212

Saint-Boniface (Manitoba) R2H 0G9

Denis Desgagné, Directeur général

Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications du Canada

Denis Desgagné
Geneviève Lapierre
Assemblée communautaire fransaskoise
3850, rue Hillsdale, bureau 220,
Regina, Saskatchewan, S4S 7J5

Patrick Henri
Association canadienne-française de l'Alberta
303-8627 91 Street NW,
Edmonton, AB T6C 3N1

Stéphane Audet
Fédération des francophones de la Colombie-Britannique
1575, 7e avenue Ouest
Vancouver (CB) V6J 1S1

Léo-Paul Provencher
Fédération Franco-TéNOise
5016 48th St
Yellowknife NT, X1A 2N9

Jeanne Beaudouin
Association Franco-yukonnaise
302 rue Strickland, Whitehorse, Yukon
Y1A 2K1

Michael Toppings
Kirwan Cox
English Language Arts network (ELAN)
309B 4710 Saint Ambroise
Montreal, QC
H4C 2C7

Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications du Canada

Daniel Cuerrier

Jason Doiron

Association des francophones du Nunavut

CP 880, Iqaluit, NU X0A 0H0

Bruno Godin

Société des Acadiens et Acadiennes du Nouveau-Brunswick

702, rue Principale, bureau 204

Petit-Rocher, NB

E8J 1V1

Aurore Thériault

Front des réalisateurs indépendants du Canada

Place de la Francophonie

450 rue Rideau, bureau 405

Ottawa, Ontario, K1N 5Z4

Adresse internet: <http://www.crtc.gc.ca/frn/about.htm>

Janelle, Frédéric

From: Susanne.Jeanson@pch.gc.ca
Sent: March-12-09 2:18 PM
To: Ghattas, Shereen
Cc: Nicole.Chamberland@pch.gc.ca
Subject: Dernière révision - Sommaire - Rapport annuel 2007-2008 vol. 2
Attachments: CRTC-FR-DP.doc

Bonjour,

Vous trouverez ci-joint votre sommaire que le réviseur externe de la DCI a soit retravaillé, révisé, et peut-être écourté dans le but de l'uniformiser pour fins de publication dans le Rapport annuel 2007-2008 - Volume 2 de Patrimoine canadien.

Auriez-vous l'obligeance d'en faire une dernière lecture et de me le retourner avec vos commentaires, s'il y a lieu, d'ici le 25 mars au plus tard.

Merci infiniment de votre collaboration habituelle.

(See attached file: CRTC-FR-DP.doc)

Susanne Jeanson

Direction de la concertation interministérielle | Interdepartmental Coordination Directorate Ministère du Patrimoine canadien | Department of Canadian Heritage Gatineau, Canada K1A 0M5 susanne.jeanson@pch.gc.ca Téléphone |

Telephone : 819-953-8676 Télécopieur | Facsimile : 819-953-3942 Tél'imprimeur (sans frais) : 1-888-997-3123 |

Teletypewriter (toll free)

1-888-997-3123

Gouvernement du Canada | Government of Canada

Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes

MINISTRE ET HAUTS FONCTIONNAIRES RESPONSABLES

Ministre du Patrimoine canadien et des Langues officielles : James Moore

Président : Konrad von Finckenstein

Championne des langues officielles : Renée Fairweither

Mandat

Établi par le Parlement en 1968, le Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC) est un organisme public autonome constitué en vertu de la Loi sur le Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes. Le CRTC rend compte au Parlement par l'entremise de la ministre du Patrimoine canadien. Le Conseil possède le pouvoir de réglementer et de surveiller tous les aspects du système canadien de radiodiffusion de même que les entreprises et les fournisseurs de services de télécommunications qui sont du ressort fédéral. Les pouvoirs du CRTC en matière de réglementation de la radiodiffusion découlent de la Loi sur la radiodiffusion. Ses pouvoirs de réglementation des télécommunications découlent de la Loi sur les télécommunications et de la Loi sur Bell Canada.

PRINCIPAUX RÉSULTATS PAR CATÉGORIE D'INTERVENTION

Sensibilisation

Des activités interactives et des séances de sensibilisation tenues au cours de l'exercice 2007-2008 ont permis aux employés, aux cadres et aux conseillers du CRTC de mieux comprendre leurs obligations vis-à-vis de l'article 41 de la *Loi sur les langues officielles* (LLO) et de mieux cerner la réalité et les besoins des communautés de langue officielle en situation minoritaire (CLOSM).

Consultations

Les CLOSM ont eu la possibilité de faire valoir leurs besoins et leurs priorités auprès du CRTC, notamment par l'entremise du groupe de discussion CRTC-CLOSM créé à cet effet. Le groupe a eu l'occasion de se réunir deux fois en 2007-2008. Deux autres rencontres sont prévues en 2008-2009.

Communications

Une page Web dédiée aux CLOSM a été développée pour refléter, entre autres, les rencontres du groupe de discussion et les activités et processus du CRTC pertinents aux CLOSM.

Coordination et liaison

Au cours de l'exercice 2007-2008, le CRTC a participé activement et de façon assidue aux rencontres des coordonnateurs nationaux responsables de la mise en œuvre de l'article 41 de la LLO. Ces activités ont permis d'améliorer la coordination, l'échange d'information et les connaissances relatives aux CLOSM.

Financement et prestation de programmes

En tant que tribunal administratif, le CRTC ne gère pas de programmes ou de services et ne finance pas d'activités. Cependant, plusieurs des activités du CRTC accomplies dans le cadre de la *Loi sur la radiodiffusion* et de la *Loi sur les télécommunications* (l'octroi, le renouvellement ou les modifications de licences, l'élaboration de politiques et la réglementation et la surveillance de tous les aspects du système canadien de radiodiffusion) servent à atteindre les objectifs énoncés à

l'article 41 de la LLO. Ainsi, en 2007-2008, le CRTC octroyé des licences de radios communautaires de langue française et créé un Fonds canadien des radios communautaires. De plus, le Conseil a accordé la permission à une station francophone (RDI) d'opérer hors Québec et à station anglophone (News World) d'opérer au Québec.

Grâce à un financement obtenu du Secrétariat du Conseil du Trésor, le CRTC a retenu les services d'une analyste sur les langues officielles, de février 2008 à mars 2009.

Reddition de comptes

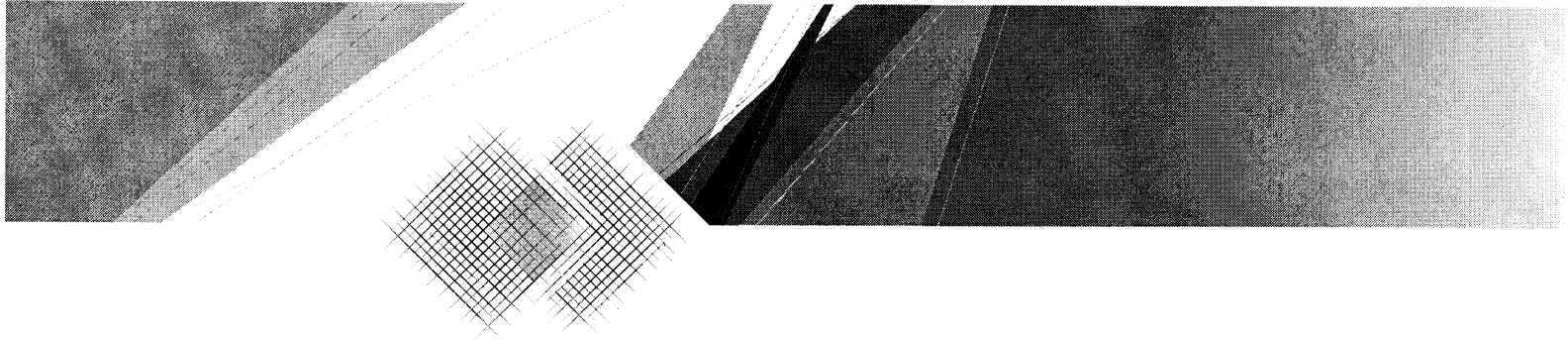
Conformément aux exigences liées à sa désignation en vertu de l'article 41 de la LLO, le CRTC a dressé un bilan détaillé de ses activités réalisées en 2007-2008.

Version originale : 697 mots
Version retravaillée : 558 mots



Commissariat
aux langues
officielles

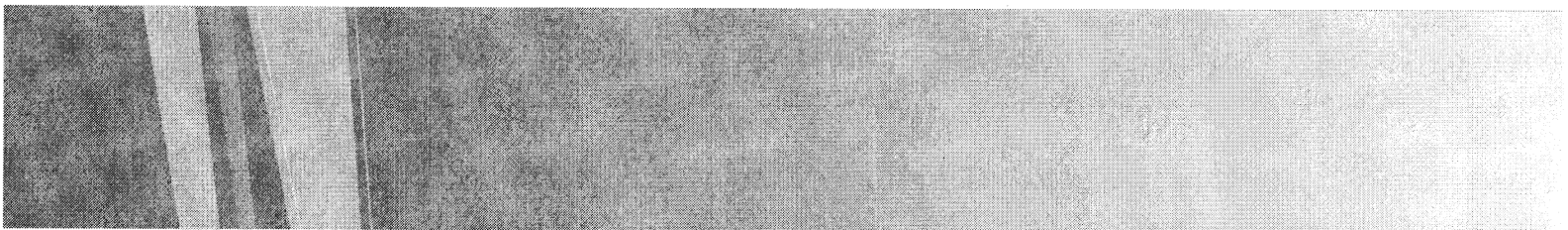
Office of the
Commissioner of
Official Languages



Vérification

Mise en œuvre de l'article 41 de la partie VII
de la *Loi sur les langues officielles* au Conseil de la
radiodiffusion et des télécommunications canadiennes

Février 2007



Pour communiquer avec le Commissariat aux langues officielles,
composez sans frais le 1 877 996-6368.
www.ocol-clo.gc.ca

© Ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux Canada 2007
No de cat. : SF31-88/2007
ISBN : 978-0-662-49838-4
OCOL-CLO IE009-02-2007

Pour une liste des erreurs ou omissions dans la présente publication trouvées après impression,
veuillez visiter notre site Web à l'adresse www.ocol-clo.gc.ca.

Faits saillants

En 2003, Patrimoine canadien a désigné le Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC) comme l'une des 33 institutions qui doivent élaborer et mettre en œuvre un plan d'action pour la mise en œuvre de l'article 41, partie VII de la *Loi sur les langues officielles (Loi)*. Le Commissariat aux langues officielles a effectué une vérification auprès du CRTC entre octobre 2005 et avril 2006 pour examiner dans quelle mesure cet organisme respecte ses obligations de favoriser le développement des communautés de langue officielle en situation minoritaire et de promouvoir la pleine reconnaissance et l'usage du français et de l'anglais dans la société canadienne. Nous remercions les représentants du CRTC du dialogue constructif que nous avons eu avec eux tout au long de cette vérification.

Méthodologie

Nous avons examiné et analysé la documentation qu'a fournie le CRTC de même que quelques politiques, décisions et avis publics touchant les deux domaines d'activité de l'institution, soit la radiodiffusion et les télécommunications. Nous avons également mené une série d'entrevues auprès de cadres supérieurs, de gestionnaires et d'une conseillère du CRTC, ainsi que des entrevues téléphoniques avec des représentants des communautés de langue officielle.

Observations

ENGAGEMENT DU CRTC À METTRE EN ŒUVRE L'ARTICLE 41 DE LA LOI SUR LES LANGUES OFFICIELLES

Le CRTC a pris certaines mesures pour mettre en œuvre l'article 41. Il a désigné la secrétaire générale championne des langues officielles et a nommé une coordonnatrice pour gérer les activités liées à la mise en œuvre de l'article 41. Toutefois, il ne s'est pas doté d'une politique ni de lignes directrices en matière de langues officielles pour assurer une mise en œuvre cohérente de la *Loi* dans l'accomplissement de son mandat. De plus, ses gestionnaires ne sont pas suffisamment sensibilisés aux obligations du CRTC en vertu de l'article 41.

MESURES ET ACTIVITÉS DE MISE EN ŒUVRE DE L'ARTICLE 41 DE LA LOI SUR LES LANGUES OFFICIELLES

Le CRTC a présenté son premier plan d'action en 2004-2005 et a fait état de ses réalisations à Patrimoine canadien. Cependant, ce plan aurait dû tenir compte des résultats de consultations structurées et coordonnées avec les communautés de langue officielle. Il aurait aussi dû inclure des mesures concrètes visant à favoriser l'épanouissement de ces communautés et à appuyer leur développement ainsi qu'à faire la promotion de la dualité linguistique dans la société canadienne.

L'examen de sept politiques du CRTC en matière de radiodiffusion et de télécommunications a révélé que le Conseil n'y a pas fait de distinction entre les besoins du public en général et ceux des communautés de langue officielle en situation minoritaire, ce qui rend difficile l'adoption de mesures positives favorisant l'épanouissement et appuyant le développement de ces communautés, tel que le requiert le nouvel article 41 de la *Loi sur les langues officielles*, entré en vigueur en novembre 2005.

CONSULTATION DES COMMUNAUTÉS DE LANGUE OFFICIELLE EN SITUATION MINORITAIRE

Le CRTC a consulté les organismes nationaux représentant les communautés de langue officielle en situation minoritaire en 2000, lors d'audiences publiques, et quelques représentants de ces communautés en 2004 et en 2005, de même qu'au moment où nous entreprenions la vérification en 2006. Cependant, nous constatons qu'il ne s'est pas doté d'un mécanisme particulier pour consulter de façon structurée et coordonnée les organismes nationaux et régionaux représentant les communautés de langue officielle afin de cerner leurs besoins dans les domaines de la radiodiffusion et des télécommunications. Le CRTC devrait aussi consulter des groupes de la majorité intéressés à la promotion de la dualité linguistique canadienne.

La surveillance du rendement

Le CRTC ne s'est pas doté de mécanismes de surveillance officiels pour mesurer les résultats des activités qu'il entreprend en vue de mettre en œuvre l'article 41 de la *Loi*. De plus, ses cadres supérieurs et ses gestionnaires ne sont pas tenus responsables de l'atteinte de ses objectifs visant l'épanouissement et le développement des communautés de langue officielle en situation minoritaire et la promotion de la dualité linguistique canadienne.

Conclusion et recommandations

Nous concluons que le CRTC, malgré ses efforts, ne satisfait pas encore adéquatement à ses obligations relatives à l'épanouissement et au développement culturel, social et économique des communautés de langue officielle en situation minoritaire, ni à ses obligations en ce qui concerne la promotion de la pleine reconnaissance et de l'usage du français et de l'anglais dans la société canadienne. Le Conseil devra prendre des mesures positives concrètes pour promouvoir la dualité linguistique et répondre aux besoins particuliers de ces communautés. Bien que nous n'ayons pu tenir compte, pendant la vérification, des modifications apportées à la partie VII de la *Loi*, en raison de leur entrée en vigueur survenue après le début de la vérification, nous les avons prises en considération dans la formulation de nos recommandations.

Le commissaire a fait dix recommandations au CRTC afin de l'aider à mieux s'acquitter des responsabilités qui lui incombent en vertu de l'article 41. Elles visent principalement :

- **l'élaboration et la mise en œuvre d'une politique et de lignes directrices pour assurer une application cohérente de la *Loi* au sein de l'organisme;**
- **la tenue de séances de sensibilisation et de formation sur les obligations linguistiques du CRTC pour les cadres supérieurs et les gestionnaires;**
- **l'adoption d'un plan d'action adéquat pour la mise en œuvre de l'article 41;**
- **la consultation structurée et coordonnée des communautés de langue officielle en situation minoritaire et la diffusion d'information à ces communautés;**

- **la nécessité de tenir compte des obligations que lui impose l'article 41 de la *Loi* au moment de réviser ses politiques en matière de radiodiffusion et de télécommunications pouvant avoir une incidence importante sur les communautés de langue officielle et sur la promotion de la dualité linguistique canadienne;**
- **la mise en place de mécanismes de surveillance du rendement;**
- **l'insertion de dispositions sur les obligations linguistiques dans les ententes de rendement des gestionnaires.**

Le CRTC, après un bon départ, doit maintenant prendre appui sur le travail qu'il a entrepris dans le cadre des lignes directrices mises de l'avant jusqu'ici par le gouvernement afin de respecter ses obligations découlant de l'article 41 de la *Loi sur les langues officielles*. Le Conseil doit s'adapter rapidement aux changements qu'a engendrés, en novembre 2005, l'adoption du projet de loi S-3, qui renforce la partie VII de la *Loi*.

Réponse du CRTC

Le CRTC a préparé un plan d'action afin de donner suite à nos dix recommandations, que nous reproduisons à l'annexe A du présent rapport. Nous sommes en général très satisfaits des mesures que s'engage à prendre le Conseil et des délais qu'il s'est fixés pour mettre en œuvre l'ensemble de nos recommandations. Cependant, les mesures annoncées pour donner suite aux recommandations 7 et 8 ne nous satisfont que partiellement. Nous sommes d'avis qu'en réponse à la recommandation 7 le CRTC devrait s'engager à au moins déterminer dès maintenant, parmi ses politiques, celles qui pourraient avoir une incidence sur l'épanouissement et le développement des communautés de langue officielle en situation minoritaire et la promotion de la dualité linguistique canadienne. Il devrait aussi voir à ce que soit pris en compte l'article 41 lors de la révision de ces politiques. Quant à la recommandation 8 sur la consultation des communautés, nous estimons que le groupe de travail que le Conseil entend mettre sur pied devrait aussi tenir des réunions dans les régions afin de faciliter la participation des représentants des communautés linguistiques régionales et servir de mécanisme de rétroaction.

En mettant en œuvre les recommandations que nous lui adressons le CRTC pourra respecter ses obligations qui découlent de la partie VII de la *Loi*.

Table des matières

FAITS SAILLANTS

INTRODUCTION	4
Mandat et profil de l'organisme	4
Deux fonctions distinctes	4
Cadre constitutionnel, législatif et administratif	5
Portée de la vérification	6
MÉTHODE DE VÉRIFICATION	6
RÉSULTATS DE LA VÉRIFICATION	6
1. ENGAGEMENT DU CRTC À METTRE EN ŒUVRE L'ARTICLE 41 DE LA <i>LOI SUR LES LANGUES OFFICIELLES</i>	6
<i>Les langues officielles au CRTC</i>	6
<i>Information aux gestionnaires et aux employés</i>	7
2. MESURES ET ACTIVITÉS DE MISE EN ŒUVRE DE L'ARTICLE 41 DE LA <i>LOI SUR LES LANGUES OFFICIELLES</i>	8
<i>Plan d'action et bilan des réalisations pour la mise en œuvre de l'article 41</i>	8
<i>Information aux demandeurs de licence, aux titulaires de licence de radiodiffusion, aux compagnies de téléphone titulaires de licence et aux communautés de langue officielle en situation minoritaire</i>	9
<i>Examen des politiques</i>	10
3. CONSULTATION DES COMMUNAUTÉS DE LANGUE OFFICIELLE EN SITUATION MINORITAIRE	12
2000-2001	12
2004-2005	13
2005-2006	13
4. SURVEILLANCE DU RENDEMENT	14
<i>Mécanismes de surveillance des résultats</i>	14
<i>Gestion du rendement des cadres supérieurs et des gestionnaires</i>	14
CONCLUSION	15
ANNEXE A	
Liste des recommandations, plan d'action du CRTC et notre réponse au plan d'action	i
ANNEXE B	
Politiques examinées	viii
ANNEXE C	
Politique canadienne de radiodiffusion	ix
Politique canadienne de télécommunication	xi
ANNEXE D	
Objectifs et critères de la vérification	xii

Introduction

Mandat et profil de l'organisme

Le Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC ou le Conseil) est un organisme public indépendant constitué en vertu de la *Loi sur le Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes*. Il rend compte au Parlement par l'entremise de la ministre du Patrimoine canadien.

Le CRTC a pour mandat de réglementer et de surveiller tous les aspects du système canadien de radiodiffusion de même que de réglementer les entreprises et les fournisseurs de services de télécommunications relevant de la compétence fédérale. Il doit veiller à l'application de la *Loi sur la radiodiffusion* et de la *Loi sur les télécommunications*.

L'objectif principal de la *Loi sur la radiodiffusion* consiste à faire en sorte que l'ensemble de la population canadienne ait accès à une programmation radiophonique et télévisuelle canadienne de grande qualité et largement diversifiée. La *Loi sur les télécommunications*, pour sa part, vise principalement à assurer l'accès à des services de téléphonie et à d'autres services de télécommunications fiables à des prix abordables. En résumé, le CRTC a pour rôle de maintenir, dans l'intérêt public, l'équilibre délicat entre les objectifs distincts de ces deux lois sur les plans culturel, social et économique.

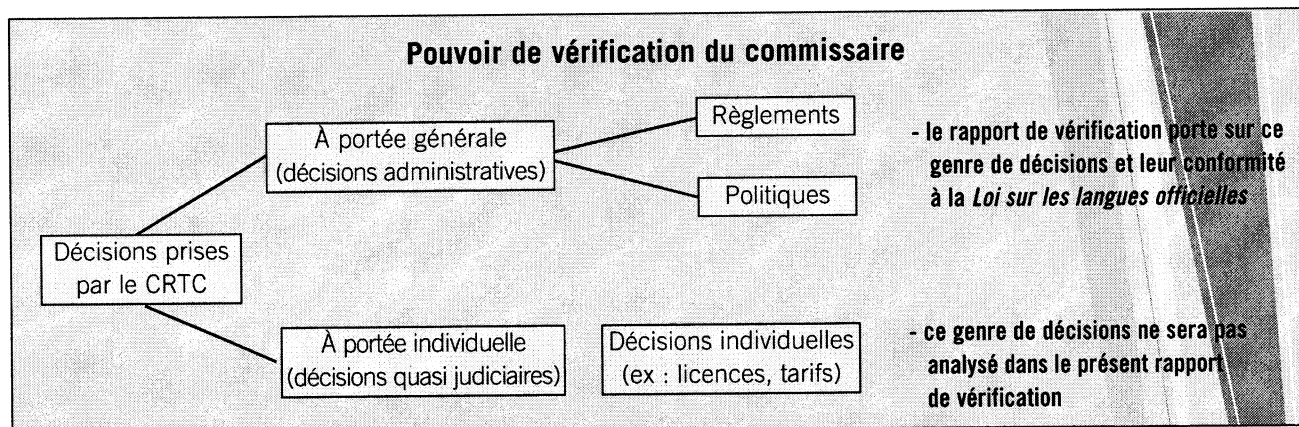
Le Conseil réglemente plus de 3 300 entreprises de radiodiffusion parmi lesquelles on trouve des télédiffuseurs, des câblodistributeurs, des fournisseurs de services de télévision spécialisée ou payante, des

distributeurs de programmation par satellite de radiodiffusion directe, des opérateurs de systèmes de distribution multipoint (y compris les fréquences micro-ondes), des fournisseurs de services de télévision par abonnement ou de services sonores payants. Entre le 1^{er} avril 2004 et le 31 mars 2005, le Conseil a publié 712 décisions de radiodiffusion, dont 132 nouvelles licences, 283 modifications de licences et 176 renouvellements de licences. Il réglemente aussi plus de 78 entreprises de télécommunications, y compris les grandes compagnies de téléphone.

Le CRTC se compose d'au plus treize membres à temps plein et six à temps partiel nommés par le gouverneur en conseil pour un mandat de cinq ans ou moins, dont le président et le vice-président. Le Conseil compte quelque 400 employés. La plupart travaillent à l'administration centrale dans la région de la capitale nationale et quelques-uns, dans sept bureaux régionaux.

Deux fonctions distinctes

Le mandat du CRTC comporte deux fonctions. La première a trait à la prise de décisions à portée générale, notamment l'adoption de règlements et l'élaboration de politiques. La deuxième touche aux activités liées au pouvoir d'accorder, de modifier, de suspendre, de révoquer et de renouveler des licences et de fixer des tarifs. Il s'agit dans ces cas de décisions à portée individuelle, et le commissaire aux langues officielles n'a pas le pouvoir de les remettre en question. La vérification touche donc, entre autres, certaines décisions à portée générale (telles que les politiques) et leur conformité à l'article 41 de la *Loi sur les langues officielles*.



Le Conseil déclare que son défi est d'assurer aux Canadiens et aux Canadiennes l'accès à une diversité de voix et de choix dans le cadre d'une industrie dynamique et concurrentielle, tout en favorisant des entreprises canadiennes solides, capables de soutenir la concurrence mondiale. Le Conseil rapporte aussi qu'il continue de privilégier l'établissement d'une concurrence durable et l'émergence de nouveaux services pour atteindre ses objectifs stratégiques, tout en tenant compte de l'environnement social, culturel et économique actuel et prévu.

Cadre constitutionnel, législatif et administratif

Le principe de la progression vers l'égalité de statut du français et de l'anglais reconnu au paragraphe 16(3) de la *Charte canadienne des droits et libertés* a été mis en œuvre par le Parlement, en 1988, par l'adoption de la partie VII de la *Loi sur les langues officielles*, qui consacre l'engagement du gouvernement fédéral :

- à favoriser l'épanouissement des minorités francophones et anglophones du Canada et à appuyer leur développement;
- à promouvoir la pleine reconnaissance et l'usage du français et de l'anglais dans la société canadienne.

Autrement dit, le gouvernement reconnaît, dans la partie VII de la *Loi*, la nécessité d'appuyer les communautés de langue officielle en situation minoritaire et les avantages d'un pays bilingue, d'où découle la nécessité de maintenir la vitalité des communautés linguistiques. La partie VII marque également une importante réorientation de la politique gouvernementale du fait qu'elle insiste sur le développement des communautés de langue officielle et sur la pleine reconnaissance et l'usage du français et de l'anglais dans la société canadienne.

Toutes les institutions fédérales sont tenues de prendre des mesures pour remplir l'engagement découlant de l'article 41 de la *Loi*. Le ministère du Patrimoine canadien est chargé de coordonner la mise en œuvre de la partie VII. En 2003, donnant suite à une recommandation du Comité permanent des langues officielles de la Chambre des communes, Patrimoine canadien désignait le CRTC l'une des 33 institutions qui

ont une grande incidence sur les communautés de langue officielle en situation minoritaire et qui sont tenues de lui présenter un plan d'action pour la mise en œuvre de l'article 41 et des bilans annuels.

La même année, dans le contexte du *Plan d'action pour les langues officielles*, le gouvernement a adopté un *Cadre d'imputabilité et de coordination en langues officielles*, qui précise les responsabilités de l'ensemble des institutions fédérales relativement à la partie VII de la *Loi sur les langues officielles*. Ces responsabilités comprennent notamment la tenue de consultations organisées auprès des communautés de langue officielle en situation minoritaire sur les politiques ou les programmes qui les concernent.

En octobre 2005, le gouvernement a déposé le *Cadre de gestion pour le programme des langues officielles*, qui a pour but d'assurer une gestion horizontale et une mise en œuvre plus cohérente des politiques et des initiatives émanant de l'ensemble des institutions fédérales.

En novembre 2005, le gouvernement adoptait le projet de loi S-3, la *Loi* modifiant la *Loi sur les langues officielles*. Les modifications visent :

- à imposer à toutes les institutions fédérales l'obligation de prendre des mesures positives pour mettre en œuvre l'engagement du gouvernement prévu à l'article 41;
- à conférer au gouverneur en conseil le pouvoir d'adopter des règlements fixant les modalités d'exécution des obligations des institutions fédérales prévues à la partie VII;
- à accorder aux plaignants un droit de recours devant les tribunaux en vertu de la partie X de la *Loi*.

En décembre 2005, le greffier du Conseil privé a fait parvenir à toutes les institutions une lettre les informant des modifications apportées à la *Loi* ainsi qu'une fiche d'information décrivant la nature et l'incidence des changements apportés à la partie VII de la *Loi*.

C'est donc dans ce cadre législatif et administratif modifié que le CRTC devra dorénavant s'acquitter de ses responsabilités relatives au développement des communautés de langue officielle et à la promotion de

la dualité linguistique canadienne. Ces responsabilités sont compatibles avec les exigences des lois sur la radiodiffusion et les télécommunications, qu'il doit appliquer et qui font notamment référence :

- à une programmation radiophonique et télévisuelle de qualité équivalente en français et en anglais;
- à une gamme de services de radiodiffusion dans les deux langues officielles;
- au reflet de la dualité linguistique;
- à la diversité régionale du Canada et aux besoins particuliers des régions.

Portée de la vérification

La vérification porte sur l'article 41 de la *Loi sur les langues officielles*. Nous avons vérifié l'engagement du CRTC à mettre en œuvre l'article 41 de la *Loi*, de même que les mesures qu'il a prises et les activités qu'il a menées pour faire face à cette obligation. Nous avons aussi examiné de quelle façon le CRTC a consulté les communautés de langue officielle en situation minoritaire et les mécanismes qu'il a mis en place pour mesurer son rendement à cet égard (voir les objectifs et les critères de vérification à l'annexe C).

Méthode de vérification

Nous avons informé le CRTC de la tenue de cette vérification le 4 octobre 2005. Par la suite, nous avons rencontré des gestionnaires, dont la secrétaire générale, pour leur expliquer les objectifs de cette vérification et le processus que nous allions suivre. Tout au long de la vérification, nous avons maintenu un dialogue constructif avec les représentants du CRTC. Nous avons pu ainsi préciser certains de nos critères qui ne tenaient pas suffisamment compte du caractère quasi judiciaire de certaines des activités du Conseil.

Nos observations découlent de l'examen et de l'analyse des documents que nous a fournis le CRTC, dont le plan d'action et un rapport des réalisations concernant

la mise en œuvre de l'article 41, des politiques, des décisions, des avis publics, le site Web, le site intranet *La Zone*, ainsi que des documents que nous ont fait parvenir des représentants des communautés de langue officielle en situation minoritaire. Nous avons aussi mené des entrevues avec des cadres supérieurs, des gestionnaires et un membre du Conseil. Nous avons assisté à une instance publique et nous avons réalisé des entrevues avec des associations nationales et provinciales qui représentent les communautés de langue officielle de partout au pays. À la suggestion du CRTC, la vérificatrice a assisté, à titre d'observatrice, à une rencontre entre un représentant des communautés de langue anglaise du Québec et un membre du Conseil.

Résultats de la vérification

1. ENGAGEMENT DU CRTC À METTRE EN ŒUVRE L'ARTICLE 41 DE LA LOI SUR LES LANGUES OFFICIELLES

Les langues officielles au CRTC

La secrétaire générale du CRTC agit comme championne des langues officielles. En outre, deux gestionnaires gèrent le programme des langues officielles. La directrice intérimaire de la planification et des priorités de la télévision et de la radio en français

est responsable de la mise en œuvre de l'article 41 de la *Loi* et elle est membre du réseau des coordonnateurs qu'a mis sur pied Patrimoine canadien. Le chef des programmes et des politiques en ressources humaines gère les autres activités liées à la *Loi sur les langues officielles*. Un comité des langues officielles regroupant des gestionnaires et des employés des différents secteurs a également été mis sur pied en 2003. Ce comité ne s'est cependant pas encore doté d'un mandat clair. Certains gestionnaires ont exprimé le besoin d'avoir accès à un plus grand nombre d'experts en langues

officielles dans chacune de leurs directions. Ces entrevues démontrent un manque de ressources pour gérer adéquatement les activités du CRTC découlant de l'article 41.

Le CRTC ne s'est pas encore doté d'une politique ni de lignes directrices en matière de langues officielles qui tiennent compte de tous les aspects de la *Loi sur les langues officielles*. Il s'en remet plutôt aux diverses politiques de l'Agence de gestion des ressources humaines de la fonction publique du Canada. Nous sommes d'avis qu'il devrait élaborer et mettre en œuvre sa propre politique et des lignes directrices sur les langues officielles qui tiennent compte de son mandat particulier, afin de montrer son engagement à mettre en œuvre la *Loi*, à appuyer les communautés de langue officielle en situation minoritaire et à promouvoir la reconnaissance et l'usage du français et de l'anglais dans la société canadienne.

Certains gestionnaires ont mentionné que le comité de direction du CRTC discute des langues officielles, particulièrement lorsque le Conseil est saisi d'une plainte ou qu'il doit approuver des documents officiels sur les langues officielles (par exemple, le *Bilan annuel sur les langues officielles* ou le plan d'action pour la mise en œuvre de l'article 41). Pourtant, nous pensons que le comité de direction, au cours de ses réunions, devrait discuter plus régulièrement des obligations du CRTC en matière de langues officielles, incluant celles qui découlent de la partie VII de la *Loi*.

Le CRTC ne fait pas connaître suffisamment à son personnel son énoncé de mission, qui fait référence à la dualité linguistique et au reflet de la société canadienne. Nous encourageons le Conseil à tenir compte, lors de la mise à jour du document intitulé *Le CRTC, de la vision à l'action*, de ses obligations en matière de langues officielles.

La mise en œuvre appropriée de l'article 41, comme suite aux modifications apportées à la partie VII de la *Loi*, ne pourra se faire sans un important changement de culture. Il incombe aux cadres supérieurs du CRTC de donner le ton à cet égard.

Recommandation 1

Le commissaire recommande au CRTC d'élaborer et de mettre en œuvre une politique et des lignes directrices sur les langues officielles propres à ses activités et qui tiennent compte de ses obligations en vertu de l'article 41 de la *Loi sur les langues officielles*.

Recommandation 2

Le commissaire recommande au CRTC de s'assurer qu'il dispose des ressources humaines et financières nécessaires pour remplir comme il se doit toutes ses obligations en matière de langues officielles.

Information aux gestionnaires et aux employés

Les gestionnaires et les cadres supérieurs ont montré qu'ils ne connaissent pas suffisamment leurs responsabilités et leur rôle en ce qui a trait aux obligations du CRTC envers l'épanouissement et le développement des communautés linguistiques et la promotion du français et de l'anglais. En règle générale, ceux-ci confondent les différents aspects de la *Loi* : la prestation de services dans les deux langues officielles, la langue de travail et l'épanouissement et le développement des communautés. Ce problème est plus aigu dans le secteur des télécommunications, où le lien entre les activités de ce secteur et les objectifs de l'article 41, bien qu'il existe, est moins évident que dans le secteur de la radiodiffusion. Nous pensons que les gestionnaires de tous les secteurs doivent recevoir davantage d'information et de formation sur leurs responsabilités par rapport à la mise en œuvre de la partie VII, particulièrement depuis sa modification.

Bien que le plan d'action pour la mise en œuvre de l'article 41 soit affiché sur le site Web du Conseil et qu'il soit mentionné dans le *Rapport des réalisations du CRTC de 2004-2005*, le *Rapport sur le rendement de 2005* et le *Plan de travail triennal 2005-2008* du CRTC, les entrevues ont démontré que les membres du personnel sont peu au courant des obligations du CRTC en vertu de l'article 41, ou ne le sont pas du tout. Cependant, ils savent à qui s'adresser pour obtenir de l'information sur les langues officielles.

En vue d'intégrer la dualité linguistique à sa culture organisationnelle, le CRTC doit communiquer régulièrement à tout son personnel son engagement à favoriser l'épanouissement et à appuyer le développement des communautés de langue officielle en situation minoritaire et à promouvoir la pleine reconnaissance et l'usage du français et de l'anglais dans la société canadienne.

Le site intranet du CRTC contient un onglet *Langues officielles* où l'on trouve de l'information portant sur le prix des langues officielles du CRTC pour la langue de travail et des liens pour accéder au *Bilan annuel sur les langues officielles* et au site de l'Agence de gestion des ressources humaines de la fonction publique du Canada. Toutefois, son plan d'action pour la mise en œuvre de l'article 41 ne s'y trouve pas.

Recommandation 3

Le commissaire recommande au CRTC d'exiger de ses gestionnaires et de ses cadres supérieurs qu'ils suivent des séances obligatoires de sensibilisation à la partie VII de la *Loi sur les langues officielles* et de sensibiliser convenablement son personnel aux besoins des communautés de langue officielle en situation minoritaire et à l'obligation de promouvoir la dualité linguistique.

2. MESURES ET ACTIVITÉS DE MISE EN ŒUVRE DE L'ARTICLE 41 DE LA LOI SUR LES LANGUES OFFICIELLES

Plan d'action et bilan des réalisations pour la mise en œuvre de l'article 41

En 2004, le CRTC a présenté à Patrimoine canadien son premier plan d'action, couvrant la période 2004-2005, après avoir consulté sept organismes nationaux représentant des communautés de langue officielle en situation minoritaire et l'avoir soumis à l'approbation de son comité de gestion. En 2005, le CRTC a tenu une seconde consultation auprès des sept mêmes organismes nationaux et a décidé de reconduire son plan d'action pour une autre année afin de pouvoir atteindre ses objectifs dans des délais plus réalistes.

Ce plan d'action contient surtout des énoncés généraux. Par exemple, un des objectifs est d'encourager les titulaires de licence de radiodiffusion à poursuivre leurs efforts afin d'accroître la production et la diffusion d'émissions dans les régions et à promouvoir les échanges entre les communautés de langue officielle. Nous sommes d'avis que le CRTC aurait pu être plus précis et directif. De plus, le plan ne tient pas suffisamment compte des besoins particuliers des communautés anglophones en situation minoritaire au Québec. Le secteur des télécommunications ne figure pas non plus dans le plan d'action. Enfin, ce plan ne prévoit aucune activité précise pour mettre en œuvre le deuxième volet de l'article 41, soit la promotion de la pleine reconnaissance et de l'usage du français et de l'anglais dans la société canadienne.

Nous estimons que ce plan d'action ne satisfait pas puisqu'il ne présente aucune mesure précise résultant de consultations des communautés de langue officielle en situation minoritaire. De plus, il ne fait pas de liens clairs entre les objectifs de l'article 41 (épanouissement et développement des communautés et promotion de la dualité linguistique canadienne) et les activités du CRTC, particulièrement en matière de télévision, de radio et de télécommunications. D'ailleurs, lors des entrevues, les représentants nationaux des communautés de langue officielle, qui suivent de près les activités du CRTC, nous ont fait part de leur insatisfaction quant à l'absence de mesures précises dans ce premier plan d'action.

Au cours de notre vérification, le CRTC a entrepris la préparation de son deuxième plan d'action (2006-2009) en tenant compte de certaines de nos observations. Au moment du suivi de notre vérification, nous analyserons ce nouveau plan d'action, qui devra contenir des objectifs mesurables pour ses deux secteurs d'activité (radiodiffusion et télécommunications) et prévoir des mesures positives concrètes touchant les deux volets de l'article 41, qui tiennent compte des besoins particuliers des communautés de langue officielle en situation minoritaire. Ces mesures devraient reposer sur les résultats de consultations structurées et coordonnées auprès des représentants nationaux et régionaux de ces communautés.

Recommandation 4

Le commissaire recommande au CRTC de se doter d'un nouveau plan d'action pour la mise en œuvre des deux volets de l'article 41 de la *Loi sur les langues officielles* qui tiennent compte de ses deux secteurs d'activité, soit la radiodiffusion et les télécommunications, et du résultat de consultations récentes menées auprès des communautés de langue officielle en situation minoritaire. Ce plan devra contenir des objectifs clairs et prévoir des mesures positives précises assorties d'échéances et d'indicateurs de rendement qui tiennent compte des besoins des minorités francophones et anglophones aux échelons national et régional.

En 2005, le CRTC a présenté à Patrimoine canadien son premier bilan des réalisations qui, à l'instar de son premier plan d'action, contenait des renseignements généraux portant principalement sur les activités liées à la télévision. Le bilan ne tenait pas compte des activités de télécommunications, et les préoccupations des communautés anglophones du Québec y étaient absentes. De plus, le bilan ne faisait état d'aucune activité de promotion de l'usage du français et de l'anglais dans la société canadienne.

Information aux demandeurs de licence, aux titulaires de licence de radiodiffusion, aux compagnies de téléphone titulaires de licence et aux communautés de langue officielle en situation minoritaire

Dans la très grande majorité des documents affichés sur son site Web dans les deux langues officielles (politiques, appels de demandes, avis publics, formulaires, décisions et rapports), le CRTC offre ses services dans les deux langues officielles et projette une image bilingue. Mais, selon les représentants des communautés de langue officielle en situation minoritaire que nous avons rencontrés, cela ne suffit pas. Ceux-ci ont mentionné qu'ils aimeraient recevoir plus d'aide du CRTC lorsqu'ils souhaitent présenter une demande de licence ou participer à un processus officiel de consultation. Ils affirment que le Conseil est difficilement accessible, ne serait-ce que lorsqu'ils

tentent de parler à une personne-ressource pour obtenir de l'information précise. Les représentants ont aussi souligné que, très souvent, ils ne possèdent pas toutes les connaissances requises pour présenter leurs demandes de licence ou participer à des instances publiques. Nous croyons que le CRTC devrait prendre des mesures pour remédier à cette situation.

Recommandation 5

Le commissaire recommande au CRTC d'élaborer une trousse d'information à l'intention des requérants pour les aider à présenter leur demande de licence. Il devra de plus désigner des personnes-ressources pour répondre aux demandes de renseignements, qu'elles soient d'ordre administratif ou technique, en vue de faciliter l'accès aux communautés de langue officielle en situation minoritaire et informer officiellement tout son personnel.

Nous avons noté que le CRTC n'informe pas les radiodiffuseurs ni les compagnies de téléphone titulaires de licence des obligations découlant de l'article 41 de la *Loi sur les langues officielles* et dont le Conseil doit tenir compte dans l'élaboration de politiques qui influent sur ses décisions. À l'heure actuelle, l'information qu'il fournit aux titulaires de licence se limite strictement aux procédures d'octroi des licences prescrites dans les décisions. Le CRTC devrait prendre des mesures supplémentaires pour informer clairement les demandeurs et les titulaires de licence des obligations que lui impose l'article 41 à titre d'institution fédérale.

Recommandation 6

Le commissaire recommande au CRTC de se doter d'un mécanisme approprié pour informer les demandeurs de licence ainsi que les radiodiffuseurs et les compagnies de téléphone titulaires de licence de ses obligations en vertu de l'article 41 de la *Loi sur les langues officielles*, et pour les sensibiliser à ces obligations.

Examen des politiques

Les membres nommés par le gouverneur en conseil ont la responsabilité de rendre les décisions du CRTC relativement à l'octroi, à la suspension, à la révocation ou au renouvellement des licences. Bien que le commissaire aux langues officielles n'ait pas le pouvoir de contester les décisions de ce type, que nous qualifions de décisions à portée individuelle, celles-ci doivent normalement s'appuyer sur les politiques, les lignes directrices ou les règlements. Aux fins de notre vérification, nous avons examiné les politiques qui fixent de façon générale des normes à suivre pour les secteurs de la radiodiffusion et des télécommunications. Plus particulièrement, nous avons déterminé si elles tiennent compte des obligations du CRTC relativement au

développement et à l'épanouissement des communautés de langue officielle en situation minoritaire et à la promotion de la pleine reconnaissance et de l'usage du français et de l'anglais dans la société canadienne.

Le CRTC doit mettre en œuvre la *Politique canadienne de radiodiffusion* et la *Politique canadienne de télécommunications*. Ces deux politiques figurent dans leur loi respective. Le Conseil mentionne qu'il contribue à l'épanouissement et au développement des communautés linguistiques par le pouvoir que lui confèrent l'article 3 de la *Loi sur la radiodiffusion* et l'article 7 de la *Loi sur les télécommunications*. Nous avons reproduit le texte intégral de ces articles à l'annexe C, mais nous vous présentons ci-après les passages qui nous semblent les plus pertinents.

Loi sur la radiodiffusion

3. d) le système canadien de radiodiffusion devrait :

- (i) servir à sauvegarder, enrichir et renforcer la structure culturelle, politique, sociale et économique du Canada;
- (ii) favoriser l'épanouissement de l'expression canadienne en proposant une très large programmation qui traduise des attitudes, des opinions, des idées, des valeurs et une créativité artistique canadiennes, qui mette en valeur des divertissements faisant appel à des artistes canadiens et qui fournisse de l'information et de l'analyse concernant le Canada et l'étranger considérés d'un point de vue canadien;
- (iii) par sa programmation et par les chances que son fonctionnement offre en matière d'emploi, répondre aux besoins et aux intérêts, et refléter la condition et les aspirations, des hommes, des femmes et des enfants canadiens, notamment l'égalité sur le plan des droits, la dualité linguistique et le caractère multiculturel et multiracial de la société canadienne ainsi que la place particulière qu'y occupent les peuples autochtones.

...

3. i) la programmation offerte par le système canadien de radiodiffusion devrait à la fois :

- (ii) puiser aux sources locales, régionales, nationales et internationales;

...

3. k) une gamme de service de radiodiffusion en français et en anglais doit être progressivement offerte à tous les Canadiens, au fur et à mesure de la disponibilité des moyens.

Loi sur les télécommunications

7. La présente loi affirme le caractère essentiel des télécommunications pour l'identité et la souveraineté canadiennes; la politique canadienne de télécommunication vise à :
- a) favoriser le développement ordonné des télécommunications partout au Canada en un système qui contribue à sauvegarder, enrichir et renforcer la structure sociale et économique du Canada et de ses régions;
 - b) permettre l'accès aux Canadiens dans toutes les régions -- rurales ou urbaines -- du Canada à des services de télécommunication sûrs, abordables et de qualité;
 - ...
 - h) satisfaire les exigences économiques et sociales des usagers des services de télécommunication.

À la suite d'instances publiques, le CRTC a adopté plusieurs politiques découlant de la *Loi sur la radiodiffusion* et de la *Loi sur les télécommunications* qui ont une incidence sur l'épanouissement et le développement des communautés linguistiques en situation minoritaire. Par exemple, il a adopté la *Politique en vue d'accroître la disponibilité des services spécialisés dans la langue officielle de la minorité pour les abonnés du câble* (CRTC 2001-25), qui impose aux câblodistributeurs l'obligation de distribuer une programmation produite dans des stations de télévision traditionnelles de langue française. Bien qu'il s'agisse d'un pas dans la bonne direction, nous notons que la programmation diffusée par satellite dans certaines régions où vivent des communautés de langue officielle en situation minoritaire (avis public 2004-19, publié le 31 mars 2004) ne reflète pas leur réalité régionale. Par exemple, plusieurs minorités n'ont pas accès à des bulletins de nouvelles qui comprennent des nouvelles de leur région.

Autre politique qu'a adoptée le CRTC : *La Politique télévisuelle au Canada*. À l'article 35, le CRTC énonce ce qui suit : « Le Conseil estime que les auditoires souhaitent fortement que les régions soient mieux intégrées dans l'image canadienne. Le Conseil désire encourager les productions régionales. » Nous sommes

d'avis que le CRTC doit aller plus loin que simplement encourager les titulaires de licence à favoriser l'épanouissement des communautés de langue officielle en situation minoritaire par un plus grand nombre de productions régionales.

Les gestionnaires que nous avons rencontrés nous ont signalé que, pour observer les conditions de leur licence, les stations de radio et de télévision ont l'obligation d'établir une programmation régionale qui tienne compte des besoins de toute la population. Toutefois, les représentants des communautés de langue officielle en situation minoritaire nous ont indiqué qu'il est important de rendre les différents services de radiodiffusion plus accessibles et plus diversifiés pour répondre à leurs besoins. Cette observation souligne la nécessité pour le CRTC de mieux connaître les réalités et les besoins particuliers des communautés francophones et anglophones en situation minoritaire pour assurer leur développement culturel, social et économique au moment d'élaborer ses politiques.

Les représentants des communautés nous ont aussi fait part de leurs commentaires en ce qui a trait aux télécommunications. Les principales préoccupations portaient sur les frais d'interurbain, ce qui s'explique par le nombre élevé de communautés de langue officielle en

situation minoritaire vivant en région rurale, loin des centres urbains et dans des secteurs à faible densité de population. Dans de telles circonstances, la concurrence est souvent inexistante, d'où la nécessité pour le CRTC d'intervenir pour réglementer les tarifs en se souciant du développement de ces communautés.

Nous sommes aussi préoccupés par le fait qu'au moment de notre vérification le CRTC, malgré sa désignation en 2003, n'avait pas encore entrepris l'examen de ses politiques en matière de radiodiffusion et de télécommunications pour s'assurer de leur conformité à l'article 41 de la *Loi*. Cet exercice s'avère capital, car ces politiques servent à établir les critères d'évaluation qu'utilisent les membres du Conseil pour rendre leurs décisions. De plus, les politiques que nous avons examinées démontrent que le CRTC ne fait pas de distinction entre les intérêts du public en général et les intérêts des communautés de langue officielle en situation minoritaire. Par ailleurs, les politiques n'abordent pas les sujets de l'épanouissement et du développement culturel, social et économique des communautés et ne tiennent pas compte du deuxième volet de l'article 41, soit la promotion de la pleine reconnaissance et de l'usage du français et de l'anglais dans la société canadienne.

Les politiques qu'a élaborées le CRTC ont une incidence sur la population canadienne en général, mais aussi sur l'épanouissement des communautés linguistiques en situation minoritaire. En outre, il importe de préciser qu'en vertu de l'article 41 les communautés de langue officielle en situation minoritaire partout au Canada sont en droit de s'attendre à ce que les radiodiffuseurs soient tenus de considérer leur réalité distincte en leur donnant accès à une programmation télévisuelle et radiophonique qui réponde à leurs besoins.

Au moment de réviser ses politiques en matière de radiodiffusion et de télécommunications, le CRTC devra tenir compte des dernières modifications apportées à la partie VII de la *Loi sur les langues officielles* en novembre 2005. Pour ce faire, il devra connaître la situation particulière des communautés linguistiques qui vivent souvent plus ou moins isolées en région rurale, loin des centres urbains. Le Conseil devra donc écouter ces communautés.

Recommandation 7

Le commissaire recommande au CRTC :

- a) de réviser en priorité les politiques nommées ci-après afin de s'assurer qu'elles tiennent pleinement compte des obligations que lui impose l'article 41 de la *Loi sur les langues officielles* : La politique télévisuelle au Canada, la *Politique relative à la radio communautaire*, la *Politique sur la radio commerciale*, la *Politique en vue d'accroître la disponibilité des services spécialisés dans la langue officielle de la minorité pour les abonnés du câble* et la *Politique relative à la radiodiffusion à caractère ethnique*;
- b) de déterminer, dans l'ensemble de ses autres politiques en matière de radiodiffusion et de télécommunications, lesquelles pourraient avoir une incidence importante sur l'épanouissement et le développement des communautés de langue officielle en situation minoritaire et sur la promotion et l'usage du français et de l'anglais dans la société canadienne, et de s'assurer qu'au moment de la révision de ces politiques on tienne compte de l'article 41 de la *Loi sur les langues officielles*.

3. CONSULTATION DES COMMUNAUTÉS DE LANGUE OFFICIELLE EN SITUATION MINORITAIRE

Le CRTC fait partie des institutions qui ont une grande incidence sur l'épanouissement des communautés de langue officielle en situation minoritaire en raison de son rôle dans la mise en œuvre de la *Loi sur la radiodiffusion* et de la *Loi sur les télécommunications*.

Nous avons vérifié si le CRTC avait consulté, de façon structurée et coordonnée, les représentants des minorités francophones et anglophones pour cerner leurs besoins en matière de radiodiffusion et de télécommunications.

2000-2001

En 2000, le CRTC a tenu des consultations publiques partout au Canada pour examiner l'ensemble des services de radiodiffusion de langue française offerts aux communautés francophones en situation minoritaire. Il donnait ainsi suite à la demande du

gouverneur en conseil et de la ministre du Patrimoine canadien de tenir ce genre de consultation et de faire rapport des résultats (Décret C.P. 2000-511).

Les représentants nationaux des communautés francophones qui ont participé à ces consultations publiques ont souligné l'importance et la nécessité pour le CRTC d'adopter une position ferme en faveur de l'épanouissement et du développement de leurs communautés. Ils ont mentionné aussi que le Conseil devrait adopter un plan d'action conforme aux dispositions de la partie VII de la *Loi* qui définissent les droits linguistiques de ces communautés.

Il est important de préciser que les représentants provinciaux et régionaux des communautés de langue officielle en situation minoritaire ne figuraient pas sur la liste des participants à ces consultations publiques. Nos entrevues ont aussi montré que le Conseil n'a d'aucune manière cherché à obtenir l'opinion des communautés de langue officielle en situation minoritaire en matière de radiodiffusion et de télécommunications. Il a plutôt privilégié le processus officiel de consultations publiques annoncées par des avis dans les journaux qui s'adressent au public en général. Nous nous serions attendus à ce que le CRTC invite les différentes associations nationales, provinciales ou régionales à participer à ces consultations publiques, même si Patrimoine Canada n'avait pas encore désigné le CRTC pour mettre en œuvre la partie VII de la *Loi*.

2004-2005

En 2004, lors de la préparation de son premier plan d'action sur la mise en œuvre de l'article 41, le CRTC a consulté les sept organismes nationaux suivants : la Fédération des communautés francophones et acadienne du Canada, la Fédération culturelle canadienne-française, l'Association des producteurs francophones, l'Alliance nationale de l'industrie musicale, l'Alliance des radios communautaires du Canada, l'Association de la presse francophone et le Quebec Community Groups Network. Par ces consultations, le Conseil visait à recueillir de l'information pertinente sur les besoins particuliers de ces organismes. Nous retrouvons cette information dans le plan d'action de 2004-2005 du CRTC.

2005-2006

En 2005, le CRTC a demandé la rétroaction de la Fédération des communautés francophones et acadienne du Canada en ce qui concerne les grands dossiers en matière de radiodiffusion qui préoccupent les communautés francophones de partout au Canada. Le CRTC a aussi consulté séparément les représentants des communautés anglophones du Québec pour connaître les préoccupations de ces communautés.

En décembre 2005, alors qu'il préparait son nouveau plan d'action pour la mise en œuvre de l'article 41, le CRTC a consulté les sept mêmes organismes nationaux qu'en 2004.

Nous pensons que la méthodologie qu'a employée le CRTC lors de son processus de consultation en décembre 2005 était insatisfaisante. Le Conseil a d'abord effectué cette consultation de façon électronique par l'envoi, pendant la période des Fêtes, d'un courriel aux organismes nationaux à qui il n'a accordé que deux semaines pour présenter leurs commentaires. Certains organismes ont demandé un délai supplémentaire pour formuler leurs commentaires. Puisque la plupart de ces organismes ont leurs bureaux dans la région de la capitale nationale, les représentants ont de plus demandé la tenue d'une rencontre pour discuter face à face des besoins particuliers des communautés de langue officielle qu'ils représentent. Le Conseil a acquiescé à ces deux demandes. Nous notons cependant que, lors de ce processus de consultation, le CRTC a omis de joindre les représentants provinciaux ou régionaux des communautés linguistiques.

Le CRTC devrait élargir son réseau de consultation pour y inclure au moins les représentants provinciaux et régionaux des communautés de langue officielle en situation minoritaire pour mieux connaître leurs besoins particuliers en matière de radio, de télévision et de téléphonie, besoins qui peuvent varier d'un coin du pays à l'autre.

Tous les représentants provinciaux et régionaux des communautés linguistiques auxquels nous avons parlé ont confirmé que le CRTC ne les avait jamais rencontrés, ne serait-ce que pour les informer de son mandat. Tous se sont montrés intéressés à ce qu'il le fasse.

Le CRTC doit mieux connaître les réalités de toutes les communautés de langue officielle en situation minoritaire et leurs besoins particuliers en radiodiffusion et en télécommunications.

Pour mieux respecter ses obligations et briser l'isolement des communautés de langue officielle en situation minoritaire, le CRTC devrait consulter ces communautés régulièrement, de façon structurée et coordonnée. La consultation est une démarche conjointe qui doit mener à des résultats positifs. Il importe donc que le CRTC cible bien les communautés de langue officielle en situation minoritaire et les acteurs clés en les invitant à ses activités officielles et en profitant de ces occasions pour les rencontrer. Notons qu'en vertu du *Cadre d'imputabilité et de coordination en langues officielles*, le CRTC a l'obligation de consulter ces communautés lors de l'élaboration ou de la mise en œuvre de politiques.

En plus de consulter les communautés de langue officielle, le CRTC devrait établir un mécanisme de consultation pour les majorités de langue officielle qui défendent les intérêts des deux communautés (par exemple, Canadian Parents for French), et ce, afin de donner suite au volet promotion de la dualité linguistique de l'article 41.

Recommandation 8

Le commissaire recommande au CRTC d'établir un mécanisme structuré et coordonné pour consulter les groupes visés, en particulier les représentants nationaux et provinciaux (ou régionaux) des communautés de langue officielle en situation minoritaire, auquel devrait s'ajouter un mécanisme de rétroaction continue à l'intention des personnes consultées, afin notamment de les guider et de les aider à se préparer à participer au processus officiel de consultation publique.

4. SURVEILLANCE DU RENDEMENT

Mécanismes de surveillance des résultats

Le CRTC publie un rapport annuel de surveillance de la Politique sur la radiodiffusion qui permet d'évaluer dans quelle mesure ses règlements, ses politiques et ses

décisions lui permettent d'atteindre les objectifs énoncés dans la *Loi sur la radiodiffusion*. Bien que le rapport de 2005 comprenne une rubrique sur les langues officielles, nous avons constaté, à l'examen, que le Conseil ne fait référence qu'à des activités menées de 2001 à 2003. De plus, il ne fait aucune mention des activités ni des résultats qui ont contribué à l'épanouissement et au développement des communautés linguistiques et à la promotion de l'usage du français et de l'anglais dans la société canadienne.

Le plan d'action et le rapport des réalisations de la mise en œuvre de l'article 41 ont reçu l'approbation du comité de gestion. Nous avons appris, en outre, que le CRTC perçoit le processus des plaintes comme un mécanisme de surveillance. Nous croyons que le Conseil doit tenir compte des plaintes, mais qu'il doit aussi établir des mécanismes officiels d'évaluation des résultats et adopter une approche proactive plutôt que réactive.

Bien que le CRTC déclare qu'il exerce un certain nombre de contrôles, nous avons constaté qu'il ne s'est pas doté de mécanismes de surveillance officiels pour évaluer les résultats de ses propres activités liées à la mise en œuvre de l'article 41 de la *Loi sur les langues officielles*.

Recommandation 9

Le commissaire recommande au CRTC d'établir un cadre d'évaluation de sa mise en œuvre de l'article 41 de la *Loi sur les langues officielles* et de mettre en place des mécanismes de surveillance appropriés. Le CRTC doit également évaluer les résultats et prendre les mesures nécessaires dans les cas de non-conformité.

Gestion du rendement des cadres supérieurs et des gestionnaires

Les résultats des entrevues révèlent que les obligations linguistiques liées à la partie VII de la *Loi* ne font pas partie des ententes de rendement des cadres supérieurs et ne sont pas mentionnées dans les évaluations du rendement des autres gestionnaires.

Pour contribuer à l'atteinte des résultats et renforcer la reddition de comptes en application de l'article 41 de la *Loi*, nous proposons au CRTC d'ajouter une disposition sur le respect des obligations linguistiques aux ententes de rendement des cadres supérieurs et d'inclure également les langues officielles dans les évaluations du rendement des autres gestionnaires.

Recommandation 10

Le commissaire recommande au CRTC d'inclure au mécanisme d'évaluation du rendement de ses gestionnaires une disposition sur la mise en œuvre de l'article 41 de la *Loi sur les langues officielles*.

Conclusion

Dans le cadre de cette vérification, nous avons examiné à quel point le CRTC a mis en œuvre les dispositions de la partie VII de la *Loi sur les langues officielles*, compte tenu de la nature de son mandat. Nous avons également évalué quelles mesures il a prises pour remplir ses engagements en vertu des deux volets de l'article 41 de la *Loi*. Nous avons vérifié si l'institution avait consulté de façon structurée et coordonnée les communautés de langue officielle en situation minoritaire et, en dernier lieu, nous avons examiné si le CRTC avait établi un mécanisme de surveillance pour s'assurer qu'il s'était conformé à la *Loi*.

Nous concluons que, malgré les efforts qu'a déployés le CRTC à ce jour, il ne fait pas encore face de façon appropriée à ses obligations à l'égard du développement culturel, social et économique des communautés de langue officielle en situation minoritaire ainsi qu'à ses obligations de promouvoir la pleine reconnaissance et l'usage du français et de l'anglais au Canada. Bien que nous n'ayons pu évaluer le rendement du CRTC à la lumière des modifications apportées à la partie VII de la *Loi* en cours de vérification, nous avons tenu compte de cet aspect dans la formulation de nos recommandations.

Le CRTC doit donc mettre en place des mesures positives concrètes pour répondre aux besoins particuliers des différentes communautés de langue officielle en situation minoritaire, y compris les communautés anglophones du Québec, et doit agir en tenant compte des observations et des mesures présentées par leurs représentants nationaux et régionaux lors de consultations structurées et coordonnées. Le Conseil doit également examiner attentivement comment il s'acquitte de ses responsabilités à cet égard. Il devrait aussi consulter des groupes de la majorité intéressés à la promotion de la dualité linguistique canadienne.

Le CRTC doit également élaborer une politique et des lignes directrices sur les langues officielles propres à ses activités et les communiquer de façon appropriée à tout son personnel; elles devraient comprendre notamment son engagement à assurer l'épanouissement et le développement des communautés de langue officielle en situation minoritaire ainsi que son engagement à promouvoir la pleine reconnaissance et l'usage du français et de l'anglais dans la société canadienne. De plus, le Conseil doit informer son personnel en offrant des séances d'information ou de formation et procéder rapidement à l'adoption d'un nouveau plan d'action pour la mise en œuvre de l'article 41 de la *Loi sur les langues officielles* qui tienne compte des modifications découlant de l'adoption du projet de loi S-3 et suivre de près ses résultats. Il doit déterminer lesquelles de ses politiques de radiodiffusion et de télécommunications peuvent avoir une incidence sur les communautés linguistiques en situation minoritaire et s'engager à tenir compte de l'article 41 au moment où il procédera à leur révision. De surcroît, le CRTC doit se doter rapidement de mécanismes pour surveiller régulièrement son rendement afin de s'assurer qu'il respecte ses obligations en vertu de l'article 41. Enfin, il doit ajouter les responsabilités en matière de langues officielles, entre autres celles qui découlent de la partie VII de la *Loi*, aux évaluations du rendement des gestionnaires. Dans la foulée des modifications apportées à la partie VII de la *Loi*, la mise en œuvre comme il se doit de l'article 41 ne peut se faire sans l'engagement clair des cadres supérieurs du CRTC, qui doivent donner le ton.

Annexe A

LISTE DES RECOMMANDATIONS, PLAN D'ACTION DU CRTC ET NOTRE RÉPONSE AU PLAN D'ACTION

Nous sommes généralement très satisfaits des mesures que s'engage à prendre le CRTC et des délais qu'il s'est fixés pour mettre en œuvre l'ensemble de nos recommandations. Cependant, nous ne sommes pas entièrement satisfaits des mesures annoncées pour donner suite aux recommandations 7 et 8 concernant la révision de ses politiques et la consultation des communautés. Nous avons d'ailleurs ajouté nos commentaires à cet égard sous forme de réponse dans les pages qui suivent. Nous remercions les représentants du CRTC du dialogue constructif que nous avons eu avec eux tout au long de cette vérification.

Nous soutenons qu'une mise en œuvre complète de nos recommandations devrait permettre au CRTC de mieux respecter les dispositions de l'article 41 concernant l'épanouissement et le développement des minorités francophones et anglophones du Canada et la promotion de la dualité linguistique canadienne.

Recommandation 1
 Le commissaire recommande au CRTC d'élaborer et de mettre en œuvre une politique et des lignes directrices sur les langues officielles propres à ses activités et qui tiennent compte de ses obligations en vertu de l'article 41 de la *Loi sur les langues officielles*.

Commentaires du CRTC

Au cours de l'été 2006, le CRTC a dressé son plan d'action triennal de 2006-2009 pour la mise en œuvre de l'article 41 de la *Loi sur les langues officielles*. Il est prévu, dans ce plan d'action, que le CRTC élaborera des lignes directrices internes sur les langues officielles qui tiennent compte, dans les limites de son mandat, de l'article 41 de la *Loi*. Elles comprendront la promotion de l'épanouissement des communautés francophones et anglophones en situation minoritaire du Canada, l'appui à leur développement, ainsi que la promotion de la pleine reconnaissance et de l'usage du français et de l'anglais dans la société canadienne.

Plan d'action et délais d'exécution

- Consultation des intervenants (gestionnaires et employés) et discussion en groupe de travail avec les communautés de langue officielle en situation minoritaire (d'ici à janvier 2007)
- Obtention de l'approbation des cadres supérieurs quant à l'énoncé des lignes directrices (d'ici à avril 2007)
- Rédaction d'une ébauche de lignes directrices internes sur les langues officielles (d'ici à juin 2007)
- Obtention de l'approbation du CRTC et mise en œuvre des lignes directrices (d'ici à septembre 2007)
- Mise à jour du plan de communication aux gestionnaires et aux employés (d'ici à juin 2007)

Recommandation 2
 Le commissaire recommande au CRTC de s'assurer qu'il dispose des ressources humaines et financières nécessaires pour remplir comme il se doit toutes ses obligations en matière de langues officielles.

Commentaires du CRTC

Le CRTC a désigné la secrétaire générale du CRTC championne des langues officielles et l'a nommée responsable de la mise en œuvre de la *Loi sur les langues officielles*. De plus, la directrice de la planification et des priorités, également coordonnatrice nationale de la promotion des langues officielles au CRTC, travaille activement à la promotion de la mise en œuvre de l'article 41 de la *Loi* au CRTC, avec le soutien de trois coordonnateurs sectoriels (radio, télévision conventionnelle et concurrence, coûts des services et tarifs des télécommunications). Le chef des programmes et des politiques en ressources humaines gère les autres activités liées à la *Loi*. Enfin, d'autres ressources appuient ces gestionnaires, notamment l'analyste principal des politiques et des demandes en radiodiffusion et un stagiaire. Nous avons engagé un stagiaire à temps plein cet été et à temps partiel pour l'année pour travailler uniquement sur le dossier des langues officielles. Ce dernier collabore étroitement avec la coordonnatrice nationale des langues officielles afin d'atteindre certains des résultats mentionnés dans notre plan d'action triennal.

Un comité interne sur les langues officielles au CRTC, mis sur pied en 2003, se réunit au moins trois fois par année. Ce comité se compose d'un représentant de chaque direction du CRTC ainsi que d'un membre du Conseil.

Enfin, le CRTC participe activement au réseau de gestionnaires et d'employés en langues officielles des agences et des ministères désignés. Ce réseau vise à cerner les problématiques communes aux organisations participantes et à trouver des solutions novatrices à ces défis.

Plan d'action et délais d'exécution

- **Contribution continue des personnes mentionnées plus haut à la mise en œuvre du plan d'action de 2006-2009 du CRTC**
- **Réunion du comité du CRTC sur les langues officielles au moins trois fois par année**

Recommandation 3

Le commissaire recommande au CRTC d'exiger de ses gestionnaires et de ses cadres supérieurs qu'ils suivent des séances obligatoires de sensibilisation à la partie VII de la *Loi sur les langues officielles* et de sensibiliser convenablement son personnel aux besoins des communautés de langue officielle en situation minoritaire et à l'obligation de promouvoir la dualité linguistique.

Commentaires du CRTC

Le plan d'action triennal de 2006-2009 du CRTC pour la mise en œuvre de l'article 41 de la *Loi* prévoit l'organisation d'activités pour sensibiliser les employés et les cadres supérieurs à l'importance de favoriser l'épanouissement des communautés francophones et anglophones en situation minoritaire du Canada, ainsi que de promouvoir la dualité linguistique. De plus, le plan indique que les représentants de ces communautés doivent avoir l'occasion d'effectuer au moins cinq présentations aux employés et à la haute direction durant les trois années à venir.

Plan d'action et délais d'exécution

- **Intégration de renseignements sur la mise en œuvre de l'article 41 de la *Loi* dans les séances d'orientation destinées aux nouveaux employés du CRTC (en cours)**
- **Sensibilisation des bureaux régionaux à la mise en œuvre de l'article 41 de la *Loi* (à faire d'ici à avril 2007 et par la suite effectuer un suivi annuel)**
- **Au moins deux séances de sensibilisation et d'information à l'intention des employés et la haute direction afin d'expliquer les obligations découlant de la mise en œuvre de l'article 41 de la *Loi* au CRTC (d'ici à avril 2007)**
- **Organisation d'activités pour sensibiliser les employés et les cadres supérieurs à l'importance de promouvoir l'épanouissement des communautés francophones et anglophones en situation minoritaire du Canada et d'appuyer leur développement (au moins deux activités d'ici à avril 2007)**
- **Collecte d'information permettant de mieux cerner les réalités des communautés de langue officielle en situation minoritaire grâce à des groupes de travail au sein desquels le CRTC et ces communautés échangeront de l'information sur les révisions de politiques à venir et les manières de participer au processus officiel de consultation publique (d'ici à janvier 2007)**

Recommandation 4

Le commissaire recommande au CRTC de se doter d'un nouveau plan d'action pour la mise en œuvre des deux volets de l'article 41 de la *Loi sur les langues officielles* qui tient compte de ses deux secteurs d'activité, soit la radiodiffusion et les télécommunications, et du résultat de consultations récentes menées auprès des communautés de langue officielle en situation minoritaire. Ce plan devra contenir des objectifs clairs et prévoir des mesures positives précises assorties d'échéances et d'indicateurs de rendement qui tiennent compte des besoins des minorités francophones et anglophones aux échelons national et régional.

Commentaires du CRTC

Les commentaires écrits dans le rapport du Commissariat aux langues officielles concernent le plan d'action de 2004-2005 pour la mise en œuvre de l'article 41 de la *Loi*. Or, le CRTC a mis au point un nouveau plan d'action au cours de l'été 2006. Ce plan d'action est axé sur les résultats et vise la mise en œuvre harmonieuse de l'article 41 de la *Loi sur les langues officielles* au CRTC, tant dans le secteur de la radiodiffusion que dans celui des télécommunications. Il s'agit d'une stratégie cohérente et coordonnée qui permettra au CRTC de réaliser, dans les limites de son mandat, des activités qui permettront d'atteindre les objectifs de la *Loi*.

En effet, malgré le fait que le CRTC soit un tribunal administratif avec des fonctions quasi judiciaires et qu'il ne gère pas de programmes ou de services, plusieurs de ses activités s'inscrivent dans la mise en œuvre de l'article 41 de la LLO. Les activités courantes du CRTC permettent notamment d'atteindre les objectifs suivants : promouvoir l'accès à des services de radiodiffusion dans les langues officielles en milieu minoritaire, encourager les efforts des titulaires de licence de radiodiffusion d'accroître la production et la diffusion d'émissions produites en région et, en dernier lieu, promouvoir la pleine reconnaissance et l'usage du français et de l'anglais dans la société canadienne (dualité linguistique). Quoique les objectifs de la *Loi sur les langues officielles* puissent correspondre aux objectifs de la *Loi sur la radiodiffusion*, en cas d'incompatibilité, la *Loi sur la radiodiffusion* aurait préséance sur la partie VII de la *Loi*.

Cependant, le secteur des télécommunications a un mandat essentiellement tarifaire. Or, ce mandat, en raison de sa nature économique, a beaucoup moins de rapport avec la mise en œuvre de l'article 41 de la *Loi sur les langues officielles*. Les objectifs de la *Loi* peuvent s'inscrire dans le mandat du Conseil, mais il est important de souligner que, en vertu du paragraphe 82(1) de la *Loi*, la *Loi sur les télécommunications* aurait préséance sur les dispositions de la partie VII de la *Loi sur les langues officielles* en cas d'incompatibilité.

Notre réponse

Bien que l'aspect surtout tarifaire de la *Loi sur les télécommunications* rend moins évidente l'application de l'article 41 à ce secteur, nous maintenons que l'application de cette loi peut avoir des répercussions sur le développement économique et social des communautés de langue officielle en situation minoritaire. Nous analyserons ce nouveau plan d'action à la lumière des modifications apportées à la partie VII de la *Loi sur les langues officielles*, lors du suivi de cette vérification.

Recommandation 5

Le commissaire recommande au CRTC d'élaborer une trousse d'information à l'intention des requérants pour les aider à présenter leur demande de licence. Il devra de plus désigner des personnes-ressources pour répondre aux demandes de renseignements, qu'elles soient d'ordre administratif ou technique, en vue de faciliter l'accès aux communautés de langue officielle en situation minoritaire et informer officiellement tout son personnel.

Commentaires du CRTC

Le CRTC affiche sur son site Internet une trousse d'information électronique, dont une fiche d'information intitulée *Comment obtenir une licence de radiodiffusion* et d'autres documents pertinents qui comprennent les formulaires nécessaires, les politiques, les lignes directrices ainsi que tous les documents connexes requis pour obtenir une licence de radiodiffusion. Ces documents sont accessibles à tous les demandeurs de licence dans les deux langues officielles. Toutes les questions technologiques sont adressées à Industrie Canada; ce ministère dispose d'une équipe d'ingénieurs et de techniciens spécialisés dans ce domaine. Cela dit, à la lumière de votre recommandation, nous allons revoir nos trousse d'information électronique afin de nous assurer que l'information est suffisante pour guider les demandeurs de licence. En ce qui a trait aux personnes-ressources, nous vous invitons à prendre connaissance de nos commentaires en réponse à la recommandation 2. Nous soulignons que les personnes-ressources seront clairement mentionnées à la page Web consacrée à la mise en œuvre de l'article 41 de la *Loi*.

Plan d'action et délais d'exécution

- Révision des troupes d'information sur notre site Web (d'ici à décembre 2006)
- Élaboration d'une page Web consacrée à la mise en œuvre de l'article 41 de la *Loi* (d'ici à mars 2007)

Recommandation 6

Le commissaire recommande au CRTC de se doter d'un mécanisme approprié pour informer les demandeurs de licence ainsi que les radiodiffuseurs et les compagnies de téléphone titulaires de licence de ses obligations en vertu de l'article 41 de la *Loi sur les langues officielles*, et pour les sensibiliser à ces obligations.

Commentaires du CRTC

Dans un esprit de transparence, le CRTC diffuse tous les documents qu'il produit relatifs à la *Loi sur les langues officielles*, notamment ses plans d'action et ses rapports sur ses réalisations, qui sont publiés sur son site Web. De plus, les demandeurs de licence ont accès à des personnes-ressources particulières, soit les responsables de la mise en œuvre de l'article 41 de la *Loi*. Les demandeurs de licence ont, par conséquent, accès à la coordonnatrice nationale responsable de la mise en œuvre de l'article 41 de la *Loi*, aux trois coordonnateurs sectoriels responsables de la mise en œuvre de l'article 41 de la *Loi*, ainsi qu'aux bureaux régionaux, qui peuvent également les aider à faire leur demande de licence. Enfin, le Conseil concevra une page Web consacrée à la mise en œuvre de l'article 41 de la *Loi* et l'intégrera au site Internet du CRTC au cours de l'année financière 2006-2007.

Plan d'action et délais d'exécution

- Conception d'une page Web consacrée à la mise en œuvre de l'article 41 de la *Loi*; tous les demandeurs et les titulaires de licence seront invités à en prendre connaissance (d'ici à mars 2007)

Notre réponse

Bien que nous soyons d'accord avec la mesure proposée, nous sommes d'avis que le CRTC pourrait aller un peu plus loin pour faire connaître à ses clients les obligations que lui impose l'article 41, par exemple en y faisant référence sur les documents et les formulaires destinés à ses divers clients et dans ses avis publics.

Recommandation 7

Le commissaire recommande au CRTC :

- a) de réviser en priorité les politiques nommées ci-après afin de s'assurer qu'elles tiennent pleinement compte des obligations que lui impose l'article 41 de la *Loi sur les langues officielles* : *La politique télévisuelle au Canada*, la *Politique relative à la radio communautaire*, la *Politique sur la radio commerciale*, la *Politique en vue d'accroître la disponibilité des services spécialisés dans la langue officielle de la minorité pour les abonnés du câble* et la *Politique relative à la radiodiffusion à caractère ethnique*;
- b) de déterminer, dans l'ensemble de ses autres politiques en matière de radiodiffusion et de télécommunications, lesquelles pourraient avoir une incidence importante sur l'épanouissement et le développement des communautés de langue officielle en situation minoritaire et sur la promotion et l'usage du français et de l'anglais dans la société canadienne, et de s'assurer qu'au moment de la révision de ces politiques on tienne compte de l'article 41 de la *Loi sur les langues officielles*.

Commentaires du CRTC

7a) et 7b)

Dans un premier temps, il est important de souligner qu'en vertu de l'article 6 de la *Loi sur la radiodiffusion* et de l'article 58 de la *Loi sur les télécommunications*, et conformément aux principes de droit administratif, le CRTC n'est pas lié par ses lignes directrices et conserve ainsi en tout temps son pouvoir discrétionnaire d'y déroger dans ses décisions à portée plus précise. Le CRTC doit tenir compte des circonstances particulières de chaque cas à la lumière des objectifs de la *Loi sur la radiodiffusion* et de la *Loi sur les télécommunications*. De plus, ces décisions étant de portée spécifique, elles doivent être exclues de votre rapport.

Le processus de révision des politiques est long et il nécessite une analyse exhaustive préliminaire afin de déterminer le moment approprié pour y procéder. Le CRTC doit, de plus, gérer une multitude d'objectifs à atteindre en raison de ses deux lois habilitantes et effectue la révision de ses politiques au fur et à mesure qu'elle devient nécessaire dans l'intérêt public. Ainsi, la prise de décision visant la révision des politiques se fait à la lumière d'un ensemble de critères et ne peut être fondée uniquement sur les objectifs à atteindre en vertu de l'article 41 de la *Loi*.

Tel qu'il est indiqué dans le plan de travail triennal 2006-2009 du CRTC, nous revoyons actuellement la *Politique de 1998 concernant la radio commerciale* et nous réviserons la *Politique télévisuelle* au mois de novembre 2006. Ainsi, dans le cadre de ces révisions de politiques et celles à venir, lesquelles procèdent par un processus d'instances publiques, nous encourageons tous les citoyennes et citoyens canadiens, les représentants des communautés de langue officielle en situation minoritaire et même le Commissariat aux langues officielles à participer et à soumettre leurs commentaires, incluant ceux qui portent sur la mise en œuvre de l'article 41 de la *Loi*.

Notre réponse

Quant à la recommandation 7 a), nous sommes heureux d'apprendre que le CRTC a prévu revoir la *Politique de 1998 concernant la radio commerciale* et la *Politique télévisuelle*. Pour ce qui est des trois autres politiques énumérées dans cette recommandation, nous sommes d'avis que le Conseil devrait reconnaître que ces politiques ont une incidence sur les communautés francophones et anglophones en situation minoritaire et sur la promotion de la dualité linguistique canadienne et qu'il devrait s'assurer que l'article 41 de la *Loi sur les langues officielles* sera pris en compte au moment de leur révision.

À la suite des commentaires du CRTC, nous avons légèrement modifié le libellé de la recommandation 7b). Nous croyons que le CRTC devrait, dès maintenant, au moins déterminer quelles politiques pourraient avoir une incidence importante sur les communautés de langue officielle en situation minoritaire ou sur la promotion de la dualité linguistique canadienne et s'assurer que l'article 41 de la *Loi sur les langues officielles* sera pris en compte au moment de leur révision.

Recommandation 8

Le commissaire recommande au CRTC d'établir un mécanisme structuré et coordonné pour consulter les groupes visés, en particulier les représentants nationaux et provinciaux (ou régionaux) des communautés de langue officielle en situation minoritaire, auquel devrait s'ajouter un mécanisme de rétroaction continue à l'intention des personnes consultées, afin notamment de les guider et de les aider à se préparer à participer au processus officiel de consultation publique.

Commentaires du CRTC

Selon son mandat, le CRTC doit tenir compte des objectifs énoncés dans la *Loi sur la radiodiffusion* et la *Loi sur les télécommunications*. Le CRTC doit également respecter

les règles de droit administratif, dont celles qui ont trait à l'impartialité. De façon générale, dans le cadre de ses activités, notamment lors de l'élaboration des lignes directrices d'une politique ainsi que dans le traitement de demandes, par exemple les demandes de nouvelles licences, de renouvellements ou de modifications de licences de radiodiffusion, et lors de modifications de ses règlements, le CRTC invite la population canadienne à participer à ses instances publiques, lesquelles procèdent soit par audiences publiques ou avis publics. Les instances du Conseil sont annoncées par avis publics de diverses manières, entre autres sur son site Web et par le biais d'annonces dans les journaux à grand tirage et dans les journaux communautaires des régions touchées par la question. En élaborant ses politiques et en rendant ses décisions, le CRTC doit tenir compte des éléments qui font partie du dossier public de l'instance en question. En conséquence, les communautés linguistiques en situation minoritaire doivent participer aux processus officiels de consultation du CRTC pour que ce dernier puisse tenir compte de leurs interventions.

Cependant, dans le cadre de son plan d'action triennal, le CRTC a l'intention de mettre en place un groupe de discussion au sein duquel les communautés de langue officielle en situation minoritaire pourront être informées en temps opportun des consultations publiques officielles à venir. De plus, grâce à la page Web et à l'ensemble des activités de communication mentionnées dans le plan d'action triennal, ces communautés auront accès à un ensemble de moyens et de ressources susceptibles de les guider dans les processus du CRTC.

Plan d'action et délais d'exécution

- **Création d'un groupe de discussion au sein duquel le CRTC et les communautés de langue officielle en situation minoritaire pourront échanger de l'information sur les révisions de politiques à venir et les manières de participer au processus officiel de consultation publique (d'ici à janvier 2007)**
- **Conception d'une page Web consacrée à la mise en œuvre de l'article 41 de la *Loi sur les langues officielles* sur le site Internet du CRTC (d'ici à mars 2007)**

Notre réponse

Nous sommes satisfaits de la mise en place d'un groupe de travail pour consulter les communautés de langue officielle en situation minoritaire, sous réserve que ce groupe de travail se réunisse aussi dans différentes régions du pays pour faciliter la participation des représentants des communautés en région. Il faudrait aussi que ce groupe de travail serve à donner de la rétroaction sur les résultats de la participation passée des représentants des minorités francophones et anglophones aux processus officiels de consultation publique afin de les aider à mieux se préparer à participer à de nouveaux processus.

Recommandation 9

Le commissaire recommande au CRTC d'établir un cadre d'évaluation de sa mise en œuvre de l'article 41 de la *Loi sur les langues officielles* et de mettre en place des mécanismes de surveillance appropriés. Le CRTC doit également évaluer les résultats et prendre les mesures nécessaires dans les cas de non-conformité.

Commentaires du CRTC

Le CRTC a élaboré un cadre d'évaluation de sa mise en œuvre de l'article 41 de la *Loi*. Il s'agit de l'État des réalisations de la mise en œuvre de l'article 41 de la *Loi*, document qui est remis à Patrimoine canadien depuis l'année financière 2004-2005 et qui est publié sur le site Internet du CRTC. Ce document permet de mesurer l'atteinte des objectifs prévus dans le plan d'action de la mise en œuvre de l'article 41 de la *Loi* au CRTC. Nous venons de déposer auprès de Patrimoine canadien l'état des réalisations pour l'année 2005-2006. En ce qui a trait aux mécanismes de surveillance appropriés au CRTC, la coordonnatrice nationale de la mise en œuvre de l'article 41 de la *Loi* ainsi que les coordonnateurs sectoriels suivent de près la mise en œuvre du plan d'action afin de réaliser les objectifs prévus.

Plan d'action et délais d'exécution

- **État des réalisations de la mise en œuvre de l'article 41 de la *Loi* sur une base annuelle**
- **En cas de non-conformité entre les objectifs prévus et les objectifs atteints du plan d'action 2006-2009 de la mise en œuvre de l'article 41 de la *Loi*, le Conseil mettra en place des mesures correctives pour remédier à la situation**

Notre réponse

Nous sommes d'accord avec les mesures proposées. Toutefois, nous considérons que le CRTC doit faire le lien entre ses activités et les besoins et les préoccupations des communautés linguistiques en situation minoritaire lorsqu'il dresse le bilan de ses réalisations.

Recommandation 10

Le commissaire recommande au CRTC d'inclure au mécanisme d'évaluation du rendement de ses gestionnaires une disposition sur la mise en œuvre de l'article 41 de la *Loi sur les langues officielles*.

Commentaires du CRTC

La politique sur les langues officielles que le CRTC est à préparer comportera un mécanisme de surveillance ainsi qu'un cadre de responsabilisation. Ces mesures permettront au CRTC de veiller à ce que les dispositions de cette politique soient mises en œuvre. Nous tenons à préciser qu'actuellement tous les postes de niveau « EX » au CRTC ont une clause de rendement pour soutenir dans le milieu de travail « la création d'un milieu de travail qui favorise l'utilisation des deux langues officielles », et un service à notre clientèle dans la langue de son choix. Cela dit, lors de la révision des objectifs à inclure dans les contrats de gestion, la haute direction verra à préciser le rôle des gestionnaires quant à la mise en œuvre de l'article 41 de la *Loi*.

Plan d'action et délais d'exécution

- **Lors de la révision des objectifs à inclure dans les contrats de gestion, la haute direction verra à préciser le rôle des gestionnaires quant à la mise en œuvre de l'article 41 de la *Loi* (avril 2007)**

Annexe B

POLITIQUES EXAMINÉES

Politique canadienne de radiodiffusion (Loi sur la radiodiffusion, 1991)

Politique canadienne de télécommunication (Loi sur les télécommunications)

La politique télévisuelle au Canada (CRTC 1999-97)

Politique relative à la radio communautaire (CRTC 2000-13)

Politique de 1998 concernant la radio commerciale (CRTC 1998-41)

Politique en vue d'accroître la disponibilité des services spécialisés dans la langue officielle de la minorité pour les abonnés du câble (CRTC 2001-25)

Politique relative à la radiodiffusion à caractère ethnique (CRTC 1999-117) et ses modifications réglementaires (CRTC 2000-92)

Annexe C

POLITIQUE CANADIENNE DE RADIODIFFUSION

Déclaration

3. (1) Il est déclaré que, dans le cadre de la politique canadienne de radiodiffusion:

- a) le système canadien de radiodiffusion doit être, effectivement, la propriété des Canadiens et sous leur contrôle;
- b) le système canadien de radiodiffusion, composé d'éléments publics, privés et communautaires, utilise des fréquences qui sont du domaine public et offre, par sa programmation essentiellement en français et en anglais, un service public essentiel pour le maintien et la valorisation de l'identité nationale et de la souveraineté culturelle;
- c) les radiodiffusions de langues française et anglaise, malgré certains points communs, diffèrent quant à leurs conditions d'exploitation et, éventuellement, quant à leurs besoins;
- d) le système canadien de radiodiffusion devrait:
 - (i) servir à sauvegarder, enrichir et renforcer la structure culturelle, politique, sociale et économique du Canada,
 - (ii) favoriser l'épanouissement de l'expression canadienne en proposant une très large programmation qui traduise des attitudes, des opinions, des idées, des valeurs et une créativité artistique canadiennes, qui mette en valeur des divertissements faisant appel à des artistes canadiens et qui fournisse de l'information et de l'analyse concernant le Canada et l'étranger considérés d'un point de vue canadien,
 - (iii) par sa programmation et par les chances que son fonctionnement offre en matière d'emploi, répondre aux besoins et aux intérêts, et refléter la condition et les aspirations, des hommes, des femmes et des enfants canadiens, notamment l'égalité sur le plan des droits, la dualité linguistique et le caractère multiculturel et multiracial de la société canadienne ainsi que la place particulière qu'y occupent les peuples autochtones,
 - (iv) demeurer aisément adaptable aux progrès scientifiques et techniques;
- e) tous les éléments du système doivent contribuer, de la manière qui convient, à la création et la présentation d'une programmation canadienne;
- f) toutes les entreprises de radiodiffusion sont tenues de faire appel au maximum, et dans tous les cas au moins de manière prédominante, aux ressources créatrices et autres -- canadiennes pour la création et la présentation de leur programmation à moins qu'une telle pratique ne s'avère difficilement réalisable en raison de la nature du service -- notamment, son contenu ou format spécialisé ou l'utilisation qui y est faite de langues autres que le français ou l'anglais -- qu'elles fournissent, auquel cas elles devront faire appel aux ressources en question dans toute la mesure du possible;
- g) la programmation offerte par les entreprises de radiodiffusion devrait être de haute qualité;
- h) les titulaires de licences d'exploitation d'entreprises de radiodiffusion assument la responsabilité de leurs émissions;
- i) la programmation offerte par le système canadien de radiodiffusion devrait à la fois :
 - (i) être variée et aussi large que possible en offrant à l'intention des hommes, femmes et enfants de tous âges, intérêts et goûts une programmation équilibrée qui renseigne, éclaire et divertit,
 - (ii) puiser aux sources locales, régionales, nationales et internationales,
 - (iii) renfermer des émissions éducatives et communautaires,
 - (iv) dans la mesure du possible, offrir au public l'occasion de prendre connaissance d'opinions divergentes sur des sujets qui l'intéressent,
 - (v) faire appel de façon notable aux producteurs canadiens indépendants;
- j) la programmation éducative, notamment celle qui est fournie au moyen d'installations d'un organisme éducatif indépendant, fait partie intégrante du système canadien de radiodiffusion;

- k) une gamme de services de radiodiffusion en français et en anglais doit être progressivement offerte à tous les Canadiens, au fur et à mesure de la disponibilité des moyens;
- l) la Société Radio-Canada, à titre de radiodiffuseur public national, devrait offrir des services de radio et de télévision qui comportent une très large programmation qui renseigne, éclaire et divertit;
- m) la programmation de la Société devrait à la fois :
- (i) être principalement et typiquement canadienne,
 - (ii) refléter la globalité canadienne et rendre compte de la diversité régionale du pays, tant au plan national qu'au niveau régional, tout en répondant aux besoins particuliers des régions,
 - (iii) contribuer activement à l'expression culturelle et à l'échange des diverses formes qu'elle peut prendre,
 - (iv) être offerte en français et en anglais, de manière à refléter la situation et les besoins particuliers des deux collectivités de langue officielle, y compris ceux des minorités de l'une ou l'autre langue,
 - (v) chercher à être de qualité équivalente en français et en anglais,
 - (vi) contribuer au partage d'une conscience et d'une identité nationales,
 - (vii) être offerte partout au Canada de la manière la plus adéquate et efficace, au fur et à mesure de la disponibilité des moyens,
 - (viii) refléter le caractère multiculturel et multiracial du Canada;
- n) les conflits entre les objectifs de la Société énumérés aux alinéas l) et m) et les intérêts de toute autre entreprise de radiodiffusion du système canadien de radiodiffusion doivent être résolus dans le sens de l'intérêt public ou, si l'intérêt public est également assuré, en faveur des objectifs énumérés aux alinéas l) et m);
- o) le système canadien de radiodiffusion devrait offrir une programmation qui reflète les cultures autochtones du Canada, au fur et à mesure de la disponibilité des moyens;
- p) le système devrait offrir une programmation adaptée aux besoins des personnes atteintes d'une déficience, au fur et à mesure de la disponibilité des moyens;
- q) sans qu'il soit porté atteinte à l'obligation qu'ont les entreprises de radiodiffusion de fournir la programmation visée à l'alinéa i), des services de programmation télévisée complémentaires, en anglais et en français, devraient au besoin être offerts afin que le système canadien de radiodiffusion puisse se conformer à cet alinéa;
- r) la programmation offerte par ces services devrait à la fois :
- (i) être innovatrice et compléter celle qui est offerte au grand public,
 - (ii) répondre aux intérêts et goûts de ceux que la programmation offerte au grand public laisse insatisfaits et comprendre des émissions consacrées aux arts et à la culture,
 - (iii) refléter le caractère multiculturel du Canada et rendre compte de sa diversité régionale,
 - (iv) comporter, autant que possible, des acquisitions plutôt que des productions propres,
 - (v) être offerte partout au Canada de la manière la plus rentable, compte tenu de la qualité;
- s) les réseaux et les entreprises de programmation privés devraient, dans la mesure où leurs ressources financières et autres le leur permettent :
- (i) contribuer de façon notable à la création et à la présentation d'une programmation canadienne,
 - (ii) demeurer réceptifs à l'évolution de la demande du public;

t) les entreprises de distribution :

(i) devraient donner priorité à la fourniture des services de programmation canadienne, et ce en particulier par les stations locales canadiennes,

(ii) devraient assurer efficacement, à l'aide des techniques les plus efficaces, la fourniture de la programmation à des tarifs abordables,

(iii) devraient offrir des conditions acceptables relativement à la fourniture, la combinaison et la vente des services de programmation qui leur sont fournis, aux termes d'un contrat, par les entreprises de radiodiffusion,

u) peuvent, si le Conseil le juge opportun, créer une programmation -- locale ou autre -- de nature à favoriser la réalisation des objectifs de la politique canadienne de radiodiffusion, et en particulier à permettre aux minorités linguistiques et culturelles mal desservies d'avoir accès aux services de radiodiffusion.

c) accroître l'efficacité et la compétitivité, sur les plans national et international, des télécommunications canadiennes;

d) promouvoir l'accession à la propriété des entreprises canadiennes, et à leur contrôle, par des Canadiens;

e) promouvoir l'utilisation d'installations de transmission canadiennes pour les télécommunications à l'intérieur du Canada et à destination ou en provenance de l'étranger;

f) favoriser le libre jeu du marché en ce qui concerne la fourniture de services de télécommunication et assurer l'efficacité de la réglementation, dans le cas où celle-ci est nécessaire;

g) stimuler la recherche et le développement au Canada dans le domaine des télécommunications ainsi que l'innovation en ce qui touche la fourniture de services dans ce domaine;

h) satisfaire les exigences économiques et sociales des usagers des services de télécommunication;

i) contribuer à la protection de la vie privée des personnes.

POLITIQUE CANADIENNE DE TÉLÉCOMMUNICATION

7. La présente loi affirme le caractère essentiel des télécommunications pour l'identité et la souveraineté canadiennes; la politique canadienne de télécommunication vise à :

a) favoriser le développement ordonné des télécommunications partout au Canada en un système qui contribue à sauvegarder, enrichir et renforcer la structure sociale et économique du Canada et de ses régions;

b) permettre l'accès aux Canadiens dans toutes les régions -- rurales ou urbaines -- du Canada à des services de télécommunication sûrs, abordables et de qualité;

Annexe D

OBJECTIFS ET CRITÈRES DE LA VÉRIFICATION

Le tableau suivant présente les objectifs et les critères de vérification.

Objectifs	Critères
<p>1. S'assurer que la haute gestion du CRTC est engagée à l'égard du programme des langues officielles de façon à permettre la mise en œuvre des deux volets de l'article 41 de la partie VII de la <i>Loi sur les langues officielles</i>.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Vérifier si le CRTC a mis en place une politique interne ou des lignes directrices et un plan d'action en matière de langues officielles qui tiennent compte des deux volets de la partie VII, qui touchent l'obligation de favoriser l'épanouissement et le développement des minorités francophones et anglophones du Canada, et de promouvoir la pleine reconnaissance et l'usage du français et de l'anglais dans la société canadienne. • Vérifier si les gestionnaires connaissent bien leurs obligations en vertu de l'article 41 et s'ils en tiennent compte dans l'élaboration des politiques. • Vérifier si tout le personnel du CRTC est informé et sensibilisé régulièrement et adéquatement aux obligations du Conseil en ce qui concerne la partie VII de la <i>Loi</i>. • Vérifier si le CRTC a désigné une personne ou un groupe qui a la responsabilité d'assurer que l'organisme satisfait aux exigences concernant l'application des dispositions de la partie VII de la <i>Loi</i>.
<p>2. S'assurer que le CRTC a mis en place des mesures et des activités pour favoriser l'épanouissement et le développement culturel, économique et social des communautés de langue officielle en situation minoritaire, et pour promouvoir la reconnaissance et l'usage du français et de l'anglais dans la société canadienne.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Vérifier si le CRTC a mis en place des mesures et des activités dans le but de contribuer à l'épanouissement et au développement culturel, économique et social des communautés de langue officielle en situation minoritaire. • Vérifier si le CRTC a mis en place des mesures et des activités pour promouvoir la pleine reconnaissance et l'usage du français et de l'anglais dans la société canadienne. • Vérifier si le CRTC tient compte, dans ses politiques dans les domaines de la radiodiffusion et des télécommunications, non seulement de leur incidence sur la vitalité culturelle des communautés de langue officielle en situation minoritaire, mais aussi de la portée économique et sociale de ses décisions dans ces communautés. • Vérifier si le CRTC transige adéquatement avec Patrimoine canadien, qui est chargé par la <i>Loi sur les langues officielles</i> de coordonner et de vérifier l'action des institutions fédérales à l'égard de la partie VII de la <i>Loi sur les langues officielles</i>.

OBJECTIFS ET CRITÈRES DE LA VÉRIFICATION (suite)

Objectifs	Critères
<p>3. S'assurer que le CRTC consulte de façon structurée et coordonnée les communautés de langue officielle en situation minoritaire afin de connaître leurs besoins particuliers dans les domaines de la radiodiffusion et des télécommunications.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Vérifier si le CRTC consulte de façon structurée et coordonnée les communautés de langue officielle en situation minoritaire pour cerner leurs besoins et si l'institution tient compte des résultats de ces consultations lors de l'élaboration des propositions qui feront l'objet de consultations publiques, notamment les appels d'observations.
<p>4. S'assurer que le CRTC surveille son rendement et évalue les résultats par rapport à ses obligations en vertu de la partie VII de la <i>Loi sur les langues officielles</i>.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Vérifier si le CRTC surveille ses résultats et si ceux-ci sont intégrés dans sa gestion de la mise en œuvre de la partie VII de la <i>Loi sur les langues officielles</i>, dans ses rapports sur le rendement et dans les évaluations du rendement des cadres supérieurs et des gestionnaires responsables. • Vérifier si l'on discute de la partie VII de la <i>Loi</i> lors des réunions du comité de gestion et que celui-ci approuve les plans d'action de la mise en œuvre de la partie VII.

Janelle, Frédéric

From: Susanne.Jeanson@pch.gc.ca
Sent: March-30-09 10:55 AM
To: Ghattas, Shereen
Cc: Nicole.Chamberland@pch.gc.ca; Marjolaine.Guillemette@pch.gc.ca
Subject: Réf : RE: Réf : RE: Réf : notre rapport de résultats 2008-09

Bonjour Shereen,
Félicitations sur un excellent travail. J'ai seulement quelques commentaires mineurs à soulever :

page 16 : je crois que la participation aux réunions d'AGA et la participation aux groupes de travail interministériels (musique et arts médiatiques) figureraient mieux sous la rubrique "Consultations" car ces rencontres permettent de mieux comprendre les enjeux et les défis des CLOSM dans le contexte de l'industrie musicale et la production télévisuelle et cinématographique.

page 19 : est-ce que le renouvellement des licences des services facultatifs, hiver 2010 ne serait pas mieux placé dans votre prochain plan d'action ?

page 20 : il serait pratique et faciliterait la compréhension d'écrire au long les abréviations suivantes : FTM, TCM et BCM.

Encore une fois merci pour votre excellent travail et n'hésitez pas de nous appeler au besoin.

Susanne

Susanne Jeanson
Direction de la concertation interministérielle | Interdepartmental Coordination Directorate Ministère du Patrimoine canadien | Department of Canadian Heritage Gatineau, Canada K1A OM5 susanne.jeanson@pch.gc.ca Téléphone | Telephone : 819-953-8676 Télécopieur | Facsimile : 819-953-3942 Tél'imprimeur (sans frais) : 1-888-997-3123 | Teletypewriter (toll free) 1-888-997-3123
Gouvernement du Canada | Government of Canada

"Ghattas,
Shereen"
<shereen.ghattas@crtc.gc.ca> A
<Marjolaine.Guillemette@pch.gc.ca>
cc
23/03/2009 04:19 PM <Nicole.Chamberland@pch.gc.ca>,
<Susanne.Jeanson@pch.gc.ca>
Objet
RE: Réf : RE: Réf : notre rapport
de résultats 2008-09

Merci :)
À vous aussi.
Shereen

-----Original Message-----

From: Marjolaine.Guillemette@pch.gc.ca
[mailto:Marjolaine.Guillemette@pch.gc.ca]
Sent: March 23, 2009 4:17 PM
To: Ghattas, Shereen
Cc: Nicole.Chamberland@pch.gc.ca; Susanne.Jeanson@pch.gc.ca
Subject: Réf : RE: Réf : notre rapport de résultats 2008-09

Bonjour Shereen,

Nicole Chamberland et Susanne Jeanson vont jeter un coup d'oeil à ton ébauche. Elles te reviendront avec des commentaires le plus rapidement possible.

Bonne soirée.

Marjolaine Guillemette
Concertation interministérielle | Interdepartmental Coordination
Patrimoine canadien | Canadian Heritage
Gatineau QC K1A 0M5
marjolaine.guillemette@pch.gc.ca
Téléphone | Telephone : 819-994-3509
Télécopieur | Facsimile : 819-953-3942
Téléimprimeur | Teletypewriter : 1-888-997-3123
Gouvernement du Canada | Government of Canada

"Ghattas, Shereen"
<shereen.ghattas@crtc.gc.ca>

2009-03-23 12:41

A
<Marjolaine.Guillemette@p
ch.gc.ca>
cc

Objet
RE: Réf : notre rapport
de résultats 2008-09

Merci ! :)

-----Original Message-----

From: Marjolaine.Guillemette@pch.gc.ca
[mailto:Marjolaine.Guillemette@pch.gc.ca]
Sent: March 23, 2009 12:40 PM
To: Ghattas, Shereen
Subject: Réf : notre rapport de résultats 2008-09

Bonjour Shereen,

Pas de problème.

Marjolaine Guillemette
Concertation interministérielle | Interdepartmental Coordination
Patrimoine canadien | Canadian Heritage
Gatineau QC K1A 0M5
marjolaine.guillemette@pch.gc.ca
Téléphone | Telephone : 819-994-3509
Télécopieur | Facsimile : 819-953-3942
Téléimprimeur | Teletypewriter : 1-888-997-3123
Gouvernement du Canada | Government of Canada

"Ghattas, Shereen"
<shereen.ghattas@crtc.gc.ca>

2009-03-23 12:25

A
<Marjolaine.Guillemette
@pch.gc.ca>
cc

Objet
notre rapport de
résultats 2008-09

Bonjour Marjolaine,

J'espère que vous allez à merveille :)

Puis-je vous envoyer ce que j'ai préparé à présent pour votre rétroaction?

Laissez-moi savoir et je pourrai alors vous envoyer le rapport en pièce jointe

Merci
shereen

General Information

Context

In accordance with section 44 of the *Official Languages Act (OLA)*, the Minister of Canadian Heritage must submit an annual report to Parliament on matters relating to its mandate. Therefore, the Minister must report on the implementation of section 41 (Part VII) of the OLA by federal institutions. The information provided by your institution through this questionnaire will be used to write the Minister of Canadian Heritage's 2012-2013 Annual Report on Official Languages.

Open-ended questions are used to document your institution's results that could be highlighted in this annual report.

Instructions

Please return this duly completed questionnaire in both official languages to Canadian Heritage **no later than May 31, 2013**, to:

portail41-gateway41@pch.gc.ca.

For more information, please contact the Interdepartmental Coordination Directorate at Canadian Heritage (819-994-3577 or

portail41-gateway41@pch.gc.ca).

A hard copy of this document should be sent to the Office of the Commissioner of Official Languages and to both Parliamentary Standing Committees on Official Languages. You will find their addresses below:

Mr. Graham Fraser
Commissioner of Official Languages
Office of the Commissioner of Official Languages
Canada Building
344 Slater Street
Ottawa, Ontario K1A 0T8

Mr. Simon Larouche
Clerk of the Committee
House of Commons Standing
Committee on Official Languages
House of Commons of Canada
131 Queen Street, 6th Floor
Ottawa, Ontario K1A 0A6

Mrs. Danielle Labonté
Clerk
Standing Senate Committee on Official Languages
Senate of Canada
Chambers Building, Room 1051
40 Elgin Street
Ottawa, Ontario K1A 0A4

Please note

Federal institutions are responsible for communicating their results regarding the implementation of Part VII of the OLA to interested community stakeholders (for example, the Fédération des communautés francophones et acadienne du Canada (FCFA), the Quebec Community Group Network (QCGN), etc.)

**Development of official-language minority communities (OLMCs)
and promotion of English and French in the Canadian society
(section 41, part VII of the *Official Languages Act*)**

Note: Please respond to the following questions in both official languages.

Tangible Results

- 1. What key initiatives does your institution want to highlight in relation to the development of official-language minority communities (Francophones outside Quebec and Anglophones in Quebec)? What are the tangible impacts of these initiatives on/in the communities? What is the determining success factor for these initiatives?**

Broadcasting

The Broadcasting Participation Fund² was approved by the Commission in 2012 (RP 2012-181-1).³ The mandate of the Fund includes:⁴

- provide costs support to public interest groups and consumer groups representing non-commercial user interests and the public interest before the CRTC in broadcasting matters under the *Broadcasting Act*;
- support research, analysis and advocacy in both official languages directly related to ongoing CRTC broadcasting proceedings under the *Broadcasting Act*;

Tangible results: OLMCs and other groups can claim expenses, and must demonstrate that they are eligible by explaining how the expenses claimed meet funding criteria;

Success factor: The Fund will enable eligible OLMCs to increase their participation in CRTC public processes that concern them, and to file interventions based on research and analysis. The Fund will be available to Anglophone and Francophone organizations that meet the established criteria, and will be retroactive to March 26, 2012.

Television

The Commission attached to the licences of Shaw Direct⁵ and Bell TV⁶ conditions ensuring the distribution of 43 additional conventional television stations on their satellite broadcasting distribution platforms.

Tangible results: Since November 1, 2012, OLMC have an increased access to programming in their language.

² The Broadcasting Participation Fund is an independent fund that is not managed by the CRTC.

³ <http://www.crtc.gc.ca/eng/archive/2012/2012-181-1.htm>

⁴ (paragraph 6 of RP 2012-181) <http://crtc.gc.ca/eng/archive/2012/2012-181.htm>

⁵ Shaw Direct – Licence renewal <http://www.crtc.gc.ca/eng/archive/2012/2012-606.htm>

⁶ Bell TV – Licence renewal <http://www.crtc.gc.ca/eng/archive/2012/2012-608.htm>

CRTC OLMC discussion group**8th meeting of the CRTC-OLMC discussion group (January 30, 2013)**

At the last meeting of the discussion group, organizations representing OLMCs (cultural advocates representing English- and French-language minority communities) had the opportunity to speak during the period reserved for OLMC input.⁷ OLMC representatives expressed their satisfaction with the announcement that the CRTC Chief Executive Officer would be participating in person in discussion group meetings, which will be held twice a year.

OLMC representatives also participated in public processes concerning them by filing interventions and appearing at hearings, including the hearing regarding licence renewals for the Canadian Broadcasting Corporation's French- and English-language services.⁸

Tangible results: Increased OLMCs participation in public processes that concern them, enabling the Commission to take their needs and realities into account in its proceedings, and be aware of the impact of its decisions on OLMCs⁹.

⁷ The minutes of the meeting are available at http://www.crtc.gc.ca/eng/5000/lo_ol/rp111130.htm

⁸ <http://www.crtc.gc.ca/eng/archive/2011/2011-379.htm>

⁹ As demonstrated by the examples cited in this report.

2. What key initiatives does your institution want to highlight in relation to the promotion of English and French in Canadian society (do not confuse with obligations related to service to the public or language of work, e.g. bilingual Web site, language training for staff)? What are the tangible results of these initiatives in Canadian society? What is the determining success factor for these initiatives?

Social policies

Broadcasting Regulatory Policy CRTC 2012-362, *Quality standards for English-language closed captioning*;¹⁰

Broadcasting Regulatory Policy CRTC 2011-741, *Quality standards for French-language closed captioning*;¹¹

Broadcasting Regulatory Policy CRTC 2011-741-1, *Quality standards for French-language closed captioning – Enforcement, monitoring and the future mandate of the French-language Closed Captioning Working Group*¹²

These three policies set out specific quality standards for English- and French-language closed captioning and include the following accuracy rates:

- For French-language live programming, broadcasters must reach an accuracy rate of at least 85% averaged over the program
- For English-language live programming, broadcasters must reach an accuracy rate of at least 95% averaged over the program
- For French- and English-language pre-recorded programming, broadcasters must target an accuracy rate of 100%

Tangible results: These three regulatory policies will ensure that users of French- and English-language closed captioning, including those in OLMCs, have access to high- quality, accurate and reliable closed captioning, allowing Canadians to have access to programming in both official languages while promoting the values and culture of their second official language.

Radio

Sirius Canada and XM Canada – Licence renewal, Broadcasting Decision CRTC 2012-629, 16 November 2012¹³.

The Commission imposed conditions of licence to ensure funding by Sirius/XM to MUSICACTION and FACTOR in addition to mandatory financial contributions to the Community Radio Fund of Canada (the CRFC).

It is also important to note that for the remaining discretionary portion of Sirius/XM's contributions to the development of Canadian content must be devoted to both French and English language initiatives. Specifically, at least 45% of its discretionary contribution must be spent on initiatives in each language while the remaining 10% is at the total discretion of Sirius/XM.

¹⁰ <http://www.crtc.gc.ca/eng/archive/2012/2012-362.htm>

¹¹ <http://www.crtc.gc.ca/fra/archive/2011/2011-741.htm>

¹² <http://www.crtc.gc.ca/eng/archive/2011/2011-741-1.htm>

¹³ <http://www.crtc.gc.ca/eng/archive/2012/2012-629.htm>

Tangible results: Mandatory contributions to FACTOR and MUSICATION ensure sustained and predictable support for the creation French-language and English-language music.

- Mandatory contributions to the CRFC will support the community radio stations operating in both the French and English languages across the country (including those operating in OLMCs). The CRFC is a fund certified by the CRTC to receive Canadian content development funding from the commercial broadcasting sector. Since its certification, it has distributed more than \$1.75 Million to 82 campus and community radio stations throughout the country.
- Ensures that an equitable level of the licensee's discretionary contributions to the development of Canadian content is spent in each of Canada's French and English language communities.

3-What key achievements with a regional impact (success stories or results on/in the communities or on the promotion of English and French in Canadian society) does your institution want to highlight?

Broadcasting

In the broadcasting decision regarding Astral Media inc. – Group-based licence renewals,¹⁴ the Commission added the following “expectation to reflect OLMCs” for fourteen¹⁵ of Astral’s Francophone services:

The Commission expects the licensee to ensure that the programs broadcast by the service provide an appropriate reflection of all regions of Quebec, including regions outside Montréal, and all regions of Canada. The Commission further expects the licensee to provide producers located in these regions with the opportunity to produce programs for its service.

Tangible results: This expectation will help improve the reflection of OLMCs on screen and increase the number of productions by official language minority producers. The effects will be both cultural and economic.

In the broadcasting decision regarding Groupe TVA inc. – Licence renewals,¹⁶ the Commission maintained the mandatory distribution order for TVA on the basic service in English-language markets pursuant to section 9(1)(h) of the *Broadcasting Act* and expressed the expectation that TVA and all of TVA Group’s specialty services (addickTV, Argent, MOI & cie,¹⁷ Prise 2 and Le Canal Nouvelles) reflect OLMCs.

Tangible results: OLMCs outside Quebec will continue to have access to the TVA French-language service, which is of exceptional importance, as it makes meaningful contributions to the objectives set out in the Act, especially with respect to the reflection of linguistic duality and the improvement of services available to OLMCs. In addition, the reflection of OLMCs onscreen by these services will be improved, and the number of productions by producers from OLMCs will be increased. The effects will be both cultural and economic.

In Broadcasting Decision CRTC 2012-697, CJNT-DT Montréal – Acquisition of assets,¹⁸ the Commission approved the acquisition by Rogers of the television station CJNT-DT, a conventional ethnic television station in Montreal, as well as its conversion into an English-language station. Within this transaction, Rogers committed to devote 3% of their national programming expenditures from their qualifying services to the production of English-language programs by independent production companies in Quebec. Those services include all the City stations and the specialty services OLN, The Biography Channel and G4TechTV.

The Commission also imposed on CJNT-DT the following condition of licence:

Beginning no later than 1 September 2013, the licensee shall broadcast a minimum of 15.5

¹⁴ <http://www.crtc.gc.ca/eng/archive/2012/2012-241.htm>

¹⁵ Canal D, canal Vie, Historia, MusiMax, MusiquePlus, Séries+, Vrak.TV, Ztélé, Family Channel, Mpix, Super Écran, The Movie Network, Disney Junior, Cinépop

¹⁶ <http://www.crtc.gc.ca/fra/archive/2012/2012-242.htm>

¹⁷ Previously called “Casa”

¹⁸ <http://www.crtc.gc.ca/fra/archive/2012/2012-697.htm>

hours of original local programming per week. This programming will consist of a three-hour local, English-language morning program from Monday to Friday that includes a significant amount of local news, weather and traffic, interviews and community events. The original local programming will also include a weekly half-hour local sports program dedicated to professional, amateur, university, CÉGEP and junior league sports in the greater Montreal area.

Tangible results:

- increased access to local television services for Anglophones in minority communities;
- increased reflection of this community on the airwaves;
- maintenance of English-language productions from OLMCs;
- recognition of Montreal OLMCs by the Commission and emphasis on the importance of local production.

In this decision, the Commission noted that the proposed tangible benefits are incremental to the normal expenditures made by Rogers in relation to its other requirements and beneficial to the Montreal communities as well as the Canadian broadcasting system as a whole. The Commission also noted that the proposed daily morning program would provide Montreal's English-language minority community with programming that is not currently in existence in the Montreal market and that the presence of a local Citytv station would increase the diversity of voices in the market.

Telecommunications

The CRTC recognizes that access to broadband internet provides significant benefits to consumers, including those living in OLMCs. Access to broadband internet provides Canadians with a greater ability to consult, communicate, and share information and knowledge in the official language of their choice, regardless of their location. Over the year, the CRTC has taken the following actions to further its objective to increase broadband internet offerings:

- Local competition is now established or will shortly be established in many small rural areas served by small incumbent service providers.

Tangible results: Competition in local telephone services in these territories should bring about more innovative service offerings, including high speed internet services, at reasonable prices.

- Issuance of a series of decisions on wholesale high-speed access services to ensure that there is a competitive wholesale market available to the independent service providers.

Tangible results: creation of sufficient competition to meet the needs of consumers, including those living in OLMCs. This should bring pricing discipline, innovation, and additional consumer choice in the retail Internet services market.

- The Commission recognizes that telecommunications is essential to the North in terms of providing opportunities for people residing in remote areas, including OLMCs, supporting Arctic sovereignty and national security, developing resources,

and ensuring access to services similar to those available in the South. At the end of 2012, the CRTC initiated a review¹⁹ of, among other things, Northwestel Inc.'s²⁰ Modernization Plan to upgrade and expand high-speed Internet services in the North.

Tangible results: The objective is to ensure that citizens of the North, including OLMCs, have access to services comparable to those provided in the rest of Canada, including services in their own official language.

In 2008, the CRTC determined that funds collected in the deferral accounts were to be used to, among other things, improve access to high-speed Internet (broadband) in unserved communities. Subsequently, the CRTC approved the use of over \$400 million in funds to provide broadband services to 287 communities in Ontario, Quebec, Manitoba, Alberta, and British Columbia. This broadband expansion has continued in 2012 and is to be completed by 2014.

Tangible result: Following this expansion plan of broadband, dated March 31, 2013, high speed Internet was available in the following communities which include OLMCs: 12 communities in Quebec, 11 Ontario communities, 11 communities in Manitoba, 32 communities in Alberta, and 68 communities in British Columbia. These communities have a greater ability to access, communicate and share information and knowledge in the official language of their choice. This broadband expansion will also allow OLMCs communities to have greater access to francophone content on new media platforms.

¹⁹ Telecom Notice of Consultation CRTC 2012-669, *Review of Northwestel Inc.' Regulatory Framework, Modernization Plan, and related matters*

²⁰ Northwestel Inc. is a regional telecommunications provider serving the Northwest Territories, Yukon, Nunavut and northern British Columbia.

Janelle, Frédéric

From: Marjolaine.Guillemette@pch.gc.ca
Sent: January-29-09 10:04 AM
To: Laflamme, Annie; Ghattas, Shereen
Cc: Susanne.Jeanson@pch.gc.ca
Subject: Analyse du rapport des résultats 2007-2008 du CRTC
Attachments: CRTC-FR-ML-MG.doc

Importance: High

Bonjour,

Comme convenu, voici une version révisée de l'analyse. Comme nous devons aller de l'avant rapidement, nous aimerions avoir vos commentaires d'ici demain midi, dans la mesure du possible.

Merci beaucoup et désolée de vous presser pendant une période aussi occupée.

Marjolaine Guillemette
Concertation interministérielle | Interdepartmental Coordination
Patrimoine canadien | Canadian Heritage
Gatineau QC K1A 0M5
marjolaine.guillemette@pch.gc.ca
Téléphone | Telephone : 819-994-3509
Télécopieur | Facsimile : 819-953-3942
Téléimprimeur | Teletypewriter : 1-888-997-3123
Gouvernement du Canada | Government of Canada

Sous-Comité sur les langues officielles du CRTC

Introduction :

Le sous-comité composé des membres suivants : Joël-Jean Beauchemin, Annie Laflamme, Mario Bertrand, Frédéric Janelle et Véronique Lehoux, s'est rencontré et a travaillé de concert afin d'élaborer 1) une ébauche de plan d'activités de sensibilisation stratégiques pour l'année 2008-2009, 2) une ébauche d'une liste d'activités sur une base continue ainsi que 3) une liste d'éléments à discuter lors de la prochaine rencontre du Comité.

1. Ébauche de Plan d'activités de sensibilisation stratégiques pilotées par le Comité sur les langues officielles du CRTC pour l'année 2008-2009

* les projets sont détaillés en annexe au présent document

Projets	Quand?	Où?	Personne responsable
Activité de lancement: Devinez- Qui/Guess Who (annexe A)*	Dans la semaine des rendez-vous de la francophonie : 7 au 23 mars Date suggérée : 20 mars 2008	Salle des Nations, Holiday Inn	Annie Laflamme
Retour des vacances estivales : Intervention Théâtral bilingue par le Théâtre Dérives Urbaines (annexe B)*	Dans la semaine sur la diversité culturelle : Date suggérée :	Salle des nations, Holiday Inn	Contact par Joël-Jean Beauchemin
Retour des vacances de Noël : Tournois d'improvisation interministériel et au niveau du réseau des jeunes (annexe C)*	Fête du patrimoine : 21 février 2009	À déterminer	Joël-Jean Beauchemin

2. Suggestion d'activités de sensibilisation continues pour l'année 2008-2009

- **Consultation Interne (Annexe D)**
- **Glossaire (Renée)**
- **Nouvelles Hebdomadaires**
- **Peintures**
- **Jeux de mots dans le cadre des réunions avec le personnel**
- **« Word of the month »**
- **Activités avec la participation des bureaux régionaux**
- **French Fridays**

3. Éléments à discuter

- **Budget et fonds pour les langues officielles**
- **Politique claire pour les documents qui vont au BCM et FTM**
- **Réunions des membres bilingues**
- **Priorité au niveau de l'embauche est à quel niveau : langue de travail ou minorité visible?**

ANNEXE A

Lancement des activités reliées aux Langues officielles Jeux questionnaire (Concept élaboré par Annie Laflamme) Devinez qui / Guess Who

« Les deux Solitudes »

Concept :

Le jeu questionnaire « Devinez qui » est un jeu palpitant et stimulant qui évaluera les connaissances des employés anglophones du CRTC de la littérature, des artistes musicales, télévisuel, audio-visuels francophones canadiens et à l'inverse, les connaissances des employés francophones du CRTC de la littérature, des artistes musicales, télévisuel, audio-visuels anglophones canadiens.

But du jeu :

Faire connaître la richesse de la culture canadienne, autant anglophone que francophone, à tous les employés du CRTC est les sensibiliser à l'existence de ces cultures.

Qui peut jouer :

Deux équipes seront formées : une équipe dont les membres seront francophones et une équipe dont les membres seront anglophones. Chaque équipe devra être formée de représentants de différents secteurs du Conseil ainsi que des représentants de la haute gestion.

Comment jouer :

Deux animateurs, 1 francophone et 1 anglophone, poseront des questions aux 2 équipes. Les questions porteront sur des artistes et artisans de la littérature, la musique, la peinture, la photographie, le cinéma, la radio, la télévision, canadiens de langue française et anglaise.

5 points seront octroyés par bonne réponse.

S'ils ne connaissent pas la réponse, les joueurs pourront faire appel à quelqu'un de la salle qui a la même langue maternelle pour les aider à répondre aux questions. 3 points seront alors accordés par bonne réponse. S'il n'y a toujours pas de réponse, les joueurs pourront faire appel à quelqu'un de la salle dont la même langue maternelle est l'autre langue officielle. 2 points par bonne réponse seront donnés.

BUDGET ET RESSOURCES REQUISES

RUBRIQUE		COÛT ESTIMATIF
Salle (Des Nations, Holiday Inn)	Salle, scène, stands	1 200 \$
Technique (Claude Perrier)	Son (sans traduction simultanée)	750 \$
	Son (avec traduction simultanée)	
	Projecteur	s/o
	Podium	s/o
	Écran	
Audiovisuel (David Nesbitt)	Musique Extraits de films, TV Photographie Peinture Danse	s/o
Total	Sans traduction	
	Avec traduction	

Personnel nécessaire à l'organisation :

PERSONNES-RESSOURCES

PERSONNE	# DE TÉLÉPHONE
██████████ (Holiday Inn)	819-778-3880
Claude Perrier	997-4294
David Nesbitt	997-6201
Véronique Lehoux	997-6141
Joelle Paré	953-4379

ANNEXE B

Intervention Théâtral bilingue par le Théâtre Dérives Urbaines (Projet en voie de développement)

Concept :

Une intervention théâtrale bilingue d'une durée de 20 minutes. Le contenu de cette intervention serait basé sur le plan d'action en matière de langues officielles du CRTC mais dériverait par la suite vers des propositions très peu conventionnelles pour assurer un usage plus fréquent et surtout, plus équilibré, du français et de l'anglais en milieu de travail. Le texte de l'intervention (version déjà présentée à Industrie Canada et à Patrimoine Canada) serait soumis pour notre approbation dès la conclusion d'une entente. Besoin d' un préavis minimum de 4 semaines. Références disponibles sur demande.

Coûts :

\$1500 plus une somme supplémentaire de 150 \$ pour nous permettre d'adapter le texte à nos besoins spécifiques (jusqu'à 10% du contenu original). La proposition inclut tous les frais directs et indirects de production soit la recherche préalable, les droits d'auteurs, les cachets des trois interprètes et du metteur en scène, la location des salles de répétitions, les assurances et les frais d'administration. Le coût total est payable après l'exécution de ce contrat en y ajoutant la TPS.

Prochaine étape :

- Rencontrer la troupe afin de bien saisir l'intervention, de quelle façon nous pouvons la moduler à nos besoins.
- Disponibilité de fonds?

ANNEXE C

Tournoi d'improvisation interministériel et inter-réseaux des jeunes

(Concept élaboré par JJ Beauchemin)

(Projet en voie de développement)

CONTEXTUALISATION

Le Comité sur les langues officielles ainsi que le Réseau des jeunes du CRTC organisent un tournoi d'improvisation interministériel auquel les réseaux des jeunes de divers ministères et agences gouvernementales sont invités à participer. Le but de l'événement est simple : avoir du plaisir tout en permettant de promouvoir l'usage des langues officielles. Ce tournoi est pour des gens de niveaux débutant ou expert en matière d'improvisation. La date prévue pour le déroulement de l'activité est _____. Le tournoi aura lieu dans le RC, **situé à la 1 promenade du Portage à Gatineau (secteur Hull).** ??

La coordination de l'événement relèvera des efforts de diverses personnes, dont Joel-Jean Beauchemin, membre du comité sur les langues officielles et membre du comité directeur du réseau des jeunes, Mélissa Russo, membre du comité directeur du réseau des jeunes et Agente de programmes subalterne en RH ainsi que tous les membres du réseau des jeunes du CRTC et du comité sur les langues officielles qui vont nous aider à organiser l'événement.

Objectifs des événements et activités

Les objectifs à atteindre sont les suivants :

- Il est clair que l'objectif primaire des efforts du comité est de remplir son mandat mentionné ci-dessus, donc de promouvoir l'usage des deux langues officielles comme étant quelque chose de plaisant.
- Les efforts sont aussi dans le but de faire la promotion du réseau des jeunes et du CRTC.
- Le comité veut que l'événement soit inclusif, donc s'assure que tous se sentent concernés et que le tout soit accessible.
- La sensibilisation concernant la campagne nouvelle campagne sur les langues officielles en milieu de travail est primaire dans les objectifs du comité.

Objectif des communications

- Faire la promotion des activités du comité sur les langues officielles.
- Inviter le personnel à participer à l'activité en tant que joueurs ou en tant que spectateurs.
- Souligner l'importance de la campagne de sensibilisation sur les langues officielles au sein du milieu de travail.
- Promouvoir les façons de participer aux activités organisées par le comité sur les langues officielles et du réseau des jeunes du CRTC.

Messages clés

- Le réseau des jeunes tient à cœur les deux langues officielles
- Il ne faut participer que si on le désire. Participer aux activités permet aussi de faire du 'team building', de rencontrer des nouvelles personnes et de cheminer dans les deux langues officielles.

Considérations stratégiques

- Se rendre à la réunion générale des réseaux des jeunes à Ottawa, afin de vendre notre idée avant que quelqu'un d'autre l'emprunte.

Groupes cibles

Nous ciblons l'ensemble de l'organisation, car nous voulons que tous les secteurs du CRTC participent aux activités prévues.

Activités

Les projets entamés dans le cadre du tournoi d'improvisation sont les suivantes :

- **Réunion du réseau des jeunes** : Pour être en mesure de sonder l'intérêt et ainsi de se bâtir une équipe.
- **Réunion des réseaux** : Aller à cette réunion pour recruter les autres équipes. Le moment idéal pour le faire.
- **Entraînement d'improvisation** : l'équipe qui représentera le CRTC devra faire quelques entraînements avant d'affronter les autres équipes lors du tournoi.
- **Le tournoi** : La journée même. Avoir une équipe de bénévoles pour les logistiques.
- **Le bilan** : réunir les participants pour faire le bilan de l'événement.

Outils de communications

- **L'envoi de fréquences** pour inviter le personnel à des réunions, à faire partie de l'équipe et à participer à l'événement.
- **Avis/affiches** affichés dans l'édifice du CRTC pour faire la promotion de l'événement.
- **L'envoi de courriels** pour inviter les employés du réseau des jeunes du CRTC à rallier leurs troupes et aussi pour communiquer avec les participants des autres ministères ou agences.
- Le **site Intranet Zone** pour promouvoir l'événement.
- **Le t-shirt** : Pour bien identifier notre équipe lors de la compétition

Membres du comité (à déterminer)

•
Calendrier des activités du comité

<i>Projet</i>	<i>Membre(s)</i>	<i>Étapes</i>	<i>Importance</i>	<i>Échéancier</i>
Réunion du réseau des jeunes		<ul style="list-style-type: none"> ⇒ Confirmer la date et réserver salle ⇒ Former une équipe de joueurs et de bénévoles ⇒ Indiquer la date dans le nouveau calendrier de la collectivité. ⇒ Envoyer des fréquences pour inviter les gens 		
Réunion des réseaux		<ul style="list-style-type: none"> ⇒ Assister à la réunion des réseaux à Ottawa ⇒ Préparer paquet pour la distribution lors de la réunion 		
Entraînement d'improvisation		<ul style="list-style-type: none"> ⇒ Déterminer les dates et les endroits ⇒ Incrire les dates dans le calendrier de la collectivité ⇒ Envoyer des Fréquences 		
Le tournoi		<ul style="list-style-type: none"> ⇒ Envoi de fréquence ⇒ Déterminer l'itinéraire de la journée à l'avance ⇒ Indiquer dans le calendrier de la collectivité ⇒ Acheter les choses nécessaires ⇒ Préparer matériels; 		

		cartes de votes, cartes d'impro, etc ⇒ Envoyer des fréquences pour inviter le personnel du CRTC à participer à l'événement		
Bilan		⇒ Envoi de fréquence ⇒ Déterminer l'endroit et le menu de la réunion ⇒ Indiquer dans le calendrier de la collectivité ⇒ Faire le bilan de l'événement et le mettre sur les sites Intranet		

Présentation de l'activité

Un tournoi d'improvisation interministériel vous intéresse? Le Comité sur les langues officielles ainsi que le Réseau des jeunes du CRTC organisent un tournoi auquel vous êtes invités à participer. Le but de l'événement est simple : avoir du plaisir tout en permettant de promouvoir l'usage des langues officielles. Alors que vous soyez débutant ou expert en matière d'improvisation, n'hésitez pas à vous joindre à nous pour une expérience unique. La date prévue pour le déroulement de l'activité est _____. Le tournoi aura lieu dans la _____. Une confirmation de la présence de votre équipe à l'événement est exigée avant le _____. Assurez-vous que les membres de votre équipe révisent les règlements et le déroulement du tournoi avant l'événement.

Au plaisir de vous voir lors de l'événement et bon spectacle!

DÉROULEMENT DU TOURNOI

Règlements du jeu

Matériel nécessaire (fourni par le CRTC)

- Un sifflet pour signaler le début des parties, la fin des parties, les pauses, le temps de vote, etc.
- Une rondelle avec deux côtés de couleur pour les improvisations comparées
- Des foulards des couleurs des équipes pour les identifier
- Une boîte contenant les cartons des thèmes
- Une surface de jeu définie

Composition des équipes

- Chaque équipe est composée de **8 joueurs** et de **1 entraîneur** – les changements de joueurs pendant le match ne sont pas autorisés
- **1 arbitre** et **2 juges** s'assureront que les parties se déroulent de façon réglementaire

Les parties

- Chaque partie aura une durée de **20 minutes** – comprenant **1 période de 15 minutes. 2 minutes et demie** seront réservées pour la présentation des joueurs et **2 minutes et demie** seront réservées à la fin pour présenter les gagnants de la partie.
- Il n'y aura **pas d'arrêt du chronomètre** entre les improvisations d'une partie

Le déroulement de la partie

- L'arbitre choisi une carte au hasard et lit les directives à vive voix, dont le **type d'improvisation** (mixte ou comparée), le **thème de l'improvisation**, le **nombre de joueurs**, la **catégorie de l'improvisation** et la **durée de l'improvisation**.
- **20 secondes** sont attribuées pour que les joueurs et les entraîneurs puissent **se consulter**. La communication entre les joueurs qui participent à l'improvisation et les autres membres de leur équipe est interdite. Le début de la partie est signalé par un coup de sifflet donné par l'arbitre. Si la rondelle doit être lancée pour déterminer qui commence, c'est à ce moment que cela se produit.
- Lorsque l'improvisation se termine, **chaque membre de l'auditoire doit voter** pour la meilleure prestation **selon les directives de l'arbitre**.
- Si l'on constate **une égalité** entre les votes pour les équipes, une **improvisation supplémentaire** déterminera le vainqueur.
- Les improvisations doivent se tenir uniquement dans la zone délimitée à cet effet. Lorsqu'un joueur se rend sur la surface de jeu, il doit y rester jusqu'à la fin de l'improvisation.

- **Une action ou une parole vulgaire ou obscène** entraînera une pénalité de **1 point**.
- Aucun objet ne peut être utilisé pour les improvisations.
- **L'ARBITRE EST LE MAÎTRE ABSOLU DU JEU ET SES DÉCISIONS SERONT FINALES.**

Types d'improvisation

- **L'improvisation comparée** : Lorsque les équipes improvisent sur le même thème l'un après l'autre. L'arbitre doit lancer la rondelle pour déterminer quelle équipe choisit de commencer ou non. L'entraîneur n'a pas le droit de parler aux joueurs de son équipe lorsque le temps de consultation du début est écoulé.
- **Improvisation mixte** : Un ou plusieurs membres des deux équipes improvisent ensemble sur le même thème.

Catégories d'improvisation

- **Sans parole** : La **communication verbale est interdite** mais les **sons sont permis**.
- **Chantée** : **Toute communication verbale** doit obligatoirement être **chantée**.
- **Libre** : **Les joueurs ont le choix** de faire l'improvisation comme ils veulent.

Les rôles des participants

- **L'arbitre** : Il annonce le thème et s'assure que les règlements sont respectés. S'il est nécessaire, il impose les pénalités. La décision finale lui revient.
- **Les juges** : Ils s'assurent qu'il n'y a pas de communication entre les joueurs et les autres membres de l'équipe. Ils comptent les votes de l'auditoire. Ils choisiront 3 joueurs étoiles parmi tous ceux qui ont participé aux parties en se basant sur les performances individuelles.
- **Le maître de cérémonie** : Il présente la partie, l'arbitre ainsi que les joueurs. Il annonce le pointage et les pénalités ainsi que les pauses et le début des périodes. Il présente les juges invités à la fin. Il remercie les joueurs et le public. Il présente les 3 joueurs étoiles choisis par les juges à la toute fin.
- **Les équipes** : Elles s'assoient l'une en face de l'autre de chaque côté de la surface de jeu. Elles jouent avec l'équipe d'opposition, pas contre elle : ce n'est pas une compétition! Elles respectent les décisions de l'arbitre.
- **Le public** : Il doit encourager les joueurs. Lorsque l'arbitre le signale, chaque membre du public doit voter pour 1 seule équipe après chaque improvisation.



Conseil de la radiodiffusion et des
télécommunications canadiennes

Canadian Radio-television and
Telecommunications Commission

Les Terrasses de la Chaudière
Édifice Central Building
1, promenade du Portage
Gatineau (QC) J8X 4B1

Adresse postale/Mailing Address
Ottawa, ON K1A 0N2

Le 13 février 2008

M. Matthieu Brennan
Brynaert & Associé.e.s
1A-205 Lavergne
Ottawa (Ontario)
K1L 5E4

Vancouver
580 Hornby Street
Suite 530
Vancouver, BC V6C 3B6
(604) 666-2111
TDD: (604) 666-0778
Fax: (604) 666-8322

Edmonton
10405 Jasper Avenue
Suite 520
Edmonton, AB T5J 3N4
(780) 495-3224

Regina
Cornwall Professional Building
2125, 11th Avenue
Suite 103
Regina, SK S4P 3X3
(306) 780-3422

Winnipeg
275 Portage Avenue
Suite 1810
Winnipeg, MB R3B 2B3
(204) 983-6306
TDD: (204) 983-8274
Fax: (204) 983-6317

Toronto
55 St. Clair Avenue East
Suite 624
Toronto, ON M4T 1M2
(416) 952-9096

Montréal
205, avenue Viger ouest
Suite 504
Montréal (QC) H2Z 1G2
(514) 283-6607

Dartmouth
Metropolitan Place
Suite 1410
99 Wyse Road
Dartmouth, NS B3A 4S5
(902) 426-7997
Fax: (902) 426-2721

OBJET : Contrat 2008-095

Vous trouverez ci-joint, pour votre signature, trois (3) originaux du contrat 2008-095 ainsi que l'annexe A, joint au présent contrat. Veuillez le lire attentivement et signer les trois (3) originaux du contrat et nous retourner deux (2) originaux. Tel que stipulé à l'article 9.2, à l'expiration du **contrat**, vous devez remplir l'attestation figurant à l'Annexe A et la retourner à l'adresse qui suit :

C.R.T.C.
A l'attention de : Monique Burton
1 promenade du Portage
Gatineau (Québec)
J8X 4B1

Afin de nous permettre de faire le paiement de votre (vos) facture(s) sans délais, prière de s'assurer que le numéro du contrat soit clairement indiqué ainsi que les dates pour lesquelles les services ont été rendus.

Si vous avez des questions, n'hésitez pas à communiquer avec moi.

Sincèrement,

Monique Burton
Adjointe administrative
Politiques et demandes relatives à la Distribution
CRTC
Tél : (819) 997-5369

P.j.

Renseignements généraux : (819) 997-0313
Sans frais 1-877-249-2782
ATME : 1-877-909-2782
Télécopieur : (819) 994-0218
www.crtc.gc.ca

General Inquiries: (819) 997-0313
Toll-free 1-877-249-2782
TDD: 1-877-909-2782
Fax: (819) 994-0218
www.crtc.gc.ca

Canada

05-08-31
000322



**LE PRÉSENT CONTRAT FAIT EN TRIPLE EXEMPLAIRE
LE 12 FÉVRIER 2008**

ENTRE

SA MAJESTÉ LA REINE du chef du Canada
(appelée ci-après "Sa Majesté") représentée
aux présentes par le Directeur exécutif associé,
Radiodiffusion du Conseil de la radiodiffusion et des
télécommunications canadiennes
(appelé ci-après "**le Conseil**")

d'une part

ET

Brynaert & Associé.e.s

1A-205 Lavergne
Ottawa (Ontario)
K1L 5E4

À l'attention de : Matthieu Brennan

Téléphone : [REDACTED]
Cellulaire : [REDACTED]
Courriel : matthieu.brennan@sympatico.ca

(appelé ci-après "**le contractant**")

d'autre part

ATTESTE QUE :

Attendu que Sa Majesté a besoin de services professionnels et de certains autres services plus précisément décrits ci-après.

Attendu que le contractant s'engage à fournir, moyennant la rémunération précisée ci-après, les services décrits ci-après.

En conséquence, les parties aux présentes conviennent de ce qui suit :

ARTICLE 1 **DESCRIPTION DES TRAVAUX**

Aux fins du présent contrat, les travaux consistent à réaliser un rapport sur les services de communications accessibles aux communautés minoritaires de langue officielle en situation minoritaire (CLOSM).

Le rapport inclura un portrait synoptique des CLOSM à l'échelle du pays, selon le découpage des marchés utilisés par le CRTC, en utilisant les données du recensement de 2006 produites par Statistique Canada contenant les éléments suivants :

- Un profil sociodémographique sommaire des CLOSM incluant l'identification des localités et communautés, les faits saillants de la démographie (population selon la langue officielle, pourcentage de la population locale totale, données socioéconomiques pouvant être utiles, etc.);
- Un inventaire des services de communications disponibles dans la langue de la minorité, incluant l'accès à la télévision hertzienne, à la radio, à la câblodistribution et à la distribution satellite (notamment le signal numérique et la haute-définition), à l'internet de haut-débit et à la téléphonie sans-fil en identifiant dans chaque cas le fournisseur de services et la nature de l'offre dans la langue de la minorité;

Le rapport prendra la forme d'une série de cartes géographiques (provinciales et/ou régionales selon le cas) accompagnées d'annexes offrant plus de détails. L'unité de travail fondamentale sera la division de recensement, ou la sous-division dans les cas où les données sont plus pertinentes pour comprendre la CLOSM. Selon la disponibilité des mises-à-jour, certains éléments des portraits des CLOSM pourraient faire appel aux données de 2001.

La première ébauche du rapport devra être remis au plus tard le 15 mars 2008.

Le rapport final devra être remis au plus tard le 31 mars 2008.

Cote sécuritaire requise : **Non requise**

ARTICLE 2 **REPRÉSENTANT DU CONSEIL ET PÉRIODE DU CONTRAT**

- 2.1 Le représentant ministériel sera Scott Hutton, Directeur exécutif associé, Radiodiffusion.
- 2.2 La représentante du Conseil sera Annie Laflamme, Directrice, Politiques et demandes relatives à la télévision de langue française.
- 2.3 La période du contrat est du 15 février 2008 au 31 mars 2008.

ARTICLE 3 **DÉTAIL DES SERVICES DE SOUTIEN FOURNIS ET (OU) DES CONTRAINTES IMPOSÉES**

- 3.1 Le contractant n'utilisera pas ordinairement les installations du CRTC. Toutefois, des salles de travail et(ou) de réunions seront mises à sa disposition de temps à autre, au besoin, afin de lui permettre d'examiner des rapports, documents et(ou) autre matériel internes.
- 3.2 Tout le matériel utilisé aux fins de la production d'analyses, de raisons d'être, de résumés, etc., sera fourni par le contractant.
- 3.3 Le contractant pourra, aux fins d'achever le travail, communiquer avec les analystes, les agents d'information et les autres fonctionnaires du CRTC en vue d'obtenir des renseignements et des conseils.
- 3.4 Les documents seront préparés en format PDF et une version HTML sera également fournie.
- 3.5 Les tableaux, graphiques, chartes seront accompagnés par un texte optionnel.

ARTICLE 4 **BASE DE RÉMUNÉRATION**

Sa Majesté s'engage à payer au contractant pour l'accomplissement des services décrits à l'Article 1:

- 4.1 Un premier versement de cinq mille dollars (5 000\$) incluant la TPS à la remise de l'ébauche du rapport.
- 4.2 Un deuxième versement de cinq mille dollars (5 000\$) incluant la TPS à la remise du rapport final.

ARTICLE 5 **MODE ET MODALITÉS DE PAIEMENT**

- 5.1 Sa Majesté paiera le contractant uniquement lorsque le travail aura été exécuté à la satisfaction du représentant du Conseil. Tout paiement partiel n'est pas considéré comme étant une renonciation des droits de compensation de Sa Majesté, en droit ou en vertu du présent Contrat, pour frais ou dépenses résultant d'un défaut ou d'une négligence du/de la contractant.
- 5.2 Les comptes pour services rendus seront acquittés trente (30) jours suivant l'exécution du travail à la satisfaction du représentant du Conseil ou trente (30) jours suivant la date de réception d'une facture par le contractant, selon la dernière des deux éventualités.

ARTICLE 6 **LIMITATION**

- 6.1 La responsabilité totale qui incombe à Sa Majesté en vertu du présent contrat se limite à dix mille dollars (10 000 \$) incluant la TPS somme qui ne pourra être dépassée sans l'autorisation écrite du Conseil.
- 6.2 Le présent contrat remplace tous les documents ou ententes écrites ou verbales touchant l'objet du présent contrat. Sous réserve de l'approbation du Représentant du Conseil, le travail accompli avant la date du contrat pourra être considéré comme ayant été fait après cette date.

ARTICLE 7 **AVIS**

Tout avis donné au contractant aux termes du contrat sera considéré comme ayant été signifié de manière satisfaisante s'il a été envoyé par courrier recommandé ou par télécopieur, à l'adresse du/de la contractant qui figure dans les dossiers du Conseil. Le contractant sera réputé d'avoir reçu l'avis au moment où celui-ci devrait normalement être parvenu à destination.

ARTICLE 8 **RÉSILIATION DU CONTRAT**

Nonobstant toute clause du présent contrat, le Conseil peut, en tout temps, dans un avis écrit et signifié conformément à l'article (7), résilier le contrat en tout ou en partie, en exigeant du/de la contractant qu'il cesse les travaux ou toute partie des travaux, auxquels cas le contractant pourra seulement réclamer le paiement cumulatif des frais horaires jusqu'au jour inclusivement où il est réputé avoir reçu l'avis écrit.

ARTICLE 9 **RESPECT DU CARACTÈRE CONFIDENTIEL**

- 9.1 Tous les travaux exécutés par le contractant pour s'acquitter des tâches précisées demeurent la propriété du Conseil. La propriété intellectuelle, les rapports, les données, le matériel et toute autre documentation, y compris les données exploitables par une machine, sont la propriété du Conseil. Le/La contractant ne les divulgue ni ne les diffuse sans l'autorisation écrite du représentant du Conseil. Toute demande de renseignements de tiers doit être envoyée au représentant. Le contractant renonce également aux droits moraux relatifs aux travaux effectués ou à la documentation produite pendant la durée du contrat.
- 9.2 Le/La contractant, pendant la durée du contrat et par la suite, doit se comporter de façon à ce qu'il n'y ait pas de conflit d'intérêts avec d'autres clients du ou de la contractant.
- 9.3 Le/La contractant convient que pendant la durée du contrat et pendant deux ans par la suite, il/elle ne publiera de documents écrits ou n'exprimera publiquement aucune opinion personnelle au sujet des services rendus aux termes des présentes, à moins d'avoir reçu au préalable l'autorisation écrite du Conseil.
- 9.4 Il s'agit d'une condition du présent contrat qu'aucune personne à laquelle s'appliquent les mesures d'observation relatives à l'après-mandat du *Code régissant la conduite des titulaires de charge publique en ce qui concerne les conflits d'intérêts et l'après-mandat* ou le *Code régissant les conflits d'intérêts et l'après-mandat s'appliquant à la fonction publique*, n'obtienne un avantage direct du présent contrat à moins que cette personne ne soit en conformité avec les mesures d'observation relatives à l'après-mandat.

ARTICLE 10 **GARANTIE CONTRE LES RÉCLAMATIONS**

Le contractant tiendra Sa Majesté indemne et à couvert de toute réclamation faite, de toute perte et de tout frais subis, de tout dommage causé, de toute action ou toute autre procédure intentée, qui auraient d'une manière quelconque pour fondement, occasion ou cause de blessure, une infraction, ou un dommage attribuable à tout acte ou à toute omission due dans l'exécution réelle ou supposée des travaux prévus dans le contrat.

ARTICLE 11 **INTERDICTION DE CESSION**

Le contractant ne pourra autoriser personne d'autre à assumer une des fonctions ou obligations qui lui incombent en vertu du contrat, ni céder ses intérêts liés aux présentes.

ARTICLE 12 **DÉPUTÉS**

Aucun député de la Chambre des communes ne sera admissible à une part quelconque du présent contrat ni ne pourra bénéficier d'aucun avantage susceptible d'en découler.

ARTICLE 13 **GÉNÉRALITÉS**

- 13.1 Le Conseil pourra exercer tous les droits et pouvoirs et toutes les options et libertés qui sont conférés à Sa Majesté de par le présent contrat.
- 13.2 Il est entendu que le présent contrat en est un de services professionnels et que le contractant est engagé à titre d'entrepreneur indépendant pour fournir des services à Sa Majesté et n'est pas engagé à titre d'employé ni de fonctionnaire de Sa Majesté.
- 13.3 Les parties conviennent que les droits d'auteur relatifs aux travaux appartiendront à Sa Majesté.

ARTICLE 14 **LOI APPLICABLE**

Le présent contrat sera régi et interprété conformément aux lois de la province de l'Ontario.

ARTICLE 15 **CONFLITS D'INTÉRÊTS**

Il est entendu qu'une personne assujettie aux dispositions relatives à l'après-mandat du Code régissant la conduite des titulaires de charge publique en ce qui concerne les conflits d'intérêts et l'après-mandat ou du Code régissant les conflits d'intérêts et l'après-mandat s'appliquant à la fonction publique ne peut bénéficier directement du présent contrat, à moins que cette personne se conforme aux dispositions applicables concernant l'après-mandat.

ARTICLE 16 TAXE SUR LES PRODUITS ET SERVICES

Le montant de la taxe sur les produits et services (TPS) figurera séparément sur toutes les factures et demandes d'avance liées à des biens livrés ou travaux livrés exécutés et sera acquitté par le Conseil. Le soumissionnaire accepte de verser à l'Agence du Revenu du Canada toute somme payée ou due relative à la TPS.

ARTICLE 17 INTÉRÊT SUR LES COMPTES EN SOUFFRANCE

17.1 Les définitions suivantes s'appliquent au présent article :

- (a) "**date de paiement**" : la date que porte le titre négociable tiré par le Receveur général du Canada et remis aux fins de payer une somme exigible;
- (b) "**en souffrance**" : s'entend de la somme qui demeure impayée le lendemain du jour où elle est devenue exigible;
- (c) "**exigible**" : s'entend de la somme due par Sa Majesté et exigible par le contractant aux termes du contrat; et
- (d) "**taux moyen**" : la moyenne arithmétique simple du taux d'escompte en vigueur chaque mardi, à 16 h, heure normale de l'est, pour le mois de calendrier immédiatement antérieur à la date de paiement, et taux d'escompte s'entend du taux d'intérêt fixé de temps en temps par la Banque du Canada qui représente le taux minimum auquel elle consent des avances à court terme aux membres de l'Association canadienne des paiements.

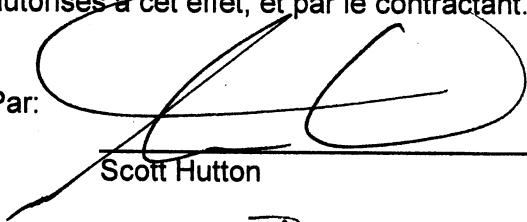
17.2 Sa Majesté verse à le contractant des intérêts simples, aux taux moyens majorés de 3 p. 100 par année, sur toute somme en souffrance, à partir du premier jour où la somme est en souffrance jusqu'au jour qui précède la date de paiement. L'intérêt est payable sans avis de le contractant pour une somme en souffrance pour plus de quinze (15) jours. Un intérêt est payé pour une somme en souffrance pour moins de quinze (15) jours si le contractant en fait la demande.

17.3 Sa Majesté ne verse pas d'intérêts en application du présent article lorsqu'il n'est pas responsable du retard à payer le contractant.

17.4 Sa Majesté ne verse pas d'intérêts sur les paiements anticipés qui sont en souffrance.

EN FOI DE QUOI le présent contrat est signé au nom de Sa Majesté par le **CONSEIL DE LA RADIODIFFUSION ET DES TÉLÉCOMMUNICATIONS CANADIENNES** par ses agents autorisés à cet effet, et par le contractant.

Par:



Scott Hutton

12 fév 08
date

Par:



Brynaert & Associé.e.s

15/av08
date

NOTE: Information T-1204

Afin de préparer les T-1204 avec exactitude à la fin de l'année, il est essentiel de fournir l'information suivante.

Numéro d'entreprise ou TPS :

Invoice

Brynaert and Associates
Brynaert et associé.e.s
205 Lavergne
Ottawa (ON) K1L 5E4

DATE 31/03/2008	INVOICE # 318
---------------------------	-------------------------

BILL TO CRTC, Politiques et demandes - Télévision de langue française 1 Promenade du Portage Gatineau, QC J8X 4B1	SHIP TO
---	----------------

DUE DATE 04/05/2008	P.O. NUMBER ^2008-095
-------------------------------	---------------------------------

ITEM	DESCRIPTION	QTY	RATE	AMOUNT
Services de	Rapport sur les services télédiffusion, radiodiffusion, cablodistribution internet large			761.90

761.90
761.90
238.10
000.00

VOUCHER No. PIECE	DUE DATE / DATE DUE	VENDOR CODE VENDEUR B 11430
IS / RI ORG. CODE		
IS / RI REF. CODE		
DATE REC'D / DATE REÇUE		
BATCH No. - PERIOD(E)		SECTION 33 AUDITED / VÉRIFIÉ
		TOTAL

COMMITMENT / ENGAGEMENT	RESP / RESP	PROJECT / PROJET	B.L. / S.A.	AUTHORITY / AUTORITÉ	I / E	LINE OBJECT / ARTICLE D'EXÉCUTION	AMOUNT / MONTANT
2008-095	275	000	1	22	E	0402	

Invoice

Brynaert and Associates
Brynaert et associé.e.s
205 Lavergne
Ottawa (ON) K1L 5E4

DATE 31/03/2008	INVOICE # 318
---------------------------	-------------------------

BILL TO CRTC, Politiques et demandes - Télévision de langue française 1 Promenade du Portage Gatineau, QC J8X 4B1	SHIP TO
---	----------------

DUE DATE 04/05/2008	P.O. NUMBER ^2008-095
-------------------------------	---------------------------------

ITEM	DESCRIPTION	QTY	RATE	AMOUNT
Services de consultation	Rapport sur les services télédiffusion, radiodiffusion, cablodistribution, internet large bande, téléphonie numérique dans les communautés minoritaires de langue officielle	5.95	800.32	4,761.90
			Subtotal	4,761.90
			GST 86644 3013	238.10
			Total	5,000.00

Certified pursuant to section 34 of the Financial Administration Act.
 Certifié en vertu de l'article 34 de la Loi sur la gestion des finances publiques.

Signature 15/04/08

Burton, Monique

From: Janelle, Frédéric
Sent: April 14, 2008 2:30 PM
To: Burton, Monique
Subject: FW: Rapport et facture - Communautés LO

PTI
-----Original Message-----
From: Matthieu Brennan [mailto:matthieu.brennan@sympatico.ca]
Sent: April 14, 2008 1:19 PM
To: Janelle, Frédéric
Subject: RE: Rapport et facture - Communautés LO

Salut Frédéric,

C'est la ~~deuxième facture~~ Tu peux la garder en réserve jusqu'à ce que nous rencontrons, ou la faire parvenir à vos services financiers si vous échéanciers administratifs l'exigent.

Matthieu

-----Original Message-----
From: Janelle, Frédéric [mailto:frederic.janelle@crtc.gc.ca]
Sent: April-07-08 11:16 AM
To: Matthieu Brennan
Subject: RE: Rapport et facture - Communautés LO

Salut Matthieu,

Est-ce une nouvelle facture que je dois soumettre aux services financiers du CRTC ?

Salutations,

Frédéric

-----Original Message-----
From: Matthieu Brennan [mailto:matthieu.brennan@sympatico.ca]
Sent: April 4, 2008 11:39 PM
To: Janelle, Frédéric
Subject: Rapport et facture - Communautés LO

Salut Frédéric,

Voici le rapport et la base de données. J'insérerai les cartes géographiques produites par Patrimoine canadien dès qu'elles seront disponibles.

Je t'appellerai à mon retour pour fixer un rendez-vous.

Matthieu

Invoice

Returned to
Finance - 31/03/08

1ST INVOICE **Invoice**

Brynaert and Associates
Brynaert et associé.e.s
205 Lavergne
Ottawa (ON) K1L 5E4

DATE 14/03/2008	INVOICE # 312
---------------------------	-------------------------

BILL TO CRTC, Politiques et demandes - Télévision de langue française 1 Promenade du Portage Gatineau, QC J8X 4B1	SHIP TO
---	----------------

VOUCHER No. PIECE	DUE DATE / DATE DUE		VENDOR CODE VENDEUR				
	2008-04-13		B11430				
IS / IR ORG. CODE	312						
IS / IR REF. CODE							
DATE REC'D / DATE REÇUE							
2008-03-14	SECTION 33		AUDITED / VÉRIFIÉ				
BATCH No. - PERIOD(E)			TOTAL 5000,00				
COMMITMENT / ENGAGEMENT	RESP / RESP	PROJECT / PROJET	B.L. IS.A.	AUTHORITY / AUTORITÉ	I/E	LINE OBJECT / ARTICLE D'EXÉCUTION	AMOUNT / MONTANT
2008-095	275	000	1	22	E	0402	5000,00
							93049

Invoice

Brynaert and Associates
Brynaert et associé.e.s
205 Lavergne
Ottawa (ON) K1L 5E4

DATE 14/03/2008	INVOICE # 312
---------------------------	-------------------------

BILL TO CRTC, Politiques et demandes - Télévision de langue française 1 Promenade du Portage Gatineau, QC J8X 4B1	SHIP TO
---	----------------

DUE DATE 13/04/2008	P.O. NUMBER 2008-095
-------------------------------	--------------------------------

ITEM	DESCRIPTION	QTY	RATE	AMOUNT
Services de consultation	Première ébauche : Rapport sur les services de communications accessibles aux communautés minoritaires de langues officielles (montant incluant la TPS)	1.0	5,000.00	5,000.00
				0.00
		Subtotal		5,000.00
		GST 86644 3013		0.00
		Total		5,000.00

Certified pursuant to Section 34 of the
Financial Administration Act
Certifié en vertu de l'article 34 de la Loi
sur la gestion des finances publiques

Signature

28/03/08
Date

*Brought to Finance
March 17/08
(first invoice)*

Invoice

Brynaert and Associates
Brynaert et associé.e.s
 205 Lavergne
 Ottawa (ON) K1L 5E4

DATE 14/03/2008	INVOICE # 312
---------------------------	-------------------------

BILL TO	SHIP TO
CRTC, Politiques et demandes - Télévision de langue française 1 Promenade du Portage Gatineau, QC J8X 4B1	

DUE DATE 13/04/2008	P.O. NUMBER 2008-095
-------------------------------	--------------------------------

ITEM	DESCRIPTION	QTY	RATE	AMOUNT
Services de consultation	Première ébauche : Rapport sur les services de communications accessibles aux communautés minoritaires de langues officielles (montant incluant la TPS)	1.0	5,000.00	5,000.00
				0.00
			Subtotal	5,000.00
			GST 86644 3013	0.00
			Total	5,000.00

C.R.T.C. SECURITY REQUIREMENTS CHECK LIST
LISTE DE VÉRIFICATION DES EXIGENCES RELATIVES À LA SÉCURITÉ

Information Contractuelle / Contract Information

1. Direction / Branch Radiodiffusion	2. Agent responsable / Responsible Officer Scott Hutton	3. No du contrat / Contract No 2008-	3a. Company Name/Nom compagnie Brynaert & Associé.e.e.s
---	---	--	--

4. Description du contrat / Description of contract

Aux fins du présent contrat, les travaux consistent à réaliser un rapport sur les services de communications accessibles aux communautés minoritaires de langue officielle en situation minoritaire (CLOSM).

5. Le contrat demande-il de faire appel à du personnel ayant une cote de sécurité / fiabilité?
Does the contract require the services of a person with security / reliability status?

Oui / Yes _____ Non / No X

Catégorie / Category	<u>PROTÉGÉ / PROTECTED</u>			<u>CLASSIFIÉ / CLASSIFIED</u>		
	A	B	C	Confidentiel / Confidential	Secret	Très Secret Top Secret
Documents						
Équipement/ Equipment						

6. Niveau de classification des mesures de protection, ou de l'information ou des biens auxquels le personnel a accès dans les installations du Conseil.
Indicate level of safeguards or information / assets to be accessed at CRTC sites.

<u>PROTÉGÉ / PROTECTED</u>				<u>CLASSIFIÉ / CLASSIFIED</u>		
A	B	C	N/A	Confidentiel / Confidential	Secret	Très Secret Top Secret

Mesures de protection au site de l'entrepreneur/ Safeguards at Contractor's Site

7. L'entrepreneur devra-t-il protéger de l'information / des biens de nature délicate (protégés ou classifiés) dans ses installations?
Will the contractor be required to safeguard information/assets (protected/classified) in its facilities?

Oui / Yes _____ Non / No X

Catégorie / Category	<u>PROTÉGÉ / PROTECTED</u>			<u>CLASSIFIÉ / CLASSIFIED</u>		
	A	B	C	Confidentiel / Confidential	Secret	Très Secret Top Secret
Documents / Documents						
Équipement/ Equipment						

Nature du matériel à entreposer / Nature of material to be stored

Documents en format électronique

8. L'entrepreneur devra-t-il protéger des données électroniques/ du matériel dans ses installations?
 Will the contractor be required to safeguard electronic data / material in its facilities?

Non / No Oui / Yes Préciser / Specify: _____

Production / Production

9. Les installations de l'entrepreneur serviront-elles à la fabrication de matériel de nature délicate (protégé ou classifié)
 Will production of sensitive (protected / classified) material other than information will occur at the contractor's facilities?

Non / No Oui / Yes

Transmission / Transmittal

10. L'entrepreneur sera-t-il tenu de transmettre de l'information à partir de ses installations?
 Will the contractor be required to transmit information from its own site(s)?

Non / No Oui / Yes

METHODE DE TRANSMISSION / Courrier régulier _____ Services de courrier _____
 METHOD OF TRANSMITTAL : Regular Mail _____ Courier Services _____ Internet


Mesures relatives aux conflits d'intérêts / Measures on Conflict of Interest

11. Je confirme que ce contrat respecte le Code de valeurs et d'éthiques de la Fonction publique, chapitres 2 et 3 en ce qui a trait aux mesures relatives pour éviter les conflits d'intérêts et les mesures d'observation concernant l'après-mandat.
 (Résumé ci-joint ou visitez le site: http://publiservice.tbs-sct.gc.ca/pubs_pol/hrpubs/TB_851/vec-cve_f.asp)

I concur that this contract respects the Values and Ethics Code of the Public Service, Chapters 2 and 3, measures to prevent Conflict of Interest and measures on Post-Employment. (Summary attached or visit this site: http://publiservice.tbs-sct.gc.ca/pubs_pol/hrpubs/TB_851/vec-cve_e.asp)

Oui/Yes

Autorisation du gestionnaire / Manager's authorization

Nom/Name Scott Hutton	Titre / Title Directeur exécutif associé, radiodiffusion
Signature:  Date: <u>12 fei 08</u>	No de telephone 818- 997-4573 Telephone No

RESPONSABLE DE LA SECURITÉ (RH) / RESPONSIBLE SECURITY OFFICER (HR)

André Chartrand Agent de sécurité du Ministère / Departmental Security Officer (819) 997-4653	Commentaires / Comments _____ _____
	Signature : _____ Date : _____

Sommaire des chapitres 2 et 3 / Brief summary of Chapters 2 and 3

Chapitre 2 : Mesures relatives aux conflits d'intérêts

Objectif

Les présentes mesures visent à établir des règles de conduite au sujet des conflits d'intérêts et à réduire au minimum les possibilités de conflits entre les intérêts personnels des fonctionnaires et leurs fonctions officielles. Ces mesures sont complémentaires aux valeurs de la fonction publique, énoncées au chapitre 1, ainsi qu'aux mesures relatives à l'après-mandat énoncées au chapitre 3.

Mesures pour éviter les situations de conflit d'intérêts

Le fait d'éviter et d'empêcher les situations pouvant donner lieu à un conflit d'intérêts ou à l'apparence d'un conflit, est l'un des principaux moyens grâce auxquels un fonctionnaire conserve la confiance du public à l'égard de l'impartialité et de l'objectivité de la fonction publique.

Les présentes mesures relatives aux conflits d'intérêts sont adoptées à la fois pour protéger les fonctionnaires contre les allégations de conflits d'intérêts et pour aider ceux-ci à éviter les situations à risque. Le conflit d'intérêts ne touche pas exclusivement les questions d'opérations financières et de transfert d'avantage économique. Bien que l'activité financière en soit un volet important, elle n'est pas la seule source éventuelle de situations de conflit d'intérêts.

Il est impossible de prescrire une solution pour chaque situation pouvant donner lieu à un conflit réel, apparent ou potentiel. En cas de doute, les fonctionnaires doivent demander conseil à leur gestionnaire, au cadre supérieur désigné par l'administrateur général, ou à l'administrateur général, et se reporter aux valeurs de la fonction publique énoncées dans le chapitre 1 ainsi qu'aux mesures suivantes comme points de repère permettant d'évaluer la conformité d'un geste.

Traitement de faveur

Au cours de la prise de décision liée au processus de dotation, les fonctionnaires doivent s'assurer qu'ils n'accordent aucun traitement de faveur ni aucune aide aux membres de leur famille ou à leurs amis.

Au cours de la prise de décision liée à l'octroi de bienfaits financiers à des parties externes, les fonctionnaires doivent s'assurer qu'ils n'accordent aucun traitement de faveur ni aucune aide aux membres de leur famille ou à leurs amis.

Les fonctionnaires ne devraient pas offrir d'aide à quelque individu ou entité qui est en relation avec le gouvernement, si cette aide n'est pas reliée à ses fonctions officielles, à moins qu'ils n'aient obtenu l'autorisation de leur supérieur

Chapter 2: Conflict of Interest Measures

Objective

The objective of these measures is to establish rules of conduct respecting conflict of interest and to minimize the possibility of conflicts arising between private interests and public service duties of public servants. These measures serve to uphold the Public Service Values set out in Chapter 1, as well as the Post-Employment Measures in Chapter 3.

Measures to Prevent Conflict of Interest

Avoiding and preventing situations that could give rise to a conflict of interest, or the appearance of a conflict of interest, is one of the primary means by which a public servant maintains public confidence in the impartiality and objectivity of the Public Service.

These Conflict of Interest Measures are adopted both to protect public servants from conflict of interest allegations and to help them avoid situations of risk. Conflict of interest does not relate exclusively to matters concerning financial transactions and the transfer of economic benefit. While financial activity is important, it is not the sole source of potential conflict of interest situations.

It is impossible to prescribe a remedy for every situation that could give rise to a real, apparent or potential conflict. When in doubt, public servants should seek guidance from their manager, from the senior official designated by the Deputy Head, or from the Deputy Head, and refer to the Public Service Values stated in Chapter 1 as well as the following measures as benchmarks against which to gauge appropriate action.

Avoidance of Preferential Treatment

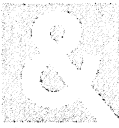
When participating in any decision making related to a staffing process, public servants shall ensure that they do not grant preferential treatment or assistance to family or friends.

When making decisions that will result in a financial award to an external party, public servants shall not grant preferential treatment or assistance to family or friends.

Public servants should not offer any assistance to entities or persons that have dealings with the government, where this assistance is not part of their official duties, without obtaining prior authorization from their designated superior and complying with the conditions for that

<p>et qu'ils observent les conditions émises par celui-ci.</p> <p>Chapitre 3 : Mesures d'observation concernant l'après-mandat</p> <p>Objectif</p> <p>Les présentes mesures visent à établir des règles de conduite au sujet de l'après-mandat. Ces mesures sont complémentaires aux valeurs de la fonction publique, énoncées au chapitre 1, ainsi qu'aux mesures relatives aux conflits d'intérêts énoncées au chapitre 2.</p> <p>Responsabilités de tous les fonctionnaires</p> <p>Sans limiter indûment leurs possibilités de chercher un autre emploi, les ex-fonctionnaires doivent réduire au minimum la possibilité de se trouver dans des situations de conflits d'intérêts réels, apparents ou potentiels entre leur nouvel emploi et leurs dernières responsabilités dans la fonction publique fédérale. Avant de quitter leur emploi, les fonctionnaires doivent faire part à leur administrateur général de leur intention en ce qui concerne leur emploi futur et discuter des conflits potentiels.</p> <p>Champ d'application</p> <p>Les responsabilités susmentionnées s'appliquent à tous les fonctionnaires couverts par ce Code. Les mesures qui suivent s'appliquent précisément aux fonctionnaires occupant un poste classé au niveau de cadre supérieur (EX) ou son niveau équivalent, ainsi qu'aux niveaux EX moins 1 et EX moins 2 et leurs niveaux équivalents (p. ex., PM-06, IS-05, AS-07).</p> <p>Un administrateur général peut désigner d'autres postes visés par ces mesures (lorsque le poste implique des fonctions officielles qui soulèvent des inquiétudes quant à l'après-mandat) ou exclure certains postes de l'application des mesures relatives à l'après-mandat (lorsque les fonctions officielles de ces postes ne soulèvent aucune inquiétude relativement à l'après-mandat). Auparavant, l'administrateur général doit consulter le Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada, ainsi que les agents négociateurs appropriés, le cas échéant.</p>	<p>authorization.</p> <p>Chapter 3: Post-Employment Measures</p> <p>Objective</p> <p>The objective of these measures is to establish rules of conduct respecting post-employment. These measures complement the Public Service Values set out in Chapter 1, as well as the Conflict of Interest Measures in Chapter 2.</p> <p>Overall Responsibility</p> <p>Without unduly restricting their ability to seek other employment, former public servants should undertake to minimize the possibility of real, apparent or potential conflicts of interest between their new employment and their most recent responsibilities within the federal public service. Before leaving employment, public servants should disclose their intention of future employment and discuss potential conflicts with their Deputy Head.</p> <p>Application</p> <p>The overall responsibility cited above applies to all public servants covered by the Code. The measures that follow apply specifically to those public servants staffed in executive positions (EX) or their equivalent as well as EX minus 1 and EX minus 2 positions and their equivalent (e.g., PM-06, IS-05, AS-07).</p> <p>A Deputy Head may designate other positions as being subject to these measures (where the position involves official duties that raise post-employment concerns), or exclude positions from the application of the post-employment measures (when the official duties of these positions do not raise concerns for post-employment). Before doing this, the Deputy Head must consult the Treasury Board of Canada Secretariat as well as appropriate bargaining agents when applicable.</p>
--	--

Brynaert



Associé, e. s

1A-205 Lavergne
Ottawa ON
K1L 5E4

613-799-0533

Le 21 janvier 2008

Madame Annie Laflamme
Directrice
Politiques et demandes relative à la télévision de langue française
Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes
1, Promenade du Portage
Gatineau, QC K1A ON2

Par courriel : annie.laflamme@crtc.gc.ca
frederic.janelle@crtc.gc.ca

Chère Mme Laflamme,

Il nous fait plaisir d'offrir nos services pour réaliser votre projet de recherche sur les services de communications accessibles aux communautés minoritaires de langue officielle en situation minoritaire (CLOSM).

Selon notre conversation le 11 janvier dernier, vous souhaitez obtenir un portrait synoptique des CLOSM à l'échelle du pays selon le découpage des marchés utilisé par le CRTC. Nous vous proposons donc de produire, en utilisant les données du recensement de 2006 produites par Statistique Canada, un rapport contenant les éléments suivants :

- Un profil sociodémographique sommaire des CLOSM incluant l'identification des localités et communautés, les faits saillants de la démographie (population selon la langue officielle, pourcentage de la population locale totale, données socioéconomiques pouvant être utiles, etc.);
- Un inventaire des services de communications disponibles dans la langue de la minorité, incluant l'accès à la télévision hertzienne, à la radio, à la câblodistribution et à la distribution satellite (notamment le signal numérique et la haute-définition), à l'internet de haut-débit et à la téléphonie sans-fil en identifiant dans chaque cas le fournisseur de services et la nature de l'offre dans la langue de la minorité;

Vous nous fournirez les données pertinentes sur le découpage des marchés utilisé par le CRTC et la liste des fournisseurs qui ont obtenu des licences régionales. Nous disposons d'une cote de sécurité 'secret' et nous traiterons tous les renseignements et documents que vous nous fournirez selon les politiques et pratiques courantes.

Le rapport prendra la forme d'une série de cartes géographiques (provinciales et/ou régionales selon le cas) accompagnées d'annexes offrant plus de détails. Notre unité de travail fondamentale sera la division de recensement, ou la sous-division dans les cas où les données sont plus pertinentes pour comprendre la CLOSM. Nous ne procéderons pas à la rédaction de textes d'analyse. Patrimoine canadien a créé, à

partir des données du recensement de 2001, une série d'indicateurs comparatifs (indice minorité locale-provinciale-nationale, indice minorité-majorité, indice géographique, indice selon le genre). Selon la disponibilité des mises-à-jour, certains éléments des portraits des CLOSM pourraient faire appel aux données de 2001.

Nous estimons investir approximativement 12 jours de recherche et de préparation du rapport, au taux quotidien de [redacted]. Une première facture détaillant le temps investi accompagnera un rapport préliminaire déposé avant le 26 février. Le solde sera payable sur présentation d'une facture et acceptation du rapport final avant le 21 mars 2008.

Notre firme peut vous offrir un service unique dans la réalisation de ce mandat : depuis près de 30 ans, nous avons une connaissance approfondie des CLOSM pour avoir travaillé et contribué bénévolement dans les organismes des CLOSM au niveau provincial et national, dirigé la conception de programmes pour le gouvernement de l'Ontario et celui du Canada et dirigé le renouvellement d'accords de collaboration entre le ministère du Patrimoine canadien et les CLOSM (anciennement les Ententes Canada-communautés). Notre profil d'entreprise et mon curriculum vitae accompagnent cette offre de services.

Nous restons disponibles pour discuter plus à fonds de ce mandat à votre convenance.

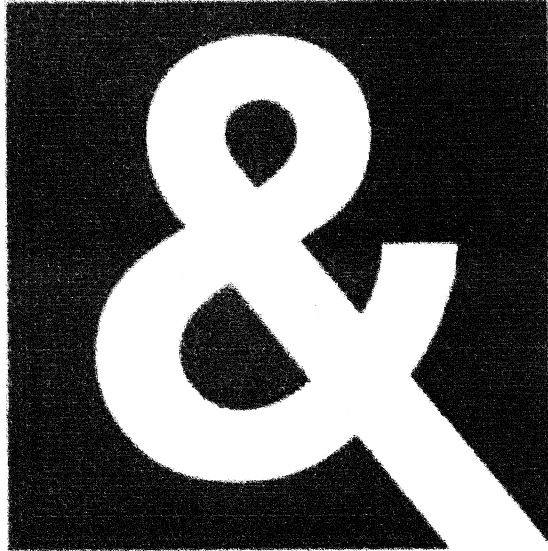


Matthieu Brennan
Président
3941388 Canada Inc.
o/a Brynaert et associé.e.s
1A – 205 rue Lavergne
Ottawa ON K1L 5E4

d'enregistrement pour la TPS : [redacted]

p.j. Profil d'entreprise et Curriculum Vitae

Brynaert



Associates

1A-205 Lavergne
Ottawa ON
K1L 5E4

613-297-0123

Profil de la firme
d'experts-conseils

Consulting Services –
Corporate Profile

Brynaert et Associé.e.s

Brynaert et Associé.e.s se spécialise en développement stratégique, en design de programmes et en communications. Aux deux associés principaux se joignent une dizaine de collaboratrices et de collaborateurs réguliers.

Terry Brynaert fut Directeur du marketing et des publications à la Fédération canadienne de la faune de 1977 à 1991. La FCF est passée de 30,000 membres et d'un budget annuel de 300 000 \$ à 550 000 membres et un budget de 13,5 millions de dollars en quatorze ans sous sa tutelle par l'emploi d'une gamme complète d'outils de publipostage (50 campagnes par an, près de 12 million de dollars annuellement), de publications (3 magazines) et de marketing par catalogue (4 million de dollars de ventes). Il fonda, à son départ de la FCF en 1991, Brynaert et Associé.e.s pour offrir son expertise aux organismes sans but lucratif.

Son associé principal, Matthieu Brennan, a oeuvré au sein d'organismes sans but lucratif pendant quinze ans. À titre de Directeur général ou de Directeur général adjoint, il élaborait des plans d'affaires de 250 000 \$ à 5,5 million de dollars et gérait le développement des organismes et de leurs programmes. Il conduisit de nombreux projets pilotes en partenariat avec les gouvernements fédéral et provinciaux, il dirigea les travaux d'une Commission nationale d'enquête, il coordonna la mise sur pied d'un réseau de radios communautaires, et il assura le design de nombreux programmes des fêtes du 50e anniversaire des Nations Unies au Canada. Il s'est joint à la firme en 1996.

Les organismes sans but lucratif, les institutions publiques et les gouvernements fédéral et provinciaux ont fait appel à nos services.

Brynaert and Associates

Brynaert and Associates specializes in strategic development, program design and communications. Ten regular collaborators support the two principal associates.

Terry Brynaert worked from 1977 to 1991 as Director of Marketing and Publications at the Canadian Wildlife Federation. Under his stewardship for fourteen years, CWF went from 30,000 members and an annual budget of \$300,000 to 550,000 members and a budget of \$13.5 million using direct mail membership building (50 campaigns per year, \$12 million in revenue), publications (3 magazines) and catalogue marketing (sales of \$4 million per year). He has offered his expertise to the non profit sector through Brynaert and Associates, founded in 1991 upon leaving CWF.

His principal associate, Matthieu Brennan, has worked in the non-profit sector for fifteen years. As an Executive officer, he established business plans of \$250,000 to \$5.5 million and managed the development of the organizations and their programs. He has conducted numerous pilot projects in partnership with the Federal and provincial governments, he directed a National Citizens' Commission of Enquiry, he managed the development of a network of community radio stations, and he designed several programs of the United Nations 50th anniversary celebrations in Canada. He joined the firm in 1996.

Non profit organizations, public institutions and the federal and provincial governments have used our services.

Expertise

La firme de Brynaert et associé.e.s regroupe en son sein des qualités très recherchées par les institutions publiques et les milieux associatifs. Notre gamme d'expertises comprend :

- Le design et l'animation de processus de consultations publiques, de réflexions stratégiques et de groupes de travail internes (groupes de discussion, assemblées publiques, colloques et conférences, réunions d'équipe, etc.);
- La production d'analyses critiques et de synthèses stratégiques pour les dirigeants et dirigeants d'institutions publiques et d'organismes non-gouvernementaux;
- Une connaissance et une compréhension des politiques et cadres opérationnels des agences centrales du gouvernement fédéral;
- Une connaissance et une compréhension des dynamiques organisationnelles du milieu associatif;
- Une pensée créatrice et innovatrice au plan des communications et du design et de la production de matériaux de communication (publications, matériel pour le web, etc.);
- Des services de haute qualité tant en français qu'en anglais dans les communications orales et écrites.

Brynaert and Associates offers a wide range of quality services required by public institutions and the not-for-profit sector.

Our range of expertise includes:

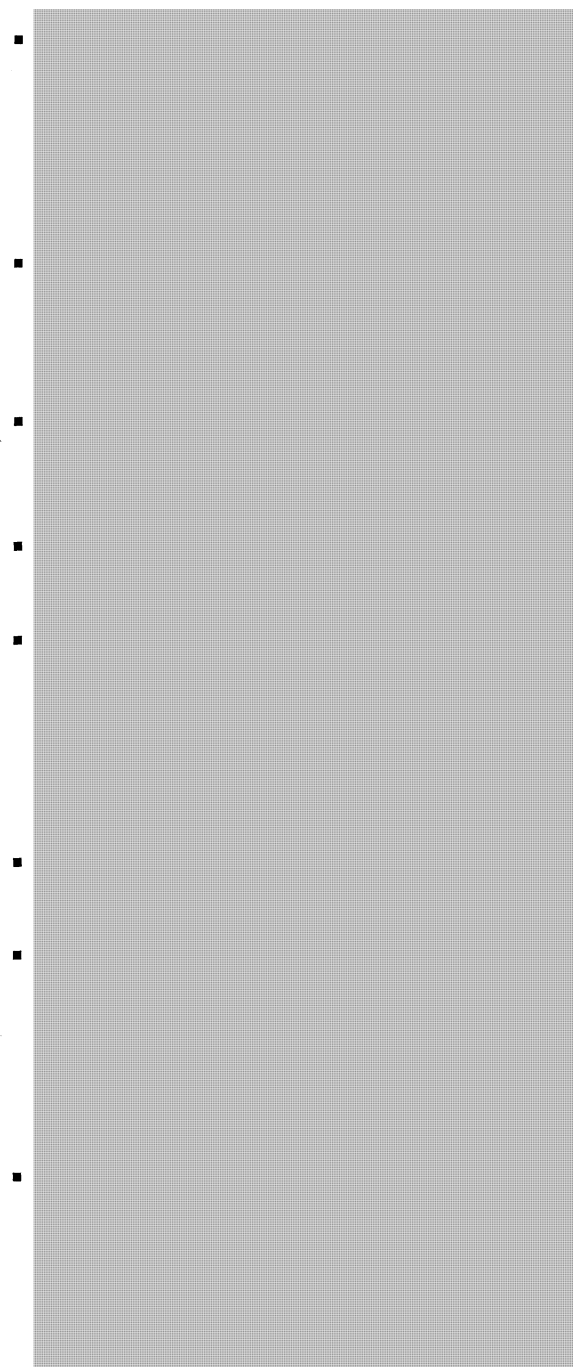
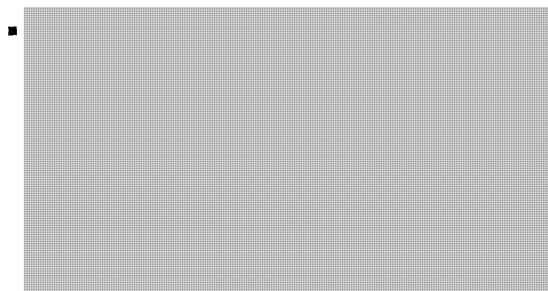
- Design and facilitation of public consultation processes, strategic reflection and internal working groups (focus group techniques, public assemblies, symposiums and conferences, team meetings, etc.);
- Critical analyses and strategic syntheses for leaders and managers of public institutions and NGOs;
- Knowledge and understanding of federal government central agencies' policies and operational frameworks;
- Knowledge and understanding of organizational dynamics in the not-for-profit sector;
- Creative thinking and innovation in communications and in design and production of materials (printed and web based publications);
- High quality services in both English and French, in spoken and written communications.

Liste de clients

(English follows)

Les organismes sans but lucratif, les institutions publiques et parapubliques et les gouvernements fédéral et provinciaux ont fait appel à nos services. Voici une liste non-exhaustive de nos clients et projets :

- Ministère du Patrimoine canadien (*Jeunesse Canada au travail – design de la livraison du programme, design et renouvellement de l'encadrement politique et opérationnel, formation et surveillance des exécutants de programme, groupes de discussion de bénéficiaires, etc.; Échanges Canada – élaboration du cadre de politiques de programme, design de la livraison du programme; Direction générale des Programmes d'appui aux langues officielles – processus du renouvellement des Ententes Canada-communautés, design et surveillance d'un nouveau programme, analyse critique d'un réseau d'ONG, analyse de dossiers sous la diligence administrative, etc.; Direction générale du Patrimoine – évaluation de la livraison de programme*)
- Industrie Canada (*Mesures Canada – ASO – stratégie de transition et cadre de communication à l'intention des gestionnaires*)

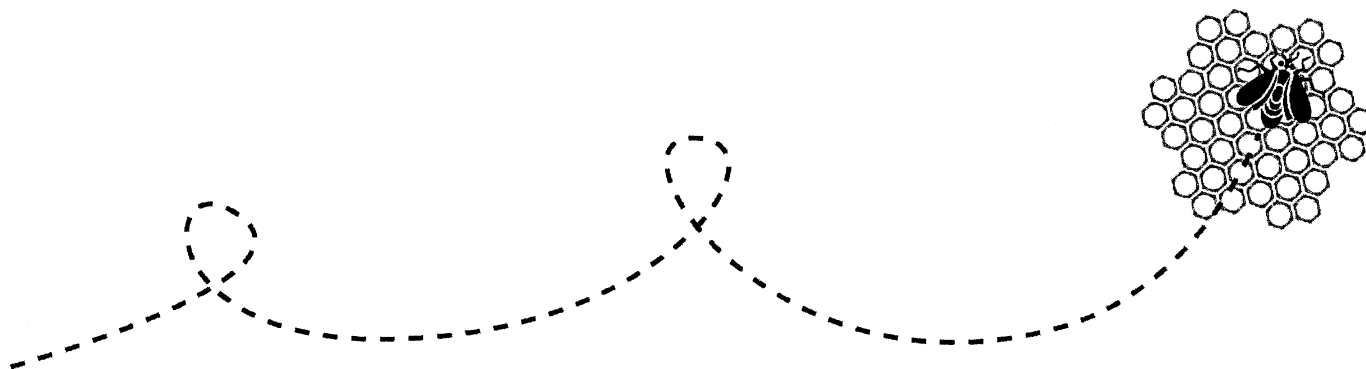
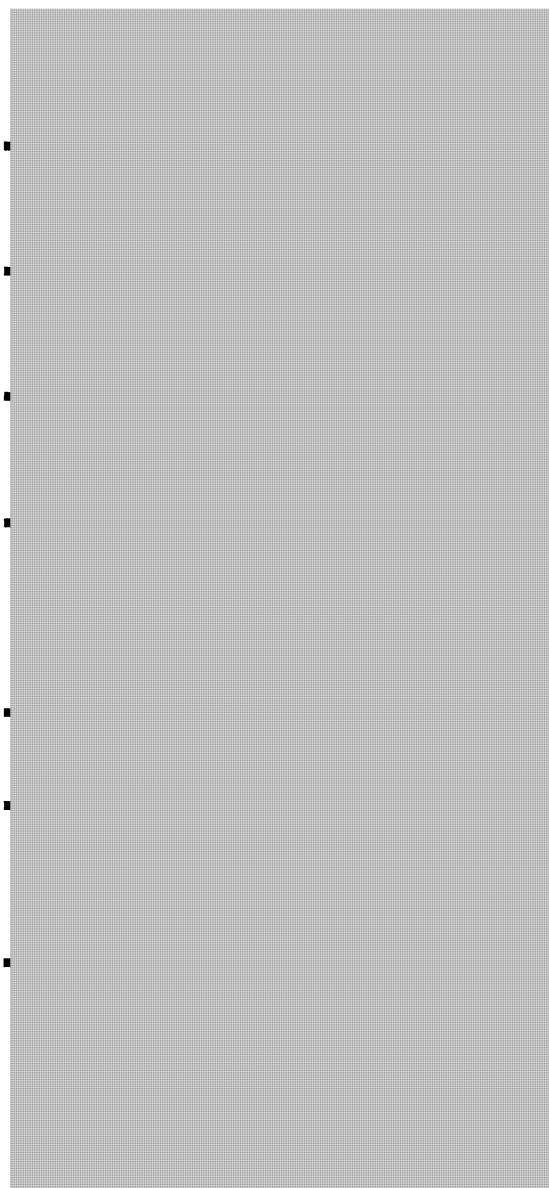
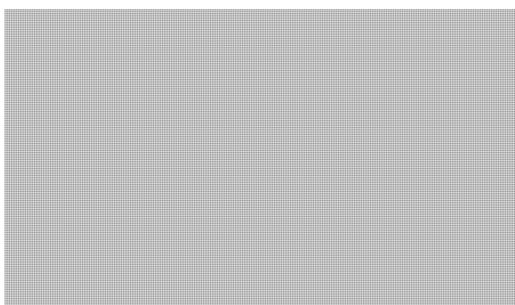


Client list

Non-profit organizations, public institutions and the federal and provincial governments have used our services.

Here is a partial list of clients and projects:

- Department of Canadian Heritage
(Young Canada Works – program delivery design, policy framework design and renewal, delivery organization training and monitoring, participant focus groups, etc.; Exchanges Canada – policy framework development, program delivery design; Official Languages Support Branch – renewal process of the Canada-communities framework agreement, new program design and monitoring; critical analysis of a NGO network, due diligence analyses, etc.; Heritage Policy Branch – program delivery assessment)
- Industry Canada *(Legal Metrology SOA – transitional strategy and management communication framework)*



**Pages 349 to / à 360
are withheld pursuant to section
sont retenues en vertu de l'article**

19(1)

**of the Access to Information Act
de la Loi sur l'accès à l'information**

Janelle, Frédéric

From: Ménard, Claire
Sent: January 28, 2008 1:09 PM
To: Gauthier, Lise; Janelle, Frédéric
Subject: RE: Proposition de services - Portrait des CLOSM

J'imagine que je n'ai pas besoin d'être là - puisqu'il s'agit de systèmes, etc

-----Original Message-----

From: Gauthier, Lise
Sent: January 28, 2008 1:08 PM
To: Janelle, Frédéric; Ménard, Claire
Subject: RE: Proposition de services - Portrait des CLOSM

je préfère en discuter en personne si le consultant pourrais-être présent se serait encore mieux, afin de bien comprendre les besoins du consultant. je suis libre demain à 9h ou 13h ou mercredi toute la journée ou jeudi après-midi.

Lise Gauthier

Gestionnaire des relations-clients / Client Relationship Manager
Information Management and Technology Division /
Division de la gestion de l'information et de la technologie
(819) 997-4853 | lise.gauthier@crtc.gc.ca
télécopieur/facsimile (819) 994-0218
Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadienne/
Canadian Radio-television and Telecommunications Commission,
Ottawa, Ontario K1A 0N2
Gouvernement du Canada | Government of Canada

-----Original Message-----

From: Janelle, Frédéric
Sent: January 25, 2008 3:42 PM
To: Gauthier, Lise; Ménard, Claire
Subject: Proposition de services - Portrait des CLOSM

Bonjour Lise,
Bonjour Claire,

Denise me réfère à vous deux.

J'ai un consultant qui va faire une étude sur les serives de radiodiffusion qui sont offerts aux communautés linguistique en situation minoritaire, mieux connus comme CLOSM.

Le consultant demande :

Une définition des marchés de diffusion utilisés par le CRTC (i.e. Grand Toronto, Vancouver métropolitain (ou Lower Mainland), Ottawa métropolitain, Haute-Gatineau, etc.). Selon notre discussion avec Anne, le CRTC les marchés sont délimités lors d'attribution de licences – quelles sont ces limites géographiques à travers le pays?

Utilisez-vous un code alpha-numérique ou autre pour identifier les détenteurs de licences dans vos

Record released pursuant to the Access to Information Act /
Document divulgué en vertu de la loi sur l'accès à l'information

systèmes de gestion de l'information. Si oui, est-il possible de générer une liste des détenteurs de licence avec ce code d'identification.

Le consultant demande cela pour que les résultats de son analyse puisse mieux être utilisé par le Conseil.

Est-ce que vous pouvez m'aider à répondre à sa question?

Salutations,

Frédéric

-----Original Message-----

From: Moore, Denise
Sent: January 25, 2008 3:34 PM
To: Janelle, Frédéric
Subject: RE: Proposition de services - Portrait des CLOSM

Frédéric,

Si on parle d'une entreprise de câble, elle exploite selon leur zone de desserte autorisée par le Conseil. Étant donné la concurrence, il n'y a pas de limites. Il s'agit simplement de demander une extension à leur zone de desserte autorisée, lorsque nécessaire; le Conseil émet une lettre administrative à cet effet, approuvant la demande. Pour les SRD, leur territoire, c'est le Canada. L'article 18(4) du Règlement définit ce qui est considéré comme une entreprise exploitant dans un marché anglophone et/ou francophone, et ce, afin de déterminer si certains signaux sont prioritaires pour l'entreprise.

Chaque entreprise est assignée un numéro (undertaking no.), comme vous le faites pour la télévision, etc. Claire Ménard ou Lise Gauthier pourrait peut-être te fournir cette information....je ne suis pas certaine si ce genre de rapport peut être généré à partir de APPS. Tu peux poursuivre cela avec eux. Si c'est possible pour la télévision, il me semble que c'est possible pour la distribution.

Denise

-----Original Message-----

From: Janelle, Frédéric
Sent: January 25, 2008 3:03 PM
To: Moore, Denise
Subject: RE: Proposition de services - Portrait des CLOSM

Bonjour Denise,

Le consultant m'a écrit une nouvelle description de ce qu'il veut.

Est-ce que c'est plus clair?

Salutations,

Frédéric

2008-4
divulgué des lois annexe

- a. Une définition des marchés de diffusion utilisés par le CRTC (i.e. Grand Toronto, Vancouver métropolitain (ou Lower Mainland), Ottawa métropolitain, Haute-Gatineau, etc.). Selon notre discussion avec Anne, le CRTC les marchés sont délimités lors d'attribution de licences – quelles sont ces limites géographiques à travers le pays?
- b. Utilisez-vous un code alpha-numérique ou autre pour identifier les détenteurs de licences dans vos systèmes de gestion de l'information. Si oui, est-il possible de générer une liste des détenteurs de licence avec ce code d'identification.

→ Peter Wilson, → donnée de telecom

-----Original Message-----

From: Moore, Denise
Sent: January 18, 2008 12:17 PM
To: Janelle, Frédéric
Subject: RE: Proposition de services - Portrait des CLOSM

Non, pas vraiment.

S'il s'agit de savoir quels sont les entreprises dans chaque province, tu dois simplement faire une recherche dans APPS sous Undertaking, en choisissant le type d'entreprise et la province. Il s'agit de la même façon pour trouver tes entreprises de télévision ou services spécialisés, etc.

Alors, je ne comprends pas ce que tu recherches de moi?

Denise

-----Original Message-----

From: Janelle, Frédéric
Sent: January 18, 2008 8:37 AM
To: Moore, Denise
Subject: FW: Proposition de services - Portrait des CLOSM

Bonjour Denise,

Pour faire suite à notre discussion du début de la semaine, voici le courriel du consultant qui va faire un travail sur les communautés de langues officielles en situation minoritaire.

Est-ce que ça fait du sens pour toi?

Salutations,

Frédéric

-----Original Message-----

From: Matthieu Brennan [mailto:matthieu.brennan@sympatico.ca]
Sent: January 17, 2008 4:26 PM
To: Janelle, Frédéric
Subject: RE: Proposition de services - Portrait des CLOSM

Salut Frédéric,

Dans le rapport, je pourrais me servir d'identificateurs de fournisseurs qui sont employés au CRTC. Dans la production de la liste des détenteurs de licences par marché, si vous avez un code (l'équivalent CRTC d'un NAS), je pourrais m'en servir. Ainsi, les divers services du CRTC pourront plus facilement utiliser le rapport.

Matthieu

From: Janelle, Frédéric [mailto:frederic.janelle@crtc.gc.ca]
Sent: January-17-08 3:55 PM
To: Matthieu Brennan
Subject: RE: Proposition de services - Portrait des CLOSM

Merci Matthieu,

Je vais regarder cela et écrire le contrat.

Effectivement, j'ai besoin d'autre chose. Lors de notre rencontre, tu avais mentionné que tu voulais connaître notre nomenclature pour le secteur de la distribution.

Est-ce que tu peux m'envoyer un court courriel pour nous expliquer exactement ce que tu veux dire.

Je vais faire suivre ton courriel à la personne appropriée dans notre groupe de distribution.

Merci à l'avance,

Frédéric

-----Original Message-----

From: Matthieu Brennan [mailto:matthieu.brennan@sympatico.ca]
Sent: January 17, 2008 3:48 PM
To: Janelle, Frédéric
Subject: Proposition de services - Portrait des CLOSM

Bonjour Frédéric,

Tu trouveras ci-joint la proposition de services, le profil de notre entreprise et mon curriculum vitae. Si tu as besoin d'autre chose, n'hésite pas à communiquer avec moi au [REDACTED]

Matthieu Brennan

Message

Janelle, Frédéric

From: Matthieu Brennan [matthieu.brennan@sympatico.ca]
Sent: February 19, 2008 8:57 AM
To: Laflamme, Annie; William_FLoch@pch.gc.ca
Cc: Janelle, Frédéric; Elias_Abou-Rjeili@pch.gc.ca
Subject: Données statistiques et représentations cartographiques : communautés de langues officielles en situation minoritaire

Bonjour Annie et Frédéric

J'ai rencontré hier Bill Floch et Elias Abou-Rjeili de la Direction des politiques aux Programmes d'appui aux langues officielles (PALO) de Patrimoine canadien. Bill est responsable de l'équipe de recherche et travaille depuis plusieurs années à la coordination et la production de recherches portant sur les langues officielles et les communautés en situation minoritaire. La Direction utilise des logiciels GIS (Geographic Information System) qui permettent de créer des représentations géographiques de données diverses, dont les données démographiques provenant de Statistique Canada. Elias est un de leurs experts en GIS.

Après avoir consulté Frédéric, j'ai exploré avec eux la possibilité de profiter de leur expertise pour pousser plus loin le mandat que vous m'avez confié. Voici ce que je propose :

- Je compléterais l'inventaire des fournisseurs de services (radiodiffusion, télédiffusion, cablodistribution, internet haut-débit) tel que convenu dans notre entente en utilisant la matrice de base de données du PALO adaptée à vos besoins;
- Je travaillerais avec Elias pour la production de cartes géographiques 'à peau d'oignon', où les données sont stratifiées et les présentations sont adaptables selon les analyses souhaitées;
- Je vous remettrais, comme produit final, une série de cartes géographiques produites en collaboration avec PCH et une base de données en format MS Excel.


En échange des services offerts par PCH, Bill souhaiterait pouvoir conserver une copie de votre base de données pour compléter leur inventaire des institutions et services disponibles dans les communautés minoritaires. Un simple échange de courriel avec lui suffirait pour conclure une entente.

Cette approche aurait l'avantage de :

- vous donner un accès continu à l'équipe d'analystes du PALO et ses outils informatiques sophistiqués pour tirer des analyses plus pointues de vos données au cours des prochaines années;
- vous permettre de faire divers recoupements d'information avec les autres données disponibles à PCH (i.e. écoles de la minorité, réseaux économiques, institutions culturelles, etc.);
- vous offrir la possibilité de mettre à jour les analyses démographiques au fur et à mesure que Statistique Canada publie de nouvelles données censitaires;

Bill m'a aussi fait part d'une recherche qu'ils ont commandé à l'Association de la presse francophone (APF) pour réaliser un inventaire et une analyse qualitative de premier niveau qui inclut la radiodiffusion. J'aimerais, avec votre permission, entrer en contact avec eux et explorer les possibilités d'échange de données. Je ne prendrais aucun engagement de votre part.

Le travail avance bien. Je communiquerai avec Frédéric pour fixer une rencontre dans la première semaine de mars pour vous présenter une ébauche.

Matthieu Brennan


2008-02-19

000365

Janelle, Frédéric

From: elena.mallard@OCOL-CLO.GC.CA
Sent: February 15, 2008 10:23 AM
To: Janelle, Frédéric
Subject: Focus groups / groupes de discussion

Bonjour Frédéric ,

Le Commissariat aux langues officielles vous remercie d'avoir accepté de participer à notre groupe de discussion (une seule rencontre). Durant la rencontre, qui durera d'une heure et demie à deux heures, le Commissariat mettra à l'épreuve trois de ses outils de communication (un dépliant sur les services du Commissariat, un feuillet sur les rôles des organismes fédéraux en ce qui concerne les langues officielles et un texte expliquant la Loi sur les langues officielles).

Les groupes de discussion seront dirigés par la firme BTE Research and Strategic Consulting et se dérouleront dans les prochaines semaines dans la région de la capitale nationale. On communiquera directement avec vous sous peu pour vous convier à la rencontre.

Si vous connaissez des employé.e.s qui pourraient être intéressées à participer au groupe de discussion, n'hésitez pas à leur faire suivre ce message. Si vous préférez nous fournir les noms de participants potentiels, veuillez communiquer avec moi, Elena Mallard, au elena.mallard@OCOL-CLO.GC.CA.

Personnes que nous ciblons :

- Recrues qui ont moins de deux ans d'expérience à la fonction publique
 - Jeunes adultes qui ont de trois à sept ans d'expérience à la fonction publique
- Nous demandons que les personnes intéressées nous fournissent les renseignements suivants :

- Nom
- Adresse courriel
- Numéro de téléphone au travail
- Langue maternelle
- Langue de travail
- Nombre de mois ou années à la fonction publique

Merci beaucoup et bonne journée!

Elena Mallard

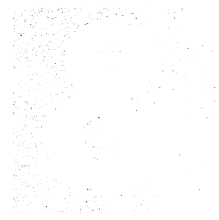
Strategic Communications Advisor | Conseillère en communications stratégiques
Strategic Communications and Production | Communications stratégiques et production
Policy and Communications Branch | Direction générale des politiques et des communications
Office of the Commissioner of Official Languages | Commissariat aux langues officielles
Ottawa, Canada K1A 0T8 613-996-9018 | Elena.Mallard@ocol-clo.gc.ca |
facsimile/télécopieur 613-995-1161

Hello Frédéric ,

The Office of the Commissioner of Official Languages (OCOL) would like to thank you for agreeing to take part in a one-session focus group.

During the focus group session, which will last from one and a half to two hours, OCOL will be

Brynaert



Associé.e.s

1A-205 Lavergne
Ottawa ON
K1L 5E4

613-799-0533

Sons et images

Services de radio et télédiffusion et de
câblodistribution destinés aux communautés de
langues officielles en situation minoritaire

Le 27 mars 2008

Introduction

- Survol de la partie VII de la Loi sur les langues officielles
- Présentation d'une monographie par province et territoire :
 - la démographie de la communauté de langue officielle en situation minoritaire
 - les services de communication disponibles
 - la radio et télévision hertzienne
 - la cablodistribution
 - le système de distribution à large bande (DSL, câble et sans fil)
 - la téléphonie sans fil

Notre mandat

- Survol synoptique des communautés de langues officielles en situation minoritaire destiné aux gestionnaires du CRTC
 - Présenter les communautés et illustrer l'étendue des services de radio et télédiffusion, de câblodistribution et d'internet haute vitesse
 - Établir une base commune d'information et identifier les analyses plus pointues nécessaires
- Aucune analyse qualitative

Méthodologie

- ***Base de données des détenteurs de licences***
 - Radiodiffusion, radio numérique
 - Télédiffusion, télévision numérique
 - Câblodistributeurs
 - Internet haute vitesse (câblodistributeurs) / Large bande - Industrie Canada
- ***Recherches internet sur la livraison locale de services dans la langue de la minorité***
 - Câblodistributeurs : recherche sur leurs sites internet, utilisant les codes postaux d'une école française par ville et village
 - Genre de service (analogique, numérique, haute définition) et placement dans les forfaits (niveau 1, 2, 3, ou 4, assemblage libre)
- ***Production de cartes géographiques***
 - Données du recensement de 2006 de Statistique Canada, production des cartes en collaboration avec l'équipe de recherche de la Direction générale des Programmes d'appui aux langues officielles de Patrimoine canadien.
 - Définitions Français langue maternelle, Français langue parlée à la maison
 - Divisions de recensement

Loi sur les langues officielles

Obligations sous la Partie VII depuis
les modifications à la loi promulguées
en décembre 2005

Favoriser l'épanouissement ...

- **41. (1)** Le gouvernement fédéral s'engage à favoriser l'épanouissement des minorités francophones et anglophones du Canada et à appuyer leur développement, ainsi qu'à promouvoir la pleine reconnaissance et l'usage du français et de l'anglais dans la société canadienne.

Prendre des mesures positives...

- **41. (2)** Il incombe aux institutions fédérales de veiller à ce que soient prises des mesures positives pour mettre en œuvre cet engagement. Il demeure entendu que cette mise en œuvre se fait dans le respect des champs de compétence et des pouvoirs des provinces.

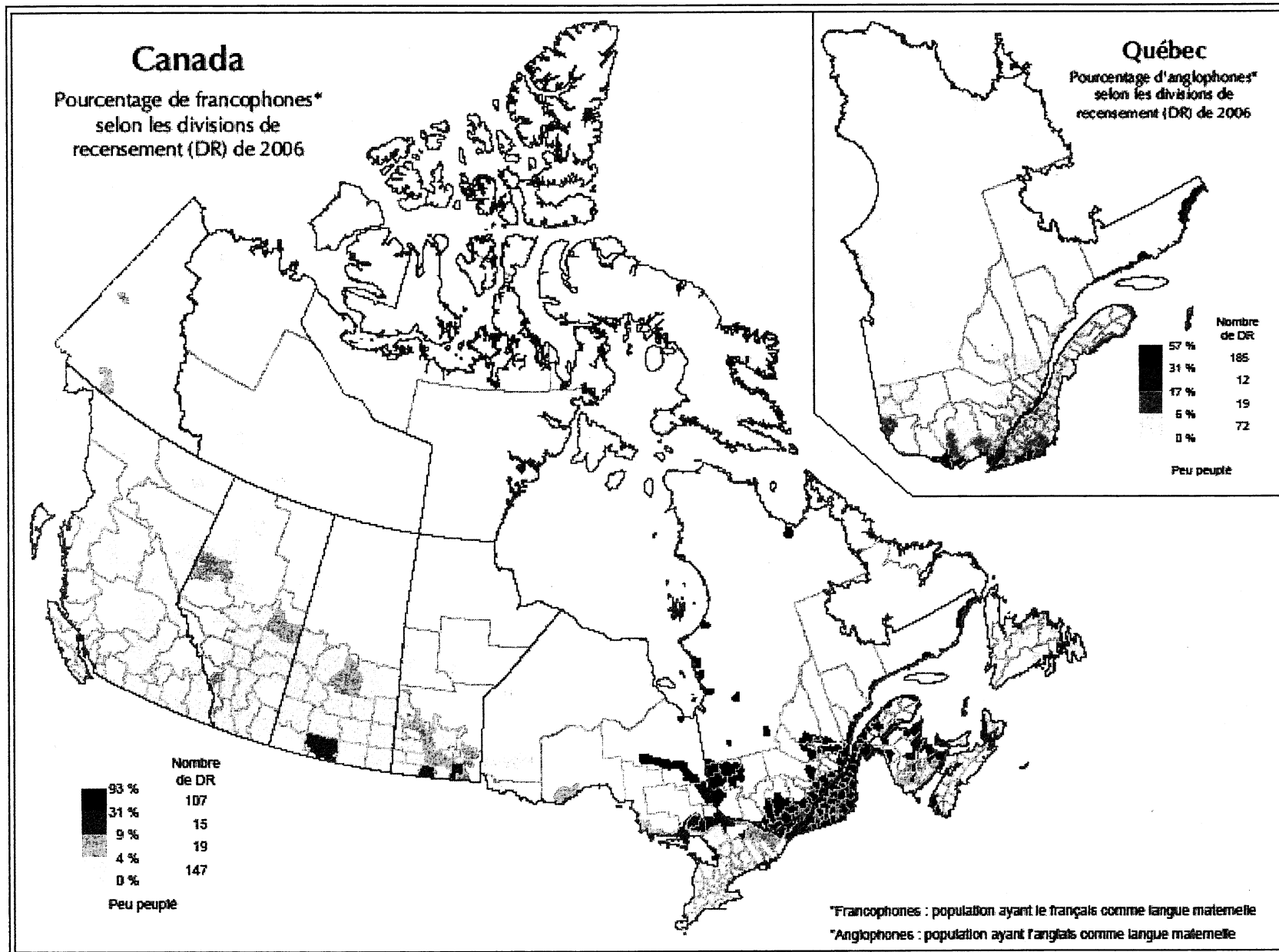
Modalités d'exécution ...

- **41. (3)** Le gouverneur en conseil peut, par règlement visant les institutions fédérales autres que le Sénat, la Chambre des communes, la bibliothèque du Parlement, le bureau du conseiller sénatorial en éthique et le commissariat à l'éthique, fixer les modalités d'exécution des obligations que la présente partie leur impose.

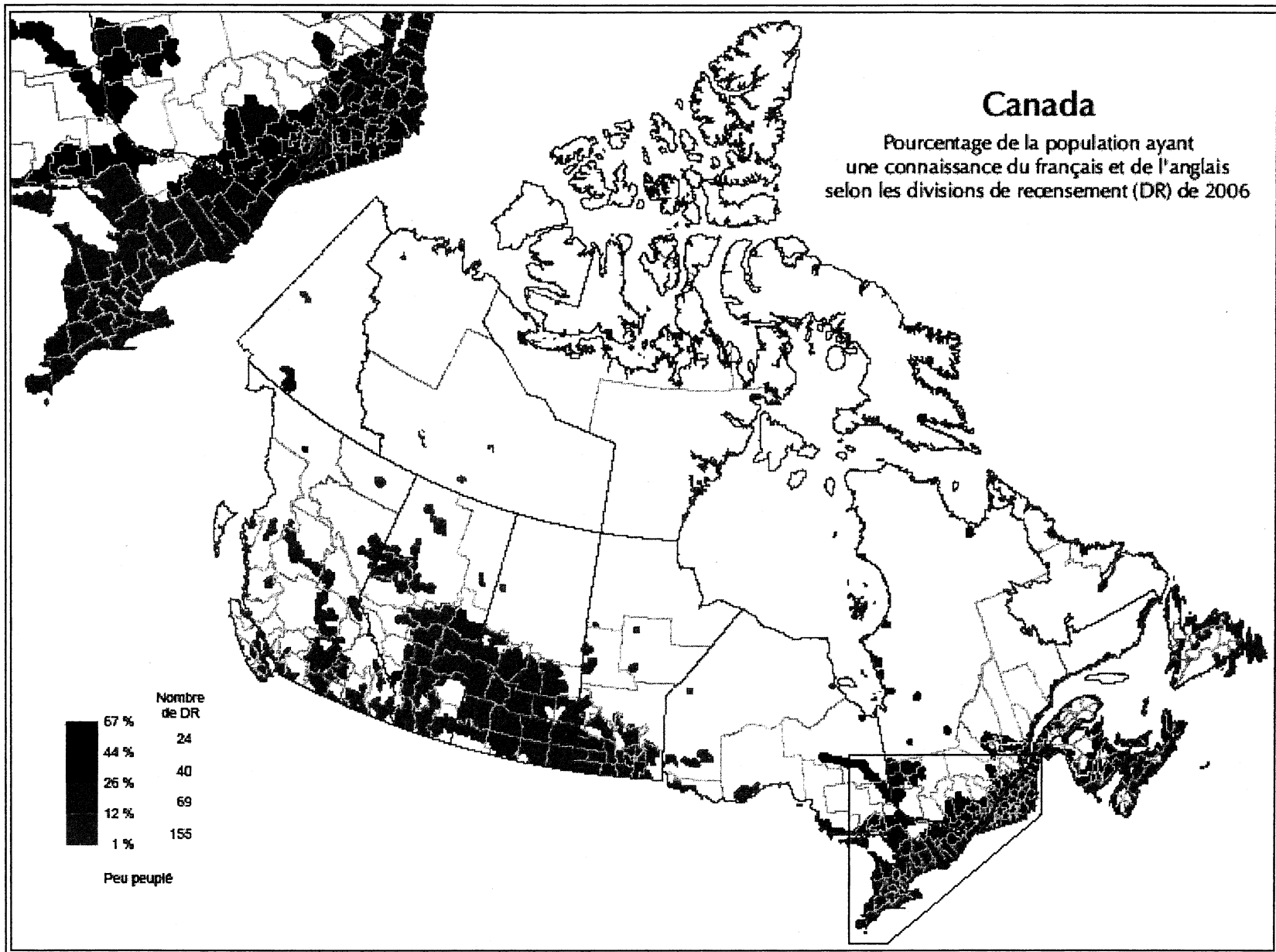
Partie VII est justiciable ...

- 77. (1) Quiconque a saisi le commissaire d'une plainte visant une obligation ou un droit prévus aux articles 4 à 7 et 10 à 13 ou aux parties IV, V, ou VII, ou fondée sur l'article 91, peut former un recours devant le tribunal sous le régime de la présente partie.

Vue d'ensemble : les communautés de langue officielle en situation minoritaire au Canada



Vue d'ensemble : les Canadiennes et Canadiens bilingues



Monographies des provinces et territoires

Accès aux services de
télécommunication dans la langue de
la minorité

Colombie-Britannique

Profil démographique

Population CLOSM : 56 755 (1,6%)

Quelques faits saillants

- **56 755** personnes de langue maternelle française en 2001 (1,6 % de la population totale de la province)
- La **zone urbaine de Vancouver** en accueille de loin la plus forte concentration : plus de **29 000** francophones, répartis entre les différentes municipalités qui forment la métropole, notamment: Vancouver, Surrey, Burnaby, North Vancouver, West Vancouver et Coquitlam qui inclut Maillardville.
- **6 000**, habitent **Victoria**, ici aussi répartis entre plusieurs localités.
- Le reste des francophones de la province est dispersé à travers les autres divisions de recensement, sans concentration notable. Ceux-ci se sont dotés de centres culturels ou de locaux à Kelowna, Prince George, Nanaimo, Powell River, Kamloops, Comox, Campbell River, Kootenay Ouest et Kitimat.
- Les francophones de la Colombie-Britannique ne constituent nulle part un pourcentage important de la population. Ils ne forment qu'une très faible minorité (moins de 2%) dans les zones métropolitaines de Vancouver et Victoria. Leur poids est tout aussi faible à l'échelle locale. Même à Coquitlam, qui correspond à l'emplacement de l'ancien village de Maillardville, les francophones ne représentent plus aujourd'hui que moins de 1,7 % de la population.
- La ville de Whistler est celle où l'on retrouve la plus forte population de francophones, soit plus de 5 %.

Population selon les groupes d'âge

Colombie-Britannique

Radio et télédiffusion

Colombie-Britannique

Câblodistribution

Colombie-Britannique

Internet haute vitesse et téléphonie
numérique

Pour en connaître davantage...

Profils des communautés de la Fédération des communautés francophones et acadiennes du Canada

- Survol de l'histoire, de la géographie, de la démographie et des institutions publiques et communautaires.
 - http://www.fcfa.ca/media_uploads/pdf/87.pdf (français)
 - http://www.fcfa.ca/media_uploads/pdf/86.pdf (anglais)

Profils socio-économiques du Réseau de développement économique et de l'employabilité Canada

- 57 profils socio-économiques pour toutes les communautés
- diverses données statistiques pertinentes d'ordre démographique, économique et social. Plusieurs comparaisons sont établies avec la population de la langue de la majorité.
- des portraits des régions contenant des éléments qualitatifs touchant plusieurs thèmes d'intérêt, par exemples, le recrutement de la main d'œuvre bilingue, la formation, les services d'appui aux entreprises et les priorités régionales de développement économique.
 - <http://www.rdee.ca/applications/rdee/province.cfm?province=BC>

Yukon

Profil démographique

Population CLOSM : (0,0%)

Quelques faits saillants

- 900 francophones, surtout à Whitehorse (4%)
- Dawson et Faro

Population selon les groupes d'âge

Yukon

Radio et télédiffusion

Yukon

Câblodistribution

Yukon

Internet haute vitesse et téléphonie
numérique

Pour en connaître davantage...

Profils des communautés de la Fédération des communautés francophones et acadiennes du Canada

- Survol de l'histoire, de la géographie, de la démographie et des institutions publiques et communautaires.
 - http://www.fcfa.ca/media_uploads/pdf/108.pdf (français)
 - http://www.fcfa.ca/media_uploads/pdf/107.pdf (anglais)

Profils socio-économiques du Réseau de développement économique et de l'employabilité Canada

- 57 profils socio-économiques pour toutes les communautés
- diverses données statistiques pertinentes d'ordre démographique, économique et social. Plusieurs comparaisons sont établies avec la population de la langue de la majorité.
- des portraits des régions contenant des éléments qualitatifs touchant plusieurs thèmes d'intérêt, par exemples, le recrutement de la main d'œuvre bilingue, la formation, les services d'appui aux entreprises et les priorités régionales de développement économique.
 - <http://www.rdee.ca/applications/rdee/province.cfm?province=YK>

Alberta

Profil démographique

Population CLOSM : xxxxx (x,x%)

Quelques faits saillants

- 65 995 personnes de langue maternelle française en 2001 (2,2 % de la population totale de la province.)
- C'est dans les régions de Calgary et d'Edmonton qu'ils sont les plus nombreux, attirés par les occasions d'emploi et les services plus variés de la métropole. Plus de la moitié des Franco-Albertaines et Franco-Albertains vivent dans les différents quartiers de ces villes et à leur périphérie: au sud d'Edmonton, la ville de Beaumont; au nord, les villes de Saint-Albert, Morinville et Legal. Dans la ville d'Edmonton elle-même, le secteur de Bonnie Doon, site de nombreuses institutions francophones, revendique le titre de quartier français.
- On retrouve des concentrations francophones importantes à Rivière-la-Paix, Bonnyville, Saint-Paul, Plamondon et Lac La Biche. C'est dans ces régions du nord-est et du nord-ouest de la province que leur proportion est la plus élevée. Elle y dépasse les 5 % à l'échelle de la division de recensement et les 15 % dans plusieurs localités.
- Les francophones sont majoritaires dans la région de Falher, soit dans la ville de Falher, les villages de Donnelly, Saint-Isidore et de Girouxville et le district municipal de Smokey River.

Population selon la langue maternelle, chiffres de 2006, pour le Canada, l'Alberta, et les divisions de recensement – Données-écha

Nom géographique	Localités	Total	Français	Anglais et français	Français et langue non officielle
Canada		31,241,030	6,817,655	98,625	43,335
Alberta		3,256,360	61,225	5,405	1,325
Division No. 1	Medecine Hat	73,375	690	25	10
Division No. 2	Lethbridge, Brooks	140,620	1,300	150	40
Division No. 3		37,280	205	40	10
Division No. 4		10,365	65	10	-
Division No. 5		49,770	495	60	10
Division No. 6	Calgary, Airdrie, Cochrane, Okotoks	1,151,415	17,175	1,975	630
Division No. 7		39,375	415	30	-
Division No. 8	Red Deer	172,340	2,145	265	25
Division No. 9		20,175	160	15	-
Division No. 10	Wainwright	85,150	1,060	25	-
Division No. 11	Edmonton, Saint-Albert	1,065,370	22,385	1,860	490
Division No. 12	Bonnyville, Saint-Paul	59,305	4,270	290	30
Division No. 13	Legal	66,145	1,495	70	-
Division No. 14		27,725	765	55	20
Division No. 15	Canmore, Jasper	33,940	1,215	105	10
Division No. 16	Plamondon, Lac La Biche, Cold Lake, Fort McMurray	52,990	1,515	140	20
Division No. 17		58,960	985	25	20
Division No. 18		14,150	285	50	-
Division No. 19	Grande Prairie, Peace River, Fahler, Girouxville	97,885	4,595	220	10

Notes :

(1) Première langue apprise à la maison dans l'enfance et encore comprise par le recensé au moment du recensement.

Statistique Canada. 2007. Population selon la langue maternelle et les groupes d'âge, chiffres de 2006, pour le Canada, les provinces et les territoires, et les divisions de rec (20 %) (tableau). Langue - Faits saillants en

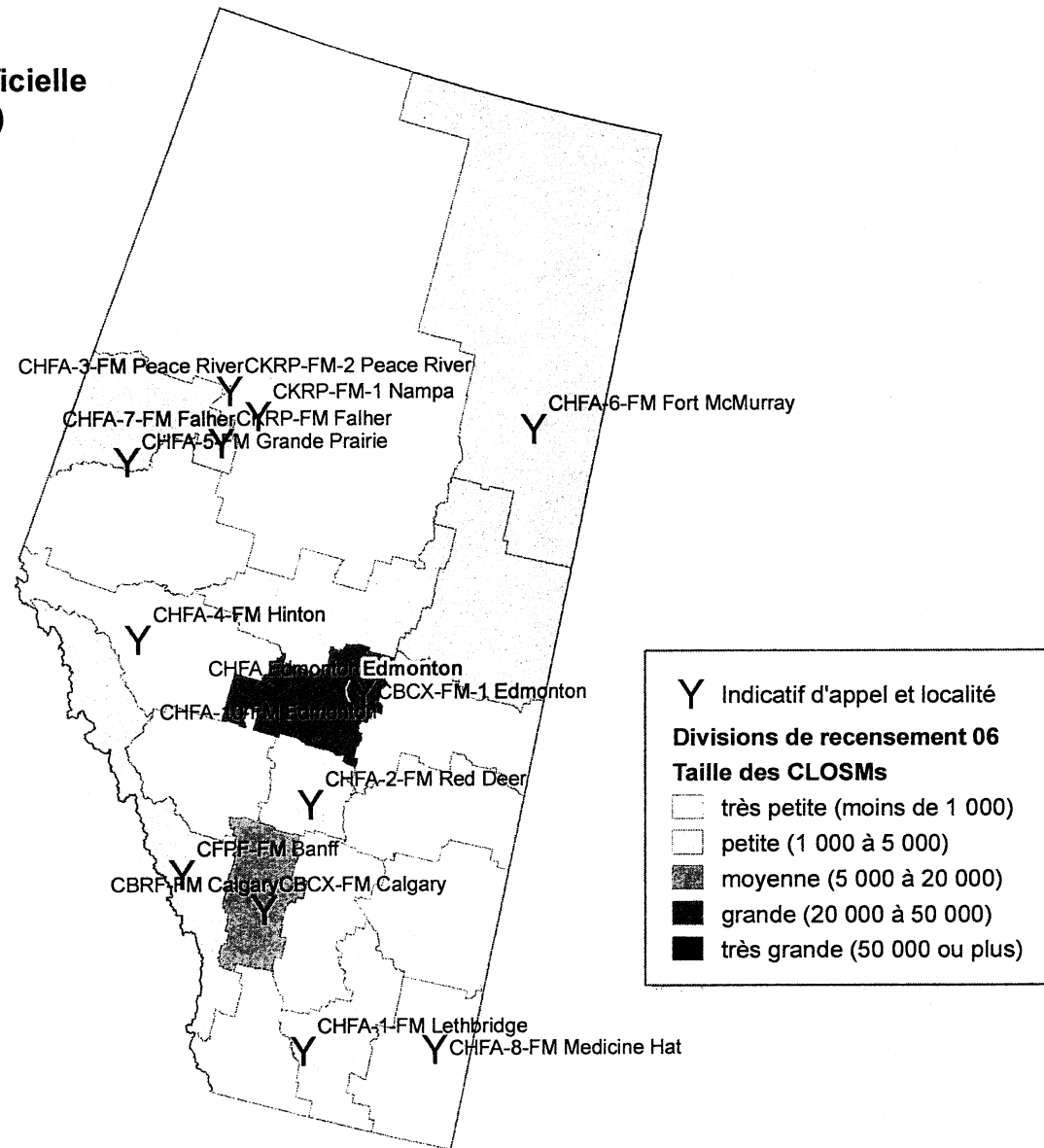
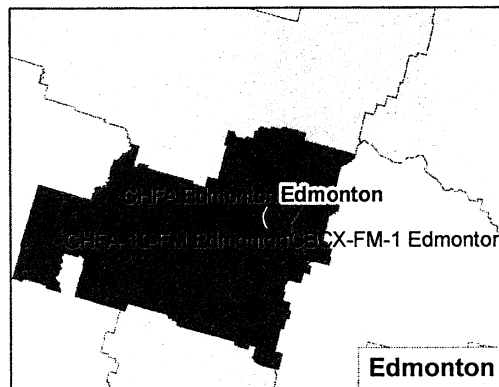
Population selon les groupes d'âge

Alberta

Radio et télédiffusion

Radio diffusion en français et Taille des communautés de langue officielle en situation minoritaire (CLOSM)

Divisions de recensement, Alberta, 2006



Y Indicateur d'appel et localité

Divisions de recensement 06

Taille des CLOSMs

- très petite (moins de 1 000)
- petite (1 000 à 5 000)
- moyenne (5 000 à 20 000)
- grande (20 000 à 50 000)
- très grande (50 000 ou plus)

Alberta

Câblodistribution

Alberta

Internet haute vitesse et téléphonie
numérique

Pour en connaître davantage...

Profils des communautés de la Fédération des communautés francophones et acadiennes du Canada

- Survol de l'histoire, de la géographie, de la démographie et des institutions publiques et communautaires.
 - http://www.fcfa.ca/media_uploads/pdf/85.pdf (français)
 - http://www.fcfa.ca/media_uploads/pdf/84.pdf (anglais)

Profils socio-économiques du Réseau de développement économique et de l'employabilité Canada

- 57 profils socio-économiques pour toutes les communautés
- diverses données statistiques pertinentes d'ordre démographique, économique et social. Plusieurs comparaisons sont établies avec la population de la langue de la majorité.
- des portraits des régions contenant des éléments qualitatifs touchant plusieurs thèmes d'intérêt, par exemples, le recrutement de la main d'œuvre bilingue, la formation, les services d'appui aux entreprises et les priorités régionales de développement économique.
 - <http://www.rdee.ca/applications/rdee/province.cfm?province=AB>

Saskatchewan

Profil démographique

Population CLOSM : xxxxxx (xx%)

Quelques faits saillants

- La communauté francosaskoise compte 19 515 personnes de langue maternelle française en 2001. (2 % de la population totale de la province)
- Les francophones se concentrent cependant dans deux régions.
 - Un premier foyer francophone s'est développé à la fin du XIXe siècle, le long des rivières Saskatchewan nord et sud et est concentré autour du village métis de Batoche et de la ville de Prince Albert.
 - Le second, fondé au début du XXe siècle, se situe au centre-sud de la province autour du village qui porte le nom de Gravelbourg, dans une zone semi-aride surtout propice à l'élevage.
- Une seule division de recensement sur 18 a une proportion de francophones supérieure à 10 %. Il s'agit de la division 3 qui correspond à ce deuxième foyer de peuplement. Ceci ne doit pas masquer le fait que le français est majoritaire dans certaines enclaves rurales : la ville de Ponteix dans le sud de la province; la municipalité rurale de Saint-Louis et le village de Domrémy dans le centre; le village de Zenon Park dans l'est.
- Les principaux centres urbains de la province ont vu une forte proportion de la population francosaskoise quitter les villages pour venir grossir leurs rangs. Saskatoon compte aujourd'hui plus de 3500 francophones, Regina environ 2500 et Prince Albert, 1350. Ceux-ci ont mis sur pied diverses infrastructures communautaires, jumelées à des écoles françaises. Cependant, comparativement aux autres provinces canadiennes, la francophonie de la Saskatchewan reste encore surtout rurale. Seulement le tiers des francophones habitent les régions métropolitaines de Saskatoon et Regina.

Population selon les groupes d'âge

Saskatchewan

Radio et télédiffusion

Saskatchewan

Câblodistribution

Saskatchewan

Câblodistribution

Saskatchewan

Internet haute vitesse et téléphonie
numérique

Pour en connaître davantage...

Profils des communautés de la Fédération des communautés francophones et acadiennes du Canada

- Survol de l'histoire, de la géographie, de la démographie et des institutions publiques et communautaires.
 - http://www.fcfa.ca/media_uploads/pdf/102.pdf (français)
 - http://www.fcfa.ca/media_uploads/pdf/101.pdf (anglais)

Profils socio-économiques du Réseau de développement économique et de l'employabilité Canada

- 57 profils socio-économiques pour toutes les communautés
- diverses données statistiques pertinentes d'ordre démographique, économique et social. Plusieurs comparaisons sont établies avec la population de la langue de la majorité.
- des portraits des régions contenant des éléments qualitatifs touchant plusieurs thèmes d'intérêt, par exemples, le recrutement de la main d'œuvre bilingue, la formation, les services d'appui aux entreprises et les priorités régionales de développement économique.
 - <http://www.rdee.ca/applications/rdee/province.cfm?province=SK>

Territoires du Nord-Ouest

Profil démographique

Population CLSOM : 885 (xx%)

Quelques faits saillants

- En 2001, on dénombrait 1050 personnes de langue maternelle française dans ce qui allait subsister des Territoires du Nord-Ouest après la création du Nunavut le 1er avril 1999. Ces francophones représentaient 2,8 % de la population totale des deux divisions de recensement qui forment aujourd'hui les Territoires du Nord-Ouest.
- Les francophones sont présents dans plusieurs villages et villes des Territoires du Nord-Ouest. La sous-division de recensement qui correspond à la zone urbaine de Yellowknife en accueille de loin la plus forte concentration, soit plus de 650 francophones. On en dénombre un total de 225 à Hay River, Fort Smith, Inuvik et Norman Wells.
- Les autres sont dispersés dans les quelques autres localités associées à l'exploitation minière et pétrolière de la région de Fort Smith – la plus au sud des deux divisions qui forment les Territoires du Nord-Ouest actuels.
- La francophonie ténnoise ne constitue nulle part un pourcentage important de la population : un peu moins de 3 % dans la région de Fort Smith et plus de 1 % dans celle d'Inuvik plus au nord. Elle ne constitue qu'un peu moins de 3 % de la population de Yellowknife, soit à peine plus que sa proportion à l'échelle territoriale. Malgré leur faible importance numérique, les Franco-Ténoises et Franco-Ténois ont su imprimer leur marque sur la vie politique, culturelle et économique du territoire.
- Selon le recensement de 2001, la population des Territoires du Nord-Ouest est évaluée à 37 105. Ce nombre est contesté par le gouvernement territorial qui a recueilli ses propres données en 2002. L'agence territoriale de statistiques estime que la population des T.N.-O. se chiffre plutôt à 42 180. Il est donc possible que les statistiques sur la population francophones présentées dans cet ouvrage soient modifiées suite à une révision de la part de Statistique Canada.

Population selon les groupes d'âge

Territoires du Nord-Ouest

Radio et télédiffusion

Territoires du Nord-Ouest

Câblodistribution

Territoires du Nord-Ouest

Internet haute vitesse et téléphonie
numérique

Pour en connaître davantage...

Profils des communautés de la Fédération des communautés francophones et acadiennes du Canada

- Survol de l'histoire, de la géographie, de la démographie et des institutions publiques et communautaires.
 - http://www.fcfa.ca/media_uploads/pdf/106.pdf (français)
 - http://www.fcfa.ca/media_uploads/pdf/105.pdf (anglais)

Profils socio-économiques du Réseau de développement économique et de l'employabilité Canada

- 57 profils socio-économiques pour toutes les communautés
- diverses données statistiques pertinentes d'ordre démographique, économique et social. Plusieurs comparaisons sont établies avec la population de la langue de la majorité.
- des portraits des régions contenant des éléments qualitatifs touchant plusieurs thèmes d'intérêt, par exemples, le recrutement de la main d'œuvre bilingue, la formation, les services d'appui aux entreprises et les priorités régionales de développement économique.
 - <http://www.rdee.ca/applications/rdee/province.cfm?province=NT>

Manitoba

Profil démographique

Population CLOSM : xxxxx (xx%)

Quelques faits saillants

- La communauté franco-manitobaine comptait 47 560 personnes de langue maternelle française en 2001. Ces francophones représentaient 4,3 % de la population totale de la province.
- La francophonie manitobaine est principalement urbaine. En effet, deux tiers des Franco-Manitobains habitent la ville de Winnipeg, tandis qu'un tiers résident dans des villages ou des municipalités rurales, surtout situés au sud de la province. Près de 90 % des francophones vivent à Winnipeg ou à moins d'une heure de la capitale manitobaine.
- Plus de la moitié des francophones vivant à Winnipeg habitent les quartiers historiquement francophones de Saint-Boniface, de Saint-Vital et de Saint-Nobert.
- Dans les régions rurales, la majorité des francophones se trouvent dans des villages et paroisses fondés par les francophones et membres aujourd'hui de l'Association des municipalités bilingues du Manitoba (AMBM), par exemple Notre-Dame-de-Lourdes, Saint-Claude, Saint-Pierre-Jolys et Sainte-Anne-des-Chênes.
- Cependant, d'autres localités francophones, par exemple Sainte-Rose-du-Lac et Saint-Laurent, sont relativement éloignés de la capitale provinciale.

Population selon les groupes d'âge

Manitoba

Radio et télédiffusion

Manitoba

Câblodistribution

Manitoba

Internet haute vitesse et téléphonie
numérique

Pour en connaître davantage...

Profils des communautés de la Fédération des communautés francophones et acadiennes du Canada

- Survol de l'histoire, de la géographie, de la démographie et des institutions publiques et communautaires.
 - http://www.fcfa.ca/media_uploads/pdf/90.pdf (français)
 - http://www.fcfa.ca/media_uploads/pdf/89.pdf (anglais)

Profils socio-économiques du Réseau de développement économique et de l'employabilité Canada

- 57 profils socio-économiques pour toutes les communautés
- diverses données statistiques pertinentes d'ordre démographique, économique et social. Plusieurs comparaisons sont établies avec la population de la langue de la majorité.
- des portraits des régions contenant des éléments qualitatifs touchant plusieurs thèmes d'intérêt, par exemples, le recrutement de la main d'œuvre bilingue, la formation, les services d'appui aux entreprises et les priorités régionales de développement économique.
 - <http://www.rdee.ca/applications/rdee/province.cfm?province=MB>

Ontario

Profil démographique

Population CLOSM : xxxx (xx%)

Quelques faits saillants

- La communauté franco-ontarienne compte sur 533 965 personnes de langue maternelle française en 2001. Ces francophones représentent 4,7 % de la population totale de la province.
- Les francophones sont présents partout en Ontario. L'Est reste le plus important foyer de concentration des Franco-Ontariennes et des Franco-Ontariens, avec plus de 200 000 personnes de langue maternelle française, concentrées dans trois divisions de recensement : Ottawa, Prescott-Russell et Stormont, Dundas et Glengarry. Son importance s'est affirmée au cours des derniers 25 ans.
- Le Nord accueille le deuxième plus fort contingent de francophones, soit près de 120 000, ou un peu moins du quart de la population de langue française en Ontario.
- Le Centre, c'est-à-dire le grand Toronto et les centres urbains avoisinants, a vu sa population francophone augmenter parallèlement à la croissance de ses centres urbains. Un francophone sur cinq habite maintenant la région.
- Le poids des francophones diffère sensiblement d'une région à l'autre.
 - Près de 22% des Ontariennes et Ontariens du nord-est de la province sont francophones, ce qui crée un contexte favorable à l'usage du français.
 - Dans l'Est, la proportion des Franco-Ontariennes et des Franco-Ontariens s'établit à près de 20% et sont majoritaires dans certaines localités rurales. La région est le siège du gouvernement fédéral et elle a des liens très étroits avec le Québec voisin. La communauté franco-ontarienne de l'Est jouit d'un large éventail d'institutions, ce qui contribue à la vitalité du français non seulement à l'échelle régionale mais aussi dans l'ensemble de l'Ontario français.
 - Malgré leur nombre, les francophones du Centre comptent pour 2 % de la population totale. Dispersés dans plusieurs localités très peuplées où ils ne forment pas d'enclaves spécifiquement francophones, ils ont néanmoins réussi à se doter d'institutions importantes. Une vie communautaire urbaine et dynamique commence à s'y développer.

Population selon les groupes d'âge

Ontario

Radio et télédiffusion

Ontario

Câblodistribution

Ontario

Internet haute vitesse et téléphonie
numérique

Pour en connaître davantage...

Profils des communautés de la Fédération des communautés francophones et acadiennes du Canada

- Survol de l'histoire, de la géographie, de la démographie et des institutions publiques et communautaires.
 - http://www.fcfa.ca/media_uploads/pdf/100.pdf (français)
 - http://www.fcfa.ca/media_uploads/pdf/99.pdf (anglais)

Profils socio-économiques du Réseau de développement économique et de l'employabilité Canada

- 57 profils socio-économiques pour toutes les communautés
- diverses données statistiques pertinentes d'ordre démographique, économique et social. Plusieurs comparaisons sont établies avec la population de la langue de la majorité.
- des portraits des régions contenant des éléments qualitatifs touchant plusieurs thèmes d'intérêt, par exemples, le recrutement de la main d'œuvre bilingue, la formation, les services d'appui aux entreprises et les priorités régionales de développement économique.
 - <http://www.rdee.ca/applications/rdee/province.cfm?province=ON>

Québec

Profil démographique

Population CLOSM : xxxx (xx%)

Quelques faits saillants

Population selon les groupes d'âge

Québec

Radio et télédiffusion

Québec

Câblodistribution

Québec

Internet haute vitesse et téléphonie
numérique

Pour en connaître davantage...

Profils des communautés QCGN

Profils socio-économiques du

Nunavut

Profil démographique

Population CLOSM : 375 (xx%)

Quelques faits saillants

- En 1996, on dénombrait 425 personnes de langue maternelle française dans ce qui allait devenir le Nunavut. Ces francophones représentaient alors 1,7 % de la population totale des trois divisions de recensement qui forment le territoire créé le 1er avril 1999.
- Les francophones sont présents dans plusieurs villages du Nunavut. La sous-division de recensement qui correspond à la ville d'Iqaluit en accueille de loin la plus forte concentration : plus de 250 francophones, soit près de 60 % des francophones du nouveau territoire. On en dénombre 35 à Ninasivik et 20 à Rankin Inlet. Les autres sont dispersés dans les plus gros hameaux de l'île de Baffin, des rives de la Baie d'Hudson et du Keewatin qui sont les principaux centres de services.
- La francophonie du Nunavut ne constitue nulle part un pourcentage important de la population : 3 % dans la région de Baffin, moins de 1 % dans les deux autres régions qui forment le Nunavut. Elle constitue toutefois 6 % de la population d'Iqaluit, capitale du nouveau territoire et culturellement plus proche du Québec que toute autre localité au nord du 60e parallèle.
- Malgré leur faible importance numérique, les francophones du Nunavut ont su imprimer leur marque dans cette partie du pays. Les transformations politiques en cours, destinées à assurer une plus grande autonomie à la région, offrent à ces francophones une occasion privilégiée de solidifier leurs assises.

Population selon les groupes d'âge

Nunavut

Radio et télédiffusion

Nunavut

Câblodistribution

Nunavut

Internet haute vitesse et téléphonie
numérique

Pour en connaître davantage...

Profils des communautés de la Fédération des communautés francophones et acadiennes du Canada

- Survol de l'histoire, de la géographie, de la démographie et des institutions publiques et communautaires.
 - http://www.fcfa.ca/media_uploads/pdf/98.pdf (français)
 - http://www.fcfa.ca/media_uploads/pdf/97.pdf (anglais)

Profils socio-économiques du Réseau de développement économique et de l'employabilité Canada

- 57 profils socio-économiques pour toutes les communautés
- diverses données statistiques pertinentes d'ordre démographique, économique et social. Plusieurs comparaisons sont établies avec la population de la langue de la majorité.
- des portraits des régions contenant des éléments qualitatifs touchant plusieurs thèmes d'intérêt, par exemples, le recrutement de la main d'œuvre bilingue, la formation, les services d'appui aux entreprises et les priorités régionales de développement économique.
 - <http://www.rdee.ca/applications/rdee/province.cfm?province=NU>

Nouveau-Brunswick

Profil démographique

Population CLOSM : xxxx (xx%)

Quelques faits saillants

- La communauté acadienne du Nouveau-Brunswick compte sur 242 070 personnes de langue maternelle française en 2001. Ces francophones représentent 33,6 % de la population totale de la province.
- Les Acadiennes et Acadiens du Nouveau-Brunswick se localisent partout dans la province, mais surtout le long des côtes, de Cap-Pelé à Miscou, et à l'intérieur des terres jusqu'à Saint-Jacques.
- On dénote trois zones de forte concentration : le Madawaska, la Péninsule acadienne au nord-est de la province et le Sud-Est. Les sept comtés de Gloucester, Kent, Madawaska, Northumberland, Restigouche, Victoria et Westmorland regroupent à eux seuls plus de 90 % des francophones. Quatre de ces comtés sont majoritairement francophones, dans une proportion variant de 62 % à 94 %.
- Le Nouveau-Brunswick est encore peu urbanisé. La population est regroupée en petites communautés rurales à l'intérieur desquelles les francophones sont très fortement majoritaires.
- Quelques centres urbains émergent comme foyers de la vie française : Edmundston dans le Madawaska, francophone à près de 90 %, mais aussi Bathurst et Moncton/Dieppe. Ces communautés sont parfois séparées les unes des autres soit par de vastes étendues forestières, soit par des corridors purement anglophones comme celui de la vallée de la Miramichi, ou des zones au peuplement mixte, comme dans la région de Moncton. Dans les régions à forte majorité anglophone, les Acadiens et Acadiennes se regroupent autour des centres communautaires de Fredericton, Saint-Jean et Miramichi.

Population selon les groupes d'âge

Nouveau-Brunswick

Radio et télédiffusion

Nouveau-Brunswick

Câblodistribution

Nouveau-Brunswick

Internet haute vitesse et téléphonie
numérique

Pour en connaître davantage...

Profils des communautés de la Fédération des communautés francophones et acadiennes du Canada

- Survol de l'histoire, de la géographie, de la démographie et des institutions publiques et communautaires.
 - http://www.fcfa.ca/media_uploads/pdf/94.pdf (français)
 - http://www.fcfa.ca/media_uploads/pdf/93.pdf (anglais)

Profils socio-économiques du Réseau de développement économique et de l'employabilité Canada

- 57 profils socio-économiques pour toutes les communautés
- diverses données statistiques pertinentes d'ordre démographique, économique et social. Plusieurs comparaisons sont établies avec la population de la langue de la majorité.
- des portraits des régions contenant des éléments qualitatifs touchant plusieurs thèmes d'intérêt, par exemples, le recrutement de la main d'œuvre bilingue, la formation, les services d'appui aux entreprises et les priorités régionales de développement économique.
 - <http://www.rdee.ca/applications/rdee/province.cfm?province=NB>

Nouvelle-Écosse

Profil démographique

Populations CLSOM : xxx (xx%)

Quelques faits saillants

- La communauté acadienne de la Nouvelle-Écosse compte 36 745 personnes de langue maternelle française en 2001. Ces francophones représentent 4,1 % de la population totale de la province.
- Les Acadiennes et Acadiens de la Nouvelle-Écosse se concentrent dans deux régions principales : le Cap-Breton et la côte du sud de la province. Si on ajoute à ces deux régions Halifax, qui compte le plus fort contingent de francophones, on rassemble plus de 80 % des francophones de la province. Leur concentration est aussi très forte à l'échelle régionale. Ils forment la majorité dans deux des huit municipalités des comtés de Digby et de Yarmouth : Clare et Argyle. Ils y ont développé un réseau diversifié d'institutions qui animent une vie culturelle et communautaire active. Au Cap-Breton, le fait français domine sur l'Île Madame et les Acadiennes et Acadiens comptent pour plus de 40 % de la population de la portion nord d'Inverness où ils sont à la base de l'organisation communautaire de plusieurs villages, dont Chéticamp.
- La francophonie de la Nouvelle-Écosse est essentiellement rurale bien que près de 11 200 personnes de langue maternelle française résident dans la région métropolitaine d'Halifax et qu'elles dépassent le millier dans la municipalité régionale de Cap-Breton (Sydney), centre industriel devenu le principal point de services pour le nord de l'île. Si les Acadiennes et Acadiens de la Nouvelle-Écosse ne constituent que 4 % de la population totale de la province en 2001, leur relative concentration leur confère un poids politique qui compense leur faible poids démographique.

Population selon les groupes d'âge

Nouvelle-Écosse

Radio et télédiffusion

Nouvelle-Écosse

Câblodistribution

Nouvelle-Écosse

Internet haute vitesse et téléphonie
numérique

Pour en connaître davantage...

Profils des communautés de la Fédération des communautés francophones et acadiennes du Canada

- Survol de l'histoire, de la géographie, de la démographie et des institutions publiques et communautaires.
 - http://www.fcfa.ca/media_uploads/pdf/96.pdf (français)
 - http://www.fcfa.ca/media_uploads/pdf/95.pdf (anglais)

Profils socio-économiques du Réseau de développement économique et de l'employabilité Canada

- 57 profils socio-économiques pour toutes les communautés
- diverses données statistiques pertinentes d'ordre démographique, économique et social. Plusieurs comparaisons sont établies avec la population de la langue de la majorité.
- des portraits des régions contenant des éléments qualitatifs touchant plusieurs thèmes d'intérêt, par exemples, le recrutement de la main d'œuvre bilingue, la formation, les services d'appui aux entreprises et les priorités régionales de développement économique.
 - <http://www.rdee.ca/applications/rdee/province.cfm?province=NS>

Île-du-Prince-Édouard

Profil démographique

Population CLOSM: xxxx (xx%)

Quelques faits saillants

- La communauté acadienne et francophone de l'Île-du-Prince-Édouard compte 6110 personnes de langue maternelle française en 2001. Ces francophones représentent 4,6 % de la population totale de la province.
- Sept francophones sur dix habitent dans l'ouest de l'Île, le comté de Prince, où ils comptent pour environ 10 % de la population. Ils se concentrent en grande partie dans la région Évangéline, où ils forment la majorité dans quelques villages dont Wellington et Abram-Village. Ils y ont développé un fort sentiment d'appartenance qui facilite leur cohésion et leur organisation communautaire.
- Une autre concentration importante d'Acadiens et de francophones est localisée à Summerside et dans les localités limitrophes de St. Eleonors et Miscouche.
- Un dernier regroupement d'importance se situe dans le nord du comté qui inclut les localités de Tignish, Palmer Road et St. Louis.
- La francophonie insulaire est essentiellement rurale, bien que plus d'un millier de personnes vivent à Summerside, le centre régional de services pour l'ouest de l'Île, et dans ses localités avoisinantes.
- Si les Acadiennes, Acadiens et francophones de l'Île-du-Prince-Édouard sont peu nombreux, leur relative concentration leur confère un poids politique qui compense leur faible poids démographique.

Population selon les groupes d'âge

Île-du-Prince-Édouard

Radio et télédiffusion

Île-du-Prince-Édouard

Câblodistribution

Île-du-Prince-Édouard

Internet haute vitesse et téléphonie
numérique

Pour en connaître davantage...

Profils des communautés de la Fédération des communautés francophones et acadiennes du Canada

- Survol de l'histoire, de la géographie, de la démographie et des institutions publiques et communautaires.
 - http://www.fcfa.ca/media_uploads/pdf/109.pdf (français)
 - http://www.fcfa.ca/media_uploads/pdf/108.pdf (anglais)

Profils socio-économiques du Réseau de développement économique et de l'employabilité Canada

- 57 profils socio-économiques pour toutes les communautés
- diverses données statistiques pertinentes d'ordre démographique, économique et social. Plusieurs comparaisons sont établies avec la population de la langue de la majorité.
- des portraits des régions contenant des éléments qualitatifs touchant plusieurs thèmes d'intérêt, par exemples, le recrutement de la main d'œuvre bilingue, la formation, les services d'appui aux entreprises et les priorités régionales de développement économique.
 - <http://www.rdee.ca/applications/rdee/province.cfm?province=PE>

Terre-Neuve-et-Labrador

Profil démographique

Population CLOSM : xxx (xx%)

Quelques faits saillants

- La communauté francophone de Terre-Neuve-et-Labrador compte 2515 personnes de langue maternelle française en 2001. Ces francophones représentent 0,5 % de la population totale de la province.
- Les francophones de Terre-Neuve-et-Labrador se concentrent dans trois noyaux principaux : la péninsule de Port-au-Port, St. John's et ses environs et le Labrador. Ces trois noyaux sont de taille comparable : ils regroupent entre 600 et 700 francophones chacun à l'échelle de la division de recensement, mais ils sont différents l'un de l'autre.
- Les Franco-Terre-Neuviennes et Franco-Terre-Neuviens ont des assises anciennes dans la région de la baie Saint-Georges, au sud-ouest de l'île. On les retrouve principalement dans la péninsule de Port-au-Port, à Cap Saint-Georges, où ils comptent pour plus de 15 % de la population, et dans les localités environnantes de Grand'Terre et de l'Anse-à-Canards. Leur vie s'organise largement autour de la pêche commerciale, d'une agriculture d'appoint et du travail en forêt pendant la saison morte. En dehors de la péninsule, on recense des populations francophones à Stephenville, centre régional de services, ainsi qu'un peu plus au nord à Corner Brook.
- On dénombre un peu moins de 700 francophones dans la péninsule d'Avalon qui comprend la région métropolitaine de recensement de St. John's. Beaucoup plus diversifiée, cette francophonie plus récente compte sur de nombreux francophones venus d'ailleurs, entre autres des provinces atlantiques, du Canada français et de Saint-Pierre, attirés par un plus large éventail de services et un niveau de vie plus élevé.
- Enfin, la francophonie terre-neuvienne compte sur les communautés francophones du Labrador, notamment les villes minières de Labrador City-Wabush et de la base militaire d'Happy Valley-Goose Bay. Ces communautés ont développé des liens étroits avec le Québec.

Population selon les groupes d'âge

Terre-Neuve-et-Labrador

Radio et télédiffusion

Terre-Neuve-et-Labrador

Câblodistribution

Terre-Neuve-et-Labrador

Internet haute vitesse et téléphonie
numérique

Pour en connaître davantage...

Profils des communautés de la Fédération des communautés francophones et acadiennes du Canada

- Survol de l'histoire, de la géographie, de la démographie et des institutions publiques et communautaires.
 - http://www.fcfa.ca/media_uploads/pdf/104.pdf (français)
 - http://www.fcfa.ca/media_uploads/pdf/103.pdf (anglais)

Profils socio-économiques du Réseau de développement économique et de l'employabilité Canada

- 57 profils socio-économiques pour toutes les communautés
- diverses données statistiques pertinentes d'ordre démographique, économique et social. Plusieurs comparaisons sont établies avec la population de la langue de la majorité.
- des portraits des régions contenant des éléments qualitatifs touchant plusieurs thèmes d'intérêt, par exemples, le recrutement de la main d'œuvre bilingue, la formation, les services d'appui aux entreprises et les priorités régionales de développement économique.
 - <http://www.rdee.ca/applications/rdee/province.cfm?province=NL>

LES ORGANISATIONS MEMBRES DU GROUPE DE DISCUSSION CRTC-CLOSM

ALLIANCE NATIONALE DE L'INDUSTRIE MUSICALE (ANIM)

L'Alliance nationale de l'industrie musicale (ANIM) a comme mission de contribuer à la consolidation et à la croissance de l'industrie du disque et du spectacle musical de la francophonie canadienne en appuyant les efforts de ses membres dans l'atteinte de leurs objectifs individuels et collectifs. À titre de porte-parole de l'industrie musicale de l'espace francophone canadien, l'ANIM représente ses membres auprès des instances publiques et parapubliques et offre des services de développement, d'information, de publication, de promotion et de perfectionnement. L'ANIM revendique une place équitable pour l'industrie de la musique du Canada français dans les sphères d'activité (nationales et internationales) la concernant ; elle met en valeur le travail de ses membres et promeut les produits de l'industrie musicale ; elle maintient des liens de communication avec les membres de l'organisme et l'industrie de la musique en général ; elle favorise l'intégration des artistes et des professionnels du Canada français dans l'industrie musicale canadienne; elle appuie les efforts de diffusion, de distribution, de production et de création des produits musicaux de ses membres ; et elle promeut des échanges entre ses membres et l'industrie musicale internationale.

so : Fédération culturelle canadienne-française (FCCF),
http://www.fccf.ca/index.cfm?Voir=sections&Id=3574&M=1564&Repertoire_No=-2062714230. Consulté le 3 octobre 2013.

ALLIANCE DES PRODUCTEURS FRANCOPHONES DU CANADA (APFC)

L'Alliance des producteurs francophones du Canada se consacre au développement de l'industrie francophone de la télévision, du film et du multimédia à l'échelle canadienne.

Elle représente la grande majorité des entreprises francophones de production indépendante établies à Vancouver, White Rock (CB), Edmonton, Winnipeg, Toronto, Sudbury, Ottawa et Moncton.

Tout en contribuant à retenir les artisans, les artistes et les créateurs dans leurs milieux respectifs, nos producteurs ont pour mission de donner une voix à leurs communautés, de leur fournir un miroir dans lequel elles se reconnaissent et qui les représente dans le paysage télévisuel d'aujourd'hui.

so : APFC, http://apfc.info/index.cfm?Repertoire_No=-1384553138&Voir=corporatif. Consulté le 3 octobre 2013.

ALLIANCE DES RADIOS COMMUNAUTAIRES (ARC DU CANADA)

L'ARC du Canada assure depuis 1991 la coordination globale du dossier de la radio diffusion communautaire dans les communautés francophones et acadiennes du pays. L'alliance regroupe 28 stations.

Conseils régionaux

ATLANTIQUE : Nos radios des provinces de l'Atlantique font partie de l'Association des radios communautaires en Atlantique (ARCA). L'ARCA contribue à l'épanouissement et à la vitalité de la communauté acadienne et francophone de la Nouvelle-Écosse, l'Île-du-Prince-Édouard et Terre-Neuve et Labrador.

L'association contribue bien sûr au développement, à la promotion et à la représentation de ses membres, mais elle agit aussi comme une courroie de transmission efficace de la culture acadienne dans toute cette région du Canada.

Parmi cette association, qui représente les intérêts de ses membres auprès de l'ARC du Canada en agissant en quelque sorte comme un Conseil régional, on dénombre cinq (5) membres.

Quoique encore relativement nouvelle, puisqu'elle n'a été constituée en société qu'en 2007, il n'en demeure pas moins que l'ARCA a parcouru beaucoup de chemin depuis sa fondation.

NOUVEAU-BRUNSWICK : Au Nouveau-Brunswick, les radios communautaires membres de l'ARC du Canada sont regroupées au sein d'une association provinciale ayant pour nom l'Association des radios communautaires acadiennes du Nouveau-Brunswick (ARCANB).

L'Association est vouée à la représentation, au développement et à la promotion de ses membres afin de renforcer leurs capacités à contribuer efficacement à l'épanouissement et à la vitalité de la communauté acadienne et francophone du Nouveau-Brunswick, et ce, selon leur territoire de radiodiffusion.

Grâce à une dizaine de stations en ondes, c'est approximativement 70 % de la population acadienne et francophone de la province qui est couverte par les radios membres de l'ARCANB.

La province du Nouveau-Brunswick est celle qui, de toutes les provinces et territoires du pays, compte le plus de membres parmi les ranges de l'ARC du Canada. C'est d'ailleurs dans cette province que furent posés en 1991 les premiers jalons de l'association nationale.

C'est là en effet qu'on trouve, à Pokemouche précisément, la toute première radio communautaire francophone à entrer en ondes à l'extérieur du Québec.

ONTARIO : Dans la province de l'Ontario, là où l'on trouve six stations en ondes, les membres de l'ARC du Canada font aussi partie d'une association provinciale appelée le Mouvement des intervenant(e)s en communication radio de l'Ontario (MICRO). L'association fut créé à la fin des années 1980.

En plus des stations existantes, d'autres projets germent en ce moment en Ontario. On pense en outre à Windsor, Niagara-Hamilton, New Liskeard ou encore Oshawa.

S'il s'avérait que, dans un avenir plus ou moins rapproché, ces stations entraient elles aussi en

ondes, on peut estimer qu'un bassin de plus d'un million de francophones et de francophiles ontariens pourrait être rejoint par le réseau des stations communautaires francophone de l'Ontario.

On espère même, dans un deuxième temps, que les nouvelles technologies de retransmission des données permettront de desservir tout le reste des francophones de la province. C'est dire les beaux défis qu'il reste à relever dans cette province.

OUEST ET TERRITOIRES : C'est l'Association des radios communautaires de l'Ouest et des Territoires (ARCOT) qui, dans cette vaste région du Canada, représente et défend les intérêts des radios communautaires de langue française en situation de minorité linguistique.

Cela comprend les provinces et les territoires suivants : Manitoba, Saskatchewan, Alberta, Colombie-Britannique, Territoires du Nord-Ouest, Nunavut et Yukon.

L'ARCOT contribue à l'épanouissement et à la vitalité de la communauté acadienne et francophone de l'Ouest et des Territoires canadiens, selon leur territoire de diffusion. Elle a entre autres missions de représenter ses membres, développer un réseau de stations au service des francophones et promouvoir les intérêts de ses membres.

so : ARC du Canada, <http://radiorfa.com/index.php/nos-communaut-es-francophones/>. Consulté le 3 octobre 2013.

ASSEMBLÉE COMMUNAUTAIRE FRANSASKOISE (ACF)

Depuis 1912, l'Assemblée communautaire fransaskoise (ACF) est l'organisme porte-parole de la francophonie en Saskatchewan. Elle a pour but de protéger, défendre et promouvoir les droits des francophones dans la province de la Saskatchewan.

Mandat

- être le porte-parole de la communauté fransaskoise et faire reconnaître et défendre ses droits et ses aspirations
- développer une conscience collective de la langue française et de la culture fransaskoise
- assurer une visibilité et une influence fransaskoise dans la société de la Saskatchewan
- assurer la concertation entre les composantes de la communauté fransaskoise
- promouvoir l'égalité entre les deux communautés de langues officielles au Canada et d'appuyer les composantes de la communauté dans leurs efforts pour assurer un développement communautaire complet

Vision

Notre travail quotidien tend vers un seul et même but : "Assurer un avenir où les fransaskoises et fransaskois de tous âges sont fiers de leur identité, s'épanouissent pleinement dans leur langue et leur culture et contribuent au développement de la communauté francophone de la Saskatchewan et du Canada".

so : ACF, http://www.fransaskois.sk.ca/content/acf/gsDisplayGeneral/index/menu_id/1. Consulté le 3 octobre 2013.

ASSOCIATION ACADIENNE DES ARTISTES PROFESSIONNEL.L.E.S DU NOUVEAU-BRUNSWICK (AAAPNB)

C'est le 21 avril 1990, à Miramichi, que les artistes acadien.ne.s réuni.e.s en assemblée fondaient officiellement l'AAAPNB, en lui donnant pour mission de promouvoir et de défendre les intérêts des artistes. Cette mission était elle-même accompagnée du mandat suivant :

« À titre de porte-parole officiel, l'AAAPNB représente les artistes auprès des instances gouvernementales, travaille au développement des disciplines artistiques et offre des services d'information, de publication, de promotion et de perfectionnement. Ainsi, elle revendique des droits pour les artistes et vise l'amélioration de leur situation socioéconomique. »

Conformément à ce mandat, l'Association accorde, dès sa création une grande importance à la représentation politique. Que ce soit en déposant des mémoires, en participant à des comités ou à des consultations, en faisant des représentations auprès des instances gouvernementales ou en prenant part à des forums de concertation, elle se montre particulièrement active dans ce domaine.

Son action ne se limite toutefois pas à cet aspect, mais s'élargit aussi aux deux autres champs d'intervention identifiés dans son mandat : le développement des disciplines artistiques et la prestation de services divers aux artistes.

On peut dire que, pendant 10 ans, l'action de l'Association s'organise essentiellement autour de ces trois volets. Le bilan dressé par les membres en 2001 vient notamment confirmer cette orientation. Le seul changement adopté lors de cette étape charnière consiste à redéfinir les services aux artistes sous un nouveau volet baptisé « Communication ».

Deux événements poussent toutefois l'AAAPNB à donner à la représentation une importance encore plus grande :

- En 2001, en réponse aux pressions exercées par le milieu artistique et l'Association, le gouvernement du Nouveau-Brunswick met sur pied un comité chargé d'élaborer une politique culturelle provinciale². L'AAAPNB assume aussitôt un leadership dans l'élaboration de cette politique adoptée en 2002, puis dans sa mise en œuvre.
- En 2004-2005, dans la foulée de la Convention 2004 de la société acadienne du Nouveau-Brunswick, l'AAAPNB se voit confier par le comité de suivi de la Convention le mandat d'organiser des États généraux des arts et de la culture dans la société acadienne au Nouveau-Brunswick. Ce mandat mobilise une grande partie de ses ressources de 2005 à 2007, jusqu'à la tenue du Grand rassemblement, puis au-delà, avec la coordination des suivis de l'événement.

Malgré cet investissement très important, l'AAAPNB ne cesse pas, cependant, de mener de front les autres volets de son mandat. Des projets comme CultuRoutes de 1996 à 2001, les Éloizes de 1998 à ce jour, le Symposium d'art actuel en 1999, l'Agence de mise en marché des œuvres d'art de 2001 à 2006 et Art sur roues depuis 2004, pour ne citer que ceux-là, témoignent largement de cette activité.

Parallèlement, l'Association continue aussi d'offrir à ses membres un certain nombre de services de base, tels des services d'information, un site Web, un répertoire des artistes et, surtout, un lieu essentiel de concertation.

so : AAAPNB, <http://www.aaapnb.ca/enbref/quisommesnous>. Consulté le 3 octobre 2013.

ASSOCIATION CANADIENNE-FRANÇAISE DE L'ALBERTA (ACFA)

Forte de l'appui de ses membres, l'ACFA est l'organisme porte-parole de la francophonie albertaine. Elle coordonne les actions de revendication et de développement de la communauté en collaboration avec les autres organismes francophones de l'Alberta et en assure le suivi.

L'ACFA est responsable de la concertation des organismes francophones de toute la province et de l'ensemble de la planification du développement communautaire. Elle met en œuvre le fonctionnement du mécanisme de priorisation, de concertation, de coordination et d'évaluation pour la communauté franco-albertaine. Selon les priorités établies, elle assure le développement de la communauté en dirigeant certains secteurs où l'initiative n'a pas été prise au niveau provincial par les groupes organisés, en appuyant les groupes sectoriels à l'œuvre dans certains domaines d'intervention et en fournissant de l'aide et de l'appui aux initiatives régionales.

Enfin, en collaboration avec les organismes francophones de la province, l'ACFA promeut la fierté et la culture d'expression française dans l'ensemble du territoire de l'Alberta et projette une image positive de la francophonie albertaine auprès des collectivités de l'Alberta.

Le secrétariat provincial de l'ACFA se situe à Edmonton. De nombreux points de services, incluant des ACFA régionales, des cercles locaux et de coordonnateurs scolaires communautaires (CSC), assurent une vitalité francophone partout en province.

Le mandat de l'ACFA est le suivant :

- représenter la population francophone de l'Alberta;
- promouvoir le bien-être intellectuel, culturel et social des francophones;
- encourager, faciliter et développer l'enseignement en français;
- appuyer et promouvoir le développement économique des francophones de l'Alberta;
- établir et maintenir des contacts avec la francophonie en général;
- entretenir des relations amicales avec les groupes de différentes origines ethniques et anglophones dans la province;
- être le porte-parole de ses membres et de l'ensemble de la communauté franco-albertaine;
- être responsable de coordonner les actions de revendication et de développement de la communauté en collaboration avec les organismes francophones de l'Alberta et d'en assurer le suivi;
- être responsable d'assurer le développement de la communauté : en dirigeant certains

secteurs où l'initiative n'a pas été prise au niveau provincial par les groupes organisés, en appuyant les groupes sectoriels à l'œuvre dans certains domaines d'intervention et en fournissant de l'aide et de l'appui aux initiatives régionales;

- voir à l'unité et à la cohésion de ses membres;
- être responsable de la concertation des organismes francophones de toute la province de l'Alberta et de l'ensemble de la planification du développement communautaire en assurant le fonctionnement du mécanisme de priorisation, de concertation, de coordination et d'évaluation pour la communauté franco-albertaine;
- être responsable de promouvoir la fierté et la culture d'expression française sur l'ensemble du territoire de l'Alberta en collaboration avec les organismes francophones de la province et de projeter une image positive de la francophonie albertaine sur l'ensemble des collectivités de l'Alberta.

so : ACFA, <http://www.acfa.ab.ca/lacfa.html> et <http://www.acfa.ab.ca/vision.html>. Consulté le 3 octobre 2013.

ASSOCIATION FRANCO-YUKONNAISE (AFY)

Les francophones sont présents et actifs au Yukon depuis les années 1800. En 1979, ils se regroupent pour favoriser les échanges en français et pour revendiquer leurs droits. En 1982, ils forment l'Association franco-yukonnaise (AFY) et lui donnent sa première constitution. L'AFY compte aujourd'hui 135 membres. Elle adhère à la vision d'une collectivité franco-yukonnaise forte et viable ayant de nombreux partenaires et contribuant au développement du Yukon. Sa mission est d'assurer, avec ses partenaires, la création et le développement des services, activités et institutions nécessaires au plein épanouissement et à la viabilité de la collectivité franco-yukonnaise.

L'AFY joue le rôle d'une fédération au Yukon. Elle compte une trentaine d'employés permanents et contractuels qui travaillent annuellement à la réalisation de projets spéciaux. Responsable de la représentation pour assurer que les gouvernements respectent leurs obligations envers les francophones, elle favorise la concertation et la collaboration avec les intervenants des secteurs communautaire, gouvernemental et privé dans le but d'assurer un développement optimal et durable pour la communauté franco-yukonnaise.

En janvier 1993, la politique de relations communautaires de l'AFY, « Vivre ensemble en harmonie », est choisie comme projet modèle par l'UNESCO dans le cadre de la décennie mondiale pour le développement culturel.

L'AFY a mené des états généraux sur la francophonie du Yukon au printemps 2002. Ils ont permis de préciser certaines orientations globales du développement communautaire. Tous les organismes de la communauté ont participé à cet exercice de concertation.

L'année 2007 a marqué le 25^e anniversaire de l'Association franco-yukonnaise. Au cours de cette année, le gouvernement du Yukon a proclamé le **15 mai** comme **Journée de la francophonie yukonnaise**. Cette journée souligne l'apport, depuis plus de 150 ans, des francophones au Yukon à la croissance économique, sociale et culturelle du territoire. Cette reconnaissance importante solidifiera encore plus le développement de la communauté, petite en nombre, mais très présente dans toutes les sphères d'activités de l'ensemble de la

population.

L'AFY a aussi travaillé avec ses partenaires pour médiatiser en français les Jeux du Canada de Whitehorse 2007. Le bilinguisme de ces Jeux n'avait jamais pris une telle ampleur auparavant.

so : AFY, <http://www.afy.yk.ca/secteurs/main/fr/index.php?location=m250-tout-sur-lafy>. Consulté le 3 octobre 2013.

ASSOCIATION NATIONALE DES RADIOS ÉTUDIANTES ET COMMUNAUTAIRES (ANREC)

La radio de campus est née au Canada en 1922 sur le campus de l'Université Queen à Kingston, en Ontario. Mise sur pied en tant qu'expérience en génie électrique, cette station, CRFC, est restée la seule station de campus au Canada avec une licence jusqu'à ce que le CJUS-FM à l'Université de Saskatchewan soit homologué en 1963.

L'Association nationale des radios étudiantes et communautaires est un groupe sans but lucratif d'organisations et d'individus engagés à faire du bénévolat axé sur la radio communautaire partout au Canada.

Notre mission est d'assurer la stabilité et le soutien pour les stations individuelles ainsi que la croissance à long terme et l'efficacité du secteur.

Nous favorisons l'éducation du public par les médias communautaires et aidons à représenter la radio communautaire auprès du gouvernement et d'autres organismes.

L'ANREC fournit également un forum pour les gens désirant partager leurs compétences, leurs idées et leur passion.

L'adhésion est ouverte à l'ANREC: les stations de campus communautaires et d'enseignement, les stations communautaires de langue anglaise, française et autochtone, diverses entreprises de soutien et les particuliers.

so : Alternatives, <http://www.alternatives.ca/allies/l-association-nationale-des-radios-communautaires-et-etudiantes-canada>. Consulté le 3 octobre 2013.

ASSOCIATION DES PROFESSIONNELS DE LA CHANSON ET DE LA MUSIQUE (APCM)

L'Association des professionnels de la chanson et de la musique travaille à la diffusion de produits culturels, à la promotion des artistes membres de l'association (auteurs, compositeurs, interprètes), au développement ainsi qu'à l'épanouissement de la chanson et de la musique francophones de l'Ontario et de l'Ouest canadien.

Le manque de soutien et d'infrastructures pour la promotion, la mise en marché, la distribution des produits des artistes franco-ontariens de la chanson et de la musique amènent ses artisans à créer l'APCM le 5 mars 1990. En 1992, elle lance l'idée de créer sa propre étiquette et de fonder son service de distribution. Dans l'année qui suit, Musique Au® et Distribution APCM voient le jour. Un premier disque audionumérique et une cassette, quatorze artistes de l'Ontario français, sont lancés en avril 1993. C'est le début d'une stratégie de mise en marché

du produit musical franco-ontarien.

L'APCM est gérée par un conseil d'administration de sept personnes qui représentent les différentes catégories de membres actifs (auteur-compositeur, interprète, musicien). Le personnel est de taille réduite, se limitant aux services d'une personne à temps plein, et d'une autre à temps partiel. Les autres services sont assurés par des contractuels et des bénévoles.

L'Association compte trois catégories de membres :

Membre actif : peut être membre actif de la corporation toute personne œuvrant directement à la création ou à l'exécution dans le domaine de la chanson et de la musique.

Membre associé : peut être membre associé toute personne ou tout organisme de la francophonie mondiale impliqué indirectement dans le domaine de la chanson et de la musique se ralliant aux buts et aux objets de la corporation.

Membre stagiaire : est considérée comme membre stagiaire toute personne nouvelle venue à la corporation, qui aspire, par ses actions; à devenir professionnelle de la chanson et de la musique franco-ontariennes/ franco-ouest). La dite personne doit être stagiaire pendant un an avant de pouvoir présenter une demande pour devenir membre actif.

so : APCM, <http://www.apcm.ca/>. Consulté le 3 octobre 2013.

ENGLISH-LANGUAGE ARTS NETWORK (ELAN)

Provide support, services and networking opportunities to English-speaking artists of all disciplines in all regions of Quebec.

As an artists' Network, ELAN helps artists share resources, ideas and inspiration across all disciplines. We provide various services to our members and to the community as a whole. ELAN connects artists through our regular Schmoosers events at restaurants and bars around Montreal. See the ELANews section of the website for the next date, and our photo gallery for images of previous gatherings. During the summer months ELAN connects with members in the Townships, Gatineau and other regions at Schmoosers around the province.

Promote the work of artists so they receive greater recognition and visibility.

We believe in the importance of celebrating our artists and their contribution to the culture of Quebec and Canada. Our current visibility project is Recognizing Artists: Enfin Visibles! which presents snapshots of 150 prominent and emerging artists.

Collaborate with sister organizations to coordinate and instigate support services, such as professional development and mentorship opportunities.

The Members' section of the website contains many of the services and projects we have initiated to support and develop emerging talent. ELAN works closely with the Quebec Writers' Federation, the Quebec Drama Federation and the Association of English Language Publishers

to promote English-language artists and their work.

Build bridges between English-speaking and French-speaking communities.

ELAN is actively involved with Culture Montréal, Diversité Artistique Montréal and the network of National Arts Services Organizations as well as discipline-specific association such as le Regroupement des artistes en arts visuels and, le Regroupement québécois de la danse. ELAN also runs a Language Exchange program that brings together English-speaking and French-speaking cultural workers to improve their second language skills.

Advocate on behalf of English-speaking artists and their community in critical areas such as public broadcasting.

ELAN works behind the scenes to increase recognition and funding support for English-language artists. Please see our Advocacy section for information on our current work, and the document archives of the website for copies of previous briefs and presentations.

Promote arts and culture as a means to enrich education, develop the creative economy and serve as a motor for economic development.

so: ELAN, <http://www.quebec-elan.org/eng/pages/aboutWhatWeDo>. Consulté le 3 octobre 2013.

FÉDÉRATION ACADIENNE DE LA NOUVELLE-ÉCOSSE (FANE)

La Fédération acadienne de la Nouvelle-Écosse (FANE) a vu le jour les 13 et 14 octobre 1968 pendant la tenue du congrès de fondation auquel assistaient une quarantaine de délégués de quinze associations de la Nouvelle-Écosse. À ses débuts, et ce jusqu'en 1972, l'organisme portait le nom de Fédération francophone de la Nouvelle-Écosse (FFNE).

L'importance de créer une association provinciale à l'intention des Acadiens et Acadiennes a d'abord été soulevée en septembre 1967 par le Conseil de la vie française qui notait un manque de relations entre les divers groupements acadiens et l'absence d'une association provinciale.

La FANE est un organisme sans but lucratif financée en partie par la cotisation de ses membres. La majeure partie des subsides est toutefois accordée par le ministère du Patrimoine canadien grâce à son programme Entente Canada-communauté.

La **mission principale** de la FANE est de neutraliser l'assimilation de la culture et de la langue afin de permettre aux Acadiens et Acadiennes de pouvoir afficher fièrement leur identité. Ces principaux objectifs sont de : promouvoir les intérêts communs de la population francophone de la Nouvelle-Écosse; concerter entre les associations, institutions, sociétés et organismes francophones de la Nouvelle-Écosse; agir à la fois à titre d'organisme de développement communautaire et comme porte-parole officiel de la population francophone de la Nouvelle-Écosse; et assurer la survie linguistique, culturelle, économique, sociale et politique, et le développement du peuple acadien de la Nouvelle-Écosse.

Depuis ses débuts, la Fédération acadienne de la Nouvelle-Écosse a contribué à la naissance et

à l'avancement de plusieurs dossiers, entre autres, dans les domaines scolaires, économiques, politiques, socioculturels, jeunesse, femmes, aîné(e)s, alphabétisation et communications. C'est aussi la FANE qui a fait des pressions auprès du gouvernement provincial dans le dossier de l'adoption de la Loi sur les services en français de 2004. L'identification des priorités se fait chaque année lors de son assemblée générale annuelle.

La Fédération acadienne de la Nouvelle-Écosse a rendu possible la création de plusieurs organismes au fil des années qui ont été bénéfiques au développement des communautés. Il s'agit de la Fédération des parents acadiens de la Nouvelle-Écosse, du Conseil jeunesse provincial de la Nouvelle-Écosse, de l'Association des Acadiennes de la Nouvelle-Écosse (maintenant la Fédération des femmes acadiennes de la Nouvelle-Écosse), du Conseil culturel acadien de la Nouvelle-Écosse (maintenant la Fédération culturelle acadienne de la Nouvelle-Écosse), du Regroupement des aîné.e.s de la Nouvelle-Écosse, de l'Association des juristes d'expression française de la Nouvelle-Écosse et du Conseil de développement économique de la Nouvelle-Écosse.

Aujourd'hui la FANE est un organisme fédératif qui comprend 29 membres, dont 10 organismes régionaux, 17 organismes provinciaux et 2 organismes institutionnels (l'Université Sainte-Anne et le Conseil scolaire acadien provincial).

so : FANE, <http://www.federationacadienne.ca/Qui-sommes-nous-/Historique/>. Consulté le 3 octobre 2013.

FÉDÉRATION DES COMMUNAUTÉS FRANCOPHONES ET ACADIENNE DU CANADA (FCFA)

Créée en 1975 sous le nom de Fédération des francophones hors-Québec, devenue en 1991 la Fédération des communautés francophones et acadienne du Canada, la FCFA est le porte-parole principal des 2,6 millions de francophones vivant dans neuf provinces et trois territoires.

La FCFA regroupe 21 membres, soit 12 associations francophones porte-parole provinciales et territoriales et 9 organismes nationaux représentant divers secteurs d'activités et clientèles (alphabétisation, culture, justice, journaux communautaires, santé, aînés, jeunesse, femmes, petite enfance). Elle agit également comme chef de file du réseau de concertation des organismes et des institutions de la francophonie. Elle coordonne le Forum des leaders, un regroupement de 43 organismes travaillant ensemble à concrétiser, à travers le Plan stratégique communautaire, la vision d'avenir adoptée lors du Sommet des communautés francophones et acadiennes en 2007.

La FCFA du Canada se donne pour mission d'être la voix nationale, active, engagée et inclusive des communautés francophones et acadiennes du Canada, vouée à la promotion de la dualité linguistique, au développement de la capacité de vivre en français d'un bout à l'autre du pays et à la pleine participation des citoyens et des citoyennes francophones à l'essor du Canada.

so : FCFA, <http://www.fcfa.ca/fr/Qui-Nous-Sommes-1>. Consulté le 3 octobre 2013.

FÉDÉRATION CULTURELLE CANADIENNE-FRANÇAISE (FCCF)

La Fédération culturelle canadienne-française (FCCF) est un organisme national à but non lucratif, basé à Ottawa, dont la mission est de promouvoir l'expression artistique et culturelle des communautés francophones et acadiennes et d'agir en tant que porte-parole des arts et de la culture de la francophonie canadienne.

Fondée à Winnipeg en 1977, la FCCF naît de la volonté du milieu des arts et de la culture de la francophonie canadienne de se doter d'un interlocuteur national, capable de coordonner l'action des organismes culturels francophones. Depuis sa création, la FCCF est intervenue à maintes reprises pour favoriser l'épanouissement des arts et de la culture de la francophonie canadienne par la gestion de projets structurants : événements rassembleurs d'envergure nationaux et internationaux (délégation artistique du Canada aux Jeux de la francophonie, Forum Visa pour la culture, Forum sur le développement culturel, etc.), coordination et animation de sessions de formation pour les artistes et les administrateurs des arts, appui à la mise en place de plateformes nationales disciplinaires (AGAVF, ANIM, APFC, FRIC), gestion de partenariats favorisant le rayonnement des arts au Québec (Bureau de promotion Zof), l'accès accru au produit culturel par la création de l'outil Livres, disques, etc., et la consolidation des trois réseaux de diffusion membres de Scènes francophones, la publication de nombreuses études (dont la Recherche – action sur le lien langue-culture-éducation) et d'outils (dont la Trousse du passeur culturel).

Notons que les outils et documents de la FCCF servent souvent de gabarit pour d'autres organismes nationaux, provinciaux et régionaux de la francophonie à travers le Canada.

À présent, la FCCF réunit sept organismes artistiques nationaux représentant le théâtre, les arts visuels, la chanson/musique, l'édition et les arts médiatiques; treize organismes provinciaux et territoriaux voués au développement culturel et artistique de leurs régions et une plateforme regroupant trois réseaux de diffusion régionaux qui œuvrent pour favoriser et accroître la circulation de nos artistes et le développement de public à travers le pays.

Mission

Selon les Statuts et règlements, la mission de la FCCF s'établit ainsi : (dernière modification en juin 2006)

La Fédération culturelle canadienne-française est une coalition nationale regroupant l'ensemble des joueurs clés du secteur artistique et culturel au Canada français et s'appuyant sur un ensemble de plateformes sectorielles autonomes.

La FCCF est un forum de concertation essentiel où s'articulent une vision et un discours communs sur le développement artistique et culturel des communautés francophones et acadiennes.

Elle influence aussi, par son action, la mise en place d'initiatives gouvernementales majeures (fédérales et provinciales) appuyant les actions du milieu artistique et culturel canadien-français sur le plan de la création, de la production, de la diffusion et du développement culturel.

so : FCCF, http://www.fccf.ca/index.cfm?Voir=sections&Id=3272&M=1564&Repertoire_No=-2062714230. Consulté le 3 octobre 2013.

FÉDÉRATION DES FRANCOPHONES DE LA COLOMBIE-BRITANNIQUE (FFCB)

La Fédération des francophones de la Colombie-Britannique (FFCB) est l'organisme porte-parole officiel de la communauté francophone de la province (depuis 1945).

Elle a pour mission de promouvoir, représenter et défendre les droits et intérêts des francophones de la Colombie-Britannique et en préserver le patrimoine linguistique et culturel.

Elle regroupe près d'une quarantaine d'associations réparties à travers la province et œuvrant dans différents secteurs d'activité.

Ses actions visent à :

- Agrandir l'espace francophone et le renforcement des capacités de la francophonie à enrichir la société civile
- Promouvoir la vitalité de la communauté francophone au niveau provincial
- Accroître les services en français sur l'ensemble de la Colombie-Britannique
- Soutien aux membres
- Faciliter la concertation des organismes et des institutions de la francophonie britanno-colombienne
- Promouvoir la dualité linguistique canadienne
- Assurer une représentation politique de la communauté

so : FFCB, <http://www.ffcb.ca/>. Consulté le 3 octobre 2013.

FÉDÉRATION FRANCO-TÉNOISE (FFT)

Depuis 1978 la Fédération franco-ténoise est l'organisme porte-parole de la communauté francophone des Territoires du Nord-Ouest. Son rôle est d'assurer la représentation politique, la promotion et la défense des droits des communautés qu'elle représente.

Dans les faits, la FFT fédère six membres associatifs, trois sociétés apparentées et cinq différents services.

Mission

Promouvoir, encourager et défendre la vie culturelle, politique, économique, sociale et communautaire canadienne-française aux TNO afin d'accroître la vitalité des communautés francophones des Territoires du Nord-Ouest. Pour ce faire, la FFT assure la représentation politique, la concertation, la promotion et l'appui au développement de ces communautés, en collaboration avec ses membres et partenaires.

Mandat de la Fédération

- Faciliter la concertation et le partenariat.

- Agir comme porte-parole de l'ensemble de ses membres auprès du gouvernement fédéral et du gouvernement des Territoires du Nord-Ouest, ainsi qu'au sein des organismes nationaux et régionaux et défendre les intérêts et les positions de ses membres.
- Fournir des services de soutien aux membres.
- Initier des projets, encourager des actions et coopérer avec tout groupe, association ou personne ayant les mêmes buts et objectifs que les siens.

so : FFT, <http://www.federation-franco-tenoise.com/>. Consulté le 3 octobre 2013.

FRONT DES RÉALISATEURS INDÉPENDANTS DU CANADA (FRIC)

Le Front des Réalisateur·e·s Indépendants du Canada est un regroupement de réalisatrice·s et réalisateur·e·s francophones venant de partout au Canada. Depuis 2004, le FRIC s'emploie à représenter ses membres sur la scène politique et culturelle du Canada; il participe aux différentes initiatives de l'espace culturel francophone et travaille au développement professionnel et au rayonnement de ses membres.

Le FRIC est membre de la Fédération culturelle canadienne-française, de la Coalition canadienne des arts, de l'Alliance culturelle de l'Ontario, de L'Observatoire du documentaire et du groupe de discussion Communautés de langue officielle en situation minoritaire-CRTC.

so : FRIC, <http://www.fricanada.org/>. Consulté le 3 octobre 2013.

ON SCREEN MANITOBA (OSM)

On Screen Manitoba (OSM) leads and supports the development of a dynamic media production industry that is recognized internationally for its world class creative and technical talent. Manitoba companies work in all genres (in English and French) and have access to some of the best production incentives in Canada.

OSM supports the ongoing growth and development of its members through:

Communications – Keeping members and stakeholders informed through our website, iPhone app, blog, social media tools, newsletters and printed communications

Industry Representation – Sharing information, research findings and our local industry's perspective with provincial and national decision-makers

Economic Impact – Serving as the leading industry information source in Manitoba, publishing regular economic impact studies and state of the industry reviews

Networking – Assembling the community by hosting quarterly professional development and networking events, speaker series and conferences enabling members to make business connections

Marketing – Promoting members and association initiatives through our website, iPhone app,

blog, social media tools, newsletters, printed communications, local and national events and industry publications

Industry Development Programming – Supporting Manitoba production companies, writers and filmmakers to market themselves internationally, develop their businesses and access professional development

so : OSM, <http://www.onscreenmanitoba.com/about>. Consulté le 3 octobre 2013.

PATRIMOINE CANADIEN (PCH)

Vision

Notre vision est celle d'un Canada où tous les Canadiens peuvent célébrer leur riche diversité culturelle, leurs expériences et leurs valeurs communes, un Canada où tous peuvent apprendre à mieux connaître leur histoire, leur patrimoine et leurs communautés. Nous voyons un Canada qui investit dans l'avenir en soutenant les arts, nos deux langues officielles et nos athlètes. Nous voyons un Canada confiant dans un monde offrant de multiples choix, un Canada à l'avant-garde de l'économie créative et un chef de file dans le monde numérique.

Mission

Patrimoine canadien favorise un environnement dans lequel tous les Canadiens profitent pleinement d'expériences culturelles dynamiques, célèbrent leur histoire et leur patrimoine, et contribuent à bâtir des communautés créatives.

Contexte

Le Canada est un pays d'une grande diversité qui possède une histoire et une culture des plus riches, ce qui en fait un endroit où il fait bon vivre. Nous ressentons un fort sentiment de fierté et d'appartenance qui s'exprime par nos réalisations artistiques, nos expériences et nos valeurs communes, notre dualité linguistique, nos exploits sportifs, les peuples autochtones du Canada, nos bénévoles et nos jeunes.

Par la création et l'appréciation de la culture, la préservation de leur patrimoine, la participation au sport et la mobilisation communautaire, les Canadiens participent activement au développement d'un Canada plus fort.

Nous appuyons notre mission et concrétisons notre vision en mettant en œuvre des politiques et des programmes et en offrant des services qui permettent aux Canadiens de créer, de partager et de participer à notre riche vie culturelle et civique. Notre vision est fondée sur le fait qu'en soutenant la culture canadienne, nous soutenons l'économie canadienne. Nous croyons que notre culture est la somme des expériences que nous faisons et choisissons pour nous-mêmes, en fonction de nos goûts, de nos intérêts et de notre identité, et des effets enrichissants et créatifs de ces expériences. Notre vision s'appuie aussi sur un Canada qui tire pleinement parti de la richesse de sa vie culturelle et civique. C'est la vision d'un Canada qui se construit à partir des forces qu'il partage comme société, tant au niveau individuel que communautaire.

Nos employés

Nous sommes passionnés par notre travail. Notre main-d'œuvre diversifiée, qui comprend des artistes, des athlètes et des créateurs, est à l'image de la réalité multilinguistique du Canada. Nos employés dévoués travaillent aux quatre coins du pays pour mieux servir les Canadiens en contribuant directement à la mise en œuvre de nos programmes et services.

Être utile aux Canadiens et à leurs communautés

Pour concrétiser notre vision, nous soutenons la culture, les arts, le patrimoine, nos **deux langues officielles**, les sports et les communautés du pays de nombreuses façons directes et indirectes. Nous sommes conscients des répercussions de ces activités sur notre prospérité économique. Par exemple, l'an dernier, les 3 milliards de dollars que le Ministère et les organismes du portefeuille ont investis dans les arts, la culture et le patrimoine ont aidé à

injecter plus de 49,9 milliards de dollars dans l'économie canadienne et fourni du travail à plus de 630 000 personnes. Nous établissons des partenariats avec des milliers d'organismes partout au pays pour maximiser nos investissements, notre rayonnement et nos résultats.

so : PCH, <http://www.pch.gc.ca/fra/1310495889171/1310496202608>. Consulté le 3 octobre 2013.

QUEBEC ENGLISH-LANGUAGE PRODUCTION COMMITTEE (QEPC)

The QEPC represents the English-language audio-visual production industry in Quebec [television programs, feature films, documentaries, IMAX, digital, video games and other media. We bring together representatives of the Industry in order to collaborate and coordinate priorities and strategies with the goals of promoting industry stability, enhancing vitality and growth, and reflecting regional priorities and market presence.

so: QEPC, <http://qepc.wordpress.com/about/>. Consulté le 3 octobre 2013.

Rencontre du groupe de discussion CRTC-CLOSM le 25 octobre 2013

La 9^e rencontre du groupe de discussion CRTC-CLOSM (communautés de langue officielle en situation minoritaire) aura lieu le vendredi 25 octobre 2013. Notre premier dirigeant, Jean-Pierre Blais, participera à cette rencontre. Ce sera certes un réel plaisir et un honneur que de l'avoir parmi nous !

En tant que forum d'échanges, de communication et de collaboration entre le personnel du CRTC et certains représentants des CLOSM, le groupe de discussion réussit, depuis 2007, à accroître la participation des membres de ces communautés à nos processus publics. Les activités du groupe visent à aider le CRTC à veiller à ce que des mesures positives soient prises afin de favoriser l'épanouissement des minorités francophones et anglophones du Canada, d'appuyer leur développement et de promouvoir la pleine reconnaissance de l'usage du français et de l'anglais dans la société canadienne.

Quarante personnes seront présentes ou participeront par le biais de l'appel conférence. Il y aura des participants de tous les coins du pays, y compris des individus provenant du Yukon, des provinces de l'Ouest et de l'Acadie ainsi que des experts des secteurs de la radiodiffusion et des télécommunications. Cette rencontre promet d'être très intéressante et donnera assurément lieu à des échanges fructueux.

Le CRTC est particulièrement heureux de souligner que son partenaire fédéral, Patrimoine canadien, ainsi que le Commissaire aux langues officielles, ont reconnu à maintes reprises le succès de ce groupe de discussion qui, à leurs yeux, représente une pratique exemplaire contribuant à la mise en œuvre de l'article 41 de la *Loi sur les langues officielles* (LLO).

Pour en savoir davantage, consultez la page suivante :

http://www.crtc.gc.ca/fra/5000/lo_ol/lo-ol.htm.

ou contactez votre coordonnatrice nationale pour la mise en œuvre de l'article 41 de la LLO, Renée Gauthier, au 997-4835

Renée Gauthier

Coordonnatrice nationale

Meeting of the discussion group CRTC-OLMC, 25 October 2013

The 9th CRTC-OLMC (Official language minority communities) Discussion Group Meeting will take place on Friday, 25 October 2013. Our Chief Executive Officer, Jean-Pierre Blais, will participate in the meeting. It will be a great pleasure and honor to have him among us!

As a forum of exchange, communication and cooperation between some of the Commission staff and certain representatives of OLMCs, the discussion group has succeeded, since 2007, in increasing the participation of members of these communities in our public proceedings. Its activities are aimed at helping the CRTC ensure that positive measures are taken to enhance the vitality of the English and French linguistic minority communities in Canada, to support and assist their development and to foster the full recognition and use of both English and French in Canadian society.

We are expecting forty participants to attend the meeting in person or by conference call, including members from the Yukon, the Western provinces and Acadia, as well as experts from the broadcasting and telecommunications sectors. It promises to be a very interesting meeting that will without a doubt lead to fruitful exchanges.

The CRTC is particularly pleased that its federal partner, Canadian Heritage, and the Commissioner of Official Languages have repeatedly recognized the success of the Discussion Group, which they consider to be an exemplary practice that contributes to the implementation of section 41 of the *Official Languages Act* (OLA).

For more information, visit the following page: http://www.crtc.gc.ca/fra/5000/lo_ol/lo-ol.htm or contact your national coordinator for the implementation of Article 41 of the OLA, Renée Gauthier, at 997-4835

Renée Gauthier
National Coordinator



Conseil de la radiodiffusion et des
télécommunications canadiennes

Canadian Radio-television and
Telecommunications Commission

Ottawa, Canada
K1A 0N2

Date: 18 octobre 2013

DM5#: 1979723

Classification: PROTÉGÉ

POUR INFORMATION

MÉMORANDUM AU PRÉSIDENT ET PREMIER DIRIGEANT

PROBLÈME / BUT :

La prochaine rencontre du Groupe de discussion CRTC-CLOSM (le groupe de discussion) aura lieu le vendredi 25 octobre 2013 à compter de 11h00.

HISTORIQUE :

Créé en 2007, le Groupe de discussion CRTC-CLOSM (le groupe de discussion) est un forum d'échanges, de communication et de collaboration permettant aux CLOSM et au personnel du Conseil d'identifier les besoins et les priorités de CLOSM et de maximiser la participation des CLOSM aux processus publics du CRTC.

Les activités du groupe de discussion visent à aider le CRTC à appuyer, dans les limites de son mandat, l'épanouissement et le développement des CLOSM, ainsi qu'à promouvoir la dualité linguistique du Canada.

Le groupe de discussion est très apprécié par les participants. Par ailleurs, le Conseil a reçu des félicitations de Patrimoine canadien pour les bons résultats obtenus par cette initiative.

CONSIDÉRATIONS :

Le 24 janvier dernier, le personnel a avisé les participants que vous seriez présent à une prochaine rencontre du groupe de discussion à titre de premier dirigeant.

Suite à cette annonce, certains d'entre eux ont indiqué au personnel qu'ils sont très contents d'avoir la possibilité de discuter directement avec le premier dirigeant du Conseil. Leur rétroaction fait état de l'importance accordée à votre participation et de leur appréciation quant à votre volonté de vous entretenir avec eux.

En outre, conformément aux objectifs fixés dans le plan de communication relatif à la « Conversation avec les Canadien(ne)s », il s'agira d'une occasion propice pour vous de solliciter la participation de ce groupe cible à cette initiative importante.

La rencontre se tiendra de 11h00 à 16h30 (heure de l'Est) afin de pouvoir accueillir le plus grand nombre de participants possible, y compris ceux de l'Ouest canadien. Quarante personnes seront présentes ou participeront par le biais d'appels conférence. Des participants de tous les coins du pays ont déjà confirmé leur présence. Notons, en guise d'exemple, qu'il y aura des individus provenant du Yukon, des provinces de l'Ouest et de l'Acadie. Veuillez trouver la liste de participants à l'annexe A. La description de leurs organisations respectives se trouve à l'annexe B.

Préparé par : Anne Julien, Programmation de langue française, Radiodiffusion, 819-953-9152

L'ordre du jour proposé se trouve à l'annexe C. Le personnel propose de réserver à votre usage la première heure de la rencontre. Par la suite, le personnel donnera quelques présentations sur certaines décisions récentes et certains processus futurs qui ont ou qui auront une incidence sur les CLOSM.

Il est probable que les intervenants vous poseront des questions. Il pourrait s'agir de questions ayant trait :

- à La Conversation avec les Canadien(ne)s;
- à la décision du Conseil d'accepter la demande de TV5/UNIS et de refuser celle d'ACCENTS;
- à la décision portant sur les renouvellements de certains services de la Société Radio-Canada;
- à l'accès des CLOSM à des fonds découlant des avantages tangibles.

Certains intervenants auront des questions précises auxquelles le personnel pourra répondre lors de la réunion.

PROCHAINES ÉTAPES :

Le personnel effectuera les dernières démarches afin de s'assurer que cet événement soit un réel succès.

La rencontre permettra de susciter la participation des CLOSM à la conversation avec les Canadien(ne)s, notamment par l'entremise des médias sociaux et des membres de leurs organismes respectifs.

Scott Hutton

J'ai lu le mémorandum

Aucun breffage nécessaire

Je désire un breffage oral

Jean-Pierre Blais
Président et premier dirigeant

Date

ANNEXE A

RENCONTRE DU GROUPE DE DISCUSSION CRTC-CLOSM
Liste de participants – 25 octobre 2013

Participation en personne (16)

	Organisations	Représentants
1.	<u>Alliance nationale de l'industrie musicale (ANIM)</u>	Henry, Benoit
2.	<u>Alliance des producteurs francophones du Canada (APFC)</u>	McNeil, Natalie
3.	<u>Alliance des radios communautaires (ARC du Canada)</u>	Côté, François
4.	ARC du Canada	Forgues, Simon
5.	<u>Association franco-yukonnaise (AFY)</u>	Nadon, Roch
6.	<u>Association nationale des radios étudiantes et communautaires (ANREC)</u>	Robinson, Shelley
7.	<u>Association des professionnels de la chanson et de la musique (APCM)</u>	Bernardin, Natalie
8.	<u>English-Language Arts Network (ELAN)</u>	Rodgers, Guy
9.	<u>Fédération des communautés francophones et acadienne du Canada (FCFA)</u>	Bossé, Suzanne
10.	FCFA	Quinty, Serge
11.	<u>Fédération culturelle canadienne-française (FCCF)</u>	Dubeau, Eric
12.	FCCF	Pilon, Carol Ann
13.	FCCF	Saint-Pierre, Simone
14.	<u>Patrimoine canadien (PCH)</u>	Indri-Skinner, Mara
15.	PCH	Labelle, Michel
16.	<u>Quebec English-language Production Committee (QEPC)</u>	Cox, Kirwan

Participation par téléphone (8)

	Organisations	Représentants
1.	<u>Association acadienne des artistes professionnel.l.e.s du Nouveau-Brunswick (AAAPNB)</u>	Caissie, Jean-Pierre
2.	<u>Association canadienne-française de l'Alberta (ACFA)</u>	Laurin, Isabelle
3.	<u>Assemblée communautaire fransaskoise (ACF)</u>	Masson, Marc
4.	<u>On Screen Manitoba</u>	Matiation, Nicole
5.	<u>Fédération acadienne de la Nouvelle-Écosse (FANE)</u>	Chiasson, Ginette
6.	<u>Fédération franco-ténoise (FFT)</u>	Provencher, Léo-Paul
7.	<u>Fédération des francophones de la Colombie-Britannique</u>	Letellier, Mylène
8.	<u>Front des réalisateurs indépendants du Canada (FRIC)</u>	Kasongo, Vital

Employés du CRTC (16)

	Rôle	Nom	Titre
1.	Coordonnateur sectoriel	Asselin, Lynn	Analyste principale de la radio, Radiodiffusion
2.	Coordonnateur sectoriel	Bédard, Caroline	Analyste, Surveillance de l'industrie et des politiques
3.	Coordonnateur sectoriel et présentateur	Bertrand, Mario	Directeur, Mise en œuvre de la concurrence et technologie, Télécommunications
4.	Coordonnateur sectoriel	Brault, Claude	Analyste principal, Radiodiffusion
5.	Coordonnateur sectoriel et présentateur	Carter, Sheehan	Gestionnaire principal, Opérations relatives à la télévision, Radiodiffusion
6.	Coordonnateur sectoriel et présentateur	Craig, Michael	Gestionnaire, Politiques et demandes relatives à la radio, Radiodiffusion
7.	Conseiller juridique	Bowles, Eric	Conseiller juridique, Contentieux
8.	Présentateur	Perreault, Pierre-Marc	Conseiller principal au Secrétaire général, Secrétaire général
9.	Présentatrice (suivi)	Motzney, Barbara	Dirigeante principale de la consommation, Consommation plan. Stratégique
10.	Observatrice	Carriere, Paula	Agente administrative, Consommation plan. stratégique
11.	Observatrice	Cliff, Amanda	Directrice exécutive, Relations extérieures
12.	Coordonnatrice nationale	Gauthier, Renée	Gestionnaire principale, Télévision de langue française, Radiodiffusion
13.	Télé franco	Janelle, Frédéric	Analyste principal des politiques, Politiques et demandes relatives à la télévision de langue française, Radiodiffusion
14.	Télé franco	Julien, Anne	Analyste, Radiodiffusion
15.	Télé franco	Lord, Josiane	Analyste principale, Radiodiffusion
16.	Télé franco	St-Pierre, Julie	Analyste, Radiodiffusion

Participation en personne (16)**Participation par téléphone (8)****Employés du CRTC (16)****Total : 40**

ANNEXE B

LES ORGANISATIONS MEMBRES DU GROUPE DE DISCUSSION CRTC-CLOSM

ALLIANCE NATIONALE DE L'INDUSTRIE MUSICALE (ANIM)

L'Alliance nationale de l'industrie musicale (ANIM) a comme mission de contribuer à la consolidation et à la croissance de l'industrie du disque et du spectacle musical de la francophonie canadienne en appuyant les efforts de ses membres dans l'atteinte de leurs objectifs individuels et collectifs. À titre de porte-parole de l'industrie musicale de l'espace francophone canadien, l'ANIM représente ses membres auprès des instances publiques et parapubliques et offre des services de développement, d'information, de publication, de promotion et de perfectionnement. L'ANIM revendique une place équitable pour l'industrie de la musique du Canada français dans les sphères d'activité (nationales et internationales) la concernant ; elle met en valeur le travail de ses membres et promeut les produits de l'industrie musicale ; elle maintient des liens de communication avec les membres de l'organisme et l'industrie de la musique en général ; elle favorise l'intégration des artistes et des professionnels du Canada français dans l'industrie musicale canadienne; elle appuie les efforts de diffusion, de distribution, de production et de création des produits musicaux de ses membres ; et elle promeut des échanges entre ses membres et l'industrie musicale internationale.

so : Fédération culturelle canadienne-française (FCCF), http://www.fccf.ca/index.cfm?Voir=sections&Id=3574&M=1564&Repertoire_No=-2062714230. Consulté le 3 octobre 2013.

ALLIANCE DES PRODUCTEURS FRANCOPHONES DU CANADA (APFC)

L'Alliance des producteurs francophones du Canada se consacre au développement de l'industrie francophone de la télévision, du film et du multimédia à l'échelle canadienne.

Elle représente la grande majorité des entreprises francophones de production indépendante établies à Vancouver, White Rock (CB), Edmonton, Winnipeg, Toronto, Sudbury, Ottawa et Moncton.

Tout en contribuant à retenir les artisans, les artistes et les créateurs dans leurs milieux respectifs, nos producteurs ont pour mission de donner une voix à leurs communautés, de leur fournir un miroir dans lequel elles se reconnaissent et qui les représente dans le paysage télévisuel d'aujourd'hui.

so : APFC, http://apfc.info/index.cfm?Repertoire_No=-1384553138&Voir=corporatif. Consulté le 3 octobre 2013.

ALLIANCE DES RADIOS COMMUNAUTAIRES (ARC DU CANADA)

L'ARC du Canada assure depuis 1991 la coordination globale du dossier de la radio diffusion communautaire dans les communautés francophones et acadiennes du pays. L'alliance regroupe 28 stations.

Conseils régionaux

ATLANTIQUE : Nos radios des provinces de l'Atlantique font partie de l'Association des radios communautaires en Atlantique (ARCA). L'ARCA contribue à l'épanouissement et à la vitalité de la communauté acadienne et francophone de la Nouvelle-Écosse, l'Île-du-Prince-Édouard et Terre-Neuve et Labrador.

L'association contribue bien sûr au développement, à la promotion et à la représentation de ses membres, mais elle agit aussi comme une courroie de transmission efficace de la culture

acadienne dans toute cette région du Canada.

Parmi cette association, qui représente les intérêts de ses membres auprès de l'ARC du Canada en agissant en quelque sorte comme un Conseil régional, on dénombre cinq (5) membres. Quoique encore relativement nouvelle, puisqu'elle n'a été constituée en société qu'en 2007, il n'en demeure pas moins que l'ARCA a parcouru beaucoup de chemin depuis sa fondation.

NOUVEAU-BRUNSWICK : Au Nouveau-Brunswick, les radios communautaires membres de l'ARC du Canada sont regroupées au sein d'une association provinciale ayant pour nom l'Association des radios communautaires acadiennes du Nouveau-Brunswick (ARCANB). L'Association est vouée à la représentation, au développement et à la promotion de ses membres afin de renforcer leurs capacités à contribuer efficacement à l'épanouissement et à la vitalité de la communauté acadienne et francophone du Nouveau-Brunswick, et ce, selon leur territoire de radiodiffusion.

Grâce à une dizaine de stations en ondes, c'est approximativement 70 % de la population acadienne et francophone de la province qui est couverte par les radios membres de l'ARCANB. La province du Nouveau-Brunswick est celle qui, de toutes les provinces et territoires du pays, compte le plus de membres parmi les ranges de l'ARC du Canada. C'est d'ailleurs dans cette province que furent posés en 1991 les premiers jalons de l'association nationale. C'est là en effet qu'on trouve, à Pokemouche précisément, la toute première radio communautaire francophone à entrer en ondes à l'extérieur du Québec.

ONTARIO : Dans la province de l'Ontario, là où l'on trouve six stations en ondes, les membres de l'ARC du Canada font aussi partie d'une association provinciale appelée le Mouvement des intervenant(e)s en communication radio de l'Ontario (MICRO). L'association fut créé à la fin des années 1980.

En plus des stations existantes, d'autres projets germent en ce moment en Ontario. On pense en outre à Windsor, Niagara-Hamilton, New Liskeard ou encore Oshawa.

S'il s'avérait que, dans un avenir plus ou moins rapproché, ces stations entraient elles aussi en ondes, on peut estimer qu'un bassin de plus d'un million de francophones et de francophiles ontariens pourrait être rejoint par le réseau des stations communautaires francophone de l'Ontario.

On espère même, dans un deuxième temps, que les nouvelles technologies de retransmission des données permettront de desservir tout le reste des francophones de la province. C'est dire les beaux défis qu'il reste à relever dans cette province.

OUEST ET TERRITOIRES : C'est l'Association des radios communautaires de l'Ouest et des Territoires (ARCOT) qui, dans cette vaste région du Canada, représente et défend les intérêts des radios communautaires de langue française en situation de minorité linguistique. Cela comprend les provinces et les territoires suivants : Manitoba, Saskatchewan, Alberta, Colombie-Britannique, Territoires du Nord-Ouest, Nunavut et Yukon. L'ARCOT contribue à l'épanouissement et à la vitalité de la communauté acadienne et francophone de l'Ouest et des Territoires canadiens, selon leur territoire de diffusion. Elle a entre autres missions de représenter ses membres, développer un réseau de stations au service des francophones et promouvoir les intérêts de ses membres.

so : ARC du Canada, <http://radiorfa.com/index.php/nos-communautas-francophones/>. Consulté le 3 octobre 2013.

ASSEMBLÉE COMMUNAUTAIRE FRANSASKOISE (ACF)

Depuis 1912, l'Assemblée communautaire fransaskoise (ACF) est l'organisme porte-parole de la francophonie en Saskatchewan. Elle a pour but de protéger, défendre et promouvoir les droits des francophones dans la province de la Saskatchewan.

Mandat

- être le porte-parole de la communauté fransaskoise et faire reconnaître et défendre ses droits et ses aspirations
- développer une conscience collective de la langue française et de la culture fransaskoise
- assurer une visibilité et une influence fransaskoise dans la société de la Saskatchewan
- assurer la concertation entre les composantes de la communauté fransaskoise
- promouvoir l'égalité entre les deux communautés de langues officielles au Canada et d'appuyer les composantes de la communauté dans leurs efforts pour assurer un développement communautaire complet

Vision

Notre travail quotidien tend vers un seul et même but : "Assurer un avenir où les fransaskoises et fransaskois de tous âges sont fiers de leur identité, s'épanouissent pleinement dans leur langue et leur culture et contribuent au développement de la communauté francophone de la Saskatchewan et du Canada".

so : ACF, http://www.fransaskois.sk.ca/content/acf/gsDisplayGeneral/index/menu_id/1. Consulté le 3 octobre 2013.

ASSOCIATION ACADIENNE DES ARTISTES PROFESSIONNELS DU NOUVEAU-BRUNSWICK (AAAPNB)

C'est le 21 avril 1990, à Miramichi, que les artistes acadiens réunis en assemblée fondaient officiellement l'AAAPNB, en lui donnant pour mission de promouvoir et de défendre les intérêts des artistes. Cette mission était elle-même accompagnée du mandat suivant :

« À titre de porte-parole officiel, l'AAAPNB représente les artistes auprès des instances gouvernementales, travaille au développement des disciplines artistiques et offre des services d'information, de publication, de promotion et de perfectionnement. Ainsi, elle revendique des droits pour les artistes et vise l'amélioration de leur situation socioéconomique. »

Conformément à ce mandat, l'Association accorde, dès sa création une grande importance à la représentation politique. Que ce soit en déposant des mémoires, en participant à des comités ou à des consultations, en faisant des représentations auprès des instances gouvernementales ou en prenant part à des forums de concertation, elle se montre particulièrement active dans ce domaine.

Son action ne se limite toutefois pas à cet aspect, mais s'élargit aussi aux deux autres champs d'intervention identifiés dans son mandat : le développement des disciplines artistiques et la prestation de services divers aux artistes.

On peut dire que, pendant 10 ans, l'action de l'Association s'organise essentiellement autour de ces trois volets. Le bilan dressé par les membres en 2001 vient notamment confirmer cette orientation. Le seul changement adopté lors de cette étape charnière consiste à redéfinir les services aux artistes sous un nouveau volet baptisé « Communication ».

Deux événements poussent toutefois l'AAAPNB à donner à la représentation une importance

encore plus grande :

- En 2001, en réponse aux pressions exercées par le milieu artistique et l'Association, le gouvernement du Nouveau-Brunswick met sur pied un comité chargé d'élaborer une politique culturelle provinciale². L'AAAPNB assume aussitôt un leadership dans l'élaboration de cette politique adoptée en 2002, puis dans sa mise en œuvre.
- En 2004-2005, dans la foulée de la Convention 2004 de la société acadienne du Nouveau-Brunswick, l'AAAPNB se voit confier par le comité de suivi de la Convention le mandat d'organiser des États généraux des arts et de la culture dans la société acadienne au Nouveau-Brunswick. Ce mandat mobilise une grande partie de ses ressources de 2005 à 2007, jusqu'à la tenue du Grand rassemblement, puis au-delà, avec la coordination des suivis de l'événement.

Malgré cet investissement très important, l'AAAPNB ne cesse pas, cependant, de mener de front les autres volets de son mandat. Des projets comme CultuRoutes de 1996 à 2001, les Éloizes de 1998 à ce jour, le Symposium d'art actuel en 1999, l'Agence de mise en marché des œuvres d'art de 2001 à 2006 et Art sur roues depuis 2004, pour ne citer que ceux-là, témoignent largement de cette activité.

Parallèlement, l'Association continue aussi d'offrir à ses membres un certain nombre de services de base, tels des services d'information, un site Web, un répertoire des artistes et, surtout, un lieu essentiel de concertation.

so : AAAPNB, <http://www.aaapnb.ca/enbref/quisommesnous>. Consulté le 3 octobre 2013.

ASSOCIATION CANADIENNE-FRANÇAISE DE L'ALBERTA (ACFA)

Forte de l'appui de ses membres, l'ACFA est l'organisme porte-parole de la francophonie albertaine. Elle coordonne les actions de revendication et de développement de la communauté en collaboration avec les autres organismes francophones de l'Alberta et en assure le suivi.

L'ACFA est responsable de la concertation des organismes francophones de toute la province et de l'ensemble de la planification du développement communautaire. Elle met en œuvre le fonctionnement du mécanisme de priorisation, de concertation, de coordination et d'évaluation pour la communauté franco-albertaine. Selon les priorités établies, elle assure le développement de la communauté en dirigeant certains secteurs où l'initiative n'a pas été prise au niveau provincial par les groupes organisés, en appuyant les groupes sectoriels à l'œuvre dans certains domaines d'intervention et en fournissant de l'aide et de l'appui aux initiatives régionales.

Enfin, en collaboration avec les organismes francophones de la province, l'ACFA promeut la fierté et la culture d'expression française dans l'ensemble du territoire de l'Alberta et projette une image positive de la francophonie albertaine auprès des collectivités de l'Alberta.

Le secrétariat provincial de l'ACFA se situe à Edmonton. De nombreux points de services, incluant des ACFA régionales, des cercles locaux et de coordonnateurs scolaires communautaires (CSC), assurent une vitalité francophone partout en province.

Le mandat de l'ACFA est le suivant :

- représenter la population francophone de l'Alberta;

- promouvoir le bien-être intellectuel, culturel et social des francophones;
- encourager, faciliter et développer l'enseignement en français;
- appuyer et promouvoir le développement économique des francophones de l'Alberta;
- établir et maintenir des contacts avec la francophonie en général;
- entretenir des relations amicales avec les groupes de différentes origines ethniques et anglophones dans la province;
- être le porte-parole de ses membres et de l'ensemble de la communauté franco-albertaine;
- être responsable de coordonner les actions de revendication et de développement de la communauté en collaboration avec les organismes francophones de l'Alberta et d'en assurer le suivi;
- être responsable d'assurer le développement de la communauté : en dirigeant certains secteurs où l'initiative n'a pas été prise au niveau provincial par les groupes organisés, en appuyant les groupes sectoriels à l'œuvre dans certains domaines d'intervention et en fournissant de l'aide et de l'appui aux initiatives régionales;
- voir à l'unité et à la cohésion de ses membres;
- être responsable de la concertation des organismes francophones de toute la province de l'Alberta et de l'ensemble de la planification du développement communautaire en assurant le fonctionnement du mécanisme de priorisation, de concertation, de coordination et d'évaluation pour la communauté franco-albertaine;
- être responsable de promouvoir la fierté et la culture d'expression française sur l'ensemble du territoire de l'Alberta en collaboration avec les organismes francophones de la province et de projeter une image positive de la francophonie albertaine sur l'ensemble des collectivités de l'Alberta.

so : ACFA, <http://www.acfa.ab.ca/lacfa.html> et <http://www.acfa.ab.ca/vision.html>. Consulté le 3 octobre 2013.

ASSOCIATION FRANCO-YUKONNAISE (AFY)

Les francophones sont présents et actifs au Yukon depuis les années 1800. En 1979, ils se regroupent pour favoriser les échanges en français et pour revendiquer leurs droits. En 1982, ils forment l'Association franco-yukonnaise (AFY) et lui donnent sa première constitution. L'AFY compte aujourd'hui 135 membres. Elle adhère à la vision d'une collectivité franco-yukonnaise forte et viable ayant de nombreux partenaires et contribuant au développement du Yukon. Sa mission est d'assurer, avec ses partenaires, la création et le développement des services, activités et institutions nécessaires au plein épanouissement et à la viabilité de la collectivité franco-yukonnaise.

L'AFY joue le rôle d'une fédération au Yukon. Elle compte une trentaine d'employés permanents et contractuels qui travaillent annuellement à la réalisation de projets spéciaux. Responsable de la représentation pour assurer que les gouvernements respectent leurs obligations envers les francophones, elle favorise la concertation et la collaboration avec les intervenants des secteurs communautaire, gouvernemental et privé dans le but d'assurer un développement optimal et durable pour la communauté franco-yukonnaise.

En janvier 1993, la politique de relations communautaires de l'AFY, « Vivre ensemble en harmonie », est choisie comme projet modèle par l'UNESCO dans le cadre de la décennie mondiale pour le développement culturel.

L'AFY a mené des états généraux sur la francophonie du Yukon au printemps 2002. Ils ont permis de préciser certaines orientations globales du développement communautaire. Tous les organismes de la communauté ont participé à cet exercice de concertation.

L'année 2007 a marqué le 25e anniversaire de l'Association franco-yukonnaise. Au cours de cette année, le gouvernement du Yukon a proclamé le **15 mai** comme **Journée de la francophonie yukonnaise**. Cette journée souligne l'apport, depuis plus de 150 ans, des francophones au Yukon à la croissance économique, sociale et culturelle du territoire. Cette reconnaissance importante solidifiera encore plus le développement de la communauté, petite en nombre, mais très présente dans toutes les sphères d'activités de l'ensemble de la population.

L'AFY a aussi travaillé avec ses partenaires pour médiatiser en français les Jeux du Canada de Whitehorse 2007. Le bilinguisme de ces Jeux n'avait jamais pris une telle ampleur auparavant.

so : AFY, <http://www.afy.yk.ca/secteurs/main/fr/index.php?location=m250-tout-sur-lafy>. Consulté le 3 octobre 2013.

ASSOCIATION NATIONALE DES RADIOS ÉTUDIANTES ET COMMUNAUTAIRES (ANREC)

La radio de campus est née au Canada en 1922 sur le campus de l'Université Queen à Kingston, en Ontario. Mise sur pied en tant qu'expérience en génie électrique, cette station, CRFC, est restée la seule station de campus au Canada avec une licence jusqu'à ce le CJUS-FM à l'Université de Saskatchewan soit homologué en 1963.

L'Association nationale des radios étudiantes et communautaires est un groupe sans but lucratif d'organisations et d'individus engagés à faire du bénévolat axé sur la radio communautaire partout au Canada.

Notre mission est d'assurer la stabilité et le soutien pour les stations individuelles ainsi que la croissance à long terme et l'efficacité du secteur.

Nous favorisons l'éducation du public par les médias communautaires et aidons à représenter la radio communautaire auprès du gouvernement et d'autres organismes.

L'ANREC fournit également un forum pour les gens désirant partager leurs compétences, leurs idées et leur passion.

L'adhésion est ouverte à l'ANREC: les stations de campus communautaires et d'enseignement, les stations communautaires de langue anglaise, française et autochtone, diverses entreprises de soutien et les particuliers.

so : Alternatives, <http://www.alternatives.ca/allies/l-association-nationale-des-radios-communautaires-et-etudiantes-canada>. Consulté le 3 octobre 2013.

ASSOCIATION DES PROFESSIONNELS DE LA CHANSON ET DE LA MUSIQUE (APCM)

L'Association des professionnels de la chanson et de la musique travaille à la diffusion de produits culturels, à la promotion des artistes membres de l'association (auteurs, compositeurs, interprètes), au développement ainsi qu'à l'épanouissement de la chanson et de la musique francophones de l'Ontario et de l'Ouest canadien.

Le manque de soutien et d'infrastructures pour la promotion, la mise en marché, la distribution des produits des artistes franco-ontariens de la chanson et de la musique amènent ses artisans à créer l'APCM le 5 mars 1990. En 1992, elle lance l'idée de créer sa propre étiquette et de fonder son service de distribution. Dans l'année qui suit, Musique Au® et Distribution APCM voient le jour. Un premier disque audionumérique et une cassette, quatorze artistes de l'Ontario français, sont lancés en avril 1993. C'est le début d'une stratégie de mise en marché du produit musical franco-ontarien.

L'APCM est gérée par un conseil d'administration de sept personnes qui représentent les

différentes catégories de membres actifs (auteur-compositeur, interprète, musicien). Le personnel est de taille réduite, se limitant aux services d'une personne à temps plein, et d'une autre à temps partiel. Les autres services sont assurés par des contractuels et des bénévoles.

L'Association compte trois catégories de membres :

Membre actif : peut être membre actif de la corporation toute personne œuvrant directement à la création ou à l'exécution dans le domaine de la chanson et de la musique.

Membre associé : peut être membre associé toute personne ou tout organisme de la francophonie mondiale impliqué indirectement dans le domaine de la chanson et de la musique se ralliant aux buts et aux objets de la corporation.

Membre stagiaire : est considérée comme membre stagiaire toute personne nouvelle venue à la corporation, qui aspire, par ses actions; à devenir professionnelle de la chanson et de la musique franco-ontariennes/ franco-ouest). La dite personne doit être stagiaire pendant un an avant de pouvoir présenter une demande pour devenir membre actif.

so : APCM, <http://www.apcm.ca/>. Consulté le 3 octobre 2013.

ENGLISH-LANGUAGE ARTS NETWORK (ELAN)

Provide support, services and networking opportunities to English-speaking artists of all disciplines in all regions of Quebec.

As an artists' Network, ELAN helps artists share resources, ideas and inspiration across all disciplines. We provide various services to our members and to the community as a whole. ELAN connects artists through our regular Schmoosers events at restaurants and bars around Montreal. See the ELANews section of the website for the next date, and our photo gallery for images of previous gatherings. During the summer months ELAN connects with members in the Townships, Gatineau and other regions at Schmoosers around the province.

Promote the work of artists so they receive greater recognition and visibility.

We believe in the importance of celebrating our artists and their contribution to the culture of Quebec and Canada. Our current visibility project is Recognizing Artists: Enfin Visibles! which presents snapshots of 150 prominent and emerging artists.

Collaborate with sister organizations to coordinate and instigate support services, such as professional development and mentorship opportunities.

The Members' section of the website contains many of the services and projects we have initiated to support and develop emerging talent. ELAN works closely with the Quebec Writers' Federation, the Quebec Drama Federation and the Association of English Language Publishers to promote English-language artists and their work.

Build bridges between English-speaking and French-speaking communities.

ELAN is actively involved with Culture Montréal, Diversité Artistique Montréal and the network of National Arts Services Organizations as well as discipline-specific association such as le Regroupement des artistes en arts visuels and, le Regroupement québécois de la danse. ELAN also runs a Language Exchange program that brings together English-speaking and French-speaking cultural workers to improve their second language skills.

Advocate on behalf of English-speaking artists and their community in critical areas such as public broadcasting.

ELAN works behind the scenes to increase recognition and funding support for English-language artists. Please see our Advocacy section for information on our current work, and the document archives of the website for copies of previous briefs and presentations.

Promote arts and culture as a means to enrich education, develop the creative economy and serve as a motor for economic development.

so: ELAN, <http://www.quebec-elan.org/eng/pages/aboutWhatWeDo>. Consulté le 3 octobre 2013.

FÉDÉRATION ACADIENNE DE LA NOUVELLE-ÉCOSSE (FANE)

La Fédération acadienne de la Nouvelle-Écosse (FANE) a vu le jour les 13 et 14 octobre 1968 pendant la tenue du congrès de fondation auquel assistaient une quarantaine de délégués de quinze associations de la Nouvelle-Écosse. À ses débuts, et ce jusqu'en 1972, l'organisme portait le nom de Fédération francophone de la Nouvelle-Écosse (FFNE).

L'importance de créer une association provinciale à l'intention des Acadiens et Acadiennes a d'abord été soulevée en septembre 1967 par le Conseil de la vie française qui notait un manque de relations entre les divers groupements acadiens et l'absence d'une association provinciale.

La FANE est un organisme sans but lucratif financée en partie par la cotisation de ses membres. La majeure partie des subsides est toutefois accordée par le ministère du Patrimoine canadien grâce à son programme Entente Canada-communauté.

La **mission principale** de la FANE est de neutraliser l'assimilation de la culture et de la langue afin de permettre aux Acadiens et Acadiennes de pouvoir afficher fièrement leur identité. Ces principaux objectifs sont de : promouvoir les intérêts communs de la population francophone de la Nouvelle-Écosse; concerter entre les associations, institutions, sociétés et organismes francophones de la Nouvelle-Écosse; agir à la fois à titre d'organisme de développement communautaire et comme porte-parole officiel de la population francophone de la Nouvelle-Écosse; et assurer la survie linguistique, culturelle, économique, sociale et politique, et le développement du peuple acadien de la Nouvelle-Écosse.

Depuis ses débuts, la Fédération acadienne de la Nouvelle-Écosse a contribué à la naissance et à l'avancement de plusieurs dossiers, entre autres, dans les domaines scolaires, économiques, politiques, socioculturels, jeunesse, femmes, aîné(e)s, alphabétisation et communications. C'est aussi la FANE qui a fait des pressions auprès du gouvernement provincial dans le dossier de l'adoption de la Loi sur les services en français de 2004. L'identification des priorités se fait chaque année lors de son assemblée générale annuelle.

La Fédération acadienne de la Nouvelle-Écosse a rendu possible la création de plusieurs organismes au fil des années qui ont été bénéfiques au développement des communautés. Il s'agit de la Fédération des parents acadiens de la Nouvelle-Écosse, du Conseil jeunesse provincial de la Nouvelle-Écosse, de l'Association des Acadiennes de la Nouvelle-Écosse (maintenant la Fédération des femmes acadiennes de la Nouvelle-Écosse), du Conseil culturel acadien de la Nouvelle-Écosse (maintenant la Fédération culturelle acadienne de la Nouvelle-Écosse), du Regroupement des aîné.e.s de la Nouvelle-Écosse, de l'Association des juristes d'expression française de la Nouvelle-Écosse et du Conseil de développement économique de la Nouvelle-Écosse.

Aujourd'hui la FANE est un organisme fédératif qui comprend 29 membres, dont 10 organismes

régionaux, 17 organismes provinciaux et 2 organismes institutionnels (l'Université Sainte-Anne et le Conseil scolaire acadien provincial).

so : FANE, <http://www.federationacadienne.ca/Qui-sommes-nous-/Historique/>. Consulté le 3 octobre 2013.

FÉDÉRATION DES COMMUNAUTÉS FRANCOPHONES ET ACADIENNE DU CANADA (FCFA)

Créée en 1975 sous le nom de Fédération des francophones hors-Québec, devenue en 1991 la Fédération des communautés francophones et acadienne du Canada, la FCFA est le porte-parole principal des 2,6 millions de francophones vivant dans neuf provinces et trois territoires.

La FCFA regroupe 21 membres, soit 12 associations francophones porte-parole provinciales et territoriales et 9 organismes nationaux représentant divers secteurs d'activités et clientèles (alphabétisation, culture, justice, journaux communautaires, santé, aînés, jeunesse, femmes, petite enfance). Elle agit également comme chef de file du réseau de concertation des organismes et des institutions de la francophonie. Elle coordonne le Forum des leaders, un regroupement de 43 organismes travaillant ensemble à concrétiser, à travers le Plan stratégique communautaire, la vision d'avenir adoptée lors du Sommet des communautés francophones et acadiennes en 2007.

La FCFA du Canada se donne pour mission d'être la voix nationale, active, engagée et inclusive des communautés francophones et acadiennes du Canada, vouée à la promotion de la dualité linguistique, au développement de la capacité de vivre en français d'un bout à l'autre du pays et à la pleine participation des citoyens et des citoyennes francophones à l'essor du Canada.

so : FCFA, <http://www.fcfa.ca/fr/Qui-Nous-Sommes-1>. Consulté le 3 octobre 2013.

FÉDÉRATION CULTURELLE CANADIENNE-FRANÇAISE (FCCF)

La Fédération culturelle canadienne-française (FCCF) est un organisme national à but non lucratif, basé à Ottawa, dont la mission est de promouvoir l'expression artistique et culturelle des communautés francophones et acadiennes et d'agir en tant que porte-parole des arts et de la culture de la francophonie canadienne.

Fondée à Winnipeg en 1977, la FCCF naît de la volonté du milieu des arts et de la culture de la francophonie canadienne de se doter d'un interlocuteur national, capable de coordonner l'action des organismes culturels francophones. Depuis sa création, la FCCF est intervenue à maintes reprises pour favoriser l'épanouissement des arts et de la culture de la francophonie canadienne par la gestion de projets structurants : événements rassembleurs d'envergure nationaux et internationaux (délégation artistique du Canada aux Jeux de la francophonie, Forum Visa pour la culture, Forum sur le développement culturel, etc.), coordination et animation de sessions de formation pour les artistes et les administrateurs des arts, appui à la mise en place de plateformes nationales disciplinaires (AGAVF, ANIM, APFC, FRIC), gestion de partenariats favorisant le rayonnement des arts au Québec (Bureau de promotion Zof), l'accès accru au produit culturel par la création de l'outil Livres, disques, etc., et la consolidation des trois réseaux de diffusion membres de Scènes francophones, la publication de nombreuses études (dont la Recherche – action sur le lien langue-culture-éducation) et d'outils (dont la Trousse du passeur culturel).

Notons que les outils et documents de la FCCF servent souvent de gabarit pour d'autres organismes nationaux, provinciaux et régionaux de la francophonie à travers le Canada.

À présent, la FCCF réunit sept organismes artistiques nationaux représentant le théâtre, les arts visuels, la chanson/musique, l'édition et les arts médiatiques; treize organismes provinciaux et

territoriaux voués au développement culturel et artistique de leurs régions et une plateforme regroupant trois réseaux de diffusion régionaux qui œuvrent pour favoriser et accroître la circulation de nos artistes et le développement de public à travers le pays.

Mission

Selon les Statuts et règlements, la mission de la FCCF s'établit ainsi : (dernière modification en juin 2006)

La Fédération culturelle canadienne-française est une coalition nationale regroupant l'ensemble des joueurs clés du secteur artistique et culturel au Canada français et s'appuyant sur un ensemble de plateformes sectorielles autonomes.

La FCCF est un forum de concertation essentiel où s'articulent une vision et un discours communs sur le développement artistique et culturel des communautés francophones et acadiennes.

Elle influence aussi, par son action, la mise en place d'initiatives gouvernementales majeures (fédérales et provinciales) appuyant les actions du milieu artistique et culturel canadien-français sur le plan de la création, de la production, de la diffusion et du développement culturel.

so : FCCF, http://www.fccf.ca/index.cfm?Voir=sections&Id=3272&M=1564&Repertoire_No=-2062714230. Consulté le 3 octobre 2013.

FÉDÉRATION DES FRANCOPHONES DE LA COLOMBIE-BRITANNIQUE (FFCB)

La Fédération des francophones de la Colombie-Britannique (FFCB) est l'organisme porte-parole officiel de la communauté francophone de la province (depuis 1945).

Elle a pour mission de promouvoir, représenter et défendre les droits et intérêts des francophones de la Colombie-Britannique et en préserver le patrimoine linguistique et culturel.

Elle regroupe près d'une quarantaine d'associations réparties à travers la province et œuvrant dans différents secteurs d'activité.

Ses actions visent à :

- Agrandir l'espace francophone et le renforcement des capacités de la francophonie à enrichir la société civile
- Promouvoir la vitalité de la communauté francophone au niveau provincial
- Accroître les services en français sur l'ensemble de la Colombie-Britannique
- Soutien aux membres
- Faciliter la concertation des organismes et des institutions de la francophonie britanno-colombienne
- Promouvoir la dualité linguistique canadienne
- Assurer une représentation politique de la communauté

so : FFCB, <http://www.ffcb.ca/>. Consulté le 3 octobre 2013.

FÉDÉRATION FRANCO-TÉNOISE (FFT)

Depuis 1978 la Fédération franco-ténoise est l'organisme porte-parole de la communauté francophone des Territoires du Nord-Ouest. Son rôle est d'assurer la représentation politique, la promotion et la défense des droits des communautés qu'elle représente.

Dans les faits, la FFT fédère six membres associatifs, trois sociétés apparentées et cinq différents services.

Mission

Promouvoir, encourager et défendre la vie culturelle, politique, économique, sociale et communautaire canadienne-française aux TNO afin d'accroître la vitalité des communautés francophones des Territoires du Nord-Ouest. Pour ce faire, la FFT assure la représentation politique, la concertation, la promotion et l'appui au développement de ces communautés, en collaboration avec ses membres et partenaires.

Mandat de la Fédération

- Faciliter la concertation et le partenariat.
- Agir comme porte-parole de l'ensemble de ses membres auprès du gouvernement fédéral et du gouvernement des Territoires du Nord-Ouest, ainsi qu'au sein des organismes nationaux et régionaux et défendre les intérêts et les positions de ses membres.
- Fournir des services de soutien aux membres.
- Initier des projets, encourager des actions et coopérer avec tout groupe, association ou personne ayant les mêmes buts et objectifs que les siens.

so : FFT, <http://www.federation-franco-tenoise.com/>. Consulté le 3 octobre 2013.

FRONT DES RÉALISATEURS INDÉPENDANTS DU CANADA (FRIC)

Le Front des Réalisateur·e·s Indépendants du Canada est un regroupement de réalisatrices et réalisateurs francophones venant de partout au Canada. Depuis 2004, le FRIC s'emploie à représenter ses membres sur la scène politique et culturelle du Canada; il participe aux différentes initiatives de l'espace culturel francophone et travaille au développement professionnel et au rayonnement de ses membres.

Le FRIC est membre de la Fédération culturelle canadienne-française, de la Coalition canadienne des arts, de l'Alliance culturelle de l'Ontario, de L'Observatoire du documentaire et du groupe de discussion Communautés de langue officielle en situation minoritaire-CRTC.

so : FRIC, <http://www.fricanada.org/>. Consulté le 3 octobre 2013.

ON SCREEN MANITOBA (OSM)

On Screen Manitoba (OSM) leads and supports the development of a dynamic media production industry that is recognized internationally for its world class creative and technical talent. Manitoba companies work in all genres (in English and French) and have access to some of the best production incentives in Canada.

OSM supports the ongoing growth and development of its members through:

Communications – Keeping members and stakeholders informed through our website, iPhone app, blog, social media tools, newsletters and printed communications

Industry Representation – Sharing information, research findings and our local industry's perspective with provincial and national decision-makers

Economic Impact – Serving as the leading industry information source in Manitoba, publishing regular economic impact studies and state of the industry reviews

Networking – Assembling the community by hosting quarterly professional development and networking events, speaker series and conferences enabling members to make business connections

Marketing – Promoting members and association initiatives through our website, iPhone app, blog, social media tools, newsletters, printed communications, local and national events and

industry publications

Industry Development Programming – Supporting Manitoba production companies, writers and filmmakers to market themselves internationally, develop their businesses and access professional development

so : OSM, <http://www.onscreenmanitoba.com/about>. Consulté le 3 octobre 2013.

PATRIMOINE CANADIEN (PCH)

Vision

Notre vision est celle d'un Canada où tous les Canadiens peuvent célébrer leur riche diversité culturelle, leurs expériences et leurs valeurs communes, un Canada où tous peuvent apprendre à mieux connaître leur histoire, leur patrimoine et leurs communautés. Nous voyons un Canada qui investit dans l'avenir en soutenant les arts, nos deux langues officielles et nos athlètes. Nous voyons un Canada confiant dans un monde offrant de multiples choix, un Canada à l'avant-garde de l'économie créative et un chef de file dans le monde numérique.

Mission

Patrimoine canadien favorise un environnement dans lequel tous les Canadiens profitent pleinement d'expériences culturelles dynamiques, célèbrent leur histoire et leur patrimoine, et contribuent à bâtir des communautés créatives.

Contexte

Le Canada est un pays d'une grande diversité qui possède une histoire et une culture des plus riches, ce qui en fait un endroit où il fait bon vivre. Nous ressentons un fort sentiment de fierté et d'appartenance qui s'exprime par nos réalisations artistiques, nos expériences et nos valeurs communes, notre dualité linguistique, nos exploits sportifs, les peuples autochtones du Canada, nos bénévoles et nos jeunes.

Par la création et l'appréciation de la culture, la préservation de leur patrimoine, la participation au sport et la mobilisation communautaire, les Canadiens participent activement au développement d'un Canada plus fort.

Nous appuyons notre mission et concrétisons notre vision en mettant en œuvre des politiques et des programmes et en offrant des services qui permettent aux Canadiens de créer, de partager et de participer à notre riche vie culturelle et civique. Notre vision est fondée sur le fait qu'en soutenant la culture canadienne, nous soutenons l'économie canadienne. Nous croyons que notre culture est la somme des expériences que nous faisons et choisissons pour nous-mêmes, en fonction de nos goûts, de nos intérêts et de notre identité, et des effets enrichissants et créatifs de ces expériences. Notre vision s'appuie aussi sur un Canada qui tire pleinement parti de la richesse de sa vie culturelle et civique. C'est la vision d'un Canada qui se construit à partir des forces qu'il partage comme société, tant au niveau individuel que communautaire.

Nos employés

Nous sommes passionnés par notre travail. Notre main-d'œuvre diversifiée, qui comprend des artistes, des athlètes et des créateurs, est à l'image de la réalité multilinguistique du Canada. Nos employés dévoués travaillent aux quatre coins du pays pour mieux servir les Canadiens en contribuant directement à la mise en œuvre de nos programmes et services.

Être utile aux Canadiens et à leurs communautés

Pour concrétiser notre vision, nous soutenons la culture, les arts, le patrimoine, nos deux

langues officielles, les sports et les communautés du pays de nombreuses façons directes et indirectes. Nous sommes conscients des répercussions de ces activités sur notre prospérité économique. Par exemple, l'an dernier, les 3 milliards de dollars que le Ministère et les organismes du portefeuille ont investis dans les arts, la culture et le patrimoine ont aidé à injecter plus de 49,9 milliards de dollars dans l'économie canadienne et fourni du travail à plus de 630 000 personnes. Nous établissons des partenariats avec des milliers d'organismes partout au pays pour maximiser nos investissements, notre rayonnement et nos résultats.

so : PCH, <http://www.pch.gc.ca/fra/1310495889171/1310496202608>. Consulté le 3 octobre 2013.

QUEBEC ENGLISH-LANGUAGE PRODUCTION COMMITTEE (QEPC)

The QEPC represents the English-language audio-visual production industry in Quebec [television programs, feature films, documentaries, IMAX, digital, video games and other media. We bring together representatives of the Industry in order to collaborate and coordinate priorities and strategies with the goals of promoting industry stability, enhancing vitality and growth, and reflecting regional priorities and market presence.

so: QEPC, <http://qepc.wordpress.com/about/>. Consulté le 3 octobre 2013.

ANNEXE C

Ordre du jour proposé
 9^e réunion du groupe de discussion CRTC-CLOSM
25 octobre 2013
 SRT, 7^e étage, CRTC,
 Les Terrasses de la Chaudière
1, promenade du Portage

11h00-EST	Mot de bienvenue, Renée Gauthier , Coordonnatrice nationale, article 41 de la LLO et Gestionnaire principale, Politiques et demandes relatives à la télévision de langue française
	Tour de table
11h15	Parole au premier dirigeant du CRTC, Jean-Pierre Blais
12h15	Présentation sur l'importance du témoignage, Eric Bowles , Conseiller juridique
12h30-13h00	Pause santé et réseautage
13h00-14h00	Parole aux CLOSM : mises à jour, questions/échanges
14h00-15h00	Brève discussion du plan de travail
15h00-15h50	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Suivi de la rencontre du mois de janvier 2013 : rapports du CRTC (données statistiques par région, langue officielle, CLOSM), Barbara Motzney, Dirigeante principale de la consommation, Consommation et planification stratégique <ul style="list-style-type: none"> ➤ Période de questions et d'échanges ▪ Décision portant sur les renouvellements des licences des services de télévision et de radio de langues anglaise et française de la Société Radio-Canada, Sheehan Carter, Gestionnaire principal, Opérations relatives à la télévision <ul style="list-style-type: none"> ➤ Période de questions et d'échanges ▪ Services de catégorie B exemptés, Sheehan Carter, Gestionnaire principal, Opérations relatives à la télévision <ul style="list-style-type: none"> ➤ Période de questions et d'échanges ▪ Distribution obligatoire au service de base en vertu de l'article 9(1)h) de la <i>Loi sur la radiodiffusion</i>, Pierre-Marc Perreault, Conseiller principal au Secrétaire général <ul style="list-style-type: none"> ➤ Période de questions et d'échanges ▪ Objectifs du service de base élargi, Mario Bertrand, Directeur, Mise en œuvre de la concurrence et technologie <ul style="list-style-type: none"> ➤ Période de questions et d'échanges
15h50-16h00	Présentation des processus futurs pertinents : <ul style="list-style-type: none"> ▪ Avantages tangibles, Michael Craig, Gestionnaire, Demandes de télévision de langue anglaise <ul style="list-style-type: none"> ➤ Période de questions et d'échanges
16h00-16h30	Parole aux CLOSM
16h30	Mots de la fin : Prochaines étapes, prochaine rencontre, Renée Gauthier

Plan de travail 2010-12

Groupe de discussion CRTC-CLOSM

Priorités :

- 1) Revue du mandat du groupe/gouvernance/membership
- 2) Fonds d'amélioration de la programmation locale (FAPL)
- 3) Télévisions éducatives et communautaires
- 4) Renouvellement des licences des réseaux de télévision
- 5) Exigences de rapports du CRTC
- 6) Refonte de la Loi sur la radiodiffusion
- 7) Appui à la recherche

Mandat du groupe

- Au-delà d'un forum d'information à sens unique, le groupe devrait être un mécanisme d'échanges mutuels.
- Le Conseil devrait rendre compte de la façon dont les interventions des CLOSM sont prises en considération.
- Le groupe se réunira deux fois par année.

Gouvernance et composition (membres)

- Présence d'un représentant du Commissariat aux langues officielles (CLO) aux rencontres.
- Présence d'un représentant du secteur de l'Élaboration de politiques et de la recherche (EPR).

Coordination entre les CLOSM et le CRTC

- Création d'un sous-comité avec implication du CRTC pour les suivis.

Ressources et financement/appui à la recherche

- Demande du CRTC au Secrétariat du Conseil du Trésor (SCT).
- Répartition des informations financières par marché linguistique.

Processus CRTC/Lois et règlements

Fonds : FAPL

- Contributions des Entreprises de distribution de radiodiffusion (EDR)
 - Il importe que le niveau de contribution au FAPL soit fixé à 1,5 %.
 - Ouvrir l'éligibilité aux productions de langue anglaise du Québec.
- Accès au FAPL (par ex. : TFO).

- Exigences et conditions relativement à la SRC : Radio-Canada ne doit pas uniquement utiliser le FAPL pour financer des productions maison mais doit aussi avoir recours à des producteurs indépendants.

Productions régionales de langue anglaise

- Revoir la définition de la production régionale de langue anglaise au Québec pour le Fonds des médias du Canada (FMC) et le CRTC.

Examen de politiques

- Accès à la large bande partout au Canada.

Renouvellements

- SRC : mise à jour sur les intentions du CRTC relativement à la question de la consolidation du financement
 - décisions de la SRC en Alberta, à Terre-Neuve, etc.
- Augmentation du nombre de productions régionales anglo-québécoises sur les chaînes privées et CBC.

Octroi de licences/distribution

- **Renforcer les télévisions éducatives et communautaires**
 - Distribution nationale de TFO.
 - Canaux éducatifs et régionaux de langue anglaise au Québec.

Autres priorités

- Rapports du CRTC
 - Inclure un item récurrent à l'ordre du jour afin de faire le point sur la progression des divers dossiers et enjeux identifiés par le Groupe.
 - La réaction du CRTC au rapport de suivi du Commissaire (octobre 2009) : une lettre pourrait être diffusée aux membres du Groupe accompagnée du rapport du CRTC du 30 mars 2009 (disponibilité des services de radiodiffusion dans les deux langues officielles au sein des CLOSM).

Rapports complémentaires

Naviguer dans les eaux de la convergence : Tableau des changements au sein de l'industrie des communications canadiennes et des répercussions sur la réglementation

Obligations en termes de contenu canadien sur les plateformes néomédiatiques :

Examen de la radiodiffusion par les nouveaux médias

Conséquences et pertinence d'un système de compensation pour la valeur des signaux de télévision locale

Rapports du CLO :

Ombres sur le paysage télévisuel canadien : Place du français sur les ondes et production en contexte minoritaire

Rapport à la gouverneure en conseil sur les services de radiodiffusion de langues française et anglaise dans les communautés francophones et anglophones en situation minoritaire au Canada

Politique réglementaire de radiodiffusion CRTC 2009-406 (FAPL)

Work Plan 2010-12

Discussion Group CRTC-OLMC

Priorities:

- 1) Revision of the Group mandate/governance/membership
- 2) Local Programming Improvement Fund (LPIF)
- 3) Strengthen community and educational TV
- 4) Network television licence renewals
- 5) CRTC Reporting requirements
- 6) Review of the Broadcasting Act
- 7) Research support

Mandate

- Going beyond a one-way information forum, the group should facilitate two-way communication.
- The CRTC should report to OLMCs on how their interventions are taken into account.
- The Group will meet twice a year.

Governance and composition of membership

- Presence of a representative from the Office of the Commissioner of Official Languages (OCOL).
- Presence of a representative from the CRTC Policy Development and Research (PDR) sector.

CRTC-OLMC Coordination

- Creation of a sub-committee with CRTC involvement to ensure follow-up.

Research funding and support

- CRTC request for funding from Treasury Board.
- Breakdown of financial data by linguistic market.

CRTC Procedures/Acts and Regulations

LPIF

- Broadcasting distribution undertaking (BDU) contributions
 - It is important that the level of contribution to LPIF remain at 1.5 %.
 - Open eligibility of English-language production in Quebec.
- Access to LPIF (e.g. TFO).
- Requirements and conditions concerning SRC: Radio-Canada should not use LPIF to finance only in-house productions, but also independent production.

English-language Regional Productions from Quebec

- Revise the Commission's and the Canadian Media Fund's (CMF) definition of English-language regional production from Quebec.

Policy Review

- Access to high speed throughout Canada.

Licence Renewals

- SRC: update CRTC intentions with regard to the consolidation of financing
 - decisions of SRC in Alberta, Newfoundland, etc.
- Increase English-language regional production from Quebec on private stations and the CBC.

Licensing and Distribution

- **Strengthen community and educational TV**
 - National distribution of TFO.
 - Educational and regional English-language channels in Quebec.

Other priorities

- CRTC Reports
 - Include as a recurring item on the agenda in order to keep OLMCs informed about various files and issues of interest identified by the Group.
 - Response to the OCOL report (October 2009): distribute a letter and the CRTC's report on the availability of broadcasting services in both official languages within OLMCs (30 March 2009).

Complementary Reports

Navigating Convergence: Charting Canadian Communications Change and Regulatory Implications

Obligations with regard to CAN CON on new media platforms:

Review of broadcasting in new media

The implications and advisability of implementing a compensation regime for the value of local television signals

OCOL Report:

Shadows over the Canadian Television Landscape: The Place of French on the Air and Production in a Minority Context

Report to the Governor in Council on English- and French-Language broadcasting services in English and French linguistic minority communities in Canada

Broadcasting Regulatory Policy CRTC 2009-406 (LPIF)

Ordre du jour
9^e réunion du groupe de discussion CRTC-CLOSM
25 octobre 2013
SRT, 7^e étage, CRTC,
Les Terrasses de la Chaudière
1, promenade du Portage

11h00-EST

- Mot de bienvenue, **Renée Gauthier**, Coordonnatrice nationale, article 41 de la LLO et Gestionnaire principale, Politiques et demandes relatives à la télévision de langue française
- Tour de table

11h15

- Parole au premier dirigeant du CRTC, **Jean-Pierre Blais**

12h15

- Présentation sur l'importance du témoignage, **Eric Bowles**, Conseiller juridique

12h30-13h00

- Pause santé et réseautage

13h00-14h00

- Parole aux CLOSM : mises à jour, questions et échanges

14h00-15h00

- Brève discussion du plan de travail

15h00-15h50

- Distribution obligatoire au service de base en vertu de l'article 9(1)h) de la *Loi sur la radiodiffusion*, **Pierre-Marc Perreault**, Conseiller principal au Secrétaire général
 - Période de questions et d'échanges
- Suivi de la rencontre du mois de janvier 2013 : rapports du CRTC (données statistiques par région, langue officielle, CLOSM), **Barbara Motzney**, Dirigeante principale de la consommation, Consommation et planification stratégique
 - Période de questions et d'échanges
- Décision portant sur les renouvellements des licences des services de télévision et de radio de langues anglaise et française de la Société Radio-Canada, **Sheehan Carter**, Gestionnaire principal, Opérations relatives à la télévision
 - Période de questions et d'échanges
- Services de catégorie B exemptés, **Sheehan Carter**, Gestionnaire principal, Opérations relatives à la télévision
 - Période de questions et d'échanges

- Objectifs de service de base élargi, **Mario Bertrand**, Directeur, Règlement des différends
 - Période de questions et d'échanges

15h50-16h00

Présentation des processus futurs pertinents :

- Avantages tangibles, **Michael Craig**, Gestionnaire, Demandes de télévision de langue anglaise
 - Période de questions et d'échanges

16h00-16h30

- Parole aux CLOSM

16h30

- Mots de la fin : Prochaines étapes, prochaine rencontre, **Renée Gauthier**

Agenda
9th CRTC-OLMC Discussion Group Meeting
25 October 2013
SRT, 7th Floor, CRTC,
Les Terrasses de la Chaudière
1 Promenade du Portage

11:00 a.m. (Eastern Time)

- Open remarks, **Renée Gauthier**, National coordinator responsible for the implementation of section 41 of the OLA and Senior manager, French-Language TV Policy and Applications
- Round Table Introductions

11:15

- **Speech from the Chief Executive Officer of the CRTC, Jean-Pierre Blais**

12:15

- Presentation on the importance of testimony, **Eric Bowles**, Legal Counsel

12:30-1:00

- Health Break and Networking

1:00-2:00

- OLMC Podium: updates, questions and exchanges

2:00-3:00

- **Brief discussion of the work plan**

3:00-3:50

- Mandatory distribution on cable and satellite distribution systems pursuant to section 9(1)(h) of the *Broadcasting Act*, **Pierre-Marc Perreault**, Senior Advisor to the Secretary General
 - Question and exchange period
- January 2013 Meeting Follow-Up: CRTC reports (statistical data by region, official language, OLMC), **Barbara Motzney**, Chief Consumer Officer, Consumer Affairs and Strategic Planning
 - Question and exchange period
- Decision related to the licence renewals for the Canadian Broadcasting Corporation's English- and French-language services, **Sheehan Carter**, Senior Manager, TV Operations
 - Question and exchange period
- Exempt Category B Services, **Sheehan Carter**, Senior Manager, TV Operations
 - Question and exchange period

- Enhanced Basic Service Objectives, **Mario Bertrand**, Director, Dispute Resolution
 - Question and exchange period

3:50-4:00

Presentation of relevant future proceedings:

- Tangible Benefits, **Michael Craig**, Manager, English Television Applications
 - Question and exchange period

4:00-4:30

- OLMC Podium

4:30

- Closing Comments: next steps, next meeting, **Renée Gauthier**

Ordre du jour
 9^e réunion du groupe de discussion CRTC-CLOSM
25 octobre 2013
 SRT, 7^e étage, CRTC,
 Les Terrasses de la Chaudière
1, promenade du Portage

11h00-EST	Mot de bienvenue, Renée Gauthier , Coordinatrice nationale, article 41 de la LLO et Gestionnaire principale, Politiques et demandes relatives à la télévision de langue française
	Tour de table
11h15	Parole au premier dirigeant du CRTC, Jean-Pierre Blais
12h15	Présentation sur l'importance du témoignage, Eric Bowles , Conseiller juridique
12h30-13h00	Pause santé et réseautage
13h00-14h00	Parole aux CLOSM : mises à jour, questions et échanges
14h00-15h00	Brève discussion du plan de travail
15h00-15h50	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Distribution obligatoire au service de base en vertu de l'article 9(1)h de la <i>Loi sur la radiodiffusion</i>, Pierre-Marc Perreault, Conseiller principal au Secrétaire général <ul style="list-style-type: none"> ➤ Période de questions et d'échanges ▪ Suivi de la rencontre du mois de janvier 2013 : rapports du CRTC (données statistiques par région, langue officielle, CLOSM), Barbara Motzney, Dirigeante principale de la consommation, Consommation et planification stratégique <ul style="list-style-type: none"> ➤ Période de questions et d'échanges ▪ Décision portant sur les renouvellements des licences des services de télévision et de radio de langues anglaise et française de la Société Radio-Canada, Sheehan Carter, Gestionnaire principal, Opérations relatives à la télévision <ul style="list-style-type: none"> ➤ Période de questions et d'échanges ▪ Services de catégorie B exemptés, Sheehan Carter, Gestionnaire principal, Opérations relatives à la télévision <ul style="list-style-type: none"> ➤ Période de questions et d'échanges ▪ Objectifs de service de base élargi, Mario Bertrand, Directeur, Règlement des différends <ul style="list-style-type: none"> ➤ Période de questions et d'échanges
15h50-16h00	Présentation des processus futurs pertinents : <ul style="list-style-type: none"> ▪ Avantages tangibles, Michael Craig, Gestionnaire, Demandes de télévision de langue anglaise <ul style="list-style-type: none"> ➤ Période de questions et d'échanges
16h00-16h30	Parole aux CLOSM
16h30	Mots de la fin : Prochaines étapes, prochaine rencontre, Renée Gauthier

Agenda
9th CRTC-OLMC Discussion Group Meeting
25 October 2013
 SRT, 7th Floor, CRTC,
 Les Terrasses de la Chaudière
1 Promenade du Portage

11:00 a.m. (Eastern Time)	Open remarks, Renée Gauthier , National coordinator responsible for the implementation of section 41 of the OLA and Senior manager, French-Language TV Policy and Applications
	Round Table Introductions
11:15	Speech from the Chief Executive Officer of the CRTC, Jean-Pierre Blais
12:15	Presentation on the importance of testimony, Eric Bowles , Legal Counsel
12:30-1:00	Health Break and Networking
1:00-2:00	OLMC Podium: updates, questions and exchanges
2:00-3:00	Brief discussion of the work plan
3:00-3:50	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Mandatory distribution on cable and satellite distribution systems pursuant to section 9(1)(h) of the <i>Broadcasting Act</i>, Pierre-Marc Perreault, Senior Advisor to the Secretary General <ul style="list-style-type: none"> ➤ Question and exchange period ▪ January 2013 Meeting Follow-Up: CRTC reports (statistical data by region, official language, OLMC), Barbara Motzney, Chief Consumer Officer, Consumer Affairs and Strategic Planning <ul style="list-style-type: none"> ➤ Question and exchange period ▪ Decision related to the licence renewals for the Canadian Broadcasting Corporation's English- and French-language services, Sheehan Carter, Senior Manager, TV Operations <ul style="list-style-type: none"> ➤ Question and exchange period ▪ Exempt Category B Services, Sheehan Carter, Senior Manager, TV Operations <ul style="list-style-type: none"> ➤ Question and exchange period ▪ Enhanced Basic Service Objectives, Mario Bertrand, Director, Dispute Resolution <ul style="list-style-type: none"> ➤ Question and exchange period
3:50-4:00	Presentation of relevant future proceedings: <ul style="list-style-type: none"> ▪ Tangible Benefits, Michael Craig, Manager, English Television Applications <ul style="list-style-type: none"> ➤ Question and exchange period
4:00-4:30	OLMC Podium
4:30	Closing Comments: next steps, next meeting, Renée Gauthier

RENCONTRE DU GROUPE DE DISCUSSION CRTC-CLOSM
Liste des participants – 25 octobre 2013

Participation en personne (17)

	Organisations	Représentants	Allergies ou restrictions alimentaires
1.	Alliance nationale de l'industrie musicale (ANIM)	Henry, Benoit	
2.	Alliance des producteurs francophones du Canada (APFC)	McNeil, Natalie	
3.	Alliance des radios communautaires (ARC du Canada)	Coté, François	
4.	ARC du Canada	Forgues, Simon	
5.	Association franco-yukonnaise (AFY)	Nadon, Roch	
6.	Association nationale des radios étudiantes et communautaires (ANREC)	Robinson, Shelley	
7.	Association des professionnels de la chanson et de la musique (APCM)	Bernardin, Natalie	
8.	English-Language Arts Network (ELAN)	Rodgers, Guy	
9.	Fédération des communautés francophones et acadienne du Canada (FCFA)	Bossé, Suzanne	
10.	FCFA	Quinty, Serge	
11.	Fédération culturelle canadienne-française (FCCF)	Dubeau, Eric	
12.	FCCF	Pilon, Carol Ann	
13.	FCCF	Saint-Pierre, Simone	
14.	Patrimoine canadien (PCH)	Indri-Skinner, Mara	
15.	PCH	Labelle, Michel	
16.	Quebec Community Groups Network (QCGN)	Martin-Laforge, Sylvia	
17.	Quebec English-language Production Committee (QEPC)	Cox, Kirwan	

Participation par téléphone (8)

	Organisations	Représentants
1.	Association acadienne des artistes professionnel.l.e.s du Nouveau-Brunswick (AAAPNB)	Caissie, Jean-Pierre
2.	Association canadienne-française de l'Alberta (ACFA)	Laurin, Isabelle
3.	Assemblée communautaire fransaskoise (ACF)	Masson, Marc
4.	On Screen Manitoba	Matiation, Nicole

5.	Fédération acadienne de la Nouvelle-Écosse (FANE)	Chiasson, Ginette
6.	Fédération des francophones de la Colombie-Britannique (FFCB)	Letellier, Mylène
7.	Fédération franco-ténoise (FFT)	Provencher, Léo-Paul
8.	Front des réalisateurs indépendants du Canada (FRIC)	Kasongo, Vital

Employés du CRTC (18)

	Nom	Poste
1.	Asselin, Lynn	Analyste principale de la radio, Radiodiffusion
2.	Bédard, Caroline	Analyste, Coordination de la recherche sur les audiences, Politiques dévelop. & recherche
3.	Bernier, Julien	Analyste, Politique dévelop. & recherche
4.	Bertrand, Mario	Directeur, Mise en œuvre de la concurrence et technologie, Télécommunications
5.	Bowles, Eric	Conseiller juridique, Contentieux
6.	Brault, Claude	Analyste principal, Radiodiffusion
7.	Carriere, Paula	Agente administrative, Consommation plan. stratégique
8.	Carter, Sheehan	Gestionnaire principal, Opérations relatives à la télévision, Radiodiffusion
9.	Cliff, Amanda	Directrice exécutive, Relations extérieures
10.	Craig, Michael	Gestionnaire, Politiques et demandes relatives à la radio, Radiodiffusion
11.	Gauthier, Renée	Gestionnaire principale, Télévision de langue française, Radiodiffusion
12.	Godin, Paul	Directeur général, Analyse de l'industrie et du marché
13.	Janelle, Frédéric	Analyste principal des politiques, Politiques et demandes relatives à la télévision de langue française, Radiodiffusion
14.	Julien, Anne	Analyste, Radiodiffusion
15.	King, Martha	Directrice par intérim, Consommation et politiques stratégiques
16.	Lord, Josiane	Analyste principale, Radiodiffusion
17.	Perreault, Pierre-Marc	Conseiller principal au Secrétaire général, Secrétaire général
18.	St-Pierre, Julie	Analyste, Radiodiffusion

Participation en personne (17)

Participation par téléphone (8)

Employés du CRTC (16)

Total : 41

AU TÉLÉPHONE (8 personnes)

Organisations	Représentants
Association acadienne des artistes professionnel.l.e.s du Nouveau-Brunswick (AAAPNB)	Jean-Pierre Caissie
Association canadienne-française de l'Alberta (ACFA)	Isabelle Laurin
Assemblée communautaire fransaskoise (ACF)	Marc Masson
On Screen Manitoba	Nicole Matiation
Fédération acadienne de la Nouvelle-Écosse (FANE)	Ginette Chiasson
Fédération des francophones de la Colombie-Britannique (FFCB)	Mylène Letellier
Fédération franco-ténoise (FFT)	Léo-Paul Provencher
Front des réalisateurs indépendants du Canada (FRIC)	Vital Kasongo

Feuille de présence

	Organisations	Représentants
	Alliance nationale de l'industrie musicale (ANIM)	Benoit Henry
	Alliance des producteurs francophones du Canada (APFC)	Natalie McNeil
	Alliance des radios communautaires (ARC du Canada)	François Côté
	ARC du Canada	Simon Forgues
	Association franco-yukonnaise (AFY)	Roch Nadon
	Association nationale des radios étudiantes et communautaires (ANREC)	Shelley Robinson
	Association des professionnels de la chanson et de la musique (APCM)	Natalie Bernardin
	English-Language Arts Network (ELAN)	Guy Rodgers
	Fédération des communautés francophones et acadienne du Canada (FCFA)	Suzanne Bossé
	FCFA	Serge Quinty
	Fédération culturelle canadienne-française (FCCF)	Eric Dubeau
	FCCF	Carol Ann Pilon
	FCCF	Simone Saint-Pierre
	Patrimoine canadien (PCH)	Mara Indri-Skinner
	PCH	Michel Labelle
	Quebec Community Groups Network (QCGN)	Sylvia Martin-Laforge
	Quebec English-language Production Committee (QEPC)	Kirwan Cox

	Organisations	Représentants
	Association acadienne des artistes professionnel.l.e.s du Nouveau-Brunswick (AAAPNB)	Jean-Pierre Caissie
	Association canadienne-française de l'Alberta (ACFA)	Isabelle Laurin
	Assemblée communautaire fransaskoise (ACF)	Marc Masson
	On Screen Manitoba	Nicole Matiation
	Fédération acadienne de la Nouvelle-Écosse (FANE)	Ginette Chiasson
	Fédération des francophones de la Colombie-Britannique (FFCB)	Mylène Letellier
	Fédération franco-ténoise (FFT)	Léo-Paul Provencher
	Front des réalisateurs indépendants du Canada (FRIC)	Vital Kasongo

Employés du CRTC (18)

	Nom	Poste
	Asselin, Lynn	Analyste principale de la radio, Radiodiffusion
	Bédard, Caroline	Analyste, Coordination de la recherche sur les audiences, Politiques développ. & recherche
	Bernier, Julien	Analyste, Politique développ. & recherche
	Bertrand, Mario	Directeur, Mise en œuvre de la concurrence et technologie, Télécommunications
	Bowles, Eric	Conseiller juridique, Contentieux
	Brault, Claude	Analyste principal, Radiodiffusion
	Carrière, Paula	Agente administrative, Consommation plan. stratégique
	Carter, Sheehan	Gestionnaire principal, Opérations relatives à la télévision, Radiodiffusion
	Cliff, Amanda	Directrice exécutive, Relations extérieures
	Craig, Michael	Gestionnaire, Politiques et demandes relatives à la radio, Radiodiffusion
	Gauthier, Renée	Gestionnaire principale, Télévision de langue française, Radiodiffusion
	Godin, Paul	Directeur général, Analyse de l'industrie et du marché
	Janelle, Frédéric	Analyste principal des politiques, Politiques et demandes relatives à la télévision de langue française, Radiodiffusion
	Julien, Anne	Analyste, Radiodiffusion
	King, Martha	Directrice par intérim, Consommation et politiques stratégiques
	Lord, Josiane	Analyste principale, Radiodiffusion
	Perreault, Pierre-Marc	Conseiller principal au Secrétaire général, Secrétaire général
	St-Pierre, Julie	Analyste, Radiodiffusion

Membres du groupe de discussion CRTC-CLOSM (Ontario)

Organisations	Ville	Province ou territoire	Représentants	Contact
<u>Alliance nationale de l'industrie musicale (ANIM)</u>	Ottawa	Ontario	Benoit Henry Directeur général	
<u>Alliance des producteurs francophones du Canada (APFC)</u>	Ottawa	Ontario	Natalie McNeil Directrice générale	
<u>Alliance des radios communautaires (ARC du Canada)</u>	Ottawa	Ontario	François Coté Secrétaire général	
			Simon Forgues	
<u>Assemblée de la francophonie de l'Ontario (AFO)</u>	Ottawa	Ontario	Peter Hominuk Directeur général	
<u>Association nationale des radios étudiantes et communautaires (ANREC)</u>	Ottawa	Ontario	Shelley Robinson Directrice exécutive	
<u>Association des professionnels de la chanson et de la musique (APCM)</u>	Ottawa	Ontario	Natalie Bernardin Directrice générale	
<u>Fédération des communautés francophones et acadienne du Canada (FCFA)</u>	Ottawa	Ontario	Suzanne Bossé Directrice générale	
			Serge Quinty Directeur des communications	
<u>Fédération culturelle canadienne-française (FCCF)</u>	Ottawa	Ontario	Eric Dubeau Directeur général	
			Simone St-Pierre Chef des communications	
<u>Front des réalisateurs indépendants du Canada (FRIC)</u>	Ottawa	Ontario	Laurence Véron Directrice générale	
			Vital Kasongo Président	

RÉUNION DU GROUPE DE DISCUSSION CRTC-CLOSM 25 octobre 2013

SUIVIS À FAIRE :

- *Fonds de participation à la radiodiffusion* : remboursements et lignes directrices
- ✓ Envoyer une copie de l'information transmise par les EDR (questions posées) que fournira Julien Bernier
- Recyclage de la programmation en Saskatchewan
- Envoyer la présentation d'Eric Bowles à tous les membres
- Shaw Direct en Nouvelle-Écosse (Radio-Canada Montréal au lieu de Radio-Canada Acadie) : Claude Brault
- ✓ Envoyer un courriel à tous les membres avec les réponses aux questions que Kirwan Cox a posé dans un courriel antérieur
- Envoyer le procès-verbal de la réunion
- Sous-comité : plan de travail

Organismes de l'Ontario français

Association canadienne-française de l'Ontario (ACFO-Ottawa) (Ottawa)

Association des enseignantes et des enseignants franco-ontariens (AEFO)
(Ottawa)

Association des juristes d'expression française de l'Ontario (AJEFO) (Ottawa)

Association française des municipalités de l'Ontario (AFMO) (Ottawa)

Fédération de la jeunesse franco-ontarienne (FESFO) (Ottawa)

Centre franco-ontarien de ressources pédagogiques (CFORP) (Ottawa)

Association des conseils scolaires des écoles publiques de l'Ontario (ACEPO)
(Ottawa)

Association de la presse francophone (APF) (Ottawa)

Fondation franco-ontarienne (Ottawa)

Réseau du patrimoine franco-ontarien (RPFO) (Ottawa)

Réseau Ontario (Ottawa)

Fédération des aînés et des retraités francophones de l'Ontario (FAFO)

Région de l'Est : Alexandria

Région du Grand-Nord : Cochrane

Région du Moyen-Nord : Azilda

Région d'Ottawa : Ottawa

Région du Sud-Ouest : Pain Court

SUDBURY :

Répertoire des organismes / institutions de la région du Grand Sudbury (ACFO Sudbury):

<http://www.acfosudbury.ca/repertoire>

PENETANGUISHENE :

Mouvement des intervenant.e.s en communication radio de l'Ontario
(MICRO) (Penetanguishene)

TORONTO :

Principaux organismes qui desservent les Franco-torontois (ACFO-Toronto) :

<http://www.acfo-toronto.com/partenaires.html>

Association franco-ontarienne des conseils scolaires catholiques (AFOCSC)
(Toronto)

HAMILTON :

ACFO/AFO Régionale Hamilton

LONDON :

ACFO de London-Sarnia

Centre communautaire régional de London

WINDSOR :

ACFO-WINDSOR-ESSEX-CHATHAM-KENT

Centre communautaire francophone de Windsor-Essex-Kent

Procès-verbal

9^e réunion du groupe de discussion CRTC-CLOSM

Date : 25 octobre 2013

Lieu : SRT, 7^e étage, CRTC – 1, promenade du Portage (Gatineau, Québec)

Membres du CRTC présents : Monsieur Jean-Pierre Blais, premier dirigeant du CRTC, Renée Gauthier, Amanda Cliff, Eric Bowles, Sheehan Carter, Paul Godin, Mario Bertrand, Pierre-Marc Perreault, Michael Craig, Lynn Asselin, Claude Brault, Julien Bernier, Martha King, Josiane Lord, Julie St-Pierre, Anne Julien

Membres des organisations présents : Benoit Henry (ANIM), Natalie McNeil (APFC), François Coté (ARC du Canada), Simon Forgues (ARC du Canada), Roch Nadon (AFY), Shelley Robinson (ANREC), Guy Rodgers (ELAN), Suzanne Bossé (FCFA), Serge Quinty (FCFA), Carol Ann Pilon (FCCF), Simone Saint-Pierre (FCCF), Sylvia Martin-Laforge (QCGN), Kirwan Cox (QEPC)

Membres des organisations au téléphone : Jean-Pierre Caissie (AAPNB), Isabelle Laurin (ACFA), Ginette Chiasson (FANE), Mylène Letellier (FFCB), Léo-Paul Provencher (FFT)

Représentants de Patrimoine canadien : Michel Labelle et Mara Indri-Skinner

Absents : ACF, AFO, AFN, APCM, FFTNL, FRIC, On Screen Manitoba, QU'ANGLO, SANB, SFM, SSTA, VEQ

**une liste des noms des organisations se trouve à l'Annexe C*

1) Parole au premier dirigeant du CRTC, Jean-Pierre Blais

2) Parole aux CLOSM : questions et échanges avec le premier dirigeant

Suzanne Bossé (FCFA) remercie le président car cela est très important pour eux qu'il soit présent. La vision et les orientations stratégiques du CRTC aident la FCFA, notamment dans le cas de Radio-Canada. La Fédération va observer le respect des conditions de licence de Radio-Canada et pour le début du 9(1)h de TV5.

Jean-Pierre Blais : Les absents ont toujours tort. La FCFA est présente dans les audiences. Merci. Même si on ne fait pas toujours ce que vous demandez, vous avez un impact plus important si vous participez (en personne ou à distance).

Kirwan Cox : Merci d'être à la réunion. Le niveau du groupe s'élèverait si les conseillers pouvaient tous être présents. Il y a beaucoup de choses qui manquent aux CLOSM. Au cours de la dernière présidence, l'attention portée aux CLOSM manquait. On voit que cela a changé avec la nouvelle administration. On a aussi noté une variation entre la *Loi sur les langues officielles* (LLO) et les lois sur les langues autochtones. Cette dernière n'est pas toujours reflétée dans les décisions du gouvernement. On espère qu'on ira aussi de l'avant avec cet enjeu. Future TV est un projet très ambitieux. Le système de la distribution doit soutenir l'évolution de la télévision sur l'ensemble des plateformes et dans les deux marchés. C'est important pour le soutien des producteurs et du contenu, peu importe la plateforme sur laquelle il est diffusé. Il faut protéger cependant la production canadienne des compétiteurs étrangers (par ex. : les services de télévision par contournement tel que Netflix). La *Loi sur la radiodiffusion* est faite pour protéger le contenu domestique. On a besoin d'avoir accès aux statistiques. Il manque

beaucoup de statistiques pour répondre aux besoins des CLOSM et à la télévision en général dans le rapport de surveillance. Le système de distribution doit soutenir le système de production. Les fournisseurs de services de télévision par contournement doivent contribuer au système. Le système doit donner la chance à tout le monde de se voir à la télévision.

Jean-Pierre Blais : Le fait qu'on soit un organisme indépendant et public fait qu'on a l'obligation de rendre nos décisions transparentes. Les consommateurs sont importants. Mais ils ne sont pas que des consommateurs. Parfois ils sont des citoyens et créateurs. Vous parlez du besoin d'avoir un contenu canadien et un choix pour le consommateur par rapport au contenu offert. Accès aux nouvelles = citoyens. La prise en compte des langues autochtones ne fait pas partie de la LLO et n'entre pas dans notre mandat par rapport au contenu.

Serge Quinty (FCFA):

- 1) Est-ce que Conseil peut refondre la *Loi sur la radiodiffusion et des télécommunications*?
- 2) Le discours du trône a fait référence à la fin des forfaits pour offrir des services à la carte. Les gens sont confus par rapport au rôle du CRTC là-dedans. Cela pourrait avoir un impact sur l'offre en milieu minoritaire où on doit s'abonner à plusieurs forfaits pour avoir accès à une quantité de postes décente. Est-ce que cela relève du CRTC?

Jean-Pierre Blais :

- 1) Le contenu législatif appartient au ministère responsable. Le CRTC se charge de la réglementation. Donc on n'a pas la possibilité de modifier la *Loi sur la radiodiffusion*. Le CRTC va contribuer si le Parlement veut refondre la Loi, mais ce n'est pas notre responsabilité de dire au Parlement quoi faire. Or, l'article 3 de la Loi donne beaucoup de flexibilité et, avec un peu d'imagination, on peut aller très loin dans l'application de ces principes.
- 2) Moi aussi j'ai lu le discours du trône. La déclaration du 24 octobre du ministère du Patrimoine semble indiquer que le processus de la Conversation avec les Canadiens fait partie de la réponse à ce qui a été dit pendant le discours du trône. On l'a annoncé à Banff et la Ministre est du même avis : les Canadiens sont frustrés par ce qui leur est offert à l'heure actuelle.

Guy Rodgers (ELAN) : La CLOSM anglophone du Québec est passée à travers une période très sombre. Les membres n'étaient pas présents à la télévision. Ce groupe de discussion est donc très important pour répondre aux questions posées par le CRTC lors de l'audience de CBC, qui étaient très directes et précises. On était très content. On voit un changement. La même chose peut aussi être notée par rapport à Vidéotron. Avant, ils ne voulaient pas entendre parler d'une télévision communautaire et maintenant, ils sont enthousiastes face à cette idée. On a demandé à BCE de réserver une partie de son budget pour la production (80%). Pour Vidéotron, ils disaient que 70-75% allait à la production mais on ne peut pas le vérifier. On ne sait pas à quoi correspond le 100%. À quel point le CRTC va surveiller les chiffres pour s'assurer qu'ils vont respecter? Y a-t-il moyen de nous fournir des chiffres précis? Autre chose, le Broad Participation Fund : y aura-t-il des fonds réservés à l'accès des CLOSM anglophones? On en a besoin pour nous aider.

Jean-Pierre Blais : Il m'est difficile de répondre.

Sheehan Carter : Il sera plus facile de préciser les chiffres de BCE et Vidéotron par rapport au budget de la télé communautaire une fois que les chaînes seront lancées. On va vous revenir en ce qui concerne le Fonds.

Natalie McNeil (APFC) : L'Alliance est très satisfaite des processus mis de l'avant et de la possibilité qui nous est offerte de soumettre nos avis sur les avantages tangibles. L'Alliance va participer à la conversation. On a une préoccupation relativement aux chaînes déjà approuvées dans le 9(1)h). Est-ce que la conversation peut remettre la décision prise en question?

ses préoccupations sur le financement des chaînes rejoignent celles de Kirwan Cox.

Jean-Pierre Blais : On n'a pas d'idée préconçue par rapport à ce qui ressortira de la conversation, mais ça ne serait pas très productif d'avoir tenu trois semaines d'audience pour le 9(1)h) et de remettre la décision en question par la suite. Si vous sentez qu'on devrait maintenir les chaînes qui ont obtenu le 9(1)h), c'est votre devoir de citoyen de nous en faire part.

- **On ne peut plus mettre sous la lentille consommation**

Benoit Henry (ANIM) : Le CRTC est une institution désignée en vertu de l'article 41 de la *Loi sur les langues officielles* (LLO) depuis 2003. Il n'y en a pas beaucoup qui ont reçu le même statut depuis. On est parti avec un groupe de travail et on a diminué à un groupe de discussion par la suite. On a fait de belles réalisations et il y a eu un accroissement du nombre d'interventions. Le groupe est un lieu d'échange, d'éducation et d'échange d'information. De votre côté, quel bilan faites-vous par rapport aux changements survenus depuis la désignation sur les langues officielles du CRTC? Qu'est-ce qui doit être fait à court, moyen et long terme pour continuer à progresser?

Jean-Pierre Blais : J'ai été surpris à mon retour en 2012 de constater les progrès. La discussion, comme celle-ci, dans les deux langues au Conseil, crée une plus grande sensibilité à l'enjeu. On utilise aussi la lentille 41 quand on remet des documents et cela garde l'enjeu des langues officielles à l'esprit. Les communautés sont beaucoup plus au fait maintenant des instances qui s'en viennent et on voit que vous participez. On tente de donner des préavis à travers le plan triennal. J'ai deux chapeaux : Président du Conseil et Premier dirigeant. Ça fait partie de mes responsabilités de m'assurer que le CRTC respecte ses obligations de la LLO. À cet effet, je suis préoccupé du fait que sur les étages, on ne voit pas autant le français comme langue de travail. Je déteste quand on fait circuler des documents et qu'on inscrit « French to follow ». Je suis préoccupé du nombre de conseillers à l'heure actuelle qui peuvent communiquer directement en français lors des audiences. J'en ai fait part au Ministre du Patrimoine et elle comprend très bien. On peut avoir un plus petit conseil, mais il doit pouvoir opérer dans les deux langues. Le personnel a trop facilement tendance à s'exprimer en anglais lors des audiences. Je le vois et en ayant des conseillers francophones, cela pourrait rééquilibrer les choses. Je souhaite avoir d'autres conseillers autour de la table. J'ai été le champion des langues officielles à Patrimoine en 2002. C'est extrêmement important pour moi. Entre champions, on échange des idées et cela permet de gagner des prix (par ex. : le Mot du jour). On est une institution qui, selon moi, fait très bien par rapport à notre mandat, tant en ce qui concerne la LLO et la *Loi sur la radiodiffusion*.

Simone Saint-Pierre (FCCF) : Pendant l'audience de la SRC, on a demandé d'avoir accès à des statistiques. C'est important pour nous de documenter l'apport des agences fédérales à la francophonie et face à la SRC, on n'a qu'une ligne. Ils nous disent qu'ils transmettent le tout au CRTC. Est-ce public? La lentille CLOSM dans les audiences du FAPL, est-ce que cela a été pris en considération?

Jean-Pierre Blais : Parfois, comme le marché est concurrentiel, il y a informations qu'on ne peut pas partager. On a tendance à regrouper les informations dans ces cas-là, mais il se peut que cela ne soit pas disponible pour les joueurs individuellement.

Paul Godin (remplaçant de Barbara Motzney) : Oui, les rapports sont disponibles, mais les données sont cumulées pour la radio et la télé. On y reviendra plus largement cet après-midi.

Jean-Pierre Blais : Une lentille, ce n'est pas un veto. C'est un outil pour s'assurer qu'on n'oublie pas un enjeu important. Le FAPL a eu impact positif sur les CLOSM, mais ce n'était pas le but premier du fonds. Je suis désolé que ça ait affecté les CLOSM si on a pris la décision de mettre fin au fonds.

Jean-Pierre Caissie (AAAPNB) : Je suis intéressé par l'impact de l'élimination du FAPL. À Moncton et en Acadie, on voit des impacts négatifs de l'élimination progressive. J'ai compris qu'il y aurait des mécanismes possibles pour atteindre le même objectif. Doit-on nous-mêmes les suggérer ou sont-ils déjà inclus dans les démarches qui s'en viennent sur les avantages tangibles?

Jean-Pierre Blais : Oui c'est un mécanisme. Or, malgré la fin du FAPL, je pense que vous avez remarqué qu'on a resserré les obligations de Radio-Canada face à leurs obligations. Il y a d'autres moyens par lesquels vous faire entendre. Commencez à songer à des mécanismes pour la Conversation. Les quotas ont été très efficaces dans un monde avec peu de corridors de communication. Est-ce aussi efficace avec la technologie actuelle? Il y en a sûrement d'autres plus efficaces. Je vous encourage à participer à la conversation sur les avantages tangibles afin de mettre de l'avant votre point de vue.

Jean-Pierre Caissie : Il n'y a pas beaucoup de contenu franco-canadien sur les « Over the top ». Est-ce quelque chose qu'on peut inclure dans la Conversation?

Jean-Pierre Blais : On définit la télé de façon très large. Le contenu sur demande représente de la radiodiffusion. Netflix et les autres « Over the top » le sont aussi, mais on a décidé de ne pas réglementer. En France, Netflix n'opère pas parce que Canal + détient tous les droits. C'est intéressant. *House of Cards* sera diffusé de façon linéaire. Bonne ou mauvaise chose selon les points de vue. L'offre est très anglophone. Étant donné la situation en France et l'importance de la communauté hispanophone en Amérique et aux USA, je vois plus Netflix se diriger vers l'Espagnol. Ça peut peut-être aider le marché francophone à protéger les services. Dans le marché francophone, la pénétration de Netflix n'est pas forte. Il y a peu de contenu francophone, l'interface est anglophone et il y a un attachement à TOU.TV. Or, les autres services francophones s'en viennent aussi. Je vous invite à utiliser *Parlons télé* pour réfléchir à ce que le contenu Internet veut dire pour l'offre francophone.

Kirwan Cox (QEPC): Le marché de Netflix au Canada est 21% anglais et 5% français. Qu'est-ce que cela veut dire pour le CRTC s'ils (les fournisseurs de services de télévision par contournement) ne sont pas dans le système réglementé?

Jean-Pierre Blais : Ils ne sont pas hors du système. On a juste décidé de ne pas réglementer les NM. Par contre, on doit être prudent pour s'assurer que les outils du passé ne soient pas réutilisés pour réglementer la technologie du futur. Est-ce que les outils actuels sont les meilleurs pour réglementer les nouvelles plateformes?

Kirwan Cox (QEPC) : Plus le CRTC met du temps à régler, plus les producteurs risquent d'en souffrir.

Jean-Pierre Blais : On n'a pas tardé. On réglemente à partir des faits et pour l'instant, on n'a pas ces faits. Si vous nous les apportez, alors on révisera. Les chiffres que vous donnez ne sont pas ceux que nous avons. Ce n'est pas un système de remplacement, mais de rattrapage. On a fait des recherches et on n'a pas de preuves. Vous arrivez avec des opinions. Il n'y a pas de preuves de « cord-cutting ». Les Canadiens continuent à écouter un volume important de contenu télévisuel, et souvent, le problème est que c'est un contenu états-unien plus que la plateforme utilisée. Les 21 % d'abonnés à Netflix ne se sont pas forcément désabonnés du câble.

Suzanne Bossé (FCFA): Radio-Canada doit diffuser 5 heures par semaine de contenu local. Ça aura un effet important pour les producteurs. En Saskatchewan, au lieu de produire du nouveau contenu, on recycle la programmation. On a deux fois deux bulletins locaux avec les mêmes nouvelles. Des voies de contournement sont utilisées. C'est un exemple. Comment peut-on rectifier ça?

Serge Quinty (FCFA) : On note un manque de diffusion de production originale. C'est là où il y a une faiblesse.

Jean-Pierre Blais : C'est bien que vous le mentionniez. Vous vivez avec les effets. On surveille, mais c'est bon d'avoir des commentaires de ceux qui consomment.

Simon Forgues (ARC du Canada) : La radio aussi peut recycler du contenu. Il y a un échange de programmation entre les différentes communautés. Quand on participe aux audiences, est-ce mieux en groupe comme représentant des CLOSM ou de façon indépendante?

Jean-Pierre Blais : On ne compte pas le nombre de participants. C'est à votre avantage d'être présent aux audiences, soit comme groupe, soit de façon individuelle. C'est tout aussi puissant. On ne peut pas toujours faire ce que vous voulez mais on vous entend toujours.

3) Mot de bienvenue

Renée Gauthier souhaite la bienvenue à tout le monde autour de la table, ainsi qu'aux membres qui sont au téléphone. Elle présente **Amanda Cliff** et **Paul Godin**, ainsi que **Mme Mara Indri-Skinner** et **M. Michel Labelle** du Ministère de Patrimoine canadien.

4) Présentation de l'ordre du jour

5) Tour de table

6) Pause santé et réseautage

7) Présentation du conseiller juridique, Eric Bowles

Eric Bowles fait une présentation sur l'importance du témoignage (voir Annexe A).

Benoit Henry (ANIM) demande que la présentation d'Eric Bowles soit publiée sur la page sur les langues officielles et les CLOSM du CRTC.

Renée Gauthier prend la parole pour souligner combien la participation est importante et pour préciser que l'intervention soumise n'a pas besoin d'être un document juridique, mais qu'elle doit clairement faire part de la position des parties.

Carol Ann Pilon (FCCF) aimerait savoir dans quelle mesure le Fonds de participation peut aider à défrayer les coûts pour la préparation et la participation aux interventions. **Renée Gauthier** croyait qu'il suffisait de présenter une demande au Fonds de participation pour être remboursé. Selon ce que **Guy Rodgers** a mentionné précédemment, le Fonds lui a refusé un remboursement. **Carol Ann Pilon** aimerait aussi qu'on précise les règles de procédure inhérentes au Fonds. **Renée Gauthier** explique que la décision de Bell/CTV a établi la création du Fonds, mais on n'a pas le contrôle sur la façon dont le Fonds a interprété son rôle. Elle va se renseigner et fera un suivi auprès du groupe de discussion.

Kirwan Cox (QEPC) aimerait que la présentation d'Eric Bowles lui soit envoyée par courriel. **Anne Julien** lui indique que la présentation figurera dans le procès-verbal. **Kirwan Cox** s'informe de Véronique Lehoux. **Renée Gauthier** indique que Véronique Lehoux a obtenu une promotion au sein du CRTC mais qu'elle est toujours en contact avec les gens travaillant auprès des CLOSM au Conseil.

Shelley Robinson (ANREC) demande à **Eric Bowles** s'il a présenté de nouvelles informations lors de sa présentation ou si ce n'était qu'un rappel. Il précise qu'il clarifierait les règles existantes et mettrait de l'emphase sur celles de **plus grande importance**, suite aux situations qui sont survenues dans le passé.

Renée Gauthier signale qu'il peut être stressant de témoigner devant le Conseil et qu'on peut parfois dire **des choses qu'on aurait voulu exprimer différemment**. Elle précise, encore une fois, qu'il est impossible de changer son témoignage, d'où l'importance de bien se préparer au préalable.

8) Parole aux CLOSM

François Côté (ARC du Canada) : Nos priorités seront la consultation sur la radio et le Fonds canadien de la radio communautaire (FCRC). Nous espérons obtenir plus que la somme actuellement offerte (3.5M), ce qui n'est pas énorme pour 185 stations.

Serge Quinty (FCFA) : On sort d'une grosse année en radiodiffusion. Un gros enjeu a été le renouvellement de la SRC. Depuis, on **a résolu** de maintenir un suivi très serré de Radio-Canada pour voir comment ils vont s'acquitter de leurs obligations. Dans certaines régions du pays, Radio-Canada adopte des façons plus discutables de faire les choses. On va continuer à documenter. On va surveiller la mise en place d'UNIS (TV5) et voir comment ils vont respecter leurs engagements par rapport aux communautés hors Québec. Les bouquets de télé restent aussi quelque chose qui va intéresser la FCFA. On va surveiller le développement des « Over the top » (particulièrement le contenu francophone) et participer à la Conversation avec les Canadiens. On va aussi suivre de près la consultation radio.

Renée Gauthier demande aux membres s'ils ont été approchés pour les consultations par la Société Radio-Canada.

Serge Quinty (FCFA) : Formellement, non. Mais après les audiences publiques de novembre 2012, on n'a pas eu beaucoup de contact avant juin 2013 ou ils sont venus présenter Ici Radio-Canada et nouvelle ID visuelle. On espère que les régions hors Québec feront partie du ICI et pas du ailleurs. On est tout de même content d'avoir été informé de cette nouvelle démarche avant qu'elle soit publique et on sent que c'est à cause du CRTC qu'ils l'ont fait.

Simone Saint-Pierre (FCCF) : On a consulté un peu les CLOSM dans l'Ouest pour leur apprendre la nouvelle.

Kirwan Cox (QEPC) souligne qu'il est toujours préoccupé par les questions d'argent, de bonne production et de financement de production. Les statistiques et les informations sont des préoccupations secondaires. Selon lui, il y a un manque de programmation de télévision anglophone qui porte sur eux et cela est un immense problème. En deuxième lieu, il constate qu'il y a un manque de financement provenant du gouvernement provincial (limiting production resources). Il estime que le gouvernement du Québec accorde la priorité à la télévision de langue française. Il indique qu'ils doivent dépendre du CRTC afin d'avoir accès à des fonds et des crédits d'impôts. Il y a une différence de 700 000 \$ (for 4M\$, the difference is \$ 700 000 French vs English). Les séries télévisuelles qui sont produites en Ontario sont, à son avis, mieux soutenues et, par conséquent, plusieurs producteurs anglophones du Québec déménagent en Ontario parce qu'ils ne réussissent pas à se trouver du travail à Montréal. C'est un problème cyclique.

Benoit Henry (ANIM) signale qu'ANIM est préoccupée par le processus sur la radio et celui sur les avantages tangibles. Il y a beaucoup d'informations qui sont transmises mais il n'a pas eu le temps de prendre connaissance des enjeux qui pourraient les affecter.

Rock Nadon (AFY) annonce qu'il s'agit d'un nouveau dossier pour lui. Il est là pour acquérir de l'expertise. La FCCF et la FCFA travaillent avec lui sur Radio-Canada. Il est content que le Nord soit mentionné dans les propos, surtout puisqu'il n'y a pas de bureau de Radio-Canada à Whitehorse. Ils vont travailler de pair avec la SRC sur ce sujet.

Carol Ann Pilon (FCCF) note que les préoccupations de la FCCF sont au niveau des renouvellements de licence de la SRC et de TV5 Unis. Pour bien se préparer, il est important d'avoir la bonne documentation, les chiffres et les statistiques.

Natalie McNeil (APFC) : Ne veut pas répéter ce que les autres ont dit (Radio-Canada et statistiques). Dans le cadre de Radio-Canada, pour la première fois on avait des tableaux comparatifs sur la part revenant aux producteurs indépendants. C'est d'une importance capitale d'avoir des faits. M. Blais l'a rappelé ce matin. Les chiffres sont des faits. Les avantages tangibles sont un mécanisme pouvant revenir aux CLOSM. L'Alliance va participer et voir comment l'utiliser. Unis est une excellente opportunité.

Guy Rodgers (ELAN) est préoccupé quant à la façon dont CBC va honorer COL. La télévision communautaire de Vidéotron est aussi un gros dossier. Il est surpris d'avoir appris que Cactus allait présenter une opposition face à ça. MaTV peut évoluer et le budget accordé aux producteurs indépendants aussi, mais ELAN est d'avis que c'est déjà un début.

Sylvia Martin-Laforge (QCGN) : Flash conference est contreintuitive. Tout le monde peut le faire?

Renée Gauthier : Oui.

Amanda Cliff précise que toutes les conférences seront mises sur le site.

Sylvia Martin-Laforge (QCGN) : Toutes les interventions sont soutenues par l'ensemble de la communauté. On ne comprend pas pourquoi le Président doute qu'ELAN participe au nom de la communauté. Démontre incompréhension par rapport au rôle d'ELAN. Commence à sensibiliser les régions du Québec par rapport aux communautés anglophones qui y vivent. Ils gagnent ainsi en visibilité et les gens en région qui parlent anglais commencent à réaliser l'impact que leur participation peut avoir (ce n'est pas toujours évident aux Îles de la Madeleine). On n'est pas encore très organisés p/r à la radio cependant. Vont travailler là-dessus. Dur à faire néanmoins car n'ont pas encore structure ni mobilisation. Pas d'internet à haute vitesse. On rejoint communauté très loin hors Québec, mais au Québec, il n'y a pas beaucoup d'aide de la province par rapport à ça.

Kirwan Cox(QEPC) : Dispersion des anglophones au Québec ressemble à celle vécue par les autochtones. C'est pourquoi il en a parlé pendant le discours du président (+/-). CRTC a aussi la responsabilité de soutenir les langues autochtones.

Ginette Chiasson (FANE) a demandé pourquoi Shaw Direct n'offre pas Radio-Canada Acadie (Moncton) en Atlantique sauf si on paye pour. Pas normal. N'ont accès qu'à la version de Montréal et non à celle de la Nouvelle-Écosse. Claude Brault va faire un suivi. **puisque nouveau satellite est maintenant en fonction**

Mylène Letellier (FCCB) indique que la Fédération va surveiller SRC et Unis de près. En ce qui concerne la SRC, elle va surveiller ce qui se passe au niveau de la restructuration des services administratifs qui entendent travailler davantage avec les régions de l'Ouest. On leur a dit que ça n'aurait pas d'impact sur la couverture dans la province, mais veulent s'assurer que ça sera le cas. Elle travaille aussi sur le problème du financement des radios communautaires. Le Fonds pour la radio communautaire est un début, mais il n'est pas suffisant.

Renée Gauthier explique qu'on va maintenant parler du suivi du plan de travail du groupe de discussion. Elle passe la parole à Anne Julien pour faire l'historique.

Anne Julien : Il s'agit de voir si le sous-comité assigné au plan de travail a fait des avancées. On n'a pas le temps de travailler là-dessus aujourd'hui mais on aimerait que le groupe se réunisse pour nous soumettre la vision de l'ensemble du groupe. FCCF, Guy Rodgers et FCFA lèvent la main, disant qu'ils faisaient partie du groupe. Renée Gauthier explique que le groupe a fonctionné pendant deux ans sans plan. On a seulement pu afficher le plan que récemment. On se demande ce que ça prend au niveau du groupe de discussion pour l'avenir. On écoute les priorités et on communique les informations sur les processus à venir, mais est-ce que ça prendrait un plan de travail plus spécifique ou des projets sur lesquels on pourrait discuter à titre de groupe de travail. On est un groupe de discussion, est-ce que ça vaut la peine de revenir à un groupe de travail?

Serge Quinty (FCFA) : Certaines choses sont hors de notre contrôle (ex : FAPL qui figure sur l'ancien plan de travail). Ça prend néanmoins un plan de travail et des priorités d'action. Il faut aussi avoir une idée de ce qu'on cherche comme groupe. Il est prêt à continuer à travailler dans le comité pour ID GPS de ce que ça serait pour les prochaines années.

Natalie McNeil (APFC) propose de travailler en comité. Elle est également prête à continuer. Il faudrait réactiver le comité parce que ça fait deux ans qu'ils ne se sont pas vus. Du côté des CLOSM anglophones? On a eu 2 rencontres (ELAN).

Roch Nadon (AFY) constate qu'il est difficile de travailler à 25. Il est d'avis qu'il doit y avoir un sous-comité de travail qui sera davantage en mesure d'assurer les suivis.

Renée Gauthier rappelle qu'une des idées lancée dans le premier plan était d'avoir un représentant du Commissariat aux langues officielles (CLO) présent lors de la réunion. Elle cherche à savoir si les membres constatent que cela est toujours pertinent. Si tel est le cas, elle leur demande de nous en informer. Elle rappelle qu'il y avait une personne ressource du CLO qui assistait aux réunions mais que cette personne a quitté son poste et n'a jamais été remplacée. Renée Gauthier verrait un remplacement comme quelque chose de positif.

Serge Quinty (FCFA) demande si quelqu'un du CRTC devrait siéger sur le sous-comité. Il note que **Shereen Ghattas** en était partie. **Renée Gauthier** est d'avis et propose que ce soit **Anne Julien**. **Anne Julien** accepte de faire partie du sous-comité.

Les noms des membres du sous-comité du plan de travail sont confirmés : **Guy Rodgers (ELAN)**, **Serge Quinty (FCFA)**, **Simone Saint-Pierre (FCCF)**, **Natalie McNeil (APFC)** et **Anne Julien (CRTC)**.

Renée Gauthier explique que ni l'ordre du jour, ni les noms des personnes présentes ne sont publiés sur la page Web des langues officielles et des CLOSM du CRTC. Elle demande au groupe si le Conseil devrait faire plus d'efforts à ce niveau. De plus, elle annonce que cette page sera mise à jour et que des liens aux sites des organisations qui sont membres du groupe de discussion CRTC-CLOSM et aux processus du Conseil seront ajoutés. **Roch Nadon (AFY)** propose que les documents administratifs liés au groupe soient mis sur le site web du Conseil.

Serge Quinty (FCFA) offre aussi pour aider le tr « secrétariat ». Il aimerait que le sous-comité travaille déjà sur plan d'action 2016 à partir d'avril 2014.

Renée Gauthier leur assure que toutes les ressources nécessaires seront mises à leur disposition.

9) Présentations des décisions récentes

Renée Gauthier annonce que **Pierre-Marc Perreault** était censé faire la première présentation mais qu'il ne pourra pas se joindre au groupe avant 15h00. Ainsi, elle cède la parole à **Paul Godin**.

Paul Godin : A reçu un ordre du président d'aider le groupe de discussion et même plus. Il réitère que beaucoup des données que le CRTC reçoit sont soumises à titre confidentiel. Avant de publier cette information, il faut demander la permission à ceux qui l'ont soumise. C'est **Julien Bernier** qui s'occupe des rapports. Il présente le rapport sur les comm qui est tt de même rempli d'informations, certes agrégée, mais dont plusieurs ne savent pas qu'elle s'y trouve. Il suffit d'appeler Julien Bernier et il aidera les gens à s'y retrouver. Le gouvernement canadien s'est aussi engagé à rendre plus d'information publique. Il soulève que le comité a demandé à **Renée Gauthier** de répondre à certaines questions et que CASP a fourni ces réponses par courriel (quatre questions de Kirwan Cox, trois réponses et une dont l'information n'était pas disponible). Il note que les réponses à ces questions étaient principalement présentées dans le rapport sur les communications. Pour le reste, il y a beaucoup d'information dont le

Conseil ne dispose pas. Il invite les groupes à nous en faire part si c'est le cas et on tentera de recueillir cette information éventuellement (ce sera publié dans le prochain rapport si on peut, sinon celui de l'année suivante). Julien Bernier se fera un plaisir de répondre aux questions.

Compte tenu que les données qui ne sont pas dans le rapport sont confidentielles, **Carol Ann Pilon (FCCF)** demande s'il est possible de fournir au groupe les questions qui sont demandées par le Conseil. **Julien Bernier** confirme que le Conseil peut leur soumettre une copie vierge du rapport annuel des compagnies pour que les membres du groupe de discussion CRTC-CLOSM puissent consulter les questions posées.

Kirwan Cox (QEPC) demande au Conseil de fournir à tous les membres du groupe de discussion des copies du rapport des communications dans la langue de leur choix. **Renée Gauthier** explique qu'il y a un coût associé à l'impression de ce rapport et que, pour des raisons budgétaires, le Conseil ne peut malheureusement pas se permettre d'offrir des copies à tous. Cependant, elle signale qu'il y a quelques copies qui ont été mises à leur disposition. **Kirwan Cox (QEPC), Carol Ann Pilon (FCCF) et Natalie McNeil (APFC) ont pris des copies du document.**

Sheehan Carter fait une présentation sur les renouvellements des licences des services de télévision et de radio de langues anglaise et française de la Société Radio-Canada (SRC). D'abord, il rappelle les obligations liées à la télévision traditionnelle, à la télévision spécialisée et à la radio. Ensuite, il fait part des obligations additionnelles de la SRC (voir Annexe B).

Kirwan Cox (QEPC) indique que CBC doit réserver 10% de l'enveloppe des producteurs indépendants aux CLOSM. Ils doivent en faire rapport au CRTC. Ils l'ont fait la première année, mais pas la deuxième. On ne sait pas ce qu'ils feront la troisième année. Si on n'a pas de données, on ne peut pas savoir ce qu'ils font. On se fie sur leur bonne foi. Il veut que le Conseil leur demande de fournir leurs données relativement à la production indépendante pour toutes les années.

Sheehan Carter clarifie que CBC soumet un rapport sur les émissions d'intérêt national (ÉIN) et que ce n'est pas tout à fait un rapport de production indépendante. Il ajoute qu'on fera le suivi sur les conditions de licence et les attentes de la SRC. **Cependant, les exigences de rapport ne sont pas nécessairement ça.** Il faut qu'on voit si on peut ajouter des questions autres que celles posées dans le cadre du rapport sur les émissions d'intérêt national. **Julien Bernier** dit qu'il va voir si on ne peut pas trouver des informations dans les rapports annuels pour compléter.

Natalie McNeil (APFC) signale que 10% de l'enveloppe francophone de la SRC doit aller à la production francophone hors Montréal et hors Québec. Selon elle, cette amalgamation complexifie la surveillance car on ne sait pas quelle part exacte est investie en production indépendante et quelle part va aux CLOSM. **Sheehan Carter** lui dit qu'il comprend et qu'on va voir ce qu'on peut faire.

La seconde présentation de **Sheehan Carter** porte sur les services de catégorie B exemptés. Il fait part des lignes directrices pour l'exemption des catégories B. De plus, il indique que le Conseil a ouvert la possibilité pour les catégories B ayant moins de 200 000 abonnés d'être exemptés d'une licence. Les registres étaient un gros enjeu pour plusieurs. Les avantages d'être exempté sont diverses (par ex. : travailler en tant qu'exemptés, n'implique plus de processus d'attribution de licences et de registres, allège le fardeau de la production de rapports, permet la distribution immédiate). Il indique qu'il y a une différence significative entre les services de langues anglaise et française. Le Conseil reçoit plus de

demandes pour des services de langue anglaise que de langue française, donc il y a plus de facilité à trouver la nature de service concordante dans le marché anglophone.

Pierre-Marc Perreault rappelle les services qui ont été accordés la distribution obligatoire au service de base en vertu de l'article 9(1)h de la *Loi sur la radiodiffusion* (par ex. : AMI –tv Français, TV5-UNIS, Canal M). Il explique qu'Avis de recherche n'a pas rempli les nouveaux critères mais qu'on a renouvelé la distribution obligatoire jusqu'en 2015 (diminution progressive), et leur licence jusqu'en 2020. Il y a également d'autres services qui avaient fait demande mais qui ne remplissaient pas les critères. Pour les nouveaux services qui avaient fait demande et qui ont été acceptés, il y a : AMI TV français, Nouveau TV5, ARTV et ????. Nouveau TV5 a été retenue dû à ce qu'elle proposait globalement (cancon entre autres) et remplissait les critères. Quant à ARTV, on a donné 9(1)h (mais pas au service de base) hors Québec. Ça avait été soumis dans le cadre du renouvellement de la SRC, mais traité pendant l'audience 9(1)h).

Simon Forgues (FCFA) souligne que la FCFA a appuyé ACCENTS bien qu'il y avait des éléments dans leur dossier qui étaient moins bien ficelés. Il demande à **Pierre-Marc Perreault** d'indiquer ce qui a joué en défaveur d'ACCENTS.

Pierre-Marc Perreault explique que dans le cas d'ACCENTS, une partie de la demande ne rencontrait pas certains critères. Il fait référence à la partie 47 de la décision (manière de réaliser les objectifs de la programmation par rapport à ce qu'ils entendaient recueillir en termes de fonds et de commandites). Cela ne semblait pas réaliste au vu du plan d'affaires soumis.

Carol Ann Pilon (FCCF) rappelle qu'UNIS est un nouveau joueur et a des obligations de rapports. De plus, elle dit qu'il serait bien de garder en tête que les CLOSM doivent avoir accès aux données fournies pour pouvoir assurer une veille sur la production en milieu minoritaire. **Pierre-Marc Perreault** précise que de toute façon, avant d'avoir un 9(1)h proprement dit, TV5/UNIS a des exigences à remplir (par ex. : bureaux régionaux).

Kirwan Cox (QEPC): Sun TV a back door pour obtenir 9(1)h à travers le processus sur les catégories C. **Pierre-Marc Perreault** explique que le Conseil leur a refusé un 9(1)h, mais que certaines parties de leur demande touchaient un problème vécu par l'ensemble des catégories C. Ainsi, le Conseil a demandé aux EDR pendant l'audience de lui soumettre les tarifs qu'ils paient pour les services de nouvelles et aussi le positionnement. Il a étudié les données et a réalisé que certains services américains ont une position plus avantageuse que les services canadiens (taxes de pénétration, tarifs, positionnement). Le Conseil est en processus pour évaluer les interventions en ce moment. Cela ne veut pas dire que Sun News a back door. Ça vaut pour le traitement de tous les services de Cat C

Natalie Mc Neil (APFC) veut savoir ce qu'il en est de Bell.

Julie s'est engagée à envoyer aux CLOSM le lien à la demande de partie 1.



10) Présentation des processus futurs pertinents

Mario Bertrand fait une présentation sur les objectifs de service de base élargi. Il indique que le Conseil a l'intention d'amorcer un processus sur la large bande en 2014 qui sera important pour les CLOSM. Il s'attend à ce que ces dernières y participent.

Serge Quinty (FCFA) note que la large bande a été mentionnée dans le discours du trône. Il demande s'il y a un lien avec le processus du CRTC et ce qui a été présenté dans le discours. **Mario Bertrand** précise qu'il n'y a aucun lien et que ce processus faisait déjà partie du plan triennal du CRTC.

Michael Craig, à son tour, fait une présentation sur les avantages tangibles. Il rappelle le nouveau cadre des avantages proposés pour la télévision, soit l'approche selon laquelle la distribution des fonds se fait dans un cadre bien défini avec des contributions obligatoires à des fonds particuliers. Ensuite, il indique qu'en radio, le cadre actuel semble être clair, bien établi et objectif. De plus, ce cadre produit des résultats mesurables et reflète bien les principes sur lesquels il repose. Cependant, le Conseil veut saisir cette opportunité pour recevoir des commentaires au cas où il y aurait des améliorations à apporter, à savoir si la proportion du bloc d'avantages attribuée aux divers fonds et le volet discrétionnaire demeurent adéquats. Enfin, il aborde la question de la mise en œuvre des avantages. Il note qu'il se pourrait que la rentabilité ou les recettes ne soient plus des mesures pertinentes servant à déterminer l'imposition des bénéficiaires. Il se pourrait aussi qu'il y ait des situations spécifiques et exceptionnelles dans lesquelles les avantages pourraient ne pas s'appliquer. Ainsi, le Conseil cherche à obtenir des commentaires afin de déterminer quelles sont ces situations.

Kirwan Cox (QEPC) estime que les plus grandes transactions ont eu lieu. Il veut cependant s'assurer que les fonds publics restent publics. Il demande quelles sont les balises. Selon lui, les avantages tangibles sont paiement d'un loyer pour utiliser les ondes.

Michael Craig indique qu'il ne s'agit pas d'un loyer. Il précise qu'une partie de l'argent va revenir à la programmation. Le Conseil s'assure que l'argent aille aux tierces parties et soit redistribué dans le système. La consolidation en soi et la concentration est un autre problème. L'enjeu dont on s'occupe ici est seulement la redistribution des avantages issus des transactions.

Kirwan Cox (QEPC) est de l'avis que maintenant que les transactions ont eu lieu, l'argent destiné aux avantages tangibles va diminuer et avec lui, les contributions à la production indépendante. Il cherche à savoir comment cela peut être évité.

Sheehan Carter explique que les avantages tangibles ne représentent qu'une portion de l'argent que les compagnies dépensent pour la production indépendante. Selon lui, il faut distinguer les deux. **Sheehan Carter** n'a pas l'impression que l'argent destiné à la production indépendante diminue. En fait, il y aurait plus d'argent aujourd'hui que par le passé. En outre, il y a toujours, à son avis, quelque chose à acheter.

Kirwan Cox (QEPC) : il y a moins d'EDR qu'avant et plusieurs façons d'aller chercher des avantages.

Renée Gauthier dit que ce sont des questions philosophiques et sensibles pour le groupe. Il faut plutôt participer à quoi si jamais le CRTC se penche là-dessus éventuellement. Tout est possible dans le système. Elle demande s'il y a d'autres questions à mettre à l'ordre du jour.

FCFA : Simon Forgues (ARC du Canada) souligne que les radiodiffuseurs se font dire depuis des années de développer des plateformes mobiles. Cependant, on a de la difficulté dans certaines communautés à ce que les gens s'en servent parce que les coûts sont prohibitifs. Il n'y a pas de concurrence comme dans les grands centres. Les coûts d'Internet et de téléphonie mobile ne permettent pas d'écouter les applications mobiles. Telus veut acheter Public Mobile, mais on ne sait pas comment cela va se traduire. Oui, le gouvernement a la volonté, mais on ne voit pas l'horizon de cela, surtout pas dans les petites communautés.

Mario Bertrand revient sur le Code sur les services sans fil lancé en décembre 2012. Le CRTC a un processus sur les frais d'itinérance. Cela reste à suivre.

11) Mots des la fin : prochaines étapes, prochaine rencontre

Renée Gauthier identifie les suivis à faire :

- *Fonds de participation à la radiodiffusion* : remboursements et lignes directrices
- Envoyer une copie de l'information transmise par les EDR (questions posées) que fournira Julien Bernier
- Recyclage de la programmation en Saskatchewan
- Envoyer la présentation d'Eric Bowles à tous les membres
- Claude Brault fera un suivi auprès de Shaw Direct en Nouvelle-Écosse
- Envoyer un courriel à tous les membres avec les réponses aux questions que Kirwan Cox a posé dans un courriel antérieur
- Sous-comité : plan de travail

Kirwan Cox (QEPC) veut obtenir des informations en ce qui concerne les services de diffusion par voie de contournement (Over-the-top programming services). Paul Godin précise que le Conseil peut demander aux entreprises de radiodiffusion de médias numériques de leur fournir ces informations mais qu'elles ne sont pas dans l'obligation de le faire.

Renée Gauthier mentionne que les rencontres biannuelles du groupe de discussion CRTC-CLOSM seront ajoutées au plan triennal du CRTC.

Serge Quinty (FCFA) signale qu'il est difficile pour les membres de participer à la réunion par téléphone. Il aimerait que le service de vidéoconférence soit disponible pour que ce soit plus facile pour les membres qui ne peuvent pas se déplacer de se joindre à la discussion.

Renée Gauthier affirme qu'elle en prend bonne note. Elle profite de l'occasion pour demander aux membres du groupe d'envoyer un courriel à **Anne Julien** s'il y a des sujets précis qu'ils aimeraient aborder lors de la prochaine réunion. Elle informe également le groupe que la prochaine rencontre aura lieu **avant le 31 mars 2014**.

ANNEXE A

L'importance du témoignage

Il est important de participer dans les instances du Conseil. Plus le dossier présenté au Conseil dans une instance donnée est de qualité, plus le Conseil est en mesure de prendre une décision éclairée. Afin de porter ses préoccupations à l'attention du Conseil et de faire en sorte qu'elles sont bien intégrées dans le processus décisionnel, la participation doit être effective. Une participation effective requiert un respect pour les procédures établis dans le cadre de l'instance en question.

Le Conseil, en temps que tribunal administratif, est maître de sa propre procédure. Ce principe est cependant sujet à quelques limitations.

Les procédures adoptées par le Conseil sont établies avec pour buts :

- de s'assurer que les personnes sur lesquelles les décisions résultant de l'instance en question pourraient avoir des effets sont informées de l'instance et accordées l'opportunité d'y participer;
- de s'assurer que le Conseil a devant lui un dossier bien étoffé lui permettant de trancher les questions dont il est saisi;
- de s'assurer que les personnes qui participent dans ses instances sont traitées équitablement.

Ce sont des objectifs ou des principes qui sont interreliés. Ces objectifs sont également reflétés dans les Règles de pratique et de procédure qui ont été adoptées par le Conseil.

Il est d'une importance primordiale que les personnes qui participent dans les instances du Conseil préparent soigneusement leurs interventions. L'intervention initiale soumise par un participant devrait étaler clairement les positions prises et fournir toutes les justifications et documents à l'appui de ces positions. Le principe qui sous-tend ce dernier énoncé est qu'une partie ne doit pas introduire de nouveaux arguments ou soumettre de nouvelles preuves lors des phases subséquentes d'une instance donnée.

Lorsqu'un intervenant est invité à comparaître devant le Conseil lors d'une audience publique, la présentation donnée doit se limiter à souligner les points saillants contenus dans son intervention. Un intervenant ne devrait pas introduire de nouveaux arguments ou de nouvelles preuves à ce stade. Advenant qu'un intervenant soit de l'avis qu'il est important que le Conseil soit informé d'un nouvel élément de preuve, il incombe à cet intervenant de demander au préalable la permission d'introduire au dossier ce nouvel élément de preuve. Il incombe également à l'intervenant en question de justifier sa demande. Cette exigence est prévue dans les *Règles de procédures* (voir articles 41 et 7). Toute demande pour permission d'introduire un nouvel élément de preuve devrait s'assurer d'adresser ces préoccupations.

Il revêt de la plus grande importance que chaque intervenant prenne le temps disponible et mette les efforts nécessaires afin de s'assurer que son intervention initiale est bien constituée, c'est-à-dire :

- qu'elle inclut toutes les préoccupations que l'intervenant vise à soulever ;
- que les arguments que l'intervenant cherche à faire valoir sont clairement articulés;
- que toute justification et documents nécessaires pour appuyer les positions prises sont fournis.

Advenant que vous omettez de mettre de l'avant toutes vos préoccupations, prétentions et pièces justificatives nécessaires à ce stade, il est possible que vous ne soyez pas autorisés de rectifier vos omissions par la suite.

Il y a eu des instances dans le passé où un intervenant comparant devant le Conseil lors d'une audience publique a tenté de faire modifier la transcription de son témoignage. Pour les raisons précédemment mentionnées, ceci ne sera généralement pas possible. La transcription vise à reproduire fidèlement, en format écrit, le témoignage donné de vive-voix. Le témoignage forme partie du dossier public de l'instance en cause. Les autres intervenants sont en droit de se fier sur le témoignage donné en préparant leurs répliques dans les situations où une instance prévoit une phase de réplique.

Les instances du Conseil comportent presque sans faute la possibilité de faire réplique aux soumissions faites par les autres intervenants. Cette possibilité peut être incorporée à l'audience publique ou une instance peut prévoir la possibilité de déposer des répliques par écrit. Les phases d'une instance consacrée aux commentaires en réplique donnent aux intervenants la possibilité de se positionner par rapport aux arguments et à la preuve introduites par les autres intervenants. Toutefois, alors que le Conseil s'attend à ce qu'un intervenant porte réplique aux prétentions faites par les autres intervenants, les phases consacrées aux commentaires en réplique n'ont pas pour objectif d'accorder aux intervenants la possibilité d'introduire de nouvelles positions ou éléments de preuves qui auraient pu et auraient dû être introduites lors de la phase prévue pour les interventions initiales.

ANNEXE B

Renouvellements des licences des services de télévision et de radio de langues anglaise et française de la Société Radio-Canada (SRC)

Obligations de la SRC :

La télévision traditionnelle

- diffuser des émissions issues des CLOSM et reflétant celles-ci à partir d'une grille horaire équilibrée;
- refléter les CLOSM dans les émissions d'information et de nouvelles nationales qu'elle diffuse;
- diffuser au moins cinq heures par semaine de programmation locale destinée aux CLOSM de langue française à Vancouver, Edmonton, Regina, Winnipeg, Toronto, Ottawa et Moncton;
- augmenter à 14 heures par semaine la diffusion de programmation locale destinée à la CLOSM de langue anglaise desservie par la station montréalaise de la CBC, y compris une heure consacrée à des émissions locales autres que des nouvelles;
- consacrer une partie de ses dépenses à une programmation provenant des producteurs indépendants issus des CLOSM de la région de l'Atlantique, de l'Ontario, de l'Ouest et du Nord du Canada, et diffuser à chaque semaine des émissions en provenance de ces régions;
- allouer une partie de ses dépenses à la production indépendante canadienne et au développement de programmation à la production d'émissions de langue anglaise au Québec.

La télévision spécialisée

- distribution obligatoire par les EDR des deux services de nouvelles de la SRC, RDI dans les marchés anglophones et CBC News Network dans les marchés francophones
- programmation diffusée à l'antenne de RDI qui reflète les préoccupations des principales régions francophones du Canada, et qu'au moins le tiers des émissions proviennent de ces régions
- partie du budget de la programmation d'ARTV doit être consacrée à l'acquisition d'émissions de producteurs indépendants à l'extérieur du Québec

La radio

- s'assurer que ses réseaux radiophoniques reflètent les CLOSM dans les émissions d'information et de nouvelles nationales qu'elle diffuse
- diffuser 15 heures de programmation locale par semaine à l'antenne du service radiophonique de langue française desservant la ville de Windsor (Ontario).

Obligations additionnelles :

- tenir de consultations officielles avec les CLOSM au moins une fois tous les deux ans;
- indiquer au Conseil les mesures prises afin de répondre aux besoins des communautés;
- faire part au CRTC des résultats de sondages sur la perception des CLOSM quant à la façon dont les services de la SRC reflètent leurs besoins et réalités;
- déposer chaque année auprès du Conseil un rapport sur l'ensemble des émissions produites dans les CLOSM et/ou dont le contenu reflète ces communautés.

ANNEXE C ORGANISATIONS

ANIM	<u>Alliance nationale de l'industrie musicale</u>
APFC	<u>Alliance des producteurs francophones du Canada</u>
ARC du Canada	<u>Alliance des radios communautaires</u>
ACF	<u>Assemblée communautaire fransaskoise</u>
AFO	<u>Assemblée de la francophonie de l'Ontario</u>
AAAPNB	<u>Association acadienne des artistes professionnel.l.e.s du Nouveau-Brunswick</u>
ACFA	<u>Association canadienne-française de l'Alberta</u>
AFN	<u>Association des francophones du Nunavut</u>
AFY	<u>Association franco-yukonnaise</u>
ANREC	<u>Association nationale des radios étudiantes et communautaires</u>
APCM	<u>Association des professionnels de la chanson et de la musique</u>
ELAN	<u>English-language Arts Network</u>
FANE	<u>Fédération acadienne de la Nouvelle-Écosse</u>
FCFA	<u>Fédération des communautés francophones et acadienne du Canada</u>
FCCF	<u>Fédération culturelle canadienne-française</u>
FCCB	<u>Fédération des francophones de la Colombie-Britannique</u>
FFT	<u>Fédération franco-ténoise</u>
FFTNL	<u>Fédération des francophones de Terre-Neuve et du Labrador (</u>
FRIC	<u>Front des réalisateurs indépendants du Canada</u>
	<u>On Screen Manitoba</u>
PCH	<u>Patrimoine canadien</u>
QU'ANGLO	<u>Quebec Association for Anglophone Community Radio</u>
QCGN	<u>Quebec Community Group Network</u>
QEPC	<u>Quebec English-language Production Committee</u>
SANB	<u>Société de l'Acadie du Nouveau-Brunswick</u>
SFM	<u>Société franco-manitobaine</u>
SSTA	<u>Société Saint-Thomas-d'Aquin</u>
VEQ	<u>Voice of English-speaking Quebec</u>

Ordre du jour

4^{ème} réunion du groupe de discussion CLOSM-CRTC
Date XX Automne 2009
Lieu XX




8h45-9h00	Mot de bienvenue
9h00-10h00	Appel d'observations concernant les services de radiodiffusion dans les langues française et anglaise dans les communautés francophones et anglophones minoritaires du Canada
10h00-10h15	Pause santé
10h15-12h00	<p>Suivi au rapport du 30 mars 2009 :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Mise en œuvre des recommandations : comment? - Harmonisation de la définition de production régionale - Fréquences de radio et concept de propriété - Rôle des médias communautaires - Jeux olympiques - Nouveaux médias
12h00-13h30	Déjeuner
13h30-14h00	<ul style="list-style-type: none"> - Mise à jour sur le processus : Examen des politiques de la radio communautaire et campus et de la télévision communautaire (automne 2009) - Audience publiques futures pertinentes aux CLOSM
14h00-14h30	<p>Conception du FAPL Financement de la production indépendante provenant des CLOSM Admissibilité au FAPL de MTL-anglo</p>
14h30-14h45	Pause santé
14h45-15h45	<p>Nouvelle Page site: mise à jour Prochaine réunion du groupe de discussion Mots de la fin</p>

Rencontre CRTC-CLOSM
Automne 2009

Participants

Organisme	Nom	Disponibilité
Association des francophones du Nunavut	Caroline Pelletier	
FRIC	Dominic Desjardins	
ANIM	Benoit Henry	
Fédération Franco-TéNOise	Léo-Paul Provencher	
Société franco-manitobaine	Daniel Boucher	
Quebec Association for Anglophone Community Radio	David Teasdale	
Elan	Kirwan Cox	
AFO	Madeleine Faucher	
Alliance des radios communautaires	François Côté	
Patrimoine Canadien		

Acadienne de la Nouvelle-Écosse				
Assemblée de la francophonie de l'Ontario	Ontario Ottawa	Madeleine Faucher	Madeleine Faucher, communications Director	
Société franco-manitobaine	Manitoba Saint-Boniface	Daniel Boucher	Daniel Boucher, Chair	
Assemblée commun-autaire fransaskoise	Saskatchewan Regina	Denis Desgagné	Denis Desgagné, D.G. Marc Masson, Director of Communications	
Association canadienne-française de l'Alberta	Alberta Edmonton	Isabelle Lorin	Isabelle Lorin, Director of Communications	
Fédération des francophones de la Colombie-Britannique	British Columbia	Christine Sotteau, Director General	Milaine Letellier, Coordinator of Communications	
Fédération Franco-TéNOise	N.W.T. Yellownife	Léo-Paul Provencher, Executive Director	Fernand Denault, Chair Léo-Paul Provencher	
Association franco-yukonaise	Yukon Whitehorse	Régis St-Pierre	Jeanne Beaudoin, Director	
Association des francophones du Nunavut	Nunavut Iqaluit	Daniel Cuerrier, Executive Director	Caroline Pelletier, Coordinator	
QCGN	Québec Montreal	Rita Legault Sylvia Martin Laforge, Executive Director	Robert Donnelly	
English Language Arts network (ELAN)	Montreal	Guy Rodgers, President		

			
Société des Acadiens et Acadiennes du Nouveau-Brunswick	New Brunswick	Bruno Godin, Executive Director	
Front des réalisateurs indépendants du Canada		Marie Cadieux, Chair	Aurore Thériault Dominic Desjardins Pascal Boutroy
ANIM Alliance nationale de l'industrie musicale	Ottawa	Robert Paquette, Chair	Benoit Henri, Executive Director
Quebec Association for Anglophone Community Radio	Sherbrooke Québec	David Teasdale	David Teasdale, Vice President Chantale Legault
Quebec Production Committee	Montreal	Brian Baker 	
CQGCR (le Conseil du Québec de la Guilde canadienne des réalisateurs)		Rodney Gibbons	
Voice of English Quebec		Jean Sébastien Jolin-Gignac	

CRTC		Peter Foster, Executive Director TV Policy & Applications		peter.foster@crtc.gc.ca
CRTC		Mario Bertrand, Director, Competition, Implementation and Technology		mario.bertrand@crtc.gc.ca
CRTC		Renée Gauthier, Senior Manager, Radio Policy and Applications		annie.laflamme@crtc.gc.ca
CRTC		Véronique Lehoux, Legal Counsel		veronique.lehoux@crtc.gc.ca
CRTC		Shereen Ghattas, Analyst, French language TV Policy and Applications and Official languages		shereen.ghattas@crtc.gc.ca
CRTC		Imen Arfaoui, engineer, P.D.		imen.arfaoui@crtc.gc.ca
CRTC		Claude Brault, Senior Analyst, Distribution		claude.brault@crtc.gc.ca
Patrimoine Canada		France Caissy, Director, Interdepartmental Coordination, Official Languages		france.caissy@pch.gc.ca

Plan de travail 2010-12-Groupe de discussion CRTC-CLOSM

L'ordre par priorité :

- 1) Revue du mandat/gouvernance/membership
- 2) Fonds d'amélioration de la programmation locale
- 3) Renforcer les télévisions éducatives/communautaires
- 4) Renouvellement des licences des réseaux
- 5) Rapports du CRTC
- 6) Prochaine Loi sur la radiodiffusion
- 7) Appui à la recherche

Mandat du groupe	<ul style="list-style-type: none"> • Au-delà d'un forum d'information à un sens, le groupe devrait être un mécanisme d'échange à deux sens • Que le Conseil rende compte de la façon dont les interventions des CLOSM sont prises en considération
Gouvernance et composition (membres)	<ul style="list-style-type: none"> • Présence d'un représentant du CLO aux rencontres (fait) • Présence d'un représentant de PDR (fait)
Nombre de rencontres	<ul style="list-style-type: none"> • Deux par année
Coordination inter-CLOSM	<ul style="list-style-type: none"> • Création d'un sous-comité avec le CRTC pour les suivis
Ressources et financement/appui à la recherche	<ul style="list-style-type: none"> • Demande du CRTC au SCT? • Répartir les informations financières par langue

Processus CRTC/Lois et règlements			
Fonds : FAPL	Renouvellements	Octroi de licences/distribution	Lois
Contributions des EDR Priorité : que le niveau de contribution au FAPL demeure à 1,5 % indéfiniment et éligibilité pour production de langue anglaise au Québec	SRC : mise à jour sur les intentions du CRTC sur la question de la consolidation du financement; décisions préoccupantes de la SRC en Alberta, à Terre-Neuve, etc.	Renforcer les télévisions éducatives/communautaires <ul style="list-style-type: none"> • Distribution nationale de TFO • Canal éducatif/régional de langue anglaise au Québec 	<ul style="list-style-type: none"> • Se préparer à une loi unifiée radiodiffusion/télécommunications; • Obligations en termes de contenu canadien sur les plateformes néomédiatiques; • Accès à la large bande partout au Canada; • Inclusion d'une disposition semblable à la Partie 56 de la Loi sur les télécommunications
Accès (TFO) au FAPL			
Définition de la production régionale de langue anglaise au Québec pour FMC et CRTC	Augmentation du nombre de productions régionales anglo-québécoises sur les chaînes privées		
Exigences et conditions(SRC) : Notion de « strings attached » : Radio-Canada ne doit pas uniquement utiliser le FAPL pour financer des productions maison mais doit aussi avoir recours à des producteurs indépendants			

Autres priorités : **Rapports du CRTC-** Inclure un item récurrent à l'ordre du jour où l'on pourrait connaître la progression de divers dossiers/enjeux identifiés par le Groupe (fait); La réaction du CRTC au rapport de suivi du commissaire (octobre 2009) pourrait être diffusée aux membres du Groupe (sera fait)

Plan de collaboration 2010-12

Groupe de discussion CRTC-CLOSM

Priorités :

- 1) Structure du groupe de discussion
- 2) Objectifs du groupe de discussion
- 3) Enjeux d'intérêt

Structure du groupe de discussion	Concertation/coordination inter-CLOSM (et avec les autres IF, ex. Patrimoine canadien, sans la participation du CRTC)
	Rencontre virtuelle mi-annuelle (en plus de la rencontre statutaire annuelle) avec l'ensemble des membres du groupe de discussion
	Sous-comité :FCFA, APFC, ARC, ELAN, English Quebec production Committee; Durée : un an; Rôle : rencontres et suivis sur des dossiers spécifiques
Objectifs du groupe de discussion	<ul style="list-style-type: none"> - Communauté de pensée Nourrir et enrichir la réflexion communautaire et sectorielle - Approfondir la connaissance des enjeux communs : documenter; vulgariser - Identifier les outils pour nourrir la réflexion : rencontres statutaires; rencontres occasionnelles au besoin
	<p>Développer une approche concertée autour des enjeux</p> <ul style="list-style-type: none"> - Concertation inter-CLOSM - Collaboration avec les institutions fédérales (IF) - Déposer auprès du CRTC des mémoires communs dans le cadre des processus publics du Conseil.
	<p>Assurer une veille stratégique (surveillance des enjeux d'intérêt)</p> <ul style="list-style-type: none"> - Concertation inter-CLOSM - Collaboration avec le CRTC (point de contact)
Jeux en radiodiffusion et en télécommunications d'intérêt aux CLOSM- échanges d'information sur les processus auxquels les CLOSM peuvent participer pour déposer leurs interventions sur les enjeux d'intérêt	Accessibilité à des services publics en radiodiffusion et en télécommunications
	<p>Reflet et besoins des CLOSM au sein du système (radiodiffusion et télécommunications)</p> <ul style="list-style-type: none"> - Octroi de licences et renouvellements - Production (financement du FAPL) - Dossiers spécifiques ex. Nouveaux médias, contenu canadien
	Recherche- appui à la recherche (sur les différents enjeux d'intérêt en vue de préparer les interventions à déposer dans le cadre des processus publics du Conseil)
	Autres dossiers ne concernant pas le CRTC tels que les crédits d'impôts ou les ressources pour la recherche seront traités avec les IF pertinentes

Official Language Minority Communities and Canadian regionally-produced programs

ISSUE

Whether any clarification of regionally produced programming policy would entail OLMC related provision

- The concept of regional production has an impact on official language minority communities (OLMC), in particular English-speaking minorities in Quebec, specifically with respect to the reflection of and productions from OLMC communities;
- The Commission's has obligations under section 41 of the *Official Language Act* (OLA)

CURRENT POLICY

Broadcasting Act

The Canadian broadcasting system should

3 (1) (iii) through its programming and the employment opportunities arising out of its operations, serve the needs and interests, and reflect the circumstances and aspirations, of Canadian men, women and children, including equal rights, the linguistic duality and multicultural and multiracial nature of Canadian society and the special place of aboriginal peoples within that society

CRTC's Official languages obligations

As a designated federal institution, CRTC's obligations under section 41, part VII, of the OLA

- Enhance the vitality of the English and French linguistic minority communities in Canada and supporting and assisting their development;
- Foster the full recognition and use of both English and French in Canadian society;
- Ensure that positive measures are taken for the implementation of these commitments;

Under section 77 of the OLA Any alleged breach to Part VII of the OLA is enforceable

- Commissioner of official languages or any person who has made a complaint to the Commissioner may apply to the Federal Court for remedy where they believe that a federal institution has not fulfilled its duties under part VII of the Act;

Reflection of and productions from OLMC

Report to the Governor in Council on English- and French-language broadcasting services in English and French linguistic minority communities in Canada (March 2009):

- *The Commission considers that the representation of communities on screen is essential to ensuring a suitable quality of service. The Commission intends to study this issue, among others, and where appropriate, in the context of licence renewals for Canadian*

English- and French-language services, and more particularly for the CBC and major Canadian broadcasting groups.

INTERVENTIONS

Quebec English-language Production Committee (QPC)

- Estimates that CTV and Shaw¹ have spent \$2.8 million per year on independent conventional TV production in Quebec while both combined, their market based minimum regional expenditure in Quebec should have been \$ 5 million per year approximately;
- Noted that CTV is expected to engage in a level of production activity that is commensurate with its presence in its respective markets.
- Noted that the concept of "market presence" has yet to be defined.
- Proposal:
 - Define "market presence" as audience viewing reach compared to independent production licence fees
 - The level of production by market presence should be calculated according to the audience reach for the region/market as a percentage of the national reach for that broadcaster.
 - The level of independent production should be calculated as the same percentage of the national CPE or PNI expenditures by the broadcasters averaged annually over the terms of the licence.
- Requested minimum average annual independent production expenditures for regional market presence in Quebec, as a COL
 - CTV: \$4 million in licence fees for the new licence period
 - Shaw: \$1 million in licence fees for the new licence period
- QPC requests that an additional 50% of their market presence be allocated for PNI projects to ensure that OLMC in Quebec have proper reflection, as a COL
 - CTV: \$2 million in licence fees for identifiable productions and \$250K for research and development
 - Shaw: \$500K in licence fees for identifiable productions and \$100K for research and development
 - Rationale for this request: the OLMC in Quebec has been historically largely absent from reflection on screen. This is due to a number of factors, including:
 - Lack of English-language regional or educational broadcasters in Quebec
 - Lack of an appropriate level of funding by national broadcasters
 - Provincial funding disadvantages such as the two-tier Quebec tax credit which provides a lower rate for English-language productions.
- Noted that information available on production in Quebec, or any region is inadequate for broadcasting policy purposes (it is either not collected or is kept confidential).
- Requested the CRTC to greater reporting requirements:

¹ There are only 2 English-Language TV stations in linguistic minority situation (Quebec, Montreal):

- CFCF broadcasts CTV network programs;
- CKMI broadcasts Shaw network programs;

○

○

●

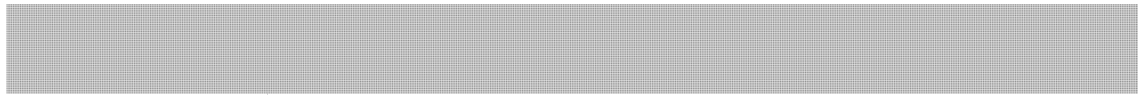
●

STAFF COMMENTS

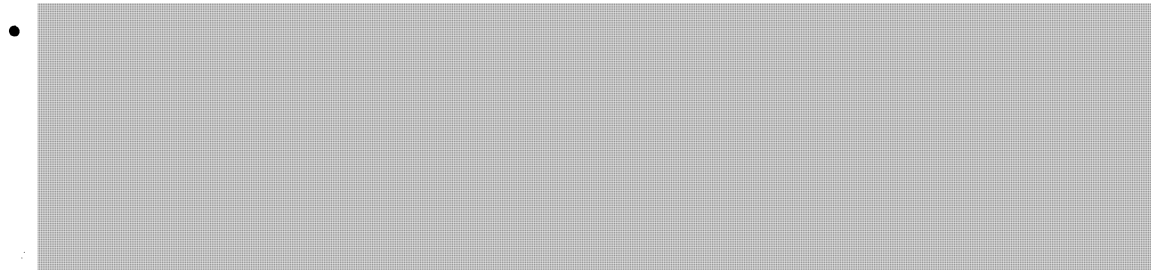
Regionally-produced programming: background

² (Review of program categories 2010-470; *Review of English- and French-language broadcasting services in English and French linguistic minority communities in Canada 2008-12*; the Report to the Governor in Council published in March 2009; the OCOL report *Shadows over the Canadian Television Landscape*; as well as in the process leading to BRP 2010-808, *Definitions for television program categories*)

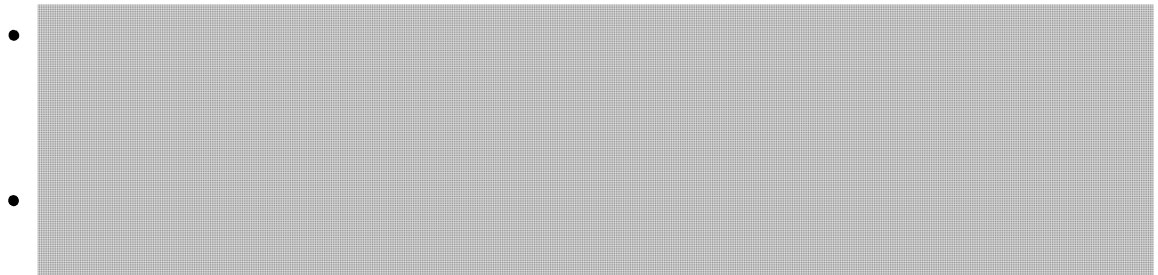
³ *Review of English- and French-language broadcasting services in English and French linguistic minority communities in Canada*



- In that report, he specifically formulated the following recommendations to the CRTC, as part of another proceeding:
 - develop a specific policy which will clarify the concept of regional reflection; distinguish between the production of regional programs in the majority official language and the production of regional programs in the minority official language;
 - encourage all Canadian broadcasting services to make commitments regarding the development and acquisition of French-language programs produced outside Quebec and English-language programs produced in Quebec, including a certain percentage produced outside of Montréal and,
 - define the minimum commitments to be made by major media conglomerates (those authorized to operate in several provinces with a potential reach of more than 70% of the audience in their language of operation) in order to reflect the reality of official language minority communities and meet their needs. These commitments should be included in licence conditions;
 - at the time of licence renewal, the Canadian Radio-television and Telecommunications Commission monitor licensees more rigorously when they have commitments or licence conditions with respect to developing and acquiring programs produced in the minority official language.

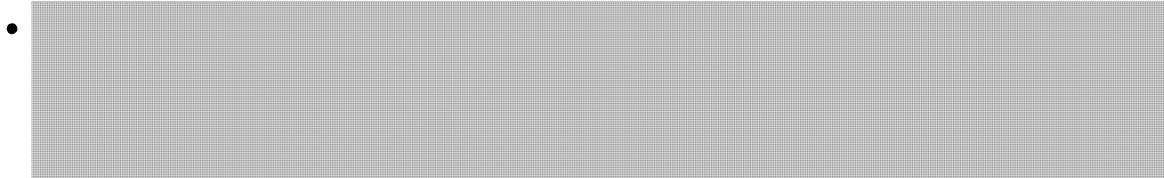


- In response to PN 2010-470, ELAN recommended a regional definition (see Appendix);



Reflection of OLMC

- In BRP 2010-167, the Commission restated its view that national broadcasters have a critical role to play in ensuring that all regions of the country are reflected in their programming;
- Staff notes that, in his response to PN 2008-12, the CLO argued that CRTC's expectations with respect to regional reflection fail to indicate whether these regionally reflective programs must come from regionally-located production houses or whether a certain percentage of these programs must be made by producers from minority English or French language communities;



Highlights regarding broadcasters' strategies with respect to OLMC

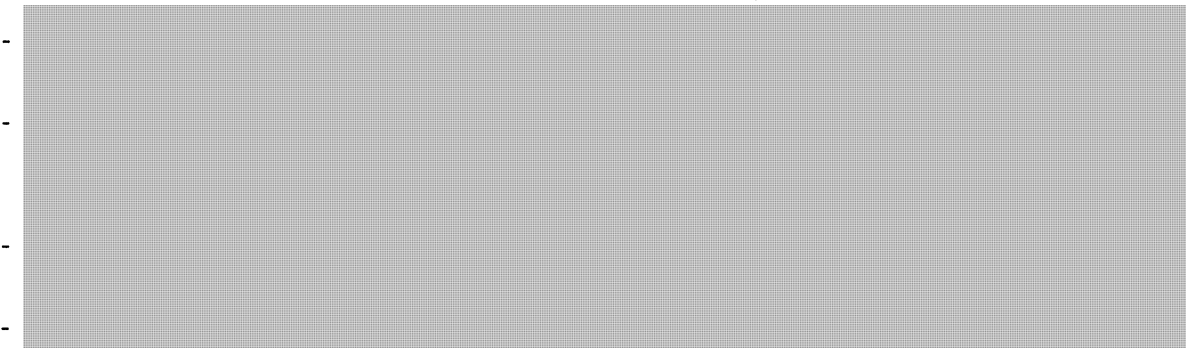
In their responses, Corus, Rogers, CTV and Shaw explained the extent to which their programming reflects OLMCs, the extent to which they call on producers from OLMCs

- CTV provided a broad response and did not specify the proportion of its schedule dedicated to OLMC' reflection;
- Despite their obligations with regard to local programming, neither has a COL dealing with minority community TV production;
- Neither demonstrates specific commitments to source programming from OLMC (English-language minorities in Quebec);

Need to know

Staff recommends the following line of questioning

With OLMC representatives (QPC):



With broadcasters :

s.21(1)(a)

s.21(1)(b)

[Redacted]

OLMC Reflection

[Redacted]

Expenditures

[Redacted]

Reporting

[Redacted]

**Appendix
ELAN's proposed definition**

ELAN's definition	CRTC's definition	CBC definition
<p>English-language programs at least 30 minutes long (less a reasonable amount of time for commercials, if any) a) which are produced by a producer whose head office is located in Quebec, or b) in which the principal photography occurred in Canada at a distance of more than 150 kilometres from Toronto or Vancouver. Programs in which the principal photography occurred on Vancouver Island will also be considered regionally-produced programs;</p>	<p>English-language programs at least 30 minutes long (less a reasonable amount of time for commercials, if any) in which the principal photography occurred in Canada at a distance of more than 150 kilometres from Montréal, Toronto or Vancouver. Programs in which the principal photography occurred on Vancouver Island will also be considered regionally produced programs;</p>	<p>Regional non-news programming</p> <p>The number of hours of non-news programming that have been produced in the regions and that have been broadcast by a CBC owned and operated television station on non network time and a separate list of those that have been broadcast on the network, during the broadcast day. Regional production is defined as <u>that taking place outside of Montréal in the case of the French-language network, and, where principal photography occurs more than 150 km away from Toronto, in the case of the English-language network.</u> <i>(emphasis added)</i></p>
<p>French-language programs at least 30 minutes long (less a reasonable amount of time for commercials, if any) a) in which the principal photography occurred in Canada at a distance of more than 150 kilometres from Montreal, or b) which are produced by a producer whose head office is located outside of Quebec and the majority of whose productions are in French, will be considered regionally-produced programs;</p>	<p>French-language programs at least 30 minutes long (less a reasonable amount of time for commercials, if any) in which the principal photography occurred in Canada at a distance of more than 150 kilometres from Montréal.</p>	
<p>Programs of News, (Category 1), Analysis and Interpretation (Category 2), Reporting and Actualities (Category 3) and Sports (Category 6) are excluded.</p>	<p>Programs of News (Category 1), Analysis & Interpretation (Category 2), Reporting & Actualities (Category 3) and Sports (Category 6) are excluded.</p>	

Ordre du jour

3^{ième} réunion du groupe de discussion CLOSM-CRTC

Hôtel 71,

Québec, lundi 22 septembre 2008

8h45-9h00	Mot de bienvenue
9h00-10h00	Appel d'observations concernant les services de radiodiffusion dans les langues française et anglaise dans les communautés francophones et anglophones minoritaires du Canada
10h00-10h15	Pause santé
10h15-12h00	<ul style="list-style-type: none">- Radiodiffusion canadienne dans les nouveaux médias (hiver 2009)- Renouvellement des licences des grands groupes stations de télévisions en direct (TVA, CTV, etc.) (avril 2009)- Renouvellement des licences de Radio-Canada (automne 2009)- Examen des politiques de la radio communautaire et campus et de la télévision communautaire (automne 2009)
12h00-13h30	Déjeuner
13h30-14h00	Définition d'une production régionale
14h00-14h30	Décision récente du CRTC concernant l'attribution de licences à de nouvelles stations de radio devant desservir Ottawa et Gatineau (CRTC 2008-222)
14h30-14h45	Pause santé
14h45-15h45	Page site: mise à jour Prochaine réunion du groupe de discussion Mots de la fin

Agenda

3rd meeting of the discussion group OLMC-CRTC Hotel 71, Quebec, Monday September 22, 2008

8:45-9:00	Welcome word
9:00-10:00	Call for comments addresses English- and French language broadcasting services in English and French linguistic minority communities in Canada
10:00-10:15	Break
10:15-12:00	<ul style="list-style-type: none">- Canadian broadcasting in new media (winter 2009)- Renewal of major television groups in 2009 such as TVA, CTV, etc.(April 2009)- Renewal of CBC (fall 2009)- Community and campus radio and community television Policies review (fall 2009)
12:00-1:30	Lunch
1:30-2:00	Definition of a regional production
2:00-2:30	CRTC recent decision regarding licensing of new radio stations to serve Ottawa and Gatineau (CRTC 2008-222)
2:30-2:45	Break
2:45-3:45	Website page: update Next meeting Closing words

Information utile

Souper : le dimanche 21 septembre à 19h00
Restaurant **L'Échaudé**
73, rue Sault-au-Matelot,
Vieux-Port, Québec, Qc G1K 3Y9,
T. (418) 692-1299
<http://www.echaude.com/Afficher.aspx?section=7&langue=fr>

Rencontre : le lundi 22 septembre à 8h45
Hôtel 71
Rue Saint-Pierre,
T. (418)-692-1171.
www.hotel71.ca.

CRTC: Page internet dédiée au groupe de discussion
<http://www.crtc.gc.ca/frn/backgrnd/language/index.htm>

Useful information

Diner: Sunday September 21 at 7:00 P.M
Restaurant **L'Échaudé**
73, Sault-au-Matelot Street,
Vieux-Port, Quebec, Qc G1K 3Y9,
T. (418) 692-1299
<http://www.echaude.com/Afficher.aspx?section=7&langue=fr>

Meeting: Monday Septembre 22 at 8:45 A.M
Hotel 71
Saint-Pierre Street,
Quebec
T. (418)-692-1171.
www.hotel71.ca

CRTC: Internet page dedicated to the discussion group
<http://www.crtc.gc.ca/eng/BACKGRND/language/index.htm>

**Membres du groupe de discussion CLOSM-CRTC
22 septembre 2008, Québec
Salle : salon 71**

	Organisations	Représentants	dates
1	FCFA Fédération des communautés francophones et acadienne du Canada	Serge Quinty	21 septembre
2	FCCF Fédération culturelle canadienne-française	Sylvie Ross	21 septembre
3	ARC Alliance des radios communautaires	François Côté	21 septembre
4	Société franco-manitobaine	Daniel Boucher	21 septembre
5	Assemblée communautaire fransaskoise	Geneviève Lapierre	21 septembre
6	Fédération Franco-TÉNOise	Léo-Paul Provencher	21 septembre
7	Association des francophones du Nunavut	Caroline Pelletier	21 septembre
8	QCGN	Kevin Dobie	21 septembre
9	English Language Arts network (ELAN)	Kirwan Cox	21 septembre
10	ANIM Alliance nationale de l'industrie musicale	Benoit Henri Directeur général	21 septembre
11	Alliance des producteurs francophones	A. Cloutier	21 septembre
12	Fédération des francophones de la Colombie-Britannique	Milaine Lapierre	21 septembre
13	Front des Réalisateur Indépendants du Canada	Dominic Desjardins	21 septembre
14	CRTC	R.Ramsey	21-22 septembre
15	CRTC	M.Bertrand	21 septembre
16	CRTC	A. Laflamme	21 septembre
17	CRTC	P.Foster	20-21 septembre
18	CRTC	F. Janelle	21 septembre
19	CRTC	S.Ghattas	21 septembre
20	CRTC	L.Asselin	21 septembre

20			

MINUTES

Second Meeting of the OLMC-CRTC Discussion Group 17 March 2008, Ramada Plaza, Halifax

1) **Welcome by Annie Laflamme**

Annie Laflamme welcomed the participants and went over the agenda.

2) **Speech by Jean Léger**

Jean Léger explained that a significant number of Francophones lived in Halifax. He added that there are three community radio stations, including a new one that had been in the Halifax region for only six months, and one community television station.

3) **Presentation by Bernard Caron**

Bernard Caron gave a presentation on new video distribution technologies (an electronic version is attached to the e-mail with these minutes).

4) **Discussion of work plan**

At its first meeting, the group agreed to prepare a three-year work plan (the plan summarizing the elements discussed and the schedules of CRTC relevant processes are attached to the email).

Several important issues for Official Language Minority Communities (OLMCs) were raised.

Benoît Henri pointed out the cumbersome nature of the processes and suggested a mailing list to inform the OLMCs of the relevant processes.

Suzette Lagacé talked about making the means to produce multi media more accessible. In her opinion, the economic model for producing for multi media is still being created and the fact that it is a democratic media, meaning that it is free, there exists no economic model like we find with television production. Licenses provided by broadcasters should contribute to launch more multi media projects by independent producers.

Annie Laflamme acknowledged that new technologies had disrupted the economic model and that the new media were not regulated. She added that it

was a strategic moment for the OLMCs to submit interventions when the large broadcasters were renewing their licences.

She recalled that the hearing on the review of the regulatory frameworks for broadcasting distribution undertakings and discretionary programming services would be held in April 2008. She ensured that feedback would be provided on these processes.

The participants presented their ideas:

a) Thematic workshops

- Community radio, the different models that exist and adaptation in small regions;
- Broadcasting 101 – CRTC's mandate:
 - Role of departments (IC, PCH);
 - Structure and role of regional offices;
 - Summary of the legislative and regulatory framework;
- Access to services for the regions and to new technologies:
 - A study on access to broadcasting services commissioned by the CRTC was in progress. The study results will be presented at the next meeting of the OLMC-CRTC Discussion Group;
- Financial information: data and statistics (radio, television and distribution, including Canadian program spending);
- Report on the requirements imposed on television and radio broadcasters and distributors;
- New media.

b) CRTC policies and processes

- The CRTC's 1999 policy on over-the-air television: a) its status (if it will be revised); b) if the large ownership groups of radio broadcasters are required to disclose aggregate financial data?
 - The policy was revised and published in June 2007 (Broadcasting Public Notice CRTC 2007-53). However, it did not consider programming obligations; the requirements according to which distributors must broadcast priority programming during peak viewing periods remained in effect. The CRTC announced that it would review these issues at the licence renewals of over-the-air broadcasters.

➤ **Current and future CRTC public processes that affect OLMCs**

- Public hearing on the rules governing television distribution and the policy on discretionary services:
 - This will include the requirements to distribute television services in OLMC languages;
 - The CRTC is sending a letter to the appearing parties and adding an appendix containing the objectives and discussion themes (a copy of the letter is attached to the email);
- Licence renewals for private conventional television stations:
 - The licences for TVA, TQS, Télé Québec and the English-language stations of CanWest and CTVgm will be renewed;
- New media:
 - A report on the new media will be published in May 2008;
 - A notice of public hearing to invite comments (90 days) will be published in late June 2008;
 - The hearing will be held in fall 2008 (October/November);
- Licence renewals for specialty services once the new policy is established;
- Community television:
 - The CRTC will review its policy on community television station licensing;
- Radio:
 - A study on the impact of technologies on community stations (March 31) will be on the CRTC site in June 2008;
 - Emerging artists: consultations are currently being held on this issue. The objective of the consultation is to define what is meant by emerging artist. The definition should be published near the end of August. April 25 is the deadline for submitting comments in response to a call for comments on the definition of emerging Canadian artists on commercial radio (Broadcasting Public Notice 2008-16);
 - A review of the community and campus radio policy is planned in 2009;
 - Calls for applications for radio;
 - The OLMCs can contact Robert Ramsay's team with any questions and for more information on calls for applications;
- CBC licence renewals radio and télévision (new CEO has to review the new mandate) planned for 2009-2010.

As for telecommunications, Mario Bertrand stated that there were fewer public hearings since the mandate was focused more on consumers in general, and on issues of accessibility for groups such as disabled people and the OLMCs as well as tariff applications.

Robert Ramsay encouraged the OLMCs to participate in the different processes. He gave the successful example of three associations, the National Campus

Community Radio Association (NCRA/ANREC), the Alliance des radios communautaires du Canada (ARC du Canada) and the Association des radiodiffuseurs communautaires du Québec (ARCQ), which, subsequent to the presentations made to the CRTC, became the instigators of the *Fonds canadien des radios communautaires/Community Radio Fund of Canada* (FCRC), whose mandate is to support the development and consolidation of community and campus radios in Canada. The Fund has been certified by the Commission to be eligible to receive funding resulting from tangible benefits in transactions in the radio sector, and to receive funds resulting from commitments related to CCD.

c) Tools and processes

- Forecasts: what will be happening at the CRTC in the next six months;
- How to be prepared for intervening in hearings in order to make informed decisions? How can this group equip itself to facilitate its participation in the processes?
- Need to redefine the co-chair concept: What is this person's role? Which resources are required?
 - A subgroup formed of Kirwan Cox (ELAN), Serge Quinty (FCFA) and Sylvie Ross (FCCF) to discuss the approach to take and process to follow.
- Monitor the CRTC's site and latest news;
- Maintain a distribution list to provide information on a more systematic, regular basis;
- Role of advisors (visits to regions; invite them to meetings):
 - Advisors are aware of the reality in the regions, the OLMCs and our commitment regarding section 41 of the OLA. The OLMCs should contact them to present their concerns;
- Role of regional offices to be determined;
- Presentation by the VP of radio broadcasting on what is desired in a hearing, the CRTC's objective being the greatest and most relevant participation;
- Web site page: FAQ.

Participation in the processes (in brief)

- Latest news on the CRTC site;
- Distribution list;
- Intervention on key elements; What carries the greatest weight?
 - Addressing the points that the CRTC is examining and contributing to the public debate;
 - Intervention shared by several parties;
 - Comments or interventions and especially the oral presentation;

- Importance of being prepared for the hearing, "impress them!"
- Substantiate your demands; have arguments to defend your positions; make realistic requests;
- Read the call for comments and make use of resource people at the CRTC;
- The OLMCs should take advantage of licence renewals, such as for TVA, to intervene.

d) Making the CRTC aware of OLMC concerns

- Inform the CRTC of OLMC concerns;
- How to inform the CRTC of your requirements, concerns and realities regarding the relevant issues and questions?
 - Awareness enhancing role through the national coordinator who is responsible for raising the awareness of the Commission and CRTC employees;
 - Through participation in the CRTC public proceedings that result in decision-making;
 - Presentations to Commission meetings.

5) Other factors

- Access to broadcasting facilities: the majority of community television is not available for the communities. It was explained that the community television environment does not operate the same way as community radio. For the most part, community television stations are operated by cable distributors. It is very rare to have independently operated community television stations broadcasting through a transmitter like community radio stations. According to the Broadcasting Distribution Regulations, large cable distributors can spend a maximum of 2% of their revenues on community channel operations. The issue of OLMC access to community television is relevant and could be examined in the context of the review of the community television policy that the Commission will carry out in 2008-2009.

More of our regional productions should be seen on the network at prime time. The francophone community needs a stronger presence and to feel that they have a place on the screen. Suzette Lagacé stated that the 200 hours of production by francophone producers could be better represented on prime time network. She proposes that "as we are one seventh of the French-speaking population in Canada, why not have one seventh of prime time air time"?

- Production funding: Canadian program funding is complex and involves many players including Canadian Heritage. The Commission held a

hearing on the Canadian Television Fund. The government issued an order requiring the CRTC to present a report to the Minister of Canadian Heritage containing the recommendations and information gathered during the proceedings related to the Canadian Television Fund.

- Some issues, such as production, should be examined from the perspective of the OLMCs and from the aspect of the OLA.



During discussions, CRTC managers clarified the CRTC processes, namely:

- Robert Ramsey recalled the 2006 policy revision to show how interventions lead to beneficial results;
- Mario Bertrand pointed out that telecommunications focused on access to quality telephone service whereas broadcasting focused more on language and content. In 2007, Parliament directed that telecommunications be deregulated according to market forces and competition. The CRTC does not currently regulate the Internet, whose operations are not exclusively in the domain of broadcasting. It was estimated that about 5% of Internet traffic constituted broadcasting. The challenge was to see how and when one of the two CRTC statutes could intervene. The CRTC will hold a public hearing for this issue.
- In response to the question from Daniel Boucher, who asked how the OLMCs can count on the CRTC to intervene, the CRTC managers clarified that telecommunications deregulation did not mean that the situation would turn into a free-for-all. There were criteria and competitors took part in a process that required an exhaustive analysis and included consumers input. The Commission had maintained a degree of power in the case of societal obligations (such as 911). A section of the act was retained to allow the CRTC to intervene.
- The CRTC had to balance several factors. Robert Ramsay stated that if market forces alone do not allow access to services in the language of the minority, the CRTC has the power to intervene;
- The CRTC does not interfere in the programming details, but there are codes, quotas and requirements for prime time priority programming;
- Annie Laflamme invited participants to contact the CRTC with any questions on the processes and mentioned the flexibility and open-mindedness within the CRTC, especially with respect to the OLMCs.

6) **Next steps**

- Next meetings in late September and late February;
- Location: to be determined;
- Themes and presentations;
- Networking evening.

Comments on the meeting of 17 March 2008

	
<ul style="list-style-type: none">- I wanted to tell you how much I appreciated your work. I certainly learned a great deal and look forward to the development of a three year action plan which I believe will have a tremendous impact on the future of OLMCs; - Very important meeting. I appreciate the opportunity to meet with OLMC; - Good energy, good information, good dialogue, interesting, collaborative group; - Very informative, friendly, very good presentation, organized, good ideas; - The CRTC is nice!- Good support- Learn from local and sector realities;	<ul style="list-style-type: none">- Long, laborious process for a small group;- The time went quickly!;- Should ensure follow-up;- Put useful resources on-line.

PROCÈS-VERBAL
2^{ème} rencontre du groupe de discussion CLOSM-CRTC
17 mars 2008, Ramada Plaza, Halifax

1) Mot de bienvenue de Annie Laflamme

Annie Laflamme souhaite la bienvenue aux participants et explique le déroulement de la rencontre.

2) Allocution de Jean Léger

Jean Léger explique qu'il existe un nombre important de francophones à Halifax. Il ajoute qu'il y a trois radios communautaires dont une nouvelle dans la région de Halifax depuis six mois ainsi qu'une télévision communautaire.

3) Présentation de Bernard Caron

Bernard Caron donne une présentation sur les nouvelles technologies de distribution vidéo (une version électronique est jointe au courriel transmettant ce Procès-verbal).

4) Discussion du plan de travail

Lors de sa première rencontre, le groupe s'est entendu pour préparer un plan de travail qui s'étendra sur une période de trois ans (le plan résumant les éléments discutés ainsi que les échéanciers des processus du CRTC sont également joints au courriel).

Plusieurs enjeux importants pour les Communautés de langue officielle en situation minoritaire (CLOSM) été soulevés.

Benoît Henri souligne la lourdeur des processus et suggère une liste d'envoi pour informer les CLOSM des processus pertinents.

Suzette Lagacé soutient que la technologie est à point mais que les modèles de financement restent à être inventés. Produire pour les nouveaux médias représente encore des défis de taille et les diffuseurs pourraient jouer un plus grand rôle pour permettre à déclencher des projets.

Annie Laflamme reconnaît qu'avec les nouvelles technologies, le modèle économique est bouleversé et que les nouveaux médias ne sont pas réglementés. Elle ajoute que le renouvellement des licences des grands

diffuseurs est un moment stratégique pour les CLOSM de déposer des interventions.

Elle rappelle qu'au mois d'avril 2008 sera tenue l'audience sur la révision des cadres de réglementation des entreprises de distribution de radiodiffusion et des services de programmation facultatifs. Elle assure qu'une rétroaction sera fournie sur ces processus.

Les participants présentent leurs idées :

a) Ateliers thématiques

- Radio communautaire, les différents modèles qui existent et l'adaptation selon les petites régions;
- Radiodiffusion 101-mandat du CRTC :
 - Rôle des ministères (IC, PCH);
 - Structure et rôle des bureaux régionaux;
 - Synthèse du cadre législatif et réglementaire;
- Accès aux services aux régions et aux nouvelles technologies :
 - Une étude sur l'accès aux services de radiodiffusion commanditée par le CRTC est en cours. Les résultats de l'étude seront présentés à la prochaine rencontre du groupe de discussion CLOSM-CRTC;
- Information financière : données et statistiques (radio, télévision et distribution, incluant les dépenses à titre d'émissions canadiennes);
- Rapport sur les exigences imposées aux télédiffuseurs, radiodiffuseurs, distributeurs;
- Nouveaux médias.

b) Politiques et processus du CRTC

- La politique du CRTC de 1999 sur la télévision en direct : son statut (si elle sera révisée); b) si les grands groupes de propriété de radiodiffusion sont tenus de divulguer les données financières cumulatives?
 - La politique était révisée et publiée en juin 2007 (Avis public CRTC2007-53). Par contre, elle n'a pas considéré les obligations de programmation; les exigences selon lesquelles les diffuseurs doivent diffuser des programmes prioritaires durant les heures de grande écoute demeurent en vigueur. Le CRTC a annoncé qu'il reverrait ces questions lors des renouvellements de licence des diffuseurs en direct.

➤ **Processus publics actuels et à venir du CRTC ayant un impact sur les CLOSM**

- Audience publique sur les règles sur la distribution de la télévision et la politique sur les services facultatifs :
 - Entre autres, seront examinées les exigences de distribuer les services télévisuels dans les langues des CLOSM;
 - Le CRTC envoie une lettre aux parties comparantes en ajoutant un annexe contenant les objectifs et les thèmes de discussion. Une copie de cette lettre est en annexe;
- Renouvellement des licences des stations conventionnelles de télévision privées :
 - Les licences de TVA, TQS, Télé Québec, et du côté anglophone CanWest et CTVgm seront renouvelées;
- Nouveaux médias :
 - Un rapport sur les nouveaux médias sera publié en mai 2008;
 - Un avis d'audience publique pour inviter aux commentaires (90 jours) sera publié à la fin juin 2008;
 - L'audience sera tenue à l'automne 2008 (octobre/novembre);
- Renouvellement des licences des services spécialisés une fois la nouvelle politique établie;
- Télévision communautaire :
 - le CRTC reverra sa politique sur l'attribution des licences aux télévisions communautaires;
- Radio :
 - une étude sur l'impact des technologies sur les stations communautaires (31 mars) sera sur le site du CRTC en juin 2008;
 - Artistes émergents : actuellement, des consultations sont menées sur cette question. La consultation a comme objectif de définir ce que nous entendons par un artiste émergent. Cette définition devrait être publiée vers la fin du mois d'août. Le 25 avril est la date limite pour déposer les commentaires sur l'appel aux observations sur un projet de définition des artistes canadiens émergents à la radio commerciale (Avis public 2008-16);
 - Un examen de la politique sur la Radio communautaire et campus est prévu en 2009;
 - Appels de demande pour la radio;
 - Les CLOSM peuvent entrer en contact avec l'équipe de Robert Ramsay pour questions et information sur les demandes;
- Renouvellement de licence de la société Radio-Canada radio et télévision (nouveau PDG doit examiner le nouveau mandat) prévu en 2009-2010.

Quant aux télécommunications, Mario Bertrand précise qu'il y a moins d'audiences publiques vu que le mandat est plutôt axé sur les consommateurs en général et les questions d'accessibilité pour des groupes tels que les personnes handicapées et les CLOSM ainsi que sur les demandes de tarif.

Robert Ramsay encourage la participation des CLOSM aux différents processus. Il donne l'exemple réussi de trois associations, la National Campus Community Radio Association (NCRA/ANREC), l'Alliance des radios communautaires du Canada (ARC du Canada), l'Association des radiodiffuseurs communautaires du Québec (ARCQ), qui à la suite de présentations faites au CRTC, deviennent les instigateurs du *Fonds canadien des radios communautaires/Community Radio Fund of Canada* (FCRC), dont le mandat est de soutenir le développement et la consolidation des radios communautaires et de campus communautaires au Canada. Le Fonds est certifié éligible par le Conseil à recevoir des fonds découlant des avantages tangibles lors de transaction dans le secteur de la radio ainsi que de recevoir des fonds découlant des engagements vis-à-vis du développement du contenu canadien (DCC).

c) Outils et Processus

- Prévisions: ce qui arrive au CRTC dans les prochains 6 mois;
- Comment être équipé pour intervenir dans les audiences afin de permettre de prendre des décisions éclairées ? Comment ce groupe peut s'outiller afin de faciliter sa participation aux processus ?
- Besoin de redéfinir le concept de co-président : quel est son rôle? Quelles ressources sont nécessaires ?
 - Un sous-groupe formé de Kirwan Cox (ELAN), Serge Quinty (FCFA) et Sylvie Ross (FCCF) pour se concerter sur la façon de procéder et la marche à suivre.
- Surveiller le site du CRTC et les nouvelles du jour;
- Assurer une liste de distribution qui fournirait de l'information de manière plus systématique et régulière;
- Rôle des conseillers (visites en régions; les inviter aux réunions) :
 - Les conseillers sont sensibilisés aux réalités des régions, aux CLOSM et à notre engagement vis-à-vis de l'article 41 de la LLO. Les CLOSM devraient communiquer avec afin de leur présenter leurs préoccupations;
- Rôle des bureaux régionaux à déterminer;
- Présentation par le VP de radiodiffusion sur ce qui est recherché en audience, l'objectif du CRTC étant la participation la plus large et la plus pertinente;
- Page site : FAQ.

Participation aux processus (en bref)

- Nouvelles du jour sur le site du CRTC;
- Liste de distribution;
- Intervention sur les éléments clés; qu'est-ce qui fait le poids?;

- La pertinence par rapport aux points sur lesquels le CRTC s'interroge et la contribution apportée au débat public;
- Intervention partagée par plusieurs intervenants;
- Les commentaires ou les interventions et surtout la présentation orale;
 - Importance d'être préparé pour l'audience, « impressionnez! »
- Appuyer ce qui est revendiqué; avoir les arguments pour défendre ses positions; avoir des demandes réalistes;
- Lire l'appel d'observation et avoir recours à des personnes ressources au CRTC;
- Les CLOSM devraient saisir les moments de renouvellement de licences p.ex. TVA, pour intervenir.

d) Sensibilisation du CRTC aux CLOSM

- Informer le CRTC des préoccupations des CLOSM;
- De quelle façon faire connaître vos besoins, préoccupations et réalités au CRTC sur les enjeux et questions d'intérêt?
 - Rôle de sensibilisation par l'entremise de la coordonnatrice nationale qui a la responsabilité de sensibiliser le Conseil et les employés du CRTC;
 - Par la participation aux processus publics du CRTC qui mènent à la prise de décision;
 - Présentations aux réunions du conseil.

5) Autres éléments

- Accès aux moyens de diffusion : la télévision communautaire majoritairement non disponible pour les communautés. Il est expliqué que le milieu de la télévision communautaire ne fonctionne pas de la même façon que la radio communautaire. Les télévisions communautaires sont, pour la majorité, opérées par les câblodistributeurs. Très rares sont les télévisions communautaires qui opèrent de manière autonome en transmettant à partir d'un émetteur comme c'est le cas pour la radio communautaire. Selon le Règlement sur la distribution, les grands câblodistributeurs peuvent consacrer un maximum de 2 % de leurs revenus aux opérations de leur canal communautaire. La question de l'accès aux CLOSM à la télévision communautaire est d'intérêt et pourrait être traitée dans le contexte de l'examen de la politique sur la télévision communautaire que le Conseil tiendra en 2008-2009. Le réseau aurait intérêt à présenter les productions franco canadiennes. Suzette Lagacé affirme que les 200 heures de productions produites par les producteurs francophones hors Québec sont vues très rarement au

réseau national et qu'une plus grande visibilité est souhaitable. Elle propose «puisque'on représente un septième de la population francophone au pays, on mériterait bien un septième de temps en onde sur le réseau national»

- Le financement de la production : Le financement de la production d'émission canadienne est complexe et implique plusieurs joueurs dont Patrimoine canadien. Le Conseil a tenu une audience sur le Fonds canadien de télévision. Le gouvernement a émis une ordonnance selon laquelle le CRTC doit présenter au ministre de Patrimoine canadien un rapport qui contient des recommandations et des informations recueillies au cours des processus reliés au Fonds canadien de télévision.
- Certains enjeux, comme la production, devraient être étudiés à partir de la perspective des CLOSM et sous l'angle de la LLO.



Lors des discussions, les gestionnaires du CRTC apporte des précisions sur les processus du CRTC notamment :

- Robert Ramsey rappelle la revue de politique de 2006 pour montrer comment les interventions portent fruit ;
- Mario Bertrand souligne que les télécommunications misent sur l'accès à la téléphonie de qualité alors que la radiodiffusion porte davantage sur les langues et le contenu. En 2007, un décret parlementaire exige que les télécommunications soient déréglementées selon les forces du marché et la concurrence. Actuellement, le CRTC ne réglemente pas l'internet dont les opérations ne relèvent pas exclusivement de la radiodiffusion. Il est estimé qu'environ 5% du trafic d'internet constitue de la radiodiffusion. Le défi est de voir comment quand et comment une des deux lois du CRTC peut intervenir. Le CRTC tiendra une audience publique à ce sujet;
- En réponse à la question de Daniel Boucher qui demande de quelle façon les CLOSM peuvent compter sur le CRTC pour intervenir, les gestionnaires du CRTC clarifient : la déréglementation des télécommunications ne signifie pas pour autant le « far West ». Il y a des critères et les concurrents participent à un processus qui exige une analyse exhaustive et les consommateurs se font entendre. Le Conseil a gardé un certain pouvoir en cas d'obligations sociales (p.ex. 911). Une section de la loi est maintenue afin de permettre l'intervention du CRTC.
- Le CRTC doit équilibrer plusieurs facteurs. Robert Ramsay affirme que si les forces du marché seules ne permettent pas l'accès à des services dans la langue de la minorité, le CRTC a le pouvoir d'intervenir;
- Le CRTC ne s'ingère pas dans les spécificités des programmes mais il y a des codes et des quotas et des exigences de programmation prioritaire aux heures de grande écoute;
- Annie Laflamme invite les participants à contacter le CRTC pour toutes questions sur les processus et fait référence à la flexibilité et l'esprit d'ouverture au sein du CRTC notamment vis-à-vis des CLOSM.

6) Prochaines Étapes

- Prochaines réunions fin septembre et fin février;
- Emplacement : à déterminer;
- Thèmes et présentations;
- Soirée réseautage.

Commentaires suite à la réunion du 17 mars 2008

	
<ul style="list-style-type: none">- I wanted to tell you how much I appreciated your work. I certainly learned a great deal and look forward to the development of a three year action plan which I believe will have a tremendous impact on the future of OLMCs; - Very important meeting. I appreciate the opportunity to meet with OLMC; - Belle énergie, bonne information, bon dialogue, groupe intéressant et collaboratif; - Très informatif, convivial, très bonne présentation, organisé, bonnes idées; - le CRTC est gentil!- Bel appui- Apprendre de réalités locales et sectorielles;	<ul style="list-style-type: none">- Processus long, ardu pour un petit group;- Le temps passe vite!;- Devons assurer un suivi;- Mettre en ligne des ressources utiles

Ordre du jour

2ème réunion du groupe de discussion CLOSM-CRTC Salle Mosher, Hôtel Ramada Plaza, Halifax, 17 mars 2008

8h00-8h45	Petit déjeuner et inscription
8h45-9h00	Allocution des co-présidents Jean Léger, Président, Fédération acadienne de la Nouvelle-Écosse et Annie Laflamme, Directrice, Politiques et demandes relatives à la télévision de langue française, CRTC
9h00-9h45	Présentation sur les nouvelles technologies par Bernard Caron, Vice-président, Recherches en technologies de radiodiffusion, Centre de recherches sur les communications Canada, Industrie Canada
9h45-10h00	Échanges
10h00-10h45	Prochains processus publics du CRTC ayant un impact sur les CLOSM par <ul style="list-style-type: none"> • Robert Ramsay, Directeur principal, Politiques et demandes relatives en matière de la radio, • Mario Bertrand, Gestionnaire, Mise en oeuvre de la Concurrence & technologie, et • Annie Laflamme
10h45-11h00	Pause santé
11h00-11h15	Exemples de collaborations réussies et soumissions conjointes au CRTC , Annie Laflamme
11h15-12 :00	Période d'échanges avec le CRTC- parlez-nous de vos préoccupations et priorités
12h00-13h00	Déjeuner
13h00-13h45	Période d'échanges avec le CRTC- parlez-nous de vos préoccupations et priorités
13h45-14h30	Présentation sur le projet de radio communautaire à Terre-Neuve et du Labrador par Xavier George, Fédération des francophones de Terre-Neuve et du Labrador
14h30-14h45	Échanges
14h45-15h00	Site internet du CRTC et section dédiée aux CLOSM, Annie Laflamme, Frédéric Janelle
15h00-15h30	Mots de la fin et préparation de la prochaine réunion du groupe de discussion

Agenda

2nd meeting of the discussion group OLMC-CRTC Moshier Boardroom, Ramada Plaza Halifax, March 17, 2008

8:00-8:45	Breakfast and registration
8:45-9:00	Welcome word, Jean Léger, President, F.A.N.E and Annie Laflamme, Director, French Language TV Policy and Applications
9:00-9:45	Presentation on New technologies, Bernard Caron, Vice President, Broadcast Technologies Research, Communications Research Centre Canada Exchange of ideas
9:45-10:00	
10:00-10:45	Upcoming CRTC processes affecting OLMCs <ul style="list-style-type: none"> • Robert Ramsay, Senior Director, Radio Policy and Applications, • Mario Bertrand, Manager, Competition, Implementation & Technology, et • Annie Laflamme
10 :45-11:00	Break
11 :00-11 :15	Examples of successful collaborations between associations when presenting joint submissions to the CRTC
11:15-12:00	Discussion period: tell us about your concerns and priorities
12:00-13:00	Lunch
13:00-13:45	Discussion period: tell us about your concerns and priorities
13:45-14:30	Presentation on a community radio project in Terre Neuve, Xavier George, F.F.T.N.L Exchange of ideas
14:30-14:45	
14:45-15:00	Section dedicated to OLMCs on the CRTC <i>Web</i> site
15:00-15:30	Next steps

CONTENU

Accueil :

Bonjour et bienvenue sur la page Web consacrée à la mise en œuvre de l'article 41 de la *Loi sur les langues officielles* (LLO) au CRTC. Vous y trouverez toutes les informations dont vous avez besoin pour participer aux processus publics du Conseil. Vous pourrez prendre connaissance des activités à venir et de nos réalisations passées. Vous pourrez également vous renseigner sur le contexte de la désignation du Conseil en vertu de l'article 41 de la LLO de même que sur la vérification effectuée par le Commissariat aux langues officielles. Nous publierons, de plus, les documents découlant du groupe de discussion et créés conjointement avec les communautés de langues officielles en situation minoritaire (CLOSM). Enfin, nous vous proposons quelques liens utiles.

En 2007-2008, le Conseil a mis sur pied un groupe de discussion avec les communautés de langues officielles afin de donner l'occasion à celles-ci de se faire entendre. Le CRTC s'engage également à élaborer et faire approuver une politique relative à l'article 41 de la LLO, à sensibiliser la haute gestion et les employés quant à ses obligations vis-à-vis de l'article 41 de la LLO, et à identifier les politiques qui pourraient avoir une incidence sur les CLOSM.

Contexte légal :

L'article 41 de la *Loi sur les langues officielles* (LLO) énonce l'engagement solennel du gouvernement de favoriser l'épanouissement des minorités francophones et anglophones du Canada et d'appuyer leur développement, ainsi que de promouvoir la pleine reconnaissance et l'usage du français et de l'anglais dans la société canadienne.

En 2003, le ministère du Patrimoine canadien a désigné le CRTC comme faisant partie des 33 institutions fédérales devant élaborer et mettre en pratique un plan d'action pour la mise en œuvre de l'article 41 de la Partie VII de la LLO. Cette décision était motivée par le rôle important que joue le CRTC auprès des CLOSM. Selon le Cadre de responsabilisation de 1994, le CRTC doit élaborer un plan d'action et effectuer un bilan de ses réalisations annuel qu'il doit soumettre au ministère du Patrimoine canadien.

Le projet de loi S-3, entré en vigueur le 25 novembre 2005, modifie la LLO. Selon l'article 41(2), « il incombe aux institutions fédérales de veiller à ce que soient prises des mesures positives pour mettre en œuvre cet engagement. » Selon l'article 77(1), quiconque peut former un recours devant la Cour fédérale pour obtenir une réparation convenable et juste si la Cour détermine qu'une institution fédérale ne s'est pas conformée à l'article 41 de la LLO. Selon l'article 77(4), le tribunal peut accorder la réparation qu'il estime convenable et juste eu égard aux circonstances.

La mise en œuvre de l'article 41 de la LLO au CRTC implique que les objectifs de la LLO doivent être soupesés avec les autres objectifs de la *Loi sur la radiodiffusion* lorsque le Conseil exerce ses fonctions et que, en fonction de l'article 82 de la LLO, en

cas d'incohérence, la primauté de la *Loi sur la radiodiffusion* et de la *Loi sur les télécommunications* sur la Partie VII est assurée.

En 2006, le Commissariat aux langues officielles a effectué une vérification de sa mise en œuvre de l'article 41 au CRTC. La période d'évaluation s'étendait d'octobre 2005 à avril 2006. Le rapport publié en février 2007 contient dix recommandations qui soulignent le besoin de :

- Sensibiliser les cadres supérieurs et les gestionnaires;
- Se doter d'un mécanisme de consultation structuré (groupe de discussion);
- Élaborer un nouveau plan d'action;
- Identifier les politiques pouvant avoir une incidence sur le développement des CLOSM ou la promotion de la dualité linguistique du Canada et examiner ces politiques en tenant compte de l'article 41 de la LLO;
- Inclure dans l'évaluation de rendement des gestionnaires un objectif sur la mise en œuvre de l'article 41 de la LLO.

Le rapport complet est disponible à cette adresse : http://www.ocol-clo.gc.ca/html/crtc_2007_1_f.php

Publications :

Cette section contient le plan d'action triennal (2006-2009) pour la mise en œuvre de l'article 41 de la LLO au CRTC. À la suite de la vérification du Commissariat aux langues officielles, le Conseil s'est engagé à consulter les CLOSM avant de modifier son plan d'action et d'élaborer une politique et de lignes directrices relatives à l'article 41 de la LLO.

Chaque année, le Conseil est tenu de soumettre un état des réalisations au ministère du Patrimoine canadien. La présente section contient les états des réalisations 2005-2006 et 2006-2007.

Groupe de discussion :

Contexte :

Le groupe de discussion CRTC-CLOSM est établi dans le cadre du plan d'action triennal (2006-2009) du CRTC pour la mise en œuvre de l'article 41 de la *Loi sur les langues officielles*. Ses activités viseront à aider le CRTC à favoriser l'épanouissement et le développement des CLOSM, ainsi qu'à promouvoir le caractère bilingue du Canada.

Mandat :

Le mandat du groupe de travail est de fournir un lieu où le CRTC et les communautés identifient des moyens qui maximisent la participation des communautés aux processus publics du CRTC et facilitent la prise en compte de leurs réalités dans les décisions du Conseil.

Activités :

Le groupe de discussion accepte son mandat et s'engage à se réunir au moins deux fois par année dans différentes régions du pays à inclure les représentants des communautés qui ne peuvent pas se déplacer. Il devra adopter un plan d'action.

Nous publierons la liste des membres, les renseignements concernant les réunions, de même que les procès-verbaux des réunions.

Processus publics :

Consulter la section « Participation du public » du site Web du CRTC :

<http://www.crtc.gc.ca/frn/publicpar.htm>

Plus précisément, consultez les liens suivants pour

- souscrire aux communiqués du CRTC: <http://www.crtc.gc.ca/frn/subscribe.htm>

- consulter les avis publics du CRTC:

<http://www.crtc.gc.ca/frn/public/2007/8045/noticebr.htm>

- consulter les avis d'audience publique du CRTC:

http://www.crtc.gc.ca/frn/public/2007/8045/n_hearin.htm

- savoir comment participer à une audience publique:

http://www.crtc.gc.ca/frn/info_sht/g4.htm

Examens de politiques à venir :

Liens utiles :

Patrimoine canadien : <http://www.pch.gc.ca/>

Commissariat aux langues officielles : <http://www.ocol-clo.gc.ca/>

Organismes nationaux :

Fédération des communautés francophones et acadienne du Canada :

<http://www.fcfa.ca/home/index.cfm>

Fédération culturelle canadienne-française : <http://www.fccf.ca/fccf/home/index.cfm>

Alliance des radios communautaires du Canada : <http://www.radiorfa.com/index.php>

Alliance des producteurs francophones du Canada : <http://apfc.info/>

Alliance nationale de l'industrie musicale : <http://animusique.ca/>

Organismes provinciaux

Quebec Community Groups Network : www.qcgn.ca

Fédération des francophones de Terre-Neuve et du Labrador : www.fftntl.ca

Société Saint-Thomas-d'Aquin : www.ssta.org

Fédération acadienne de la Nouvelle-Écosse : www.fane.ns.ca

Forum de concertation des organismes acadiens : <http://forum.saanb.org>

Assemblée de la francophonie de l'Ontario : <http://afo.franco.ca>

Société franco-manitobaine : www.sfm-mb.ca

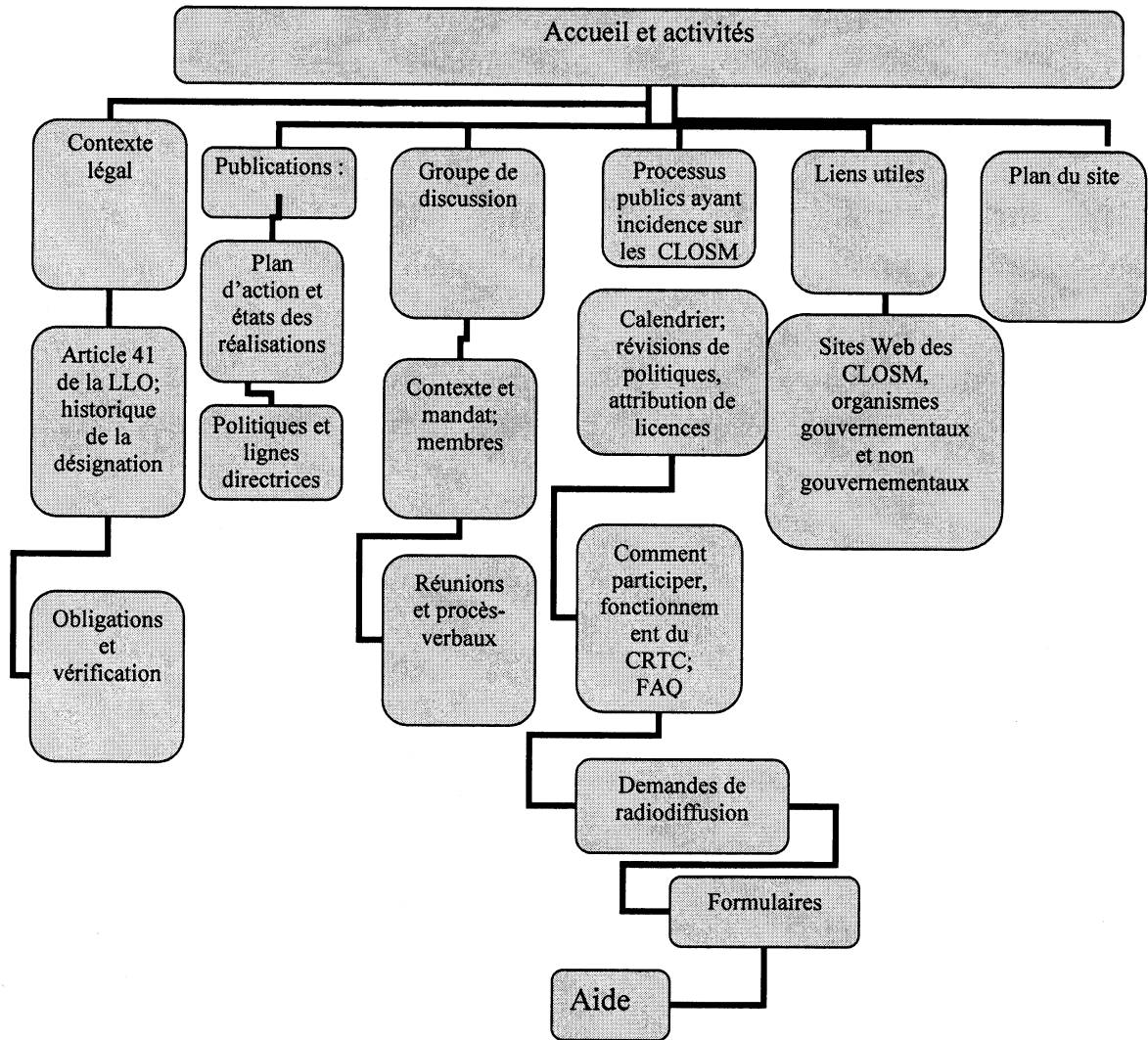
Assemblée communautaire fransaskoise : www.fransaskois.sk.ca

Association canadienne-française de l'Alberta : www.acfa.ab.ca

Fédération des francophones de la Colombie-Britannique : www.ffcb.bc.ca

Association franco-yukonaise : www.afy.yk.ca
Fédération Franco-TéNoise : www.franco-nord.com
Association des francophones du Nunavut : www.nunafranc.ca

PLAN DU SITE



1

LISTE DU CONTENU

Accueil :

- Description des sections et du site;
- Description des activités à venir (en 2007-2008).

Contexte légal :

- Article 41;
- Historique de la désignation;
- Obligations et justiciabilité;
- Vérification du Commissariat aux langues officielles.

Publications :

- Plan d'action triennal;
- Description des modifications à venir.
- État des réalisations 05-06 et 06-07;
- Politiques et Lignes directrices

Groupe de discussion :

- Contexte et mandat;
- Membres;
- Réunions (dates, lieux);
- Procès-verbaux.

Processus publics :

- Calendrier;
- Comment participer;
- Fonctionnement du CRTC;
- FAQ.

Liens utiles :

- Liens aux sites des CLOSM et des organismes qui les représentent, etc.

Plan du site.

Rencontre CRTC-CLOSM
Automne 2009

Participants

Organisme	Nom	Disponibilité
Association des francophones du Nunavut	Caroline Pelletier	
FRIC	Dominic Desjardins	
ANIM	Benoit Henry	
Fédération Franco-TéNOise	Léo-Paul Provencher	
Société franco-manitobaine	Daniel Boucher	
Quebec Association for Anglophone Community Radio	David Teasdale	
Elan	Kirwan Cox	
AFO	Madeleine Faucher	
Alliance des radios communautaires	François Côté	
Patrimoine Canadien		

Ordre du jour

4^{ème} réunion du groupe de discussion CLOSM-CRTC
Date XX Automne 2009
Lieu XX

8h45-9h00	Mot de bienvenue
9h00-10h00	Appel d'observations concernant les services de radiodiffusion dans les langues française et anglaise dans les communautés francophones et anglophones minoritaires du Canada
10h00-10h15	Pause santé
10h15-12h00	Suivi au rapport du 30 mars 2009 : <ul style="list-style-type: none"> - Mise en œuvre des recommandations : comment? - Harmonisation de la définition de production régionale - Fréquences de radio et concept de propriété - Rôle des médias communautaires - Jeux olympiques - Nouveaux médias
12h00-13h30	Déjeuner
13h30-14h00	- Mise à jour sur le processus : Examen des politiques de la radio communautaire et campus et de la télévision communautaire (automne 2009) - Audience publiques futures pertinentes aux CLOSM
14h00-14h30	Conception du FAPL Financement de la production indépendante provenant des CLOSM Admissibilité au FAPL de MTL-anglo
14h30-14h45	Pause santé
14h45-15h45	Nouvelle Page site: mise à jour Prochaine réunion du groupe de discussion Mots de la fin

Agenda:

concept of ownership of radio frequencies (Teasdale)

LPIF design and funding for OLMC independent production and Eng-MTL LPIF eligibility

CRTC 2008-12 report, process to implement recommendations including the harmonization of the definition of regional production

OCOL report: shadows over the Broadcasting Landscape

Financial stats of CRTC and break down by language

Presence of a commissioner (Louise Poirier)

Fonds pour l'amélioration de la programmation locale (FAPL)

Local Programming Improvement Fund (LPIF)

Janelle, Frédéric

From: Kirwan Cox <kirwancox@sympatico.ca>
Sent: May-15-09 6:58 PM
To:

Cc: Ghattas, Shereen
Subject: Re: Prochaine rencontre du groupe de discussion entre les CLOSM et le CRTC
Attachments: May 7-09 ELAN speech to CRTC-6.pdf

Dear Shereen,

I am available in September as ELAN rep but would need to know as soon as practicable which days are under consideration.

We have delayed a meeting and our agenda is overloaded now in my opinion.

For ELAN, I would like to follow up on the question of the design of the LPIF to include funding for official language minority independent production and English-Montreal LPIF eligibility, I would like to discuss how an OLMC envelope in the LPIF would be used, including a TFO-equivalent channel for the Quebec OLMC (see attached speech which will be available in French soon).

I would also like to have a discussion of the CRTC 2008-12 report on OLMC broadcasting, and the process needed to implement these recommendations. The harmonization of the definition for regional production with CRTC and Canada Media Fund is part of that, and the process to implement that needs to be clarified.

As well, I would like to discuss the implementation of the recommendations for the CRTC in the Jan, 2009, report of the Commissioner of Official Languages (Shadows Over The Broadcasting Landscape I think). Maybe an OCOL and PCH rep could be there to discuss that.

I would like to discuss the financial statistics of the CRTC and how they can be broken down by language.

I would also hope that we can have a commissioner interested in OLMC issues at the meeting, such as Louise Poirier.

It would seem that we would need a two day meeting to tackle all of this. I think the time we need with the relevant CRTC decision-makers is more important than the location of the meeting, though I always enjoy the exotic locations of our meetings. As for the cost, I think Treasury Board should be aware of the importance of these meetings on a whole range of policy issues requiring consultation- and this is the best venue to do that.

Thanks very much,
Kirwan

----- Original Message -----

From: Laflamme, Annie

Cc: Ghattas, Shereen

Sent: Tuesday, May 12, 2009 1:29 PM

Subject: Prochaine rencontre du groupe de discussion entre les CLOSM et le CRTC

English follows

Bonjour à toutes et à tous,

J'ai le plaisir de vous annoncer que nous prévoyons organiser une rencontre du groupe de discussion au début de l'automne 2009.

En raison de délais relatifs aux questions budgétaires, c'est seulement maintenant que nous sommes en mesure de fixer le lieu et la date de la prochaine rencontre.

Vu que nos rencontres précédentes ont eu lieu à Ottawa, Halifax et Québec, nous envisageons une rencontre en septembre 2009 dans l'ouest du Canada. Nous souhaiterions la tenir à Vancouver si notre budget nous le permet, ce qui dépendra du nombre de participants intéressés. Sinon, la rencontre pourrait avoir lieu à Toronto ou Winnipeg.

Comme nous souhaiterions débiter les préparatifs et confirmer le lieu et la date le plus tôt possible, je vous demande de faire parvenir vos disponibilités ainsi que des suggestions pour l'ordre du jour à shereen.ghattas@crtc.gc.ca d'ici le **29 mai 2009**.

Merci et au plaisir de vous revoir bientôt.

Hello,

I am pleased to announce that we are planning a meeting of the discussion group for the Fall 2009.

Due to delays regarding our budget allocation, we were not in a position to determine a place and a date for the next meeting earlier.

Given that we have already met in Ottawa, Halifax and Quebec, we would like to meet in September 2009 in the West. We would like to held the next meeting in Vancouver if our budget allows it, and this will depend on the number of participants. Other possibilities are Toronto or Winnipeg.

As we would like to begin preparing for the meeting and confirm the date and location as soon as possible, I would greatly appreciate if you could send your availabilities as well as suggestions for the agenda to Shereen.ghattas@crtc.gc.ca no later than **May 29, 2009**.

Thank you and hope to see you all soon.

Annie Laflamme

Directrice / Director

Politiques et demandes relatives à la Télévision de langue française / French Language Television Policy & Applications
CRTC

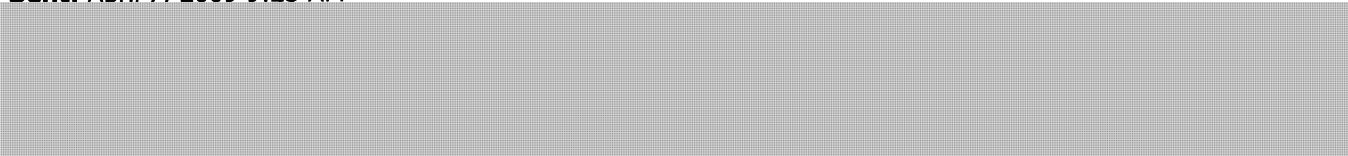
Téléphone : (819) 994-1752

Télécopieur : (819) 997-9393

-----Original Message-----

From: Ghattas, Shereen

Sent: April 7, 2009 9:23 AM



Cc: Laflamme, Annie

Subject: prochaine rencontre et le rapport du 30 mars- Next meeting and March 30 report

Bonjour, (English follows),

En espérant que vous allez bien.

Comme vous le savez, le 30 mars, le CRTC a publié son rapport à la gouverneure en conseil sur les services de radiodiffusion de langues française et anglaise dans les communautés francophones et anglophones en situation minoritaire au Canada. Vous pouvez lire le rapport et les observations du Conseil sur le lien suivant:

<http://www.crtc.gc.ca/fra/backgrnd/language/ol0903-lo0903.htm>

Nous serions en mesure d'en discuter davantage lors de la prochaine rencontre du groupe de discussion; toutefois, la date et le lieu de cette rencontre n'étant pas encore déterminés, nous n'avons pas d'informations à partager à cet effet au moment présent.

Nous vous en informerons dès que nous avons ces détails et nous demanderons alors vos suggestions pour l'ordre du jour.

Pour savoir davantage sur les industries de radiodiffusion et de télécommunications, vous pouvez également consulter le rapport de surveillance 2008 du CRTC sur le lien suivant

<http://www.crtc.gc.ca/fra/publications/reports/policymonitoring/2008/cmr2008.htm>

De plus, veuillez noter que la page dédiée aux langues officielles sur le site du CRTC est en reconstruction et sera mise à jour. Si vous avez des suggestions, merci de nous en faire part.

Merci de votre compréhension et collaboration.

Hello:

Hoping this finds you well.

As you know, on March 30, the CRTC published its report to the Governor in Council on English- and French-language broadcasting services in English and French linguistic minority communities in Canada. You may read the report and the Commission's observations on the following link:

<http://www.crtc.gc.ca/eng/backgrnd/language/ol0903-lo0903.htm>

We will further discuss it at the next meeting of the discussion group; however, the date and place of this meeting are yet to be determined, and details are not available at the present time.

We will inform you as soon as we have the information and will also ask you to provide your suggestions for the agenda.

Should you wish to have detailed information with regard to telecommunication and broadcasting industries, please consult our Monitoring Report on the following web page

<http://www.crtc.gc.ca/eng/publications/reports/policymonitoring/2008/cmr2008.htm>

Furthermore, please note that the web page dedicated to Official languages is being revamped and will be updated. Your suggestions are appreciated.

Thank you for your understanding and collaboration.

Regards
Shereen

Shereen Ghattas
Policy Analyst/ analyste des politiques
Politiques et demandes relatives
à la télévision de langue française/
French Language Television Policy
and Applications, CRTC
Tél./Tel: (819)953-9152
Tél./Fax (819) 997-4504
shereen.ghattas@crtc.gc.ca

ENGLISH-LANGUAGE **ARTS** NETWORK

Notes for a Speech from ELAN to the CRTC
at Hearing 2009-113
May 7, 2009

Chairman von Finckenstein and members of the panel, I want to thank you for giving ELAN an opportunity to speak at this important hearing.

My name is Kirwan Cox, and I am here representing the English-language Arts Network of Quebec. ELAN has over 1,700 members including nearly 200 in the film and television industry in Quebec.

We have heard these past ten days from the broadcasters that their business model is broken. They are right, it is broken, and they are largely responsible for breaking it.

Of course, they cannot be blamed for the fragmentation of their audience which was an inevitable result of technological transformation, just as television transformed the film industry half a century ago. Nor can they be blamed for the recession which has ravaged advertising-based businesses.

They probably shouldn't be blamed for the branch plant economy, colonial mentality, cultural inferiority complex, American spillover media, or whatever it is that causes advertisers to spend only \$100 per capita on TV ads in Canada versus \$211 in the U.S. (Canadian dollars in 2007).

However, the English-language broadcasters can be blamed for profligate spending in the Hollywood auction over the past ten years. Minimum Cancon expenditure rules once controlled over-spending, but the CRTC eliminated them in its 1999 TV policy. As a result of this decision, English off-air broadcaster spending on Cancon declined from about 53% of total program dollars to roughly 38% today. At this rate, they will soon be spending only 33% on Canadian programming even if the recession temporarily slows this upward trend in foreign purchases.

We estimate that this decline has meant a loss of \$800 million in Canadian license fees over the last decade representing about \$3.4 billion in lost programming. That is over \$500 million in lost production within Quebec. We have actually seen CAVCO certified English-Quebec production fall by one third during this decade.

ELAN • 460 St-Catherine Street West, Suite 610 • Montreal, Quebec H3B 1A7
(514) 935-3312 • admin@quebec-elan.org • www.quebec-elan.org

How can these suddenly bankrupt broadcasters afford to increase spending on American programming by hundreds of millions of dollars, paying among the highest per-capita license fees in the world?

They are cross-subsidizing these costs from other sources of revenue. One source is the "simultaneous substitution" rule which provides broadcasters with a benefit of about \$200 million in ad revenues. Unfortunately, "simulcasting" has a pernicious and unintended side-effect. This regulation pushes Cancon to the fringes of peak viewing time on private English-language networks, and that reduces audiences for Canadian programs.

Another reason broadcasters can afford to spend wildly in Hollywood is the taxpayer support for their Canadian programming. Tax credits, CTF, and other public sources pay for about 40% of their independent production. They only have to pay 23% of the total budget, and that is the lowest average license fee among English-language broadcasters in the world. English-Canadian commercial broadcasters then spend these tax-subsidized dollars in Los Angeles, not in Canada.

As Chairman von Finckenstein said to the CFTPA on February 19th this year:

"The *Broadcasting Act* calls for no less than the predominant use of Canadian creative and other resources in the creation and presentation of programming, so this is a matter of concern for us. At first blush, we are inclined to introduce a condition of licence for English-language broadcasters requiring a 1-to-1 ratio between Canadian and non-Canadian programming expenditures."

At first, second, or third blush, we couldn't agree more. We support the 1:1 ratio condition of license which would help save the broadcasters from themselves and their broken business model. It would reduce their overall expenditure on American programs without reducing access to that programming. It would increase the profit these broadcasters derive from foreign programs by capping their cost. This would help the private broadcasters balance their books just as the salary cap on hockey players helps the NHL team owners survive their self-destructive tendency to over-pay top talent.

We also believe that an alternative to the current simultaneous substitution rule is needed. Perhaps a "non-simultaneous substitution" rule should be tried. This would substitute Canadian ads at any time the American program is broadcast within the copyright period owned by the Canadian broadcaster.

Some people seem to think the Local Programming Improvement Fund (LPIF) is the "broadcaster bailout fund". If so, then the end result will be more money leaving Canada to buy the same American programs at even higher prices.

Instead, the LPIF needs to remain focused on local programming, but re-designed to also support official language minority production.

Let me start with the frequently forgotten quarter-million Anglophones who live "off-island" in small and isolated communities in an area half the size of Europe. These communities are so small that they cannot support off-air local broadcasters who would benefit from the LPIF as it is currently proposed.

We get our television from CBC rebroadcast transmitters, or satellite and cable services. We may be well served in American English, but under-served in local news or regional reflection. We know the local problems of Los Angeles and get the news from Burlington, Plattsburgh, and Montreal. These are cities which may be more than one day's drive away providing the only local news available in English.

BDUs in Quebec spend \$46 million on community channels and \$25.6 million on local expression. Even with these expenditures, their profit margin is 30% PBIT. Yet, these community channels and regional expression do not exist in English. While ninety per cent of Quebec Anglophones are served by Videotron, Videotron has no English-language local services, not even in Montreal.

On the other hand, Francophones in communities outside of Quebec have TFO, the French-language Ontario educational channel. TFO has a programming budget of \$17 million and is part of TVOntario with a total budget of \$81 million. Télé-Québec has a total budget of \$76 million and programming costs of \$40 million. However, there is no English-language educational broadcaster in Quebec. It is unrealistic to think there ever will be an English Télé-Québec equivalent to TFO.

Yet, increasingly, a broadcast trigger is needed to arrange production funding, and an educational channel is extremely important for official language minority production. For example, Francophone producers outside Quebec have received 40% of their license fees for all their production over the last 5 years from TFO. SRC provided 36% and ARTV 11%.

Very few English-language productions are supported by English-language broadcasters in Quebec. At SODEC about half of French projects are supported by Télé-Québec and SRC.

The official language minority in Quebec needs an equivalent to Télé-Québec or TFO. We think the LPIF offers a solution to this problem.

First, the CBC should be eligible for LPIF funding. The public broadcaster is essential to official language minority communities, and we hope its budget will be increased so it can again serve these communities as it once did.

Second, Montreal broadcasters should be eligible for LPIF funding because its Anglophone population is much less than one million. According to the 2006 census, the English-speaking population of greater Montreal is 700,000 defined as "first official language spoken". The CRTC's own Brynaert report uses this definition. The Commissioner of Official Languages uses either "first official language spoken" or "language spoken at home" (337,000). The Quebec Government uses the definition "mother tongue" (212,000).

The Anglophone population of greater Montreal is well under one million by any of these standards. The only measurement where there might be a million English-speakers is "knowledge of" English which includes many thousands of Francophones. That is not a definition used by any other agency or Government, and it should not be used by CRTC.

The Commission may say it needs to consider the size of Montreal as a broadcast market, not a linguistic population. Using BBM data for TV viewing hours per week (in the expanded broadcast markets), we see that French Montreal is the second largest TV market with 96 million viewing hours/week. Next is Vancouver (62m), then Edmonton (30m), Calgary (28m), Quebec City (24m), Kitchener (19m), and Winnipeg (19m). English Montreal is the 9th largest market with 18 million hours, and English Ottawa/Gatineau is 10th largest (18m).

Your LPIF decision (CRTC 2008-100) makes Quebec City, Kitchener, and Winnipeg eligible for funding, and eliminates the smaller TV markets in English Montreal and English Ottawa/Gatineau. There seems to be a double standard used to eliminate these markets, and we ask that LPIF eligibility rules be corrected.

Third, we ask that the CRTC make documentaries a priority for LPIF along with news and public affairs. This means assuring the eligibility of independent production which would make it easier to reflect smaller communities outside the reach of an off-air broadcaster. While you are making

these changes, please revise your 15 genre categories so there is a documentary category that is clearly separate from reality TV and human interest programs.

Finally, we ask that the official language minority (OLMC) in Quebec be given a regional channel equivalent to TFO and funded largely by the LPIF.

We envision a Category 1 digital service costing about \$20 million and producing a significant amount of original local programming by independent producers. It would be available throughout the province via cable or satellite.

To fund it, we would suggest that the LPIF be increased to 2% of BDU revenues, raising about \$140 million per year. The CRTC should then include an "official language minority envelope" within the LPIF that would fund both English and French minority productions in TV, radio, or new media. Francophones outside Quebec might prefer funding for new independent productions on TFO rather than a new channel, and this OLMC envelope should be flexible enough to support that.

Anglophones inside Quebec are badly underserved in local programming. We need a regional Quebec TV channel with a program budget big enough to make a difference to all our underserved communities. It is time that we saw ourselves on television.

Thank you.

Kirwan Cox

kirwancox@sympatico.ca

450-451-4664

Rigaud, Quebec

Janelle, Frédéric

From: [REDACTED]@afo.franco.ca>
Sent: May-13-09 9:34 AM
To: Ghattas, Shereen
Subject: Prochaine rencontre

Bonjour Shereen,

[REDACTED]

Merci.

[REDACTED]
Assemblée de la francophonie de l'Ontario
[REDACTED]
[REDACTED]@afo.franco.ca

Janelle, Frédéric

From: [redacted]@gmail.com> on behalf of [redacted]
[redacted]@zaziefilms.ca>
Sent: May-12-09 3:03 PM
To: Ghattas, Shereen
Subject: Rencontre Octobre

Bonjour Shereen,

[redacted]

Merci!

[redacted]

[redacted]
**FRONT DES REALISATEURS
INDÉPENDANTS DU CANADA**
[redacted]
www.fricanada.org

Janelle, Frédéric

From: [redacted]@radiorfa.com>
Sent: May-12-09 2:16 PM
To: Ghattas, Shereen
Subject: Réunion closm automne

Bonjour Shereen,

[redacted]

Merci et bonne fin de journée

[redacted]
ARC du Canada

[redacted]

Janelle, Frédéric

From: Marjolaine.Guillemette@pch.gc.ca
Sent: May-12-09 2:04 PM
To: Laflamme, Annie; Ghattas, Shereen
Cc: Nicole.Chamberland@pch.gc.ca
Subject: Réf : Prochaine rencontre du groupe de discussion entre les CLOSM et le CRTC

Bonjour Mesdames,

Merci beaucoup de l'invitation. Je l'ai transmise à Nicole Chamberland qui va dorénavant se charger, avec son équipe, de la liaison avec le CRTC.

Bien entendu, Nicole et moi allons continuer de travailler de concert avec vous.

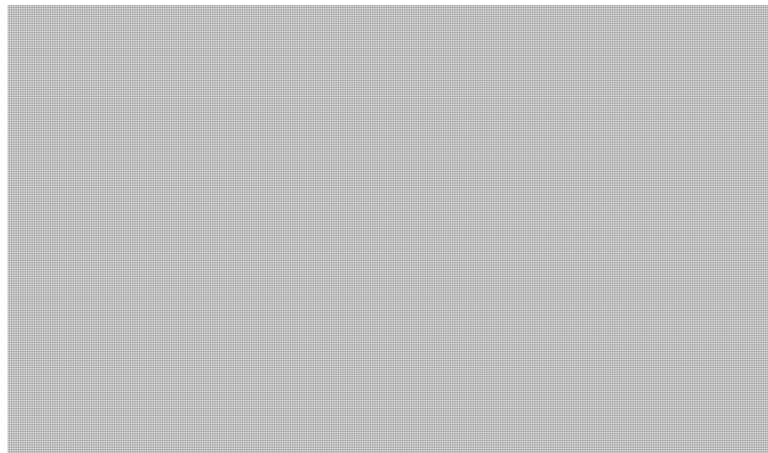
Au plaisir!

Marjolaine Guillemette
Concertation interministérielle | Interdepartmental Coordination
Patrimoine canadien | Canadian Heritage
Gatineau QC K1A 0M5
marjolaine.guillemette@pch.gc.ca
Téléphone | Telephone : 819-994-3509
Télécopieur | Facsimile : 819-953-3942
Téléimprimeur | Teletypewriter : 1-888-997-3123
Gouvernement du Canada | Government of Canada

"Laflamme, Annie" <annie.laflamme@crtc.gc.ca>

2009-05-12 13:32

A



cc "Ghattas, Shereen" <shereen.ghattas@crtc.gc.ca>

Objet Prochaine rencontre du groupe de discussion entre les CLOSM et le CRTC

English follows

Bonjour à toutes et à tous,

J'ai le plaisir de vous annoncer que nous prévoyons organiser une rencontre du groupe de discussion au début de l'automne 2009.

En raison de délais relatifs aux questions budgétaires, c'est seulement maintenant que nous sommes en mesure de fixer le lieu et la date de la prochaine rencontre.

Vu que nos rencontres précédentes ont eu lieu à Ottawa, Halifax et Québec, nous envisageons une rencontre en septembre 2009 dans l'ouest du Canada. Nous souhaiterions la tenir à Vancouver si notre budget nous le permet, ce qui dépendra du nombre de participants intéressés. Sinon, la rencontre pourrait avoir lieu à Toronto ou Winnipeg.

Comme nous souhaiterions débiter les préparatifs et confirmer le lieu et la date le plus tôt possible, je vous demande de faire parvenir vos disponibilités ainsi que des suggestions pour l'ordre du jour à shereen.ghattas@crtc.gc.ca d'ici le **29 mai 2009**.

Merci et au plaisir de vous revoir bientôt.

Hello,

I am pleased to announce that we are planning a meeting of the discussion group for the Fall 2009.

Due to delays regarding our budget allocation, we were not in a position to determine a place and a date for the next meeting earlier.

Given that we have already met in Ottawa, Halifax and Quebec, we would like to meet in September 2009 in the West. We would like to held the next meeting in Vancouver if our budget allows it, and this will depend on the number of participants. Other possibilities are Toronto or Winnipeg.

As we would like to begin preparing for the meeting and confirm the date and location as soon as possible, I would greatly appreciate if you could send your availabilities as well as suggestions for the agenda to Shereen.ghattas@crtc.gc.ca no later than **May 29, 2009**.

Thank you and hope to see you all soon.

Annie Laflamme
Directrice / Director
Politiques et demandes relatives à la Télévision de langue française / French Language Television Policy & Applications
CRTC

Téléphone : (819) 994-1752
Télécopieur : (819) 997-9393

-----Original Message-----

From: Ghattas, Shereen
Sent: April 7, 2009 9:23 AM

Cc: Laflamme, Annie

Subject: prochaine rencontre et le rapport du 30 mars- Next meeting and March 30 report

Bonjour, (English follows),

En espérant que vous allez bien.

Comme vous le savez, le 30 mars, le CRTC a publié son rapport à la gouverneure en conseil sur les services de radiodiffusion de langues française et anglaise dans les communautés francophones et anglophones en situation minoritaire au Canada. Vous pouvez lire le rapport et les observations du Conseil sur le lien suivant:

<http://www.crtc.gc.ca/fra/backgrnd/language/ol0903-lo0903.htm>

Nous serions en mesure d'en discuter davantage lors de la prochaine rencontre du groupe de discussion; toutefois, la date et le lieu de cette rencontre n'étant pas encore déterminés, nous n'avons pas d'informations à partager à cet effet au moment présent.

Nous vous en informerons dès que nous avons ces détails et nous demanderons alors vos suggestions pour l'ordre du jour.

Pour savoir davantage sur les industries de radiodiffusion et de télécommunications, vous pouvez également consulter le rapport de surveillance 2008 du CRTC sur le lien suivant

<http://www.crtc.gc.ca/fra/publications/reports/policymonitoring/2008/cmr2008.htm>

De plus, veuillez noter que la page dédiée aux langues officielles sur le site du CRTC est en reconstruction et sera mise à jour. Si vous avez des suggestions, merci de nous en faire part.

Merci de votre compréhension et collaboration.

Hello:

Hoping this finds you well.

As you know, on March 30, the CRTC published its report to the Governor in Council on English- and French-language broadcasting services in English and French linguistic minority communities in Canada. You may read the report and the Commission's observations on the following link:

<http://www.crtc.gc.ca/eng/backgrnd/language/ol0903-lo0903.htm>

We will further discuss it at the next meeting of the discussion group; however, the date and place of this meeting are yet to be determined, and details are not available at the present time.

We will inform you as soon as we have the information and will also ask you to provide your suggestions for the agenda.

Should you wish to have detailed information with regard to telecommunication and broadcasting industries, please consult our Monitoring Report on the following web page

<http://www.crtc.gc.ca/eng/publications/reports/policymonitoring/2008/cmr2008.htm>

Furthermore, please note that the web page dedicated to Official languages is being revamped and will be updated. Your suggestions are appreciated.

Thank you for your understanding and collaboration.

Regards
Shereen

Shereen Ghattas

Policy Analyst/ analyste des politiques

Politiques et demandes relatives

à la télévision de langue française/

French Language Television Policy

and Applications, CRTC

Tél/Tel: (819)953-9152

Tél./Fax (819) 997-4504

shereen.ghattas@crtc.gc.ca

Janelle, Frédéric

From: elias.Abou-Rjeili@pch.gc.ca
Sent: January-06-09 10:10 AM
To: Ghattas, Shereen
Cc: William.Floch@pch.gc.ca
Subject: RE: question
Attachments: 00ca06_fols_prop_size_f.xls

Bonjour Shereen

Voici un tableau avec les données que vous aviez demandé, pour plus d'information n'hésitez pas à nous contacter

Elias Abou-rjeili
Analyste en recherche statistique et en systèmes d'information/
Statistical Research and Information Services Analyst
Programmes d'appui aux langues officielles/
Official Languages Support Programs
Patrimoine Canadien/ Canadian Heritage
15-7, rue Eddy
Gatineau (Québec) K1A 0M5
Tel.: (819) 934-2212 Fax / télécopieur : (819) 994-3697

elias_abou-rjeili@pch.gc.ca

"Ghattas, Shereen" <shereen.ghattas@crtc.gc.ca>

To <elias.Abou-Rjeili@pch.gc.ca>

cc

01/06/2009 09:30 AM

Subject RE: question

Bonjour
National svp
merci
shereen

-----Original Message-----

From: elias.Abou-Rjeili@pch.gc.ca [mailto:elias.Abou-Rjeili@pch.gc.ca]
Sent: January 6, 2009 9:04 AM
To: Ghattas, Shereen
Subject: Re: question

Bonjour Shereen

désirez-vous les données au niveau provincial ou national ?

Elias Abou-rjeili
Analyste en recherche statistique et en systèmes d'information/
Statistical Research and Information Services Analyst
Programmes d'appui aux langues officielles/
Official Languages Support Programs
Patrimoine Canadien/ Canadian Heritage
15-7, rue Eddy
Gatineau (Québec) K1A 0M5
Tel.: (819) 934-2212 Fax / télécopieur : (819) 994-3697

elias_abou-rjeili@pch.gc.ca

"Ghattas, Shereen" <shereen.ghattas@crtc.gc.ca>

01/05/2009 04:28 PM

To <elias_abou-rjeili@pch.gc.ca>

cc

Subject question

Bonjour,

Je vous écris pour vous demander si vous avez un pourcentage exact des populations francophone et anglophone en situation minoritaire au Canada.

Nous avons besoin de cette info en préparation à l'audience du 13 janvier sur les services de radiodiffusion disponibles aux CLOSM.

Merci de votre aide

Shereen

Shereen Ghattas

Policy Analyst/ analyste des politiques

Politiques et demandes relatives

à la télévision de langue française/

French Language Television Policy

and Applications, CRTC

Tél/Tel: (819)953-9152

Tél./Fax (819) 997-4504

shereen.ghattas@crtc.gc.ca

Taille et proportion de la population, par première langue officielle parlée,
Canada, Québec et Canada, hors Québec, 2006

Region	total	Taille		Proportion	
		Anglais	Français	Anglais	Français
Canada	31 241 010	23 363 058	7 370 343	74.8%	23.6%
Canada, hors Québec	23 805 105	22 368 335	997 115	94.0%	4.2%
Québec	7 435 905	994 723	6 373 228	13.4%	85.7%

Source : Programmes d'appui aux langues officielles, Patrimoine canadien, basée sur les données du Recensement 2006, Statistique Canada, échantionnage de 20 %.

Note : La première langue officielle parlée (PLOP) est une variable linguistique dérivée qui se fonde sur les réponses aux questions linguistiques du Recensement du Canada

Janelle, Frédéric

From: [REDACTED]@fccf.ca>
Sent: September-16-08 1:44 PM
To: Ghattas, Shereen
Subject: Re: Meeting September 21-22 / rencontre le 21 et 22 septembre

Bonjour,

[REDACTED]

Janelle, Frédéric

From: Janelle, Frédéric
Sent: September-10-08 11:27 AM
To: 'Suzette'
Cc: [REDACTED]@hotmail.com; Ghattas, Shereen
Subject: RE: Next meeting in september- Mise à jour : Prochaine rencontre en septembre

Bonjour,

Ma liste est mise à jour.

Salutations,

Frédéric B. Janelle

-----Original Message-----

From: Suzette [mailto:mozus@nb.sympatico.ca]
Sent: September 10, 2008 9:40 AM
To: Janelle, Frédéric
Cc: bellocloutier@hotmail.com; Ghattas, Shereen
Subject: RE: Next meeting in september- Mise à jour : Prochaine rencontre en septembre

Bonjour Janelle

Veuillez prendre note que l'APFC sera représenté à cette rencontre par Annabelle Cloutier, notre directrice générale. Je ne serai pas disponible pour y assister. Je lui ai fait suivre tous les courriels à date, mais pouvez vous svp l'ajouter à votre liste? Je l'ai mis en cc dans le courriel. Vous aurez donc son adresse courriel.

Merci de votre collaboration
 Suzette Lagacé

De : Janelle, Frédéric [mailto:frederic.janelle@crtc.gc.ca]
Envoyé : 10 septembre 2008 09:40
À : Janelle, Frédéric; Laflamme, Annie; Xavier George; Aurore Thériault; Benoit Henri; [REDACTED] Bruno Godin ; Cyrilda Poirier; Daniel Boucher; David Teasdale; Denis Desgagné; Fortner Anderson; François Côté; Geneviève Lapierre; Guy Rodgers; Isabelle Laurin; Jason Doiron; Jean Léger; Jeanne Beaudoin; Keven Dobie; Kirwan Cox; Léo-Paul Provencher; Lizanne Thorne; M.Guillemette; Madeleine Faucher; Michael Toppings ; Patrick Henri; Pierre Bourbeau; [REDACTED] Serge Quinty; Stéphane Audet; Suzette Lagacé; Sylvie Ross
Cc : Ghattas, Shereen; Castonguay, Guillaume; Laflamme, Annie; Ramsay, Robert; Foster, Peter; Bertrand, Mario; Janelle, Frédéric
Objet : Next meeting in september- Mise à jour : Prochaine rencontre en septembre

Bonjour, Hi

Voici des documents qui vous aiderons à préparer la réunion du 22 septembre prochain.

- le procès-verbal de la réunion du 17 mars
- le plan de travail et un calendrier des processus du CRTC pertinents aux CLOSM
- la liste des participants à la réunion du 17 mars

Here are some documents that will help you prepare for our 22 September meeting.

- Minutes of our March 17 meeting ,
- the workplan and a calendar of relevant CRTC processes
- List of participants to March 17 meeting

Salutations,

Best regards,

Frédéric B. Janelle

-----Original Message-----

From: Janelle, Frédéric

Sent: September 9, 2008 4:31 PM

To: Laflamme, Annie; 'Xavier George'; 'Aurore Thériault'; 'Benoit Henri'; [REDACTED] 'Bruno Godin'; 'Cyrilda Poirier'; 'Daniel Boucher'; 'David Teasdale'; 'Denis Desgagné'; 'Fortner Anderson'; 'François Côté'; 'Geneviève Lapierre'; 'Guy Rodgers'; 'Isabelle Laurin'; 'Jason Doiron'; 'Jean Léger'; 'Jeanne Beaudoin'; 'Keven Dobie'; 'Kirwan Cox'; 'Léo-Paul Provencher'; 'Lizanne Thorne'; 'M.Guillemette'; 'Madeleine Faucher'; 'Michael Toppings'; 'Patrick Henri'; 'Pierre Bourbeau'; [REDACTED] 'Serge Quinty'; 'Stéphane Audet'; 'Suzette Lagacé'; 'Sylvie Ross'

Cc: Ghattas, Shereen; Janelle, Frédéric

Subject: RE: Update : Next meeting in september- Mise à jour : Prochaine rencontre en septembre

Bonjour,

Hi,

Veillez prendre connaissance du document joint à ce courriel concernant notre prochaine réunion.

Please read the following document pertaining to our next meeting.

Salutations,

Best regards,

Frédéric B. Janelle

CRTC

Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes
Canadian Radio-television and Telecommunications Commission

Analyste principal / Senior Policy Analyst

Télévision de langue française / French-language Television

1, Promenade du Portage

Gatineau, Québec, J8X 4B1

Téléphone / Telephone : 819-997-4608

Télécopieur / Fax : 819-997-4504

frederic.janelle@crtc.gc.ca

-----Original Message-----

From: Laflamme, Annie

Sent: September 2, 2008 3:26 PM

To: 'Xavier George'; 'Aurore Thériault'; 'Benoit Henri'; [REDACTED] 'Bruno Godin'; 'Cyrilda Poirier'; 'Daniel Boucher'; 'David Teasdale'; 'Denis Desgagné'; 'Fortner Anderson'; 'François Côté'; 'Geneviève Lapierre'; 'Guy Rodgers'; 'Isabelle Laurin'; 'Jason Doiron'; 'Jean Léger'; 'Jeanne Beaudoin'; 'Keven Dobie'; 'Kirwan Cox'; 'Léo-Paul Provencher'; 'Lizanne Thorne'; 'M.Guillemette'; 'Madeleine Faucher'; 'Michael Toppings'; 'Patrick Henri'; 'Pierre Bourbeau'; [REDACTED] 'Serge Quinty'; 'Stéphane Audet'; 'Suzette Lagacé'; 'Sylvie Ross'

Cc: Janelle, Frédéric; Ghattas, Shereen

Subject: RE: Update : Next meeting in september- Mise à jour : Prochaine rencontre en septembre

English follows

Désolé, quelqu'un m'a fait remarqué que je n'ai pas donné les bonnes dates. La rencontre aurait lieu le lundi, 22 septembre avec l'arrivée le dimanche, 21 septembre.

Sorry, someone pointed out that I did not provide the right dates. The meeting would be held on Monday, 22 September. Participants would arrive on Sunday, 21 September.

Annie Laflamme
Directrice / Director
Politiques et demandes relatives à la Télévision de langue française / French Language
Television Policy & Applications
CRTC
Téléphone : (819) 994-1752
Télécopieur : (819) 997-9393

-----Original Message-----

From: Laflamme, Annie

Sent: September 2, 2008 3:20 PM

To: 'Xavier George'; 'Aurore Thériault'; 'Benoit Henri'; [REDACTED] 'Bruno Godin';
'Cyrilda Poirier'; 'Daniel Boucher'; 'David Teasdale'; 'Denis Desgagné'; 'Fortner Anderson';
'François Côté'; 'Geneviève Lapiere'; 'Guy Rodgers'; 'Isabelle Laurin'; 'Jason Doiron';
'Jean Léger'; 'Jeanne Beaudoin'; 'Keven Dobie'; 'Kirwan Cox'; 'Léo-Paul Provencher';
'Lizanne Thorne'; 'M.Guillemette'; 'Madeleine Faucher'; 'Michael Toppings'; 'Patrick
Henri'; 'Pierre Bourbeau'; [REDACTED]; 'Serge Quinty'; 'Stéphane Audet'; 'Suzette
Lagacé'; 'Sylvie Ross'

Cc: Janelle, Frédéric; Ghattas, Shereen

Subject: Update : Next meeting in september- Mise à jour : Prochaine rencontre en septembre

English follows

Bonjour à vous,

J'espère que vous avez passé un bel été. Désolé d'avoir mis plus de temps que prévu pour vous revenir au sujet de cette rencontre.

Nous avons proposé les dates du 25 et 26 septembre pour la prochaine rencontre du groupe de discussion CRTC-CLOSM.

Malheureusement, ces dates ne semblent pas convenir à tous les participants. Je souhaiterais savoir si une rencontre le lundi, 21 septembre avec une arrivée la veille, le 20 septembre serait possible. La rencontre se tiendra toujours dans la ville de Québec.

Prière de m'indiquer si ces dates vous conviennent d'ici le vendredi, 5 septembre.

Au plaisir de vous revoir bientôt.

Hi everyone,

I hope you had a good summer. Sorry for the delay in getting back to you on this meeting.

We had proposed that our next meeting of the Discussion group CRTC and Linguistic minority communities be held on the 25 and 26 of September in Quebec city.

Unfortunately, some participants are not available on those dates.

I am then proposing to meet on the Monday, 21 September, which means that participants would need to arrive on Sunday, 20 September.

Please indicate whether you are available to meet on these dates. A response by Friday, 5 September would be greatly appreciated.

See you soon.

Annie Laflamme
Directrice / Director
Politiques et demandes relatives à la Télévision de langue française / French Language
Television Policy & Applications
CRTC
Téléphone : (819) 994-1752
Télécopieur : (819) 997-9393

-----Original Message-----

From: Ghattas, Shereen

Sent: July 3, 2008 9:55 AM

To: Xavier George; Aurore Thériault; Benoit Henri; [REDACTED] Bruno Godin
; Cyrilda Poirier; Daniel Boucher; David Teasdale; Denis Desgagné; Fortner
Anderson; François Côté; Geneviève Lapierre; Guy Rodgers; Isabelle Laurin;
Jason Doiron; Jean Léger; Jeanne Beaudoin; Keven Dobie; Kirwan Cox; Léo-Paul
Provencher; Lizanne Thorne; M.Guillemette; Madeleine Faucher; Michael
Toppings ; Patrick Henri; Pierre Bourbeau; [REDACTED] Serge Quinty;
Stéphane Audet; Suzette Lagacé; Sylvie Ross

Cc: Laflamme, Annie; Janelle, Frédéric

Subject: FW: Next meeting in september-Prochaine rencontre en septembre

Bonjour, (English follows)

En espérant que votre été se déroule bien, je vous écris afin de vous rappeler que notre prochaine rencontre aura lieu en septembre 2008. Les dates proposées seraient le 25 et 26 septembre, 2008. Nous envisageons tenir la rencontre dans la ville de Québec.

Merci de nous confirmer vos disponibilités pour ces dates. Les informations sur l'endroit exact et l'ordre du jour seront fournis ultérieurement.

À noter qu'à notre prochaine rencontre, nous aurons deux nouveaux membres représentant la communauté anglophone au Québec et qui se sont joints récemment au groupe de discussion:

Mr Fortner Anderson représentant La Guilde canadienne des réalisateurs, Montréal Québec
Mr David Teasdale représentant Quebec Association for Anglophone Community Radio; Sherbrooke, Québec

Souhaitons leur la bienvenue dans le groupe!

Hello,

Hoping you have a nice summer, I am writing to remind you that our next meeting will take place in September 2008. The suggested dates are September 25 and 26 , 2008. The next meeting will be held in Quebec city .

thank you to confirm your availabilities for these dates. Detailed information with the location and the agenda will be send subsequently.

Please note that at the next meeting, we will have two new members representing the anglophone communities in Quebec who recently joined the discussion group:

Mr Fortner Anderson, representing La Guilde canadienne des réalisateurs, Montreal, Qc
Mr David Teasdale, representing the Quebec Association for Anglophone Community Radio; Sherbrooke, Qc.

Let's welcome them!

Thank you!
merci!

Shereen Ghattas
Policy Analyst/ analyste des politiques
Politiques et demandes relatives
à la télévision de langue française/
French Language Television Policy
and Applications, CRTC
Tél/Tel: (819)953-9152
Tél./Fax (819) 997-4504
shereen.ghattas@crtc.gc.ca

s.19(1)
s.20(1)(b)

Janelle, Frédéric

From: [redacted]@hotmail.com>
Sent: September-09-08 11:12 AM
To: [redacted] Laflamme, Annie
Cc: Ghattas, Shereen; [redacted]
Subject: Re: Update : Next meeting in september- Mise à jour : Prochaine rencontre en septembre

Bonjour madame Laflamme,

[redacted]

[redacted]
Alliance des producteurs francophones du Canada
375 A, boul. Saint-Laurent
Ottawa (ON) K1K 2Z7

----- Original Message -----

From [redacted]
To: annie.laflamme@crtc.gc.ca
Cc: 'Ghattas, Shereen'; [redacted]@hotmail.com
Sent: Monday, September 08, 2008 5:30 PM
Subject: TR: Update : Next meeting in september- Mise à jour : Prochaine rencontre en septembre

Bonjour,

[redacted]

Recevez mes meilleures salutations,

[redacted]

De : Laflamme, Annie [<mailto:annie.laflamme@crtc.gc.ca>]
Envoyé : 2 septembre 2008 16:26

[redacted]

Cc : Janelle, Frédéric; Ghattas, Shereen

Objet : RE: Update : Next meeting in september- Mise à jour : Prochaine rencontre en septembre

English follows

Désolé, quelqu'un m'a fait remarqué que je n'ai pas donné les bonnes dates. La rencontre aurait lieu le lundi, 22 septembre avec l'arrivée le dimanche, 21 septembre.

Sorry, someone pointed out that I did not provide the right dates. The meeting would be held on Monday, 22 Septembre. Participants would arrive on Sunday, 21 September.

Annie Laflamme

Directrice / Director

Politiques et demandes relatives à la Télévision de langue française / French Language Television Policy & Applications
CRTC

Téléphone : (819) 994-1752

Télécopieur : (819) 997-9393

-----Original Message-----

From: Laflamme, Annie

Sent: September 2, 2008 3:20 PM

To: 'Xavier George'; 'Aurore Thériault'; 'Benoit Henri'; [REDACTED] 'Bruno Godin'; 'Cyrilda Poirier'; 'Daniel Boucher'; 'David Teasdale'; 'Denis Desgagné'; 'Fortner Anderson'; 'François Côté'; 'Geneviève Lapierre'; 'Guy Rodgers'; 'Isabelle Laurin'; 'Jason Doiron'; 'Jean Léger'; 'Jeanne Beaudoin'; 'Keven Dobie'; 'Kirwan Cox'; 'Léo-Paul Provencher'; 'Lizanne Thorne'; 'M.Guillemette'; 'Madeleine Faucher'; 'Michael Toppings'; 'Patrick Henri'; 'Pierre Bourbeau'; [REDACTED] 'Serge Quinty'; 'Stéphane Audet'; 'Suzette Lagacé'; 'Sylvie Ross'

Cc: Janelle, Frédéric; Ghattas, Shereen

Subject: Update : Next meeting in september- Mise à jour : Prochaine rencontre en septembre

English follows

Bonjour à vous,

J'espère que vous avez passé un bel été. Désolé d'avoir mis plus de temps que prévu pour vous revenir au sujet de cette rencontre.

Nous avons proposé les dates du 25 et 26 septembre pour la prochaine rencontre du groupe de discussion CRTC-CLOSM.

Malheureusement, ces dates ne semblent pas convenir à tous les participants. Je souhaiterais savoir si une rencontre le lundi, 21 septembre avec une arrivée la veille, le 20 septembre serait possible. La rencontre se tiendra toujours dans la ville de Québec.

Prière de m'indiquer si ces dates vous conviennent d'ici le vendredi, 5 septembre.

Au plaisir de vous revoir bientôt.

Hi everyone,

I hope you had a good summer. Sorry for the delay in getting back to you on this meeting.

We had proposed that our next meeting of the Discussion group CRTC and Linguistic minority communities be held on the 25 and 26 of September in Quebec city.

Unfortunately, some participants are not available on those dates.

I am then proposing to meet on the Monday, 21 September, which means that participants would need to arrive on Sunday, 20 September.

Please indicate whether you are available to meet on these dates. A response by Friday, 5 September would be greatly appreciated.

See you soon.

Annie Laflamme
Directrice / Director
Politiques et demandes relatives à la Télévision de langue française / French Language Television Policy & Applications
CRTC
Téléphone : (819) 994-1752
Télécopieur : (819) 997-9393

-----Original Message-----

From: Ghattas, Shereen

Sent: July 3, 2008 9:55 AM

To: Xavier George; Aurore Thériault; Benoit Henri; [REDACTED] Bruno Godin ; Cyrilda Poirier; Daniel Boucher; David Teasdale; Denis Desgagné; Fortner Anderson; François Côté; Geneviève Lapierre; Guy Rodgers; Isabelle Laurin; Jason Doiron; Jean Léger; Jeanne Beaudoin; Keven Dobie; Kirwan Cox; Léo-Paul Provencher; Lizanne Thorne; M.Guillemette; Madeleine Faucher; Michael Toppings ; Patrick Henri; Pierre Bourbeau; [REDACTED] Serge Quinty; Stéphane Audet; Suzette Lagacé; Sylvie Ross

Cc: Laflamme, Annie; Janelle, Frédéric

Subject: FW: Next meeting in september-Prochaine rencontre en septembre

Bonjour, (English follows)

En espérant que votre été se déroule bien, je vous écris afin de vous rappeler que notre prochaine rencontre aura lieu en septembre 2008. Les dates proposées seraient le 25 et 26 septembre, 2008 . Nous envisageons tenir la rencontre dans la ville de Québec.

Merci de nous confirmer vos disponibilités pour ces dates. Les informations sur l'endroit exact et l'ordre du jour seront fournis ultérieurement.

À noter qu'à notre prochaine rencontre, nous aurons deux nouveaux membres représentant la communauté anglophone au Québec et qui se sont joints récemment au groupe de discussion:

Mr Fortner Anderson représentant La Guilde canadienne des réalisateurs, Montréal Québec
Mr David Teasdale représentant Quebec Association for Anglophone Community Radio;
Sherbrooke, Québec

Souhaitons leur la bienvenue dans le groupe!

Hello,

Hoping you have a nice summer, I am writing to remind you that our next meeting will take place in September 2008. The suggested dates are September 25 and 26 , 2008. The next meeting will be held in Quebec city .

thank you to confirm your availabilities for these dates. Detailed information with the location and the agenda will be send subsequently.

Please note that at the next meeting, we will have two new members representing the anglophone communities in Quebec who recently joined the discussion group:

Mr Fortner Anderson, representing La Guilde canadienne des réalisateurs, Montreal, Qc
Mr David Teasdale, representing the Quebec Association for Anglophone Community Radio; Sherbrooke, Qc.

Let's welcome them!

Thank you!
merci!

Shereen Ghattas

*Policy Analyst/ analyste des politiques
Politiques et demandes relatives
à la télévision de langue française/
French Language Television Policy
and Applications, CRTC
Tél/Tel: (819)953-9152
Tél./Fax (819) 997-4504
shereen.ghattas@crtc.gc.ca*

Membres du groupe de discussion CLOSM-CRTC

	Organisations	Géographie/	Représentants	Personnes ressources	Coordonnées
1	FCFA Fédération des communautés francophones et acadienne du Canada	Canada Ottawa	Serge Quinty	- Marie-France Kenny, présidente - Suzanne Bossé, directrice générale - Serge Quinty, Directeur des communications.	
2	FCCF Fédération culturelle canadienne-française	Canada Ottawa	Raymonde Boulay Leblanc, Présidente Sylvain Aumont <i>Eric DUBEAU</i> Directeur général/Executive director	- <i>Eric DUBEAU</i> Directeur général/Executive director	
3	ARC Alliance des radios communautaires	Canada Ottawa	François Côté	François Coté, Secrétaire général Simon Forgues, Agent au développement et aux communications Michèle LeBlanc, Présidente <u>Michele.LebLANC@ontera.net</u>	
4	APFC		Marc Chatel	Suzette Lagacé	

	Alliance des producteurs francophones du Canada			Natalie McNeil
5	FFTNL Fédération des francophones de Terre-Neuve et du Labrador	T-N St-Jean	Cyrilda Poirier	- Julio Custodio, président - Cyrilda Poirier, directrice générale -Xavier George
6	SSTA Société Saint-Thomas-d'Aquin	Î.-P.-É Summerside	A déterminer	Lizanne Thorne Directrice Yves Régimbald. D.G
7	FANE Fédération acadienne de la Nouvelle-Écosse	Nouvelle-Écosse Dartmouth	Jean Léger	Jean Léger, Directeur général
8	Assemblée de la francophonie de l'Ontario	Ontario Ottawa	Madeleine Faucher	Madeleine Faucher, directrice des communications
9	Société franco-manitobaine	Manitoba Saint-Boniface	Daniel Boucher	Daniel Boucher président-directeur général
10	Assemblée communautaire fransaskoise	Saskatchewan Régina	Denis Desgagné Marc Masson Directeur des communications	Denis Desgagné, directeur général
11	Association canadienne-française de l'Alberta	Alberta Edmonton		Isabelle Lorin Directrice des communications.
12	Fédération des francophones de la Colombie-Britannique	Colombie-Britannique	Christine Sotteau , D.G	Christine Sotteau , D.G Milaine Letellier, coordonnatrice des communications

13	Fédération Franco-TéNOise	Territoires du Nord-Ouest Yellownife	Léo-Paul Provencher Directeur général	Fernand Denault, président Léo-Paul Provencher, d. g.
14	Association franco-yukonaise	Yukon Whitehorse		Régis St-Pierre
15	Association des francophones du Nunavut	Nunavut Iqaluit	Coordonnateur radio Caroline Pelletier Coordonnatrice de CFRT Radio Iqaluit Rédactrice en chef du journal Le Nunavoix	Daniel Cuerrier, directeur général
16	QCGN Quebec Community Group network	Québec Montréal	Rita legault Sylvia Martin- Laforge D.G	Robert Donnelly

17	ELAN English Language Arts network	Montreal	Kirwan Cox Board member	Guy Rodgers, Président
18	Société des Acadiens et Acadiennes du Nouveau- Brunswick	Nouveau- Brunswick	Bruno Godin directeur général	
19	Front des réalisateurs indépendants du Canada		Marie Cadieux présidente	Jean-Pierre Caissie D.G Dominic Desjardins Pascal Boutroy
20	ANIM Alliance nationale de l'industrie musicale	Ottawa	Benoit Henry Directeur général	Robert Paquette, président
21	Quebec Association for Anglophone Community Radio	Sherbrooke Québec	David Teasdale	David Teasdale – Vice President Chantale Legault
22	CQGCR (Le Conseil du Québec de la Guilde Canadiennes des Réalisateurs)		Rodney Gibbons Brian Baker	

23	VEQ Voice of English Quebec		Jean-Sébastien Jolin- Gignac		
	CRTC		Robert Ramsey		(819) 997-4835
	CRTC		Mario Bertrand		(819) 994-0294
	CRTC		Annie Laflamme		(819) 994-1752
	CRTC		Peter Foster		(819) 997-4671
	CRTC		Frédéric Janelle		(819) 997-4608
	CRTC		Shereen Ghattas		(819) 953-9152
	Patrimoine Canada		France Caissy	France Caissy	Marjolaine_Guillemette@pch.gc.ca france.caissy@pch.gc.ca Nicole.Chamberland@pch.gc.ca Claire.Allard@pch.gc.ca

Ordre au jour
5^{ème} réunion du groupe de discussion CRTC-CLOSM
Jeudi 3 juin 2010

**Residence Inn by Marriott Ottawa
161 Laurier Avenue Ouest**

8h30-9h00	Allocution de Renée Fairweather, Directrice générale, Communications stratégiques et affaires parlementaires et championne des langues officielles - Questions et échanges (Q/E)
9h00-9h10	Tour de table
9h10-10h00	- Récapitulation : éléments essentiels, dernière rencontre - Mise à jour : processus publics à venir; Q/E Renée Gauthier, Gestionnaire principale, Politiques et demandes relatives à la télévision de langue française
10h00-10h15	Pause santé
10h15-11h00	Voix aux CLOSM : préoccupations, besoins et intérêts (Renée Gauthier préside)
11h :00-12 :00	Mise à jour : Mandat du groupe, 'membership', gouvernance (FCFA préside)
12h00-13h00	Déjeuner
13h00-14h15	<u>CRTC: Processus et décisions</u> - Politique réglementaire de radiodiffusion <u>2010-167</u> , <i>Approche par groupe à l'attribution de licences aux services de télévision privée</i> , - Autres: Renouvellement de licence dans le contexte de la décision du CRTC sur le système de compensation pour la valeur du signal; Attribution de nouvelles ordonnances 9.1 h, Peter Foster, Directeur général, Politiques et demandes relatives à la télévision; - Télécoms 2007-50 et 2008-1(expansion de la large bande), Mario Bertrand, Directeur, concurrence, mise en œuvre et technologie - Fonctionnement des contributions des EDR, Claude Brault, Analyste principal, Politiques et demandes relatives à la distribution <i>25 mn environ sont prévues pour chaque présentation incluant la période de questions et d'échanges</i>
14h15-14h30	Pause santé
14h30-16h00	Séance de travail (FCFA préside) : - Retour sur le mandat du groupe; - Mise à jour du plan de travail 2008-2010

Vendredi 4 juin 2010

8h30-9h00	Récapitulation et échanges (Renée Gauthier préside)
9h00-10h00	Séance de travail : mise à jour du plan de travail 2008-10 (groupes par thèmes)
10h00-10h15	Pause santé
10h15-11h30	Séance de travail : mise à jour du plan de travail 2008-2010 (FCFA préside)
11h30-12h00	Prochaines étapes, prochaine rencontre Mot de la fin (Renée Gauthier)

Agenda
5th meeting of the discussion group CRTC-OLMC
Thursday June 3rd, 2010

Residence Inn by Marriott Ottawa
 161 Laurier Avenue West

8:30-9:00	Speech by Renée Fairweather, Director General, Strategic Communications and Parliamentary Affairs and Official Languages Champion - Questions and discussion (Q/D)
9:00-9:10	Round-Table
9:10-10:00	- Summary of last meeting - Update : Future public proceedings; Q/D Renée Gauthier, Senior Manager, French Language Television, Policy and Applications
10:00-10:15	Pause santé
10:15-11:00	OLMC's voice : Needs and interests (chaired by Renée Gauthier)
11:00-12:00	Update : group mandate, 'membership', governance (chaired by FCFA)
12:00-13:00	Déjeuner
13:00-14:15	CRTC: Proceedings and decisions Broadcasting Regulatory Policy CRTC 2010-167, a Group-based approach to the licensing of private television services - Other: Licence renewal in the context of CRTC decision related to the compensation for value of signals; new 9 (1) (h) Orders Peter Foster, Director General, TV Policy and Applications; - Telecoms 2007-50 and 2008-1(large band expansion), Mario Bertrand, Director, Competition, Implementation and Technology - BDU contributions Claude Brault, Senior analyst, Distribution Policy and Applications <i>25 mn approximately for each presentation and questions</i>
14:15-14:30	Pause santé
14:30-16:00	Work session (chaired by FCFA): - Mandate - Update of workplan 2008-2010

Vendredi 4 juin 2010

8:30-9:00	Recap and exchanges (chaired by Renée Gauthier)
9:00-10:00	Work session: update of workplan 2008-2010 (Groups by theme)
10:00-10:15	Pause santé
10:15-11:30	Work session: update of workplan 2008-2010 (chaired by FCFA)
11:30-12:00	Next steps, next meeting Closing word (Renée Gauthier)

Rencontre CRTC-CLOSM/CRTC-OLMC meeting
Liste des Participants/Participants' list 3-4/06-2010

Organismes/Organisation	Noms/Name	Coordonnées/Contact information
Fédération des communautés francophones et acadiennes du Canada (FCFA)	<i>Serge Quinty</i> Directeur des communications/Director of Communications <i>Suzanne Bossé</i> Directrice générale/ Director General	
Association canadienne-française de l'Alberta (ACFA)	<i>Isabelle Lorin</i> Directrice des communications/ Director of Communications	
Association des francophones du Nunavut	<i>Caroline Pelletier</i> Directrice des médias/Media Director	
Assemblée communautaire fransaskoise (ACF)	<i>Marc Masson</i> Directeur des communications/ Director of Communications	
Fédération des culturelle canadienne française (FCCF)	<i>Eric Dubeau</i> Directeur général/Director General <i>Simone St-Pierre</i> Chef des communications/Head of Communications	
Alliance des producteurs francophones du Canada (APFC)	<i>Nathalie McNeil</i> Directrice générale/ Director General	
Alliance des radios communautaires (ARC)	<i>François Côté</i> Secrétaire général/ Secretary General	
English Language Arts network (ELAN)	<i>Guy Rodgers</i> Directeur général/ Director General	
Fédération franco-ténoise	<i>Francis Lemieux</i> Directeur général/ Director General	
Fédération acadienne de la N-É	<i>Jean Léger</i> Directeur général/ Director General	
Front des réalisateurs indépendants du Canada (FRIC)	<i>Dominic Desjardins</i> Président/ Chair	
Quebec Association for Anglophone Community Radio	<i>David Teasdale</i> Vice-Président/Vice-chair	
Quebec Community Group	<i>Sylvia Martin-Laforge</i>	

network (QCGN)	Directrice generale/ Director General	
Société franco-manitobaine	<i>Daniel Boucher</i> Président/Chair	
Patrimoine Canadien Department of Canadian Heritage	<i>Suzanne Deschenes</i> Gestionnaire <i>Marie-Isabel Maples</i> Analyste principale Concertation interministérielle, Langues officielles/ Manager Interdepartmental Coordination, Official Languages	Suzanne.Deschenes@pch.gc.ca marie.isabel.maples@pch.gc.ca
Industrie Canada/Industry Canada	<i>Roda Muse</i> Gestionnaire, développement économique/manager, economic development	Roda.Muse@ic.gc.ca
Commissariat aux langues officielles (CLO) /Office of the Commissioner of Official Languages (OCOL)	<i>Eric Comeau</i> Analyste, Direction générale de l'assurance de la conformité / Analyst, Compliance Assurance Branch	eric.comeau@OCOL-CLO.GC.CA
CRTC	<i>Renée Fairweather</i> Directrice générale, Communications stratégiques et affaires parlementaires et championne des langues officielles/ Director General, Strategic Communications and Official Languages Champion	Renee.fairweather@crtc.gc.ca
CRTC	<i>Renée Gauthier</i> Gestionnaire principale, Politiques et demandes relatives à la télévision de langue française/ Senior manager, French Language Television, Policy and Applications/ coordonnatrice nationale des langues officielles/OL national coordinator	renee.gauthier@crtc.gc.ca
CRTC	<i>Tandy Yull</i> Senior manager, English Language Television Policy and Applications/ Gestionnaire principale, Politiques et demandes relatives à la télévision de	

	langue anglaise	
CRTC	<i>Véronique Lehoux</i> Avocate, Contentieux/Lawyer, Legal	Veronique.lehoux@crtc.gc.ca
CRTC	<i>Peter Foster</i> Directeur général, Politiques et demandes relatives à la télévision / Executive Director TV Policy & Applications/ Coordonnateur sectoriel des langues officielles/OL Sectoral coordinator	Peter.foster@crtc.gc.ca
CRTC	<i>Mario Bertrand</i> Directeur, Mise en œuvre de la concurrence et technologie / Director, Competition Implementation and Technology/ Coordonnateur sectoriel des langues officielles/OL Sectoral coordinator	Mario.bertrand@crtc.gc.ca
CRTC	<i>Michael Craig</i> Gestionnaire, Analyse et politiques en matière de la radio/Manager, French Radio Operations and Policy	Michael.craig@crtc.gc.ca
CRTC	<i>Claude Brault</i> Analyste principal/Senior Analyst <i>Jean-Pierre Lefebvre</i> Analyste principal/ Senior Analyst Politique et demandes relatives à la distribution/ Distribution Policy and applications	claude.brault@crtc.gc.ca
CRTC	<i>Imen Arfaoui</i> Ingénieure, Politique sur la convergence, Élaboration de politiques et recherche Engineer, Convergence Policy Development and Research	imen.arfaoui@crtc.gc.ca
CRTC	<i>Frédéric Janelle</i> Analyste principal/Senior analyst <i>Julie St-Pierre</i> Analyste Politiques et demandes	Frederic.janelle@crtc.gc.ca Julie.st-pierre@crtc.gc.ca

	<i>relatives a la television de langue française/ French Language TV Policy and Applications</i>	
CRTC	<i>Mélanie Rita Adjointe administrative Politiques et demandes relatives à la télévision/administrative assistant, TV Policy and Applications</i>	Melanie.rita@crtc.gc.ca
CRTC	<i>Shereen Ghattas Analyste, Politiques et demandes relatives à la télévision de langue française/ French Language TV Policy and Applications</i>	Shereen.ghattas@crtc.gc.ca

Procès-verbal

8ième réunion du groupe de discussion CRTC-CLOSM

Le 30 janvier 2013

1) Mot de bienvenue

Renée Gauthier a ouvert la réunion en souhaitant la bienvenue aux participants et en expliquant le déroulement de la journée.

2) Tour de table

3) Présentation par Véronique Lehoux

Le rôle du président : le président participera à ces rencontres du groupe de discussion CRTC-CLOSM en tant que dirigeant principal du CRTC. De plus, les CLOSM peuvent, dans la mesure où cela ne vise pas un dossier dont le Conseil est saisi ou sera saisi de façon imminente, rencontrer les conseillers dont les responsabilités spécifiques leur sont confiées, comme un organe de décision, par le Parlement dans le cadre des lois sur la radiodiffusion et des télécommunications.

La décision Caldech : celle-ci vise la partie IV de la LLO (programmes et services publics). Le Conseil ne gère pas de programmes; le service au public est celui du service à la clientèle; le CRTC est un tribunal administratif qui tient des processus publics lesquels représentent des consultations formelles. Le groupe de discussion n'est pas un groupe de consultation formelle où les CLOSM sont consultés. C'est un forum informel pour aider les CLOSM à participer efficacement aux processus publics.

B. Henry note l'importance de réfléchir à l'impact de certaines décisions du CRTC sur la livraison de services et des programmes aux CLOSM ; il donne l'exemple de la décision 2010-629¹ et précise que les documents publics de Sirius ne reflétaient pas les contributions ; ANIM n'avait donc pas de préoccupations à cet effet. V. Lehoux mentionne les obligations de transparence du Conseil et rappelle l'importance pour les CLOSM, y compris l'ANIM, de suivre les processus qui les concernent et l'évolution du dossier. Elle explique la procédure de l'évolution d'un dossier (une requête procédurale est présentée pour faire des ajouts/modifications aux dossiers, il y a une analyse qui se fait et si la demande est acceptée à la discrétion du Conseil, les échéanciers du processus peuvent être prolongés). B. Henry rappelle que les capacités et les ressources des CLOSM sont limitées. En rappelant les obligations du Conseil en vertu de la LLO, B. Henry fait une distinction entre les CLOSM et l'ensemble des consommateurs. Il pose la question à savoir si le Conseil a l'obligation de mettre en place des mécanismes proactifs pour consulter les CLOSM lorsque les décisions de celui-ci affectent des programmes dont bénéficient les CLOSM tels que MUSICACTION ou Factor et qui

¹ <http://www.crtc.gc.ca/fra/archive/2012/2012-629.htm>

affectent directement leurs radios communautaires et leur industrie musicale. V. Lehoux lui rappelle que le CRTC en tant que tribunal administratif administre des processus équitables envers toutes les parties ; cependant le groupe de discussion CRTC-CLOSM est un forum d'échanges qui permet d'informer les CLOSM des processus pertinents pour les communautés.

V. Lehoux explique également le mandat du groupe de discussion de tenir les CLOSM informées des processus qui les concernent et de la façon dont évolue un processus tout en rappelant que les pouvoirs du personnel d'aider les CLOSM et les ressources du Conseil sont limités.

Les participants échangent sur une façon efficace d'informer les CLOSM notamment dans le cas de processus publics dont les décisions ont un impact sur les programmes touchant les CLOSM. Simon Forgues suggère les alertes par courriel du CRTC et l'utilisation des nouveaux medias tels que twitter.

4) Voix aux CLOSM

S. Quinty (FCFA) et S. Forgues (ARC), K. Cox (QEPC) et Marie-Claude Rioux (F.A.N.E) expriment la satisfaction des CLOSM par rapport à l'intérêt démontré des conseillers pour les CLOSM lors des audiences de renouvellements de licences de la SRC/CBC. S. Quinty précise que la FCFA suivra de près et de façon systématique la Société Radio-Canada et gardera le CRTC au courant. Les CLOSM sont informées que le Conseil ne peut agir que dans les cas formels, par exemple, le dépôt d'une plainte en cas de non-conformité apparente.

Simon Forgues s'intéresse aux décisions du Conseil relativement au renouvellement de la SRC et CBC et en matière de Développement du contenu canadien (DCC) et des radios communautaires.

K. Cox note le paragraphe 64 au sujet du financement de la SRC/CBC de la décision de la Cour fédérale² et V. Lehoux rappelle que le financement de la Société ne relève pas du CRTC. Elle rappelle également qu'il s'agit d'une décision intérimaire, en attendant que le Conseil publie sa décision concernant les licences de la SRC/CBC. Les parties pourront ressaisir la Cour par la suite. K. Cox souligne les conclusions du Commissaire aux langues officielles (CLO) dans son rapport concernant la plainte de QEPC contre les politiques du FMC et ajoute que le Commissaire a appuyé toutes les allégations de QEPC ; Le Commissaire aux LO a demandé à Patrimoine canadien de présenter une position relative à une enveloppe dédiée aux productions anglophones du Québec d'ici le 31 mars 2013; le CLO examinera cette position en avril 2013. K. Cox souligne que ceci n'aura aucun impact sur le financement des productions francophones hors Québec car le FMC sépare les deux enveloppes. Il exprime aussi son souhait que Patrimoine canadien crée un groupe de consultation au plus haut niveau. S. Deschênes rappelle qu'il y a un comité de liaison auquel participe QCGN deux fois par année.

² <http://nelligan.ca/files/Ordonnance%20de%20l%27honorabile%20Juge%20Luc%20Martineau-29mai2012.pdf>

Marie-Claude Rioux mentionne l'importance de la SRC pour les CLOSM d'où l'importance d'améliorer le reflet des régions ; elle suggère de rendre le site internet du CRTC plus convivial et plus accessible.

À la question de N. McNeil (APFC), V. Lehoux réfère aux articles 28 (demande au gouverneur en conseil) et 31 (alinéa 2, demande d'appel à la Cour d'appel fédérale) de la Loi sur la radiodiffusion³ et que conformément à l'article 23 (alinéa 1), le Conseil doit, sur demande de celle-ci, consulter la Société au sujet des conditions de licence dont il se propose d'assortir les licences qui lui sont ou lui seront attribuées. Elle ajoute que la Société peut faire un renvoi au ministre (article 23 alinéa 2 et 3); Au sujet du renouvellement de la licence de TFO, le personnel informera le groupe quand la date sera fixée, indique R. Gauthier.

B. Henry (ANIM) et L-P. Provencher (FFT) mentionnent de nouveau le cas Caldech et soulignent l'importance d'une meilleure planification quand il y a des impacts sur les programmes; étant donné que le CRTC ne gère pas de programmes, V. Lehoux suggère que les CLOSM fassent leur recherche à cet effet et qu'elles transmettent leurs trouvailles. B. Henry confirme qu'il fera ainsi.

A la question de J-P. Caissie (AAPNB) concernant la réglementation des nouveaux médias et du contenu canadien, V. Lehoux explique qu'une Ordonnance d'exemption est une façon de réglementer et ce en vertu de l'article 9 (4) de la Loi sur la radiodiffusion; Simon Forgues exprime sa préoccupation face aux nouveaux médias et aux questions relatives aux droits d'auteur et indique qu'il faudrait des balises claires quant au rôle du CRTC face aux nouveaux médias. B. Motzney signale que les radiodiffuseurs transmettent l'information par les conditions de licence alors que les nouveaux médias ne sont pas obligés de fournir la même sorte d'information selon l'ordonnance d'exemption.

L'ordonnance d'exemption en vigueur peut être examinée dans cinq ans (2016) mais c'est à déterminer; J-P Caissie pose alors la question aux CLOSM à savoir s'il faut agir; V. Lehoux affirme que le CRTC a un rôle de surveillance. S. Quinty exprime la préoccupation de la FCFA face à l'exemption des nouveaux médias et l'impact qui en découle sur la capacité d'atteindre les objectifs de la Loi en matière de dualité linguistique; toutefois, il y aurait une possibilité d'intervenir en 2016. B. Henry souligne l'importance de réfléchir à la production des contenus tout en rappelant qu'il y a de moins en moins de fonds.

M. Masson (ACF) soulève le défi avec Access communications suite à la fermeture des transmetteurs analogiques et le fait que le signal local de Radio-Canada n'est plus accessible; C. Brault invite M. Masson à entrer en contact avec lui pour en discuter davantage.

5) Présentations des décisions récentes

a) S.Carter présente l'historique du FAPL, son impact sur les stations de la SRC et son maintien jusqu'au 31 août 2014; l'échange porte notamment sur les options et les alternatives au FAPL et S.Carter affirme que le Conseil n'a pas identifié d'autres alternatives.

³ <http://laws-lois.justice.gc.ca/fra/lois/B-9.01/>

b) M. Bertrand présente les recommandations du comité sénatorial sur la large bande et précise que le conseil reconnaît l'importance d'un accès accru dans les communautés éloignées et rurales (partage d'infos, services électroniques, éducation, santé...); Il ajoute que le Conseil a demandé à des entreprises (Telus, Bell) d'investir des fonds pour le déploiement des services à large bande et sur le site (lien) se trouvent des informations à cet effet. Le conseil a établi aussi des cibles de vitesse d'ici fin 2015.

Les CLOSM sont informées du processus Norouestel (*Examen du cadre de réglementation et du plan de modernisation de Norouestel Inc. et questions connexes*)⁴.

Les participants échangent sur des sujets divers (les forfaits de la téléphonie sans fil, la vitesse et le coût de téléchargement (une vitesse minimale à partir de 2015), la stratégie du gouvernement vis-à-vis la large bande, la concurrence et les initiatives d'Industrie Canada pour faciliter la concurrence.

c) P-M. Perreault présente et explique les conditions et les critères pour la distribution obligatoire au service de base numérique en vertu de l'article 9 (1)h) de la *Loi sur la radiodiffusion* (le Conseil exige que certaines chaînes fassent partie du bloc de services de base offert à tous les Canadiens). Il énumère les services qui bénéficient actuellement d'une distribution obligatoire au service de base sont énumérés, avec leur tarif de gros mensuel par abonné établi en fonction du nombre d'abonnés au service :

- CBC News Network (marchés de langue française) : 0,15 \$
- Réseau de l'information (RDI) (marchés de langue anglaise) : 0,10 \$
- Avis de recherche (marchés de langue française) : 0,06 \$
- Weather Network/Météomedia : 0,23 \$
- TVA : offert sans tarif de gros
- Aboriginal Peoples Television Network (APTN) : 0,25 \$
- Cable Public Affairs Channel (CPAC) : 0,11 \$
- AMI audio (anciennement VoicePrint) : 0,04 \$
- Accessible Media : 0,20 \$
- Canal M (anciennement La Magnétothèque) : 0,02 \$

Il explique que dans la mesure où les entreprises par câble et par satellite répercutent en partie ces tarifs sur les factures mensuelles des Canadiens et où les EDR en versent également une partie aux exploitants des canaux, le Conseil exige que les canaux soient distribués seulement dans des cas exceptionnels où ils atteignent d'importants objectifs de politique de la *Loi sur la radiodiffusion*.

Il invite les CLOSM à participer au processus en cours (demandes de distribution obligatoire)⁵ pour faire valoir leurs positions. Il ajoute que le renouvellement des ordonnances de distribution obligatoire de TVA, de Weather Network/Météomedia, de RDI et de CBC News Network ne sera pas examiné dans le cadre de cette instance. L'ordonnance de distribution obligatoire de TVA a été étudiée et laissée en place dans *Groupe TVA inc. – Renouvellements de licence*, décision de radiodiffusion CRTC 2012-242, 26 avril 2012, alors que celle de Weather Network/Météomedia

⁴ <http://crtc.gc.ca/fra/archive/2012/2012-669.htm>

⁵ <http://crtc.gc.ca/fra/archive/2013/2013-19.htm>

n'expire que le 31 août 2018. Quant au renouvellement des ordonnances de distribution obligatoire de RDI et CBC News Network, elles ont été revues lors de la récente audience publique de novembre 2012 au cours de laquelle le Conseil s'est penché sur le renouvellement de licence des services de langue anglaise et de langue française de la Société Radio-Canada. Il précise que le Conseil n'a pas encore publié ses décisions relatives aux licences de la SRC et au renouvellement des ordonnances de distribution.

À la question de N. MacNeil, il explique la technologie satellite au câble en ajoutant que cette catégorie de licence datant des années 80 n'a pas d'impact sur l'ordonnance de distribution obligatoire en vertu de l'article 9 (1) h) laquelle surpasse tout autre facteur de distribution.

d) Présentation de B. Motzney (présentation distribuée aux CLOSM). Dans sa présentation, elle répond à certaines préoccupations soulevées plus haut par les participants dont la façon d'informer et d'engager les Canadiens et le lancement d'un nouveau site web.

À la question de S. Forgues, B. Motzney répond que le CRTC maintient des liens informels avec ses homologues à l'étranger (France, É-U). Il suggère que le Canada peut trouver des idées de financement des radios communautaires en regardant l'exemple de certains pays et il donne l'exemple de la France. En réponse aux commentaires de K. Cox portant sur le besoin de ventiler les données et les statistiques par région, par langue officielle et par CLOSM, B. Motzney rassure que son équipe travaille sur ces questions en collaboration avec d'autres institutions fédérales et que ce sera possible de fournir de telles données. Elle suggère que les rapports du CRTC soient un thème sur l'ordre du jour de la prochaine rencontre du groupe de discussion.

K. Cox souligne la modification de la définition de production régionale⁶. En réponse à ses commentaires sur le besoin de créer une catégorie distincte pour la production régionale provenant des CLOSM laquelle permettra de sensibiliser les radiodiffuseurs aux besoins des CLOSM qui sont différent des besoins des régions, S. Carter suggère que les CLOSM peuvent intervenir dans le cadre de la transaction Bell-Astral quand l'avis de consultation sera publié.

Au sujet d'un canal communautaire en anglais au Québec, S. Carter indique que, même si les EDR ne sont pas obligées de fournir un canal communautaire, ils ont des incitatifs pour le faire; de plus, dans la Politique relative à la télévision communautaire, le Conseil a exigé de la part des distributeurs autorisés qui exploitent un canal communautaire qu'ils indiquent dans leur rapport annuel le nombre de demandes d'accès qu'ils ont reçues de groupes ou de membres des CLOSM pour avoir accès au canal communautaire et ce, afin de s'assurer que les CLOSM reçoivent des services de télévision qui reflètent les réalités, les besoins et les intérêts qui leur sont propres, à compter de l'année de radiodiffusion 2010 (1er septembre 2010 au 31 août 2011)⁷. Il ajoute que si les données pour Vidéotron sont basses, le Conseil pourrait se pencher sur la question. K.Cox affirme que les Anglophones au Québec ont la capacité de soumettre des projets. Les participants échangent sur le rôle de la télévision communautaire de lancer les artistes de la relève et sur la nature de la programmation. R. Gauthier rappelle que Vox se nomme MATV. À la lumière de la

⁶ <http://www.crtc.gc.ca/fra/archive/2011/2011-441.htm>

⁷ Politique relative à la télévision communautaire 2010-622; paragraphe 67 fait mention des CLOSM

politique relative à la TV communautaire, S. Carter souligne qu'à l'avenir, 50% de la programmation doit être une programmation d'accès.

6) processus futurs⁸

a) M. Craig (Radio)⁹ :

- Examen ciblé de la politique sur la radio commerciale pour les marchés francophones, y compris un examen des règlements touchant à la diffusion de musique vocale de langue française;
- Examen ciblé de la politique sur la radio commerciale pour les marchés anglophones, une fois que sera terminé l'examen pour les marchés francophones;
- Examen des politiques sur la radio et la télévision à caractère ethnique

b) C. Brault (distribution) : les avis de consultations pour les renouvellements de Cogeco, K-Right, Rogers et Vidéotron seront envoyés au groupe vers la fin du mois de mars.

c) M. Bertrand : le cadre de réglementation et des plans de modernisation de Norouestel Inc et questions connexes¹⁰ (envoyé aux CLOSM).

7) prochaines étapes:

- Dates des futurs processus publics et publications seront envoyés aux CLOSM;
 - Prochaine rencontre sera à déterminer (examiner la possibilité de faire un jumelage de la rencontre avec d'autres rencontres qui impliquent plusieurs CLOSM); les participants sont invités à envoyer des idées et des thèmes pour l'ordre du jour (ex. mise à jour du plan d'action pour le groupe de discussion CRTC-CLOSM);
- Les CLOSM attendent une clarification concernant :

La Politique réglementaire de radiodiffusion 2012-181, dans laquelle le Conseil a approuvé la mise sur pieds du Fonds de participation à la radiodiffusion. Ce fonds de 3 millions de dollars sert à appuyer les dépenses de représentation, de recherche et de dépense des intérêts publics dans les deux langues officielles des organismes de défense de l'Intérêt public et des groupes de consommateurs de l'ensemble du Canada, y compris les CLOSM.

⁸ <http://www.crtc.gc.ca/fra/backgrnd/plan2012.htm>

⁹ <http://www.crtc.gc.ca/fra/backgrnd/plan2012.htm>

¹⁰ <http://crtc.gc.ca/fra/archive/2012/2012-669.htm>

Minutes
of the
Eighth meeting of the CRTC-OLMC Discussion Group
January 30, 2013

1) Call to order

Renée Gauthier called the meeting to order, welcomed participants and explained the day's program.

2) Round table

3) Presentation by Véronique Lehoux

The Chair's role – The Chair will participate in these CRTC-OLMC meetings as a senior officer of the Canadian Radio-television and Telecommunications Commission (CRTC). Moreover, insofar as it did not concern a matter that had been referred or would be referred imminently to the Commission, official language minority communities (OLMCs) could meet with the Commissioners whose specific responsibilities, such as being a decision-making body, had been assigned to them by Parliament under radio-television and telecommunications legislation.

Caldech decision – The Caldech decision concerned Part IV of the Official Languages Act (OLA) (programs and services to the public). The Commission did not manage programs. Service to the public consisted of services provided for clients. The CRTC was an administrative tribunal that held public proceedings that amounted to formal consultations. The Discussion Group was not a formal consultation group in which OLMCs were consulted. It was an informal forum to help OLMCs participate effectively in public proceedings.

B. Henry noted the importance of discussing the impact of some CRTC decisions on the delivery of services and programs to OLMCs. As an example, he cited Decision 2010-629¹ and stated that the Sirius public documents did not reflect the contributions; therefore the Alliance nationale de l'industrie musicale (ANIM) had no concerns in that regard. V. Lehoux mentioned the Commission's

¹ <http://www.crtc.gc.ca/eng/archive/2012/2012-629.htm>

transparency obligations and said it was important for OLMCs, including the ANIM, to monitor proceedings that concerned them as well as the progress made with issues.

She explained the procedure for developments in a case. (A procedural request was submitted to have additions or changes made to files; then an analysis was done and if the request was accepted at the Commission's discretion, the time frame for the proceeding could be extended). B. Henry reminded participants that OLMCs had limited capacities and resources and that the Commission had obligations under the OLA. He drew a distinction between OLMCs and consumers as a whole. He asked whether the Commission had the obligation to set up proactive procedures for consulting OLMCs when its decisions affected programs that benefited OLMCs, such as MUSICACTION and Factor, and which directly affected their community radio stations and their music industry.

V. Lehoux reminded him that the CRTC, as an administrative tribunal, administered fair procedures for all parties; however, the CRTC-OLMC Discussion Group was an information-sharing body used to inform OLMCs of proceedings that were relevant to the communities.

V. Lehoux also explained the Discussion Group's mandate to keep OLMCs informed of proceedings that concerned them and of how proceedings were evolving, and reminded participants that the employees' authority to help OLMCS was limited, as were the Commission's resources.

The participants discussed an effective method for informing OLMCs, particularly in the case of public proceedings where the decisions had an impact on programs concerning OLMCs. Simon Forgues suggested that CRTC advisories be sent by email and that new media, such as Twitter, be used.

4) OLMC input

S. Quinty (Fédération des communautés francophones et acadienne [FCFA] du Canada), S. Forgues (Alliance des radios communautaires du Canada [ARC du Canada]), K. Cox (Quebec English-Language Production Committee [QEPC]) and Marie-Claude Rioux (Fédération acadienne de la Nouvelle-Écosse [FANE]) said that OLMCs were satisfied with the interest that the Commissioners had expressed in OLMCs during the hearings for the renewal of CBC/Radio-Canada licences. S. Quinty explained that the FCFA would monitor Radio-Canada closely and systematically

and keep the CRTC informed. OLMCs had been informed that the Commission could only take action in formal cases, for example, the lodging of a complaint in cases of apparent non-compliance.

Simon Forgues said he was interested in the Commission's decisions relative to the renewal of CBC and Radio-Canada licences and the development of Canadian content (CCD) and community radio.

K. Cox noted paragraph 64 in the Federal Court decision² concerning funding for the CBC and Radio-Canada, and V. Lehoux reminded participants that funding for Radio-Canada did not come under CRTC jurisdiction. She also said that it was an interim decision, until such time as the Commission published its decision concerning CBC and Radio-Canada licences. The parties could bring the matter before the Court again later.

K. Cox pointed out the conclusions of the Commissioner of Official Languages (COL) in his report on the Quebec English-language Production Council (QEPC) complaint against Canada Media Fund (CMF) policies and said that the Commissioner had supported all of the QEPC allegations. The COL had asked Canadian Heritage to state a position regarding a budget for English-language productions in Quebec by March 31, 2013. The COL would review this position in April 2013. K. Cox pointed out that this would not have an impact on the funding for French-language productions outside Quebec because the CMF separated the two budgets. He also said that he wished Canadian Heritage would set up a consultation group at the highest level. S. Deschênes reminded participants that representatives of the Quebec Community Groups Network (QCGN) attended a liaison committee meeting twice a year.

Marie-Claude Rioux said that because Radio-Canada was important for OLMCs, it was important that it better reflect the regions. She suggested making the CRTC Internet site more user-friendly and accessible.

In reply to the question asked by N. McNeil (Alliance des producteurs francophones du Canada [APFC]), V. Lehoux referred to sections 28 (Setting aside or referring decisions back to Commission) and 31 (subsection 2, Appeal to Federal Court of Appeal) of the *Broadcasting Act*³ and

² <http://nelligan.ca/files/Ordonnance%20de%20l%27honorabile%20Juge%20Luc%20Martineau-29mai2012.pdf>

³ <http://laws-lois.justice.gc.ca/eng/acts/B-9.01/>

said that under section 23 (subsection 1), "The Commission shall, at the request of the Corporation, consult with the Corporation with regard to any conditions that the Commission proposes to attach to any licence issued or to be issued to the Corporation." She also said that the Corporation could refer the condition to the Minister (section 23, subsections 2 and 3). On the topic of renewal of the licence of the Télévision éducative et culturelle de l'Ontario français (TFO) channel, R. Gauthier said that the employees would notify the group when the date was set.

B. Henry (ANIM) and L.-P. Provencher (Northwest Territories Francophone Federation [FFT]) mentioned the Caldech case again and emphasized the importance of better planning when there was an impact on programs. Because the CRTC did not manage programs, V. Limoux suggested that OLMCs do some research in that regard and that they submit their findings. B. Henry confirmed that he would do that.

In reply to the question asked by J.-P. Caissie (Association acadienne des artistes professionnels du Nouveau-Brunswick [AAAPNB]) about the regulation of new media and Canadian content, V. Lehoux explained that an exemption order was a regulatory method under subsection 9(4) of the *Broadcasting Act*. Simon Forgues explained the concern about new media and copyright issues and said it was necessary to establish clear benchmarks with respect to the CRTC's role in relation to new media.

B. Motzney pointed out that broadcasters were submitting information in accordance with licence terms and conditions, whereas the new media were not required to submit the same type of information, depending on the exemption order. The exemption order in effect could be reviewed in five years' time (2016), but this still had to be determined.

J.-P. Caissie asked the OLMCS whether it was necessary to take action. V. Lehoux said that the CRTC had a monitoring role. S. Quinty said that the Fédération des communautés francophones et acadiennes du Canada (FCFA) was concerned about the exemption for new media and the resulting impact on the ability to achieve the objectives of linguistic duality legislation. However, there would be an opportunity to take action in 2016. B. Henry emphasized that it was important to discuss the production of content and reminded participants that fewer and fewer funds were available.

M. Masson (Assemblée communautaire fransaskoise [ACF]) brought up the challenge concerning Access communications following the shutdown of analogue transmitters and the fact that the local Radio-Canada signal was no longer accessible. C. Brault asked M. Masson to contact him to discuss the matter further.

5) Presentations on recent decisions

(a) S. Carter provided some background on the Local Programming Improvement Fund (LPIF) and its impact on Radio-Canada stations; in addition, he talked about the maintenance of the LPIF until August 31, 2014. The discussion mainly covered the options and alternatives to the LPIF, and S. Carter said that the Commission had not identified other alternatives.

(b) M. Bertrand submitted the recommendations of the Senate Select Committee on the National Broadband Network and explained that the Commission acknowledged the importance of better access in remote and rural communities (information sharing, electronic services, education, health, etc). He also said that the Commission had asked companies (Telus and Bell) to invest funds to deploy broadband services, and information to that effect was posted on the Web site ([link](#)). The Commission had also set speed targets in the period up to 2015.

OLMCS had been informed of the Northwestel proceedings (Review of Northwestel Inc.'s Regulatory Framework, Modernization Plan, and related matters).⁴

The participants discussed various topics (wireless telephony packages, downloading speed and cost (minimum speed starting in 2015), the government's broadband strategy, competition and Industry Canada initiatives to facilitate competition.

(c) P-M. Perreault outlined and explained the conditions and criteria for mandatory distribution on the digital basic service under paragraph 9(1)(h) of the *Broadcasting Act* (the Commission requires that some networks must be part of the basic service package for all Canadians). He listed the services that were currently included in the mandatory distribution of the basic service package, along with their wholesale monthly rate per subscriber determined according to the number of service subscribers:

⁴ <http://crtc.gc.ca/eng/archive/2012/2012-669.htm>

- CBC News Network (French-language markets): \$0.15
- *Réseau de l'information* (RDI) (English-language markets): \$0.10
- *Avis de recherche* (French-language markets): \$0.06
- Weather Network/Météomedia: \$0.23
- TVA: offered without a wholesale rate
- Aboriginal Peoples Television Network (APTN): \$0.25
- Cable Public Affairs Channel (CPAC): \$0.11
- AMI audio (formerly VoicePrint): \$0.04
- Accessible Media: \$0.20
- *Canal M* (formerly *La Magnétothèque*): \$0.02

He explained that, provided that the cable and satellite companies passed these rates on to the monthly bills of Canadians and the broadcasting distribution undertakings (BDUs) also paid a portion to the network operators, the Commission required that the channels be distributed only in exceptional cases where they achieved the primary policy objectives of the *Broadcasting Act*.

He invited OLMCS to participate in the current proceedings (mandatory distribution applications)⁵ in order to put forward their positions. He also said that the renewal of the mandatory distribution orders for TVA, the Weather Network/Météomedia, RDI and the CBC News Network would not be reviewed in the course of this proceeding. The mandatory distribution order for TVA had been studied and left in place in TVA Group Inc. – Licence renewals, Broadcasting Decision CRTC 2012-242, April 26, 2012, whereas that of the Weather Network/Météomedia would not expire until August 31, 2018. The mandatory distribution orders for RDI and the CBC News Network had been reviewed during the recent public hearing in November 2012, during which the Commission looked into the renewal of the Canadian Broadcasting Corporation's licence for English-language and French-language services. He explained that the Commission had not yet published its decisions respecting the CBC's licences and the renewal of distribution orders.

In reply to N. MacNeil's question, he explained the satellite and cable technology and said that this licence category dating back to the 1980s had no impact on mandatory distribution orders under paragraph 9(1)(h), which superseded any other distribution factor.

(d) B. Motzney's presentation (presentation distributed to OLMCs) – In her presentation, she addressed some concerns raised earlier in the meeting by participants, including the method used to inform and engage Canadians and the launch of a new Web site.

⁵ <http://crtc.gc.ca/eng/archive/2013/2013-19.htm>

In reply to the question asked by S. Forgues, B. Motzney said that the CRTC maintained informal ties with its foreign counterparts (France, United States). He suggested that Canada could find ideas for funding community radio by studying the examples of some countries and gave France as an example. In reply to K. Cox's comments on the need for a breakdown of data and statistics by region, by official language and by OLMC, B. Motzney reassured participants that his team was working on these issues in collaboration with other federal institutions and that it would be possible to provide such data. She suggested that the CRTC reports be an item on the agenda of the next Discussion Group meeting.

K. Cox pointed out that the definition of regional production⁶ had been changed. In reply to her comments on the need to create a separate category for regional production by OLMCs, which would help raise broadcasters' awareness of the needs of OLMCs, which were different from the needs of regions, S. Carter suggested that OLMCs could take action in the Bell-Astral transaction when the notice of consultations was published.

On the topic of the English-language community channel in Quebec, S. Carter said that, although the BDUs were not required to provide a community channel, they had incentives to do so. Moreover, in the Community Television Policy, the Commission required authorized distributors operating a community channel to state in their annual reports the number of requests they received from OLMC groups or members for access to the community channel in order to ensure that OLMCs received television services that reflected their specific present-day circumstances, needs and interests, starting in the 2010 broadcasting year (September 1, 2010 to August 31, 2011).⁷ He also said that if Videotron data showed a decrease, the Commission could study the issue. K. Cox said that Quebec Anglophones had the capacity to submit projects. The participants discussed the role of community television in launching the careers of the next generation of artists and the type of programming. R. Gauthier reminded participants that Vox was called MATV. S. Carter pointed out that, based on the Community Television Policy, 50% of future programming had to be access programming.

⁶ <http://www.crtc.gc.ca/eng/archive/2011/2011-441.htm>

⁷ Community Television Policy 2010-622; OLMCS are mentioned in Section 67.

6.) Future proceedings⁸

(a) M. Craig (Radio):⁹

- Targeted review of the Commercial Radio Policy for French-Language Markets, including a review of regulations concerning the broadcast of French-language vocal music;
- Targeted review of the Commercial Radio Policy for English-Language Markets upon completion of the review of French-Language Markets;
- Review of Ethnic Radio and Television Policies.

(b) C. Brail (distribution): The notices of consultations concerning licence renewals for Cogeco, K-Right Communications, Rogers and Videotron would be sent to the group near the end of March.

(c) M. Bertrand: Regulatory framework and Northwestel Inc. modernization plans and related issues¹⁰ (sent to OLMCs).

7.) Next steps

- Dates of future public proceedings and publications would be sent to OLMCs;
 - Date of the next meeting to be determined (review the potential for combining the meeting with other meetings involving several OLMCs); participants were asked to send ideas and topics for inclusion on the agenda (e.g., update of the CRTC-OLMC Discussion Group Action Plan);
- The OLMCS were waiting for a clarification of the following:

Broadcasting Regulatory Policy CRTC 2012-181, in which the Commission approved the establishment of the Broadcasting Participation Fund – This \$3-million fund is used to cover the costs of representation, research and public interest advocacy in both official languages incurred by public interest advocacy organizations and consumer groups across Canada, including OLMCs.

⁸ <http://www.crtc.gc.ca/eng/backgrnd/plan2012.htm>

⁹ <http://www.crtc.gc.ca/eng/backgrnd/plan2012.htm>

¹⁰ <http://crtc.gc.ca/eng/archive/2012/2012-669.htm>

Minutes
5th Meeting of the Official Languages and Minority Communities – CRTC
Discussion Group
June 3-4, 2010, Hôtel Residence Inn, Ottawa

1) Welcome (Renée Fairweather)

Renée Fairweather welcomed the participants, and pointed out the role and importance of OLMCs within the broadcasting and telecommunications system. She explained that the CRTC implemented an internal process (Lens 41) to incorporate and implement the objectives of section 41 of the *Official Languages Act* (OLA).

Under the Lens 41 process, as part of the decision-making process analysts consider the realities and needs of OLMCs by analysing the impact of applications and the CRTC's decisions on the communities.

Ms. Fairweather added that implementation of Lens 41 includes regular awareness sessions within the CRTC, and explained that an internal policy on the various Parts of the OLA to which the CRTC is subject, including Part VII, has been developed and will be posted on the CRTC intranet site. Consequently, all employees and senior management will be aware of the CRTC's official languages obligations.

She also stressed that the Chairman vocally supports official languages and at senior management meetings, reiterates the CRTC's responsibilities with regard to all parts of OLA that affect the Commission. Ms. Fairweather noted that she chairs an internal official languages committee, which includes the national and sectoral official languages co-ordinators, meets regularly and plans activities to promote linguistic duality.

2) Public proceedings

a) Renée Gauthier went over the agenda for the meeting.

She noted the high level of participation: Canadian Heritage, the Office of the Commissioner of Official Languages, and the official languages sectoral co-ordinators representing the CRTC's various sectors. She explained the agenda for the meeting and established the rules of conduct:

- The goal is to maintain a harmonious and productive atmosphere
- Respectful discussion
- Everyone gets a turn to speak
- Limit presentations to avoid monopolizing discussion

b) Round table: The participants introduced themselves and named the organization they represent.

c) Recap

Frédéric Janelle reiterated that the CRTC-OLMC discussion group was created in response to one of the recommendations made by the Commissioner of Official Languages in the February 2007 report, *Implementation of Section 41 of Part VII of the Official Languages Act*.

Mr. Janelle gave a brief overview of the discussion group's meetings, starting with the very first meeting in Ottawa in September 2007, at which the group developed a long-term strategic plan and clearly spelled out its mandate.

One of the goals of the second meeting in Halifax in March 2008 was to explain the CRTC's processes, and participants were given information on how to maximize their interventions in the CRTC's public proceedings.

The discussion group's third meeting was held in Quebec City in September 2008, and the fourth in Winnipeg in September 2009, evidence of the CRTC's desire to hold its meetings in different OLMCs across Canada.

Mr. Janelle noted that since the discussion group's creation, the OLMCs have intervened more often in the CRTC's public proceedings, a positive sign. He also reiterated that since 2008, public proceedings that may impact OLMCs are posted on a page devoted to OLMCs in the official languages section of the CRTC's Web site. This is a simple yet effective tool that OLMCs can access for information on deadlines for intervening. The discussion group is also kept informed by e-mail when certain important proceedings or decisions concerning them are announced.

d) Schedule of public processes

A schedule of public processes posted on the CRTC's site that could impact the OLMCs was distributed to participants. Mario Bertrand explained the telecommunications processes:

- Telecom Notice of Consultation CRTC 2010-247: *Review of the Commissioner for Complaints for Telecommunications Services*, initiating a proceeding to review the Agency's structure, mandate, independence and effectiveness, and the appropriateness of the existing requirement that all telecommunications service providers (TSP) with annual revenues over \$10 million should be required to be members of the Agency. In *Order requiring the CRTC to report to the Governor in Council on consumer complaints* (P.C. 2007-533), the Governor in Council indicated that an independent agency with a mandate to resolve complaints from individual and small business retail customers should be an integral component of a deregulated telecommunications market. In response to the Order, certain TSPs established the Agency, and the Commission approved its mandate subject to modifications. At that time, the CRTC noted that it would review the effectiveness of the Agency within three years of the Agency meeting the conditions of approval. Important dates for the proceeding:
 - o Initiation of the proceeding: **30 April 2010**
 - o Written comments: 28 June 2010
 - o Public hearing: beginning **27 September 2010 in Gatineau (persons or groups that wish to make an oral presentation at the public consultation must notify the Commission by 12 July 2010)**
 - o Final arguments: **7 October 2010**
- Telecom Notice of Consultation CRTC 2010-43: *Proceeding to review access to basic telecommunications services and other matters*, initiating a proceeding to review issues associated with access to basic telecommunications services, including the obligation to serve, the basic service objective, and local service subsidy. Mario Bertrand explained that

in terms of broadband access and deployment, the CRTC intended, in one of the proceedings, to determine whether or not access to broadband should be included in the basic service objective, and in the affirmative, access would be an objective, not an obligation.

- The Commission also indicated its intent to review local competition and wireless number portability (WNP) frameworks in the territories, given that many small incumbent local exchange carriers (ILECs) indicated that their financial viability would be at risk if the Commission approved the implementation of local competition and/or WNP in their territories. Important dates:
 - o Initiation of the proceeding: 28 January 2010
 - o Public hearing: **25 October 2010**, Timmins and **1 November 2010**, Gatineau (**persons or groups that wish to make an oral presentation must notify the Commission by 30 June 2010**)
 - o Written comments: **12 November 2010**.
 - o

For all other dates relating to this proceeding, see the Notice of Consultation at <http://www.crtc.gc.ca/eng/archive/2010/2010-43.htm>

3) OLMC input

The participants had the opportunity to raise issues that are priority areas of interest for them.

François Côté of ARC du Canada expressed interest in

- The new framework for community media
- New media and the various platforms, specifically, how the CRTC will manage this issue
- Legislative convergence
- Deregulation, which is a concern for Mr. Côté.

Véronique Lehoux referred to the Broadcasting Regulatory Policy CRTC 2009-329 and noted that the Commission reviewed radio broadcasting in new media. She summarized the CRTC's decisions flowing from the *Review of Broadcasting in New Media*:

- The Commission retains its view set out in the New Media Exemption Order that the exemption of new media broadcasting undertakings will enable continued growth and development of the new media industries in Canada, thereby contributing to the achievement of the broadcasting policy objectives, including access to those services (paragraph 23);
- The Commission proposes amendments to the New Media Exemption Order that would require new media broadcasting undertakings to report details of their new media broadcasting activities, which may include broadcasting content usage and offerings, revenues and expenditures (2009-330) (paragraph 62);
- The Commission is of the view that the CMF, in conjunction with existing funding programs (the Bell Broadcast and New Media Fund and the Quebecor Fund) will foster continued growth and development in the new media environment. Additionally, the Commission notes that the absence of established viable business models for broadcasting in new media suggests that the creation of a new fund as proposed is not appropriate at this time (paragraphs 40-43).

On the issue of legislative convergence, Ms. Lehoux reiterated that the Commission is an administrative tribunal with quasi-judicial functions and does not have the authority to amend its own legislation.

Imen Arfaoui asked the participants to read *Navigating Convergence: Charting Canadian Communications Change and Regulatory Implications* released in 2010 by the Convergence Policy division of the Policy Development and Research Centre.

Serge Quinty reiterated the Commission's decision in Broadcasting Regulatory Policy CRTC 2010-167, *A group-based approach to the licensing of private television services*, according to which,

- The flexible spending requirements set out in this group-based approach should not apply to the Canadian Broadcasting Corporation (CBC) (paragraph 20);
- The CBC's conventional and specialty television licenses will be reviewed at its upcoming licence renewal, and the CRTC will determine at that time whether elements of the group-based approach are applicable to the public broadcaster (paragraph 117).

He cited certain CBC decisions that are of concern to him:

- The cancellation of production of three regional programs at its Windsor station, including the morning show, which in his opinion, is not a positive decision for Francophone communities;
- Centralization resulting from the decision to move the Newfoundland and Nova Scotia newscasts to New Brunswick;
- Moving the communications head position from Alberta to British Columbia.

With respect to the Local Programming Improvement Fund (LPIF), the FCFA would like to see broadcast distribution undertakings (BDUs) continue contributing 1.5% of their annual gross revenues from broadcasting indefinitely, and independent producers having access to the Fund. Concerning new platforms, the FCFA noted the French content aspect and expressed concerns about deregulation. The FCFA also addressed the discussion group's governance and mandate and the importance of access to research support and to funding and expertise for preparing and documenting interventions at Commission hearings, and referred to section 56 of the *Telecommunications Act*:

Award of costs

56. (1) *The Commission may award interim or final costs of an incidental to proceedings before it and may fix the amount of the costs or direct that the amount be taxed.*

In response to these concerns, Renée Gauthier noted that the research reports are placed on the public file of open proceedings. Véronique Lehoux reiterated that the CRTC cannot amend its legislation and explained that recommendations on this issue were made to the government. She referred to the March 23, 2010 report *The implications and advisability of implementing a compensation regime for the value of local television signals*, in particular section 6.1 concerning public interest participation:

Broadcasting services play an important role in the lives of Canadians. The Commission considers it essential that groups representing the views of consumers are able to participate in the Commission's proceedings. Accordingly, the Commission recommends that

the Government amend the Canadian Radio-television and Telecommunications Commission Act to clarify that the Commission has the power to award interim or final costs and incidentals to participants in broadcasting proceedings before it.

She reiterated that the OLMCs can lobby the government on this issue.

Representing ANIM, Benoit Henry presented its priorities:

- Exposure for musical productions:

While recognizing the positive changes since the discussion group was created, Mr. Henry pointed out the difficulties stemming from the nature and complexity of CRTC matters. The players are important and the issues are huge. He noted in particular the difficulty clearly representing the issues specific to the OLMCs, stating that the biggest problem was getting the OLMCs' point of view across to the Commission.

Renée Gauthier reassured him that it was simply a matter of appearing and presenting their views to the Commission, with evidence, in public proceedings, and that there is no reason to be afraid. The Commissioners appreciate these representations and understand the realities facing the OLMCs. She cited the proceeding on access at which persons with disabilities made enormous gains with two-page submissions.

Benoit Henry recognized the importance of being proactive.

Representing the Quebec Production Committee, Kirwan Cox focused on the importance of funding for research for interventions filed at broadcasting public proceedings, and research funding for the discussion group. According to Mr. Cox, funding for participants to travel to the group's meetings might be reduced to help pay this cost. Peter Foster explained that Treasury Board Secretariat does not provide funding and that there are budget restrictions in effect. He added that the diverging priorities and interests within the discussion group should also be kept in mind.

Kirwan Cox raised the issue of production funding spent on French- and English-language programming. In his opinion, these analyses reveal deficiencies in spending in linguistic minority communities. Sylvia Martin Laforge questioned whether this is a procedural priority. According to Benoit Henry, there is a misunderstanding over the group's mandate and the group is not in a position to make decisions. He added that there is no consensus within the group on this issue.

Although he acknowledged the need for funding - for research for interventions and the group's conference calls - François Côté noted that there is no consensus on this issue. Nathalie McNeil agreed. She explained that the role of the APFC is to raise the profile of French-language products outside Quebec. However, funding for Francophone producers is still a key issue, because the CMF is not very favourable toward them. She also mentioned other issues, such as convergence and French-language Canadian content in new media. On the issue of the LPIF, she noted that it has been one year since it was implemented and it would be appropriate to report on its results. She referred to the CBC and tou.tv, stating that French-language production outside Quebec was not necessarily given preference on

these broadcast windows. Nationally, French-language production outside Quebec has very little visibility.

Carole-Anne of FRIC supported Nathalie McNeil, stating that since TVA purchased Indigo, French-language productions have fallen by the wayside. FRIC would like to know whether the requirement to contribute 5% of Indigo's profits to a fund to support Francophone production was transferred with the purchase. When Astral was the owner, the 5% contribution was used to support the French-language component of the Harold Greenburg Fund. This funding ended with the purchase, as did the French-language production side of the Fund. As a result, Francophone film production outside Quebec lost an important component of their funding. Renée Gauthier stated that we will follow up and respond. The answer is yes, the requirement to contribute 5% of Indigo's profits to a fund to support Francophone production was transferred with the purchase (decision 2008-144, paragraph 1).

Guy Rodgers raised questions on access and reflection. He stated that although there is no shortage of English-language productions, the Anglophone communities need regional reflection. According to him, the CBC does not have local productions. This summer, only six hours were devoted to local productions. He added that CBC programming aired in Quebec City is broadcast from Toronto, and that the Anglophones in the minority community do not have specific channels. The community channel was sold 12 years ago to Videotron, which is still charging Anglophone subscribers for VOX. Peter Foster suggested that the 2% allocated by the BDUs could be the solution.

Kirwan Cox replied that the definitions of the Anglophone market established for the LPIF in Public Notice 2008-100 should be reviewed because they do not comply with the *Official Languages Act*.

The fund will be made available to stations serving markets in which the population with a knowledge of the official language of the station (i.e., English or French) is less than one million. Accordingly, the metropolitan markets of Vancouver, Calgary, Edmonton, Toronto, anglophone Ottawa-Gatineau, and Montréal do not qualify, and stations serving those markets will therefore not qualify for funding from the LPIF (paragraph 360).

Kirwan Cox continued, stating that the Commission has a regulatory responsibility to ensure that OLMCs in Quebec have adequate access to LPIF funding. He pointed out the Quebec OLMC did not have a community channel and such channels should be independent from the BDUs. He also referred to the television policy set out in Public Notice 1999-97, which did not impose minimum spending on Canadian content. He explained that a solution to this policy is crucial if the problems it created are to be solved, in particular the decline of English-language productions in Quebec as well as across Canada.

Mr. Cox reiterated the findings of the CRTC's *Report to the Governor in Council on English- and French-language broadcasting services in English and French linguistic minority communities in Canada* concerning the definition of regionally produced programming:

Now that the government has made a decision on the governance of the CTF, the Commission intends to address with the Canada Media Fund at the appropriate time the

possibility of establishing a common definition of regionally-produced programs. However, the Commission notes that all proposals to modify its definition of regionally-produced programs will be subject to a public process.

Mr. Cox asked whether a public process will be initiated and if the Commission intends to take action even though the CMF decided to maintain the status quo in its regional definition.

He also reiterated the recommendations by the Commissioner of Official Languages in *Shadows over the Canadian Television Landscape: The Place of French on the Air and Production in a Minority Context*, and three of its recommendations to the CRTC:

Recommendation 2

The Commissioner of Official Languages recommends to the Canadian Radio-television and Telecommunications Commission that it:

a) develop a specific policy which will:

- clarify the concept of regional reflection;*
- distinguish between the production of regional programs in the majority official language and the production of regional programs in the minority official language;*

b) encourage all Canadian broadcasting services to make commitments regarding the development and acquisition of French-language programs produced outside Quebec and English-language programs produced in Quebec, including a certain percentage produced outside of Montréal.

Recommendation 3

The Commissioner of Official Languages recommends that the Canadian Radio-television and Telecommunications Commission formulate a policy in order to define the minimum commitments to be made by major media conglomerates (those authorized to operate in several provinces with a potential reach of more than 70% of the audience in their language of operation) in order to reflect the reality of official language minority communities and meet their needs. These commitments should be included in licence conditions.

Recommendation 4

The Commissioner of Official Languages recommends that, at the time of licence renewal, the Canadian Radio-television and Telecommunications Commission monitor licensees more rigorously when they have commitments or licence conditions with respect to developing and acquiring programs produced in the minority official language.

Marc Masson of the Assemblée communautaire fransaskoise presented his organization's priorities:

- *Espace musique* (French-language music programming);
- Regionalization: national programming with regional flavour;
- Access to signals and reflection on the airwaves.

Sylvia Martin Laforge of QCGN noted that her organization represents 32 members across Quebec, including ELAN. She pointed out that regional reflection is crucial for Anglophones in minority communities, which are not reflected by the CBC or the SRC. According to Ms.

Laforge, these communities are vulnerable. However, she recognized the challenges involved in developing definitions.

Isabelle Laurin representing the Association canadienne-française de l'Alberta, presented her organization's concerns:

- Moving the CBC's communications head position to British Columbia, which makes it difficult to understand the realities of Francophone communities in Alberta;
- The lack of a CBC presence in Jasper, which according to the CBC is the result of a lack of resources; and
- The complexity of having high-speed Internet defined as a basic obligation; she would like to know when a decision will be made and implemented.

Mario Bertrand reiterated the dates for the public proceeding in 2010-43 and acknowledged that Alberta is made up of scattered communities and that there is no high-speed Internet. Isabelle Laurin noted that the Commission's processes are arduous and that the work is done primarily by volunteers, hence the need for support.

Renée Gauthier assured the participants that we will follow up on the CBC Jasper issue, and Véronique Lehoux asked the group to participate in the consultations on the future of the digital economy (a process initiated by Industry Canada) and express their concerns.

4) Review of the group's terms of reference and composition

A sub-committee comprising the FCFA (Suzanne Bossé, Serge Quinty), ELAN (Guy Rodgers), ARC (François Côté), Quebec Production Committee (Kirwan Cox) and APFC (Nathalie McNeil) drafted elements for review in the discussion group's current terms of reference and 2008-2010 work plan.

Renée Gauthier read the current terms of reference:

The discussion group's terms of reference include providing a forum where the CRTC and communities can identify ways to maximize communities' participation in the CRTC's public processes and take their realities into account in CRTC decisions.

Suzanne Bossé of the FCFA pointed out the importance of two-way discussion and follow-up. According to Ms. Bossé, the creation of sub-committees would assist in developing a shared understanding.

Nathalie McNeil supported the idea of creating sub-committees and proposed having one annual meeting followed by conference calls and e-mail exchanges.

Suzanne Déschênes of Canadian Heritage pointed out that accountability requires consultation to maintain dialogue, which means listening as well as speaking, and that the working groups and sub-committees are evidence of tangible results.

Peter Foster explained that CRTC staff can identify issues of interest to OLMCs but cannot engage in dialogue to explain the essence of the issues, given the nature of its functions.

Véronique Lehoux reiterated that viewpoints can be considered only during public processes.

François Côté noted that the OLMCs clearly understand the group's terms of reference and the CRTC's limitations, but added that we want to go as far as the terms of reference allow and insisted on the importance of follow up.

Renée Gauthier suggested virtual meetings.

Benoit Henry suggested starting with the initial terms of reference and making additions. He believes that the OLMCs can influence decisions and their environment, which means that the group needs better surveillance capability and should call occasional meetings to prepare presentations that can help them better position themselves.

Renée Gauthier asked if plain language support could help the group prepare more effectively.

Benoit Henry stressed that while participating more extensively in the processes is important, it is just as important to prepare more effectively for the processes. While published decisions help the OLMCs better position themselves, their presentations are still too general, he said.

Kirwan Cox mentioned that the group's mandate has changed, for the better. He acknowledged that the interests and needs of OLMCs are being heard, but two-way communication would be better. He added that the discussion group involves more than the CRTC – it is a broadcast policy group and provides other FIs, such as Canadian Heritage, with an opportunity to join the dialogue. In this respect, the group is an extremely useful forum where participants discuss and listen, and at the same time, make the CRTC aware of OLMCs' needs. He proposed, however, that the limitations stemming from the quasi-judicial nature of the CRTC not be extended to this forum, and that the group's full potential should be seen as open ended. Two-way discussions are not restricted in this forum, and the OLMCs have the opportunity to dialogue with the other FIs, he added.

Peter Foster noted that the discussions within the group are very important in advancing the interests of the OLMCs, however, the CRTC should be informed of those interests via public processes.

On the issue of the group's composition, Suzanne Bossée stated that the group should ensure that the participants at the table are representatives of recognized and duly constituted organizations.

Kirwan Cox explained that the Quebec Production Committee represents roughly 3,000 people working in English production in Quebec. While it has a structure, it is a non-incorporated ad hoc committee representing unions and major producers. He stated that if only incorporated organizations are admitted to the group, Anglophone production in Quebec would be excluded from representation. In response to a question from Véronique Lehoux, Mr. Cox stated that he is mandated to represent the members of this committee. In his opinion, Anglophone producers cannot be included unless the definition is flexible.

Suzanne Bossé proposed an amendment that would allow such flexibility. Her suggestion that the FCFA and QCGN advise the CRTC on the group's composition was rejected by the others, specifically APFC, ANIM, ARC and FCCF.

Benoit Henry proposed that the entire group think about the group's composition and that a sub-committee be created to find solutions to specific cases.

Sylvia Martin Laforge stated that an asymmetrical, meaning flexible, approach is required to ensure that the discussion group is inclusive.

Suzanne Bossé proposed another amendment allowing for consultation with the Francophone members around the table.

Véronique Lehoux reiterated the importance of being inclusive but without having more than one representative per sector at the table. She said that it is up to the OLMCs to explain the mandates and roles of each organization to the CRTC.

Eric Dubeau of the FCCF focused on the importance of avoiding duplicate representation in the group.

Sylvia Martin Laforge explained the systemic problem facing Anglophones in Quebec, i.e., the lack of structure. She added that some sectors are not represented because of this problem, producers in particular.

Suzanne Bossé proposed that the group discuss and consider the concerns of the communities, in the CRTC's presence.

Véronique Lehoux proposed creating a sub-committee.

Nathalie McMneil asked whether the Commissioners can attend the group's meetings, and Véronique Lehoux explained that owing to real and potential conflicts of interest (the Commissioners sit on several hearing panels), this is not possible, particularly under the current chair.

Daniel Boucher, representing the Société franco-manitobaine, would like to get regional feedback, and noted the importance of making the regions aware of the presence of OLMCs.

Véronique Lehoux suggested contacting Client Services. She stated that the regional offices are aware of the realities facing the OLMCs and that the internal policy is posted on the intranet site, hence the greater awareness. She makes sure that the reminder is sent to the regional offices, which, she explained, comprise one person who acts as a regional interface and who can redirect the call to the experts.

According to Tandy Yull, connecting with the regions is a good idea. The OLMCs are entitled to do so on a more informal basis, and she encouraged them to establish these links with the regional members and increase their awareness.

Renée Gauthier said that we will raise awareness of our regional offices.

In response to a question from Kirwan Cox on the group's composition, the group agreed that a sub-committee will be created to make recommendations on this issue to the CRTC.

He asked if there is anything in writing concerning the conflict of interest created by the Commissioners participating in the discussion group.

Véronique Lehoux stated that there is nothing in writing concerning the conflict of interest. These are established principles of administrative law, and added that the OLMCs can meet with Commissioners in their regional offices, but the principle of impartiality requires the Commissioners to refrain from discussing proceedings that are still open. She assured the group that the Commissioners do not discuss processes with the industry, and that the communications division handles industry visits on a case-by-case basis.

In response to Kirwan Cox's comment that the group has less access to Commissioners than the industry, Véronique Lehoux suggested that the OLMCs make presentations to the Commissioners. Peter Foster noted that the OLMCs can ask to make presentations to the full Commission at their monthly meeting.

On the matter of the 2008-10 work plan, Serge Quinty proposed assessing progress made since it was implemented.

5) Relevant Commission processes and decisions

Peter Foster noted that the decisions flowing from the Commission's public processes are open to subsequent review. He explained that *Broadcasting Regulatory Policy CRTC 2010-167* focused on three large groups: CTVgm, CanWest Global and Rogers. A new approach is being adopted:

- Establishment of group-based Canadian programming expenditure (CPE) requirements.
- Elimination of the CMF licence top-up fee as an eligible CPE. The Commission's elimination of the CMF licence-fee top-up as an eligible Canadian expense applies to all specialty services with CPE requirements.
- With respect to conventional television, the Commission recognizes the importance of providing maximum regulatory flexibility while ensuring the availability of Canadian programming during times when most Canadians are watching television. Accordingly, the Commission is of the view that, for conventional television stations, it would be appropriate to amend the *Television Broadcasting Regulations, 1987* so that a licensee is required to devote not less than 55% of the broadcast year while maintaining the current requirement of devoting not less than 50% of the evening broadcast period (6:00 p.m. to midnight) to the broadcast of Canadian programs.

- As for the Canadian content requirements for specialty services, the Commission will continue to impose Canadian content exhibition requirements for specialty services on an individual basis.

Also, the group-based approaches set out in the Policy generally apply only to large private English-language ownership groups. Peter Foster explained that French-language broadcasters will be reviewed separately (paragraphs 111-114).

With respect to the value for signal regime, the Commission decided to refer the question of its jurisdiction to the Federal Court of Appeal (the Court) (paragraph 166). According to Peter Foster, the public broadcaster will be addressed separately.

Concerning the 31 August 2011 digital transition, Mr. Foster explained that the Commission's position has changed: the operation of an analog transmitter outside the mandatory markets on channels 2 to 51 may continue beyond 31 August 2011, except where its operation would prevent a digital transmitter from being implemented (paragraph 188); as a result, broadcasters in small markets will not lose their analog stations.

Peter Foster also summarized the Commission's decisions in the policy as they relate to VOD (paragraphs 124-130) and to programs of national interest (paragraphs 66-80). Under the terms of the Policy, these will consist of:

- Drama and comedy
- Long-form documentary
- Canadian award shows that celebrate Canadian creative talent

Peter Foster explained that the definition of regional programming is not included in the definition of programs of national interest, and that it is up to interveners to participate in the CRTC's public processes, particularly licence renewals, to state their position on regional programming. On the issue of regional programming incentives, Mr. Foster replied to Kirwan Cox that at its licence renewals, the public broadcaster has to show how funding from the LPIF is spent in the small Francophone markets. With respect to mandatory distribution, he stated that the new criteria under section 9(1)(h) will be announced shortly.

Finally, Serge Quinty gave a description of the TVA 2009 licence renewal, noting that in its renewal application in February 2009, TVA asked to be relieved on conditions of licence requiring it to broadcast one program each week on Francophone life outside Quebec. TVA wanted these requirements replaced with voluntary measures similar to those implemented for Quebec's ethnocultural communities. The FCFA appeared in May 2009 and opposed TVA's request to be relieved of its conditions of licence. In July 2009, the CRTC renewed TVA's licence for two years, maintaining the conditions of licence concerning the reflection of Francophone and Acadian communities. At that time, the CRTC also made recommendations to TVA on mechanisms for consulting with the communities. However, according to Serge Quinty, since that time TVA has not made contact with the OLMCs.

Mr. Quinty asked what the next steps for TVA would be, given that the licence was renewed for two years only. Peter Foster replied that since the CRTC only recommended consultation and did not make it a condition of licence, the OLMCs should intervene at TVA's licence renewal.

6) BDUs

Claude Brault explained the diagram handed out to participants on contribution and spending regimes. To find out more, see the 2009 Communications Monitoring Report at <http://www.crtc.gc.ca/eng/publications/reports/policymonitoring/2009/cmr25.htm>

7) Discussion group's 2010-2012 work plan¹ (to be posted on the [OL page](#))

A sub-committee composed of the FCFA, ELAN, Quebec Production Committee, APFC and ARC was created to prepare a draft work plan updating the discussion group's priorities. The draft was handed out to all participants and reworked during the meeting. Three groups were created to address three themes:

Group 1 – Discussion group structure

- Serge Quinty
- Guy Rodgers
- Francis Lemieux
- François Côté
- Daniel Boucher

Group 2 – Discussion group objectives

- Nathalie McNeil
- Caroline Pelletier
- Suzanne Bossée
- Sylvia Martin-Laforge
- Simone St-Pierre

Group 3 - Issues

- Isabelle Laurin
- Marc Masson
- Kirwan Cox
- Benoit Henry

To facilitate implementation of the work plan, a sub-committee will be created to identify expected results and related indicators.

Discussion:

The sub-committee members explained that the work plan reflects the group's interests and priorities and facilitates a type of strategic surveillance. The objective is to clearly inform the OLMCs of the Commission's processes and decisions based on the identified priorities (e.g., LPIF) and provide them with the tools they need to better identify the issues on which they need to prepare for intervention. Benoit Henry explained that the work plan helps develop a

¹ At the meeting, it has been determined that the *work plan* would be called the *collaboration plan* to better reflect its purpose: collaboration on issues of interests and on relevant proceedings.

shared understanding of environmental changes in the broadcasting and telecommunications systems.

Benoit Henry asked about the internal procedures (Lens 41), i.e., the role of analysts in the Commission's final decisions. Mario Bertrand reiterated the importance of written evidence in the public file and explained that the interests of interveners, including OLMCs, are always considered and that the difference is the greater level of awareness. Renée Gauthier pointed out that there has been a change of culture within the CRTC. The participants acknowledged that there have been positive changes since the group's creation (e.g., the Olympic Games, section 6.1 of the March 2010 report). Imen Arfaoui assured the group that the sectoral co-ordinators at the meeting will inform their managers and teams, while pointing out that the decisional processes are based on the public files of the CRTC's proceedings and processes. Kirwan Cox stated that this discussion group has the potential to become a model for this type of forum. To find out more about the awareness activities of FIs, Suzanne Déschênes asked the OLMCs to consult Canadian Heritage's annual reports, which describe the achievements of the institutions designated for implementation of section 41 of the OLA.

Finally, the group agreed that leaders are needed within the Commission, such as the sectoral co-ordinators and within the communities to conduct strategic surveillance and follow up as needed.

8) Next meeting

A virtual meeting will be held every six months, following the group's meeting.

The group agreed that in the meantime:

- The sub-committee that has already been formed (FCFA, ELAN, Quebec Production Committee, ARC and APFC) will continue in its role as co-ordinator for one year;
- Another sub-committee will be created to guide the CRTC on the group's composition; and
- Communities will arrange meetings or conference calls as necessary.

The minutes, work plan and new terms of reference for the discussion group will be posted on http://www.crtc.gc.ca/eng/5000/lo_ol/ol-lo.htm

Orare au jour
5ème réunion du groupe de discussion CRTC-CLOSM
Jeudi 3 juin 2010

**Residence Inn by Marriott Ottawa
161 Laurier Avenue Ouest**

8h30-9h00	Allocution de Renée Fairweather, Directrice générale, Communications stratégiques et affaires parlementaires et championne des langues officielles - Questions et échanges (Q/E)
9h00-9h10	Tour de table
9h10-10h00	- Récapitulation : éléments essentiels, dernière rencontre - Mise à jour : processus publics à venir; Q/E Renée Gauthier, Gestionnaire principale, Politiques et demandes relatives à la télévision de langue française
10h00-10h15	Pause santé
10h15-11h00	Voix aux CLOSM : préoccupations, besoins et intérêts (Renée Gauthier préside)
11h :00-12 :00	Mise à jour : Mandat du groupe, 'membership', gouvernance (FCFA préside)
12h00-13h00	Déjeuner
13h00-14h15	<u>CRTC: Processus et décisions</u> - Politique réglementaire de radiodiffusion <u>2010-167</u> , <i>Approche par groupe à l'attribution de licences aux services de télévision privée</i> , - Autres: Renouvellement de licence dans le contexte de la décision du CRTC sur le système de compensation pour la valeur du signal; Attribution de nouvelles ordonnances 9.1 h, Peter Foster, Directeur général, Politiques et demandes relatives à la télévision; - Télécoms 2007-50 et 2008-1(expansion de la large bande), Mario Bertrand, Directeur, concurrence, mise en œuvre et technologie - Fonctionnement des contributions des EDR, Claude Brault, Analyste principal, Politiques et demandes relatives à la distribution <i>25 mn environ sont prévues pour chaque présentation incluant la période de questions et d'échanges</i>
14h15-14h30	Pause santé
14h30-16h00	Séance de travail (FCFA préside) : - Retour sur le mandat du groupe; - Mise à jour du plan de travail 2008-2010

Vendredi 4 juin 2010

8h30-9h00	Récapitulation et échanges (Renée Gauthier préside)
9h00-10h00	Séance de travail : mise à jour du plan de travail 2008-10 (groupes par thèmes)
10h00-10h15	Pause santé
10h15-11h30	Séance de travail : mise à jour du plan de travail 2008-2010 (FCFA préside)
11h30-12h00	Prochaines étapes, prochaine rencontre Mot de la fin (Renée Gauthier)

Agenda
 5th meeting of the discussion group CRTC-OLMC
Thursday June 3rd, 2010

Residence Inn by Marriott Ottawa
 161 Laurier Avenue West

8:30-9:00	Speech by Renée Fairweather, Director General, Strategic Communications and Parliamentary Affairs and Official Languages Champion - Questions and discussion (Q/D)
9:00-9:10	Round-Table
9:10-10:00	- Summary of last meeting - Update : Future public proceedings; Q/D Renée Gauthier, Senior Manager, French Language Television, Policy and Applications
10:00-10:15	Pause santé
10:15-11:00	OLMC's voice : Needs and interests (chaired by Renée Gauthier)
11:00-12:00	Update : group mandate, 'membership', governance (chaired by FCFA)
12:00-13:00	Déjeuner
13:00-14:15	<u>CRTC: Proceedings and decisions</u> Broadcasting Regulatory Policy CRTC 2010-167, <i>a Group-based approach to the licensing of private television services</i> - Other: Licence renewal in the context of CRTC decision related to the compensation for value of signals; new 9 (1) (h) Orders Peter Foster, Director General, TV Policy and Applications; - Telecoms 2007-50 and 2008-1 (large band expansion), Mario Bertrand, Director, Competition, Implementation and Technology - BDU contributions Claude Brault, Senior analyst, Distribution Policy and Applications <i>25 mn approximately for each presentation and questions</i>
14:15-14:30	Pause santé
14:30-16:00	Work session (chaired by FCFA): - Mandate - Update of workplan 2008-2010

Vendredi 4 juin 2010

8:30-9:00	Recap and exchanges (chaired by Renée Gauthier)
9:00-10:00	Work session: update of workplan 2008-2010 (Groups by theme)
10:00-10:15	Pause santé
10:15-11:30	Work session: update of workplan 2008-2010 (chaired by FCFA)
11:30-12:00	Next steps, next meeting Closing word (Renée Gauthier)

Rencontre CRTC-CLOSM/CRTC-OLMC meeting
Liste des Participants/Participants' list 3-4/06-2010

Organismes/Organisation	Noms/Name	Coordonnées/Contact information
Fédération des communautés francophones et acadiennes du Canada (FCFA)	<i>Serge Quinty</i> Directeur des communications/Director of Communications <i>Suzanne Bossé</i> Directrice générale/ Director General	
Association canadienne-française de l'Alberta (ACFA)	<i>Isabelle Lorin</i> Directrice des communications/ Director of Communications	
Association des francophones du Nunavut	<i>Caroline Pelletier</i> Directrice des médias/Media Director	
Assemblée communautaire fransaskoise (ACF)	<i>Marc Masson</i> Directeur des communications/ Director of Communications	
Fédération des culturelle canadienne française (FCCF)	<i>Eric Dubeau</i> Directeur général/Director General <i>Simone St-Pierre</i> Chef des communications/Head of Communications	
Alliance des producteurs francophones du Canada (APFC)	<i>Nathalie McNeil</i> Directrice générale/ Director General	
Alliance des radios communautaires (ARC)	<i>François Côté</i> Secrétaire général/ Secretary General	
English Language Arts network (ELAN)	<i>Guy Rodgers</i> Directeur général/ Director General	
Fédération franco-ténoise	<i>Francis Lemieux</i> Directeur général/ Director General	
Fédération acadienne de la N-É	<i>Jean Léger</i> Directeur général/ Director General	
Front des réalisateurs indépendants du Canada (FRIC)	<i>Dominic Desjardins</i> Président/ Chair	
Quebec Association for Anglophone Community Radio	<i>David Teasdale</i> Vice-Président/Vice-chair	
Quebec Community Group	<i>Sylvia Martin-Laforge</i>	

network (QCGN)	Directrice generale/ Director General	
Société franco-manitobaine	<i>Daniel Boucher</i> Président/Chair	
Patrimoine Canadien Department of Canadian Heritage	<i>Suzanne Deschenes</i> Gestionnaire <i>Marie-Isabel Maples</i> Analyste principale Concertation interministérielle, Langues officielles/ Manager Interdepartmental Coordination, Official Languages	Suzanne.Deschenes@pch.gc.ca marie.isabel.maples@pch.gc.ca
Industrie Canada/Industry Canada	<i>Roda Muse</i> Gestionnaire, développement économique/manager, economic development	Roda.Muse@ic.gc.ca
Commissariat aux langues officielles (CLO) /Office of the Commissioner of Official Languages (OCOL)	<i>Eric Comeau</i> Analyste, Direction générale de l'assurance de la conformité / Analyst, Compliance Assurance Branch	eric.comeau@OCOL-CLO.GC.CA
CRTC	<i>Renée Fairweather</i> Directrice générale, Communications stratégiques et affaires parlementaires et championne des langues officielles/ Director General, Strategic Communications and Official Languages Champion	Renee.fairweather@crtc.gc.ca
CRTC	<i>Renée Gauthier</i> Gestionnaire principale, Politiques et demandes relatives à la télévision de langue française/ Senior manager, French Language Television, Policy and Applications/ coordonnatrice nationale des langues officielles/OL national coordinator	renee.gauthier@crtc.gc.ca
CRTC	<i>Tandy Yull</i> Senior manager, English Language Television Policy and Applications/ Gestionnaire principale, Politiques et demandes relatives à la télévision de	

	langue anglaise	
CRTC	<i>Véronique Lehoux</i> Avocate, Contentieux/Lawyer, Legal	Veronique.lehoux@crtc.gc.ca
CRTC	<i>Peter Foster</i> Directeur général, Politiques et demandes relatives à la télévision / Executive Director TV Policy & Applications/ Coordonnateur sectoriel des langues officielles/OL Sectoral coordinator	Peter.foster@crtc.gc.ca
CRTC	<i>Mario Bertrand</i> Directeur, Mise en œuvre de la concurrence et technologie / Director, Competition Implementation and Technology/ Coordonnateur sectoriel des langues officielles/OL Sectoral coordinator	Mario.bertrand@crtc.gc.ca
CRTC	<i>Michael Craig</i> Gestionnaire, Analyse et politiques en matière de la radio/Manager, French Radio Operations and Policy	Michael.craig@crtc.gc.ca
CRTC	<i>Claude Brault</i> Analyste principal/Senior Analyst <i>Jean-Pierre Lefebvre</i> Analyste principal/ Senior Analyst Politique et demandes relatives à la distribution/ Distribution Policy and applications	claude.brault@crtc.gc.ca
CRTC	<i>Imen Arfaoui</i> Ingénieure, Politique sur la convergence, Élaboration de politiques et recherche Engineer, Convergence Policy Development and Research	imen.arfaoui@crtc.gc.ca
CRTC	<i>Frédéric Janelle</i> Analyste principal/Senior analyst <i>Julie St-Pierre</i> Analyste <i>Politiques et demandes</i>	Frederic.janelle@crtc.gc.ca Julie.st-pierre@crtc.gc.ca

	<i>relatives a la television de langue française/ French Language TV Policy and Applications</i>	
CRTC	<i>Mélanie Rita Adjointe administrative Politiques et demandes relatives à la télévision/administrative assistant, TV Policy and Applications</i>	<u>Melanie.rita@crtc.gc.ca</u>
CRTC	<i>Shereen Ghattas Analyste, Politiques et demandes relatives à la télévision de langue française/ French Language TV Policy and Applications</i>	<u>Shereen.ghattas@crtc.gc.ca</u>

Procès-verbal

4^{ième} rencontre du groupe de discussion CLOSM-CRTC

24-25 septembre 2009, hôtel Fort Garry, Winnipeg

1) Mot de bienvenue, Annie Laflamme, et tour de table

Annie Laflamme annonce son nouveau poste en déclarant que son successeur prendra la relève; elle note que la rencontre est un succès avec un niveau de participation élevé (28 personnes autour de la table) et remercie ceux et celles qui ont fait des propositions pour l'ordre du jour.

2) Tour de table et présentation des attentes

Les participants se présentent et présentent leurs attentes du groupe de discussion. En bref, ils veulent :

- intervenir efficacement dans les dossiers de radiodiffusion, lors des renouvellements de licences, notamment de Radio-Canada ;
- donner un poids aux enjeux qui les préoccupent auprès du CRTC ;
- mieux se préparer pour la transition numérique ;
- établir un point de contact et d'interaction;
- avoir des pistes d'action et trouver des outils ;
- contribuer à améliorer les services pour les CLOSM tant au niveau de l'accès qu'au niveau du reflet;
- recevoir de l'information pertinente et utile à l'avancement des dossiers
- exprimer leurs préoccupations concernant la réglementation du CRTC et mieux comprendre son fonctionnement et ses rouages ;
- communiquer efficacement avec le CRTC;
- sensibiliser le CRTC aux enjeux des CLOSM.

Les participants ont exprimé leur appréciation de ce groupe qui leur permet d'améliorer le dialogue avec le CRTC et avec les artistes membres du groupe ainsi que de se concerter et de bénéficier du partage de l'information en vue de mieux se préparer pour les processus du Conseil qui les concerne. Tout en reconnaissant les efforts déployés par le CRTC et les progrès accomplis, Kirwan Cox a mis l'accent sur la Loi sur les langues et son impact sur le mandat du CRTC qui confère un potentiel dont les CLOSM devraient tirer profit. France Cassey a déclaré que le rôle des institutions fédérale est de mettre en œuvre l'article 41 et a rappelé l'importance d'impliquer les jeunes pour mieux faire face au défi que présentent les nouvelles plateformes. Benoît Henri a rappelé que le plan d'action de ce groupe vient à terme et qu'il est donc temps de le réviser; il a également rappelé le mandat du groupe, celui de faciliter la participation des CLOSM aux processus pertinents du Conseil et a prévenu contre les attentes qui dépassent ce mandat et qui ne sont pas réalistes. Il a aussi reconnu que, dans les dernières années, les CLOSM ont augmenté leurs mémoires au CRTC et que pour aller plus loin, les communautés ont besoin de réfléchir ensemble pour réviser le mandat du groupe. Les participants ont aussi reconnu l'importance du rôle du CRTC pour ce qui est d'assurer la représentation régionale dans les médias à travers le Canada.

Annie Laflamme fait référence au rapport des résultats 2007-2008 déposé à Patrimoine canadien en affirmant l'augmentation du taux de participation des CLOSM aux processus qui les concernent; Elle explique que la seule façon de faire valoir

leurs points de vue c'est en participant à ces processus sans pour autant participer aux innombrables processus du CRTC. Les CLOSM seront informées par courriel des processus pertinents et le mandat avec un calendrier et des objectifs précis sera révisé.

3) Rapport à la gouverneure en conseil sur les services de radiodiffusion de langue française et anglaise dans les communautés francophones et anglophones en situation minoritaire au Canada, 30 mars 2009

Annie Laflamme résume les recommandations principales :

- l'accès aux services télévisuels n'est pas un défi alors que le reflet des CLOSM l'est ;
- pour ce qui est de la radio, il y a peu de services en français et il y a un problème de financement;
- le diffuseur public revêt une importance particulière pour les CLOSM alors que la SRC a subi des coupures budgétaires et la télévision conventionnelle traverse par de moments difficiles;
- le reflet régional, thème important, sera examiné par le CRTC lors des processus;
- les nouvelles plateformes sont la voie de l'avenir et il est important de s'en servir ;
- l'accès à la large bande est un défi et le CRTC a formulé une recommandation au gouvernement à cet effet.

Serge Quinty exprime la préoccupation face aux nouveaux médias et la large bande notamment à l'heure de la transition numérique et de son impact sur les services spécialisés de langue française. Il fait référence à la règle du 1 sur 10 qui rentre en vigueur en 2011 causant, selon lui, une perte d'acquis pour les services spécialisés de langue française; Régis St-Pierre soulève le cas de TV5 au Yukon : Northwestel a supprimé le service analogique de TV5 au Yukon en septembre 2009 pour laisser plus d'espace sur sa bande passante et pouvoir augmenter ainsi le nombre de stations pour la télévision numérique. Alors que selon Northwestel le taux d'écoute de TV5 est le plus faible de toute la programmation, selon TV5, c'est la chaîne spécialisée la plus écoutée de tout l'Ouest canadien. Régis St-Pierre démontre sa consternation face à cette situation puisque, selon lui, TV5 fait partie du quotidien des gens et la communauté n'a pas les ressources à mettre sur ces dossiers.

Tout en reconnaissant la complexité des règles de distribution, Annie Laflamme explique les règles relatives à l'accès pour les services dans la langue de la minorité (règle 1 sur 10) se trouvant dans l'Avis public 2008-100, paragraphe 80 :

Les règles existantes sur la langue de la minorité se s'appliquant aux EDR terrestres varient en fonction de la taille des EDR et de leur capacité numérique et selon qu'elles offrent un service numérique. En général, les EDR qui disposent d'une capacité numérique importante doivent distribuer tous les services analogiques et tous les services spécialisés de catégorie 1 dans la langue de la minorité. Les EDR de moindre taille doivent distribuer un service spécialisé dans la langue de la minorité pour dix services distribués dans la langue de la majorité (règle du 1 pour 10)¹². Les plus petites EDR ne sont pas tenues de distribuer de service dans la langue de la minorité. Dans les marchés de langue anglaise, les EDR les plus importantes doivent continuer à distribuer en mode analogique le même nombre de services de langue française qu'elles en distribuaient le 10 mars 2000.

Quant au cas de TV5, Annie Laflamme affirme que, s'il y a un contrat signé, le CRTC ne peut intervenir que si TV5 envoie une lettre de plainte formelle.

Kirwan Cox souligne que pour les communautés linguistiques anglophones en situation minoritaire, le défi n'est pas la distribution mais le reflet régional. La Loi sur les langues officielles signifie que le radiodiffuseur public a des responsabilités envers les CLOSM et que le CRTC devrait signaler au gouvernement que les compressions budgétaires affectent grandement les CLOSM. Par exemple, les radios communautaires ne peuvent intervenir dans les processus publics faute de ressources. Il ajoute que les nouveaux médias sont importants en terme de distribution mais pas en terme de production. La réalité est que la production nécessite un financement ciblé.

Annie Laflamme précise qu'en vertu de la règle de 1 sur 10, les SRD ont l'obligation de distribuer tous les services dans les deux langues. Pour chaque 10 services de langue anglaise, les SRD ont l'obligation de distribuer un service canadien de langue française. Elle ajoute que la question de reflet est un enjeu qui devrait être traité lors des renouvellements des grands groupes l'an prochain et que le financement du radiodiffuseur public ne dépend pas du CRTC. Elle admet que le financement de la production est un problème qui touche également la majorité et que ce problème est exacerbé en milieu minoritaire. Elle reconnaît que les nouveaux médias sont incontournable et contribuent à améliorer le reflet des CLOSM à travers le Canada et à les rapprocher.

À ce sujet, David Teasdale rejette l'idée que les nouveaux médias se développent au prix des médias conventionnels. Il élabore sur la problématique des fréquences lorsque des licences sont octroyées à des corporations partageant le même territoire. Ceci engendre une perte de capacité en faveur des réseaux plus puissants. Ainsi, la zone protégée des communautés ne l'est plus le potentiel de grandir est anéanti. Les plus grands perdants sont les télévisions et radios communautaires.

La question est posée à savoir si à titre de mesure positive, Industrie Canada, assujettie à la LLO, ne devrait pas réserver des fréquences pour les médias communautaires. David Teasdale affirme que les CLOSM n'ont pas les fonds pour gérer les relations avec les institutions fédérales en surveillant leurs mesures et en même temps opérer leurs stations. Annie Laflamme explique que, suite à la vérification du CLO, la lentille 41 est mise en place et pour chaque dossier, les analystes sont appelés à faire une analyse d'impact des processus sur les CLOSM. En d'autres termes, l'évaluation d'impact est systématisée. France Caissy précise que Industrie Canada a les mêmes obligations et que cette institution devrait être représentée dans ce groupe.

Selon Sylvia Martin Laforge, il est important qu'il y ait une synergie entre la SRC et CBC pour améliorer le reflet des CLOSM.

Léo-Paul Provencher se dit surpris d'entendre que la complexité d'une licence peut modifier la réglementation; il souligne que la réglementation n'est pas mise à jour et que la LLO n'y est pas intégrée. Ainsi, selon lui, la protection des CLOSM est menacée puisque la partie VII de la LLO n'est pas mise en œuvre à 100%. Véronique Lehoux explique que la lentille 41 est un progrès : dans chaque dossier, la question relative aux CLOSM est posée. La lentille 41 permet de mettre en œuvre les engagements en vertu de l'article 41, et ce en tenant en compte des intérêts des CLOSM dans les processus décisionnels du Conseil; analysant les enjeux ayant une incidence sur les CLOSM; faisant état des répercussions sur les CLOSM dans les documents d'information sur les audiences publiques et les notes de service rédigées à l'intention des conseillers.

Elle ajoute aussi que la présence de Suzanne Lamarre et Louise Poirier rehausse le profil des langues officielles au sein du CRTC. Quant à la réglementation, les défis découlent de la complexité de l'industrie. Toutefois, la façon dont celle-ci est rédigée laisse de la place à l'adaptation selon les réalités de la titulaire. Il s'agit d'une réglementation à base de cas pas en vue d'être en mesure de couvrir certaines particularités. Les questions sur la distribution ne peuvent donc être traitées de façon générique.

Annie Laflamme explique que l'exemption de la réglementation ne signifie pas libre marché. Elle ajoute que les critères et les exigences pour exempter ainsi que la règle de 1 sur 10 sont favorables aux CLOSM. En 2001, quand le premier rapport était publié, *Vers un avenir mieux équilibré : Rapport sur les services de radiodiffusion de langue française en milieu minoritaire (2001-25)*, les questions d'accès et de reflet étaient problématiques. Il y a eu un progrès depuis et ces avancées permettent aux CLOSM de s'épanouir. Dans le rapport du 30 mars 2009, l'accès aux services télévisuels ne se pose plus comme un problème.

Natalie McNeil pose la question à savoir si le CRTC publiera les observations découlant de la lentille 41 publiques et s'il y aura un observatoire sur les nouveaux médias. Annie Laflamme répond négativement à cause du problème de financement. Elle ajoute que la question de mesurer les nouveaux médias se trouve au cœur du débat. Le CRTC a un groupe de recherche qui mène des recherches sur les nouveaux médias. Les analyses sont confidentielles mais dans le cadre d'un dossier public, le CRTC justifie sa décision. La lentille 41 est une procédure interne qui n'est pas publiée.

Régis St-Pierre déclare que le rapport mentionne le rôle de la SRC alors que Radio-Canada Nord n'existe pas, à la différence de CBC en anglais qui est disponible. Annie Laflamme répète que lors des renouvellements, la question pourra être traitée. Le CRTC est clair : le reflet régional sera au cœur des discussions alors que le budget et tous les autres facteurs seront pris en considération. Madeleine Faucher exprime sa préoccupation par rapport à la recommandation sur les nouveaux médias dans le rapport du 30 mars 2009. Elle réclame: *les nouveaux médias : on n'y est pas encore. Solidifions nos médias traditionnels ensuite développons les nouveaux médias.*

4) Processus à venir

Peter Foster présente le processus annoncé dans l'AP 2009-411, *Instance de politique portant sur une approche par groupe de propriété à l'égard de l'attribution de licences à des services de télévision et sur certaines questions relatives à la télévision traditionnelle*. Il précise que l'audience publique aura lieu du 16 au 27 novembre et annonce le décret du gouvernement demandant au CRTC de tenir des audiences sur les conséquences et la pertinence de la mise en œuvre d'une compensation pour la valeur des signaux de télévision locaux et de présenter au gouvernement un rapport qui contient des recommandations à cet égard. Ce processus aura lieu en décembre 2009 et sera un processus séparé du précédent.

Annie Laflamme explique que l'audience publique qui aura lieu en novembre a pour but de préparer le processus portant sur les renouvellements de licence en révisant la structure réglementaire. Elle souligne que la télévision conventionnelle, uniquement financée par la publicité, traverse une période d'autant plus difficile dans ces temps de crise économique où le secteur automobile réduit son budget publicitaire. L'industrie de la radio est également touchée mais à moindre niveau puisque la majorité des revenus publicitaires proviennent de la publicité locale

Elle ajoute que, pour les CLOSM, le moment critique pour intervenir est au moment des renouvellements. L'audience publique de novembre leur permet d'exprimer leurs positions, le cas échéant, sur la structure réglementaire. Peter Foster précise que le FAPL et la question d'apport différentiel seront soulevés également lors de l'audience publique de novembre 2009.

Le processus relatif à la télévision communautaire, dû au décret du gouvernement, sera reporté à avril 2010. Annie Laflamme précise que, selon les règles de distribution, les câblodistributeurs contribuent 5% à un fonds de production et que certains peuvent utiliser 2% pour opérer une télévision communautaire.

Kirwan Cox réclame des fonds pour la recherche en préparation à la phase de consultation et non des interventions aux processus publics. Il fait référence au rapport de vérification sur la mise en œuvre de l'article 41 de la LLO du Commissaire aux langues officielles publié en 2007 qui identifie deux fonctions distinctes du CRTC: l'adoption des règlements et l'élaboration des politiques, et le pouvoir d'octroyer ou de révoquer des licences. Étant donné que la deuxième fonction est de nature quasi judiciaire, la vérification a porté sur l'aspect décisionnel de portée général, celui de l'adoption de règlements et l'élaboration de politiques. Kirwan Cox fait mention de la recommandation 8 à la suite de laquelle le groupe de discussion a été créé, celle « d'établir un mécanisme structuré et coordonné pour consulter les groupes visés, en particulier les représentants nationaux et provinciaux (ou régionaux) des communautés de langue officielle en situation minoritaire » en ajoutant que, en plus des frais couverts pour les voyages et les hôtels lors de la rencontre de ce groupe, le CRTC devrait financer le travail de recherche mené par les CLOSM et ce en vertu de la LLO et du plan d'action triennal qui prévoit des analyses et des recherches. Et Mr Cox de continuer qu'avec ce groupe de discussion, un précédent a été établi, celui de rembourser les CLOSM qui devraient en tirer profit pour mieux participer aux consultations. De plus, Mr Cox questionne le rôle de la championne des Langues officielles au CRTC et ajoute que les deux parties devraient régler les questions avant que les CLOSM considèrent des recours non souhaitables (unintended consequences). Il demande que les CLOSM soient compensées puisqu'au lieu de deux rencontres par année, le CRTC prévoit une rencontre avec les CLOSM en raison des ressources limitées. Il reconnaît que du progrès a été accompli et que le personnel du CRTC a été coopératif et utile. Le CRTC est un modèle pour ce qui est de la concertation avec les CLOSM, « The CRTC is the gold standard » dit-il.

Annie Laflamme explique que ce serait problématique que le Conseil finance des groupes qui se présenteront à son tribunal. C'est une question délicate, ajoute-elle, sans mentionner que les ressources sont limitées puisque le CRTC n'a pas eu de financement pour s'acquitter de ces obligations en vertu de l'article 41. Le CRTC est financé par les frais des licences et aurait besoin d'aller au Secrétariat du Conseil de Trésor pour augmenter les frais des licences. De plus, le CRTC n'a pas de programme de financement. Il s'agit de la volonté du cabinet. Ce n'est pas simplement une question de moyens. La question qui se pose est à savoir si le CRTC peut effectivement chercher cette autorité, et ce n'est pas clair quelle sera la réaction du gouvernement dans ce cas. Mr Cox rétorque que le CRTC ne le saura pas s'il ne demande pas alors que c'est bien la recommandation du CLO que des ressources soient allouées pour s'acquitter de l'obligation de consulter les CLOSM. Il ajoute que les consultations vont dans les deux sens et donne l'exemple du secteur de la radio qui ne peut participer en raison du manque à gagner.

Annie Laflamme répond que le Conseil ne peut utiliser l'information découlant de la recherche qu'il a financée. Il s'agit d'un enjeu juridique légal, affirme-t-elle. Mr Cox répète que l'argent sera pour les consultations non les interventions. Véronique Lehoux explique que le CLO, à qui le personnel a expliqué lors de la vérification la

nature du mandat du CRTC, comprend très bien la situation et le conflit d'intérêt qui peut être engendré.

Sylvia Martin-Laforge déclare qu'en terme d'impact sur les CLOSM, il faut engager les partenaires en vue d'élaborer des politiques décisionnelles. C'est en étant innovateur que le Conseil serait véritablement reconnu comme chef de file « look for ways and then you will become truly a leader », précise-t-elle. David Tesdale explique le problème de ressources dans le secteur de la radio et ajoute que dans cinq ans, ce sera trop tard. Il est donc crucial que les CLOSM soient sur le même pied d'égalité, dit-il. Madeleine Faucher déclare que le rapport du 30 mars 2009 a été très utile aux CLOSM pour les préparer aux audiences futures du CRTC. Elle ajoute que si les CLOSM ne peuvent pas faire de la recherche de sorte à être sur le même pied d'égalité, les communautés seront affaiblies. L'audience du 13 janvier sur les services de radiodiffusion de langues officielles aux CLOSM était la preuve de l'impact positif du groupe de discussion mais en fin de compte, les CLOSM n'ont pas les ressources, poursuit-elle. Régis St-Pierre poursuit que sans ressources, les CLOSM font de leur mieux et que ce n'est pas assez. Les CLOSM ont besoin de ressources pour répondre intelligemment, dit-il.

Annie Laflamme explique que le CRTC n'a pas de ressources allouées à ce dossier et qu'il n'y a pas d'argent supplémentaire. Benoit Henri reconnaît qu'il y a un défi financier qui accompagne la désignation du CRTC et qu'il est, en effet, problématique que le Conseil finance la recherche pour les mémoires déposées lors des processus de celui-ci. Il ajoute, en faisant référence à la feuille de route pour la dualité linguistique canadienne 2008-2013, que cette réalité devrait être adressée à Patrimoine canadien.

En réponse, France Cassy résume l'évolution historique de la LLO. Elle affirme qu'au niveau de l'article 41, il remonte à 2005 alors que la LLO existe depuis 1969 et a été modifiée en 1988 pour consolider l'égalité de statut du français et de l'anglais, tenant compte de l'enchéassement des droits linguistiques dans la Charte canadienne des droits et libertés en 1982. Elle poursuit qu'en 1994, un Cadre de responsabilisation pour la mise en oeuvre des articles 41 et 42 de la LLO est établi exigeant que les institutions fédérales désignées élaborent un plan d'action et des bilans de réalisation relatifs à la mise en oeuvre de l'article 41. En 2005, la LLO est renforcée par le projet de Loi S-3. Ce n'est pas un réflexe pour les institutions fédérales d'intégrer l'article 41 et Patrimoine canadien a le mandat de la coordination, réclame-t-elle. Les institutions fédérales collaborent et il faut de l'imagination pour mettre en place des mesures positives et répondre aux attentes des CLOSM ; Elle dit comprendre la question de conflit d'intérêt mais pose la question à savoir ce qui empêcherait de déployer des efforts du côté des politiques pour essayer de mieux documenter les besoins et réalités des CLOSM.

Véronique Lehoux affirme que le Conseil fait mener des recherches qui sont déposées au dossier public et Peter Foster donne l'exemple de l'étude menée pour la télévision communautaire. Serge Quinty déclare que ce n'est pas la première fois la question de recherche est soulevée dans ce groupe. Les besoins des CLOSM ont été entendus et pris en compte, dit-il en se référant au jugement de la cour suprême en faveur des CLOSM. Il est vrai que le CRTC décide des services auxquels les CLOSM vont avoir droit et il est vrai que les communautés ne sont pas sur un même pied d'égalité en terme de capacité. Le nerf de la guerre est donc de collaborer pour aller chercher des ressources, poursuit-il. Serge Quinty reconnaît les efforts de Annie Laflamme et Véronique Lehoux pour créer ce groupe.

Nathalie McNeil affirme qu'il faut travailler de concert pour aller chercher ces fonds et être en mesure de développer des réflexions particulières. Annie Laflamme revient

sur la problématique particulière du CRTC étant donné son statut. Ce n'est pas une fondation, dit-elle. Le Conseil doit travailler selon ses lois constitutives. Il y a des solutions et il faut établir des pistes, par exemple, travailler avec Patrimoine canadien et Industrie Canada. Les questions de collaboration et financement peuvent être placées sur l'ODJ de la prochaine rencontre. Elle ajoute que le Conseil pourrait mener une recherche sur l'impact juridique de financer les CLOSM pour leur travail de recherche. France Cassy ajoute que la réponse ne relève pas uniquement du CRTC. Elle affirme qu'il y a un groupe de travail à Justice Canada sur les langues officielles qui peut permettre de trouver des réponses. Patrimoine Canadien travaillera avec le CRTC, rassure-t-elle.

Jean Légère déclare que les CLOSM ont également des responsabilités et que s'il y a des suivis à faire sur le court terme, c'est aux CLOSM de les faire. Il suggère aux CLOSM de se concerter en préparation à la prochaine rencontre.

Les participants sont d'accord qu'il faut identifier des partenaires : Justice Canada, Patrimoine canadien, Industrie Canada.

5) Présentation : Radio communautaire par Michael Craig

Michael Craig présente les points essentiels de l'AP 2009-418, *Examen de la radio de campus et communautaire*. L'audience publique aura lieu le 30 novembre 2009.

Période de questions:

1.4 Million for the Fund announced in 2007.

But du fonds: financer une partie opérations des 150 radios communautaires. c'est comme un programme qu'on doit gérer (f. Côté).

Michael explique CCD. each commercial radio station is supposed to give back \$ in the system and feed into broadcasting. New regulation: based on the revenue they do, they give back to the system. There are few million dollars going into CCD. Some money is discretionary.

Léo-Paul Provencher: On est bien informé sur l'importance des processus, processus qui donne une voix. si le CRTC a considéré d'élaborer un document vulgarisé, simple et sommaire, autour du processus qui nous tient à cœur.

M.Craig. Un document tel n'existe pas mais l'Avis de consultation donne historique et explique les enjeux.

AL. L'avis public aide à orienter les discussions. Les questions sont formulées sur la base d'une analyse d'une problématique.

R. St-Pierre. Enjeu langues officielles. Est-ce que la politique serait à divers niveaux incluant les langues officielles ?

M. Craig. Comment le Conseil devrait se prendre par rapport à certains enjeux qui seront discutés prochainement lors du processus. Sujet délicat. Présentez une intervention lors de l'audience.

Distinction expliquée par Michael : radio communautaire type A, type B (marché ou des services sont disponibles dans la langue de la station).

A.L. travail avec les écoles est une avenue pour le Yukon, intervenir comme organisation

Benoit Henri : flexibilité de présenter une position sur une question non posée ?

A.L répond en affirmatif.

F. Côté. Processus nouveaux médias, pourquoi ??- lui revenir pour répondre à sa question.

J.Légère. question. Réponse par véronique- exemption. Défi et on a une équipe qui fait des recherches.

A.L. sur une base communautaire, les obstacles, les attentes
Michael Craig ???

S.Quinty. question sur les nouveaux médias. Rogers, Shaw, Telus, contenu fournis ne sont pas francophones et ce n'est pas une obligation donc placer le contenu sur les n. médias ne nous avance pas.

A.L. mettre l'emphase sur les obstacles, le message présenté lors du dernier processus : défi de capacité.

Cox. question of clarification about CDD

Michael clarifies. CDD is a mandatory contribution. Obligation réglementaire. Le Conseil évalue la conformité lors de la réception des états financiers.

A.L. fonds de radio communautaire est un des récipiendaires.

Monitoring report provides the data about contributions.

Cox. model does not exist on TV side.

A.L. beyond financial contribution, radio broadcaster have to fulfill Canadian content obligation. On TV side, they have in specialty : ?

On conventional side: priority and quotas.

P.Foster. Notion of standard, average financial contribution are considered by the policy group.

A.L. Conventional TV presents local programming (news) that is a contribution to the system and is costly. Different infrastructure and costs different from pay and specialty. The commission needs to take this into account. Commission used different formulas over the year.

D.Teasdale. community radio is considered a competition.

6) Présentation sur laTV communautaire.

Cox. There should be a fund for OLMC programming. No funding for English community TV

2008-100-DTH undertaking to offer community channel

BDU see community channel as a tool (Peter)

J.Légère. EastLink ouverts à offrir d'autres contenus.

2 petites TV. Chéticamp et Baie Ste Marie. il ne s'agit pas vraiment de reflet, mais de rediffusion. Pas de nouveaux contenus développés. Besoin que les communautés s'organisent.

D.Boucher. s'il n'y a pas de ressources, pourquoi l'EDR ne finance pas ? C'est quoi l'engagement du câblodistributeur ?

A.L. leurs ressources sont limitées.

R. St-Pierre. Satellite dans les régions éloignées peut être une opportunité. Pas de contenu en français, pas d'obligation pour les LO, pas de financement ; préférence d'offrir pour la majorité. Exiger un montant ex MUSICACTION retombée sur le local.

S.M. Laforge. Concept de contenu. Aligning priorities so that policies are coherent in terms of OL. need to be coherent.

France. Groupes de travail sur le contenu; PCH responsibility to support community development ; other have responsibility for professional development.

Léo : Dans la tv comm, notion d'offrir active. Il faut un dialogue sur l'offre.

A.L explique la façon dont les processus fonctionnent ; les langues officielles feront partie du débat.

Serge Quinty. questionner le modèle de la TV communautaire et les pattern d'écoute du public. s'aligner sur un modèle ou il y a plus de demande. Concepts sur lesquels on peut s'aligner.

Benoit Henri. Si on ajoute la perspective LO au sein du cadre on peut mieux encadrer et discuter le modèle.

Boutroy. TFO. reflète les CLOSM mais sa programmation n'est pas similaire à la TV communautaire. Distinction. service professionnel. TV éducative financée par le gouvernement de l'Ontario (Quinty)

Cox. Devons penser au modèle de la TV communautaire. No model in Qc like TFO.

FAPL (Peter)

2009-46-PN July 6 clarifies issues and increased the amount money available. Conceived and announced in 2008-100. Conventional TV said were under financial stress and needed more revenue. The commission denied request for fee of carriage. This year under hundred millions, how much and includes who? formula (Peter).

1.5% of cable revenues is put in a pool and will be divided 70-30 English French as smaller markets in Qc need more help in the French language market. based on how many stations broadcasted own and the money they spend determines how much they get. does not include Ottawa, Vancouver, Toronto. Money will be given to spend as they need to. Retain local programming in these contexts. division of French and English....attempt to direct the money where it is mostly needed. local broadcaster need support. SRC and French CBC stations outside Qc are eligible.

Cox: problem with LPIF in Qc. no funding to Anglophones in Qc. eligibility based on knowledge of language which is not a standard definition. TTL weekly TV hours: Mtl smaller than Winnipeg, than Qc city which all are eligible. Why English stations not eligible? why use this definition?

P.Foster: LPIF will be reviewed and there is a reference in the determination...

R. St-Pierre: SRC Toronto et Vancouver peuvent recevoir \$ pour enrichir leur programmation locale.

A.L SRC admissible et doit démontrer que \$ est investi dans la programmation locale mais le CRTC n'intervient pas ??? programmation locale= régionale (A.L). il n'existe pas de programmation locale en tant que tel.

Quinty. pourquoi Montréal est exclu ?

A.L \$ pour les stations franco et \$ pour les stations anglo. En CLOSM, l'argent vient du pot des stations anglophones....

Peter : money will be used for more programming or improving existing programming.

Cox, kitchener and Quebec should also be excluded according to the definition used for Mtl.

Peter. these 2 cities are eligible based on demographic calculations. no plan to change eligibility.

Madeleine. il s'agit seulement de la TV ? oui.

Récapitulation

- IC à notre rencontre
- appui – nature quasi-judiciaire qui nous limite- autres partenaires ex Patrimoine peuvent fournir un appui aux CLOSM
- prochaines semaine : conférence tél entre les CLOSM pour ? la FCFA rassemblera les CLOSM pour déterminer le cours d'action et ensuite inviter les partenaires. le front commun avec les anglo-québécois est très important;
- prochaine rencontre : réviser le mandat et les objectifs et se donner un nouveau plan d'action (le CRTC fera la réflexion et proposera une ébauche)
- financement- prochaine rencontre on fournira un résumé comment les contributions des EDR fonctionnent. Il y a des exceptions et chaque licence a ses propres exigences. tableau présentant la situation.
- Examen radio : rappel des dates – et des points à indiquer-
- TV comm – informer les CLOSM des dates quand l'AP est annoncé indiquant les dates limites.
- audiences- intervention aux bureaux? répondre à Régis St-Pierre pour l'informer

Telecom act , section 56- big companies pay fees (Mario answers to Cox); there is no limit to \$; there is a time limit after the proceeding and the magnitude for participation is not huge ; it is not a subsidization; the money comes from the parties. is the commission concerned about conflict of interest? no, we are not the

ones giving the money to a group versus another to participate (Véro). non profit are paid for other aspects of the file.....(Mario). le Conseil ordonne à la partie comparante de couvrir les frais de la partie qui est sans but lucrative...(Quinty)

Ombres sur un paysage télévisuel

Définition de production régionale. Entamer des discussions avec le Fonds, dans un premier temps. under the current policy, party programming includes regional production so far licensee dont have to do regional production. once the Fun is set up the Commission will discuss this with them and agree on a definition and then run a paper process indicating that following the report and the new media fund on va proposer une définition sur laquelle tous les partis pourront commenter et ensuite une position sera adoptée.

Cox. the Canada media fund they think are not subject to OLA, heritage thinks they are because of the contribution agreement signed with heritage that they had to abide in intent and spirit because of the money. CRTC and Fund in that case cannot harmonize the definitions. they have a French fund outside QC, no similar thing for anglo in Qc, regionalism and OL for them are the same thing. therefore, there is a need for education. Heritage has a lot of responsibility in this respect. Need to look in the contribution agreement (France) Heritage said it is secret and cannot look at it Intent and spirit sentences are open to interpretation- Heritage will look into this

AL- in terms of precedent, the commission has a definition and parties have to fulfill the obligations and there is the fund who determines who gets funded. two entities who can have their own def with unintended consequences when they do not jive but CRTC will take leadership but CRTC has not authority over the Fund and the Fund will decide what it will do.

Cox. the Fund has to work with broadcaster who are licensees of the CRTC. CRTC hence has priority in practice.

AL I cannot speak for the Fund.

OCOL report

Sur les question d'imposer des obligations: à l'intérieur des processus publics, sur la question de la conformité, avant chaque renouvellement de licence, le Conseil révisera compliance and if issues will be raised with applicant at the hearing. TVA case : in terms of their COL, TVA remplit ses obligations envers ses COL mais le CRTC prendra des mesures disciplinaires là où les engagements n'ont pas été respectés. Processus de renouvellement, le Conseil pourra intervenir. TVA a demandé qu'on enlève toutes les obligations. il faut mettre en perspective (en réponse de Quinty).

réponse par France à Régis St-Pierre : voir jusqu'ou les IF peuvent aller pour appuyer les CLOSM sans conflit .

AL ce n'est pas tjrs nécessaire de voir tous les groupes venir répéter les mm besoins, vous pouvez vous regrouper ; ce ne sont pas tous les processus qui requièrent votre participation ; pour cela ce groupe a été crée pour vous aviser et vous préparer ; il n'y a aucun groupe qui bénéficie d'un tel forum.

Benoit Henri. Je fais des contacts avec ARC Canada pour voir comment ils vont intervenir. C'est la qualité. Selon l'intervention des autres, je fais une intervention pointue sans répéter ce qui et déjà dit.

financer la recherche- Serge a proposé que vous vous contactiez et nommez un porte-parole pour voir quand et comment le faire.

Sylvia QCGC - il y a des financements donnés ailleurs qu'au Qc. we need to think how we work together as a community. it is quite obvious that in this sector there are things of great concern to the anglo of Qc and we do not have the resources to even physically participate in the debate- inequity issues. we need to level the playing field, I am not saying it is a CRTC issue but also other departments. it is a OLMC issue not a gvirt issue. le CRTC veut tordre certaines déf pour exclure Montréal, et on ne peut mm pas participer

we cannot be supportive of the work and give you evidence, if we are going forward as a united front the table has to understand that in Qc we are not in a position.

Léo. je ne suis pas clair sur l'idée du conflit d'intérêt. Le rôle de patrimoine de supporter le développement de la communauté, si c'est un conflit d'intérêt d'appuyer les groupe pour l'habiliter à intervenir dans une fonction technique devant la commission on n'a pas les moyens, le support d'habilitation est intégré dans la LLO. Véronique : analogies avec la participation judiciaire.

Retour au rapport. Cox : concerns for ELAN, recommendation n.1. Question to CRTC and Heritage: what progress are we making on the coordinated strategy?

France: franco outside Qc, working groups

anglo in Qc, we are working with the office in Montreal to establish working groups, this is where we are.

Sylvia: systemically that does work. need to figure what is not working systemically for the anglo in Qc.

france: if your objective is to work with franco with can do it. this is a can Heritage issue, et on va voir comment les choses évoluent à partir des discussions qu'on va avoir. we can do it for TV.

AL . they have working groups on enregistrement sonore: on music and TV on the French side to which the CRTC participate.

Cox" there is nothing like that on the anglo side

AL we are working to set up similar groups for the anglo and Sylvia says it is not working ; we need to work with our partners in the ROC (Sylvia). treat issues at a national level and not keep it encapsulated in Qc.

Cox. we will hear from you about recommendation one? yes, sure (France)

Cox. regional reflection. distinction entre les problèmes des franco et anglo. we have access but we have no reflection at all. Little news and that is about it. the OCOL recommended that the CRTC develops a policy on regional reflection. where is the CRTC with this recommendation?

AL. we have requirements for priority programming including regional productions but no specific requirement imposed on English language broadcaster for English productions. they can within the 8 hours. Review in November at the hearing. Once the Commission makes its determinations it will be through renewals.

Cox, Elan has a huge problem with the report. You will not be looking at OLMC globally but case by case which downloads more work on OLMC and fragments your view on OLMC. this table is the only way to bring these issues globally (and now it is down to one). the case by case approach is inadequate. AL this is the way we work. Cox. need to have a policy approach. Lens 41 is one excellent approach and hope we can see then results but there is an overview of these issues that does not exist and it is important you think about this. The report did not address the issue.

Véronique: when we make policy that is where you can intervene. that sets up the framework and it affects you then you will have to the licensee hearing.

Cox. The CRTC does not justify its definition and decision. we are present to the degree we can be but the approach is inadequate. There is an overview missing. No overall OL policy but case by case.

Lentille 41

Annie explique la procédure qui a été mise en place et qui va aider à développer le réflexe à poser des questions sur les enjeux. procédure interne. recommandation énoncée dans le rapport du 30 mars (Véro lit le paragraphe). C'est l'obligation de se pencher sur la question mais la décision dépend des objectifs de la loi. systématiser de se poser la question.

Quinty. reddition de compte, de quelle façon

AL. systématiquement tous ces dossiers vont apparaître dans le rapport (le nombre de dossiers qui ont pris en compte les CLOSM)

France dans le rapport que Patrimoine publie et dépose au parlement.

Véronique initiative s'insère dans le cadre d'une politique interne. La politique a été adoptée par le président, sensibilisation à l'interne.

Léo. Lentille VII

Véronique : n'enlève rien au fonds en plus nous avons une politique.

Régis : difficile de faire le lien entre une décision et les LO.

Véronique : dualité intégrée dans nos activités, et on fait des efforts supplémentaires pour l'intégrer davantage. si vous avez des questions, n'hésitez pas à nous appeler.

Régis : au lieu de vous appeler, l'information doit être disponible

AL appeler le service à la clientèle

Régis. on n'est pas un citoyen ordinaire. il y a des obligations.

AL chaque décision est individuelle et il faut faire le suivi selon chaque décision. le

CRTC a une loi constituante et c'est comment on fonctionne.

Véronique. on ne peut pas répertorier, on les publie.

Régis. besoin d'avoir les mots dans la décision pour faciliter la recherche.

AL. dans l'avenir, grâce à la lentille 41.

RCFO (Madeleine).

Gain de cause suite à trois essais. Ottawa est contente.

Quinty. précédent intéressant.

Véronique 2 appels de la décision du Conseil

F. Côté. Remercie le CRTC et Astral d'avoir permis cette fréquence. Mais cette décision a un impact sur toutes les radios de notre mouvement au niveau de la pub mais aussi avoir une voix pour la plus grosse communauté francophone.

Concept de adjacent

Michael explique.

page site

difficile à trouver.

consultants embauchés pour le rendre user friendly. amélioration. page dédiée aux communautés. Courriels envoyés aux membres pour informer des processus (outils).

Quinty. créer une banque de liens internes, une banque de ressources sur la page dédiée aux communautés.

Véronique. la mise à jour, question de ressources

Benoit Henri. envoyer un courriel pour nous informer est préférable.

AL on peut explorer. Décisions et AP qui ont une incidence directe. Prochaine rencontre.

rapport des résultats contiennent l'information.

Madeleine : feedback sur les coupures de Radio-Canada ? avons-nous compilé les plaintes ? s'informer et mettre dans le procès-verbal

Le gouvernement n'a pas répondu à notre rapport du 30 mars.

Suivi sur une diffusion en fr. pour les J. O.

AL Sénat a publié son rapport

Quinty. ententes avec les petits câblodistributeurs pour remplacer les signaux analogiques avec TQS. à quel moment ça va être débrouillé ? 2 mois ? 95% de la population aura les jeux en fr.

Est-ce que les gens vont en être informés si les signaux sont débrouillés
Quinty. progrès, confrontés à une décision d'un corps international.

AL.prochaine rencontre

Quinty : printemps 2010 (mai), lieu ????

J. Légère. plus qu'une réunion par année. nous pouvons faire la demande du budget. on a besoin de plus d'une réunion pour faire des suivis (par téléphone)

AL- compressions budgétaire – besoin d'être plus central

Cox. three year action plan- measure number of meetings- is related to the success - as an indicator.

Action

informer les services à la clientèle de diriger les appels aux experts.

Faire sondage pour évaluer la satisfaction des membres

- Inform about new processes deadlines;

Minutes

4th Meeting of the ĒLOSMOLMC-CRTC Discussion Group

September 24–25, 2009, Fort Garry Hotel, Winnipeg

1) Welcome (Annie Laflamme), round table

Annie Laflamme announced her new position and stated that her successor will be taking over. She pointed out that the meeting was a success with a high level of participation (28 people around the table) and thanked those who submitted agenda items.

2) Round table and statement of expectations

The participants introduced themselves and stated their expectations of the discussion group.

In short, they want to:

- provide effective input on broadcasting matters when licences, particularly the CBC's licence, are being renewed;
- be an advocate when issues of concern to them are being addressed by the CRTC;
- be better prepared for the switch to digital;
- establish a point of contact and interaction;
- identify streams of action and find tools;
- help improve services for the ĒLOSMOLMCs both in terms of access and the degree to which the communities are reflected in services;
- obtain pertinent and useful information on the status of matters;
- voice their concerns about CRTC regulations and gain a better understanding of the intricacies of CRTC operations;
- communicate effectively with the CRTC;
- make the CRTC aware of ĒLOSMOLMC issues.

The participants said how grateful they are to have the discussion group, which gives them an opportunity to improve dialogue with the CRTC and other members of the group so that they are better prepared for the CRTC proceeding in which they will be involved. Kirwan Cox acknowledged the CRTC's efforts and the progress that has been made and highlighted the *Official Languages Act* and its impact on the mandate of the CRTC, which creates potential that the ĒLOSMOLMCs should use to their advantage. France Cassey stated that the role of federal institutions is to implement section 41 and reiterated the importance of involving young people to ensure greater success in meeting the challenge posed by new platforms. Benoît Henri reminded the participants that the group's action plan is about to expire and that the time has come to review it; he also reiterated the group's mandate, which is to facilitate participation by the ĒLOSMOLMCs in pertinent CRTC proceedings, and cautioned against expectations that go beyond that mandate and are unrealistic. He also pointed out that the ĒLOSMOLMCs have submitted more briefs to the CRTC in recent years and that if they are to take their input farther, they need to work together to review the group's mandate. The participants also acknowledged the importance of the CRTC's role in ensuring regional representation in the media throughout Canada.

Annie Laflamme referred to the 2007–2008 report on results submitted to Canadian Heritage affirming the increase in participation by the ĒLOSMOLMCs in proceedings that concern them. She stated that the only way for them to express their views is to

be part of the process. The ELSMOLMCs will be informed by e-mail of pertinent proceedings and sent a timetable, and specific objectives will be reviewed.

3) Report to the Governor in Council on English- and French-language broadcasting services in English and French linguistic minority communities in Canada, 30 March 2009

Annie Laflamme summarized the main recommendations:

- access to television services is not a challenge, but reflection of the ELSMOLMCs is;
- with the exception of the CBC and community radio stations, there are few radio services in French and funding is a problem for community stations;
- the public broadcaster is especially important to the ELSMOLMCs, yet the CBC has had its budgets cut and conventional television is going through tough times;
- reflection of the regions is an important theme and will be reviewed by the CRTC as part of the licence renewal process;
- new platforms are the way of the future, and it is important to use them;
- access to broadband is a challenge, and the CRTC has made a recommendation to the government on that subject.

The participants voiced their concerns about new media. Serge Quinsy expressed concern about broadband, particularly in the context of the switch to digital, and its impact on French-language specialty services. He referred to the 1 in 10 rule that will come into effect in 2011 and suggested that French-language specialty services will lose ground because of the new rule. Véronique Lehoux acknowledged the challenge these technologies represent and reassured the participants that the CRTC has a team doing research in this area. Serge Quinsy stated that Rogers, Shaw and Telus do not and are not required to offer French-language content. In his view, putting content on new media does not contribute to advancement of the ELSMOLMCs. Annie Laflamme noted that the March 30 report focused on the challenges and opportunities presented by new technologies.

Régis St-Pierre raised the case of TV5 in the Yukon: Northwestel discontinued TV5's analog service in September 2009 in order to leave more space on its bandwidth so that it could increase the number of digital television stations. Northwestel claims that TV5 has the smallest audience of all programming services, but TV5 contends that it is the most watched specialty channel in all of western Canada. Régis St-Pierre said he is disturbed by the situation, because TV5 is part of people's daily lives and the community does not have the resources to stay on top of these matters. Annie Laflamme pointed out that if there is a signed contract, the CRTC cannot intervene unless TV5 makes a formal complaint.

Acknowledging the complexity of the distribution rules, Annie Laflamme explained the rules on access to minority-language services (1 in 10 rule) set out in paragraph 81 of Public notice 2008-100:

The existing minority-language rules for terrestrial BDUs vary according to their size and digital capacity, and depending on whether they offer a digital service. Generally, the BDUs with large digital capacity must distribute all minority-language analog and Category 1 specialty services. Smaller BDUs must distribute one specialty service in the minority language for each ten services that they distribute in the majority language (the 1:10 rule).¹² The smallest BDUs are not

required to distribute any minority-language services. In English-language markets, the larger BDUs must continue to distribute the same number of French-language services on an analog basis as they did on 10 March 2000.

Annie Laflamme stated that DTH undertakings are required to carry all Canadian services in both official languages; under the 1 in 10 rule, for every 10 English-language services they carry – whether those services are or are not Canadian – BDUs are required to carry one Canadian French-language service. She added that reflection is an issue that should be addressed at the time of the bulk renewal next year and that funding for the public broadcaster is not determined by the CRTC. She admitted that production funding is a problem that also affects the majority and that the problem is worse in minority communities. She acknowledged that new media are here to stay and help improve reflection of the ÉLOSMOLMCs throughout Canada and bring the communities closer together.

Kirwan Cox pointed out that for English linguistic minority communities, the challenge is not distribution, but regional reflection. The *Official Languages Act* states that the public broadcaster has obligations to the ÉLOSMOLMCs, and the CRTC should make it known to the government that budget cuts have a significant impact on the communities. For example, community radio stations cannot intervene in public proceedings because they do not have the resources. He added that new media are important in terms of distribution, but not in terms of production. The reality is that production requires specific funding.

David Teasdale dismissed the idea that new media are being developed at the expense of conventional media. He went on to discuss the frequency problem where licences are granted to corporations that share the same territory. This results in a loss of capacity in favour of the more powerful networks and takes away community radio stations' potential to grow. The biggest losers are community television and radio stations.

The issue is whether Industry Canada, which is subject to the OLA, should take the positive step of protecting the existing frequencies used by community media outlets. David Teasdale stated that the ÉLOSMOLMCs do not have the funds needed to manage relations with federal institutions by monitoring their initiatives while at the same time operating their stations. Annie Laflamme explained that because of the COL's audit, the 41 lens is in place and the analysts are required to conduct case-by-case analyses of the impact of proceedings on the ÉLOSMOLMCs. In other words, there is now a system for assessing impact. France Caissy stated that Industry Canada is also subject to the OLA and suggested that the department be represented in the discussion group.

According to Sylvia Martin Laforge, it is important to have synergy between the English- and French-language networks of the CBC in order to improve reflection of the ÉLOSMOLMCs.

Léo-Paul Provencher said that he was surprised to hear that the complexity of a licence can change the regulations; he pointed out that the regulations are not up to date and do not include the OLA. In his view, protection of the ÉLOSMOLMCs is jeopardized because Part VII of the OLA is not being implemented 100%. Véronique Lehoux explained that the 41 lens is progress; in every case, the OLMC issue is raised. The 41 lens makes it possible to implement section 41 obligations taking into account the interests of the ÉLOSMOLMCs in the Commission's decisions and identifying the effect on the ÉLOSMOLMCs in information documents on public

hearings and memorandums prepared for Commissioners. As for the rules, the challenges stem from the complexity of the industry. However, the way it is written (i.e., many Commission rules state that a condition of licence can allow exemptions) leaves the door open to adaptation depending on the licensee's situation.

Annie Laflamme stated that exemption from the rules does not equate to a free market. She added that the criteria and requirements for exemption and the 1 in 10 rule work to the CLOSMOLMCs' advantage. In 2001, when the first report, *Achieving a better balance: Report on French-language broadcasting services in a minority environment (2001-25)*, was issued, access and reflection were issues. There has since been progress, and the advances are enhancing the vitality of the CLOSMOLMCs. In the report of 30 March 2009, access to television services was described as no longer being a problem.

Natalie McNeil asked if there will be a watchdog overlooking new media. Annie Laflamme replied that there will not because there is no funding. She added that the issue of measuring Canadian content in new media is at the heart of the debate. The CRTC has a group doing research on new media.

Régis St-Pierre stated that the report mentioned the role of the French-language network of the CBC where Radio-Canada Nord does not exist, in contrast to the English-language CBC network, which is available. Annie Laflamme reiterated that the issue can be addressed at the time of licence renewal. The CRTC is clear: regional reflection will be a focal point of the discussions, and budgets and all other factors will be taken into consideration. Madeleine Faucher voiced her concerns about the recommendation on new media in the report of 30 March 2009. Her point: *as far as new media go, we are not there yet; we need to strengthen our conventional media and then develop new media.*

It bears noting that the government has not responded to the report.

4) Upcoming proceedings

Peter Foster presented the proceeding announced in Public Notice 2009-411, *Policy proceeding on a group-based approach to the licensing of television services and on certain issues relating to conventional television*. He stated that the public hearing will take place from 16 to 27 November and announced the government order calling on the CRTC to hold hearings on the impact and relevance of compensation for the value of local television signals and submit to the government a report containing recommendation in that regard. This proceeding will take place in December 2009 and will be separate from the one before it.

Annie Laflamme stated that the purpose of the public hearing scheduled for November is to establish the structure that will be used to deal with licence renewals. She pointed out that conventional television, which is funded entirely by advertising, is going through especially hard times because of the current economic crisis. The radio industry is also affected, but to a lesser degree because most of its advertising revenue is from local advertising that is not affected as much as national advertising.

She added that for the CLOSMOLMCs, the critical time for intervention is licence renewal. The November public hearing will be an opportunity for the communities to state any positions they have on the regulatory structure. Peter Foster stated that the LPIF and the issue of incrementality will also be raised at the November 2009 public hearing.

Owing to the government order on conventional television, the proceeding related to community television will be deferred to the spring of 2010.

Kirwan Cox asked for funding for research to prepare for the consultation phase and not to prepare for interventions during public processes. He referred to the audit report of the Commissioner of Official Languages on the Implementation of Section 41 of the OLA published in 2007 that identifies two distinct CRTC functions: adopting regulations and developing policies, and the power to grant or revoke licences. Given that the second function is quasi-judicial in nature, the audit covered the general scope of the decision-making aspect, which is adopting regulations and developing policies. Kirwan Cox mentioned recommendation 8 subsequent to which the discussion group was created, to "establish a structured and coordinated process for consulting affected groups, in particular national and provincial (or regional) representatives of official language minority communities," and added that this discussion group set a precedent of reimbursing OLMCs that should benefit from the funds in order to better participate in the consultations. In addition, Kirwan Cox wondered about the role of the CRTC's official languages champion and added that the two parties should settle the issues before the OLMCs considered other unintended options. He asked that the OLMCs be compensated because instead of two meetings per year, the CRTC was planning one meeting with the OLMCs due to limited resources. He acknowledged that progress had been made and that CRTC staff had been co-operative and helpful. The CRTC is a model when it comes to discussion with the OLMCs: "The CRTC is the gold standard," he said.

Annie Laflamme explained that it would be problematic for the Commission to fund groups to submit interventions, given that the Commission is an administrative tribunal with quasi-judicial functions. It was a delicate question, she added, not to mention the fact that resources were limited because the CRTC had not received funding to fulfil these obligations under Section 41. The CRTC was funded by the licence fees and would need to go to the Treasury Board Secretariat to increase its funding. Furthermore, the CRTC had no funding program. Everything depended on the willingness of Cabinet. It was not just a question of means. The question to ask was whether the CRTC can effectively seek this authority, and it is not clear what the government's reaction in this case would be. Kirwan Cox replied that the CRTC would not know if it did not ask, whereas it was the OCOL's recommendation that resources be allocated to meet the obligation to consult the OLMCs. He added that the consultations were a two-way street and gave the example of the radio sector that could not participate because of a lack of funding.

Annie Laflamme responded that the Commission could not be both judge and defendant and take into account the interventions it will have funded. This was a legitimate legal issue, she stated. Kirwan Cox repeated that the money would be for consultations and not interventions. Véronique Lehoux explained that the OCOL, to whom staff had explained the nature of the CRTC's mandate during the audit, understood the situation very well and the conflict of interest that could arise.

Sylvia Martin-Laforge stated that in terms of impact on the OLMCs, it was necessary to involve partners in order to develop decision policies. By being innovative, the Commission would really be seen as a leader: "look for ways and then you will become truly a leader," she clarified. David Teasdale explained the problem of resources in the radio sector and added that in five years, it would be too late. It was therefore crucial that the OLMCs be on equal footing, he said. Madeleine Faucher stated that the report of March 30, 2009, had been very useful for the OLMCs to prepare them for future CRTC hearings. She added that if the OLMCs could not conduct research to be on the same footing, the communities would be weakened. She went on to say that the hearing on January 13 on official language broadcasting

services in OLMCs was proof of the discussion group's positive impact, but that ultimately, the OLMCs did not have the resources. Régis St-Pierre continued that without resources, the OLMCs were doing the best they could and that it was not enough. The OLMCs needed resources to respond intelligently, he said.

Annie Laflamme explained that the CRTC had no resources allocated to this issue and that there was no additional money. Benoît Henri acknowledged that a financial challenge accompanied the CRTC's designation and that it was indeed problematic that the Commission fund research for the memorandum submitted during its processes. He added, referring to the Roadmap for Canada's Linguistic Duality 2008-2013, that this reality should be addressed to Canadian Heritage.

In response, France Caissy summarized the historic evolution of the OLA. She recalled that the OLA has existed since 1969 and was amended in 1988 to include sections 41 and 42, among others. She continued that in 1994, an Accountability Framework for the Implementation of Sections 41 and 42 of the OLA was established requiring that designated federal institutions prepare an action plan and status reports regarding implementation of Section 41. In 2005, the OLA was reinforced by Bill S-3. It was not instinctive for federal institutions to implement Section 41 and Canadian Heritage had the co-ordination mandate, she stated. The federal institutions have made progress, but willingness and imagination were still required to introduce positive measures and meet the expectations of OLMCs. She said she understood the conflict of interest issue, but wanted to know what would prevent the deployment of political efforts to try to better document the needs and realities of the OLMCs. France Caissy continued that it was necessary to evaluate how far the federal institutions could go to support OLMCs without conflict.

Véronique Lehoux stated that the Commission was having research done that would be submitted to the public file and Peter Foster gave the example of the study conducted for community television. Serge Quinty said that it was not the first time that the research issue had been raised in this group. OLMC needs had been heard and taken into consideration, he stated, referring to the Supreme Court decision in favour of the OLMCs. It was true that the CRTC decided to which services the OLMCs were entitled and it was true that the communities were not on equal footing in terms of capacity. The crux of the issue was to collaborate to find the resources, he continued.

Léo-Paul Provencher said that he was not clear on the idea of conflict of interest. Canadian Heritage's role was to support community development, especially if a community did not have the means to intervene, and even more so since the notion of enabling was included in the OLA.

Nathalie McNeil stated that it was necessary to work together to seek these funds and be able to develop specific thought processes. Annie Laflamme came back to the CRTC's specific problem given its status. The Commission had to work within its incorporating acts. Solutions existed and it was necessary to establish courses of action, such as working with Canadian Heritage and Industry Canada. The collaboration and funding issues could be put on the agenda for the next meeting. She added that the Commission could conduct research on the legal impact of funding OLMCs in their research work. France Caissy added that the response did not depend only on the CRTC. She pointed out that there was an official languages working group at Justice Canada that could help to find the answers. Canadian Heritage would work with the CRTC, she reassured everyone.

Jean Léger said that the OLMCs also had responsibilities and that if follow-up was required in the short term, it was up to the OLMCs to do it. He suggested that the OLMCs consult among themselves in preparation for the next meeting.

The participants agreed that it was necessary to identify the partners: Justice Canada, Canadian Heritage, Industry Canada.

5) Presentation on community radio by Michael Craig

Michael Craig presented the main points of PN 2009-418, Review of Campus and Community Radio. The public hearing will take place on November 30, 2009.

Question period:

Michael Craig explained that Astral had offered to pay \$1.4 million over a consecutive period of seven years to the Community Radio Fund of Canada (CRFC), which has in the meantime been recognized as an eligible recipient. Note that this amount would come from a transfer of ownership involving the purchase of Standard Radio FNC. The purpose of the fund is to finance part of the operations of 150 community radios. Michael Craig also explained the Canadian Content Development (CCD) regime. Commercial radio was expected to contribute financially to the broadcasting system. According to the new regulation, these radio stations would contribute based on their revenues. A few million dollars would go into the CCD. Some money was discretionary.

In response to Kirwan Cox, Michael Craig stated that only the base contributions to the CCD were a regulatory obligation. The Commission would examine conformity with the regulations by auditing the financial statements. The monitoring reports provide the contribution data. Annie Laflamme added that the Community Radio Fund was eligible for the CCD. Kirwan Cox pointed out that this model did not exist for television. Annie Laflamme clarified that besides financial contributions, broadcasters had to respond to Canadian content requirements. As for television, there were quotas, expenditure requirements (specialty TV) and priority programming for conventional television. Peter Foster explained that this was a rule and that the average financial contributions were calculated by the policy group within the CRTC. Annie Laflamme explained that conventional television presented local programming (news), which in itself constituted a contribution to the system. This contribution required a specific infrastructure and was expensive. The Commission considered this factor.

Léo-Paul Provencher recognized that the OLMCs were aware of the importance of the processes that allowed them to give a voice to the communities. He asked if the CRTC had considered preparing a simple, brief layman's document on the community radio process. Michael Craig responded that such a document did not exist but that Broadcasting Notice 2009-418 gave the background and explained the issues. Annie Laflamme added that the public notice helped to guide discussions. The questions were formulated based on an analysis of the problem, she specified. Régis St-Pierre asked if the policy would include the official languages. Michael Craig responded that he could not answer on how the Commission would proceed regarding certain issues that would be discussed in the process. This was a delicate topic. He suggested they submit an intervention at the hearing.

Michael explained the distinction between Type A and Type B community radio in paragraph 10 of 2009-41:

The Commission currently licenses community radio undertakings as either Type A or Type B stations. A Type A station is one where there

is no other radio station, other than one owned by the CBC, operating in the same language in all or in part of the market.¹ All other community stations are licensed as Type B. As is the case with campus stations, both types of community stations are expected to provide minimum levels of spoken word programming during each broadcast week. Type A stations must devote 15% of the broadcast week to spoken word, while the minimum spoken word level for Type B stations is 25% of the broadcast week.

Benoît Henri asked whether OLMCs had the flexibility to present a position on an unasked question. Annie Laflamme responded that they could.

6) Presentation on community TV by Shereen Ghattas

Since the process was postponed, the presentation covered the normative framework and the Policy framework for Community-based media, in PN 2002-61, and the distinction between the context in Quebec and in the rest of Canada.

Discussion period

Kirwan Cox stated that there should be a fund for OLMC programming and added that there was no funding for English-language community television. Reference was made to PN 2008-100, Regulatory frameworks for broadcasting distribution undertakings and discretionary programming services, which opens up the possibility that direct-to-home (DTH) satellite broadcasting companies offer community television service. Régis St-Pierre stated that DTH in remote regions could present an opportunity. He added that there was no content in French, there was no official language obligation and there was no funding. Furthermore, the preference was to serve the majority, he added. He gave the example of MUSICATION to demonstrate how financial contributions had local benefits.

Jean Léger stated that there were two small community television stations in Chéticamp and Baie Ste Marie; they were not really local expression, but rebroadcasting. He added that no new content was being developed. The communities therefore had to get organized, he pointed out. Daniel Boucher asked why RDUs did not fund community television and what the commitment of cable distribution undertakings was. It was explained that since 1998, RDUs have had the possibility to operate a community channel and the amounts allocated depended on the system's capacity: Class 1 cable distribution undertakings serving less than 20,000 subscribers allocated all of their 5% contribution to local expression (Section 71, amendment to the Distribution Regulations); Licensees that elect to distribute two community channels in the same market, one in each official language, could apply under Section 29 of the Distribution Regulations for a condition of licence in order to allocate up to 2% of their required contribution to Canadian programming to each of the community channels (PN 2002-61).

Sylvia Martin-Laforge stated that in terms of content, it was necessary to align the priorities so that the official language policies were coherent. France Caissy said that the Interdepartmental Coordination Directorate set up working groups on the content and that it continued to coordinate these groups that brought together federal institutions and the OLMCs.

Serge Quinty proposed examining the community television model and the viewing habits of the public. It was necessary to align with an "on-demand" model. Benoît Henri pointed out that if the official languages perspective was taken into

consideration in the strategic framework, the OLMCs would be better able to manage and discuss the model.

7) Discussion of the Local Programming Improvement Fund (LPIF), Public Notice 2009-406, by Peter Foster

- The LPIF was created and announced in 2008-100;
- Increase in funds available; conventional television services claimed that they were having financial problems and needed more revenue. The Commission denied their application for the distribution rate.
- Explanation of the formula (paragraph 22).
 - o "One third of the overall funding will be allocated equally to stations across both francophone and Anglophone markets, the precise amount to be determined based on the number of stations eligible for funding."
 - o "The remaining two thirds of LPIF funding will be divided such that 30% is directed to francophone markets and 70% is directed to Anglophone markets."
- The markets in Anglophone Ottawa, Vancouver and Toronto were excluded. The intent was to direct the money to where the need was greatest and local distributors needed support;
- SRC outside Quebec was eligible.

Kirwan Cox expressed his dismay with the LPIF and its eligibility criteria; there was no funding for Anglophones in Quebec. Eligibility was granted based on knowledge of the language, which is not, the standard definition used by the government, whereas based on the hours of distribution per week, Montreal was smaller than Winnipeg and Quebec City, which were eligible. He asked why Anglophone stations in Montreal were not eligible and why the Commission had used this broad definition of knowledge of language. Peter Foster explained that this was the appropriate decision according to the Commission.

Régis St-Pierre pointed out that SRC stations in Toronto and Vancouver could receive funding to enrich their local programming. Annie Laflamme specified that SRC was eligible and had to show that the money was invested in local programming but that local programming was in reality regional programming. Annie Laflamme and Peter Foster explained the formula: In a minority situation outside Quebec, funds came from the amounts allocated to the Anglophone stations. The money from distributors was used for new programming or for improving existing programming. Kirwan Cox stated that Kitchener and Quebec City should be excluded based on the definition used for Montreal. Peter Foster pointed out that these two cities were deemed eligible based on demographic calculations and that the Commission had no plans to change the eligibility criteria. Madeleine Faucher asked whether it was only for television. The answer was affirmative.

8) Recap

- The Commission will review options for funding for OLMCs to participate in proceedings.
- Invite Industry Canada to join the discussion group, as well as other partners, such as Canadian Heritage, that can provide the communities with support.
- Next steps: organize a conference call among OLMCs to discuss the items raised at this meeting. The FCFA will bring the OLMCs together to determine

the course of action and the partners will then be invited. A united front with Anglophone Quebeckers is very important.

- Next meeting: review the discussion group's mandate and objectives and prepare a new action plan: Commission staff will discuss this and present a draft to the OLMCs.
- Funding: at the next meeting, Commission staff will submit a table summarizing BDU contributions. Note: there are exceptions and each licence has its own requirements.
- Upcoming proceedings: inform OLMCs of key dates.

Mario Bertrand replied to Kirwan Cox, explaining section 56 of the *Telecommunications Act*.

Award of costs

56. (1) The Commission may award interim or final costs of and incidental to proceedings before it and may fix the amount of the costs or direct that the amount be taxed.

The major players pay the costs, which are not enormous. This is not a grant and the Commission is not concerned, in this instance, about the conflict of interest, because there isn't one. It is not the Commission that pays the costs, as Véronique Lehoux explained.

9) Discussion of recommendations to the CRTC in the report by the Commissioner of Official Languages, Shadows over the Canadian Television Landscape: The Place of French on the Air and Production in a Minority Context

Annie Laflamme explained that harmonizing the definition of regional production first requires initiating discussions with the Canada Media Fund. The Fund is being restructured, and once that process is complete the Commission will initiate discussion on the possibility of adopting a common definition. If necessary, the Commission will have to hold a public paper process to establish the definition. Currently, there is no specific regional production requirement imposed on broadcasters, but is included in priority programming.

Kirwan Cox pointed out that the Fund is not subject to the OLA, although Canadian Heritage seems to believe that because of the contribution agreements signed with the Fund, it has to abide by the intent and spirit of the Act, which opens the door to interpretation and the risk that the definition will not be harmonized. The Canada Media Fund sets aside an envelope for Francophones outside Quebec, but there is no such envelope reserved for Anglophones in Quebec. For the Fund, regionalization and OL mean the same thing, hence the need for education. Canadian Heritage has a lot of responsibility in this respect. France Caissy explained that the contribution agreement should be looked at, which Canadian Heritage has promised to do.

Annie Laflamme pointed out that the Commission's definition is different from the Fund's definition, which has consequences; the Commission will initiate discussion. However, the Commission has no authority over the Fund, which will ultimately decide on its own definition. Kirwan Cox replied that the Fund should work with the CRTC, which has authority in practice. Annie Laflamme added that she cannot speak for the Fund.

On the issue of compliance with conditions of licence, Annie Laflamme explained that before each renewal, the Commission considers these issues, which are raised during the public hearings. As regards TVA's conditions of licence, the licensee is in compliance, but the Commission will determine what action to take concerning commitments by the licensee, which apparently have not been respected. Annie Laflamme added that the OLMCs can work together, and pointed out that they are not required to participate in all proceedings, which is why this group was created: to inform the communities of proceedings and help them prepare and that no other group benefits from such a forum.

Benoît Henri reported that he has contacted ARC du Canada to find out how they intend to intervene. He said that it is quality that counts. He listens to what the others say and then focuses his intervention, without repeating what has already been said by the other interveners.

Concerning funding for research, Serge Quinty proposed that the communities get in touch with each other by appointing a spokesperson to make arrangements. Sylvia Martin-Laforge said that there is funding provided outside Quebec, and that OLMCs need to consider ways of working together. She said that it is clear that in this sector, the Anglophone community in Quebec does not have the resources to participate physically in the debates. The federal partners with the CRTC have to take action to make the situation more equitable.

Concerning the March 30, 2009 report, Kirwan Cox asked about the recommendation to implement a national co-ordination strategy. France Caissy replied that there are working groups for Francophones in minority communities, and that for Anglophones in Quebec, efforts are being made in this direction in co-operation with the Montreal regional office. Sylvia Martin-Laforge emphasized the importance of both communities working together. France Caissy replied that this is possible. Annie Laflamme mentioned that Canadian Heritage has a working group on music and sound recording and one on media arts, in which the CRTC participates. Kirwan Cox pointed out that there is no such group on the Anglophone side. France Caissy explained that efforts are underway to set up working groups for Anglophones in Quebec. According to Sylvia Martin-Laforge, this approach is not working and both communities have to work together at the national level. In response to Kirwan Cox, France Caissy said that it is important to identify the issues for Anglophones in Quebec before implementing a national strategy, and she will follow up with PCH's Quebec office on setting up working groups for Quebec's Anglophone community.

Kirwan Cox came back to the issue of regional reflection and explained that there is a difference between the Francophone communities' issues and those of the Anglophone communities. While Anglophones do not have an issue with access, this community is not reflected within the broadcasting system. He added that OCOL recommended that the CRTC develop a regional reflection policy and asked what the status of the recommendation is. Annie Laflamme replied that there are requirements for priority programming that includes regional productions, but there are no specific requirements imposed on broadcasters. This issue will be raised at the public hearing in November and then at the licence renewals.

Kirwan Cox said that ELAN has a problem with the March 30, 2009 report. The Commission looks at the OLMCs' situations case by case, giving it a fragmented view of the communities and increasing their workload. This forum is the only place where the issues are looked at globally, but it meets only once a year. A case-by-case approach is inadequate. Annie Laflamme pointed out that this is how the Commission operates. Kirwan Cox added that an holistic public policy approach is required. He said that Lens 41 is an excellent approach, and the communities are hoping to see

results. However, a global view of the issues is lacking and the Commission should consider this. The report did not address this problem. Véronique Lehoux said that the OLMCs should be involved when policy is being developed, because that is when the framework is set up. Kirwan Cox stated that the Commission does not justify either its definition or its decision. He said that the communities get involved to a point, but reiterated the approach is inadequate.

10) Lens 41

Annie explained the procedure was implemented to systematize consideration of issues that impact OLMCs. Where there are issues, the analysts look at the impact on OLMCs. Annie Laflamme noted that this is an internal procedure flowing from the recommendation in the March 30 report.

The Commission agrees with the proposal by the Commissioner of Official Languages that it adopt an analysis of the impact of its decisions on these communities as part of its decision making process. The Commission intends to systematize its practice to demonstrate that it is fulfilling its obligations and that it has considered all factors in its decisions.

Although the Commission is required to address the issue, its decision reflects the objectives of the *Broadcasting Act*. Lens 41 is a positive step in the sense that it systematizes consideration of the realities and needs of OLMCs, notwithstanding the decision. This procedure is part of an internal policy that is undergoing approval. Although the COL recommended that the Commission develop a policy on Part VII of the OLA, the Commission extended the policy to other sections of the OLA:

IV- Communications with and services to the public

V- Language of work

VI- Participation of English-speaking and French-speaking Canadians

VII- Advancement of English and French

The policy was adopted by the Chairman and will soon be on the Commission's meeting agenda for adoption. This policy led to a high degree of internal awareness. In terms of accountability, the annual report on results will identify the proceedings that impacted OLMCs and required impact analysis. France Caissy pointed out that the results appear in the annual report that Canadian Heritage submits to Parliament.

In response to Léo-Paul Provencher, who suggested a Lens VII, Véronique Lehoux stated that it is essentially the same. Régis St-Pierre pointed out that it is difficult to establish the link between a decision and OL. Véronique Lehoux noted that linguistic duality, as an objective set out in the *Broadcasting Act*, is incorporated within the Commission's activities, and that the Commission makes additional efforts to integrate it further via lens 41. She asked the OLMCs to call client services if they have questions. Régis St-Pierre replied that instead of calling, the information should be available. Annie Laflamme asked them to call client services. According to Régis St-Pierre, OLMCs are not ordinary citizens and the institutions have responsibilities. Annie Laflamme explained that each decision is individual and that follow-up is done individually. She added that the CRTC has to operate within its mandate, as set out in its incorporating Act.

Natalie McNeil asked if the CRTC will publish comments resulting from lens 41. Annie Laflamme replied that the analyses are confidential and that lens 41 is an internal procedure. However, the annual report on results identifies the proceedings that impact OLMCs.

11) French-language community radio in Ottawa

The OLMCs expressed their satisfaction and Serge Quinty pointed out that this is an interesting precedent. François Côté thanked the CRTC and Astral for approving this frequency, and added that this decision has an impact on all community radio stations in terms of advertising, and gives a voice to the wider Francophone community.

In response to a question, Michael Craig gave a plain-language explanation of Industry Canada regulations concerning second and third adjacent regulations.

12) Web page

The OLMCs said they have trouble finding the Official Languages page on http://www.crtc.gc.ca/fra/5000/lo_ol/lo-ol.htm

Serge Quinty suggested creating a list of internal links and a resource bank on the page reserved for the communities. Véronique Lehoux explained that the upgrade depends on resources. Benoît Henri asked the Commission to send an e-mail keeping OLMCs informed of relevant proceedings. Annie Laflamme suggested exploring this issue.

13) Olympic Games

The Senate released its Fourth Report: Reflecting Canada's Linguistic Duality at the 2010 Olympic and Paralympic Winter Games: A Golden Opportunity.

Serge Quinty noted that there are agreements between TQS (now V) and the small cable companies for unscrambling analog signals. It is not clear at what point the signals will be unscrambled; 95% of the population will receive the Games coverage in French.

14) Next meeting of the discussion group

May 2010 in Ottawa was proposed.

Jean Léger stated that the OLMCs need more than one meeting a year to follow up (even by telephone). Annie Laflamme explained that owing to budget cuts, the meeting has to be held centrally. Kirwan Cox noted that according to the three-year action plan, a success indicator is the number of meetings each year.

Suggestions for the agenda

- review the group's mandate and action plan;
- funding for OLMCs;
- table showing all types of contributions by the various regulated sectors (TV, radio, BDUs).

Qui sont les CLOSM ?

La firme de consultants externes Brynaert et associé.e.s (Brynaert) a élaboré pour le Conseil en 2008 une étude sur la disponibilité des services de radio, de télévision, de câblodistribution et d'Internet à large bande alors disponibles dans les communautés anglophones et francophones en situation minoritaire du Canada. Cette étude, intitulée *Sons et images*, était accompagnée d'une analyse quantitative des résultats par province et par territoire.

Cette étude a permis de caractériser les CLOSM. En se basant sur les données de recensement de 2006, Brynaert s'est penchée sur 343 communautés francophones et 153 communautés anglophones en situation minoritaire. Le recensement de la population de 2006 démontrait que 939 995 francophones habitaient en dehors du Québec et que 993 570 anglophones résidaient au Québec. Le recensement de 2006 estimait donc que la population totale des CLOSM à 1 933 565 personnes^{1 2}.

Selon cette étude, plus de 50 % des francophones hors Québec sont regroupés en Ontario, environ un quart se trouve au Nouveau-Brunswick, et un quart est réparti dans les autres provinces et territoires. Brynaert a aussi conclu que les CLOSM sont presque également divisées entre les régions métropolitaines (52 %) et rurales (48 %). En Colombie-Britannique, en Alberta et au Manitoba, les communautés sont plus concentrées dans les régions métropolitaines, alors qu'au Nouveau-Brunswick et en Ontario, les communautés se trouvent en régions rurales, telles que la péninsule acadienne et le Nord-est ontarien. Brynaert indique enfin que les membres des communautés anglophones en situation minoritaire, quant à eux, vivent en forte majorité (à plus de 70 %) dans la région métropolitaine de Montréal, et en minorité dans de petites à grandes communautés québécoises.

Statistique Canada a depuis rendu disponibles les données du recensement de 2011. À cet égard, le Bureau du dirigeant principal des ressources humaines du Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada (le Bureau) publie sur son site web des données sur la population de la minorité selon la première langue officielle parlée³. Selon le Bureau, il y avait 1 007 580 francophones habitant en dehors du Québec et 1 058 250 anglophones habitant au Québec en 2011. Le recensement de 2011 estime donc la population totale des CLOSM à 2 065 830 personnes.

¹ Statistique Canada, Recensement 2006 (note : la mesure de la première langue officielle parlée a été utilisée).

² Le Règlement sur les langues officielles – communications avec le public et prestation des services, pris en vertu de la *Loi sur les langues officielles* de 1988, comprend une définition de la population de la minorité francophone ou anglophone. Cette population correspond à la population de la minorité de langue officielle d'une province donnée, telle qu'établie par Statistique Canada selon la méthode I présentée originalement dans sa publication *Estimations de la population selon la première langue officielle parlée*, septembre 1989. Les informations sur la première langue officielle parlée ne sont pas recueillies directement auprès des répondants. Elles sont plutôt dérivées de trois variables linguistiques du questionnaire du recensement considérées dans l'ordre suivant : **la connaissance des langues officielles, la langue maternelle et la langue parlée à la maison**. La population de la minorité est de langue anglaise au Québec et française dans les autres provinces et territoires. La taille de la population de la minorité de langue officielle est estimée en additionnant la population de la minorité et la moitié de la population ayant « l'anglais et le français » comme première langue officielle parlée. En Ontario, par exemple, la population de la minorité de langue officielle est calculée en additionnant la population ayant le français comme première langue officielle parlée et la moitié de la population ayant l'anglais et le français comme première langue officielle parlée.

³ Voir <http://www.tbs-sct.gc.ca/rp/mpol-pmlo/mpol-pmlo04-fra.asp>

Ordre du jour

2^{ième} réunion du groupe de discussion CLOSM-CRTC Salle Mosher, Hôtel Ramada Plaza, Halifax, 17 mars 2008

- 8 h Petit déjeuner
- 9 h Accueil et mots de bienvenue des co-présidents, Jean Léger, Président, Fédération acadienne de la Nouvelle-Écosse et Annie Laflamme, Directrice, Politiques et demandes relatives à la télévision de langue française, CRTC
- 9 h 20 Tour de table
- 9 h 25 Retour sur le procès-verbal de la dernière rencontre et adoption de l'ordre du jour
- 9 h 30 Présentation sur les nouvelles technologies, Bernard Caron, Vice-président, Recherches en technologies de radiodiffusion, Centre de recherches sur les communications Canada, Industrie Canada
- 10 h 30 Pause santé
- 10 h 45 Élaboration du plan d'action triennal :
- Ateliers thématiques
 - Processus publics du CRTC
 - Outils et Processus
 - Sensibilisation
 - Évaluation
- 12 h Déjeuner
- 13 h Élaboration du plan d'action triennal (suite)
- 13 h 45 Exemples de collaborations réussies et interventions conjointes au CRTC
Annie Laflamme
- 14 h Présentation du projet de radio communautaire à Terre-Neuve et du Labrador
Xavier George, Fédération des francophones de Terre-Neuve et du Labrador
- 14 h 45 Section dédiée aux CLOSM sur le site internet, Frédéric Janelle et Shereen Ghattas
- 15 h Prochaine réunion du groupe de discussion (dates, lieu, thèmes et présentations)
- 15 h 30 Ajournement

Agenda

2nd meeting of the Discussion group OLMC-CRTC Mosher Boardroom, Ramada Plaza Halifax, March 17, 2008

- 8:00 Breakfast
- 9:00 Welcome word, Jean Léger, President, F.A.N.E and Annie Laflamme, Director, French Language TV Policy and Applications
- 9:20 Round table
- 9:25 Minutes of the last meeting and adoption of the agenda
- 9:30 Presentation on New technologies, Bernard Caron, Vice President, Broadcast Technologies Research, Communications Research Centre Canada, Industry Canada
- 10:30 Break
- 10:45 Development of the three-year action plan:
- Thematic workshops
 - CRTC public processes
 - Tools and Processes
 - Sensitization
 - Evaluation
- 12:00 Lunch
- 1:00 Three-year action plan development (continued)
- 1:45 Examples of successful collaborations between associations when presenting joint submissions to the CRTC, Annie Laflamme
- 2:00 Presentation on a community radio project in Terre Neuve and Labrador
Xavier George, Fédération des francophones de Terre-Neuve et du Labrador
- 2:45 Section dedicated to OLMCs on the CRTC Web site, Frédéric Janelle et Shereen Ghattas
- 3:00 Next discussion group meeting (dates, location, presentations)
- 3:30 Adjournment

Janelle, Frédéric

From: Ghattas, Shereen
Sent: April-27-09 10:18 AM
To: Nicole.Chamberland@pch.gc.ca; 'Marjolaine.Guillemette@pch.gc.ca'
Attachments: 41LLO-rapport des résultats-FR; 41LLO-lettre-suiviCLO.doc

Bonjour,

Tel que discuté, voici le rapport des résultats et la lettre du Président au CLO.
Ci-bas le lien à la page des LO sur notre site. Veuillez noter que cette page est en reconstruction et sera mise à jour le 8 mai.

Vous y trouverez les procès-verbaux du groupe de discussion CRTC-CLOSM.

<http://www.crtc.gc.ca/fra/BACKGRND/language/lo-ol.htm>

Merci de votre collaboration
Shereen

Rencontre avec Elan, le 30 juin, 2009
Montréal

a) Définition de production régionale :

- Un processus est prématuré
- Une discussion entre le CRTC et le nouveau fonds aura lieu au moment approprié
- L'harmonisation de la définition est clé
- Le Fonds des médias du Canada, créé en mars, vient de former son Conseil d'administration (le 10 juin)
- D'ici au lancement du FMC en 2010, le ministre du Patrimoine canadien a promis de consulter tous les membres de l'industrie
- **Elan de s'assurer de figurer parmi les parties consultées**

b) LPIF (established in 2008-100, designed to improve the quality of local programming in non-metropolitan markets). Le Fonds pour l'amélioration de la programmation locale (FAPL).

- Paragraph 360, 2008-100: The fund will be made available to stations serving markets in which the population with a knowledge³² of the official language of the station (i.e., English or French) is less than one million. Accordingly, the metropolitan markets of Vancouver, Calgary, Edmonton, Toronto, anglophone Ottawa-Gatineau, and Montréal do not qualify, and stations serving those markets will therefore not qualify for funding from the LPIF.
- The Commission is deliberating and the decision will be released on July 6th. Hence, we cannot discuss LPIF.
- **Souligner que le CRTC était satisfait de la participation au processus public**

c) Specialised Channel

- Le CRTC n'administre pas de programmes et ne finance pas de chaînes
- Le rapport publié le 30 mars 2009 sur les services aux CLOSM met en relief l'importance de TFO car les intervenants y ont mis l'accent et a fait partie du dossier public
- Le CRTC octroie des licences de catégorie 2.
- Encourager à développer un plan d'affaires. La porte étant ouverte à recevoir des demandes de cat 2, en direct ou chaîne communautaire
- Encourager à discuter directement avec personnel et gestionnaires du CRTC (P.Foster)
- Examen de la télévision communautaire (hiver 2010) examinera les façons pour améliorer les services aux CLOSM et leur reflet : à surveiller
- **Groupe de discussion en septembre 2009 en discutera**